

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE

N° D'ORDRE.....

SERIE.....



UNIVERSITE FRERES MENTOURI - CONSTANTINE1
FACULTE DES SCIENCES DE LA TERRE, DE LA GEOGRAPHIE ET DE
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
DEPARTEMENT DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Thèse:

Pour l'obtention du diplôme de DOCTORAT ES SCIENCE

OPTION: AMENAGEMENT URBAIN

Présentée par: Malika OUZIR

**L'INTEGRATION DU CONCEPT DE DEVELOPPEMENT DURABLE
DANS LES INSTRUMENTS D'URBANISME
CAS D'ETUDE : LA VILLE DE BOU-SAADA**

Jury de soutenance:

<i>Président</i>	Pr Ghanem Abdelghani	Université de Constantine 1
<i>Rapporteur</i>	Pr Khalfallah Boudjemaa	Université de M'Sila
<i>Co-Rapporteur</i>	Pr Layeb Hafid	Université de Constantine 1
<i>Examineur</i>	Pr Sahnoun Tayeb	Université de Constantine 3
<i>Examineur</i>	Pr Benabbas Moussadak	Université de Biskra
<i>Examineur</i>	Pr Boussouf Rabah	Université de Constantine 1

Résumé :

Au cours de dernières décennies, le concept de développement durable s'est imposé comme un nouvel impératif de l'action publique urbaine, touchant ainsi les conceptions et les pratiques de l'aménagement urbain et de l'urbanisme, en appelant à la préservation des normes sociales, culturelles, environnementales et à la nécessité de répondre aux besoins des générations actuelles et futures.

Ce travail est focalisé sur les nouveaux instruments d'urbanisme en Algérie, il s'agit le Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (PDAU) et Plan d'Occupation du Sol (POS), qui constituent une base documentaire et graphique permet de cerner les acteurs, les enjeux, les positions. Il relève tout d'abord des faiblesses et des dysfonctionnements dans la manière d'élaborer la loi et les instruments, tout en faveur du développement durable. Dans ce cadre, il s'agit pour nous d'aller plus loin que la simple étude documentaire, on essaye d'être plus pratique en ce qui concerne la notion de développement durable, c'est à partir de cette reformulation que seront proposés des indicateurs visant à structurer les démarches des instruments d'urbanisme, et mesurant aussi la contribution de la ville algérienne à la durabilité. On s'appuiera notamment, pour ce faire, sur une approche empirique dans une perspective systémique/compréhensive, confrontant les discours et les faits, les concepts et les représentations qui sous-tendent cette opération.

Pour nous mettre en œuvre cette problématique nous avons décidé de concentrer sur un cas d'étude: la ville de Bou-saada, une ville touristique qu'a connue plusieurs problèmes de dégradations et différentes formes de pollution. Cette situation l'a fait choisir comme un excellent exemple pour étudier la problématique que nous venons vient d'ébaucher.

Mots clés :

Instruments d'urbanisme, développement durable, indicateurs, Bou-saada

ملخص:

لقد فرض مصطلح التنمية المستدامة نفسه في العقود الأخيرة بقوة كنمط تنموي جديد في قطاع التسيير و التنظيم الحضري ، و قد انعكس ايجابيا على مفاهيم وممارسات التصميم والتخطيط الحضري، داعيا إلى الحفاظ على المعايير الاجتماعية، الثقافية، البيئية و تلبية احتياجات الأجيال الحالية والمستقبلية.

يركز هذا العمل على أدوات التهيئة و التعمير الجديدة في الجزائر و المتمثلة في المخطط التوجيهي للتهيئة و التعمير و كذا مخطط شغل الاراضي، والتي تعتبر كقاعدة بيانية و تنظيمية تحدد الجهات الفاعلة، الاهداف و كذا التوجهات ، مبرزين نقاط الضعف وأوجه القصور في كيفية اعداد القانون و كذا ادوات التعمير ، و لهذا كان العمل في هذه الاطروحة بالنسبة لنا الذهاب الى أبعد من دراسة التقارير، بل حاولنا أن نكون أكثر واقعية فيما يتعلق بمفهوم التنمية المستدامة.

قمنا بصياغة مؤشرات مهيكلة في اعداد أدوات التهيئة و التعمير و بالتالي قياس مساهمة الجزائر في تبني الاستدامة. استندنا في اعداد هذه الأطروحة على النسق التجريبي وفق منظور منهجي شامل قصد فهم و مواجهة الحقائق والمفاهيم التي تكمن وراء هذا.

قررنا التركيز في دراستنا على حالة: مدينة بوسعادة، وهي مدينة سياحية تعاني العديد من المشاكل المعروفة من تدهور المظهر العام ومختلف أشكال التلوث و بالتالي تعتبر مثالا جيدا لدراسة الاشكالية.

الكلمات المفتاحية:

ادوات التهيئة و التعمير، التنمية المستدامة، المؤشرات، بوسعادة.

Abstract:

In recent decades, the concept of sustainable development has become a new imperative of urban public action, affecting the conceptions and practices of urban design and urban planning, calling for the preservation of social norms, cultural, environmental, and the need to meet the needs of present and future generations.

This work is focused on new urban planning instruments in Algeria, it is the Master Plan of Urban Planning and Development (MPUP) and Land Use Plan (LUP), which are a documentary and graphic base allows identify actors, issues, positions. It notes first of all weaknesses and shortcomings in how to develop the law and the instruments, while sustainable development. In this context, it is for us to go further than simple desk study, we try to be more practical in regard to the concept of sustainable development, it is from this reformulation that will be offered indicators to structure the steps of planning instruments, and also measuring the contribution of the Algerian town of sustainability. in particular we support to do this, an empirical approach to systemic / comprehensive perspective, confronting discourses and facts, concepts and representations that underlie this.

For we implement this issue we decided to focus on a case study: the city of Bou-Saada, a tourist town that has several known problems of degradation and various forms of pollution. This did choose as an excellent example to study the problems we have just outlined.

Keywords:

Instruments urban planning, sustainable development, indicators, Bou-saada.

The integration of sustainable development in instruments urban planning

A case study city of Bou-saada.

Abstract:

In recent decades, the concept of sustainable development has become a new imperative of urban public action, affecting the conceptions and practices of urban design and urban planning, calling for the preservation of social norms, cultural, environmental, and the need to meet the needs of present and future generations.

This work is focused on new urban planning instruments in Algeria, it is the Master Plan of Urban Planning and Development (PDAU) and Land Use Plan (POS), which are a documentary and graphic base allows identify actors, issues, positions. It notes first of all weaknesses and shortcomings in how to develop the law and the instruments, while sustainable development. In this context, it is for us to go further than simple desk study, we try to be more practical in regard to the concept of sustainable development, it is from this reformulation that will be offered indicators to structure the steps of planning instruments, and also measuring the contribution of the Algerian town of sustainability. in particular we support to do this, an empirical approach to systemic / comprehensive perspective, confronting discourses and facts, concepts and representations that underlie this.

For we implement this issue we decided to focus on a case study: the city of Bou-Saada, a tourist town that has several known problems of degradation and various forms of pollution. This did choose as an excellent example to study the problems we have just outlined.

REMERCIEMENTS

En tout premier lieu, je remercie le bon Dieu, tout puissant, de m'avoir donné la force pour survivre, ainsi que l'audace pour dépasser toutes les difficultés.

J'exprime ma profonde gratitude et ma reconnaissance au professeur KHALLFALAH Boudjema pour l'aide précieuse qu'il m'a apporté, je le remercie également pour m'avoir encadré tout au long de mon cursus, tout en me donnant la possibilité de trouver par moi-même mon cheminement personnel, je le remercie pour ses conseils, son soutien, sa disponibilité et surtout pour ses qualités humaines.

Je remercie le professeur LAYEB Hafid qui a accepté de co-encadrer ce travail, j'éprouve un profond respect pour ses qualités humaines.

Ma gratitude, mon profond respect et mes remerciements vont à tous les membres du jury : rapporteurs, examinateurs et encadreurs, pour leur attention consacrée à l'égard de mon travail.

Je remercie mon mari Yahia qui m'a particulièrement soutenu au moment des difficultés et m'a supporté quand le doute s'installait en moi, sans ce soutien, je n'aurais sans doute pas eu la persévérance et le courage de mener ce travail à terme. Merci d'avoir été là pour moi.

Mes remerciements s'adressent également aux membres de ma famille qui ont toujours cru en moi et m'ont soutenu durant ces longues années d'études, pour tous les sacrifices qu'ils ont faits, l'amour qu'ils m'ont apporté, spécialement ma mère et mon père.

Je tiens à remercier les membres de ma belle famille et mes proches; je suis reconnaissante pour leur soutien constant et leur encouragement pendant ces années de travail.

Je tiens à exprimer mes sincères remerciements à mon beau-frère Hadj Belgasem pour sa disponibilité et ses corrections de certains chapitres que j'envoyais en dernières minutes et qui lui ont parfois coûté des heures et des heures.

C'est également le moment d'exprimer ma gratitude à mes enfants Dya et Abdel Nour pour l'amour qu'ils me témoignent et pour la part certaine qu'ils ont joué dans la réalisation de cette thèse.

Je ne saurais terminer sans souligner le soutien amical et chaleureux de mes collègues et les membres de laboratoire de tous les jours qui m'ont soutenu durant ce parcours doctoral. Je m'abstiens de les nommer tellement la liste est très longue. Je nommerai tout de même Amrouche Toumia, Felloussia lahcene que je remercie spécialement pour leurs conseils et appuis.

Toutes mes excuses à celles et à ceux qui j'ai oublié, et encore merci à toutes et à tous.

DEDICACE

Je dédie ce travail aux étoiles qui éclairent ma vie

A ma source de tendresse : « mes parents »

qui ont fait de moi ce que je suis aujourd'hui, que Dieu les protège

A l'âme de ma belle mère

A papa Ameur

Je prie Dieu lui prodigue santé et longue vie

A mes chers et adorables frères et sœurs ainsi que leurs enfants.

A mes beaux-frères et belles sœurs, ainsi que leurs enfants

Je vous prie de trouver dans ce travail le témoignage de mon affection.

Que Dieu Vous comble de ses bienfaits.

A ma chère Toumia

Je n'oublierai jamais les moments agréables qu'on a vécu ensemble

A mes très chers amis et collègues

Je vous souhaite tout le succès et le bonheur du monde

A mon grand amour et cher époux

« YAHIA »

Tu m'as donné toute l'attention et tout l'amour qu'un être puisse espérer

A Amiiira

A mes chers enfants

Dya et Abdel Nour

Vous me donnez la joie de vivre.

Je prie Dieu le tout puissant pour qu'il vous donne bonheur et prospérité.

Je vous aime...

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS	I
DEDICACE	III
RESUME	V
SOMMAIRE	VII
LISTE DES FIGURES	XV
LISTE DES TABLEAUX	XXI
INTRODUCTION GENERALE	
A- Problématique	8
B- Hypothèse	10
C- Objectifs	11
D- Les axes de la recherche	11
E- Délimitation dans le temps et l'espace de la recherche	12
F- Analyse conceptuelle des hypothèses	12
I- Les instruments d'urbanisme	13
II- Le développement durable.....	16
III- Intégration : la mise en place d'une intégration du développement durable dans les instruments d'urbanisme	17
IV- La schématisation de l'analyse conceptuelle des hypothèses	17
G- d'approche de recherche	19
H- Aspect méthodologique de la recherche	20
I- Méthode de recherche.....	20
II- L'étude de cas : un type d'agencement des méthodes quantitatives et qualitatives	22
III- Les techniques utilisées et outils	25
IV- schématisation de la démarche de la recherche	31
I- La structure de la thèse	33

PARTIE I : URBANISME ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Introduction de la partie.....35

Chapitre I : ÉTAT DE L'ART ET POSITIONNEMENT EPISTEMOLOGIQUE

Introduction 37

A- Le courant épistémologique : La construction scientifique par observation ou les modèles de simulation..... 38

I. De la ville à l'urbanisme 38

II. L'urbanisme multidisciplinaire et interdisciplinaire 40

III. L'urbanisme nécessite des plans et des règles 41

B- Le développement durable comme un nouvel habillage..... 41

I. Le décryptage " développement durable", est-ce-possible ? 41

II. Les dimensions de la durabilité 49

III. Les variables de développement durable..... 51

C- Le développement durable est un concept ?..... 52

D- Les prémices de l'intégration de développement durable à l'urbanisme 54

E- La mobilisation pour développement durable 57

F- Le développement durable : quelles contraintes pour passer du concept à l'action 59

G- Les travaux de recherche antérieurs 61

I. Nadir Boumaza et al, Villes réelles, villes projetées (villes maghrébines en fabrication)..... 61

II-Etude de Rachid Sidi Boumedine « L'urbanisme en Algérie, échec des instruments ou instruments de l'échec? »..... 62

III-Une étude de Maissoun Abou Warda- Khazen « Efficacité environnementale des documents locaux d'urbanisme : application aux bruits routiers dans les communes franciliennes et algéroises» 63

H- La critique des recherches précédentes 64

I- Le système d'indicateurs : un modèle d'analyse et d'évaluation..... 65

I. D'une ville de bâti et non bâti à une ville dynamique : une démarche nécessaire pour l'intégration de développement durable dans les instruments d'urbanisme..... 65

II.De quelle intégration parle-t-on ?..... 67

III.Quelle typologie peut-on établir pour une intégration de développement durable dans les instruments d'urbanisme ?..... 67

IV.Les indicateurs d'évaluation: une construction possible 68

Conclusion 71

Chapitre II : LE DEVELOPPEMENT DURABLE COMME PARADIGME DE L'URBANISME

Introduction	74
A- Les composants de système urbain	76
B- La ville espace de parole et dialogue	76
C- La ville lieu de concentration des acteurs	79
D- Vers un nouvel urbanisme	80
E- Les différentes formes de l'intégration de développement durable dans le processus d'urbanisme	82
I. L'écologie urbaine	82
II. Vers un environnement urbain durable	87
III. La ville durable, une ville adaptable et innovante	95
F- Tous les chemins mènent à Rome : La recherche d'un fonctionnement écosystémique de la ville	98
G- Eco Quartier et quartier durable : une autre forme d'intégration de développement durable dans la ville	99
H- Sept principes pour un développement durable de la ville	99
I- Un règlement pour donner un sens à la ville durable	101
J- Gestion foncière pour la ville durable La rénovation et requalification urbaine	101
Conclusion	103

Chapitre III : L'EMERGENCE DE LA NOTION DE DEVELOPPEMENT DURABLE EN ALGERIE

Introduction	105
A- Les problèmes de villes algériennes	106
B- L'environnement en Algérie	107
I- L'environnement cherche sa place en Algérie après l'indépendance (1962-1975).....	107
II- La saute en matière d'environnement (1976-1990).....	108
III- 1990- 1999 effervescences en matière d'environnement.....	111
IV - Le développement durable en Algérie (2000- 2010).....	114
V- La période 2010-2014.....	101
C- La démarche législative/administrative en matière de l'aspect social	123
D- Les lois concernant la ville le développement durable	126
E- Les contraintes d'une gestion durable des villes en Algérie	127
Conclusion	129
Conclusion de Partie I	131

PARTIE II : LE DEVELOPPEMENT DURABLE : UNE DEMARCHE POUR LES INSTRUMENTS D'URBANISME (ETUDE THEORIQUE ET INDICATEURS)

Introduction de la partie II	132
 <i>Chapitre IV: LE REGLEMENT URBAIN EN ALGERIE, UN LONG PROCESSUS DE CONTINUITE ET MOBILISATION</i>	
Introduction	134
A- La problématique urbaine	135
B- La ville réglementée	135
I. Le règlement à travers l'histoire	136
II. L'Algérie pays d'accumulation des histoires /une histoire tumultueuse	137
C- La concrétisation des plans d'urbanisme en Algérie	146
I. Période 1962-1972 :	146
II. La période 1973-1990	147
III. Les nouvelles opportunités législatives	149
D- Des outils d'intervention spatiale	149
I. Le Schéma de Cohérence Urbaine (SCU)	150
II. La Carte Foncière Urbaine(CFU).....	150
III. La Carte Sociale urbaine (CSU).....	151
E- Les instruments d'urbanisme	152
I. L'objectif des instruments d'urbanisme	152
II. Les liens juridiques entre le PDAU et le POS	154
III. L'échelle des instruments d'urbanisme	155
Conclusion	157

Chapitre V: LES INSTRUMENTS D'URBANISME EN ALGERIE ENTRE OPPORTUNITES ET MANQUEMENTS

Introduction	159
A- Le plan directeur d'aménagement et d'urbanisme	160
I. Le contenu du Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme	160
II. Les objectifs du PDAU.....	163
III. Les différents secteurs	165

IV. L'élaboration et l'approbation de Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme	165
V. La révision du plan directeur d'aménagement et d'urbanisme.....	168
VI. L'évaluation de PDAU.....	168
VII. Les éléments manquants dans le PDAU	174
B- Le plan d'occupation des sols	178
I. Le contenu de plan d'occupation des sols.....	178
II. L'élaboration de plan d'occupation	181
III. Les différents types de POS	184
IV. L'évaluation de POS	184
Conclusion	188

Chapitre VI: A LA RECHERCHE D'UNE METHODE D'ANALYSE DES INSTRUMENTS D'URBANISME

Introduction	191
A-L'environnement : une mise au point sémantique.....	193
B-Les indicateurs d'analyse et d'évaluation des instruments d'urbanisme.....	193
I- les indicateurs à étiquetage esthétique:.....	194
II. Qualité de la protection contre les risques naturels	205
III. Qualité des milieux et d'ambiances	206
IV- l'utilisation et valorisation des ressources	212
Conclusion:.....	216

Chapitre VII: LE DEVELOPPEMENT DURABLE : UN CADRE DE PENSEE POUR LES INSTRUMENTS D'URBANISME AU PROFIT DES HABITANTS.

Introduction	218
A-Société le moteur essentiel de développement durable	220
B-La dimension sociale	221
I.La culture urbaine et la culture écologique	222
II.Un cadre de vie et une qualité de vie	222
C-Les indicateurs de l'aspect social.....	223
I.qualité sociale et identitaire.....	224
II.Qualité de flux et d'offre urbaine.....	230
D-A une approche participative	243
I.Consultation publique.....	246
II.Le partenariat multi-acteurs (nouvel outil de coopération)	247
III.Concertation et partenariat.....	247
IV.Association: une aspiration partagée.....	248

V.Le retour à la notion de Quartier	249
VI.Cristallisation de la polyphonie des habitants.....	250
Conclusion	253
Conclusion de Partie II.....	254

PARTIE III : ANALYSE EMPIRIQUE, DISCUSSION DES RESULTATS ET TEST LES HYPOTHESES

Introduction de la partie II.....	256
--	------------

Chapitre VIII: LA PLANIFICATION URBAINE DANS LA VILLE DE BOU-SAADA ENTRE EVOLUTION ET PROBLEMATIQUE

Introduction	259
A-Perception de la ville de Bous-aada	261
B-Les données climatiques... ..	263
I.Le climat	263
II.Les vents.....	268
C-La planification urbaine de la ville de Bou-saada (30 ans de procédures) (1986-2016).....	269
I.Est-ce que les instruments d'urbanisme connaît comment faire ?.....	273
II.Le processus d'élaboration de PDAU.....	273
III.Le contenu de Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme.....	279
IV.Les différents secteurs de la ville.....	280
D-Le PDAU de la ville de Bou-saada entre problématiques et interrogations....	283
I.Une croissance démographique sans précédent.....	283
II.Le tissu urbain : une logique de fonctionnement brisé.....	286
Conclusion	297

Chapitre IV: LE POS : QUELLE LOGIQUE ET QUEL MODELE URBAIN ?

Introduction	300
A-La grande responsabilité devant le POS.....	301
B-Les limites d'une première expérience.....	302
I.Le degré de couverture par POS (PDAU 1996).....	302
II.Le contenu des différents POS.....	304
C-La révision de PDAU en 2005. Quels nouveaux.....	316
D-Evaluation de POS.....	324
I.Un POS réglementaire mais sans réglementation.....	325
II.Les Acteurs.....	325

III.L'étude rudimentaire du POS.....	326
IV.Le processus lent d'élaboration.....	327
V.Un POS rigide ou négocié.....	327
VI.Le non-respect des servitudes.....	327
VII.Un POS créant l'inégalité.....	327
VIII.Le POS et l'Environnement.....	328
IX.Un POS bicéphale.....	328
Conclusion.....	329

Chapitre X: VERS UNE INTEGRATION DE L'ENVIRONNEMENT DANS LES INSTRUMENTS D'URBANISME

Introduction.....	332
A-L'environnement quelle part dans le PDAU.....	334
B-La ville de Bou-saada dans son territoire.....	334
C-Un territoire varie mais superposé, chevauché.....	336
D-L'analyse des aspects environnementaux.....	337
I.Qualité paysagère et esthétique.....	337
II.La Qualité de protection contre les risques naturels.....	353
III.L'utilisation et valorisation des ressources une occupation anarchique (incohérent et désordonné) de l'espace urbain quartier Maitar.....	359
E-La synthèse des enjeux environnementaux dans la ville de BOU-SAADA.....	361
F-Carte de synthèse des enjeux environnementaux dans la ville de Bou-saada.....	362
G-Passer à un urbanisme de projet.....	363
H-L'évaluation environnementale.....	363
I-Vérification de la première hypothèse.....	365
I.L'environnement loin d'être centrale aux instruments d'urbanisme.....	365
II- Prendre l'environnement dans les instruments d'urbanisme.....	366
III- L'intégration d'une démarche environnementale dans l'élaboration des instruments d'urbanisme.....	367
Conclusion.....	369

Chapitre XI: VERS UN ESPACE PARTAGE

Introduction.....	372
A-Qualité identitaire de la ville de Bou-saada à travers son histoire.....	373
I.La valorisation du patrimoine de la ville de Bou-saada.....	373
II.Quelle réflexion sur la Singularité de la ville de Bou-saada.....	375

III.L'étude de prospective sociale à travers les cartes postales (Carte portant un toponyme).....	377
IV.Inégalités socio-spatiales : quel lien avec les instruments d'urbanisme.....	382
V.Quel espace de convivialité offert par le POS : Espace mental, espace de désir et espace de services.....	386
VI.Inégalité sociales (groupes sociaux vulnérables) une ville mobile ou ancré.....	388
VII.Santé publique.....	390
VIII.Citoyens – habitants –usagers devant Information/consultation/ participation.....	395
B-Qualité de flux et d'offre urbaine.....	395
I-Entretiens avec les habitants.....	395
II. Modalité de saisie du questionnaire	396
III. Analyse de questionnaire	397
IV. Résultat et discussion.....	400
C-Vérification des hypotheses.....	401
D-Vers une intégration des aspects sociaux dans le processus des instruments d'urbanisme.....	402
Conclusion.....	403
Conclusion de Partie III.....	405
CONCLUSION GENERALE.....	409
BIBLIOGRAPHIE.....	421
ANNEXE.....	430

LA LISTE DES FIGURES :

<u>N°</u>	<u>Titre</u>	<u>Page</u>
<u>01</u>	<u>processus schématique de travail</u>	12
<u>02</u>	<u>le processus de l'environnement</u>	16
<u>03</u>	<u>schématise l'analyse conceptuelle des deux hypothèses</u>	18
<u>04</u>	<u>le design de triangulation</u>	21
<u>05</u>	<u>Les étapes de la méthode « l'étude de cas »</u>	24
<u>06</u>	<u>l'acheminement de la méthode « étude de cas »</u>	24
<u>07</u>	<u>Le digramme polaire à 5 entrées des critères</u>	28
<u>08</u>	<u>les quartiers représentatifs</u>	29
<u>09</u>	<u>les éléments structurants de la démarche de la recherche</u>	32
<u>10</u>	<u>la structure de la thèse</u>	33
<u>11</u>	<u>l'évolution de définition de développement durable à travers le temps</u>	46
<u>12</u>	<u>modélisation du développement durable</u>	48
<u>13</u>	<u>la fleur du développement durable</u>	49
<u>14</u>	<u>les deux variables de développement durable</u>	51
<u>15</u>	<u>Le développement du terme « concept »</u>	53
<u>16</u>	<u>Les 10 engagements d'Alborg</u>	56
<u>17</u>	<u>la représentation dynamique de processus urbain</u>	66
<u>18</u>	<u>les différentes composantes du système urbain</u>	77
<u>19</u>	<u>les différents acteurs dans l'espace urbain.</u>	80
<u>20</u>	<u>la ville est un espace vivre</u>	81
<u>21</u>	<u>les nouvelles pistes de réflexions sur l'urbanisme</u>	82
<u>22</u>	<u>les écosystèmes dans la ville.</u>	84
<u>23</u>	<u>INPUT et OUTPUT de la ville</u>	85
<u>24</u>	<u>Plan de Radburn, dessiné par Clarence Stein et Henry Wright</u>	86
<u>25</u>	<u>Vues actuelles de Radburn,</u>	86
<u>26</u>	<u>les finalités d'une démarche durable de l'urbanisme</u>	89
<u>27</u>	<u>les différents aspects traités dans la loi 83-03.</u>	109
<u>28</u>	<u>des principaux textes d'application relatifs à la loi 83-03 relative à la</u>	110

	<u>protection de l'Environnement.</u>	
<u>29</u>	<u>une saute règlementaire environnementale en Algérie</u>	<u>119</u>
<u>30</u>	<u>La basilique de pierre-et-paule, Tipaza</u>	<u>139</u>
<u>31</u>	<u>Vue d'ensemble de Timgad avec le théâtre</u>	<u>139</u>
<u>32</u>	<u>Plan général de la ville romaine Timgad</u>	<u>139</u>
<u>33</u>	<u>Vue sur la cour de la Grande Mosquée</u>	<u>141</u>
<u>34</u>	<u>La casbah (Alger)</u>	<u>141</u>
<u>35</u>	<u>La ville de Ghardaia</u>	<u>141</u>
<u>36</u>	<u>Kalaa beni Hamed</u>	<u>141</u>
<u>37</u>	<u>Vue de la mosquée Djemâ'a El Djedid (Alger)</u>	<u>142</u>
<u>38</u>	<u>Plan d'alignement et de réserves d'Alger de 1848</u>	<u>143</u>
<u>39</u>	<u>Plan d'aménagement d'Alger de 1931</u>	<u>144</u>
<u>40</u>	<u>Plan d'urbanisme directeur 1948</u>	<u>145</u>
<u>41</u>	<u>le contenu de PUD et PUP</u>	<u>145</u>
<u>42</u>	<u>liens juridiques entre PDAU et POS</u>	<u>154</u>
<u>43</u>	<u>l'échelle des instruments d'urbanisme.</u>	<u>155</u>
<u>44</u>	<u>le contenu de PDAU</u>	<u>163</u>
<u>45</u>	<u>Elaboration du Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme</u>	<u>166</u>
<u>46</u>	<u>Approbation du Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme</u>	<u>167</u>
<u>47</u>	<u>les différents systèmes de la ville</u>	<u>173</u>
<u>48</u>	<u>les difficultés à comprendre le PDAU.</u>	<u>176</u>
<u>49</u>	<u>Élaboration du Plan d'Occupation des Sols</u>	<u>182</u>
<u>50</u>	<u>Approbation du Plan d'Occupation des Sols</u>	<u>183</u>
<u>51</u>	<u>l'intégration de l'élément vert dans la ville.</u>	<u>198</u>
<u>52</u>	<u>la nature dans la ville.</u>	<u>198</u>
<u>53</u>	<u>le relevé des couleurs</u>	<u>200</u>
<u>54</u>	<u>Atlas des couleurs</u>	<u>201</u>
<u>55</u>	<u>Village de Telouet , Maroc</u>	<u>202</u>
<u>56</u>	<u>Une ruelle de la casbah des Oudéias Rabat, Maroc</u>	<u>203</u>
<u>57</u>	<u>la signalisation dans la ville Oakland, Californie</u>	<u>203</u>

<u>58</u>	<u>La valorisation de trame bleue dans la production des paysages urbains dans La ville de Strasbourg.</u>	<u>204</u>
<u>59</u>	<u>maitriser de déplacement est le recours à la morphologie urbaine</u>	<u>207</u>
<u>60</u>	<u>Ville compacte</u>	<u>208</u>
<u>61</u>	<u>l'utilisation de bicyclette et amélioration qualitative des parcours urbains en Europe.</u>	<u>210</u>
<u>62</u>	<u>un exemple du récupérateur extérieur</u>	<u>213</u>
<u>63</u>	<u>les différentes traductions de l'aspect social dans la ville</u>	<u>221</u>
<u>64</u>	<u>Les différentes imbrications de la notion du centre-ville</u>	<u>227</u>
<u>65</u>	<u>la production de l'information urbaine.</u>	<u>232</u>
<u>66</u>	<u>la production de l'information urbaine</u>	<u>233</u>
<u>67</u>	<u>l'acheminement des données urbaines</u>	<u>234</u>
<u>68</u>	<u>Quel rôle pour le SIG</u>	<u>236</u>
<u>69</u>	<u>Exemple de domaines connexes aux SIG</u>	<u>239</u>
<u>70</u>	<u>Les principaux domaines connexes aux SIG</u>	<u>240</u>
<u>71</u>	<u>L'étude des besoins</u>	<u>242</u>
<u>72</u>	<u>La participation : quel outil ?</u>	<u>245</u>
<u>73</u>	<u>La Cristallisation de la polyphonie des habitants</u>	<u>251</u>
<u>74</u>	<u>Triangle d'évaluation et d'appréciation</u>	<u>252</u>
<u>75</u>	<u>La localisation de la ville de Bou-saada</u>	<u>261</u>
<u>76</u>	<u>La localisation de la commune de Bou-saada dans la wilaya de M'sila.</u>	<u>262</u>
<u>77</u>	<u>Le territoire riche de la ville de Bou-saada</u>	<u>263</u>
<u>78</u>	<u>Carte les étages bioclimatiques</u>	<u>264</u>
<u>79</u>	<u>Diagramme ombrothermique de Gaussen</u>	<u>266</u>
<u>80</u>	<u>Rose des vents de la ville de Bou-saada</u>	<u>268</u>
<u>81</u>	<u>La ville de Bou-aada dans le système 2025</u>	<u>278</u>
<u>82</u>	<u>le secteur à urbaniser dans la ville de Bou-saada</u>	<u>282</u>
<u>83</u>	<u>La croissance démographique de la ville de Bou-saada</u>	<u>284</u>
<u>84</u>	<u>le taux d'accroissement de la population dans la ville de Bou-saada</u>	<u>285</u>
<u>85</u>	<u>Extension de la ville de Bou-saada 1972-2007</u>	<u>287</u>

<u>86</u>	<u>1e temps, la prédominance géographique et religieuse</u>	<u>288</u>
<u>87</u>	<u>2e temps, la dominance coloniale</u>	<u>288</u>
<u>88</u>	<u>3e temps, la logique de dualité spatiale</u>	<u>289</u>
<u>89</u>	<u>4e temps, éclatement incontrôlé</u>	<u>289</u>
<u>90</u>	<u>5e temps, la logique viaire</u>	<u>290</u>
<u>91</u>	<u>Contours de l'agglomération de Bou-saada</u>	<u>291</u>
<u>92</u>	<u>Les différents tissus existants dans la ville de Bou-saada.</u>	<u>291</u>
<u>93</u>	<u>Les dunes de sable</u>	<u>295</u>
<u>94</u>	<u>Moulin Ferrero</u>	<u>295</u>
<u>95</u>	<u>l'harmonie naturelle, Oued et Palmeraie</u>	<u>295</u>
<u>96</u>	<u>La palmeraie</u>	<u>295</u>
<u>97</u>	<u>La grande mosquée</u>	<u>295</u>
<u>98</u>	<u>Les secteurs d'urbanisation définis sur le PDAU de 1996</u>	<u>303</u>
<u>99</u>	<u>Plan redessiné avec uniquement la structure des espaces libres</u>	<u>305</u>
<u>100</u>	<u>la juxtaposition et l'interpénétration de Ksar (vieille ville) et la Palmeraie</u>	<u>306</u>
<u>101/102</u>	<u>Un joli mélange de naturel et artificiel</u>	<u>306</u>
<u>103</u>	<u>La localisation des éléments à haute valeur patrimoniale dans le Ksar</u>	<u>307</u>
<u>104</u>	<u>La diminution du nombre des logements dans le Ksar.</u>	<u>308</u>
<u>105</u>	<u>ksar : habitations à modèle importé, des façades transformées et des nouveaux matériaux utilisés</u>	<u>308</u>
<u>106</u>	<u>L'implantation dangereuse de CEM à Dechra Gueblia</u>	<u>311</u>
<u>107</u>	<u>Les différentes composantes de la zone périphérique.</u>	<u>313</u>
<u>108</u>	<u>Tissu central de la ville de Bou-saada</u>	<u>320</u>
<u>109</u>	<u>Les éléments naturels qui déterminent le territoire de la ville de Bou-saada</u>	<u>335</u>
<u>110</u>	<u>Teneur en éléments naturels dans l'environnement de la ville de Bou-saada</u>	<u>336</u>
<u>111</u>	<u>La localisation de Bou-saada par rapport chott el Hodna</u>	<u>336</u>
<u>112</u>	<u>Coupe géologique de la zone de Bou-saada</u>	<u>337</u>
<u>113</u>	<u>La topographie dans la ville de Bou-saada</u>	<u>339</u>
<u>114</u>	<u>Vue depuis la route nationale</u>	<u>340</u>

<u>115</u>	<u>Une fermeture visuelle de l'Oued</u>	<u>341</u>
<u>116</u>	<u>La trame des routes de la ville de Bou-saada</u>	<u>343</u>
<u>117</u>	<u>la végétation dans la ville de Bou-saada</u>	<u>347</u>
<u>118</u>	<u>La réduction de la surface de la palmeraie au profit de l'urbanisation</u>	<u>348</u>
<u>119</u>	<u>Exemple de non adaptation de nouveau à l'ancien : La gare routière</u>	<u>350</u>
<u>120</u>	<u>dévalorisation de l'identité architecturale de l'ancienne poste centrale</u>	<u>351</u>
<u>121</u>	<u>Le paysage urbain à travers un mur identitaire.</u>	<u>352</u>
<u>122</u>	<u>Les carrières sableuses</u>	<u>354</u>
<u>123</u>	<u>les zones à forte sensibilité à la désertification dans la wilaya de M'sila</u>	<u>356</u>
<u>124</u>	<u>Le Non-respect de servitude d'Oued Bou-saada</u>	<u>358</u>
<u>125</u>	<u>Le Non-respect de la servitude de l'oued Bou-saada</u>	<u>359</u>
<u>126</u>	<u>Le non-respect de la servitude de Djebel</u>	<u>359</u>
<u>127</u>	<u>L'occupation illégale des servitudes</u>	<u>361</u>
<u>128</u>	<u>Façade en étages</u>	<u>361</u>
<u>129</u>	<u>Façade en simple</u>	<u>361</u>
<u>130</u>	<u>la synthèse des enjeux environnementaux dans la ville de Bou-saada</u>	<u>363</u>
<u>131</u>	<u>Le contenu de la démarche d'évaluation</u>	<u>364</u>
<u>132</u>	<u>L'analyse qualitative et quantitative</u>	<u>365</u>
<u>133</u>	<u>L'intégration de la procédure d'une démarche environnementale dans les instruments d'urbanisme.</u>	<u>367</u>
<u>134</u>	<u>les 7 harates de Ksar</u>	<u>374</u>
<u>135/136</u>	<u>La complémentarité Ksar/ Palmeraie</u>	<u>375</u>
<u>137</u>	<u>La palmeraie : espace plein de joie et de gaieté.</u>	<u>378</u>
<u>138</u>	<u>L'espace public un espace convivial</u>	<u>378</u>
<u>139</u>	<u>Interaction habitant/palmeraie</u>	<u>378</u>
<u>140</u>	<u>Le quotidien : Les hommes faisaient l'achat et discutaient</u>	<u>378</u>
<u>141/142</u> <u>/143</u>	<u>Les 3 tableaux témoignent à l'existence des différentes formes des liens sociaux (entre garçons et garçons, filles et filles, les liens familiaux)</u>	<u>379</u>
<u>144/145</u>	<u>volontariat de nettoyage février 2016.</u>	<u>381</u>
<u>146</u>	<u>habillement d'un mur extérieur : des hommes avec des dromadaires</u>	<u>381</u>

	<u>dans un paysage désertique.</u>	
<u>147</u>	<u>Différences, inégalités et disparité inter quartiers de la ville de Bou-saada</u>	<u>383</u>
<u>148</u>	<u>la concentration des équipements dans la ville de Bou-saad</u>	<u>385</u>
<u>149</u>	<u>Positionnement de Rahbats dans le Ksar</u>	<u>387</u>
<u>150</u>	<u>Les modes de déplacement selon la distance maison/équipements.</u>	<u>390</u>
<u>151</u>	<u>L'intégration du l'aspect social dans le processus de l'urbanisme.</u>	<u>402</u>

LA LISTE DES TABLEAUX :

<u>N°</u>	<u>Titre</u>	<u>Page</u>
<u>01</u>	<u>Synthèse des éléments de définitions du développement durable</u>	<u>44</u>
<u>02</u>	<u>le processus relationnel de l'intégration</u>	<u>67</u>
<u>03</u>	<u>Quel rôle pour les indicateurs de durabilité.</u>	<u>69</u>
<u>04</u>	<u>la naissance de l'histoire environnementale dans l'Algérie</u>	<u>108</u>
<u>05</u>	<u>arsenal juridique en matière de l'environnement.</u>	<u>111</u>
<u>06</u>	<u>synoptique sur les outils de planification, d'action</u>	<u>124</u>
<u>07</u>	<u>historique de l'introduction de référentiel de durabilité</u>	<u>126</u>
<u>08</u>	<u>la synthèse des indicateurs de l'aspect environnemental</u>	<u>193</u>
<u>09</u>	<u>La qualité du cadre de vie urbain : une construction possible</u>	<u>223</u>
<u>10</u>	<u>les indicateurs de l'aspect social</u>	<u>224</u>
<u>11</u>	<u>L'interprétation de la donnée urbaine</u>	<u>234</u>
<u>12</u>	<u>comparatif entre les outils de DAO et les SIG</u>	<u>237</u>
<u>13</u>	<u>les différents types d'usages des SIG et le cycle de vie d'une application</u>	<u>238</u>
<u>14</u>	<u>Pluviométrie moyenne mensuelle en mm</u>	<u>264</u>
<u>15</u>	<u>Température moyenne mensuelles en degré Celsius</u>	<u>265</u>
<u>16</u>	<u>Humidité en % dans la ville de Bou-saada</u>	<u>265</u>
<u>17</u>	<u>Les risques naturels enregistrés dans la ville Bou-saada</u>	<u>267</u>
<u>18</u>	<u>Les plans d'urbanisme et leurs révisions</u>	<u>269</u>
<u>19</u>	<u>Repères statistique</u>	<u>270</u>
<u>20</u>	<u>Les terrains favorables à l'urbanisation</u>	<u>271</u>
<u>21</u>	<u>Quelques erreurs relevées</u>	<u>271</u>
<u>22</u>	<u>La croissance démographique de la ville de Bou-saada</u>	<u>284</u>
<u>23</u>	<u>le taux d'accroissement de la population dans la ville de Bou-saada</u>	<u>285</u>
<u>24</u>	<u>les changeurs de résidence</u>	<u>285</u>
<u>25</u>	<u>La caractérisation des différents POS</u>	<u>303</u>
<u>26</u>	<u>Les Eléments à haute valeur patrimoniale dans le Ksar</u>	<u>307</u>
<u>27</u>	<u>La diminution du nombre des logements dans le Ksar.</u>	<u>308</u>
<u>28</u>	<u>La caractérisation des différents POS de la révision</u>	<u>317</u>

<u>29</u>	<u>Les caractéristiques formelles de centre-ville.</u>	<u>319</u>
<u>30</u>	<u>Les différents tissus composants le centre-ville de la ville de Bou-saada.</u>	<u>319</u>
<u>31</u>	<u>La classification du réseau routier</u>	<u>344</u>
<u>32</u>	<u>Les équipements à Maitar</u>	<u>385</u>
<u>33</u>	<u>L'évolution de maladies au cours du temps</u>	<u>392</u>
<u>34</u>	<u>L'évolution des maladies transmises par l'eau</u>	<u>392</u>
<u>35</u>	<u>L'évolution des maladies transmises par les animaux</u>	<u>393</u>
<u>36</u>	<u>Évolution de la maladie de Leishmania année : 2008</u>	<u>393</u>
<u>37</u>	<u>Évolution de la maladie de Leishmania année : 2009</u>	<u>393</u>
<u>38</u>	<u>Évolution de la maladie La fièvre malte d'année : 2008</u>	<u>394</u>
<u>39</u>	<u>Évolution de la maladie La fièvre malte d'année : 2009</u>	<u>394</u>

INTRODUCTION GENERALE

La ville n'est pas l'objet d'une science particulière, le savoir scientifique sur la ville est produit par différentes disciplines, il n'existe pas de théorie globale de la ville. Cela se traduit dans les différentes méthodes de production des villes, la multiplicité des acteurs, les changements sociaux et politiques et dans les problèmes posés. Cette production urbaine tend à être cadrée théoriquement par des dispositions législatives et réglementaires et techniques accompagnées de plans et de procédures destinés à régulariser les dysfonctionnements urbains et à donner un

L'urbanisme réglementaire est apparu avec cette appellation récemment mais il est considéré comme un ancien système dégagé de coutumes et religions où les habitants se soumettent à la loi de dynaste ou à la loi de la cité.

L'urbanisme réglementaire date du moment où l'Algérie avait besoin d'adapter les villes aux nouveaux besoins, durant les années 1962-1991 une planification et un appareil législatif sont progressivement mis en place, cette progression et codification de l'arsenal juridique des villes algériennes est passé par plusieurs étapes et par l'introduction de plusieurs lois.

Après l'indépendance, la plupart des villes algériennes ont connu comme toutes les villes du monde, une urbanisation accélérée, anarchique et sans qualité. Elles se retrouvent entourées par des périphéries de plus en plus larges et souvent constituées par un habitat précaire et même des bidonvilles. L'ensemble devient une accumulation de dégradations, d'ordures, de déchets et de différents types de pollution. Cette situation de désordre¹ urbain impose à l'Algérie de mettre en place plusieurs instruments d'aménagement dans le but de promouvoir la ville et veiller à son fonctionnement. L'Algérie a repris les mêmes outils de gestion française et passe du plan d'urbanisme provisoire (PUP) dans les années 60 au plan de modernisation urbaine (PMU) dans les années 70 puis du plan d'urbanisme directeur (PUD) au plan Directeur d'aménagement et d'urbanisme (PDAU) dans les années 90.

« L'urbanisme des instruments et la réglementation urbaine présentent des côtés positifs non négligeables, ils sont une garantie minimum et indispensable à la sauvegarde de l'intérêt général face à la multitude d'intérêt particulier. Ils sont utiles où les tissus urbains sont en voie de formation et de consolidation et qui

¹ Tahar BAOUNI dans son article intitulé : les dysfonctionnements de la planification urbaine et des transports urbains dans les villes algériennes, s'est dit que « *Le dysfonctionnement et l'anarchie totale* dans lesquelles sombrent les villes algériennes, résulte de l'absence d'une planification urbaine stratégique mettant en parfaite coordination le plan d'urbanisme et le plan de transport ».

présentent des besoins énormes en équipements collectifs et en infrastructures »¹.

Conçus comme les principaux outils de planification spatiale et de gestion de l'espace urbain à caractère législatif, le PDAU suivi du POS (plan d'occupation du sol) visant à gérer les tissus existants, d'organiser les villes, de préserver l'intérêt général, de fixer de façon détaillée la forme urbaine et les modalités de construction, de régler et contrôler l'occupation du sol.

Le plan directeur d'aménagement et d'urbanisme est un document à caractère prospectif et un moyen essentiel d'intervention sur la ville. Il constitue un cadre de planification et de législation pour les différents opérateurs publics ou privés et participe à la régulation des dysfonctionnements urbains.

Ce travail sera focalisé sur les nouveaux instruments d'urbanisme, que sont le Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (PDAU) et le Plan d'Occupation du Sol (POS). Ces derniers constituent une base documentaire et graphique qui permet de cerner *les acteurs, les enjeux, les positions, etc.*

Le PDAU trace le cadre général et indique les éléments essentiels de l'aménagement communal et intercommunal, Ces éléments concernent le zonage, la programmation urbaine en équipements et infrastructure, la destination générale du sol (les espaces constructibles et les espaces inconstructibles) ; sous formes de quatre secteurs : (Les secteurs urbanisés, Les secteurs à urbaniser, Les secteurs d'urbanisation future, Les secteurs non urbanisables), le tracé des principales voies....etc. Le PDAU s'accompagne d'un règlement se référant aux dispositions qu'il détermine les servitudes, les obligations concernant l'utilisation du sol, les densités et définit les zones nécessitant l'intervention des POS en déterminant les termes de réalisation et les priorités d'intervention sur les tissus urbains.

Mais ces deux instruments marquent une défaillance, une rupture avec la réalité des villes algériennes, l'aspect uniforme et standard du PDAU, le caractère programmatique du POS, qui négligent les spécificités du site et ne contiennent pas compte la société et l'environnement.

« En premier temps ces instruments étaient d'un aspect programmatique désintéressant aux détails et qualités esthétiques des espaces urbains, et dans un deuxième temps, et par l'effet négatif du cadre bâti produit enclenchent un retour conscient à des démarches soucieuses de la rationalité de l'occupation des sols, de la concertation, des compositions de détail et de l'embellissement de

¹ Maouia Saidouni, élément d'introduction à l'urbanisme édition casbah 2001, p 176

l'environnement urbain »¹.

A partir de là, La gestion de villes algériennes continue à poser d'énormes problèmes, notamment ceux liés à la dégradation de la qualité de vie, la perte de la qualité du cadre bâti, les impacts environnementaux des activités humaines, l'habitat, les transports, l'aménagement de l'espace, l'assainissement ; etc. cette situation est le corollaire de l'incapacité des instruments d'urbanisme à répondre aux problèmes rencontrés sur l'espace urbain².

Cette situation critique s'aggrave avec le temps, ce qui oblige à prendre des mesures urgentes pour trouver rapidement des solutions efficace ; et essentiellement pour limiter et empêcher ces problèmes ; une nouvelle notion est apparue progressivement : **le développement durable**. Elle fait appel à la conservation de l'environnement, à la rationalisation de l'utilisation des ressources naturelles, à l'obligation de l'équité sociale et surtout à remettre l'homme au cœur de toutes les préoccupations.

Cette notion a été proposée pour la première fois dans la conférence de Stockholm en 1972 dans le rapport Brundtland : « Notre avenir commun ». Le développement durable s'est concrétisé dans la conférence de Rio "Sommet de la terre" en 1992, où se sont dégagés l'agenda 21 locaux.

Au cours des dernières décennies, le concept de développement durable s'est imposé comme un nouvel impératif de l'action publique urbaine, touchant ainsi les conceptions et les pratiques de l'aménagement urbain et de l'urbanisme, en appelant à la préservation des normes sociales et culturelles et à la nécessité de répondre aux besoins des générations actuelles et futures.

Il est important de signaler que ce travail est né d'une réflexion profonde, tant de fois nous entendons parler de développement durable, sans trop bien savoir de ce qu'il s'agit et tant de fois ce terme est utilisé dans différents discours scientifiques, politiques et économiques mais sans donner un sens clair à ce terme flou. L'objectif de cet essai est la construction et la production de connaissances autour de cette notion et son acception, sur quoi elle repose et à quoi elle aboutit, apporte- elle réellement une valeur ajoutée ? Pourquoi le terme est-il à ce point galvaudé ?

La consultation des livres et documents m'a également apporté de nouveaux éléments de réflexion sur le développement durable qui peut le considérer comme un qualitatif à l'espace urbain à formuler.

¹ Maouia Saidouni, élément d'introduction à l'urbanisme édition casbah 2001, p 199

² Ce jugement est le résultat de plusieurs études citées dans le chapitre (ÉTAT DE L'ART ET POSITIONNEMENT EPISTEMOLOGIQUE).

Ce travail s'interroge sur le croisement de l'urbanisme avec le développement durable, il est question de chercher à comprendre la manière avec laquelle la notion est interprétée et la maîtrise sur le milieu urbain. Nous avons choisi la ville de Bou-saada pour développer cette problématique.

La ville de Bou-saada sera le champ de recherche qui nous permettra de préciser la portée de notre travail sur les instruments d'urbanisme. Cette ville touristique a connu plusieurs problèmes de dégradations et différentes formes de pollution. La première cause de cet état est la limite des instruments d'urbanisme face à la vitesse des changements opérés dans la ville de celle-ci, il s'agit de faire un état des lieux et faire ressortir les obstacles qui basculent les instruments d'urbanisme

Le présent travail traite l'intégration du développement durable dans les instruments d'urbanisme comme outil dans une perspective de gestion optimale de la ville Algérienne en général et la ville de Bou-saada en particulier. Il s'agit d'une réflexion sur les nouvelles techniques d'analyse urbaine appliquées à tout aspect de la ville (socio-économique, environnemental, spatial...). La problématique ainsi retenue et traitée sous forme de prolégomènes, elle est développée en 12 chapitres regroupés en trois parties dont une théorique et conceptuelle, une autre analytique et enfin une expérimentale.

La construction d'une ville harmonieuse ne pourra être réalisée sans un ancrage et une incorporation de la protection de l'environnement dans l'urbanisme. On peut aisément constater le changement de l'état de l'environnement dans les villes algériennes vis-à-vis de la négligence des instruments d'urbanisme. C'est ainsi qu'on a vu que l'état est préoccupé seulement par la production de logement, sans tenir compte de l'état déplorable et de dégradation de l'environnement avec un manque de stratégie claire de protection de l'environnement tant dans les objectifs des instruments d'urbanisme que dans le contenu, cette dégradation de l'environnement est considérée comme une défaillance et une faiblesse des instruments d'urbanisme. Pour ces raisons on a retenu la 1^e hypothèse

La loi n° 90-29 du 01 décembre 1990 relative à l'aménagement et l'urbanisme. qui marque vraiment la production des instruments d'urbanisme en Algérie, comparativement aux objectifs fixés, s'est avérée d'une inefficacité relative du point de vue social. La plupart des instruments d'urbanisme étaient réalisés sans tenir compte de la participation citoyenne dans leurs élaborations, c'est un urbanisme purement dirigiste, alors l'état est apparu comme le seul acteur qui domine localement, une telle situation qui influence négativement sur la réalité des villes algériennes, pour cette raison on a retenu la 2^e hypothèse.

Notre thèse a été structurée en trois parties, parmi lesquelles :

Le chapitre préliminaire est plus théorique, il parle de la problématique et présente une mise en contexte introduisant les concepts fondamentaux. Dans ce chapitre, nous allons présenter notre méthodologie de la recherche et notre approche.

La première partie est un essai sur l'urbanisme et la ville, l'histoire de développement durable, au sens de la ville. Les premiers chapitres qui sont comme une partie introductive pour plusieurs notions peut approfondir, enrichir et pénétrer un peu dans cette complexité. Alors on tente, dans une approche définitionnelle, de montrer ce que le développement durable peut apporter de nouveau à l'urbanisme.

Le premier chapitre présente l'état de l'art sur les différents axes de recherches dans le domaine de urbanisme et développement durable, en se focalisant principalement sur la problématique de croisement entre les deux, il s'appuie sur des recherches de terrain pour dégager une problématique d'analyse et d'interprétation. Afin de mener à bien cette recherche, il apparaît nécessaire d'apporter dès à présent quelques sens et précisions sur les termes qui sont à la base de ce travail, d'autant plus qu'ont pu être relevées au cours de cette étude, des définitions différentes suivant les époques et suivant les points traités, notamment sur le développement durable et mettre la lumière sur ses termes constitutifs.

Le deuxième chapitre traite du sujet de développement durable au-delà de son aspect conceptuel qu'analytique et la possibilité de son introduction dans la gestion de la ville.

Le troisième chapitre vise à comprendre le degré de contribution des villes algériennes à la durabilité et argumenter sur le potentiel prospectif d'une réglementation encore trop hésitante vis à vis des réalités environnementales.

Afin de positionner le développement durable comme moteur de gestion de la ville et de l'attractivité des villes. Il conviendra de prendre appui sur de nouvelles approches et d'autres outils pour réincorporer le développement durable dans les instruments d'urbanisme ; afin d'ouvrir la voie à une réflexion globale sur les outils juridiques et les dispositifs réglementaires existants ainsi que leurs articulations pour agir sur la ville. Ces points seront traités dans la deuxième partie qui comprend trois chapitres.

Le renforcement de la place de la société et de l'environnement dans les instruments d'urbanisme constitue l'un des enjeux majeurs des politiques à venir. Une contribution théorique mettra tout d'abord en évidence les composantes-clés du processus et conduira à identifier les éléments essentiels d'un référentiel de développement durable. C'est à partir de cette reformulation que seront proposés des indicateurs visant à structurer les

démarches des instruments d'urbanisme, et mesurant ainsi la contribution de la ville algérienne à la durabilité. En s'appuyant sur une approche empirique dans une perspective systémique/compréhensive, confrontant les discours et les faits, les concepts et les représentations sous-tendent cette opération.

Le quatrième est consacré à l'historique du règlement urbain en Algérie. Le cinquième chapitre s'attachera à la description du cheminement d'élaboration des instruments d'urbanisme basé sur une analyse spatio-temporelle, à analyser les instruments d'urbanisme : leurs rôles, leurs contenus, leurs domaines d'intervention et leurs manquements.

Nous présentons par la suite les différents indicateurs de l'aspect environnemental et social dans le sixième et septième chapitre.

La thèse ayant comme cas d'étude la ville de Bou-saada. Tout d'abord nous allons essayer de développer une argumentation de la problématique en reposant sur une démarche interprétative et faire la caractérisation du procès d'évolution urbaine de la ville de Bou-saada. Le territoire de la ville de Bou-saada permettra d'avoir une vision démo-spatiale de l'accélération de son urbanisation, de la surface consommée par l'analyse des différents tissus urbains, les formes urbaines et densités, l'analyse socio-démographique permettra d'identifier les différentes populations résidant dans ces tissus, leur migration et leur intégration dans le tissu socio-économique.

Il est force de constater comment les lieux représentatifs à haute valeur symbolique de cette ville touristique, deviennent des lieux négligés et cachés à cause de l'incapacité des instruments d'urbanisme à conserver et à garder un aspect singulier propre à cette ville, alors elle souffre d'une absence d'une stratégie claire en matière de planification urbaine et spatiale.

Nous avons pu réaliser ce travail à partir des données collectées par les entretiens, l'observation et l'analyse documentaire, Il s'agira d'analyser le PDAU de la ville et plusieurs POS, mais également de comprendre leurs propres objectifs et mécanismes. Ceci permettra d'approfondir la connaissance de la ville et de vérifier « l'intégration effective du développement durable dans les instruments d'urbanisme » : identifier les possibles corrélations entre urbanisme en développement durable en s'appuyant sur les deux hypothèses citées au début de chapitre préliminaire. Ces points seront développés dans le huitième et neuvième chapitre.

Nous envisageons à travers le neuvième et dixième chapitre, de développer une

méthode de prise en compte de l'environnement et de la société dans les instruments d'urbanisme, et d'exposer des méthodes d'action selon un transfert temporel, du présent vers le futur, en renforçant la place et le rôle des habitants dans la production urbaine contemporaine et en prenant en compte les enjeux environnementaux.

Le dixième chapitre se focalise sur la recherche des effets sur les instruments d'urbanisme de la prise en compte de l'environnement en répondant à l'urgence écologique voire les effets et répercussions concrets croissants provoqués par les atteintes sur l'environnement. Cette étude aura pour objet d'identifier la procédure d'évaluation environnementale comme un outil d'intégration de l'environnement au sein des instruments d'urbanisme, mais également comme un facteur de transformation de ceux-ci.

Le onzième chapitre pose la question de la nécessité d'une action collective pour maintenir la stabilité du système social, qu'à différents moments de son histoire, connaît une certaine représentation et un certain changement d'un côté et retenir la rigidité du système urbain, qui devient plus en plus fragile et complexe d'un autre côté. Un autre objectif sera d'offrir un éclairage sur les différentes manières dont la société est aujourd'hui remobilisée et de confronter sa pertinence aux objectifs de l'aménagement en termes de fonctions, d'usages et pratiques.

A- Problématique

La ville est un système complexe et « un objet de préoccupation pour plusieurs champs disciplinaires et un objet d'étude pour plusieurs autres spécialités »¹, représentant un système complexe en étant en lien avec d'autres disciplines scientifiques.

La ville algérienne semble donc constituer un cadre d'étude utile en matière d'aménagement territorial en même temps qu'elle se trouve être actuellement au cœur de l'actualité de l'urbanisme, il s'agit les instruments d'urbanisme (POS, PDAU) adoptés par la loi N° 90_29 du 1^{er} décembre 1990 relative à l'aménagement et l'urbanisme²

En Algérie les instruments urbanisme sont des outils essentiels de la planification urbaine, qui déterminent la destination, les règles générales et servitudes d'utilisation des sols, ils sont établis sous l'autorité du Wali et élaborés conjointement par les différents services d'état.

La ville est en effet, un résultat d'une dualité décision/intervention des différents acteurs : les institutions étatiques, les individus, les corporations (ingénieurs, urbanistes, architectes, paysagistes.....) sur l'espace urbain, mais en réalité, on trouve que cette force sociale n'existe que relativement et moins déterminé par plusieurs facteurs, parmi eux la dominance de l'intervention des pouvoirs publics sur l'espace urbain en résultant une planification urbaine inefficace et sans âme.

La loi 90/29 qui marque vraiment la production des instruments d'urbanisme en Algérie, comparativement aux objectifs fixés, semble être avérée d'une inefficacité relative du point de vue social. La plupart des instruments d'urbanisme étaient réalisés sans tenir compte de la participation citoyenne dans leurs élaborations, c'est un urbanisme purement dirigiste, alors l'état est apparu comme le seul acteur qui domine localement, une telle situation qui influence négativement la réalité des villes algériennes.

La construction d'une ville harmonieuse ne pourra être réalisée sans l'ancrage et l'incorporation de la protection de l'environnement dans l'urbanisme. On peut aisément constater le changement de l'état de l'environnement dans les villes algériennes vis-à-vis de la négligence des instruments d'urbanisme ; c'est ainsi qu'on a vu que l'état est préoccupé seulement par la production de logements, sans tenir compte de la dégradation de

¹ Maouia Saidouni ,Eléments d'introductions à l'urbanisme ,CASBAHEdition,2000,Alger ,p 10

² La loi N° 90_29 du 1er décembre 1990 relative à l'aménagement et l'urbanisme modifiée et complétée par le decret exécutif N° 94_07 du 18 mai 1994 et la loi n° 2004_05 du 14 Aout 2004

l'environnement, avec un manque d'une stratégie claire de protection de l'environnement tant dans les objectifs des instruments d'urbanisme que dans le contenu. Cette dégradation de l'environnement est considérée comme une défaillance et une faiblesse des instruments d'urbanisme.

Alors, les PDAU et les POS sont deux instruments de la maîtrise du développement urbain mais qu'ils souffrent d'une interférence minimale de la dimension sociale et environnementale dans leurs objectifs et leurs processus.

Le développement durable¹ qui est apparue en 1987 dans le rapport du Brundtland², vient comme un mouvement de revendication sociale et environnementale, il est une manière d'appréhender l'action publique, de concevoir le changement et mettre en œuvre les décisions qui engagent le présent et l'avenir des villes. La notion de durabilité fait référence à la question de participation citoyenne d'une part et à la dégradation de l'environnement à laquelle l'urbanisation donne lieu à d'autre part. La solution est donc d'inscrire l'urbanisme dans une stratégie de développement durable pour provoquer une évolution spatiale aussi bien que sociale ceci ne peut évidemment exister que par l'intégration des principes de développement durable tant dans le processus et le contenu des instruments d'urbanisme que dans la planification urbaine.

Dans le contexte de l'intégration du développement durable dans les instruments d'urbanisme (PDAU, POS), celui-ci ne doit pas être perçu comme une politique supplémentaire, mais au contraire comme un référentiel nouveau et transversal à toutes les politiques. Dans le cas l'Algérie, il se matérialise par la Politique Nationale d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire PNADD adoptée en 2001, qui pour la plupart est présentée comme l'innovation majeure introduite par la loi N° 01_20 du 12 décembre 2001

¹ Selon Cristian Brodhag et autres, Dictionnaire du développement durable, édition AFNOR, France, 2004, p65
Le développement durable : « est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs »

² Selon Youcef Diab, Pratique du développement urbain durable "faisabilité, mise en œuvre, suivi", édition WEKA, 2003. « La notion de "durabilité" traduit d'abord par les canadiens par l'objectif «Soutenable» avait protection de l'environnement. L'UICN (Unies internationale pour la conservation de la nature), le PNUE (Programme des Nations unies pour l'environnement) et le WWF (World Wildlife Fund) avaient en effet questionné l'utilisation durable des ressources, mais c'est la commission Brundtland qui assure une large diffusion de ce terme »

relative à l'aménagement et au développement du territoire, pour renforcer et coordonner les actions publiques et « la maîtrise et l'organisation de la croissance des villes.....»¹,

Malgré l'objectif des instruments d'urbanisme censé est apporter des solutions aux problèmes urbains (PDAU et POS), la ville algérienne continue son développement avec une dégradation marquante de sa qualité urbaine et du cadre de vie de ses habitants, sans assise économique, en perdant progressivement son histoire et son identité et en consommant de manière désordonnée et anarchique son espace urbain et ses ressources.

Dès son apparition, la ville de Bou-saada modifié son espace naturel et suscité un environnement conforme à l'urbanité du moment se base surtout sur beaucoup de constructions : des quartiers, des villes nouvelles, des grands ensembles ; ce changement de contenu et son influence visible sur la ville s'est accompagné de la croissance de problèmes de plus en plus redoutables dont les solutions sont recherchées dans l'urbanisme au sens plus large. Celui qui comprend une large part d'aménagement du territoire, les questions posées à la ville concernant d'abord elle-même; parmi les plus essentielles on compte celles de son fonctionnement qui répond mal aux critères de durabilité celle du mode de production et les styles de consommation urbains qui ont une forte empreinte écologique, celle du fonctionnement physique par une urbanisation extensive qui rend la ville encore plus inefficace.

La prise en compte du développement durable dans l'élaboration des instruments d'urbanisme en Algérie posent de multiples questions parmi elles :

Comment porter la question environnementale dans les instruments d'urbanisme ?

Comment l'aspect social peut-il être traduit par les instruments d'urbanisme ?

B- Hypothèse :

Dans cette perspective, on a énoncé deux hypothèses fondamentales qui constituent le début de cette investigation, il s'agit de :

- L'intégration du développement durable dans les instruments d'urbanisme reflète le degré d'engagement des habitants et de leur participation réelle.

¹ Code de l'urbanisme, éditions BERTI, Alger ,2008 .

- L'intégration effective des objectifs de développement durable dans les instruments d'urbanisme est traduite par la prise en compte de l'environnement.

C- Objectifs :

Notre principal objectif est de produire une connaissance et une base de réflexion sur l'urbanisme et le développement durable et de tester de nouveaux concepts de la prise en charge effective des objectifs-cibles de développement durable dans les instruments d'urbanisme.

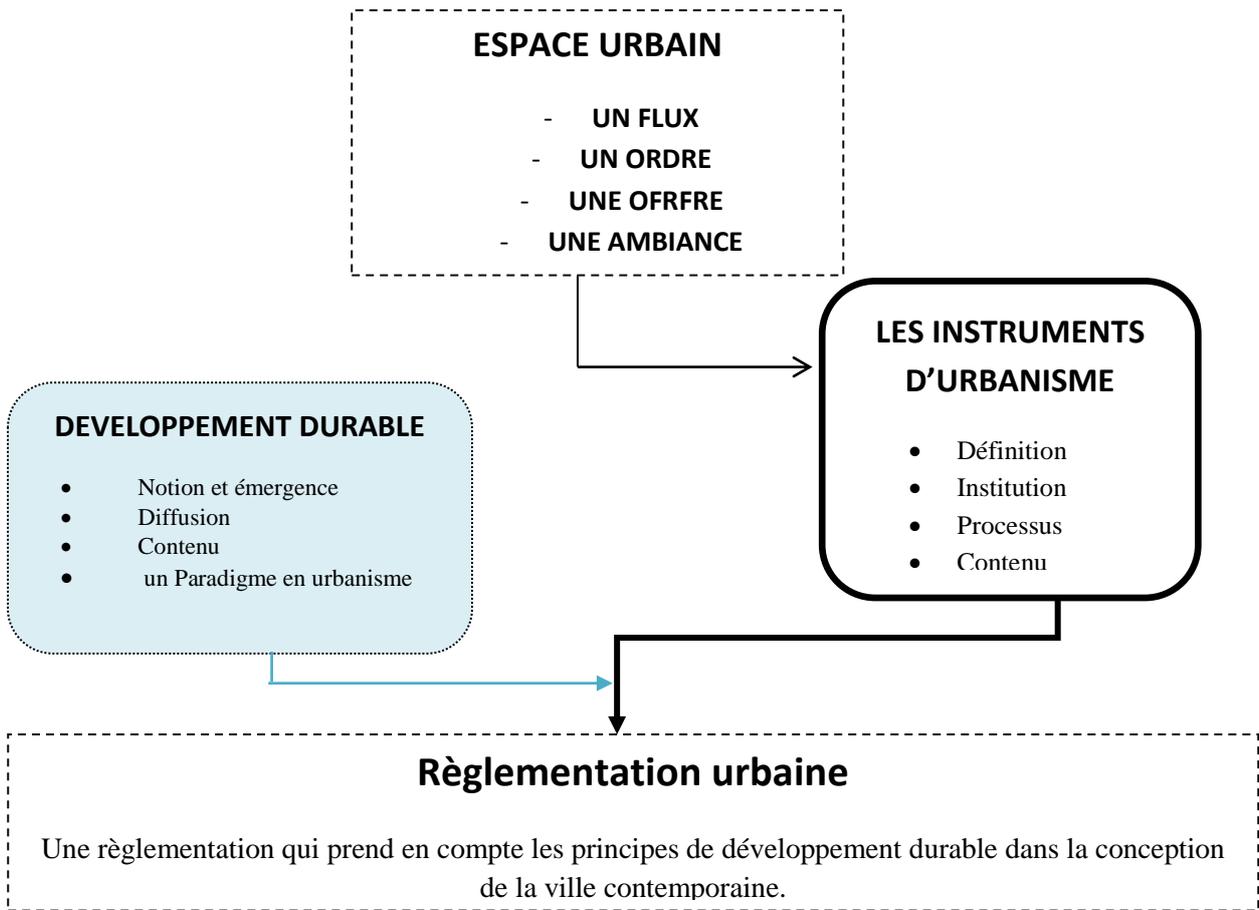
Suite aux hypothèses formulées précédemment et l'objectif principal, nous avons fixé deux objectifs secondaires, qui sont:

- Comprendre et analyser la participation et l'engagement des habitants dans l'élaboration des instruments d'urbanisme en soulignant la difficulté d'un passage d'une conception théorique dans le cadre de développement durable à une autre plus pratique et concrète.
- Considérer l'environnement comme un objet d'étude central dans l'élaboration des instruments d'urbanisme afin d'anticiper les moyens de leur concrétisation.

D- Axes de la recherche

Pour tout ce qui procède, nous avons mis un processus schématique de notre travail, comme il est montré dans l'organigramme suivant :

Figure N° 01 : Processus schématique de travail



Source : établie par la chercheuse.

E- Délimitation dans le temps et l'espace de la recherche:

Cette recherche concerne l'intégration du concept de développement durable dans les instruments d'urbanisme de la ville de Bou-saada

Toutefois les limites assignées à cette étude ne peuvent s'étendre à tous les aspects de développement durable et surtout économique et cela pour des raisons évidentes de temps et de complexité du contexte d'étude et du champ d'investigation, ainsi donc, cette étude s'est limitée à porter un éclairage substantiel et pertinent sur les instruments d'urbanisme comme des outils à grande importance en matière de gestion de la ville et pour transporter les réflexions globales sur le développement durable à l'échelle plus locale de la ville algérienne.

F- Analyse conceptuelle des hypothèses:

Dans un premier temps, il est intéressant d'examiner les grands principes qui sous-tendent le concept de développement durable et le concept de l'urbanisme, nos hypothèses établissent une relation entre deux faits et deux concepts (le développement durable et

l'urbanisme) qu'on doit analyser. La réflexion s'est entièrement articulée autour de la traduction du concept en dimensions. Cette étape permet de mieux comprendre la manière avec laquelle le développement durable peut être introduit dans le processus d'urbanisme.

L'analyse conceptuelle fournit un point de départ mais aussi un moyen de percevoir les méthodes d'approches les plus adéquates pour l'établissement du cadre opératoire de l'étude.

« L'analyse conceptuelle est un processus graduel de concrétisation de ce qu'on veut observer dans la réalité, l'analyse débute en faisant ressortir les concepts des hypothèses. Elle se poursuit en décomposant chaque concept pour en dégager les dimensions, puis, chaque dimension est décortiquée pour être traduite en indicateurs ou phénomènes observables. C'est le rôle de l'indicateur ».¹

Dans une approche théorique, on essaye de visualiser les relations et les oppositions entre les différents concepts, de soulever de nouvelles questions et ouvrir de nouvelles pistes de recherche.

I- Les instruments d'urbanisme : de prime abord, il paraît essentiel de clarifier quelques éléments de compréhension concernant ces instruments d'urbanisme

Outils de contrôles et d'actions sur l'urbanisation, ils englobent les lois et règlements que traduisent des plans ou des documents d'urbanisme (en Algérie PDAU: plan directeur d'aménagement et d'urbanisme et POS : plan d'occupation du sol)²

- PDAU: le plan directeur d'aménagement et d'urbanisme est un plan directeur au sens classique du terme .Il est, à la fois: un guide de gestion et de prévision ; pour les décideurs locaux (commune), un programme d'équipement et d'infrastructures ; pour la ville ou l'agglomération ; et un zonage du territoire communal.

- POS: c'est un instrument réglementaire de gestion urbaine et communale.

¹ Angers Maurice, Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines, 2e édition, Montréal, les Éditions CEC ,1996, P.111.

² Maouia Saidouni ,Eléments d'introductions à l'urbanisme ,CASBAHEdition,2000,Alger ,p 145

Il revêt un caractère obligatoire pour la commune qui l'initie dans le but de fixer des règles spécifiques pour l'urbanisation de parties ou de la totalité de son territoire et la composition de leur cadre bâti.

Après une simple décortication des concepts, on peut dire que l'intégration du développement durable n'est pas simplement une question d'intégration de contenu de la première au la deuxième, mais s'intéresse au processus qui conduit à la réalisation de cette dernière. Un rapide coup d'œil dans un quelconque dictionnaire peut confirmer que le dual et l'interaction entre le contenu et le processus (le quoi et le comment) est un guide fort précieux pour conduire toute action¹.

La ville est un objet de connaissances et d'interventions, alors que les instruments d'urbanisme (le PDAU et le POS) se basent sur:

- Un processus
- Un contenu

a- Le processus :

a-1-Élaboration

a- **Analyse** :création de la base de données et son analyse – récolte de données, sélection ou création des indicateurs, traitement des informations et leur systématisation afin de définir des objectifs spécifiques.

b- **Définition de la vision, participation, choix de variantes, débat public**

d- **Décision d'adoption du plan**

a-2- Réalisation: le degré de leur présence, degré de leur utilisation, application

a-3- la mise à jour (révision/évaluation) suite à des changements

Pour atteindre les objectifs et réaliser les intentions cités, les instruments d'urbanisme utilisent certains outils ou mécanismes pour la réalisation qui peuvent être partagés en quatre groupes :

¹ Le terme processus signifie « aller vers l'avant » (issu du latin pro et cessus) et s'intéresse à la question « que faire ? » et donc à la finalité de l'acte entrepris.

- documents qui sont créés pendant le processus d'aménagement ou qui présentent a condition pour son déroulement
 - ✓ codes et règlements
 - ✓ plans et stratégies
 - ✓ projets – plans d'actions

- technologies d'information et de communication
 - ✓ systèmes d'information géographique
 - ✓ télécommunications, média, internet
 - ✓ statistiques – documents, de plus en plus dans la forme électronique
 - ✓ finances

- acteurs d'aménagement et de développement
 - ✓ institutions – ministères, instituts, agences, collectivités locales,
 - ✓ conseils, organisations internationales
 - ✓ entreprises – publiques et privées
 - ✓ organisations – partis politiques, organisations non-gouvernementales, associations
 - ✓ groupes de citoyens et individus

b- Contenu

b-1 Objectif

b-2 Structure

b-3 Thèmes abordés :

- L'occupation du sol
- Le patrimoine
- L'accessibilité
- Diversité des logements
- Les équipements
- Les espaces verts

II- Développement durable

« Un développement qui répond aux besoins des générations actuelles sans compromettre ceux des générations futures »¹

Trois concepts sont inhérents à cette notion :

- Développement: «un processus conduisant l'amélioration du bien-être des humains»²
- Besoins : et «plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité»³
- «L'idée des limitations : que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale imposent sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir»⁴

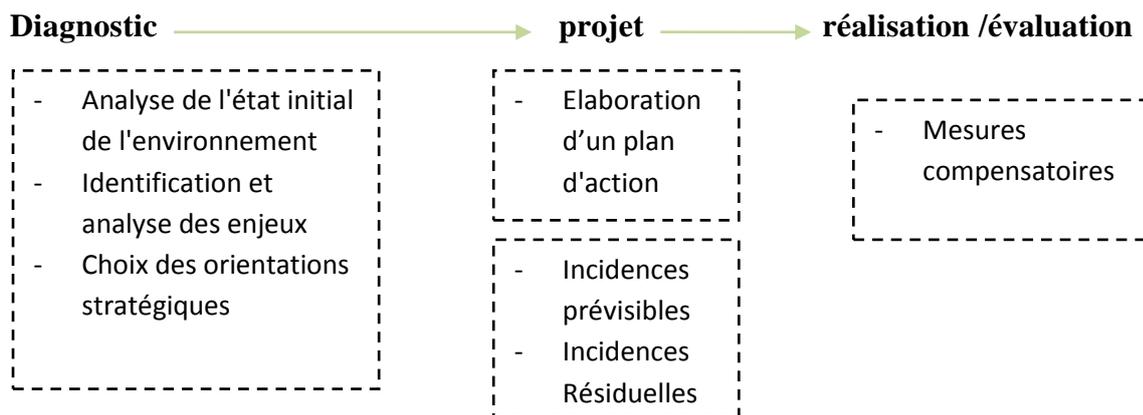
Alors que le mot "durable" signifie

- Supportable : synonyme du mot soutenable
- Vivable : qu'on peut supporter dans la vie d'un être humain
- Viable: littérairement, qui présente plus de conditions nécessaires pour durer

a- Processus de développement durable :

a-1 Environnement

Figure N° 02: Processus de l'environnement



Source : établie par la chercheuse

¹ Farid Babbache, Le développement durable au quotidien, éditions EYROLLES PRATIQUE, paris, 2007, p14.

² Cristian Brodhag et autres, Dictionnaire du développement durable, édition AFNOR, France, 2004, p64

³ AFNOR, Guide pratique du développement durable, France, 2005, p 09.

⁴ Karen Delchet, Développement durable l'intégrer pour réussir, éditions AFNOR, France, 2007, p 05.

a-2 Social

- Maitrise de la liste des attentes futures de la population urbaine
- Opération des choix stratégiques
- Identification des besoins réels de la population

b- Contenu

Le contenu du développement durable est un ensemble de démarches et plusieurs thématiques, on a choisis celles qui correspondent directement à l'urbanisme :

- ✓ Pour un environnement durable (La protection des ressources naturelles et préserver la biodiversité, l'évaluation environnementale, etc.)
- ✓ Pour un développement social : (Promouvoir la qualité de vie, maitriser l'inégalité, approche participative¹, etc.)

III-Intégration

- Aussi polysémique, il renvoie davantage à l'idée de partage des intérêts et des responsabilités entre différents éléments concernés par un problème particulier.
- «C'est l'incorporation d'un élément nouveau à un système psychologique antérieurement constitué»². cette incorporation se réalise à deux niveaux :
 - Pratique (à la réalité)
 - Théorique (loi, et document)

IV- La schématisation de l'analyse conceptuelle des hypothèses :

La variable indépendante : est l'évènement X sur lequel le chercheur intervient.

: Celle qui est l'objet d'étude et sur laquelle on veut observer l'effet *de la variable dépendante*.

La variable indépendante → les instruments d'urbanisme (concept 1)

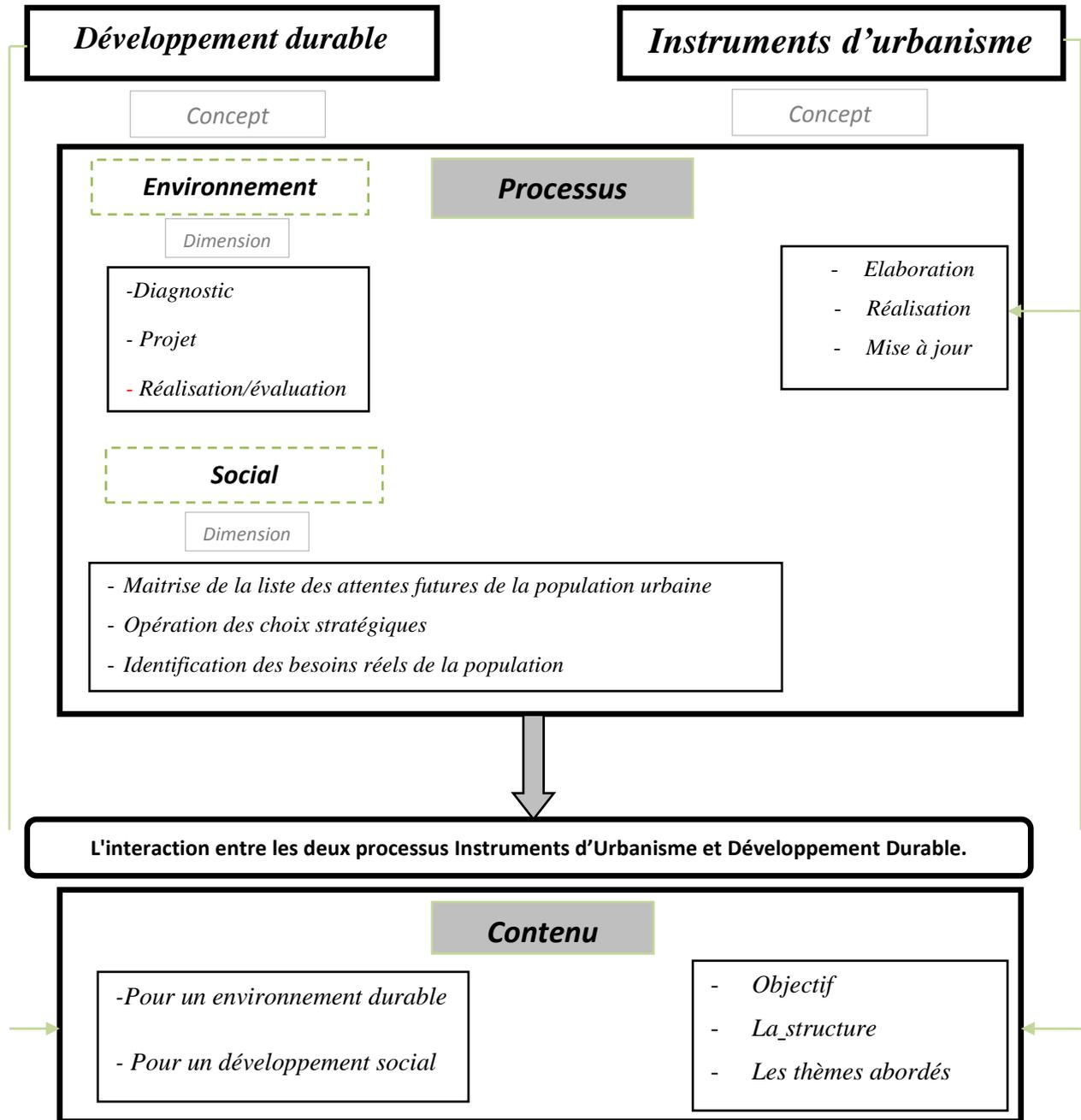
La variable dépendante → le développement durable(concept 2).

¹ Susciter la participation active des habitants et organiser la concertation entre les acteurs de la vie locale pour la requalification.

² Pierre Merlin et Françoise Choay, Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement, édition PUF, France, 2005, p 476.

La figure suivante schématise l'analyse conceptuelle des deux hypothèses aux concepts et dimensions. Les indicateurs sont développés au niveau de sixième et septième chapitre.

Figure N° 03: schématise l'analyse conceptuelle des deux hypothèses



Source : établie par la chercheuse

G- d'approche de recherche:

« L'approche est à considérer comme une démarche intellectuelle qui n'implique ni étapes, ni cheminement systématique, ni rigueur particulière. C'est à peu près un état d'esprit, une sorte de disposition générale qui situe l'arrière-fond philosophique ou métathéorique du chercheur ou de la recherche »¹

Pour rédiger ce rapport de recherche qui est à la fois d'un caractère descriptif et analytique, une importante documentation nous a servi d'appui et l'on peut retenir entre autres quelques travaux traitant de l'urbanisme et du développement durable.

Ces informations seront traitées suivant deux approches qui sont :

a. **L'approche historique**: fait d'abord un rappel historique des instruments de planification urbaine en Algérie ainsi que les grandes lois qui ont participé à la naissance des documents d'urbanisme. Puis elle vise à retracer l'évolution de la ville historique de Bou-saada et analyse la situation actuelle à l'aide de fonds documentaires, cette approche aide aussi à évoquer les grandes étapes historiques de la formation de la notion de développement durable.

b- **L'approche analytique**: L'information collectée fera l'objet d'une analyse qui s'effectuera de la manière suivante :

- *l'analyse descriptive* : qui permet de décrire l'objet d'étude et puis l'analyser ce qui permettra de vérifier les hypothèses et atteindre les objectifs fixés.

Une analyse diachronique : qui s'intéresse à l'évolution d'une ville au cours de son histoire dont l'objectif est de comprendre les transformations du cas d'étude par les différentes interventions sur ce dernier.

- *Une analyse synchronique* qui nous aidera à connaître le fonctionnement et la structure de chaque partie de la ville à plusieurs moments précis de son histoire afin de cerner ces différents problèmes.

- *Une analyse comparative* : L'analyse comparative est une sorte d'analyse, elle est une des principales, méthodes scientifiques. Par rapport aux analyses quantitatives et qualitatives qui étudient respectivement la quantité et la qualité, l'analyse comparative

¹ Omar Aktouf, Méthodologie des Sciences sociales et approche qualitative des organisations Une introduction à la démarche classique et une critique 1987, p23

s'intéresse surtout à l'identité de l'objet d'étude par rapport d'autres objets. L'identification des similitudes et des différences est essentielle avec le but de leur classification et systématisation. Cette analyse nous aidera à comparer entre le contenu des instruments d'urbanisme et la réalité.

H- Aspect méthodologique de la recherche:

Notre étude, menée de fin 2010 à mi 2016, ne constitue donc pas une recherche autonome; elle s'inscrit dans un programme existant d'une large réflexion sur la valeur ajoutée de développement durable comme un nouvel mouvement touchant plusieurs domaines y compris l'urbanisme.

I- Méthode de recherche :

Afin de comprendre ces phénomènes, nous avons adopté dans la présente étude une méthodologie d'analyse basée sur la méthode mixte de recherche¹ qui combine une telle approche quantitative et qualitative et qui suggérerait un croisement des stratégies et des instruments de collecte et de traitement des données².

Dans sa classification, Creswell propose quatre types majeurs de modèles de méthodes mixtes: la triangulation, le design de complémentarité, le design explicatif et le design exploratoire³.

Le choix de la méthode mixte se justifie par le caractère exploratoire de notre recherche qui vise à étudier le développement durable comme un phénomène contemporain et les instruments d'urbanisme qui présentent le contexte local de la ville.

Cette démarche méthodologique est bien appropriée à la collecte, la production et l'analyse des données.

¹Nous constatons dans la littérature que les méthodes mixtes ont des appellations très diverses « multi méthodes, multi stratégies, méthodes mixtes, méthodes combinatoires (combining methods) ou Le design de recherche mixte.

²selon Dans l'article de Renée Pinard et al, intitulé "le choix d'une approche méthodologique mixte de recherche en éducation", page 4 : pour Karsenti et Savoie-Zajc « ces méthodologies sont de plus en plus abordées non pas sous l'angle de leurs différences, mais sous celui des complémentarités qu'elles peuvent apporter à la recherche, une vision pratique de la recherche est en train de s'instaurer par laquelle le chercheur met en œuvre diverses méthodes de travail empruntées à l'une ou l'autre méthodologie afin d'effectuer une recherche la plus utiles et la plus instructive possible ».

³ John W. Creswell, research design qualitative, quantitative. and mixed methods approaches, 2e édition, University of Nebraska, Lincoln, 2003.

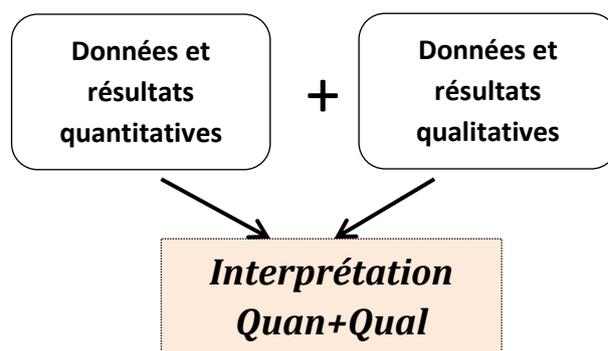
Par la nature de champ de recherche, la complexité et la multidisciplinarité des objets de recherche, et afin de répondre aux questions de recherche, nous avons opté pour les méthodes quantitatives et qualitatives de manière concurrente, c'est-à-dire en parallèle, cela s'appelle « le design de triangulation »

Le design de *triangulation* est entendue au sens classique du mot, il s'agit d'obtenir des données différentes mais complémentaires sur un même sujet afin de mieux comprendre le problème de recherche. L'intention du chercheur est de bénéficier des différents avantages des méthodes qualitatives (plus de détails, de profondeur) et quantitatives (taille de l'échantillon, tendances, généralisation) réduisant ainsi les faiblesses de chacune par la complémentarité de l'autre. Un des buts de la triangulation est la recherche d'une convergence ou d'une corroboration des résultats sur un même phénomène étudié afin de renforcer la validité de l'étude.

« Method triangulation at the design level has also been called *between method triangulation* *Triangulation design method* most often uses quantitative methods combined with qualitative methods in the study design. »¹

«Methods triangulation is the use of multiple methods to study a situation or phenomenon. The intention is to decrease the deficiencies and biases that come from any single method. »²

Figure N° 04 : le design de triangulation



Source : l'utilisation des méthodes mixtes dans la recherche dans la recherche française en stratégie, p 6.

¹ Helen J SREUBERT, qualitative research in Nursing, 4 édition, p 354

² Norman Denzin, An Introduction to Triangulation, 2010, p 14.

II- L'étude de cas : un type d'agencement des méthodes quantitatives et qualitatives :

Cette méthode qu'on appelle "*l'étude de cas*" est appropriée pour : *la description, l'explication, la prédiction et le contrôle de processus inhérents à divers phénomènes* :

- La description, répond aux questions qui, quoi, quand et comment
- L'explication vise à éclairer le pourquoi des choses
- La prédiction cherche à établir à court et à long terme, quels seront les comportements ou les événements.

Parmi les forces de l'Étude de cas

- *Flexibilité* : Le format des études de cas permet à des chercheurs de commencer par de larges questions puis de se focaliser, en fonction des premières observations sur des points particuliers plutôt que de prévoir chaque résultat avant que l'expérience ne soit entreprise.
- *Emphase sur le contexte* : Les études de cas se spécialisent dans la mise en lumière de données profondes ou des descriptions épaisses concernant un sujet ou un petit groupe de sujets¹.

1- Les étapes de l'étude de cas :

Pour une approche logique et méthodique, il fallait suivre les étapes suivantes :

1- Evaluer la situation²

Au niveau de cette étape, il faut distinguer les données pertinentes et les données secondaires et faire ressortir les faits saillants liés directement au problème pour effectuer une analyse profonde et bien définir le problème.

2- cerner le problème

Avant de passer à l'étape suivante, on doit répondre à certaines questions: qui est le responsable de cette situation? Quels sont les éléments significatifs liés à cette situation? Ce type de questions aidera à mieux concentrer la réflexion sur le noyau du problème.

3- réunir les faits pertinents se rapportant au noyau du problème

¹ Isabelle Quentin, Méthodologie et méthodes de l'étude de cas, <https://isabellequentin.wordpress.com>,

² Yves-c GAGNON, l'étude de cas comme méthode de recherche, 2^e éditions, presses de l'université du Québec,

Après avoir bien défini la situation; on doit établir la donnée pertinente par l'assemblage de tous les effets importants ou non, cette étape peut se reposer sur des données disponibles en absence d'autres données.

4- analyser les faits

Au cours de cette étape, on doit vérifier et remettre en ordre les effets relatifs au problème par un examen minutieux, réfléchi et exhaustif des données et réaliser des tests de concordance pour augmenter la validité des données pour éviter toutes sortes de perturbation.

5- évaluer les diverses solutions possibles

C'est l'étape de génération des propositions et solutions à partir des résultats de l'analyse exhaustive des données.

6- étudier le pour et le contre de chacune des options possibles et en estimer les conséquences

Cette étape vise à évaluer les meilleures solutions par :

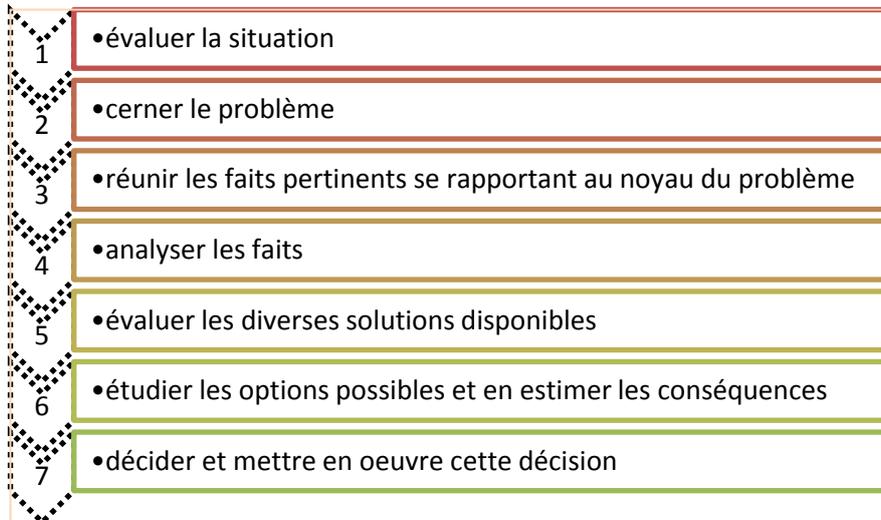
- L'analyse de chaque proposition
- L'assurance que les propositions sont concrètement soutenues par les données recueillies.
- comparer des propositions et classer les conséquences de chacune d'elles.

7- décider et mettre en œuvre cette décision

Au niveau de cette étape, on doit prendre la décision judicieusement en se basant sur les résultats de l'étape précédente et déterminer les moyens les plus efficaces qui vont permettre de réaliser les solutions établies.

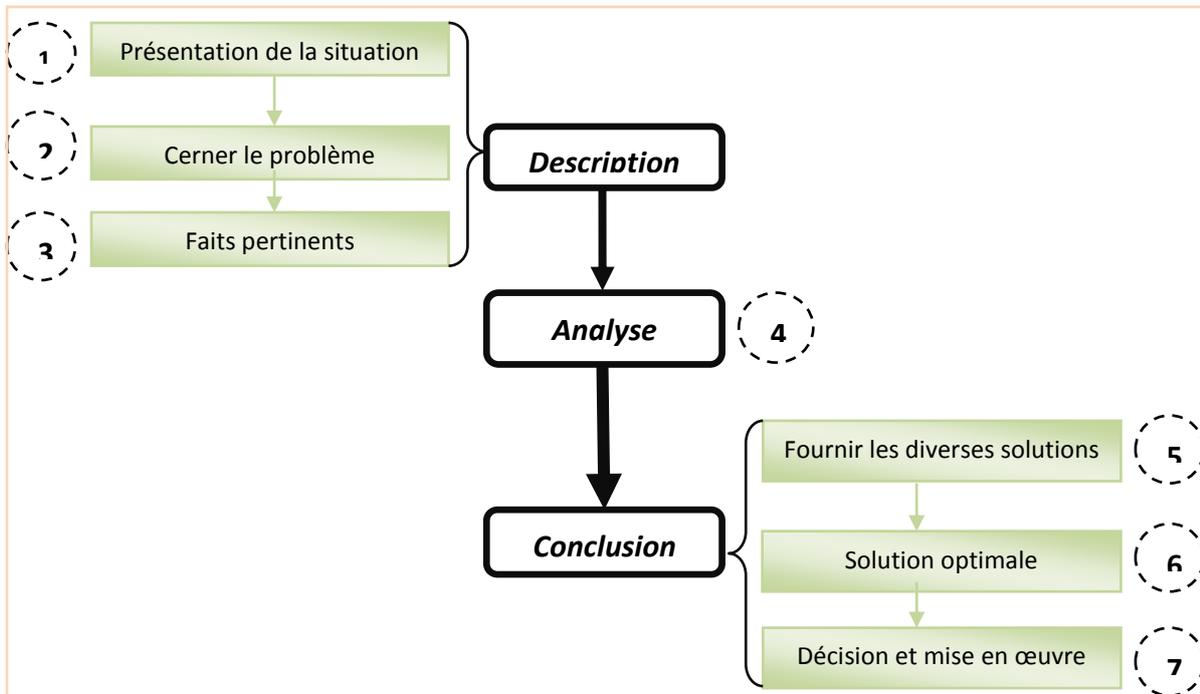
Pour éclairer cette démarche, Les figures ci-dessous exposent ces étapes et leurs acheminements

Figure N° 05 : Les étapes de la méthode « l'étude de cas »



Source : établie par la chercheuse sur la base d'un article, La gestion dynamique : concepts, méthodes et applications, Édi la Chenelière inc, 2007.

Figure N° 06: l'acheminement de la méthode « étude de cas »



Source : établie par la chercheuse

III- Les techniques utilisées et outils :

La réalisation de notre étude s'est faite en trois étapes , en présentant les différentes techniques et outils de recherches utilisés :

- **Étape 1:** elle en constitue la partie nécessaire, suffisante, utilisable et pertinente, pour aborder et traiter efficacement le problème de la recherche, c'est donc le but et le résultat de la revue de la littérature¹ et d'une accumulation de documents mais procéder à une analyse critique afin de conserver les plus pertinents, elle en est la synthèse utile. D'une autre façon c'est l'étape d'investigation dans le champ théorique par une recherche bibliographique et une lecture des différents travaux quels que soient papier, en ligne, cédérom ou base de données : ouvrage, thèses, journal officiel, revues, articles, périodiques, encyclopédie, dictionnaires, Sites Internet, sur les instruments d'urbanisme et la notion de développement durable y compris une définition de certains concepts clés à savoir : les instruments d'urbanisme, le développement durable, l'environnement, le développement urbain durable..

La collecte de données théoriques permet de réunir des éléments pouvant garantir la fiabilité de l'étude technique, de l'analyse de ces données de base dépendront les solutions qui seront préconisées pour un développement durable de la ville de Bou-saada

La documentation a été choisie selon le besoin de chaque partie, ainsi pour élaborer nos chapitres analytiques nous avons ciblé les documents qui traitent la zone d'étude quoi qu'il soient rapports et/ou graphiques : instruments d'urbanisme PDAU, monographie, plan de déplacement, différentes cartes (cartes géologiques, plan de situation, typologie d'habitat....) livres, mémoires et thèses, documents et rapports, les photos prises sur terrain sont exploitées pour l'analyse de la ville de Bou-saada.

En plus de ces ouvrages, l'ensemble des lois et décrets officiels définissant les instruments d'urbanisme ont été analysés et ont permis de définir le rôle d'une législation stricte dans la protection de l'environnement.

Ce parcours des données n'est certainement pas exhaustif, l'étude des plans, des statistiques se révèle souvent utile, la liste est à compléter ou à alléger en fonction des objectifs de la recherche et la problématique abordés dès le début, par des informations valides et pertinentes.

¹ On met sous la rubrique « revue de la littérature » aussi bien le cadre théorique que l'état des connaissances.

Étape 2: Le travail sur terrain : il a consisté –en:

2.1) Des sorties sur site pour la prise de connaissance des états des lieux, les déplacements sur site ainsi que les entretiens avec les autorités publiques ont permis d'identifier les problèmes liés au manque de notion de durabilité dans la conception.

Cette phase regroupe un ensemble *d'observations directes*, ces observations directes sont prises sur terrain de manière à obtenir des informations objectives pouvant être classées en catégories définies et analysées statistiquement.

2.2) *une enquête:*

« Concevoir la ville de demain à partir des attentes et des besoins des habitants nécessite des relations étroites entre la population et les acteurs, il s'agit de bien appréhender les enjeux pour le futur »

« En matière d'aménagement et d'urbanisme, il s'agit d'un changement de paradigme, où les habitants ne sont plus un vide ni une variable d'ajustement mais une part du système, aussi incontournable »

Pour réaliser ce travail, nous allons mener une enquête basée sur l'échantillonnage. Nous nous sommes servis de la recherche documentaire, non seulement pour repérer les données disponibles, mais aussi, pour tester les hypothèses, développer les idées, abandonner d'autres,.....etc.

On a suivi les étapes suivantes:

2.2.1) *La pré-enquête* est un protocole élaboré pour faire l'objet d'un test sur le terrain et qui a pour objectifs de préciser les hypothèses, l'élaborer l'outil de recueil des informations : le questionnaire. H. Chauchat considère que « la pré-enquête est la première approche du terrain, à partir de laquelle il sera possible de reformuler les hypothèses de recherche, d'analyser les indicateurs et construire les instruments d'observation. »

- phase d'opérationnalisation du cadre conceptuel. Première approche du terrain qui nous permettra de reformuler nos hypothèses, de chercher/analyser des indicateurs et de construire notre instrument.
- *L'enquête quantitative* : est traditionnellement toujours précédée par *une enquête qualitative* qui se fait au moyen d'entretiens exploratoires.

Enquête quantitative —————> interprétation qualitative

2.2.2) L'échantillonnage :

Lorsqu'on parle de l'échantillon, on associe cette notion à l'idée de choix ou de sélection une partie de l'ensemble, Son objet est donc de fournir un échantillon qui représentera la population et reproduira aussi fidèlement que possible les principales caractéristiques de la population étudiée.

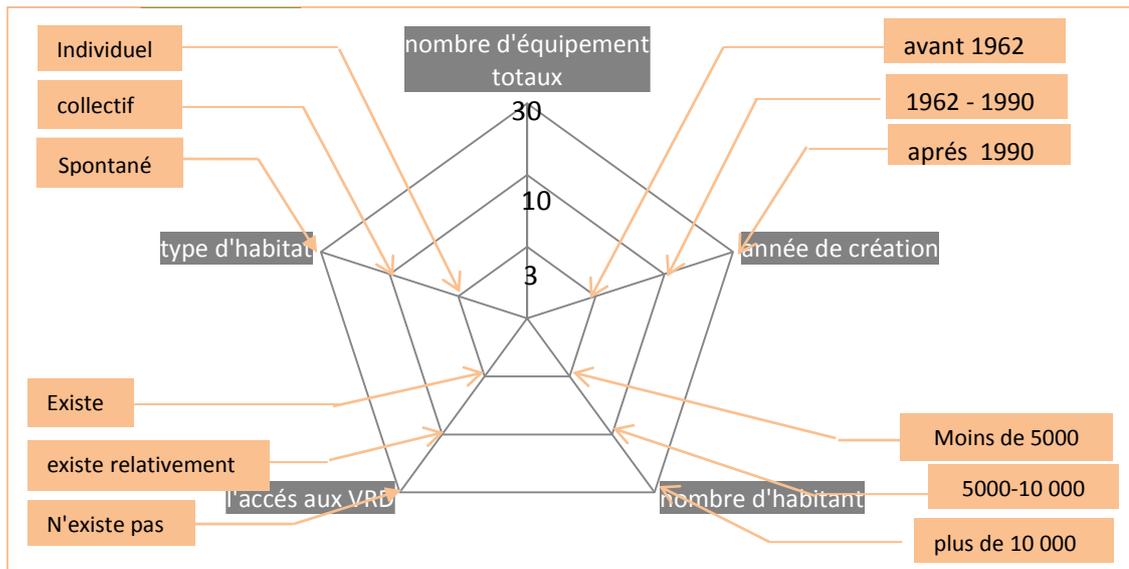
Dans les sciences humaines, l'échantillon doit représenter 10% de l'ensemble la population entière n'est pas dépassée (10 000) habitants, et 1% si elle n'est dépassée (10 000) et dans notre cas, la population de la ville de Bou-saada est attient 123 236 habitants, est difficile de présenter ce pourcentage, alors on va former "un échantillonnage par grappe"¹ à la base d'une étude typologique des quartiers de la ville de Bou-saada selon plusieurs critères pour choisir les grappes(quartiers représentatifs qui représentent adéquatement tous les quartiers de la ville)

- Chaque grappe sélectionnée était composée d'un groupement d'habitations
- chaque grappe sélectionnée était composée de 10% des habitants dans chaque quartier représentatif.

Les critères de classification et représentation sont : *l'année de création de quartier* (critère temporel), *le nombre des habitants*, *le type d'habitat* (typologie d'habitat), *l'accès aux réseaux divers (raccordement en réseaux)*, *nombre de l'équipement totaux* (concentration des équipements), ces variables sont réparties sur un diagramme polaire à 5 entrées.

¹ L'échantillonnage par grappes est une méthode qui consiste à choisir un échantillon aléatoire d'unités qui sont elles-mêmes des sous-ensembles de la population («grappes»)

Figure N° 07 : Le digramme polaire à 5 entrées des critères



Source : établi par chercheuse à base de travail de

2.2.3) Le quartier, premier maillon d'une politique de la ville

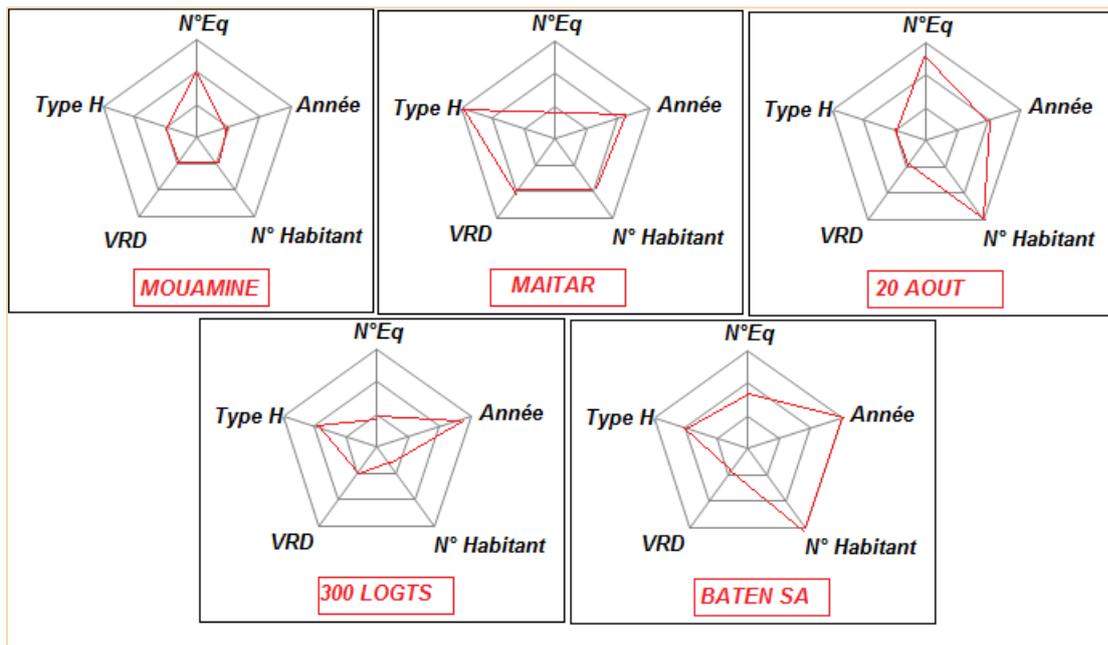
Pourquoi on a choisi le quartier comme échelle urbaine, parce qu'on a convaincu que le quartier est une appropriation et une identité pour ses habitants et il est un paradigme socio-spatiale, selon Chabanne:" la notion du quartier d'origine est populaire et évoque, à l'intérieur de la ville, un ensemble qui a sa propre originalité, sa réalité s'exprime par un nom, un lieu-dit, souvent par des socio-administratifs et toujours par un sentiment d'appartenance des habitants".

2.2.4) les quartiers représentatifs

Après cette étape, on a tiré 5 quartiers représentatifs (5 grappes) qui représentent toute la ville de Bou-saada qui sont :

- Mouamine qui représente Ksar
- Hai Maitar: qui présente hai sidi slimane, 1 Novembre, Hai 24 février
- Hai hai 20 aout: qui représente plateau, la CADAT, Badr, Aouinat,
- Hai 300 logts qui présente : hai 110 logt, Hai 96 logts
- Hai el Baten route sidi Ameur qui présente el Baten route d'Alger,

Figure N°08 : les quartiers représentatifs



Source : établie par la chercheuse.

2.2.5) Formulation des questions et la structure de questionnaire:

L'analyse conceptuelle nous a permis de dégager des indicateurs qui nous ont aidé à formuler le questionnaire. Notre questionnaire est articulé sur 4 axes principaux et chaque axe construit autour plusieurs thématiques, Pour plus de lisibilité, il est proposé pour chaque axe thématique une liste des indicateurs clés (cités dans le 4^e et 5^e chapitres) correspondant à la mise en pratique du concept de développement durable dans la ville. Chaque axe thématique à son tour est décliné en une série de thèmes qui structurent l'enquête. Chaque thème correspond à une fiche.

Axe N° 01: La thématique 1: c'est une rubrique identitaire sur le répondant, composée de 3 questions fermées et 3 questions ouvertes

Axe N° 02: à l'échelle du logement, contient les thématiques suivantes

La thématique n°1: les caractéristiques spatiales du logement, elle est composée de 2 questions fermées

La thématique n°2: les caractéristiques sociales du logement, elle est composée de 2 questions fermées.

Axe N° 03: à l'échelle du quartier, englobe les thématiques suivantes:

La thématique n°1: La Qualité esthétique et de confort

La thématique n°2: Qualité de la protection offerte par le milieu de vie entré « durabilité»:

La thématique n°2: Qualité identitaire et sociale

Axe N° 03: à l'échelle de la ville :

La thématique n°1: La Qualité esthétique et de confort

La thématique n°2: Qualité de la protection offerte par le milieu de vie entré « durabilité»:

La thématique n°2: Qualité identitaire et sociale

Axes N° 04 : sur le flux d'information urbaine

2.2.6) Représentation, traitement et analyse des données : Après avoir collecté les données sur le terrain, nous avons utilisé Le logiciel EXCEL pour traiter les informations, dans le but de faire des représentations graphiques et d'autres calculs à des fins utiles. En effet, les données sont présentées sous forme de tableaux de synthèse et de contingence. Ces tableaux nous ont servi d'éléments indispensables à l'analyse des données. Les entretiens et questionnaires laissent transparaître une représentation partagée de l'espace. Cette étape a pour but d'analyser des relations des habitants et leur milieu (confronter les dires des habitants à la réalité)

2.3) entretien semi-directif et cible :

« L'entretien est un moment de parole durant lequel un intervieweur extrait une information d'un interviewé (dans son acte de parole) sur des actions passées, des savoirs sociaux, sur ses valeurs, normes, représentations »¹

« Le chercheur dispose d'un certain nombre de thèmes ou de questions guides, relativement ouvertes, sur lesquels il souhaite que l'interviewé réponde. ²»

On va recueillir des informations par entretiens à l'écart du groupe sociaux, sont le résultat de rencontres avec des étudiants, des jeunes diplômés engagés dans la vie active, des responsables locaux, des immigrés, des ingénieurs en hydraulique, génie civil, des architectes, des dessinateurs et des personnes âgées.

L'entretien groupe plusieurs questions relatives au quotidien, au tourisme et aspects sociaux et culturels.

¹ Jean-Christophe Vilatte, L'entretien comme outil d'évaluation, Formation « Evaluation » 1-4 décembre 2007 à Lyon, p 03.

² Nicolas Lefèvre, L'entretien comme méthode de recherche, p 02.

- **Étape III:** c'est l'étape d'analyse et d'interprétation de toutes les informations recueillies à travers la recherche documentaire et le travail sur terrain en occurrence ville de Bou-saada)

Le propos de cette thèse est d'apporter un éclairage sur les instruments d'urbanisme qui touchent les phases d'élaboration mais aussi la réalité urbaine, à cet effet, on a mobilisé plusieurs cadres théoriques qui sont au service d'une compréhension globale de la problématique et faire éclaircir les raisons du choix d'une certaine approche.

Dans cette recherche, on a trouvé que c'est une recherche théorique confrontée nécessairement à la pratique, alors pour comprendre le phénomène et choisir l'approche appropriée on a posé plusieurs questions :

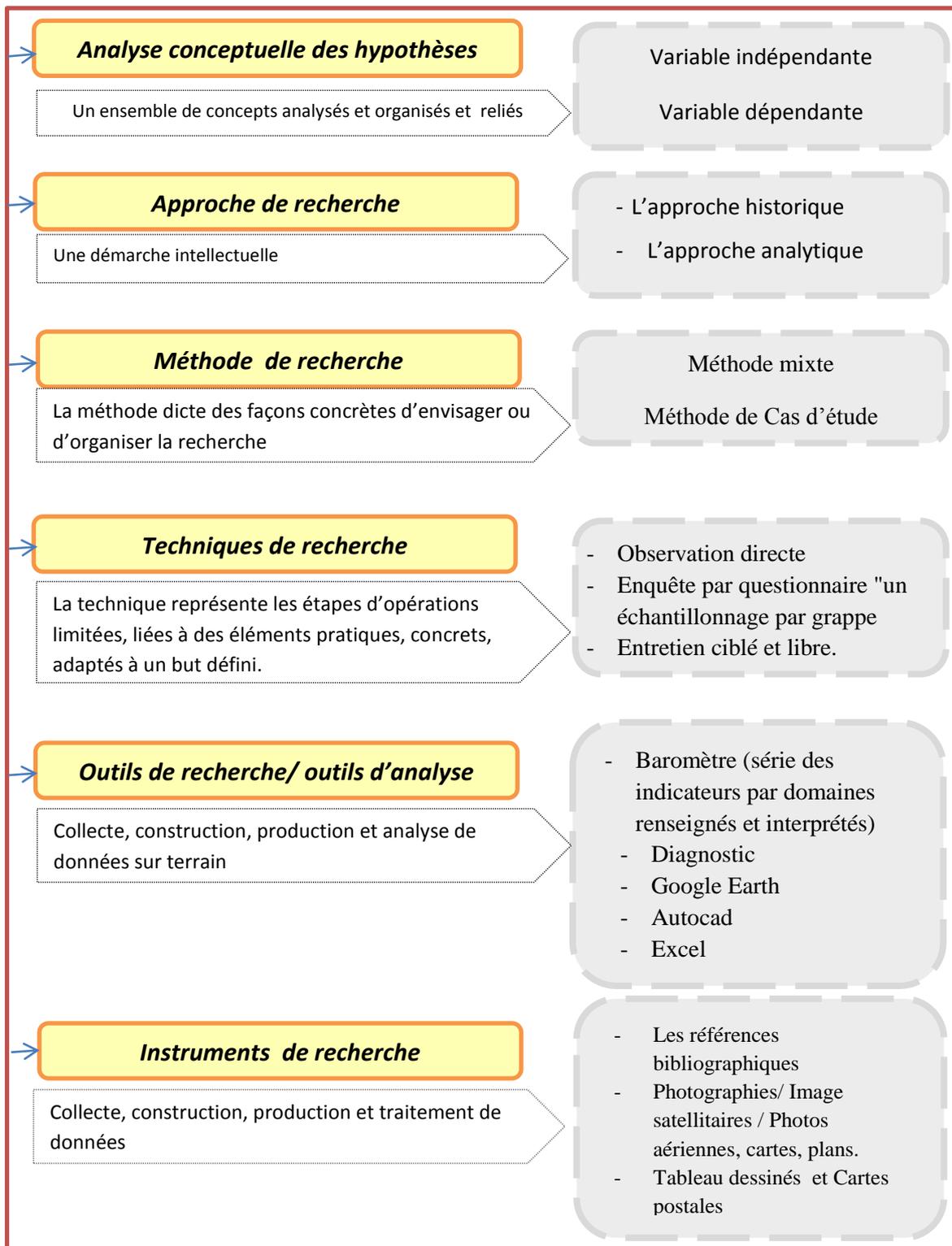
- ✓ Pourquoi cela est-il arrivé?
- ✓ Qu'est ce qui a favorisé la survenue des problèmes ?

Alors, on cherche des éléments explicatifs et des facteurs favorisants identifiés, cette étape peut être très importante et essentielle pour donner accès à une compréhension profonde du phénomène ou il faut recourir et choisir un échantillonnage représentatif authentique (un cas) qui permet d'arriver à une description détaillée et approfondie de la réalité étudiée.

IV- schématisation de la démarche de la recherche :

Le schéma (figure n° 09) résume les différents éléments de méthodologie adoptés dans le cadre de cette thèse

Figure N° 09: les éléments structurants de la démarche de la recherche

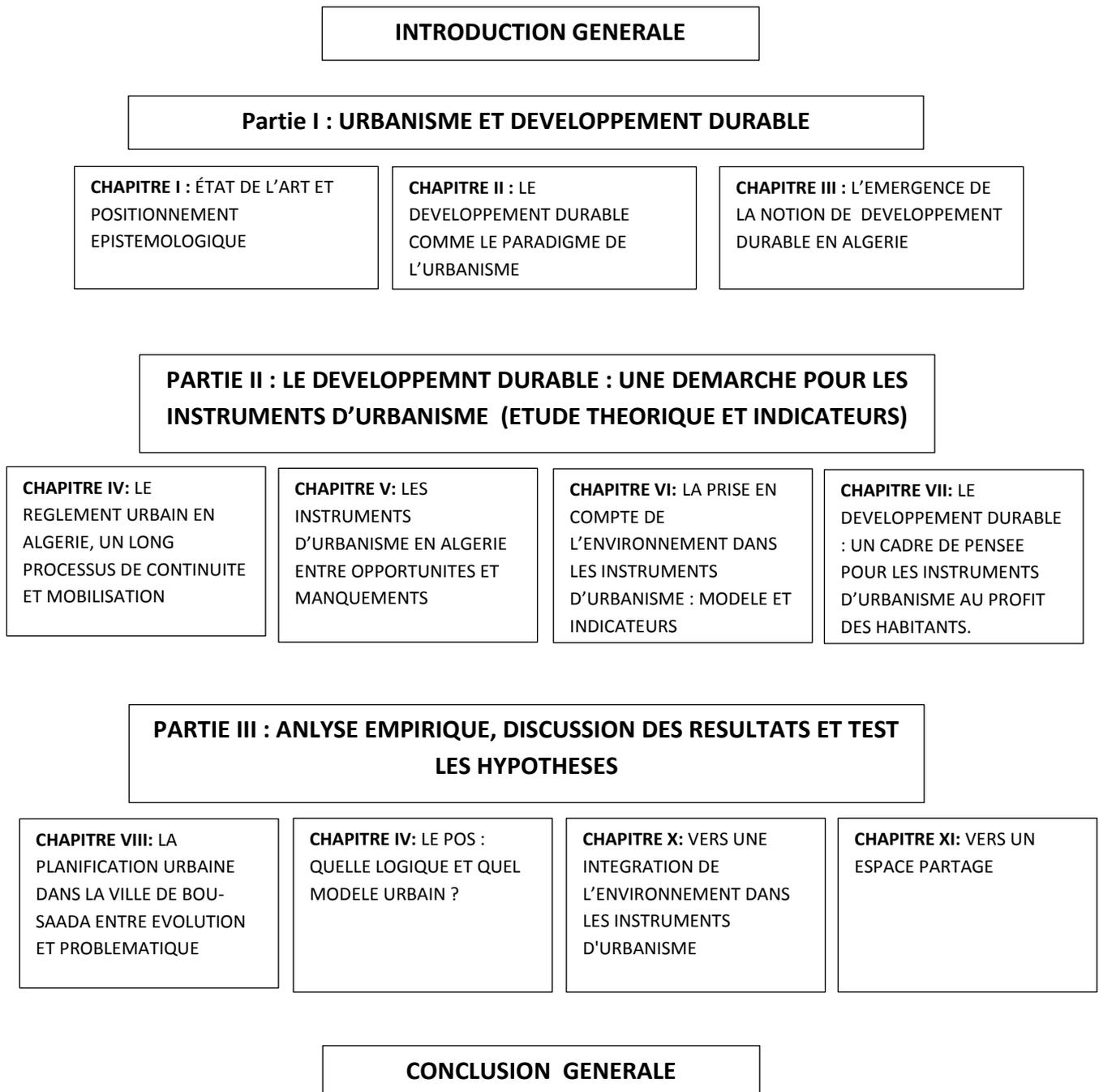


Source : établie par la chercheuse.

I- La structure de la thèse :

La structuration de la thèse permet d'assurer une certaine cohérence du contenu, notre thèse est composée de chapitre introductif ou introduction générale, un support théorique, une partie " analyse " et une conclusion générale (voir la figure N° 10).

Figure N° 10: la structure de la thèse



Source : établie par la chercheuse.

Partie I :

L'URBANISME ET

DEVELOPPEMENT DURABLE

INTRODUCTION DE LA PREMIERE PARTIE :

La première partie est un essai sur l'urbanisme et la ville, l'histoire de développement durable, au sens de la ville. Les premiers chapitres qui sont comme une partie introductive pour plusieurs notions peut approfondir, enrichir et pénétrer un peu dans cette complexité. Alors on tente, dans une approche définitionnelle, de montrer ce que le développement durable peut apporter de nouveau à l'urbanisme.

Le premier chapitre présente l'état de l'art sur les différents axes de recherches dans le domaine de urbanisme et développement durable, en se focalisant principalement sur la problématique de croisement entre les deux, il s'appuie sur des recherches de terrain pour dégager une problématique d'analyse et d'interprétation. Afin de mener à bien cette recherche, il apparaît nécessaire d'apporter dès à présent quelques sens et précisions sur les termes qui sont à la base de ce travail, d'autant plus qu'ont pu être relevées au cours de cette étude, des définitions différentes suivant les époques et suivant les points traités, notamment sur le développement durable et mettre la lumière sur ses termes constitutifs.

Le deuxième chapitre traite du sujet de développement durable au-delà de son aspect conceptuel qu'analytique et la possibilité de son introduction dans la gestion de la ville.

Le troisième chapitre vise à comprendre le degré de contribution des villes algériennes à la durabilité et argumenter sur le potentiel prospectif d'une réglementation encore trop hésitante vis à vis des réalités environnementales.

Chapitre I:

ÉTAT DE L'ART ET POSITIONNEMENT

EPISTEMOLOGIQUE

Introduction :

Dans ce chapitre, nous allons faire émerger notre problématique ; afin d'introduire les éléments de l'état de l'art qui se rapportent au développement durable et aux instruments d'urbanisme. On essaye d'être très attentif à ce qui porte à réflexion et d'éviter au maximum la simple présentation des données. Cette étape est très importante en matière de capitalisation des données.

Ce chapitre présente, décrit et analyse les thématiques et les travaux réalisés dans plusieurs domaines apportant un plus à notre problématique. Afin de définir les domaines à étudier, il est nécessaire de noter que l'approche pluridisciplinaire est fondamentale dans cette recherche, elle combine les méthodes quantitatives et qualitatives et procède par théorie et action selon des modalités multiples.

Cet état de l'art est structuré en trois parties distinctes et complémentaires :

Dans le cadre de la première partie, il nous a semblé fondamental d'effectuer un retour historique très sommaire sur l'urbanisme. Mais ce retour n'a pas été uniquement sémantique, nous avons cherché à mettre en lumière la nécessité de donner un nouveau souffle et « une nouvelle approche » à l'urbanisme.

La seconde partie revient sur le développement durable où nous étudions son passage comme notion globale issue de plusieurs conférences, à sa traduction dans l'urbanisme. On va essayer aussi de définir un cadre théorique pour le développement durable.

La dernière partie de ce chapitre s'attache à étudier les travaux qu'ils soient des thèses, des livres, des rapports ou articles qui s'intéressent à l'urbanisme et au développement durable. La visée de ces recherches est de s'investiguer dans les modalités permettant de concilier ces processus par l'application des résultats que l'on peut tirer de ces travaux à l'étude d'un élément structurel spécifique.

A- Le courant épistémologique : La construction scientifique par observation ou les modèles de simulation

Le mathématicien *hollandais Brouwer* est considéré comme le père fondateur du courant épistémologique, il considère que l'observation ainsi que les modèles de représentation ne sont que des produits de *l'entendement humain*. Dans la définition Kantienne, la notion d'entendement humain renvoie à la capacité de développer des concepts pour décrire la réalité. Une démarche constructive se positionne ainsi par une construction des sciences, indépendamment des considérations d'ordre métaphysique, elle se veut critique et prospective en mobilisant les données issues d'observation de la réalité, ainsi que la modélisation et la simulation, en se fondant sur deux points essentiels :

- Toute connaissance est liée au sujet qui connaît. Ainsi l'opinion, la conviction, le point de vue, les croyances font partie de la démarche scientifique.
- Toute connaissance est issue d'un processus de construction, qui consiste en une réorganisation qualitative de la structure initiale des connaissances (et pas seulement en un accroissement quantitatif)¹

I. De la ville à l'urbanisme :

L'urbanisme a pris naissance en Europe entre le XIXe siècle et le début du XXe siècle. Le terme «*urbanisme*» est apparu pour la première fois, en Espagne, dans l'ouvrage d'Idelfonso Cerda *La théorie générale de l'urbanisation* en 1867, il qualifie des pratiques d'organisation de la production, de la transformation, de la préservation du cadre bâti et du paysage (en relation avec des projets sociaux).

L'urbanisme a fait l'objet de définitions multiples, en général, il tente d'approcher la ville, ses qualités, ses problèmes, sa philosophie. On tente de préciser son contenu dans cette partie de la recherche.

L'urbanisme est défini comme : "*science /art, une philosophie et/ou technique de l'organisation spatiale des établissements humains*", ce mot a été créé en 1867 par

¹ Thierno AW, la ville nouvelle de Marne- la- Vallée et son insertion dans la dynamique francilienne, université Paris-Est, 2010, P 42.

l'ingénieur-architecte espagnol Ildefonso Cerda pour désigner une discipline nouvelle, "la science de l'organisation spatiale des villes" ¹

L'urbanisme est :

- *une science* car procède de l'étude méthodique des faits.
- *un art* car l'instruction, l'organisation et la composition jouent un rôle important dans son application.
- *Une technique* car il doit traduire en proportions volumes, perspectives, silhouettes, les différentes propositions suggérées par des ingénieurs, économistes, hygiénistes, financiers...
- *Une philosophie sociale*, car la ville cherche à réaliser pratiquement le cadre adéquat à l'existence d'une collectivité organisée, son rôle est de regrouper autour du citadin tout ce que l'organisation et le confort modernes ont inventé pour sa commodité.

FREY Jean –pierre définit le mot **urbanisme** comme

"La science ou théorie de l'aménagement des villes"

BARDET Gaston considère que le mot **urbanisme** sous –entend plusieurs « problèmes » :

de circulation, d'assainissement et d'hygiène, économiques et sociales, esthétiques et politiques².

Selon **POETE** « Cette science vise avant tout le fond de la société »³

Selon **la Section Française de l'Union Internationale des Architectes**

«L'urbanisme est l'art de prévoir et de réaliser le milieu favorable à la naissance, au développement des sociétés humaines et au plan épanouissement, de leurs valeurs sociales et spirituelles»

selon **CALLON**: «L'urbanisme est terrain fertile pour au moins deux raisons: d'une part il montre que le processus de planification urbaine n'est pas le fait d'une corporation, d'un groupe isolé de spécialistes, mais qu'il est à la confluence de voix multiples qui s'expriment dans des langages divers, d'autres part, il montre que ce processus ne se

¹ Pierre Merlin et Françoise Choay, Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement, Ed: Puf, Paris, 2005, P 911

² Denise Pumain et autres, Dictionnaire la Ville et l'Urbain, Ed: ECONOMICA, Paris, 2006, P 297

³ Thèse de doctorat P19

cristallise pas dans une représentation privilégiée de la ville mais s'élabore progressivement dans des représentations successives, transformées, émergentes, constituant une chaîne de "traduction" »¹

Selon **M.F ROUGE** Organiser l'espace« c'est chercher et s'efforcer de réaliser, la meilleure adaptation réciproque possible de l'espace et de la société »

La naissance de l'urbanisme date du début du 20e siècle et il a vu le jour avec l'implantation des hommes, l'urbanisme vise la meilleure organisation spatiale et l'amélioration du cadre de vie, on peut synthétiser les différents points cités dans les définitions ci-dessus comme suit :

- C'est impossible de donner une seule définition à l'urbanisme devant la multiplicité de ses facteurs et ses missions.
- L'urbanisme est un tout : géographie, sociologie, architecture, économie, paysagisme,... etc.
- Il n'y a pas un bon urbanisme, il doit être un prototype et adapté à chaque ville.
- L'urbanisme cherche la meilleure organisation spatiale.
- L'urbanisme vise à répondre aux besoins des habitants afin d'assurer un cadre et une qualité de vie appropriés et maintenir les rapports et liens entre les habitants, alors on peut dire que la dimension sociale est indissociable de l'urbanisme, plutôt elle se situe au son cœur.
- Le facteur temps est très important parce qu'il construit l'avenir par le caractère de prévoir ainsi que de répondre aux besoins actuels, alors que l'objectif est de concilier entre les trois temps (passé/présent/avenir)

" Agir pour le présent en héritant du passé et en construisant l'avenir"

- pour l'efficacité du l'urbanisme, il faut se confluer dans des règles et des lois qui peuvent garantir son application et sa validité.

II. L'urbanisme multidisciplinaire et interdisciplinaire :

Les deux termes cités en haut se ressemblent, la différence entre eux est une nuance, la multidisciplinarité présente le lien entre plusieurs disciplines scientifiques qui coopèrent, tandis que l'interdisciplinarité présente l'approche d'une discipline qui utilise les méthodes de plusieurs disciplines.

¹ Lorenza MONDADA, Décrire la ville, la construction des Savoirs urbains dans l'interaction et dans le texte, Ed: anthropos, paris, 2000, p 43

Dans notre cas, l'urbanisme est considéré comme objet de recherche de plusieurs champs scientifiques, en plus il utilise plusieurs disciplines, alors il est à la fois multidisciplinaire et pluridisciplinaires ce qui justifie sa complexité.

III. L'urbanisme nécessite des plans et des règles :

Bernard HUET stipule que:« la véritable fonction du projet urbain, c'est produire du temps, de la continuité, de la régularité, d'établir la forme des espaces publics et de fournir un contexte à l'architecture....la ville a donc besoin de *règles*, où sans règle, aucun respect n'est possible. »

- L'urbanisme doit affirmer la singularité et l'identité de chaque ville par la protection du patrimoine historique et naturel.
- L'urbanisme nécessite l'information parce qu'on ne peut pas faire l'urbanisme sans représentation de la ville et de ses caractéristiques.

La ville en effet est façonnée par la superposition de plusieurs discours, par lesquels les pouvoirs publics et d'autres partenaires qui s'y associent dans le cadre de leurs stratégies de communication, produisent des images de la ville fortement liées à l'action politique urbaine.¹

B- Le développement durable comme un nouvel habillage

L'idée de développement durable peut être utilisée comme une couverture, un nouvel habillage d'une action guidée par un intérêt (ou des intérêts), et la ville comme tous les autres domaines peut se référer au développement durable par des accords officiels plus précisément conventions, législations ou par des indicateurs qui permettent d'éviter l'écueil du flou de la notion. En tenant compte que "Le développement durable ne constitue pas une théorie, mais un objectifs», alors il est indispensable de traduire ce nouveau concept aux démarches opérationnelles à différentes échelles territoriales (quartier, agglomération, commune,).

On va clarifier d'abord le concept de développement

I. Le décryptage " développement durable", est-ce-possible ?

Cette partie est consacrée à dresser une brève perspective de la définition et de la démarche de développement durable dans le monde. Pour bien comprendre la notion de développement durable, il faut d'abord comprendre qu'est-ce qu'un développement ? Parce que le développement est sensé d'être durable.

¹ Lorenza MONDADA, Décrire la ville, la construction des Savoirs urbains dans l'interaction et dans le texte, Ed: anthropos, paris, 2000, p 41.

Dès maintenant, il faut signaler qu'il y a plusieurs travaux qui m'ont amené à réfléchir et chercher autour de la notion de « Développement durable », on peut notamment citer le travail de Fanny RAFFAUD, « L'URBAIN, L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE EN FRANCE, Essai d'analyse » Revue Urbanisme, 1964-2000, Ecole Doctorale des Sciences Humaines et Sociales (UNIVERSITE DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR UFR DE LETTRES ET SCIENCES HUMAINES, Décembre 2003), ce travail a permis vraiment de faire progresser ma recherche et d'apporter des éléments de réponse à notre problématique.

La notion de développement, telle que l'entendent les économistes, tire son origine des sciences du vivant. C'est une métaphore, une transposition d'une notion biologique à la société humaine. le développement d'un organisme, qui évolue de l'état embryonnaire vers l'état adulte .le développement n'est pas synonyme de croissance .le développement se définit, en économie comme en biologie ,par des changements qualitatifs (changement d'état, de structure),alors que la croissance correspond à un changement quantitatif(augmentation de la richesse d'un pays par exemple) ,ces deux phénomènes ne sont pas nécessairement liés : on peut observer une croissance économique sans réel développement de la société ¹.

Le mot « développement » est lié tans aux concepts et des contextes dans lesquels il est employé, lorsqu'il s'agit par exemple de développement social local², nous ne pouvons pas évoquer les mêmes démarches et les mêmes aspects que lorsqu'on parle de développement social³ .

À cet égard et du point de vue critique de la notion de développement qui ne présente pas un qualitatif⁴ pour la société, une autre notion est apparue au début des années 1980 " le développement durable "⁴et qui assiste consiste à une transposition de l'objectif de durabilité vers celle de développement, le concept de *développement durable*⁵ a fait l'objet

¹ Christian Lévétique et Yves Sciama ,Développement durable (nouveau bilan),édition DUNOD ,Paris ,2005,P 81

² Le développement social local selon le Rapport du Conseil Départemental Consultatif du Développement Social de Lille "est une démarche globale d'intervention sur un territoire mobilisant collectivement les acteurs (bénéficiaires, citoyens, élus, partenaires, institutions) et les ressources, afin d'organiser les conditions d'une évolution sociale positive et d'améliorer globalement et individuellement les conditions de vie des habitants".

³ selon Rapport remis par Michel DAGBERT Président du conseil général du Pas-de-Calais, le 18 février 2015" Le développement social est un processus de développement des ressources humaines et des initiatives des individus, des groupes et des territoires visant des objectifs de cohésion sociale, de solidarités, de proximité, de développement des services à la population et de création d'activités et d'emplois".

⁴ Le développement a une vision standard.

⁵Durable provoque l'idée de la possibilité de durer dans le temps

d'un nombre indéterminés de définitions, mais toutes ces définitions conviennent à l'idée de la possibilité de durer dans le temps.

- Un développement durable, ça veut dire quelque chose qui serait accepté et qui aurait quelque chose de bénéfique pour la société parce que si c'est durable, c'est parce que les gens l'acceptent et qu'ils embarquent¹.
- Chez Dr Pearce " Le développement durable est facilement interprétable comme un bien être humain qui ne décroît pas avec le temps"²

deux d'entre elles sont néanmoins reconnues comme étant les définitions de référence : celle proposée par l'Union Internationale pour la conservation de la nature (1980), pour laquelle le développement durable "est un développement qui tient compte de l'environnement ,de l'économie et du social"³ , et celle popularisée par le rapport Brundtland (1987) ⁴ qui énonce que « le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs» ⁵,

Le rapport présente la protection de l'environnement comme une priorité internationale, qui implique elle-même à l'échelle planétaire une redistribution des ressources financières et une révision en profondeur des démarches scientifiques et techniques, ainsi qu'une réduction des inégalités économiques à l'échelle planétaire.

Alors que le mot "durable" signifie

- Supportable : synonyme du mot soutenable
- Vivable : qu'on peut supporter dans la vie d'un être humain
- Viable: littérairement, qui présente plus de conditions nécessaires pour durer

Trois concepts sont inhérents à cette notion :

¹Marie-Claude Smouths, Le développement durable les termes du débats, édition ARMAND COLIN ,France , 2005,p 241

² Edwin Zaccai, le développement durable (dynamique et constitution d'un projet),édition Presses Interuniversitaires Européennes ,Bruxelles ,2002,P 29

³Marie-Claude Smouths, idem ,p 235

⁴ La notion de développement durable a été institutionnalisée pour la première fois en 1972 lors de la conférence de Stockholm sur l'environnement. Mais c'est le rapport Brundtland qui éclaire d'avantage la notion. Ce dernier a été demandé par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement et 1 1

⁵publié en 1987(WCESD en Anglais) ; sous l'intitulé de : «Notre avenir Commun », qui a été nommé ainsi du nom de de la présidente de la commission, la Norvégienne Gro Harlem Brundtland.

⁵ Cristian Brodhag et autres, Dictionnaire du développement durable, édition AFNOR, France ,2004 ,p65

- Développement : «un processus conduisant à l'amélioration du bien-être des humains»¹
- Besoin : et «plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis ,à qui il convient d'accorder la plus grande priorité»²
- «L'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir »³

Tableau N° 01 : Synthèse des éléments de définitions du développement durable

Catégorie institutionnelle	Catégorie économie et environnement	Catégorie économie
Équilibre entre l'économie, l'environnement et le social Formulation éléments dans l'énoncé	Équilibre entre l'économie et l'environnement Productivité des ressources	Articulation avec le social Investissement social Durabilité d'un développement bénéfique Durabilité des choix de développement
Définition Brundtland (équité intergénérationnelle) Énoncé du principe	Contrainte environnementale Production Consommation	Durabilité économique et managériale Économie durable Court terme /long terme Gestion adaptative

Source : Marie-claude Smouths, Le développement durable les termes du débat, p 241

D'autres définitions vont voir le jour dans les années qui suivent, notamment celle de L'ICLEI (The International Council for Local Environmental Initiatives) qui donne une définition plus pratique et locale du développement durable, applicable dans les régions urbaines d'Europe :

«Le développement durable est le développement qui procure des services économiques, sociaux et environnementaux fondamentaux à tous les habitants d'une commune sans compromettre la viabilité des systèmes naturel, immobilier et social dont dépend la fourniture de ces services »

L'idée de développement durable se fonde sur une notion d'écodéveloppement, c'est-à-dire sur un développement qui vise à améliorer le niveau de vie de l'homme, sans compromettre

¹ Cristian Brodhag et autres, Dictionnaire du développement durable, édition AFNOR ,France ,2004 ,p64

²AFNOR,Guide pratique du développement durable, France ,2005, p 09.

³Karen Delchet , Développement durable l'intégrer pour réussir ,éditions AFNOR, France ,2007,p 05.

l'environnement naturel, sans en épuiser les ressources. Ainsi, les générations futures ne seront pas pénalisées par une planète appauvrie, incapable de répondre à leurs besoins et aspirations.

Lors de sa communication à ‘‘l’International Symposium on Urban Planning’’ (Seattle, 1994), Breheny définit la relation entre planification et environnement à travers la notion de capacité d’accueil du milieu, selon les pressions qui s’exercent sur lui et sa sensibilité à les supporter :

«La planification de la capacité de l’environnement exige que l’on détermine le niveau maximal de développement qu’un milieu local (ville ou région) peut supporter indéfiniment tout en sauvegardant un capital naturel déterminant et constant et un capital culturel précieux dans l’environnement»¹

Parmi les définitions les plus connues, on cite celle de l’économiste Solow «qui insiste sur l’obligation de laisser à la génération suivante, tout ce qu’il faut pour atteindre un niveau de vie au moins aussi bon que le nôtre et que celle-ci veille à la même chose pour la génération qui la suit»²

D’autres définitions du développement durable existent. Le concept donne lieu à de nombreux débats, parfois antagonistes, Cela est apparemment due à sa traduction quelque peu maladroite de l’anglais «sustainable development», qui est synonyme de soutenir, au français «développement durable», ce qui a réduit sa compréhension à la seule dimension du temps. En plus de cela, il prétend englober des préoccupations concernant à la fois : l’environnement, l’économique et l’aspect social, auxquels s’est récemment ajoutée l’idée de gouvernance (ou l’art d’organiser l’exercice des pouvoirs), ce qui pose de sérieux problèmes pour concrétiser l’ensemble de ses aspirations, et ce à différents niveaux : spatialement parlant, mais aussi dans les politiques nationales, locales...etc., et ce même si plusieurs initiatives et actions sont en train de voir le jour à travers le monde.

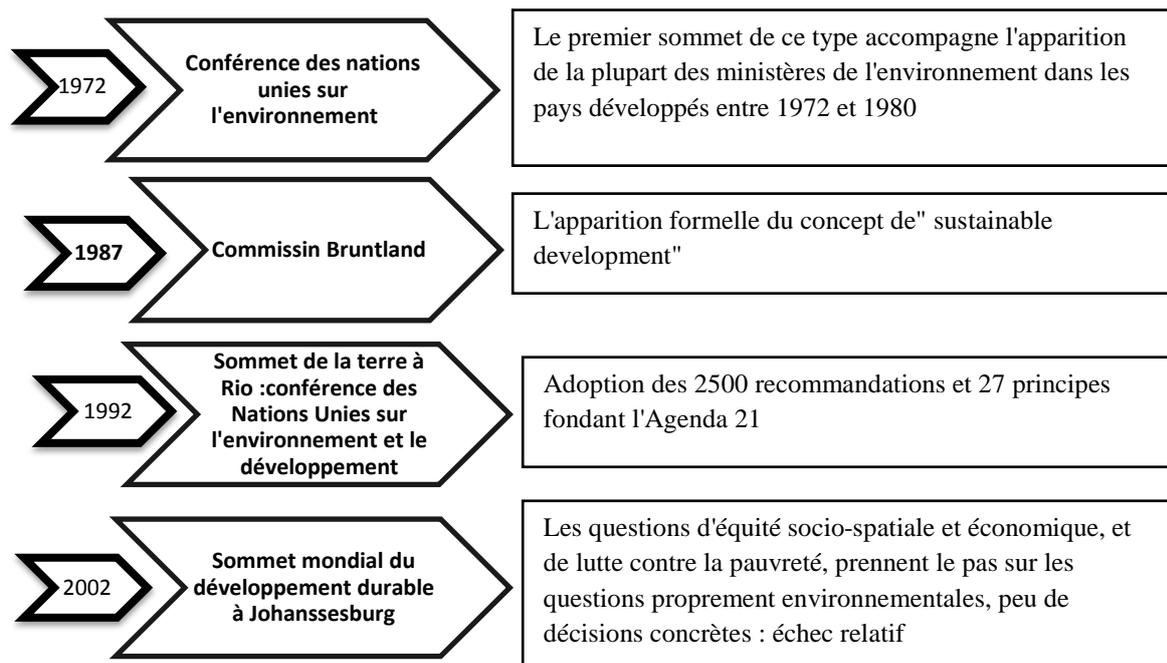
Ces difficultés de mise en œuvre sont liées aussi aux modes de penser et de faire les institutions et les organismes de gestion qui ne favorisent pas le plus souvent une approche globale et intégrée des phénomènes et des actions. Ainsi, il sous-tend un nombre diversifié de principes et d’objectifs, et une articulation de tout cela entre le court, moyen et long terme pour éviter l’écart qui se passe très souvent entre les actions projetées et celles qui se concrétisent sur terrain et remédier aux limites des logiques, outils et pratiques d’aménagement et de planification utilisés jusque-là.

¹ Le développement durable et l’agenda 21 local

² Jean Tetzl, Bâtiments HQE et développement durable, Ed:AFNOR ,2^{ème} édition, France ,2007.P 16

Le développement durable s'attache également à réduire toutes formes d'oppositions : traditionnelles entre les pays développés et les pays en voie de développement, entre le penser et le faire, entre l'environnement et l'économie..., que traduit de manière universelle le message principal du rapport Brundtland, mais dont la traduction concrète sur le terrain s'avère plus difficile : «*Penser globalement et agir localement*». ¹

Figure N° 11 : l'évolution de la définition de développement durable à travers le temps



La source : établie par la chercheuse.

Toutes ces dates et conférences donnent l'importance aux points communs tels que :

- Un progrès de la pensée.
- La protection de l'environnement qui est le souci de générations futures
- L'action participative

Ces points sont le fil conducteur de notre recherche.

D'après cette clarification du mot développement durable, on peut dire que c'est un ensemble et on trouve que l'expression (durable) utilise séparément (tourisme durable, agriculture durable, urbanisme durable), on raffine parfois la référence à la durabilité, en parlant par exemple de ville durable, de développement urbain durable ...etc, et l'objectif

¹ La Fédération Québécoise des Municipalités du Québec, Penser globalement, agir localement : l'importance du rôle des municipalités dans la mise en œuvre du développement durable, Québec, 2007.

dans ces cas ne signifie pas seulement que ces activités sont durées, mais introduit une référence implicite à une série de principes contenus dans le développement durable .

La majorité des définitions s'articule sur quelques points parmi eux :

- Le développement durable est un concept polysémique, évolutif, multidimensionnel et comprenant un corpus de textes, fondé sur la connaissance des enjeux globaux tels que la dégradation écologique et l'équité social, toute solution doit intégrer trois dimensions (environnement, social, économique), et doit aussi articuler le long terme et le court terme, le local et global.
- Le développement durable est une solution alternative d'un développement qui est pénible.
- L'homme est au cœur du développement durable.
- La participation de tous les acteurs de la ville est importante dans la notion de développement durable.
- Le développement durable insiste sur la protection de l'environnement.

Alors : il faut :

- Organiser l'utilisation de l'espace, ce facteur s'insère sous le principe de développement durable qu'est le bon usage des ressources.
- prendre en compte le facteur temps dans toute intervention dans la ville

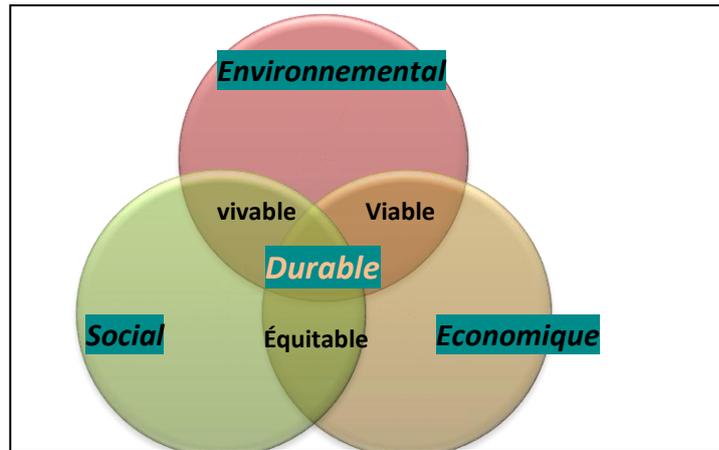
La définition en semble simple, elle il repose sur la prise de conscience de notre environnement, il s'agit de réaliser un développement à la fois supportable pour les écosystèmes et économique pour les ressources naturelles.

La définition tripolaire proposée par L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN, en anglais IUCN) selon laquelle le développement durable se présente, comme le montre la figure N° 12, par l'intégration de trois sphères :

- L'environnement
- Le social
- L'économie.

Elle associe les trois objectifs d'efficacité économique, d'équité sociale et de préservation de l'environnement, la mise en œuvre d'une politique de développement durable ne se limite pas au seul pilier "environnement ", mais vise une gestion qui intègre les trois sphères.

Figure N°12: modélisation du développement durable



Source :andré Cholley, développement durable(l'information géographique),p 11

Le premier volet s'intéresse à l'environnement, il est lui-même abordé sous trois angles complémentaires : le climat et la biodiversité (eau, ressources dites fossiles et naturelles).

Dans la dimension écologique la durabilité implique un mode de développement qui préserve les ressources naturelles essentielles à la vie humaine (l'eau, l'air, le sol, la diversité des espèces) et ne conduit pas à dégrader dangereusement la biosphère par l'accumulation des polluants, la concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, la destruction de la couche d'ozone,

Deux autres volets sont en effets indissociables : l'économique et le social .Sur ces deux plans, le développement durable reste l'une des formes possibles du développement, mais il y en a d'autres. Dans le modèle issu du Rapport Brundtland, il ne s'agit pas de refuser la croissance économique comme moteur de développement, elle est en effet indispensable pour le permettre .Celle-ci doit en effet permettre à l'humanité de dépasser les limites physiques inhérentes aux ressources que dispense la planète .Ainsi comprise, la croissance économique est envisagée sous la forme de deux défis indissociables et elle est assortie d'une limite :

- Premier défi de la croissance : aider l'émergence des pays en développement.
- Deuxième défi : stimuler l'innovation et ne pas affecter de manière irréversible le capital de ressources naturelles disponible sur terre.

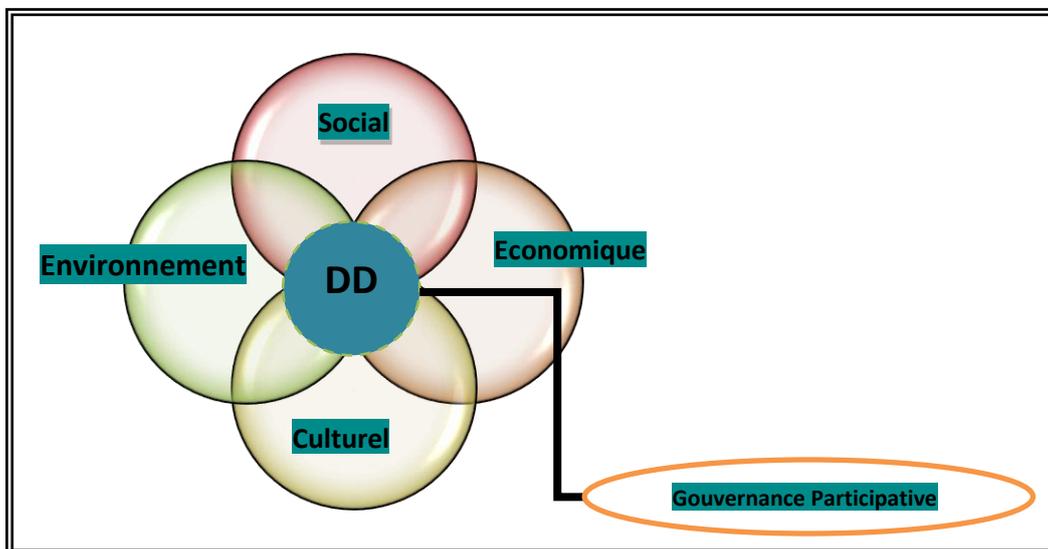
Le volet social,reste relativement peu étudié, alors que les questions environnementales tendent à prédominer dans le débat. Concept relativement flou, l'aspect social/sociétal du

développement durable couvre pourtant des domaines essentiels. Il vise à répartir équitablement les fruits de cette croissance; en permettant aux populations d'une même génération de disposer au moins du minimum de droits (les droits de l'homme)et du minimum de ressources (eau ,énergie ,alimentation en eau).Il s'agit également de faire en sorte que ,d'une génération à l' autre ,la répartition de ces droits et de ces ressources s'améliore .

On peut conclure que le fameux équilibre entre les trois piliers est rarement atteint ;le trépied est de ce fait souvent bancal , certains privilégient le pilier économique avec la nécessité de la continuité de la croissance ;d'autres privilégient le pilier environnemental en soulignant l'urgence de préserver les écosystèmes fragiles ;d'autres encore préfèrent le pilier social et revendiquent l'urgence de la lutte contre la misère .

Mais depuis Johannesburg, le trépied peut se voir doter de piliers supplémentaires : le culturel et même la gouvernance participative .On obtient la fleur du développement durable comme présentée dans la figure N° 13.

Figure N° 13 : la fleur du développement durable



Source :établie par la chercheuse sur la base du travail d'André Cholley, développement durable, p 12.

II. Les dimensions de la durabilité :

Une politique de développement durable ne peut se concevoir par une intégration d'actions sociales, ou écologiques ou bien une politique d'ensemble économique par exemple, mais en élaborant une politique globale, comportant tous ces différents aspects, cependant les dimensions de développement durable se différencient selon le domaine d'intervention et

chaque cas a ses propres axes et on peut intégrer quelques dimensions que nous avons vu indispensables ,comme notre domaine (urbanisme) qu'il faut injecter dans la dimension spatiale .

Les cinq dimensions de la durabilité du développement : sociale, économique, écologique, spatiale et culturelle : , économie, environnement, social, culturelle et spatiale¹

- *La durabilité sociale* : réduire l'écart du niveau de vie entre populations riches et pauvres, à l'échelle de la planète; mais également au niveau local ; c'est vers un partage plus équitable des ressources que se tient cet aspect du développement durable.

- *La durabilité économique* : elle dépend d'une répartition et d'une gestion des ressources plus efficaces et d'un flux constant d'investissements publics et privés. Il est nécessaire d'évaluer l'efficacité économique en termes macro sociaux plutôt qu'à travers les seuls critères micro-économiques de profit de l'entreprise

- *La durabilité écologique* : plusieurs leviers peuvent permettre de la renforcer :

-en augmentant la capacité de charge de la planète (en intensifiant la mise en valeur du potentiel des ressources des différents écosystèmes; à des fins sociales utiles)

-en limitant la consommation des ressources non/peu renouvelables et/ou nuisibles pour l'environnement, et parallèlement développer la recherche vers des ressources renouvelables,

-sensibiliser les pays et les populations forts consommateurs, faire en sorte qu'ils autolimitent leur consommation,

-définir des règles pour une protection adéquate de l'environnement, et à cette fin mettre sur pied les dispositifs institutionnels nécessaires et procéder au choix de la bonne combinaison d'instruments économiques, légaux et administratifs.”

- *La durabilité spatiale* : assurer un meilleur équilibre entre les espaces urbains et les espaces ruraux, entre les territoires économiques et ceux plutôt habités, etc.

- *La durabilité de la culture* : le développement durable est propre à son territoire d'action, et ses solutions ne peuvent qu'être locales, propres à chaque écosystème, à chaque

¹Véronique Barnier et Carole Tucoulet, Ville et environnement "de l'écologie urbaine à la ville durable ", édition : la documentation Française, France, 1999, P 28.

contexte culturel et à chaque site, ou comme l'annonce Serge Antoine; le développement durable n'est pas du prêt à porter, c'est du sur-mesure".

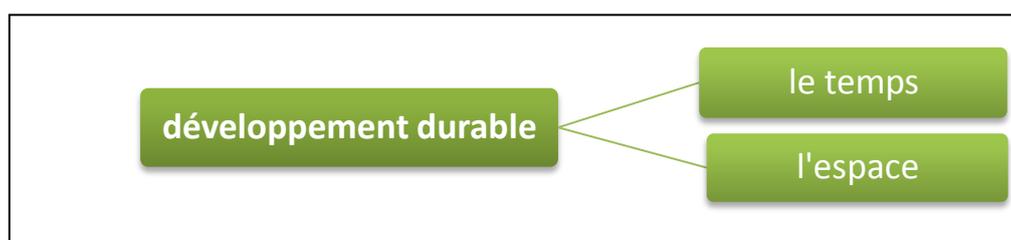
Pour pouvoir mettre en œuvre des actions répondant au concept de développement durable, il s'agit tout d'abord de repenser et de faire évoluer les modes de réflexion puis d'action. Il ne suffit pas de se dire que l'on est dans un tout, un ensemble interdépendant, il est nécessaire d'appréhender son environnement, au sens de ce qui nous entoure, dans sa globalité en opposition aux visions sectorielles guidant des actions elles aussi sectorielles. Facile à dire, moins facile à exécuter. En effet, notre façon même de penser est très peu globale, à l'instar de la recherche scientifique, qui a elle-même une démarche sectorielle.

III. Les variables du développement durable:

Le développement durable est longtemps resté dans l'ombre des concepts, alors pour éclaircir le concept et éloigner du flou. Il faut clarifier les notions qui sont liées au développement durable et faire ressortir les variables.

Le développement durable est le fruit d'une pensée complexe. C'est une pensée de l'interface entre les systèmes, et d'une interface forte entre les champs des trois sphères de base de la notion de développement durable (environnemental, économique, social), mais également et surtout en termes d'articulation entre ces notions du point de vue des logiques sociales, des systèmes institutionnels et politiques; et des systèmes organisationnels; cela à travers les logiques du temps d'une part, et les logiques de l'espace d'autre part. Le développement durable est à l'articulation entre les différents niveaux d'échelle, notamment entre le local et le global. Il repose donc sur le principe de subsidiarité et se réalise au niveau le plus proche de la base, .D'où l'idée que cette notion est la forme pratique de la pensée complexe. Le développement durable, c'est la mise en pratique de la pensée complexe.

Figure N° 14: les deux variables de développement durable



Source : établie par la chercheuse.

Alors : il faut :

- Organiser l'utilisation de l'espace, ce facteur s'insère sous le principe de développement durable qu'est le bon usage des ressources.
- prendre en compte le facteur temps dans toute intervention dans la ville

C- Le développement durable est un concept ?

Cette question est posée par Pauline Guichard dans sa thèse intitulée : « Urbanisme et développement durable, Urbanisation et pouvoir local sur la Côte d'Azur »

"Est-ce un « concept » ? Sans doute pas car, comme le remarque Olivier Godard « d'un point de vue historique, il semble que la problématique du développement durable se soit d'abord répandue dans le langage diplomatique et politique, pour ensuite intégrer petit à petit certaines sphères de l'analyse économique et du droit, et enfin se diffuser dans les domaines les plus variés de l'action politique, puis privée ». Or chacun sait que les concepteurs de « concepts » sont les chercheurs et non pas les « politiques » ou les fonctionnaires internationaux. En relation avec le fait que cette notion de développement durable n'est pas un concept, de nombreux auteurs s'accordent à reconnaître sa polysémie, son absence de contenu réel ou bien au contraire, son caractère « fourre-tout »"¹

Mais d'autre part, on trouve que d'autres ont utilisé beaucoup « le concept de développement durable » comme Etienne Landais dans son travail intitulé « agriculture durable : les fondements d'un nouveau contrat social ? »²

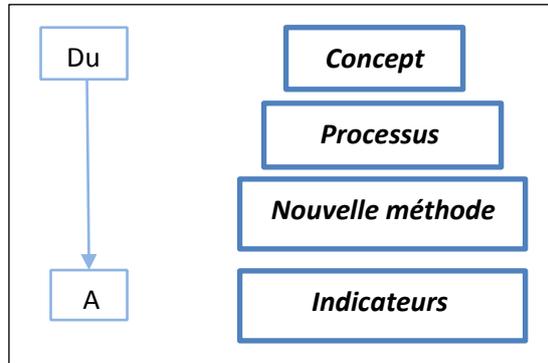
Il a dit : « Mais la promotion politique du développement durable vient aujourd'hui offrir aux réflexions antérieures un cadre conceptuel global et elle proposera probablement demain un cadre d'action unifié ».

¹ Pauline Guichard, « Urbanisme et développement durable, Urbanisation et pouvoir local sur la Côte d'Azur » Dans le cadre d'une Convention Industrielle de Formation par la Recherche (CIFRE) associant l'Université de Nice Sophia Antipolis et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nice Côte d'Azur ; 2012, p 19 ;

² Etienne Landais, « agriculture durable : les fondements d'un nouveau contrat social » article repris du Courrier de l'environnement de l'INRA n°33, avril 1998 ;

Je me suis focalisée sur le mot « concept » parce que c'est un terme que j'ai utilisé dans l'intitulé de mon travail. J'ai essayé dès le début de recherche de développer le terme «concept », et trouver les différents termes qui y sont implicitement renfermés.

Figure N° 15: Le développement du terme « concept »



Source :Établie par la chercheuse

On considère le terme « concept » comme :

Une idée ou représentation de l'esprit qui abrège et résume une multiplicité d'objets empiriques ou mentaux par abstraction et généralisation de traits communs identifiables¹

Alors que le terme « concept » présente un ensemble d'idées et de pensées les unes à côté des autres, Pour une présentation évolutive, les idées et les pensées doivent être projetées à la fois vers le futur et dans le passé, la première peut se rapporter de l'inexistant par contre la deuxième peut se rapporter de concret. Ce qui signifie que nous passons du *concept* vers un *processus/une évolution*.

Un processus ne peut se réaliser avec succès que par un pilotage en méthodes et outils qui tiennent compte de plusieurs aspects en assurant la continuité de son évolution.

La méthode selon le dictionnaire français LAROUSSE :

¹ WWW.wikipidia.com

"La méthode est un ensemble ordonné de manière logique de principes, de règles, d'étapes, qui constitue un moyen pour parvenir à un résultat"

Pour montrer les changements obtenus ou les progrès accomplis par une méthode en vue de la réalisation d'un effet spécifique, on a besoin d'indicateurs.

Au cours de cette brève étape, l'idée étant de penser, avec le terme de « concept », le processus par lequel l'urbanisme s'approprie le développement durable pour assurer leur cohésion.

D- Les prémices de l'intégration du développement durable à l'urbanisme :

Depuis une dizaine d'années des rencontres et conférences sont organisées et un corpus de connaissances sur le développement durable se construit progressivement, les premières rencontres n'ont pas appliqué directement le développement durable à l'échelle de la ville. C'est ainsi qu'à l'occasion de la Déclaration de Toronto 1991, les villes étaient considérées comme source de problèmes environnementaux.

On va voir, ci-après, l'évolution chronologique de l'intégration du développement durable à l'échelle de la ville :

1- Déclaration de Toronto 1991 :

Cette déclaration a concerné les villes mondiales et leur environnement. A cette occasion 130 villes se sont engagées à mettre au point des plans d'éco-développement et la loi d'orientation pour la ville.

2- Sommet de la terre à Rio de Janeiro 1992 :

Cette conférence de la CNUED¹ avait pour ambition d'élaborer un programme mondial de lutte contre la dégradation de l'environnement. Sous la pression des pays en voie de développement et des organisations non gouvernementales (ONG) qui souhaitaient avant tout aborder les déséquilibres Nord-Sud et qui soulignaient la nécessité de globaliser les problèmes

¹ La Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (aussi appelé Sommet de la Terre / CNUED) qui se déroula en juin 1992 à Rio de Janeiro, elle marque l'adoption de deux conventions qui confirment l'engagement "commun mais différencié" des Etats à affronter des enjeux environnementaux planétaires.

d'environnement (effet de serre, déforestation, désertification...), le thème du développement durable s'est trouvé alors au centre de la conférence.

La déclaration de Rio, proclamée à l'issue de la conférence, mentionne à plusieurs reprises le terme de développement durable dans l'énoncé des 27 principes généraux retenus, on va citer dans ce qui suit deux seulement :

Principe 1: *«Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable: ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature».*

Principe 2: *«Pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement et ne peut être considérée isolément »*

On retrouve également ce terme dans l'Agenda 21 (pour le XXI^e siècle) qui propose un cadre d'action et des recommandations aux gouvernements, aux collectivités locales, aux industriels, à la société civile...etc.

3- Sommet mondial des villes d'Istanbul (dit Habitat II) 1996:

Vingt ans après **Habitat I** (Vancouver, 1976), et en prolongement de la conférence de Rio de Janeiro (1992) et d'autres grandes manifestations mondiales comme la conférence du Caire consacrée à la population (1994), la conférence de Copenhague consacrée au développement social (1995), la conférence de Beijing consacrée au rôle des femmes dans la société (1996). Le centre des Nations unies pour les Etablissements Humains (CNUEH) a organisé **Habitat II** ⁽²⁾ afin de confronter les démarches et expériences des collectivités locales, au niveau mondial, qui se sont lancées dans la réalisation d'Agendas 21 locaux. Ce sommet s'est organisé autour de deux thèmes: «Les établissements humains durables dans un monde de plus en plus urbanisé» et «Un logement convenable pour tous». Il a été l'occasion d'évaluer les enjeux liés à la croissance urbaine, de définir les politiques urbaines pour le siècle à venir, et de permettre d'établir des plans d'actions; au niveau mondial comme au niveau national.

4- Conférence de New York 1997: (Earth Summit Review)

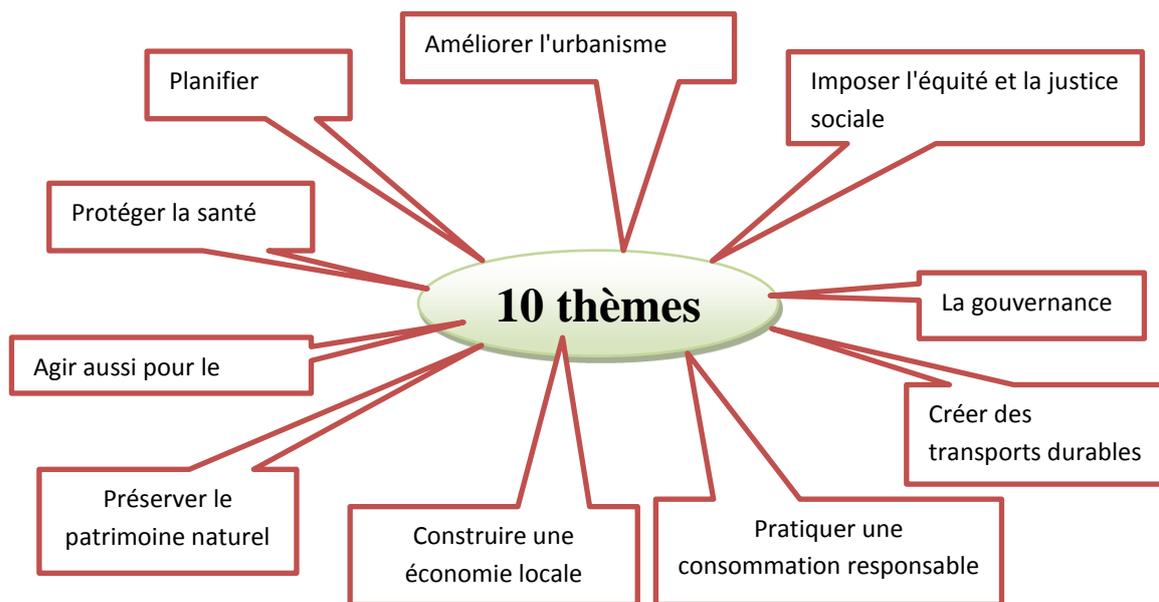
Cette conférence avait pour objet de faire le point, cinq ans après, sur l'application de l'Agenda 21 aux niveaux mondial, national et local.

5- Sommet mondial du développement durable à Johansbourg (2002) :

S'étant réuni à Johannesburg (Afrique du Sud) du 26 août au 4 septembre 2002, il Adopte la Déclaration de Johannesburg sur le développement durable et recommande à l'Assemblée générale d'entériner la Déclaration de Johannesburg telle qu'elle a été adoptée par la Conférence¹.

6- Charte d'Alborg 2004 (les villes européenne et la durabilité) : En juin 2004, un second sommet a été à nouveau organisé à Aalborg (Aalborg +10). Une nouvelle charte des villes et territoires durables a été élaborée, dont 110 collectivités locales et territoriales sont à ce jour signataires. Des engagements seront pris pour fournir des objectifs aux autorités locales afin d'appliquer la Charte d'Alborg.

Figure N° 16: Les 10 engagements d'Alborg



Source : jean-pierre PAULET, Géographie urbaine, p 97.

¹ Nations Unies Rapport du Sommet mondial pour le développement durable Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002, p 01.

E- Mobilisation pour le développement durable :

En 1992, le sommet de la terre, conférences des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) réunissant à Rio de Janeiro ,178 pays, dont 110 chefs d'états et de gouvernement a été marqué par :

- «La déclaration de Rio » et ses 27 principes qui place en premier lieu les êtres humains au centre des préoccupations et
- L'adoption des recommandations d'un programme d'action pour le XXI^e : «L'agenda 21 »¹

L'agenda 21 :

- L'agenda 21, programme adopté au sommet de Rio, est constitué de 27 principes déclinés en 2500 recommandations .Ratifié par l'ensemble des participants du sommet, il forme le plan d'action des Nations Unies pour le développement durable au XXI^e siècle .Cet Agenda est fondé sur trois idées fortes :
 - Doivent être articulés : Court terme et long terme, préoccupations locales et Préoccupations globales .Ainsi, toute stratégie de long terme est incarnée dans des actions de court terme.
 - La solidarité est essentielle ; lorsqu'il existe de fortes disparités entre espaces quelle que soit l'échelle considérée (planétaire, régionale ou locale), les politiques ,les actions ,les choix techniques opérés doivent prendre en compte simultanément la modification des modes de développement du Nord et du Sud. Au sein d'une agglomération, des liens entre espaces attractifs et espaces de relégation doivent être construits.
 - Il existe une responsabilité partagée entre les acteurs locaux, régionaux et mondiaux quant à l'expression des besoins et à la mesure de leur satisfaction .Il importe donc d'associer les populations aux projets qui les concernent .Cela exige son implication dans les décisions et dans la définition des projets.
- L'agenda 21 local est un programme d'actions, définissant les objectifs et les moyens de mise en œuvre du développement durable sur un territoire qui peut être une collectivité

¹Karen Delchet ,Qu'est-ce que le développement durable ,éditions AFNOR,France ,2003;p 07

locale par exemple. C'est une instance de concertation et de consultation qui débouche sur des projets concrets portés par la collectivité et menés en concertation avec tous les acteurs de la collectivité (élus de personnels, habitants, associations, entreprises, structures déconcentrées de l'état, réseaux de l'éducation et de la recherche)

Le programme identifie des actions visant à améliorer la qualité de vie des habitants, économiser l'eau et l'énergie, améliorer l'offre de transport, gérer les déchets. Il s'agit de consulter les habitants et de les faire participer à un projet collectif.

L'agenda 21 est constitué de 40 chapitres abordant chacun une thématique particulière, on choisit parmi eux ce qui lié directement à la ville :

- **La protection de l'atmosphère (chapitre 9)** : avec d'une part, la mise en valeur de l'énergie, du rendement énergétique et de la consommation au travers de la promotion d'un développement durable des transports et de l'industrie et d'autre part, la prévention de l'appauvrissement de la couche d'ozone.
- **La gestion des déchets (chapitres 20 ,21et 22)** : notamment les déchets dangereux, les déchets solides et les questions relatives aux eaux usées .La gestion des déchets radioactifs doit être, elle aussi, sûre et écologiquement rationnelle.
- **La gestion des substances chimiques toxiques (chapitre 19)** : par la mise en place de programmes de réduction des risques, ainsi que d'échange d'informations sur les produits chimiques toxiques et leurs risques.
- **La protection des ressources en eau douce (chapitre 18)** :L'eau étant primordiale à la vie, l'objectif général est de s'assurer que l'ensemble de la population dispose d'eau en permanence, en quantité suffisante et de bonne qualité. Cela signifie la mise en valeur et la gestion intégrée des ressources en eau.
- **La préservation de la diversité biologique (chapitre 15).**
- **La protection des océans et de toutes les mers (chapitre 17).**

La gestion des écosystèmes fragiles: les montagnes (**chapitre 13**) du fait de leur richesse en eau, en énergie et en diversité biologique, la lutte contre l'érosion des sols (**chapitre 12**), le déboisement (**chapitre11**) et la désertification et la sécheresse (**chapitre 11 et 12**)

Un agenda 21 local repose sur quatre grands principes :

- 1- Élaboration d'un diagnostic préalable du territoire sur le plan économique, social, environnemental ; et organisationnel.

- 2- Définition d'une stratégie décrivant les objectifs à court ,moyen et long termes , les méthodes et les moyens d'actions proposés ,les acteurs et les partenaires impliqués ainsi que les critères d'évaluation.
 - 3- Mise en œuvre d'un programme d'actions concrètes.
 - 4- Évaluation systématique et permanente des politiques menées et des actions engagées, dans une logique d'amélioration continue.
- l'urbain est un produit animé par un système d'acteurs (individus et groupes) mais, en rétroaction, l'urbain conditionne ce système .La recherche urbaine se doit de reconnaître ce dernier qui, régi par des règles de pouvoir, produit l'urbain.
 - l'urbain fonctionne et change .Le fonctionnement urbain découle de ce que nous venons de préciser; parce que l'urbain a des dysfonctionnements, que les acteurs urbains sont très souvent en conflit, et que l'urbain vit dans un contexte sociétal, etc. Tout en fonctionnant plus en moins bien, il change .Ce qui, à son tour, provoque des dysfonctionnements, des tensions, des conflits.¹

L'intérêt récent que portent les chercheurs aux instruments d'urbanisme, à partir des années 2000, découle de nouveaux contextes urbains²

F- Le développement durable : quelles contraintes pour passer du concept à l'action :

D'après "Ignacy Sachs"³ pour passer du concept à l'action

"Il faut miser sur la capacité des populations locales à agir en harmonie avec leur environnement, une fois levés les obstacles qui les empêchent d'avoir des vues à long terme sur la gestion de leur base de ressources "

La recherche du développement durable s'affirme donc comme la philosophie d'un développement partagé et responsable.

¹ Michel Bassand et autres, Métropolisation, crise écologique et développement durable, édition SCIENCE, TECHNIQUE, SOCIETE, 2000, France, p 5

² Le nouveau contexte est l'intégration de développement durable dans les instruments d'urbanisme.

³ un professeur français de socio-économie considéré comme l'un des plus réputés, connu dans le monde entier en tant que pionnier dans le champ de l'écodéveloppement et du développement durable.

La difficulté de cette recherche a donc consisté à construire un baromètre qui permet d'analyser et de comprendre la contribution de la ville de Bou-saada à la durabilité et la prise de l'aspect environnemental et social dans l'élaboration des instruments d'urbanisme.

Lorsque l'on s'intéresse au croisement de l'urbanisme et du développement durable ou plus précisément l'intégration de l'aspect social et environnemental dans les instruments d'urbanisme, plusieurs travaux sont mobilisés, induisant des méthodologies distinctes.

Dans leurs ouvrages, les auteurs (Michel Bassand et autres), développent quatre points centraux relatifs à la recherche urbaine et à l'urbain :

- La recherche urbaine part de l'analyse de l'interaction constitutive entre l'urbain et la société : dans le monde contemporain, la ville s'est complètement transformée, notamment en raison d'un étalement spatial à travers lequel elle s'est métamorphosée en une réalité que nous dénommons l'urbain.
- L'urbain existe sous forme de trois paliers de profondeur au moins :
 - l'environnement naturel et construit
 - les pratiques sociales
 - les représentations

Apparemment, dans l'urbain, l'environnement construit (premier palier) domine. Ce n'est précisément qu'une apparence. La population, l'eau, l'air, ... ; sont quelques éléments forts de l'environnement naturel et jouent un rôle essentiel dans la dynamique urbaine. Mais encore, l'urbain n'existe que par une activité prédatrice sur l'environnement naturel. Il y prélève lourdement ce dont il a besoin et y rejette ses déchets. Par définition, l'urbain provoque une crise écologique, d'où l'obligation de penser le développement durable dans l'urbain.

Les citoyens se manifestent par des comportements desquels découlent de nombreuses relations sociales. On résume les uns et les autres par le terme "pratiques sociales". C'est le deuxième palier d'existence de l'urbain.

Le troisième palier est fait des représentations ; de l'imaginaire des citoyens, symboles, œuvres culturelles, etc., forment ce palier, lui aussi essentiel et très spécifique et ne peut en aucun cas être réduit aux deux autres piliers.

G- Les travaux de recherche antérieurs :

Notre étude s'appuie sur plusieurs sources mais principalement à partir des recherches qui sont toutefois complémentaires et assez convergentes. C'est dans ce climat général favorable que nous constatons une augmentation numérique très sensible des recherches en Algérie (livres, mémoires et thèses soutenu, article) sur la thématique en question, il s'agit notamment du travail de Faloussia Lahcen (Les instruments d'urbanisme entre théorie et pratique- cas des POS de M'sila, le travail de Nedjai Fatiha intitulé « Les instruments d'urbanisme entre propriétaire foncier et application cas d'étude : la ville de Batna qui a évoqué plusieurs points :

- l'importance d'une participation collective de tout acteur lors de l'élaboration des instruments d'urbanisme PDAU et POS afin de récolter le maximum d'informations et de concrétiser les besoins des propriétaires au niveau des plans.

- clarifier l'interaction entre les études des instruments d'aménagement et d'urbanisme approuvées et leurs non application sur terrain, et par conséquent montrer et mettre en évidence l'influence de la nature juridique privé qui fait obstacle devant la concrétisation de ces instruments.

Pour mettre en perspective notre recherche par rapport aux recherches antérieures qui nous permet d'atteindre les objectifs de notre recherche. Nous avons sélectionné trois études à savoir:

I- Nadir Boumaza et al, Villes réelles, villes projetées (villes maghrébines en fabrication

Parmi les travaux les plus récents citons ceux du groupe de chercheurs de tous horizons disciplinaires (Nadir Boumaza et Rabia Bakkar, Ali Rebhi, Stéphane Yerasimos et autres)¹, constitué autour d'une entrée particulière intéressante : les plans d'urbanisme font

¹ Centre Jacques Berque de Rabat, à l'occasion des séminaires du programme fabrication urbaine mise en place par Nadir Boumaza de 2001 à 2005.

la ségrégation et la rupture entre ville réelle et ville projetée ¹ autant qu'un mécanisme de production des villes. Les auteurs relèvent plusieurs points :

- La ville algérienne a connu des problèmes de différentes natures organisationnelle, sociale, culturelle, environnementale.
- La règle et le plan pourraient être examinés au regard des intérêts des groupes, des ménages et des individus, et sur la base d'approches comparées ; des domaines et des contextes.
- Les décisions ponctuelles et les pratiques de régularisation urbaine ont un impact considérable sur le fonctionnement et l'évolution de la ville.
- L'importance d'une mobilisation collective de tous les acteurs
- L'intégration d'une visée sociétale et environnementale temporellement échelonnée dans les différentes interventions urbaines.

C'est dans ce climat général favorable que nous constatons une augmentation numérique très sensible des mémoires et thèses soutenus en Algérie sur la thématique en question,

II- Etude de Rachid Sidi Boumedine « L'urbanisme en Algérie, échec des instruments ou instruments de l'échec? »

On peut citer aussi le travail de Rachid Sidi Boumedine « L'urbanisme en Algérie, échec des instruments ou instruments de l'échec? », dans une première partie, l'auteur présente les instruments d'urbanisme (PDAU et POS) comme :

«Les instruments qui encadrent, règlementent l'urbanisme, ils restent au cœur des dispositifs et gardent les mêmes fonctions qu'ils avaient sous le nom ancien du PUD auquel ils ont succédé »

Dans la deuxième partie, l'auteur dévoile les échecs de ces deux instruments sur le plan environnemental et social :

« pourquoi pouvons-nous constater en 2013 que la qualité urbaine ne cesse de se dégrader, au point d'un renoncement public à la protection de la nature et des ressources naturelles ? La production du cadre bâti ne cesse outre sa laideur, d'être

¹Nadir Boumaza et al, Villes réelles, villes projetées (villes maghrébines en fabrication), Ed : Maisonneuve et Larose, Paris,2005.

la source de drames sociaux et humains inacceptables, les couches les plus fragiles de la population en souffrent ; en particulier en ces temps de crises. »

III- Une étude de Maissoun Abou Warda- Khazen « Efficacité environnementale des documents locaux d'urbanisme : application aux bruits routiers dans les communes franciliennes et algéroises»¹

Elle a évoqué qu'il y a plusieurs faiblesses qui risquent d'entraver l'efficacité des documents d'urbanisme en ce qui concerne l'environnement, impliquant le facteur culturel quant à la perception de l'urbanisme et son rapport avec l'environnement et au développement durable.

La première hypothèse de cette recherche est que la nouvelle approche transversale des documents locaux l'urbanisme, permettrait une meilleure articulation des préoccupations environnementales et urbanistiques.

La deuxième hypothèse est qu'un ensemble de facteurs, relatifs aux logiques et habitudes « classiques » de conception et d'interventions sur l'espace, risque de freiner la majeure partie des objectifs de durabilité dont ceux qui relèvent de l'amélioration de l'environnement et la troisième hypothèse suppose que les stratégies, les plans, les normes conçus pour un territoire, sont difficilement reproductibles comme tels pour un autre territoire.

La chercheuse considère que « l'efficacité environnementale des documents d'urbanisme dépend de l'adoption du développement durable comme nouvel objectif de la politique d'aménagement, et des évolutions des « logiques de décision et d'action » en la manière. De fait, il n'y a pas de solution d'ensemble dans l'immédiat sans réformes significatives supposant la révision des réflexes, des raisonnements et des habitudes désormais incompatibles avec les aspirations sociales.

Plusieurs interrogations méthodologiques et analytiques sous-tendent ces hypothèses:

- Comment la planification urbaine pourrait-elle prendre en compte efficacement les préoccupations environnementales ?
- les outils d'urbanisme, conçus avant l'émergence du développement durable sur la scène publique, ont-ils été capables d'intégrer les principales questions environnementales ?

¹ Thèse de doctorat Docteur de l'Université Paris XII, Spécialité : Urbanisme, aménagement et politiques publiques, Université Paris-Est, 2008.

Le POS selon Abou Warda M devrait sortir de sa signification strictement foncière pour toucher d'autres aspects tels que l'environnement et la qualité de vie. Il devrait dès lors exprimer la volonté d'arriver à un développement durable urbain par le biais d'une approche globale et cohérente de l'ensemble des problèmes vécus.

H- La critique des recherches précédentes :

Dans l'étape précédente, on a rapporté les études les plus pertinentes, les plus significatives concernant notre champ de recherche. Ces travaux présentent un intérêt double, ils montrent d'abord que les instruments d'urbanisme sont marqués par la une fragilité de leurs structures et leurs contenus.

- Les plans directeurs d'aménagement et d'urbanisme sont rigides, car pensés beaucoup plus en tant qu'instruments de programmation que de réelle planification.
- L'élaboration du plan et ses méthodes d'analyse urbaine; se caractérise à priori par une linéarité de la démarche programmatrice et une simplicité de la déduction.
- Le plan est une accumulation de projets à plusieurs termes plutôt qu'une cohérence d'ensemble.
- Les instruments d'urbanisme en Algérie, après des années d'études et d'élaboration, se trouvent en décalage par rapport à la réalité urbaine.

A travers des travaux de recherches antérieures, nous constatons que chaque étude est caractérisée par une certaine spécificité. En effet, nous avons essayé de relier les différents objectifs et idées de ces études afin d'établir notre propre thématique qui consiste à montrer si les instruments urbanisme prennent l'aspect environnemental et social dans leur élaboration.

Mais plusieurs d'autres études ont montré l'évolution d'un courant de pensée et d'une nouvelle méthode pour faciliter la recherche sur les déterminants de la durabilité, c'est le système d'indicateurs. En effet, Il est caractérisé par le flou terminologique et méthodologique dans sa conceptualisation mais il aide à la création d'une multitude de systèmes uniques et dynamiques pour répondre à des conditions particulières, ce système est aussi influencé en premier lieu ; par les objectifs prioritaires poursuivis par le chercheur.

I- Le système d'indicateurs : un modèle d'analyse et d'évaluation

Dans le cas présent, le système d'indicateurs doit répondre à plusieurs objectifs, qui permettent une meilleure compréhension d'une intégration de l'aspect environnemental et social dans les instruments d'urbanisme. Les indicateurs fournissent une information valable et des repères pour les acteurs locaux et les habitants, ils proposent aussi des outils méthodologiques dans une approche analytique pour l'évaluation à posteriori des instruments d'urbanisme¹.

I. D'une ville de bâti et non bâti à une ville dynamique : une démarche nécessaire pour l'intégration de développement durable dans les instruments d'urbanisme.

Les composants de la ville ne se réduisent pas à ceux de cadre bâti et non bâti, pour évoquer une telle dynamique dans la ville², les instruments d'urbanisme comme le déclencheur et l'inventeur de la production urbaine doivent concevoir la ville comme un espace vivre³(figure 45).

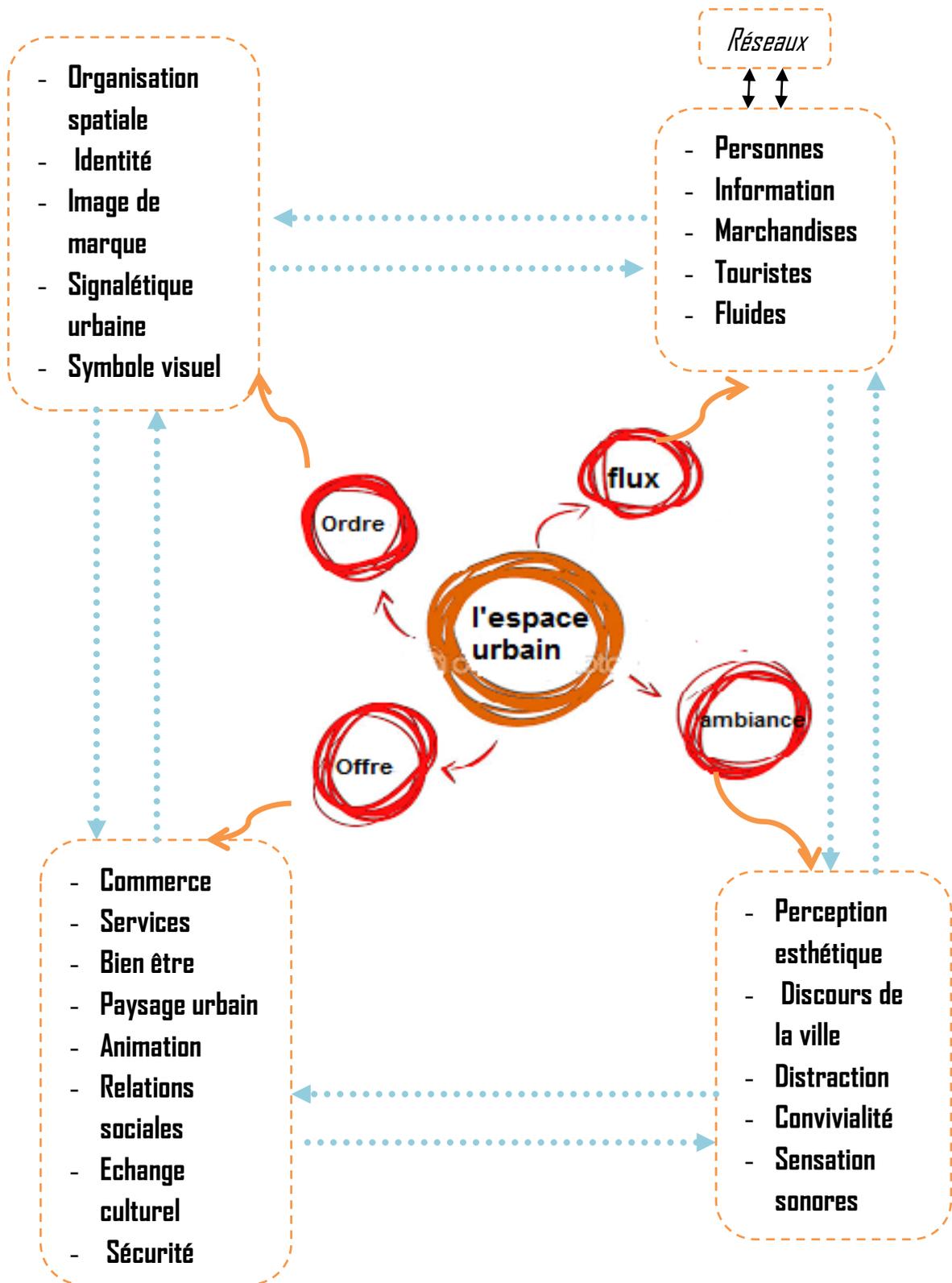
- Un **Flux** (fluides, personnes, marchandises, touristes, informations) oriente des flux /mobilité, l'étude des flux nous conduit à l'étude des différents **Réseaux**, le réseau de transport (aéroport, façade maritime), canalisation (eau potable, assainissement), réseaux de communication (internet)
- Un système d'**Offre** interface entre offre et demande
- Une **Ambiance** sonores,
- Un **Ordre** spatial ; social et fonctionnel et chaque partie de la ville développent selon une logique spécifique.

¹ Les méthodes a priori permettent d'évaluer les instruments d'urbanisme avant même qu'ils ne soient totalement approuvés (phase d'élaboration)

² Il se demeure important de changer la vision statique des instruments d'urbanisme.

³ L'espace est une projection de toutes dimensions et en particulier social et culturel.

Figure N° 17: la représentation dynamique de processus urbain



Source : établie par la chercheuse

II. De quelle intégration parle-t-on ?

Les instruments d'urbanisme est un cadre de recherche multidisciplinaire¹ (géographie, économie, sociologie, politique, histoire...) et multidimensionnelle, ils fournissent même un contexte propice à la multiplication des acteurs. C'est pourquoi une maîtrise des instruments d'urbanisme et une intégration effective de développement durable est complexe et difficile. Dans ce sens, une méthode d'intégration doit être définie, cette méthode permettra de clarifier les différentes dimensions temporelles et spatiales de l'intégration entendue comme une forme d'inscription dans une structure en mouvement².

Il s'avère donc que l'intégration est un processus fort composé dans la mesure où il est multidimensionnel et spécifique à chaque contexte, Ce qui suggère immédiatement qu'une intégration peut être décomposée en composantes plus spécifiques, en formules et en dimension à un moment donné.

III. Quelle typologie peut-on établir pour une intégration de développement durable dans les instruments d'urbanisme ?

Pour une intégration réussite d'un premier processus(le développement durable) dans un autre processus (les instruments d'urbanisme), le processus de l'intégration doit prendre plusieurs dimensions et formules :

Tableau N° 02: le processus relationnel de l'intégration

Désignation	Objectif
Intégration multi sources	Environnementale, sociale, culturelle.
Intégration multi scalaire (à plusieurs échelles)	1- Habitat –quartier- ville 2- Echelle : Architecturale et urbanistique - Au niveau de l'architecture, par une conception respectant les besoins et les souhaits des usagers, l'emploi de produit n'émettant pas de substances toxiques et de matériaux naturels. - Au niveau de l'urbanisme, par la réduction de la pollution atmosphériques et des nuisances sonores, la création d'espaces verts ...etc ³ .
homogénéisation	Apporter un traitement uniforme défini par le référentiel de durabilité

¹ L'urbanisme regroupe les acteurs, les logiques, les finalités, les représentations, les valeurs, les méthodes.

² On entend par cette expression « la ville »

³ Dominique Gauzin-Muller, Architecture écologique, Ed : LE MONITEUR, Paris, 200, P

généralisation	La possibilité de généralisation des résultats
Validation/ validation	non Valider les différents éléments qui assurent une image de qualité à la ville, <ul style="list-style-type: none"> - validation des cartes sur le terrain - Validation de la collaboration étroite et constructive (élus locaux, citoyens services techniques, professionnels et associations)
ajout	L'évaluation environnementale Diagnostic environnemental Création une base des données homogène et commune
Suppression/modification /remplacement	Passer à une approche qualitative.

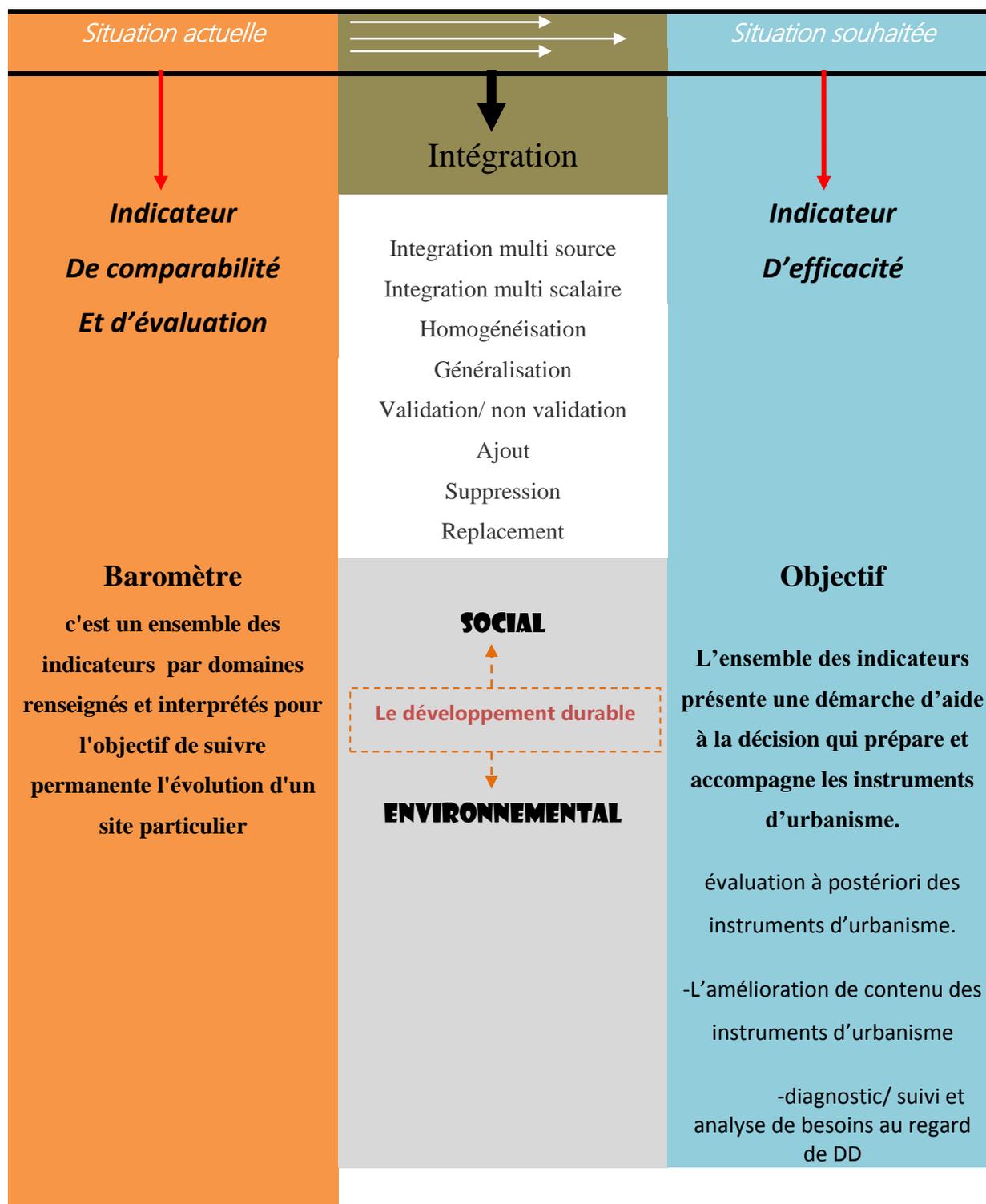
Source: établi par la chercheuse.

IV. Les indicateurs d'évaluation: une construction possible :

Le débat sur le développement durable et ses indicateurs naît et grandit à travers le temps, ces discussions sont reprises sous l'étiquette du développement durable ne correspondaient pas aux mêmes principes et mêmes indicateurs, mais sous le même objectif d'apporter un changement et trouver des alternatives, c'est au sein de ces recherches et les réflexions antérieures qu'on va essayer de faire développer les idées autour de développement durable et de relativiser les indicateurs plus encore en ce qui concerne la prise en compte de l'aspect social et environnemental en matière de l'urbanisme.

Brièvement, Notre vision en ce qui concerne l'intégration de développement durable (comme un nouveau référentiel) dans les instruments d'urbanisme (comme un processus de production urbaine) suppose de se pencher sur son *fonctionnement écologique* et la *place qu'y occupent ses habitants*,

Tableau N° 03 : Quel rôle pour les indicateurs de durabilité.



Source: établi par la chercheuse

Alors, dans cette partie, on va proposer une série des indicateurs que nous voyons pertinentes, tout en basant sur les principes de développement durable, les problèmes des villes algériennes .Il dès à présent nécessaire de donner une définition au mot "indicateur"

« Un indicateur est une donnée objective qui décrit une situation du strict point de vue quantitatif. »

La construction des indicateurs pour mesurer la contribution des villes à la durabilité se fait à partir de plusieurs étapes :

- ➔ La définition des objectifs
- ➔ L'identification des variables
- ➔ Préparation d'un baromètre : une représentation offrant une bonne visualisation et une interprétation claire des résultats.

Clarifier le système d'objectifs, c'est se poser la question "Que veut-on finalement faire ?, Que prévoit-on de faire pour atteindre cette finalité ?

L'ensemble des réponses apportées à cette suite de questions résumé dans le schéma suivant.

Dans cette optique, nous proposons une grille composée de 22 indicateurs répartis en six blocs, chacun d'entre eux renvoyant à l'appréhension de l'une des deux dimensions de développement durable (environnementale et sociale). Parmi les indicateurs proposés ici (figure 08), certains sont innovants, notre déduction est basée essentiellement sur l'observation personnelle et la lecture des villes algériennes et étrangères complétée par les apports de la bibliographie spécialisée et le fruit de plusieurs discussions avec des professionnels, des ingénieurs, les autres sont issus de grilles existantes ci-dessous : (tirés de la méthode d'évaluation de l'ouvrage La ville durable du politique au scientifique, Ed: Cemagref, INRA, Paris, 2005, P 61) mise au point par un groupe de chercheurs (Nicole Mathieu et Yves Guermond), ils ont focalisé leur travail sur deux points essentiels : la qualité urbaine et le cadre de vie, à travers eux, améliorer la qualité de la vie dans la ville, c'est réduire les tensions et assurer l'équilibre social entre les différentes populations urbaines et mener une vie convenable dans un environnement sain.

Conclusion :

Ce chapitre nous a permis de donner des assises théoriques à notre recherche, après l'avoir située dans une perspective épistémologique globale.

Le développement durable peut être considéré comme un mot d'ordre international issu d'une prise de conscience des limites d'une forme déséquilibrée et irrationnelle du développement de façon générale. Cette notion recouvre de nombreuses idées et des approches plus globales et surtout plus respectueuses de l'homme et de l'environnement. En contrepartie, elle ouvre le champ à de multiples interprétations, une ambiguïté et une confusion de son cadre de référence ainsi que de son application sur terrain. Ce cadre conceptuel, qui reste à bien des égards à préciser et décliner en termes de moyens, semble prétendre à une valorisation de la ville existante en améliorant son cadre et sa qualité de vie.

Les travaux sur l'urbanisme et le développement durable sont nombreux et très aboutis. La majorité des travaux effectués dans le domaine des instruments d'urbanisme soulignent la nécessité d'intégrer la notion de développement durable. L'objectif est de capturer le savoir-faire du domaine pour faciliter le développement de nouveaux outils et mécanismes efficaces.

La notion de développement durable est d'une part une vision de l'avenir, un ensemble de valeurs et d'objectifs choisis et d'autre part une manière d'appréhender l'action publique, de concevoir le changement et mettre en œuvre les décisions qui engagent le présent et l'avenir des villes.

Le développement durable est aujourd'hui une option prise et soutenue par les états, néanmoins il pose le problème de l'engagement, on rappelle qu'il n'existe pas de choix neutres, le développement durable exige des choix difficiles, une remise en cause des habitants et des acquis vers un progrès redéfini et fondé sur le respect des personnes dans des milieux sains.

Tout au long de ce chapitre, nous avons pu montrer que le concept est difficile à traduire, à organiser, à institutionnaliser et surtout à faire évoluer et que le développement durable vise à concilier les relations entre les populations et leurs milieux de vie, ce qui oblige à porter l'attention aux pratiques spatiales.

Nous examinons, dans le présent chapitre, comment peut-on construire une ville équilibrée qui intègre l'ensemble des fonctionnalités urbaines au développement durable. Cette notion est très chargée par des implications environnementales, sociales et actions politiques mais elle ne s'impose réellement sur terrain que lorsqu'il aura été considéré comme une base pour la réglementation, les discours urbains et l'opinion publique.

L'idée de construire des indicateurs ou une démarche d'analyse et d'évaluation de l'aspect environnemental et social des instruments d'urbanisme nous a semblé pertinente car elle fournirait aux dirigeants une manière structurée d'aborder plusieurs problèmes environnementaux et sociaux.

Chapitre II :

LE DEVELOPPEMENT DURABLE COMME

LE PARADIGME DE L'URBANISME

Introduction :

Dès son apparition, la ville a modifié son environnement naturel et suscité un environnement conforme à l'urbanité du moment qui se base surtout sur beaucoup de constructions, des quartiers, de villes nouvelles, de grands ensembles; ce changement de contenu et son influence visible dans la ville s'est accompagné de la croissance de problèmes de plus en plus redoutables dont les solutions sont recherchées dans l'urbanisme au sens plus large ,celui qui comprend une large part d'aménagement du territoire, les questions posées à la ville concernent d'abord elles-mêmes; parmi les plus essentielles on compte, celles de son fonctionnement qui répond mal aux critères de durabilité- ceux du mode de production et les styles de consommation urbains qui ont une forte empreinte écologique, ceux de fonctionnement physique par une urbanisation extensive qui rend la ville plus inefficace du point de vue de l'utilisation des ressources matérielles et de la qualité du cadre de vie.

L'urbanisme est une science, un art et une technique, il permet la meilleure organisation possible des différentes parties du corps de la ville ; considérée comme un être vivant. Cet urbanisme cherche toujours la protection de l'environnement et le bien être des habitants ; devant la complexité des problèmes des villes, plusieurs initiations font apparaître en s'appuyant sur le référentiel de développement durable (la ville durable, le développement urbain durable, écologie urbaine), tout en essayant de mettre l'accent sur l'aspect social, environnemental et économique de la ville pour améliorer la qualité et le cadre de vie.

Les villes naissent, se transforment et se développent sous des diverses influences. Comprendre le pourquoi de la ville et la logique de la ville est une démarche essentielle mais difficile. On essaye dans ce chapitre de connaître tout ce qui concerne la ville et qui permettra de décrire ce que doit être la ville, son rôle dans l'épanouissement des citoyens et le cadre de vie qu'elle doit fournir, plus de démontrer la nécessité d'une nouvelle approche de l'urbanisme, moins figée, plus ouverte aux transformations et aux débats récents.

En outre, la notion de développement durable est devenue un référentiel de plusieurs domaines dont l'urbanisme, Il est dès lors indispensable d'étudier d'une manière univoque l'existence d'une relation causale étroite entre ceux-ci.

Le but de ce chapitre est de répondre à un certain nombre de questions essentielles :

- Le développement durable apporte-il une valeur ajoutée à l'urbanisme ?
- Est- Il vraiment possible d'adapter la ville aux exigences de la durabilité ?
- Le Développement durable constitue-t-il une nouveauté pour l'urbanisme ?

A- Les composants du système urbain:

Le système urbain est un système très compliqué, composé à la fois de structures spatiales, sociales et économiques, et dont la dynamique relève de l'interaction continue entre facteurs à la fois spatiaux, sociaux et économiques.

- a- **Le cadre physique et spatial:** c'est le système propre aux formes données aux lieux et aux objets construits, il comprend des structures spatiales, dont les éléments sont articulés à l'aide de réseaux de voies et dont la dynamique relève de l'interaction des différentes composantes. Ces structures s'organisent selon une hiérarchie d'échelles en entités emboîtées, les unes contenant les autres.
- b- **La dynamique socio-économique :** c'est le processus de formation et de transformation des structures et le fonctionnement de l'espace socio-urbain.
- c- **La culture urbaine :** c'est le cadre très large de références, valeurs, connaissances et événements socio-économiques, issus de l'accumulation collective de ces paramètres. Il constitue le fondement privilégié du processus de création de structures, formes et institutions; le fondement également de l'élaboration des idées et de la définition des valeurs morales et religieuses (sources d'attitudes et de comportements). Il est aussi le fondement du processus de créativité et de production intellectuelle et artistique.¹

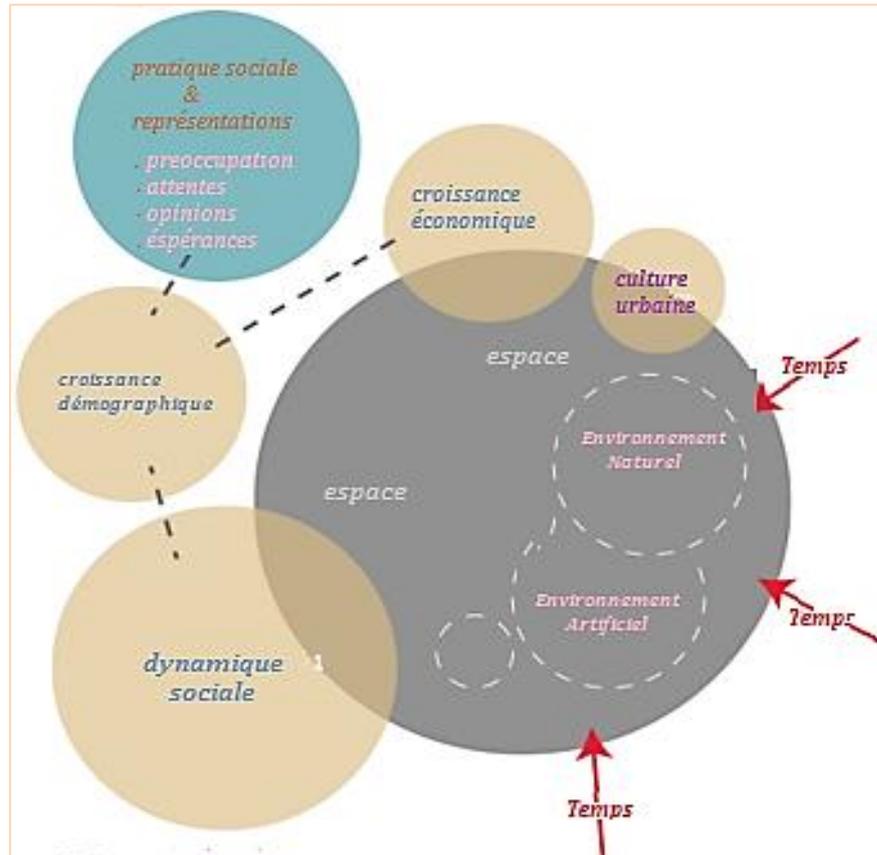
B- La ville espace de parole et dialogue :

Dans cet élément, il importe de bien comprendre les mécanismes et les interactions complexes qui jouent entre les individus et leur ville, le tout se déroulant dans le temps pour construire leur histoire, leur mémoire collective porteuse de sens qui influe à son tour sur le vécu, et sur les comportements des individus, alors on peut dire que la relation espace/société est une relation réciproque.

Dans une approche complémentaire, on a essayé de rassembler les différents thèmes que pourrait couvrir une réflexion sur la ville et l'espace urbain au sens large et qui ne se limite pas au bâti mais à l'environnement artificiel et naturel, au temps, et aux présentations sociales.

Figure N° 18 : les différentes composantes du système urbain.

¹ Brahim Benyoucef, Analyse Urbaine, Ed : Offices des Publications Universitaires, 3^{ème} édition, Algérie, 2010.p 17



Source : établie par la
 chercheuse sur la base du travail intitulé « analyse urbaine » de Brahim Ben Youcef et d'autres
 travaux.

La figure N°18 ci-dessus est un organigramme d'information qui présente les différents composants de fonctionnement urbain (social, économique et culturel) ; qui sont reliés entre eux. Ils sont représentés par des bulles incrustées dans l'image représentant l'espace puisqu'ils interagissent directement avec lui. L'espace comporte un environnement naturel et autre artificiel qui doivent s'adapter en fonction des attentes et souhaits des habitants et visent à satisfaire leurs besoins.

Le géographe Jacques Lévy définit la ville "comme une situation *spatiale* caractérisée par la concentration *d'une société* en un lieu en sorte d'y maximiser la densité et diversité des interactions sociales "

Selon Henri Laborit " la ville est une production de la vie, une sécrétion, une enveloppe....c'est à la fois un outil et en un vêtement, une cuirasse et une militante, un lieu

d'échanges, une membrane ...la ville n'est pas un organisme, mais elle représente un des moyens utilisés par un organisme social pour contrôler et maintenir sa structure."

"La ville est un outil efficace qui n'a jusqu'ici servi à des groupes humains dominants, qu'a maintenir leur domination "

"Les sciences de l'environnement et de l'ingénieur sont invitées à appréhender la ville comme un quasi-organisme géant absorbant des ressources et rejetant des déchets en transformant son environnement immédiat (métabolisme urbain)"

Les lignes discontinues représentent le lien entre la croissance économique et la dynamique sociale, La croissance économique peut, de diverses manières, stimuler l'accroissement démographique et ce dernier peut jouer sur la demande et sur l'offre des agents économiques.

Les lignes continues représentent la traduction de l'aspect social. En effet, l'environnement urbain se trouve assigné socialement par des significations, c'est à travers les pratiques des individus et l'usage commun et de la symbolique que se construisent les significations qu'on pourra lire par un ensemble de signes. Parmi celles-ci on peut citer:

La parole des habitants peut être un moyen d'intégration et d'affirmation de sa singularité, lorsque les habitants prennent la parole, ils existent et leur identité sociale se construit dans cette dynamique"¹ , cette parole doit faciliter l'expression et le respect de chacun.

Alors, qu'il devenu essentiel de valoriser les savoir-faire des habitants, de les réveiller et de les soutenir, et encourager leur enthousiasme, leur motivation à connaître qu'ils sont un véritable acteur du devenir de leur ville et à dire sur ce qui les concerne (il suffit de vouloir pour pouvoir), cette dernière ne peut être réalisée sans fournir de l'information urbaine et sans réfléchir à la façon de traiter ce qui est dit et de restituer cette parole.

Mais, Il faut toujours revenir sur les objectifs qui ont motivé les habitants parce qu'ils restent toujours le point central de la ville par leur participation; Paul CLAUDEL dit "*même l'intelligence ne fonctionne pleinement que sous l'impulsion du désir*"

En dernier lieu, les flèches représentent les trois temps :

Le passé, qui constitue le patrimoine et la mémoire historique collective

¹ Patrick NORYNBERG, Faire la ville autrement (la démocratie et parole des habitants), Ed: Yves Michel, France, 2001. P 116.

Le présent qui constitue le vécu

Le futur qui constitue la prospective.

Après ce constat, on peut donner les différentes cristallisations de l'aspect social dans l'espace urbain, il s'agit notamment de:

- La croissance démographique qui donne les grandes caractéristiques des projets et les justifie;
- La ville est un espace de paroles (des opinions, des préoccupations, des attentes, des espérances; des débats...) cette parole confirme son identité et sa singularité;
- Les rapports de complémentarité avec les différents aspects de la ville
- La nécessité de valorisation et de conciliation de trois temps en utilisant le passé pour construire le présent, voire le futur de la ville.

C- La ville lieu de concentration des acteurs :

L'environnement urbain peut être perçu comme un écosystème complexe représenté par différents acteurs et agents.

Pour la clarté du vocabulaire, on réservera le terme acteur aux cas où la personne aurait engagée des relations de rôles avec un ou plusieurs autres protagonistes. On parlera d'agent dans les autres cas¹.

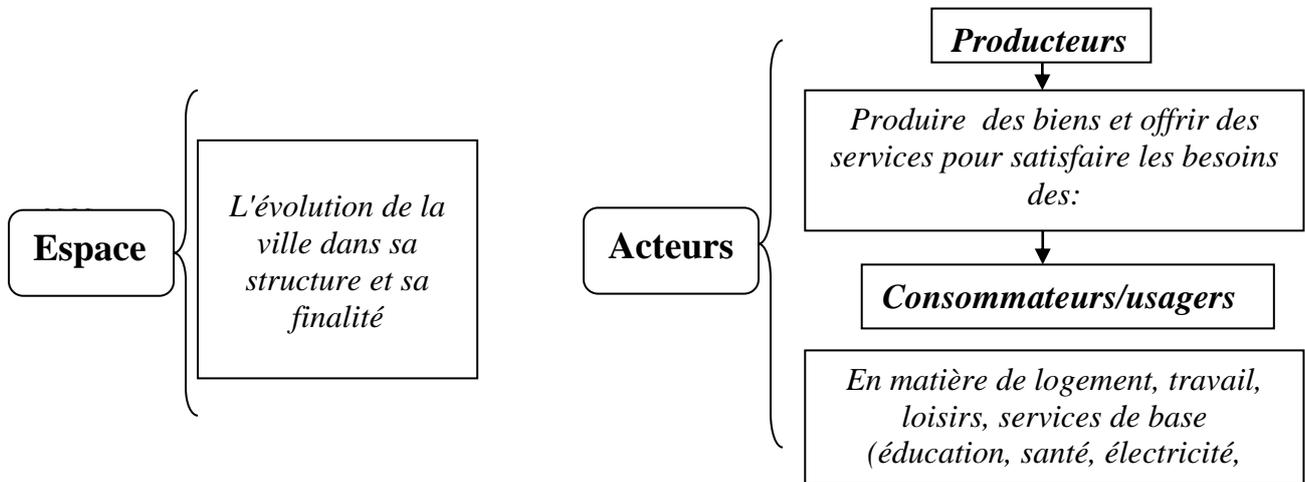
La notion d'agent peut désigner une personne physique, mais aussi une entité collective (ménage, entreprise, administration, association), elle-même faite d'acteurs individuels qu'elle met en interaction.

Les habitants eux-mêmes sont aussi, en un sens, des agents de la vie urbaine. En tant que propriétaires fonciers ou immobiliers, certains disposent de capacités d'intervention spécifiques. Ces dernières s'inscrivent dans des systèmes d'attitudes et de pratiques composites, où se combinent en proportions variables la logique de l'investissement capitaliste et celle de la transmission patrimoniale, mais tous les citoyens, fut-ce à titre de consommateurs ou d'utilisateurs, produisent par cumul de leurs comportements individuels des effets d'ensemble sur la

¹ Yves GRAFMEYER, Sociologie urbaine, Ed: ARMAND COLIN, 2005, p 97.

qualification et sur les éventuels processus de transformation des espaces urbains qu'ils occupent ou qu'ils fréquentent (figure N° 19).

Figure N° 19: les différents acteurs dans l'espace urbain.



Source : établie par la chercheuse.

D- Vers un nouvel urbanisme

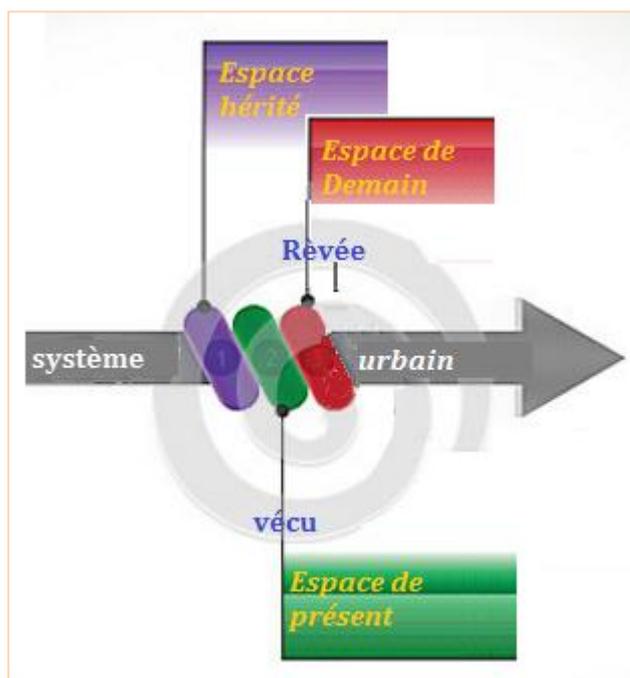
La ville se situe au confluent de la nature et de l'artificiel, elle est à la fois objet de nature et sujet de culture, individu et groupe, vécu et rêvée¹, la chose humaine par excellence.

La complexité de gérer une ville résulte aussi de la maîtrise de différentes composantes, sachant que la ville est une superposition d'un espace support, un espace hérité, un espace actuel et un espace de demain, alors parler de composition urbaine est aujourd'hui un non-sens, car il est difficile de tout prévoir², "

¹ Olivier Mongin, La condition urbaine " la ville à l'heure de la mondialisation, ,Ed: Seuil, 2005, p 24

²Selon Alain Avitabile « la mise en scène du projet urbain, pour une structuration des démarches », P 58, " la composition urbaine consistera donc à travers des formes capables ou des modes d'ordonnement de la ville efficaces au regard de leur fonctionnalité"

Figure N° 20: la ville est un espace vivre



Source : établie par la chercheuse

Le développement durable est une trajectoire de développement qui permet la "coévolution" des systèmes économiques, sociaux et écologiques, à partir d'une définition qui œuvre plus un programme de recherche qu'elle ne donne des bases conceptuelles précises, multiples, les travaux qui vont suivre cherchent à donner un contenu plus opératoire à la notion de durabilité.

Dans cette perspective, deux pistes de réflexion déjà identifiées par Garnier et Mirénowicz (1984) restent ouvertes (figure N°21):

- L'une relève de la recherche fondamentale, d'une approche cognitive qui analyserait la ville en intégrant les outils de l'écosystème et de l'écologie urbaine et l'apport des sciences sociales (économie urbaine, sociologie urbaineetc.)
- L'autre, plus appliquée, cherchait à agir en faveur du développement durable en liaison avec les politiques publiques, les pratiques d'aménagement urbain, la réflexion sur le droit de l'urbanisme et les changements institutionnels facilitant une "bonne gouvernance" des zones urbaines.

Figure N° 21 : les nouvelles pistes de réflexions sur l'urbanisme



Source : établie par la chercheuse sur la base du travail de Garnier et Mirénowicz (1984)

E- Les différentes formes de l'intégration de développement durable dans le processus d'urbanisme :

I. L'écologie urbaine

Les applications récentes du concept de l'écologie et certaines techniques au milieu urbain ne sont qu'indirectement la suite de l'ensemble de développement des sciences humaines qu'on est convenu de rattacher à l'école de Chicago qui considère " la ville comme un laboratoire social"¹ . Ces développements portaient principalement sur l'habitat urbain et s'appliquaient donc directement et légitimement à la ville. Mais, à partir de la fin des années 1960 et au début des années quatre-vingt et en particulier à l'année 1984 date de la proclamation du " manifeste pour l'écologie urbaine"² dans le climat des luttes en faveur de l'environnement, le concept d'écologie est revenu à ses origines, la biologie animale et végétale. Il a été utilisé pour étudier les relations entre les espèces vivantes et l'homme, tout autant que les relations entre l'homme en tant qu'espèce vivante, et son propre milieu, naturel et surtout artificiel³.

Il en résulte que l'application du concept d'écologie à l'environnement urbain présente actuellement, comme tout transfert d'un domaine à l'autre du savoir, un caractère analogique. Ce caractère a l'avantage de stimuler l'imagination et la recherche. Il a l'inconvénient de risquer, en l'absence d'un contrôle rigoureux des conditions de validité de l'usage du concept, de tomber dans la pure et simple équivoque. La sensibilité militante se substitue alors à la réflexion scientifique et l'action manque de bases rigoureuses, il importe donc de n'appliquer qu'avec prudence le concept et les méthodes de l'écologie au milieu urbain et d'en vérifier avec un soin particulier les conditions et les limites de validité.

¹ ISSAC Josef et YVES Grafmeyer, "Ecole de Chicago" naissance de l'écologie urbaine", 1^{er} édition, Ed: Champs essais, 2004, p 167.

² Vincent BERDUALAY et Olivier SOUBEYRON, l'écologie urbaine et l'urbanisme, Ed: LA Découverte, paris, 2002.p 29

³ Pierre MERLIN et François CHOAY, Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement, 3^e édition, Ed: PUF, paris, 2010, p 276-277.

Après ce constat, on peut dire que la notion de l'écologie urbaine est liée avec le terme "**environnement**" qui a été utilisé dans l'ancien français, Il désignait

«Ce qui entoure»¹

Pour le public, de manière un peu simplifiée,

"L'environnement correspond au cadre de vie, qu'il soit d'origine naturelle ou construit par l'homme .il fournit de nombreuses ressources dont l'homme a besoin pour son existence et son bien être ,tout en étant simultanément une source de nuisances et d'inquiétudes pour ce qui touche de près ou de loin à sa santé et à ses biens ,depuis les pollutions d'origines diverses jusqu'aux cataclysmes climatiques .Cette perception ,finalement assez pertinente, est entretenue par les informations préoccupations qu'il reçoit concernant les catastrophes naturelles ou industrielles ,les maladies émergentes ,les changements de climat et de la biodiversité .Simultanément ,notamment chez les citadins ,on se préoccupe de la préservation d'espaces dits naturels qui ,après avoir été des espaces avant tout productifs ,sont devenus des lieux de loisir et de ressourcement " ².

-L'ensemble constitué ,d'une part ,des milieux (air ,eau ,terre ,ressources naturelles ,faune ,flore ,êtres humains et leurs interrelations)dans lesquels l'organisme fonctionne, prélève des ressources et rejette des résidus ,et d'autre part ,des acteurs avec lesquels il est en relation ,c'est-à-dire ceux qui émettent dans sa direction des exigences et des informations externes et auxquels elle transmet des informations sur son comportement interne ,des garanties de bonne conduite et ,éventuellement ,des exigences .³

Dans une vision écologique la ville est assimilée à un environnement naturel et qui devient un environnement urbain (espace produit) résultant du milieu physique et de l'action humaine⁴ (un ensemble des écosystèmes) pour objet d'optimiser les échanges biophysiques entre la ville et les autres écosystèmes afin de contribuer aux grands équilibres de la biosphère. Cette vision d'écosystème peut être présentée comme une toile d'araignée (dans une large gamme des interactions et des interdépendances)⁵ et ces connections sont parfois si étroites que le changement d'une seule des composantes aura des impacts sur toutes les autres comme nous allons voir dans la figure suivante:

¹ Gabriel Wackermann , Ville et environnement ,Ed :ellipses ,paris ,2005, P 116.

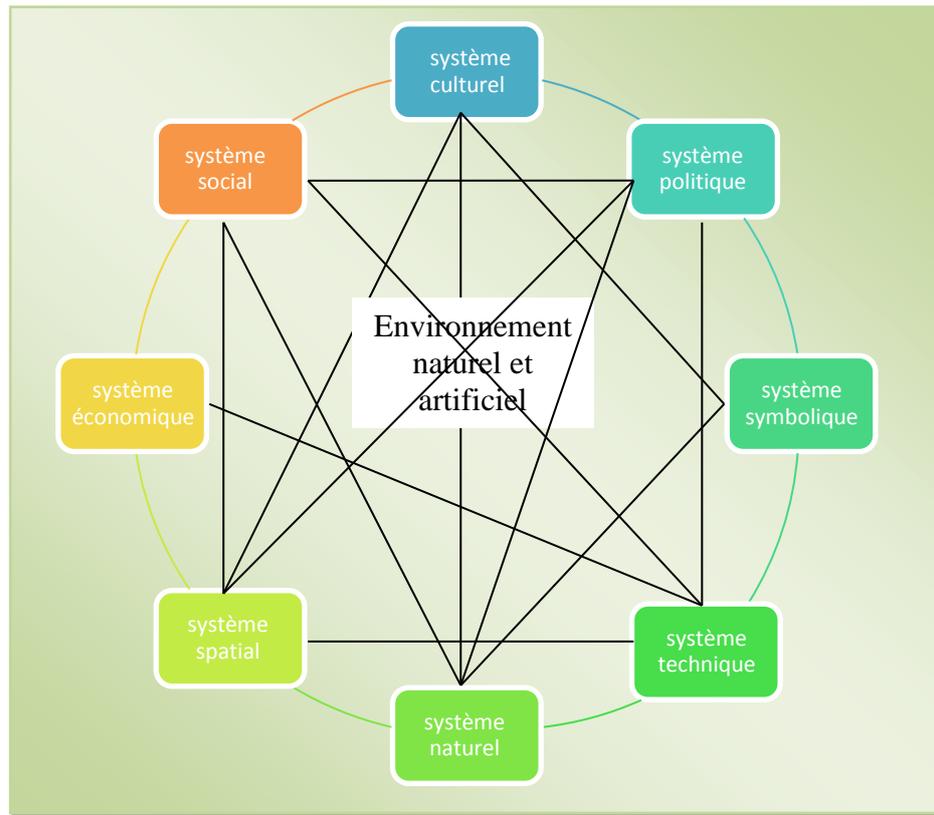
² Christian Lévétique et Yves Sciamma, Développement durable (nouveau bilan), Ed: DUNOD, Paris ,2005,P77

³ AFNOR, Dictionnaire du développement durable, France ,2004. P87

⁴ Jacqueline BEAUJEU-GARNIER, Géographie urbaine, Ed: ARMAND COLIN, 5e édition, 1997.p 28

⁵ Christain MESSIER, Alain GIRALDEAU, L'écologie en ville 25 leçons d'écologie de terrain, Ed: FIDES, Québec, 2006,10-18

Figure N° 22: les écosystèmes dans la ville.

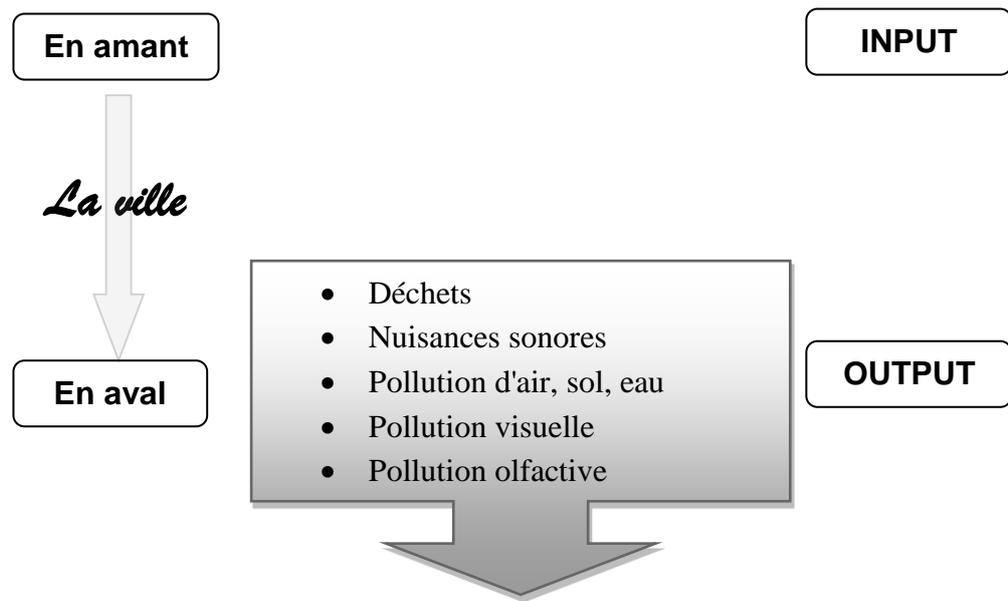


Source : établie par la chercheuse

La ville ne produit ni la matière ni l'énergie nécessaires pour satisfaire l'ensemble des besoins et des demandes de la population. Elle est un système vivant doublement ouvert. En amont, son métabolisme doit s'alimenter en permanence de flux externes puisés dans l'environnement proche ou lointain. En aval du processus de transformation des ressources, la ville rejette une partie de ses déchets et de ses nuisances sur les territoires périphériques. Elle peut ainsi emporter ses flux entropiques dans un environnement plus ou moins large.

Figure N° 23 : INPUT et OUTPUT de la ville

- Consommation d'Énergie
- Biens
- Utilisation des services
- Exploitation des ressources



Source : établie par la chercheuse

D'un point de vue analytique, rendre compte de l'aspect écologique d'une ville c'est considérer, ensemble, les différents sous-systèmes (physique, économique.....) qui les composent dans leurs articulations et leurs relations dynamiques. Appliquée à l'étude de la ville par l'étude pionnière de Wolman [1965]. L'approche de la nouvelle écologie urbaine a fait ses preuves pour illustrer les systèmes de circulation et d'échange de matière, les flux physiques et leurs impacts environnementaux et sociaux. A la suite des travaux de Duvigneaud [1978] et de Odum[1971-1983], on cherchera à mesurer et à quantifier plus méthodiquement les flux de matière et de l'énergie, en insistant sur les inputs en termes de ressources et les outputs en termes de produits, de nuisances et de déchets. L'écologie des systèmes urbains définit clairement son objet : étudier de quelle façon les sociétés, leurs systèmes de transport, leurs environnements construits affectent l'environnement naturel. L'idée s'impose que la ville peut être représentée comme un écosystème artificiel biophysique et anthropique, spatialement structuré à multiple niveaux d'organisation largement imbriqués les uns dans les autres, envisage l'écosystème urbain comme un concept intégrant plusieurs approches: les théories organicistes qui représentent la ville comme «une seconde nature», la ville comme processeur de ressources (impact du métabolisme urbain sur le cycle de l'eau, de la matière, etc.) ; les théories écologiques appliquées à la ville qui permettent de comprendre les logiques de la mise en ordre des objets urbains par les hommes; la théories des systèmes qui permet notamment de concevoir la ville comme un système ouvert dans

un système de villes.¹

Figure N° 24 : Plan de *Radburn*, dessiné par Clarence Stein et Henry Wright



Desservies par des impasses, les maisons de la ville de Radburn sont protégées des nuisances du trafic, leurs jardins ouvrent sur des chemins piétonniers que les enfants peuvent emprunter sans danger pour accéder à de vastes espaces verts collectifs. Avec cette collectivisation, le rêve de la verdure devient accessible au plus grand nombre.

Figure N° 25 : Vues actuelles de *Radburn*,



Source : Éric CHATRMES et Toufik SOUAMI, *Villes rivées, Villes durables ?*, ed : DÉCOUVERTE GALLIMARD, P 08.

I-1 Les finalités de l'écologie urbaine:

L'écologie urbaine est la première initiative de la prise en compte de l'environnement dans la

¹ Antonio Da cunha et Peter Knoepfel et Jean- Philippe Leresche et Stéphane Nahrath, *Enjeux du développement urbain durable*, Ed: presse polytechnique et universitaires romandes, Italie, 2005, P 21.

question urbaine.

Dans une perspective d'écologie urbaine :

- La ville est un ensemble de systèmes
- La ville est un système complexe, ouvert et incertain
- La ville est un écosystème artificiel, biophysique et spatialement structuré
- Produit social et lieu d'accumulation économique et symbolique,
- la ville est un territoire incertain et toujours inachevé qui peut être représenté comme un système dans lequel interagissent des facteurs d'ordre culturel, économique, politique, biologique, physique.
- la ville est dans sa substance et dans ses qualités (symboliques, culturelles, écologiques, etc.). un héritage et un patrimoine communs des générations passées, présentes et futures à l'égard desquelles nous contractons une dette de transmission

Mais le mouvement de "*écologie urbaine*" n'aura pas véritablement réussi à cause de plusieurs contraintes et inconvénients parmi eux, on peut citer:

- La complexité vient de multiple sous- systèmes et l'ambigüité de liaisons entre eux
- La limite de collaboration avec d'autres sciences et disciplines
- La légitimité de leur démarche scientifique avec son caractère opératoire dans l'action.
- Son cadre de mesures préventives et non pas correctives.

II. Vers un environnement urbain durable:

La nouvelle démarche environnementale en matière urbaine doit s'inscrire dans le temps. La notion de développement durable est venue à point, quoique utilisé fréquemment encore comme paravent dès lors que les responsables tentent d'échapper à de laborieux efforts pionniers à long terme.

Le terme de développement durable repose ,quand à lui ,sur des principes à la fois écologiques ,économiques et sociaux ,qu'il importe de promouvoir simultanément et à parts égales .La concrétisation du développement durable doit permettre le passage à long terme du local au global .Le principe général de durabilité a certes adoptée lors de la Conférence des Nations unies , qui s'est tenue au sommet de Rio de Janeiro ,en 1992 ,ainsi que dans l'Agenda 21,un moment qui a contribué à bousculer maints modèles de pensée et d'action .Il

a fallu toutefois concrétiser cette décision .C'est ce que la charte d'Aalborg a commencé à faire en 1994 ,dès lors qu'elle a défini des modes d'action pratique. Le Sommet des Nations unies «Habitat II» ,qui a eu lieu à Istanbul ; en 1996 ,de même que la conférence mondiale URBAN 21 ,de Berlin (2000) et celle de New York en 2001 ,ont répercuté cette avancée sur la politique urbaine internationale .Le déficit en durabilité demeure cependant ,quoique ,durant le XXe siècle, la grande ville fut souvent encore «le lieu de l'intégration» .A présent ,ce rôle est de plus en plus difficile à exercer face aux fractures ,aux fragmentations de toutes natures ,aux privatisations , inhérentes à la recherche de sécurisation .

Des réflexions complémentaires proposent néanmoins d'inciter les citoyens et les entreprises, victimes de crises écologiques et sociales, donc plus conscients des enjeux, de passer de la notion de profit à celle de valeur, et, par la même, au choix d'une dynamique de développement à long terme ¹

Le but de développement durable est de revivre et revitaliser les villes algériennes et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants, et la satisfaction de leurs qualité de vie.

L'avenir des villes ne peut être soumis à long terme aux hasard des démarches internationales. Il doit être orienté par les autorités locales à travers la mise en place d'une politique de développement durable qui donne la priorité à l'être humain.

Pour qu'une ville puisse développer une démarche environnementale, les conditions préalables sont :

- La détermination des études et de l'administration municipale (gestion des études et actions).
- La concertation avec les acteurs locaux (associations, entreprises, établissements scolaires et universitaires.....)
- La participation active des habitants.
- La mobilisation des compétences de tous les professionnels, urbanistes, architectes, ingénieurs paysagistes.

Figure N° 26: les finalités d'une démarche durable de l'urbanisme

¹ Gabriel Wackermann , Ville et environnement ,Ed :ellipses ,paris ,2005, P 103.

Gestion sociale de la ville	Education et formation	Culture	Participation et démarche participative	Développement économique
Préservation de l'environnement	<div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="border: 1px solid black; border-radius: 10px; padding: 5px; width: 40%;">Lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère</div> <div style="border: 1px solid black; border-radius: 10px; padding: 5px; width: 40%;">Préserver les ressources naturelles et la biodiversité</div> </div>			Nouvelle approche de la performance économique
Gestion des nuisances sonores	Les finalités d'un urbanisme durable	<div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="border: 1px solid black; border-radius: 10px; padding: 5px; width: 45%;">Maintenir et renforcer l'attractivité par un développement économique durable</div> <div style="border: 1px solid black; border-radius: 10px; padding: 5px; width: 45%;">Améliorer la qualité de l'environnement local</div> </div>		Développement économique des quartiers
Gestion des déchets		<div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="border: 1px solid black; border-radius: 10px; padding: 5px; width: 45%;">Maintenir et renforcer le lien social et la solidarité entre les territoires et les</div> <div style="border: 1px solid black; border-radius: 10px; padding: 5px; width: 45%;">Favoriser la mixité et la diversité des territoires et des populations</div> </div>		Gestion des paysages et des espaces verts
Gestion des risques		<div style="border: 1px solid black; border-radius: 10px; padding: 5px; width: 100%;">Favoriser l'équité sociale par l'accessibilité (emploi, logements, services).</div>		Gestion du patrimoine
Gestion des chantiers				Aménagement et gestion de l'espace public
Gestion des matériaux		Gestion de la qualité de l'air	Gestion de l'eau	Gestion de l'énergie
				Gestion économe du sol

Source: établie par la chercheuse à base du travail de Chathlinne Charlot et Philippe Outrequin, L'urbanisme durable, ed: Le Moniteur, Paris, 2009, P 196.

II-1 Les objectifs d'une démarche durable:

Au niveau de l'application du développement durable à l'urbanisme et à la planification urbaine, les orientations stratégiques prescrivent, entre autres et l'équilibre entre développement urbain et la préservation des surfaces affectés aux activités agricoles et forestières, ainsi qu'aux espaces verts destinés aux loisirs.

- Présentation du sol, des écosystèmes et des paysages naturels des territoires.
- Diversité des fonctions urbaines (mixité) et prise en compte de l'équilibre entre habitat et travail - Mixité sociale au sein des quartiers, voire des immeubles.
- Maîtrise des déplacements et du trafic automobile.
- Protection de la qualité de l'air et l'eau.
- Réduction des nuisances - Gestion des déchets - Prévention des risques naturels et technologiques - Sauvegarde des ensembles urbains et du patrimoine bâti...etc.

Pour appliquer ce vaste programme d'actions au niveau d'une collectivité quelconque, il faut définir de façon précise des objectifs de base en fonction du contexte urbain local.

Dans ce qui suit, on va tenter de donner les principaux objectifs (à partir desquels peuvent découler les actions et orientations à appliquer) à atteindre dans le cadre d'une démarche stratégique, qui va dans le sens d'un développement durable.

II-1-1 La ville durable et le développement urbain durable : convergences et divergences :

Le terme "ville durable"¹, de même que l'expression "développement urbain durable", sont maintenant fréquemment utilisés pour désigner à la fois des intentions et des idéaux qui relèvent de l'utopie politique et des pratiques d'aménagement et d'urbanisme qui se veulent innovantes, malgré cela, il est permis de se demander

- Si le développement durable peut renouveler l'aménagement et l'urbanisme et à quelles conditions ?
- Le développement durable peut-il revitaliser l'urbanisme ?

Répondre à ces questions, implique de prendre au sérieux le concept de développement durable.

II-1-2 Les premières définitions de la ville durable :

On peut dire que « La ville durable » constitue une nouvelle tentative pour aborder les problèmes urbains dans toutes leurs dimensions, économiques, sociales, écologiques, institutionnelles...etc. On peut considérer qu'une des premières approches de la ville durable, avant que le terme ne soit établi, porte sur la ville "autosuffisante", le développement autosuffisant est un développement qui stimule la capacité à satisfaire localement les besoins fondamentaux.²

- La ville durable est une ville dans laquelle les habitants et les activités économiques s'efforcent continuellement d'améliorer leur environnement naturel, bâti et culturel au niveau du voisinage et au niveau régional, tout en travaillant de manière à défendre toujours l'objectif d'un développement durable global.³

¹ L'expression de «ville durable» apparaît, à la suite d'une résolution votée par le parlement européen en 1988, dans le «Livre vert sur l'environnement urbain» adopté par la commission européenne en 1990. (Dictionnaire la ville et l'urbain P 306)

² Jacqueline BOUNNAMOUR, Revue généraliste, L'information géographique "Développement Durable", ARMAND COLIN édition, 2007, P 50

³ Jacqueline BOUNNAMOUR, L'information géographique "Développement Durable", 2007, P 50

- Ainsi, une ville est une ville compacte et fonctionnellement mixte, qui offre une qualité et une diversité de vie.
- Le conseil européen des urbanistes définit la ville durable comme une ville **cohérente** et qui assure :
 - *La cohérence sociale* : nouvelle gouvernance ,maintien de la culture et de l'identité ,cohésion entre les générations ,politique des transports intégrée ,accessibilité et flexibilité des équipements et services ,maintien d'un équilibre entre intérêt particulier et intérêt général .
 - *La cohérence économique* : à trouver entre l'intégration des villes et des régions à la mondialisation avec la recherche des «avantages comparatifs» et en même temps, le maintien d'une diversité économique .
 - *La cohérence environnementale* : gestion des ressources, préservation de la santé, du patrimoine
 - *La cohérence spatiale* : des différentes fonctions dans la ville et la relance de l'Art urbain et de la composition urbaine afin de corriger les dislocations entre les parties de la ville .¹
- La ville durable et **habitable** doit être vue comme un seul et unique système qui intègre les dimensions sociale, culturelle, économique et écologique ; elle doit respecter les objectifs suivants :
 - L'habitabilité comprend l'accès équilibré de base, à la mobilité et aux processus participatifs, la participation et la ville compacte étant les moyens d'atteindre l'habitabilité ;
 - La durabilité intègre dans l'action les facteurs relatifs à l'emploi, au logement abordable, au crime et à la pauvreté ;
 - La résilience demande d'incorporer la gestion adaptative comme modèle d'apprentissage et de rétroaction.²
- La commission française du développement durable, chargée de promouvoir en France les orientations correspondant aux objectifs pris dans les conférences internationales, définit la ville durable comme: *«une ville dont les habitants disposent des moyens d'agir pour qu'elle soit organisée et fonctionne dans des conditions politiques, institutionnelles, sociales et culturelles satisfaisantes pour eux et équitables pour tous, dont le fonctionnement et la dynamique satisfont à des objectifs de sécurité des conditions biologiques de vie, de qualité des milieux et de limitation des consommations des ressources; qui ne compromet ni le renouvellement des ressources naturelles alentour, ni le fonctionnement, les relations et la dynamique des écosystèmes micro régionaux englobant, ni enfin les*

¹ Catherine CHARLOT-VALDIEU et Phelippe OUTREQUIN, Développement durable et renouvellement urbain, édition L'Harmattan Villes et Entreprises, 2007, France, P 16

² Catherine CHARLOT-VALDIEU et Phelippe OUTREQUIN, Développement durable et renouvellement urbain , ,P 17

grands équilibres régionaux et planétaires indispensables au développement durable des autres communautés; et qui s'attache à préserver les capacités de vie et les potentialités de choix des générations futures»¹

- *"La ville durable est une ville capable de se maintenir dans le temps de garder une identité, un sens collectif, un dynamisme à long terme "* pour se projeter à l'avenir, la ville a besoin de tout son passé, d'une distance critique par rapport au présent, de sa mémoire de son patrimoine, de sa diversité culturelle intrinsèque et de projets multidimensionnels.²
- *"La ville durable doit pouvoir offrir une qualité de vie en tous lieux et des différentiels moins forts entre les cadres de vie "* .cette exigence appelle une mixité sociale et fonctionnelle, ou, à défaut, des stratégies pour favoriser l'expression de nouvelles proximités: commerces et services de proximité, nature et loisirs de proximité, proximité aussi entre les différentes cultures de la ville, entre les groupes sociaux, entre les générations.

II-1-3 La problématique de ville durable :

La notion de ville durable met l'accent sur les aspects environnementaux et urbanistiques de la construction de la ville. Toutefois, il est également nécessaire d'insister sur ses aspects économiques et sociaux. L'objectif est ainsi de trouver des solutions pour concilier la protection environnementale avec la création de valeurs foncières, patrimoniales et économiques, sans accroître les inégalités sociales qui en découlent. Le terme de durabilité doit être compris au sens large d'un optimum à trouver entre les exigences urbanistiques, environnementales, économiques et sociales, à l'échelle de la ville et des territoires urbains sur lesquels elle se recompose. Toutefois, la durabilité peut être considérée comme une préoccupation des pays riches dans la mesure où son coût immédiat n'est pas à la portée de tous, même s'il peut être compensé dans le temps. C'est pourquoi il faut veiller à ce que la durabilité profite à tout le monde et ne crée pas de nouvelles inégalités économiques et sociales et que le pays doit soutenir cette approche par ses propres moyens.

Ces premières définitions ci-dessus montrent clairement l'articulation d'échelles spatio-temporelles constitutives de la problématique de la ville durable .Les mobilisations des villes confirmeront ce trait saillant ,invalidant a priori le localisme :la durabilité locale se définit par la prise en compte de nouveaux enjeux globaux .La ville ne peut plus être regardée ,observée voire se concevoir en dehors de son contexte , il en résulte que la ville ne peut pas s'envisager indépendamment de sa situation géographique et de son contexte urbain ,il n'est plus possible de concevoir les villes comme des îlots pensés et gérés indépendamment de l'évolution globale de l'écosystème et des interactions entre échelles spatiales et temporelles ;

¹ Thérèse Spector, Jaques Theys et François Ménard. Villes du XXI^{ème} siècle, 2001

² Jean-Marc Offner et Carole Pourchez, La ville durable, Ed: La documentation Française, 2007.p 27

de plus en plus nombreuses .Les couts exportés sur la vie ou la qualité de vie des "autres",dans l'espace et le temps ,sont bien au centre du défi d'une durabilité urbaine .

Un autre trait constitutif de la problématique de la ville durable est la remise en question de la vision hygiéniste et fonctionnaliste héritée de l'urbanisme moderne. La critique de l'urbanisme moderne, brillamment menée par Françoise Choay dans son œuvre ,est reprise ,au niveau politique par *le livre vert sur l'environnement urbain* ,en 1990 ,après une consultation assez large d'architectes et urbanistes européens . Ce texte formule un diagnostic sans concession: la structuration des villes par l'urbanisme moderne (fonctionnalisme ,zonage ,table rase) est à l'origine du dysfonctionnement qui oblige à reconsidérer les principes mêmes de l'urbanisme ; la faible qualité de l'environnement urbain ,environnement quotidien des trois quarts des européens ,est un point aveugle des politiques urbaines ;inversement les politiques environnementales portent sur les espaces naturels et ruraux ,peu habités, l'urbain est un délaissé .¹

II -2. La définition de développement urbain soutenable « durable » :

C'est un processus basé sur l'apprentissage collectif, la capacité d'élaboration de stratégies pertinentes en fonction d'un contexte (la ville), et non sur l'application d'un modèle idéal prédéfini. Il s'agit :

- De considérer ensemble les différents systèmes composant la ville : le système économique, social, physique, et le système de l'environnement, dans leur coévolution, et d'envisager leurs interactions dynamiques. Pour y arriver, il faut intégrer les principes régulateurs des différents sous- systèmes.
- Sur le plan normatif on peut aborder le problème de la « soutenabilité » urbaine dans trois domaines différents : La technologie, Le territoire et la forme urbaine Les styles de vie et d'organisation du travail sociale.
- Etant donné la longue durée du capital physique de la ville, le problème de l'irréversibilité et des effets cumulatifs des décisions relatives à l'étalement urbain doit être pris en considération.
- Les politiques de la ville « soutenable » sont des politiques qui exigent des capacités d'importantes prévisions des effets de synergie et de rétroaction.

En résumé, le développement urbain soutenable « durable » peut être défini comme un

¹ Jacqueline BOUNNAMOUR, L'information géographique "Développement Durable",2007 ,P 52

processus d'intégration synergique et d'évolution parmi des grands sous-systèmes urbains (le système économique ,le système sociale ,le système physique et le système de l'environnement) permettant de garantir un niveau non diminuant de bien-être à la population locale dans le long terme, sans compromettre les possibilité de développement des zones environnantes tout en contribuant à la diminution des effets nocifs du développement sur la biosphère.

II-2-1 Le concept de développement urbain durable :

Le développement urbain durable est devenu l'un des thèmes majeurs de l'Agenda 21, adopté au « sommet de la terre » en 1992 à Rio Janeiro. En effet, le développement durable trouve son terrain d'application au niveau de la ville, en tant qu'un établissement humain. En effet, l'avenir des villes doit être réfléchi dans le sens de la durabilité, viabilité. Plusieurs textes législatifs évoquent le besoin d'une nouvelle idéologie et culture urbaine, fondée sur le concept de développement social durable intégrant les notions d'équité, de durabilité environnementale ; et d'efficacité économique.

II-2-2 L'écologie et le développement urbain durable :

Le professeur allemand EKHART HAHN¹ a été l'un des premiers militants de l'écologie urbaine. Dans son ouvrage « planification urbaine écologique », il a défini en 1987 les éléments à prendre en compte pour un développement urbain durable et proposé les premières mesures pour y arriver. Un projet international associant recherches théoriques et études de cas a donné lieu au début des années 90 à un rapport « Rénovation urbaine écologique », qui met en évidence sept orientations, qui vont dans le sens des principes et objectifs du développement urbain durable qu'on a cité précédemment :

- Éthique et respect de l'être humain.
- Participation et démocratisation
- Organisation en réseaux.
- Retour vers la nature et les expériences sensorielles
- Mixité et densité urbaine maîtrisée
- Ecologie et économie
- Coopération internationale

III. La ville durable, une ville adaptable et innovante :

¹ Dominique Gauzin-Muller, Architecture écologique, Moniteur, 2001.

Face au besoin de modèles durables pour le développement des villes, la ville compacte apparaît comme une alternative à l'étalement urbain, le modèle " théorique " de la ville compacte affirme avant tout la nécessité d'enrayer le processus de dispersion en empêchant l'extension géographique de l'agglomération. si l'étalement est la forme dispendieuse du développement spatial, la ville compacte s'affirme a contrario comme la forme économe. Favorable aux courts déplacements, aux transports collectifs et aux modes non motorisés, ses avantages se déclinent suivant quatre thèmes majeurs : une économie des sols non urbanisés, une économie dans les coûts d'urbanisation, une économie d'énergie et de la quantité des polluants émis par tête grâce à une réduction des déplacements.

La ville compacte a pour ambition de développer la vie urbaine selon des formes connues depuis longtemps, en créant des espaces publics et en mélangeant les groupes sociaux et les multiples fonctions urbaines dans les mêmes lieux, ou du moins dans des lieux accessibles à tous, même à ceux qui ne disposent pas d'une voiture particulière. A travers ce modèle, il s'agit de jouer sur plusieurs axes: limiter l'étalement urbain et rendre les parties bâties attractives (renouvellement urbain /reconstruction des villes sur elles-mêmes), proposer des alternatives à l'automobile (réseau de transport en commun, réseau des pistes cyclables); freiner le déclin du centre au détriment de la périphérie en valorisant le patrimoine urbain, tout en évitant de muséifier, etc.¹

De manière générale, il est aujourd'hui admis qu'une ville plus compacte exerce un effet favorable sur le report modal vers les moyens de transports doux et les transports publics et sur la fréquence et la durée moyenne des parcours .toutefois, la question de l'influence de la densité sur la consommation d'énergie va entraîner une controverse sur la validité des arguments et finalement sur la faisabilité des principes avancés (rapport modal, seuils de densité, acceptabilité des mesures de densification), mais sans oublier que la concentration de plusieurs millions d'habitants et toutes les activités économiques dans une ville peuvent conduire à de graves problèmes de congestion et ainsi contrarier les objectifs écologiques de sauvegarde de l'environnement et des économies d'énergie et de réduire la pollution et l'amélioration du cadre de vie dans les villes.

La ville dense ou compacte n'est pas la solution la plus adéquate pour toutes les villes
La densité peut engendrer des impacts nocifs à notre environnement

III-1 La ville durable structurée et flexible :

¹ Jean-Marc Offner et Carole Pourchez, La ville durable, Ed: La documentation Française, 2007.p 31

La ville durable, que l'on pourrait appeler aussi la ville écologique, est celle qui favorise et développe une forme urbaine dont la construction et le maintien exigent un minimum de ressources, en mettant l'accent sur l'utilisation efficiente de l'énergie, de l'eau et des matériaux et sur la récupération et l'utilisation des déchets? La ville durable devient ainsi une organisation structurée et flexible qui permet de mieux gérer les ressources et d'améliorer les conditions de qualité de vie urbaine. La ville durable peut prendre des formes multiples mais dont la caractéristique commune est de répondre à des critères écologiques et de qualité de vie.

La ville durable est flexible et peut prendre plusieurs formes

La ville durable est une ville adaptable et innovante, ce sont ces deux notions clés qui doivent conduire le changement. Construire la ville durable, c'est construire une ville intrinsèquement adaptable, qui se caractérise par la diversité de l'environnement naturel et artificiel " l'adaptabilité s'applique au cadre bâti qui doit pouvoir se prêter à de multiples usages et des transformations fréquentes, à l'espace urbain qui demande à être recyclé, aux comportements biens et de services, qui doivent intégrer les nouvelles données environnementales, à l'administration et à la mise en œuvre des politiques ,qui ont besoin de s'ouvrir aux partenariats, à la transversalité aux conceptions collectives.

La ville compacte ne doit donc plus être perçue comme modèle singulier, un modèle unipolaire standardisé qui peut être implanté sans problème à l'intérieur des villes existantes. à la place, nous devons reconnaître qu'il y a de nombreuses formes urbaines qui peuvent être appelées durables. Le challenge pour les politiques est de développer le modèle le plus approprié pour un contexte local particulier. La recherche d'une forme urbaine durable a peut-être besoin maintenant d'être réorientée vers la recherche d'un certain nombre de formes urbaines qui répondent à la variété de modèles et de contextes existants d'implantation qui ont été identifiés. Les choix de planification et de design dépendent beaucoup des caractéristiques de la ville ou de la région et sont donc différents selon les cas.¹

Toute cette controverse nous indique que, finalement, le débat n'est pas posé dans les bons termes. La question n'est pas de savoir si la ville compacte est une bonne alternative à l'étalement, mais de considérer qu'une seule politique de densification des espaces urbains ne sera pas suffisante pour réduire l'empreinte écologique et améliorer la qualité de vie, ce constat

¹ Jean-Marc Offner et Carole Pourchez, La ville durable, Ed: La documentation Française, 2007.p33

nous amène à une réflexion sur les modalités de gestion de l'espace: qu'entendons-nous par forme et structure de ville plus durable ? Quelles modalités de développement des espaces préconisés pour répondre aux critères de durabilité? Comment rendre cette ville attractive pour les citoyens au quotidien?

III-2 Le développement durable urbain et la densité :

L'une des principales réflexions concernant le développement durable urbain a trait aux formes urbaines, c'est-à-dire à la morphologie des villes et aux densités d'agglomérations. Parmi les problèmes liés à l'étalement urbain ce qu'est constitué par un usage immodéré de l'automobile, le zonage a en effet conduit à dissocier les zones d'habitat, situées aux frontières des agglomérations, des zones d'activités, situées en centre-ville ou dans leur périphérie, des zones de commerce et de loisirs et rend bon nombre d'habitants entièrement dépendants de la voiture particulière dans leur vie quotidienne. Or, la domination de l'automobile sur la ville se traduit par une consommation énergétique élevée, par des problèmes de congestion urbaine, de bruit et soumet les agglomérations à la pollution atmosphérique avec tous les impacts sur la santé humaine qu'elle implique.

L'extension urbaine est problématique du point de vue des infrastructures et des services urbains dans la mesure où chaque citoyen est en droit de disposer d'un accès égal aux équipements et services, l'étalement des villes est donc synonyme de coût élevé d'équipement puisqu'il génère une extension des réseaux d'assainissement, de transport, d'approvisionnement en eau, en électricité, etc.

Mais si on a accepté la densité comme objectif stratégique de l'aménagement urbain, le comment densifier est une question toujours ouverte, on reconnaît qu'il n'existe pas un seul modèle (unipolaire) de ville compacte, mais plutôt une multiplicité de modes d'organisation des densités (ville linéaire, polynucléaire, etc.) répondant à l'objectif de maîtrise de l'étalement et de qualité urbaine.

La densification peut être atteinte par plusieurs moyens (densification interne de la ville-centre, par la régénération des friches, par une politique de déconcentration en noyaux denses, etc.). Si l'idée de compacité n'est pas adoptée dans un sens réducteur on peut parvenir à un consensus autour d'un concept de ville polycentrique organisée en réseau et d'un ensemble d'actions visant à différencier et à qualifier les processus de densification : revaloriser les centres principaux et secondaires, favoriser la diversification de l'habitat, etc.

Intégrer planification spatiale et planification des transports : si la complexité des systèmes urbains discrédite les hypothèses "légères" relatives à la relation directe entre la forme urbaine et l'empreinte écologique, la nécessité d'un aménagement articule les politiques de transport.

Plus flexibilités dans les règles d'aménagements pour mieux intégrer les aspirations des acteurs : le zonage rigide ne constitue plus une réponse adéquate aux transformations des sociétés urbaines; une politique de mixité fonctionnelle pouvant contenir une partie de la demande de mobilité est réclamée ; pour lui donner une certaine efficacité, il apparaît nécessaire de mieux relier les choix en matière de localisation des équipements , de logements et d'activités aux aspirations résidentielles des ménages.

Ces orientations générales ont pour caractéristiques communes de viser des objectifs multiples, de combiner des instruments différenciés et d'intégrer les outils de l'aménagement spatial, de la requalification urbaine et ceux de la politique des transports. S'inscrivant dans la perspective du développement durable, elles fournissent les axes stratégiques d'un nouvel urbanisme soucieux d'une meilleure gestion des ressources urbaines et d'un accès équitable des citoyens à la mobilité et à un cadre de vie de qualité.

F- Tous les chemins mènent à Rome : La recherche d'un fonctionnement écosystémique de la ville:

Le développement urbain durable dépend de notre capacité à équilibrer les relations du système "ville avec son environnement humain et naturel, c'est-à-dire à rechercher un fonctionnement écosystémique de la ville. ¹

Une ville durable peut être ainsi perçue comme un écosystème dans le sens où :

- C'est un système
- Elle fournit un habitat aux populations qui y résident (la fonction)
- Elle constitue une entité, une échelle pertinente de vie assimilable à un microclimat et dont l'autonomie, en terme de réponse localisée aux désirs des habitants, est importante (un lieu) :
- Elle héberge et donc facilite ou au contraire inhibe (une communauté)
- Elle maintient et valorise les différents aspects de la vie humaine (sociaux, économiques, environnementaux, culturels.....)

¹ Jean-Marc Offner et Carole Pourchez, La ville durable, Ed: La documentation Française, 2007.p 78

- Elle préserve la capacité de l'environnement naturel local à satisfaire les besoins en ressources et en énergie.

G- Eco Quartier et quartier durable : une autre forme d'intégration de développement durable dans la ville:

Ces termes sont de plus en plus utilisés aujourd'hui bien qu'aucune définition officielle n'existe à ce jour mais on peut dire que "un éco quartier est un quartier conçu (ou renouvelé) avec une démarche environnementale, laquelle porte notamment sur le paysage ou "la végétation des quartiers" et la qualité environnementale des bâtiments, cette démarche environnementale à l'échelle d'un quartier étant encore relativement nouvelle (du moins au-delà de la généralisation de la construction de bâtiments HQE) , elle est considérée comme exemplaire et permet de revaloriser l'image de quartiers ou quartiers pollués ou avec des nuisances importantes¹.

H- Sept principes pour un développement durable de la ville:

La viabilité d'un écosystème est caractérisée par les réponses adaptées qu'il est capable de fournir aux propriétés inhérentes de son environnement.

1. Un quartier unique (principe d'adaptation)

Les infrastructures et l'organisation du quartier sont adaptées à l'environnement naturel et au contexte social du quartier, d'une part, l'aménagement est réalisé de manière à minimiser les risques naturels et industriels. D'autre part les besoins des habitants et acteurs du quartier sont recensés et satisfaits. Le quartier instaure ainsi ses propres dynamiques sociales et environnementales.

2. un quartier efficace (principe d'efficacité)

Les besoins sont satisfaits localement, lorsque la faisabilité technique, économique et environnementale est avérée, les importations de matière et d'énergie et les flux sortants de déchets et d'émission sont réduits et compensés par la généralisation du recyclage, de la réutilisation, de la valorisation, la production et l'utilisation locales de ressources renouvelables sont encouragées. Ce principe s'applique aux déchets, à l'énergie et à l'eau mais aussi à l'emploi et aux services, qui sont localisés autant que possible.

¹ Chathlinne Charlot et Philippe Outrequin, L'urbanisme durable, ed: Le Moniteur, Paris, 2009, p 52

3. *un quartier diversifié (choix et diversité) :*

Le quartier offre des options et des choix propres à satisfaire localement les désirs et les préférences de populations d'origines, d'âges, de revenus et de préférences diversifiés. Les dimensions clés du choix sont le mouvement (accès à différents modes de transports), habitat (accès à différents types et emplacements de logements), l'emploi, accès aux services essentiels et espace public.

4. *un quartier sûr (sécurité) :*

Le sentiment de sécurité physique, sanitaire, sociale et matérielle est installé dans le quartier. Les habitants ont développé et se sont approprié la notion d'intérêt collectif. Ils sont consultés et impliqués dans l'élaboration de la prise de décision lorsque celle-ci concerne leur quartier. La cohésion sociale, le dialogue et l'ouverture du quartier vers l'extérieur sont garants du sentiment de sécurité. Des moyens de réaction aux troubles de l'ordre public sont prévus.

5. *un quartier riche et créatif (adaptabilité) :*

L'ouverture d'esprit et l'expérimentation sont stimulées et mobilisatrices. L'offre culturelle, l'éducation et la formation sont accessibles à tous. Le patrimoine bâti et paysager est préservé et valorisé, symboliquement dérivé de l'identité du quartier. La richesse sociale est reconnue comme un atout. Elle se développe grâce au maintien et à la valorisation des relations de proximité et de l'aspect multiculturel.

6. *un quartier attractif et ouvert (connections et intégrations) :*

La vie et l'aménagement du quartier sont pensés en cohérence avec les sites voisins et les autres échelles urbaines. Les infrastructures et moyens de transport permettent l'accessibilité aux différents pôles d'habitat, de loisirs, de services et dans le même temps connectent le quartier au centre-ville et aux autres lignes et réseaux de transports. Les liens établis assurent la libre circulation des personnes, des informations et des marchandises, font du quartier un lieu ouvert sans toutefois remettre en cause sa cohérence, son identité et sa vie propre.

7. *un quartier juste et convivial (contrôle de l'habitat) :*

Les domaines publics et privés favorisent le sentiment de communauté. Les « cours intérieurs » des ensembles d'immeubles, épices des quartiers, sont des espaces communaux, lieux privilégiés de jeux, de loisir et de détente.

Le mode de gouvernance publique du quartier est fondé sur la concertation et la participation des habitants, qui impliquent toutes les catégories de population. La concertation est organisée pour légitimer et enrichir la prise de décision finale des élus.

Au-delà de la convergence entre politique de la ville et politique urbaine de développement durable, une vision de la ville qui se développe durablement est donc proposée par ces sept principes. Ce sens permet d'envisager une prise en compte transversale et intégrée de l'ensemble des thématiques du développement durable.¹

I- Un règlement pour donner un sens à la ville durable

La ville comme un espace vit chaque jour des modifications au niveau de son cadre physique et spatiale comme au niveau social, ces modifications qui ont perdu l'âme de la ville, pour donner l'unité et forme à la ville il est nécessaire d'édicter les textes règlementaires qui ont articulé les documents d'urbanisme.

La réglementation manipule un certain nombre de concepts. Certains d'entre eux lui sont spécifiques, et sont introduits par la loi. D'autres, fournissent une représentation de la réalité, à partir de laquelle la connaissance juridique peut être définie.

L'utilisation de la notion de 'concept' n'est pas restreinte ici à la seule représentation des concepts introduits par la loi. La sémantique de la réglementation est structurée en vue de sa mise en relation avec celle de ses implémentations calculatoires².

J- Gestion foncière pour la ville durable La rénovation et requalification urbaine

La ville durable est une ville capable de changer et de se requalifier avec le temps

L'application efficace d'un projet urbain durable suppose que la commune dispose d'une certaine maîtrise foncière grâce aux acquisitions judicieuses fondées sur le long terme. Actuellement, l'urbanisme écologique est essentiellement pratique pour la rénovation de quartiers anciens, pour la restructuration de friches industrielles, au sein desquelles on peut appliquer à grande échelle les principes du développement durable.

Pour cette opération il faut:

¹ Jean-Marc Offner et Carole Pourchez, La ville durable, Ed: La documentation Française, 2007.p 80

²David Jouve, Bertrand Chabbat, Youssef Amghar et Jean-Marie Pinon ,Structuration sémantique de la réglementation, page 02.

- a) La maîtrise du foncier est un des préalables à la planification urbaine, elle est particulièrement importante quand on décide d'appliquer au développement de la ville une démarche environnementale, elle permet :
- b) De réserver à temps les terrains nécessaires pour réaliser des opérations publiques (habitat social et équipements collectifs).
- c) D'appliquer plus facilement les mesures environnementales préconisées dans les textes et les règlements d'urbanisme.
- d) D'acquérir les terrains à des prix intéressants.
- e) De préserver l'avenir en laissant des alternatives possibles quant à la destination des terrains.

Une politique foncière serait efficace, lorsqu'elle permet d'anticiper pour maîtriser les choix stratégiques et saisir les opportunités, qu'elles soient prévues ou non dans un cadre réglementaire.

Conclusion :

La ville est un milieu artificiel que naturel, un ensemble des parties à la fois construites et non construites, c'est à partir de cette diversité que vient la complexité de l'étude, de l'intervention et de la gestion de la ville.

Intervenir sur la ville, c'est presque la même chose qu'intervenir sur une symphonie, c'est croiser les différentes échelles spatiales en les articulant à des thématiques nombreuses sociale, spatiale, culturelle, environnementale, c'est corriger et régulariser la ville actuelle, c'est mettre la vie communautaire, tout cela a besoin d'une autre approche de la ville, un urbanisme tout à fait chirurgical.

Ce chapitre a démontré l'importance de l'intégration d'une démarche de développement durable dans la ville, en identifiant les principaux déterminants de cette intégration adaptée aux situations spécifiques.

A travers ce chapitre, on a examiné les différents facteurs qui permettraient d'inscrire l'urbanisme dans le cadre d'un développement durable en préservant l'environnement et en assurant un cadre de vie approprié aux habitants. Diverses voies s'ouvrent et le choix reste relatif entre elles en fonction de la nature des problèmes.

La difficulté de concilier l'urbanisme et développement durable s'exprime chaque jour un peu plus, cette notion répond à un état de nécessité d'une transformation radicale de notre regard vers les exigences de l'environnement, et de nos visions à notre ville.

En somme, le développement durable peut être considéré comme un référentiel de première importance, si l'on tient compte de ses avantages d'ordre écologique, social, culturel et économique. En fin, il dispose d'une élasticité plus importante, de surcroît, une démarche de développement durable peut être très bénéfique pour la ville et ses habitants, elle contribuera à promouvoir les villes mais avec des intervalles de temps qui peuvent être longs.

Chapitre III :

L'EMERGENCE DE LA NOTION DE --- **DEVELOPPEMENT DURABLE EN ALGERIE**

Introduction

Tout d'abord, deux expressions qui ont attiré notre attention,

« Le monde de demain sera durable, ou il ne sera pas. »

« L'expérience des autres n'a pas d'intérêt si elle ne rencontre pas votre propre sensibilité » lors d'un entretien avec Dominique Bidou¹. Dans ces expressions, Bidou invitait les pays à la durabilité afin de réfléchir à la façon d'établir la transition vers un nouveau modèle de développement « durable » en respectant les trois enjeux fondamentaux (équité sociale, efficacité économique et viabilité environnemental). Ce modèle de développement ne peut avoir qu'une forme originale selon le contexte local (spécificités économiques, sociaux, environnementaux), qu'il ne se traduit pas par leur uniformisation mais au contraire par leur diversité.

L'Algérie comme tous les pays du monde, s'est engagé dans le cadre des processus du sommet de Rio de Janeiro et de Johannesburg à consolider le cadre politique, institutionnel et juridique en matière de préservation, de protection de l'environnement et d'instauration du développement durable. Selon les résolutions adoptées à Johannesburg, tous les pays devaient élaborer leur Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD).

Au cours des deux dernières décennies, le concept de développement durable s'est imposé dans la réflexion des pouvoirs publics, Afin de mener à bien cette recherche, il apparait nécessaire de mettre en relief la prise en compte du développement durable, au fil de temps, tout en intégrant les dimensions environnementales et sociales dans les politiques nationales. On va analyser à travers ce chapitre la vision nationale et le cadre d'orientations ainsi que la plateforme pour réaliser le développement durable en Algérie sans oublier sa manière à contribuer à ce processus et les difficultés de sa mise en œuvre.

¹ Dominique Bidou : consultant en développement durable, Ingénieur et démographe de formation, un x-directeur au ministère de l'environnement, membre du Conseil général des Ponts et chaussées au ministère de l'Équipement, président de l'association HQE (haute qualité environnementale). Il est membre de l'académie d'architecture. Il préside aujourd'hui le Centre d'information et de documentation sur le bruit, et est membre de conseils d'administration et de conseils scientifiques d'organismes œuvrant pour l'environnement et le développement durable.

A- Les problèmes de villes algériennes :

L'Algérie a connu, comme toutes les villes du monde, une croissance rapide de population qui a engendré des mutations sociales, économiques, culturelles et spatiales, ces mutations se traduisent principalement par la problématique générale de l'urbanisme qui s'articule autour de la compréhension des mécanismes et processus de ce mouvement, d'une part et la recherche de formes appropriées, pour son encadrement d'une autre part

- La problématique de l'habitat : elle s'articule autour de la question des formes de matérialisation de la demande en espace d'habitat.

Elle ne se pose pas seulement en terme quantitatif (programmation) mais, également en terme qualitatif. La réponse doit être appropriée, pour répondre aux exigences en matière de confort humain aussi bien matériel que culturel. Ce contexte indique une approche qualitative qui considère les conditions d'intégration aussi bien bioclimatiques que culturelles.¹

- La problématique de l'environnement : elle s'articule autour des effets de la croissance urbaine et de l'activité intense et ses effets sur l'environnement (pollution de l'air, de l'eau, déchet, dégradation des ressources, problème d'assainissement, désertificationetc) , et vise la recherche de réponses appropriées .

La problématique de l'organisation institutionnelle : elle s'articule autour des questions de l'organisation institutionnelle, des fonctions de contrôle, de planification, production et gestion de l'espace. Elle nous renvoie aux notions de mécanismes, acteurs, plans et instruments d'urbanisme.

¹ Brahim Benyoucef, Analyse Urbaine, Ed : Offices des Publications Universitaires, 3^{ème} édition , Algérie, 2010.

B- L'environnement en Algérie :

Dans cette partie on va voir les étapes de prise en compte de l'environnement en Algérie à travers une lecture de l'arsenal réglementaire

I. L'environnement cherche sa place en Algérie après l'indépendance (1962-1975)

Après l'Indépendance la population algérienne se caractérisait par un accès limité en emploi, en service surtout de santé et d'éducation, devant cette situation la politique de développement visait le secteur social et économique et qui a favorisé l'installation des industries et l'environnement n'a pas pris l'importance surtout en absence d'un ministère de l'environnement, Depuis la première conférence mondiale des Nations Unies sur l'Environnement organisée à Stockholm en 1972¹, le gouvernement algérien a détourné l'attention progressivement à la dimension environnementale comme un pilier de développement, sur la nécessité d'intégrer de manière équilibrée les trois grands domaines économique, social et environnemental et d'utilisation durable des ressources naturelles du pays,

Après cette période l'Algérie crée le Comité National de l'Environnement (C.N.E) en 1974 (décret n° 74-156 du 12-7-1974) organe consultatif qui a pour mission de proposer les éléments essentiels de la politique environnementale dans le cadre de l'aménagement du territoire et du développement économique et social; un an après, le 9-4-1975, un autre arrêté est mis en place pour l'organisation et fonctionnement du secrétariat permanent du comité national pour l'Environnement.

¹ Yousef Diab dit dans son ouvrage "*Pratique du développement urbain durable*" «la conférence de Stockholm orientée vers l'action et les décisions politiques, a été décisive dans la mobilisation mondiale pour l'environnement, elle a permis le lancement, le 15 décembre 1972 à Nairobi, du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), les pays en voie de développement, ont pu souligner le lien entre la protection de l'environnement et la nécessité d'assurer leur développement. »

Tableau N° 04 : la naissance de l'histoire environnementale dans l'Algérie

Année	Action	Ministère de tutelle
1972	L'Algérie a participé aux travaux de la première conférence des Nations Unies sur l'Environnement, qui s'est tenue à Stockholm en 1972.	Ministère de l'Hydraulique
1974	le décret n° 74-156 du 12-7-1974 portant sur la création du comité national pour l'Environnement (CNE). Il s'agit de la première institution environnementale ;	Ministère de l'Hydraulique
9-4-1975	un arrêté pour l'organisation et fonctionnement du secrétariat permanent du comité national pour l'Environnement.	Ministère de l'Hydraulique

Source : établi par la chercheuse à base des lois et décrets cités dedans.

Par ailleurs, on peut dire que malgré cette prise de conscience qui a émergé en matière d'intégration de la dimension environnementale dans le processus de développement nationale, la politique environnementale n'a pas vu la lumière, le débat autour de cette défaillance est porté non seulement sur le plan institutionnel qui traduit par le changement incessant des ministère de tutelle attaché de secteur de l'environnement mais également à la vision disjointe de mettre en relation les trois dimensions sociale, économique et environnementale dans le processus de développement. Dans le même optique, on peut rappeler que la création de comité national pour l'Environnement (CNE) se fait avant de créer une loi sur l'environnement, ce qui construire un vrai obstacle devant cette institution

II. La saute en matière d'environnement (1976-1990)

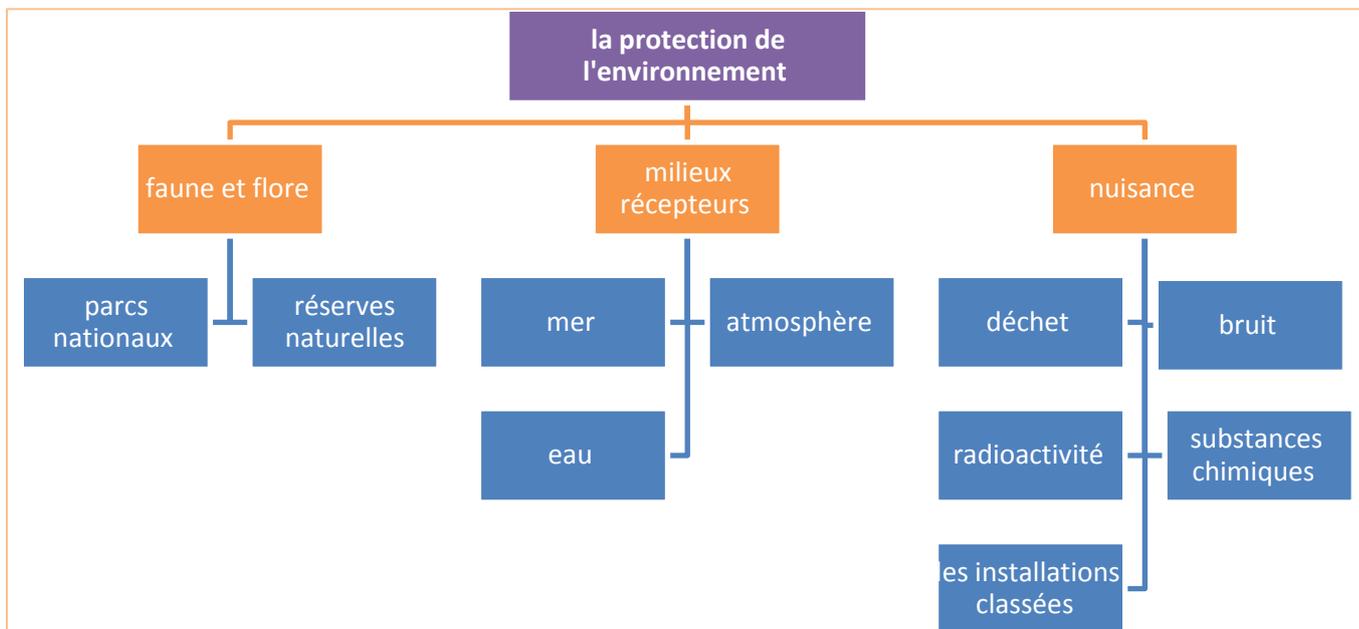
L'Algérie a élaboré la loi 83-03(du 05-02-1983, relative à la protection de l'environnement) établissant des principes généraux de gestion et de protection de l'environnement, cette loi- cadre a pour objectif « la mise en œuvre d'une politique nationale de protection de l'environnement tendant à :

- la protection, la restructuration et la valorisation des ressources naturelles,
- la prévention et la lutte contre toute forme de pollution et nuisance,

- l'amélioration du cadre et de la qualité de vie.¹

Cette Loi fondamentale couvre les principaux aspects de la protection de l'environnement indiqués dans la figure ci-dessous

Figure N° 27: les différents aspects traités dans la loi 83-03.



Source : établie par la chercheuse d'après la loi 83-03

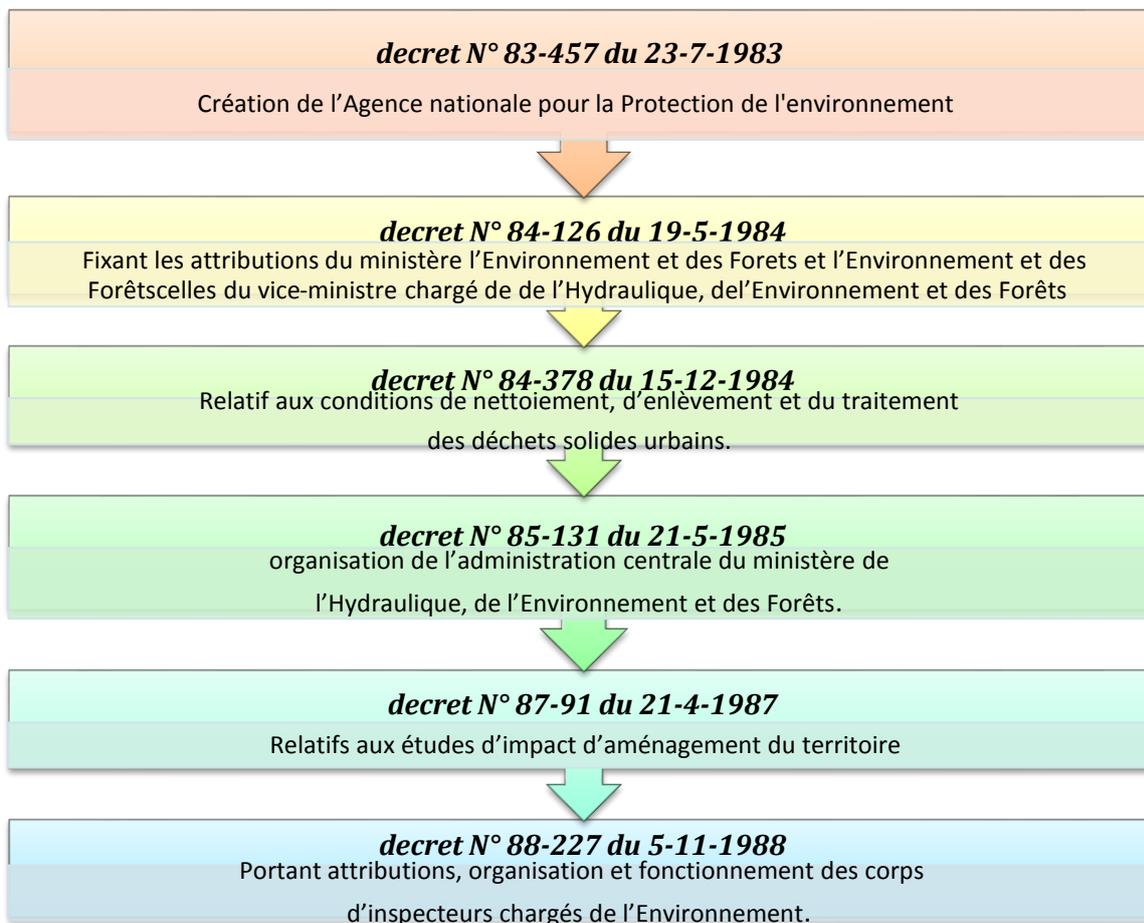
Cette période a connu la création de l'Agence nationale pour la protection de l'Environnement (ANPE) qui a élaboré son projet de recherche en environnement traitant trentaine de thèmes et créait l'unité de recherche ", et suivie d'innombrables décrets, arrêtés, circulaire, nomenclature pour but d'enrichir la réglementation en matière d'environnement et d'harmoniser les textes entre eux.

Mais selon le rapport de MATE, les dispositions juridiques concernant la loi 83-03 relative à la protection de l'environnement ne permettent pas le contrôle intégré des pollutions et la gestion adéquate des déchets. Elles sont insuffisantes pour protéger le littoral et assurer l'exercice effectif de la puissance publique².

¹Loi n 83-03 du 5-2-1983 relative à la protection de l'environnement, Journal Officiel de la République Algérienne (JORA) 8/02/1983

²

Figure N° 28 : des principaux textes d'application relatifs à la loi 83-03 relative à la protection de l'Environnement.



Les arrêtés :



Source : établie par la chercheuse la base de JORA

III. 1990- 1999 effervescences en matière d'environnement

Un arsenal juridique marque cette période d'une part, et d'autre part une instabilité au niveau de l'administration de tutelle, La protection de l'environnement est rattachée au Ministère délégué à la recherche , à la technologie et à l'environnement (1990-1991), au Ministère de l'éducation nationale (1992-1993), au Ministère chargé des universités (1993)¹, au Ministère de l'intérieur, des collectivités locales et de l'environnement en (1994), et a pour instrument l'ANPE avec l'agence pour l'Aménagement du territoire et l'Institut des Sciences de la mer et d'autres établissements publics.

Tableau N° 05: arsenal juridique en matière de l'environnement.

Décret n°	Date	Domaine d'intervention
90-78	27-2-1990	Étude d'impact sur l'environnement
90-31	4-12-1990	les modalités de constitution, d'organisation et de fonctionnement des associations.
93-160	10-7-1993	Réglementant les rejets d'effluents liquides industriels
93-161	10-7-1993	Réglementant le déversement des huiles et lubrifiants dans le milieu naturel
93-162	10-7-1993	Relatifs aux conditions et modalités de récupération et de traitement des huiles usagés
93-163	10-7-1993	instituant un inventaire du degré de pollution des eaux superficielles
93-163	10-7-1993	Réglementant les émissions atmosphériques du fumée, gaz, poussière, odeurs et particules solides des installations fixes
93-184		Réglementant l'émission des bruits
93-183	27-7-1993	Portant création, mission et fonctionnement de l'administration de l'environnement
94-279	17-9-1994	Organisation la lutte contre les pollutions marines et l'installation d'un plan d'urgence
94-265	25-12-1994	Création, attributions, organisation et fonctionnement du Haut conseil de l'Environnement et du Développement durable.
95-107	12-4-1995	Fixant l'organisation de la direction générale de l'Environnement.
96-59	27 -1- 1996	création de trois structures: L'inspection générale de l'Environnement; L'inspection régionale de l'Environnement, Direction de l'environnement de wilaya
96-481	13-12-1997	fixant l'organisation et le fonctionnement du Haut conseil de l'Environnement et du Développement durable
98-339	3-11-1998	Définissant la réglementation applicable aux installations classées et fixant leur nomenclature
98-232	12-7-1998	Habilitant les fonctionnaires à représenter l'administration chargée de

1

Source : établi par la chercheuse.

Cette période concomitante comme nous avons indiqués dans le tableau par la création de nombreuses institutions, on peut citer:

➤ **Organisations Non Gouvernementales :**

La promulgation de la loi 90-31 de décembre 1990 relative aux associations a permis un développement rapide des associations écologiques, que l'on peut classer en deux types :

- a) Les associations dites nationales : elles ont la liberté d'exercer sur tout le territoire national, d'avoir des rapports avec d'autres entités internationales, de recevoir des bons étrangers.
- b) Les associations dites de wilaya : elles ne peuvent exercer leurs activités que dans leur wilaya d'origine et ne peuvent entretenir de relations avec des entités étrangères qu'après accord des entités concernées ou sous le parrainage d'une association à caractère national.

➤ **Inspection Générale de l'Environnement :**

Elle est chargée de coordonner les différents services de l'environnement, d'inspecter les installations présentent un danger et de faire une évolution des inspections effectuées. l'inspection est aussi chargée de la mise à jour des systèmes d'alertes dans le cas de pollution accidentelles, elle est responsable de l'enquête sur les dommages, cause et responsabilités .enfin elle peut proposer des mesures pour la protection de l'environnement.¹

➤ **Inspection de l'Environnement de Wilaya :**

L'inspection de l'environnement de la wilaya est prévue comme l'organe principal de l'état en matière de contrôle de l'application du droit de la protection de l'environnement .elle a pour mission :

- De concevoir et mettre en œuvre en liaison avec les organes de l'état, de la wilaya et de la commune un programme de protection de l'environnement sur le territoire de la wilaya;

¹ Dakhia Karima , "*Intégration du Facteur Environnement dans la Planification Urbaine Selon une Méthode Systématique* ",mémoire de magister ,EPAU,2004, p 173

- De proposer toute mesure tendant à améliorer le dispositif réglementaire et législatif ayant trait à la protection de l'environnement;
- De prendre toute mesure visant à prévenir ou combattre toutes les formes de dégradation de l'environnement (pollutions, nuisances, désertification ...);
- De promouvoir les activités d'information, d'éducation et de sensibilisation en matière d'environnement ;
- De prendre ou faire prendre des mesures tendant à améliorer le cadre et la qualité de vie ;
- Contrôle d'émissions polluantes.¹

➤ **Le Haut Conseil de l'Environnement et du Développement Durable (HCEDD)**

Créé en 1995, c'est un espace de concertation intersectoriel, il a pour rôle de suivre l'évolution de l'état de l'environnement et de la mise à niveau de la réglementation des différents secteurs dans ce domaine .il suit aussi l'application de la réglementation au niveau de tous les secteurs.

Présidé par le chef du gouvernement, le conseil est constitué des ministres :

- Chargé de l'environnement ;
- De la défense nationale ;
- Des affaires étrangères ;
- Chargé des collectivités locales ;
- Des finances ;
- Des transports ;
- De l'agriculture ;
- Chargé de l'industrie ;
- Chargé de l'énergie ;
- Chargé de l'hydraulique ;
- De la santé publique ;
- De l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Le conseil est doté de deux commissions :

- Commission juridique et économique : chargé des études prospectives et évaluations des politiques sectorielles, par rapport à l'environnement, et des propositions de lois.
- Commission des activités intersectorielles, dont l'un de ses objectifs est

¹ Hocine Aliouche , "*Gestion des Déchets Solides Urbains et Diagnostic D'une Décharge Contrôlée ,Cas du Centre d'Enfouissement Technique des Déchets d'Ouled Fayet "* , mémoire de magister ,EPAU,2002, p 24

justement : «d'élaborer et de proposer une stratégie de planification intégré des établissements humains ». ¹

IV - Le développement durable en Algérie (2000- 2010)

Le concept de développement durable est apparu comme un cadre référentiel d'intelligibilité et comme un programme d'action permettant de mettre en relation les trois dimensions et préconisant des outils et mécanisme qui favorisent

La stratégie d'un développement en Algérie vise à mettre en place une véritable politique environnementale urbaine. Elle consiste en la prise en charge des préoccupations locales à plusieurs niveaux d'interventions, sociale, économique et environnementale

Le programme se base sur le plan social sur la protection et la promotion de la santé, la réhabilitation de la formation professionnelle et surtout la lutte contre la pauvreté par

- Le renforcement de l'emploi
- La consultation du système de sécurité social.
- L'amélioration infrastructurelle des zones les plus déminées.

Sur le plan économique, l'Algérie s'est engagée dans le processus d'adhésion à l'OMC et a signé un accord d'association avec l'UE (Union Européenne) en 2002. La politique du gouvernement dans le domaine d'économie est centrée sur :

- L'intensification du processus de réforme de l'ensemble économique.
- La libération de l'économie nationale.

La stratégie vise l'appui aux entreprises et aux activités productives dans le domaine d'agriculture, de pêche et d'industrie. Elle vise aussi à renforcer les infrastructures : hydraulique, ferroviaire et routière.

Sur le plan environnemental, la préservation de l'environnement et l'utilisation rationnelle des ressources est intégrée comme axe principal de la stratégie nationale. Le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement a lancé des lois pour :

- La préservation l'environnement.
- L'amélioration du littoral algérien.
- La gestion des déchets ménagers.

¹ Dakhia Karima , "*Intégration du Facteur Environnement dans la Planification Urbaine Selon une Méthode Systématique* ",mémoire de magister ,EPAU,2004, p 173.

- Établir une politique d'énergie renouvelable.

a- La concrétisation de développement durable dans la politique environnementale:

La participation et le développement durable ont été introduits en Algérie selon deux canaux:

a-1 Ordre technique : qui a fait son apparition à la fin des années 1990 0 travers la mise en place d'un ensemble de projets de développement et d'aménagement urbain proposés et financés par des institutions financières ou de coopérations internationales parmi ces engagements, on peut citer: La participation à conférence des Nations Unies sur l'environnement et de développement durable et l'élaboration d'un Agenda 211 de durabilité en 1994 (après la conférence de Rio 1992)

- ✓ **Le sommet de Rio de 1992 :** (*La conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement durable*) :

La commission Brundtland avait préconise la création d'une structure de suivi, qui devait avoir lieu au cours d'une conférence internationale .la conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) –le sommet de la Terre –s'est tenue en juin 1992 à Rio de Janeiro .le sommet de Rio a donné un retentissement mondial au slogan :

« *Penser globalement ; agir localement* » .il a aussi permis de ranimer le débat autour de l'objectif du développement, central pour les pays du Sud, alors que les pays du Nord auraient préféré le contenir aux questions de l'environnement .l'approche conjointe de l'environnement (des pays du Nord) et du développement (des pays du Sud) respecte ainsi le concept de l'éco développement.

La centaine de chefs d'états et de gouvernement réunis à Rio ont adopté :

- La Déclaration de Rio ;
- L'Agenda 21, définissant les actions à entreprendre pour promouvoir un développement durable au XXIe siècle.

La Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement :

Les vingt-sept principes du développement durable constituent la Déclaration de Rio, adaptée à l'unanimité par 178 Etats en juin 1992 .les finalités sont :

¹ L'agenda 21 définit les actions à entreprendre pour promouvoir un développement durable dans ses dimensions sociales et économiques, il vise la conservation et la maîtrise des ressources, assure le rôle des groupes, recommande les moyens et les organisations à mobiliser

- De placer l'homme au centre des préoccupations (principe 1)en luttant en particulier contre la pauvreté (principe 5) ,dans le respect des générations présentes et futures (principe 3)
- De préserver les équilibres écologiques et les ressources environnementales, en éliminant les modes de production et de consommation non durables (principe 8) au profit de ceux qui seraient viables dont la diffusion doit être favorisée (principe 9).

Pour atteindre ces objectifs, plusieurs principes doivent être appliqués :

- Le principe d'*intégration* de la protection de l'environnement dans le processus du développement (principe 4) ;
- Le principe de *précaution* (principe 15) ;
- Le principe *pollueur –payeur* (principe 16), qui internalise les coûts dans le cadre de mesures législatives et économiques ;
- Le *développement des études impact* (principe 17) et de toute mesure qui assure la responsabilité de ceux qui causent les dommages (principe 13);
- Le principe de *responsabilité* et de *solidarité internationale*, les Etats, qui doivent coopérer de bonne foi (principe 27) ,ayant le droit souverain d'exploiter leurs ressources sans nuire aux autres Etats (principe 2) qu'ils doivent avertir de toute catastrophe (principe 18) ou activités dangereuses pouvant les affecter (principe 19);
- Le principe de participation et de nouvelle gouvernance ,le public devant être impliqué dans les décisions (principe 10) dans le cadre de mesures législatives efficaces (principe 11) ,notamment un certain nombre de groupes majeurs (parties intéressées) qui ont un rôle particulier à jouer :les femmes (principes 20) ,les jeunes (principe 21) ,les communautés locales et autochtones (principe 22) .¹

✓ **L'agenda 21adopté à Rio 1992**

L'agenda 21 _définit les actions à entreprendre pour promouvoir un développement durable au XXI^e siècle, dans ses dimensions sociales et économiques .il vise la conservation et la maîtrise des ressources, assure le rôle des groupes, recommande les moyens et les organisations à mobiliser.

La procédure de l'Agenda 21 se fonde principalement sur un document destiné à être

¹ Youssef Diab ," **Pratique du Développement Urbain Durable , faisabilité ,mise en œuvre ,suivi "** ,édition WEKA ,2003.

consulté par les populations et les collectivités locales .ce document établit :

- Un état des lieux de la collectivité ,dans un diagnostic du capital naturel ,écologique ,culturel , industriel ,économique ,social , financier ,patrimonial , distinguant les point faibles et les points forts de la situation de la collectivité locale ;la réalisation du diagnostic est confiée à un bureau d'études associé aux services techniques ;
- Une série d'objectifs et un scénario de développement durable, dans un projet stratégique de développement de la collectivité, qui prendra en compte ses besoins et ses objectifs sociaux, environnementaux et économiques ;
- Un plan d'actions concrètes et des propositions de moyens pour la réalisation des objectifs annoncées, par étapes et dans la mobilisation des acteurs concernés de la collectivité ;
- Une série d'indicateurs et des moyens d'évaluation, afin que les structures de gouvernance assurent le suivi de la démarche, son évaluation, son recadrage.¹

Les principaux éléments de la démarche des Agenda 21 sont :

- *L'audit environnemental*
- *L'étude d'impact.*

L'Agenda 21 local en Algérie, prend la forme d'une charte communale pour l'environnement et le développement durable .c'est un programme qui a été initié par le MATE sur une durée de trois ans, allant de 2001 à 2004 .la «*Charte Communale pour l'Environnement et le Développement Durable* » aux élus locaux lors du lancement de ce programme en mai 2001 ,se compose d'une déclaration générale ,d'un plan d'action et des indicateurs environnementaux afin d'évaluer le résultat de la mise en œuvre des actions .

Ce plan d'action environnemental, ou Agenda 21 local, a pour but d'améliorer l'environnement dans une optique de développement durable, tel qu'il est cité dans la charte, pour «conserver un environnement de qualité et conduire une politique dynamique pour un développement durable » .l'échelle d'application de l'Agenda 21 est celui de la commune, sa mise en œuvre se fait par des actions environnementaux qui ciblent les domaines

¹ Youssef Diab ,"*Pratique du Développement Urbain Durable , faisabilité ,mise en œuvre ,suivi* " ,édition WEKA ,2003.

d'intervention concernant surtout l'environnement, mais aussi social et l'économie dans un optique de développement durable.

✓ ***Plan national d'actions pour l'environnement et le développement durable***

Le PNAE-DD élaboré en 2001 et adopté par le gouvernement, a donc déterminé quatre objectifs stratégiques: l'amélioration de la santé et de la qualité de vie; la conservation et l'amélioration de la productivité du capital naturel; la réduction des pertes économiques et l'amélioration de la compétitivité; enfin, la protection de l'environnement régional et global¹.

a-2 Ordre institutionnel: il a été promu par :

Le Ministère d'Aménagement de Territoire et d'environnement, inspirateur d'un ensemble de textes législatifs et réglementaire dans les années 2000 référant au "développement durable", nouvelle catégorie usitée en Algérie incorporant les principes d'action participative. la mise en place d'un secrétariat d'Etat à l'environnement

Au niveau central le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, à travers la direction de la politique environnementale urbaine est chargé de :

- D'initier, de proposer et de suivre la mise en œuvre, en relation avec les secteurs concernés, des textes législatifs et réglementaires en vue d'une gestion urbaine écologiquement et économiquement rationnelle.
- D'initier et de contribuer à l'élaboration d'études, à la définition des règles et prescription technique dans les différents secteurs d'environnement.
- D'entreprendre toute étude et action, en relation avec les secteurs concernés, visant la vulgarisation et la généralisation de nouvelles techniques et nouveaux procédés.

¹ Ministère de l'Aménagement de Territoire et de l'Environnement (MATE) " Plan national d'actions pour l'environnement et le développement durable (PNAE-DD) ", Alger, janvier 2002

a-3 Ordre règlementaire: l'Algérie a fait une avancée en matière de protection de l'environnement par le renforcement de cadrage législatif existant, on va citer dans la figure ci-dessous les principales lois dans cette période:

Figure N° 29 : une saute règlementaire environnementale en Algérie



Source ; établie par la chercheuse.

Dans cette étape, on va essayer de décortiquer deux lois, la première autant qu'un début et la dernière autant qu'un résultat,

b- La loi n° 01-20 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire:

Les dispositions de présente loi définissent les orientations et les instruments d'aménagement du territoire de nature à garantir un développement harmonieux et durable de l'espace national, fondé sur:

- Les choix stratégiques que requiert un développement de cette nature;
- Les politiques qui concourent à la réalisation de ces choix;
- La hiérarchisation des instruments de mise en œuvre de la politique d'aménagement et de développement durable du territoire. Il est créé un Conseil national de l'aménagement et du développement durable du territoire. Il est créé un Conseil national de l'aménagement et du développement durable du territoire. Il a pour mission notamment de : - proposer l'évaluation et l'actualisation périodique du schéma national d'aménagement du territoire ; - contribuer à l'élaboration des schémas directeurs nationaux et régionaux ;
- Présenter devant les deux chambres du Parlement un rapport annuel sur la mise en œuvre du schéma national d'aménagement du territoire. Les investissements, équipements ou implantations non prévus par les instruments d'aménagement du territoire font l'objet d'une étude d'impact d'aménagement du territoire,

Portant sur les aspects économiques, sociaux et culturels de chaque projet. Il est institué des régions-programme d'aménagement et de développement durable du territoire, qui constituent:

- un espace de coordination pour le développement et l'aménagement du territoire;
- un espace de programmation pour les politiques nationales qui concernent l'aménagement du territoire ;
- un cadre de concertation et de coordination intra-régional pour l'élaboration et la mise en œuvre et le suivi du schéma régional d'aménagement du territoire, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur. La mise en œuvre des schémas, schémas directeurs et plans d'aménagement peut donner lieu, et notamment dans les zones à promouvoir, à des contrats de développement liant l'Etat, et/ou les collectivités territoriales et les agents et partenaires économiques¹.

c- La loi n° 06-06 portant l'orientation de la ville:

Cette loi la loi fixe les objectifs à atteindre à travers une approche globale et cohérente.

Elle définit aussi le rôle et les compétences de services de l'Etat ainsi que les instruments et organes de la politique de la ville et d'une façon générale, la loi a pour but de :

¹ La loi n° 01-20 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire

- ✓ Insuffler des principes d'action urbanistique nouveaux basés sur la concertation et la participation citoyenne
- ✓ La mise en place les supports et procédés destinés à associer, directement ou par le biais du mouvement associatif, le citoyen à la gestion des programmes et actions concernant son cadre de vie et d'en apprécier et évaluer les effets engendrés.
- ✓ Révision radicale de la législation encadrant la conception et la réalisation des «ville nouvelle»
- ✓ Sensibiliser les opérateurs de l'urbanisme aux questions de la qualité environnementale, qualité de vie et la durabilité des projets urbains.

Sans aucun doute, la présente loi est une véritable avancée en matière de protection de l'environnement par l'intégration de l'approche interdisciplinaire dans la politique urbaine/environnementale ce qui augmente sa pertinence, tel que le démontre l'article 07 " La politique de la ville, conçue comme un ensemble pluridimensionnel, plurisectoriel et multilatéral vise à réaliser le développement durable et se caractérise à travers plusieurs volets : le volet du développement durable, l'économie urbaine, l'urbain, la culture, le social, la gestion et l'institutionnel" .

La loi O6-O6 cherche de compléter les déficiences, les manquements dans la réglementation précédente et plus particulièrement dans la définition de plusieurs concepts et plusieurs principes, tels que Les principes généraux de la politique de la ville :

- ✓ La coordination et la concertation: selon lesquelles les différents secteurs et acteurs concernés œuvrent ensemble pour la réalisation d'une politique de la ville organisée de manière cohérente et optimale, à partir des choix arrêtés par l'Etat et des arbitrages communs.
- ✓ La déconcentration : selon laquelle des missions et attributions sectorielles sont confiées au
 - ✓ niveau local aux représentants de l'Etat.
- ✓ La décentralisation : selon laquelle les collectivités locales disposent de pouvoirs et d'attributions qui leur sont dévolues par la loi.
- ✓ La gestion de proximité : selon laquelle les supports et procédés destinés à associer le citoyen à la gestion des programmes et actions concernant son cadre de vie, sont recherchés et mis en place.
- ✓ Le développement humain : selon lequel l'Homme est considéré comme la principale richesse et la finalité de tout développement.
- ✓ Le développement durable : selon lequel la politique de la ville contribue au

développement qui satisfait les besoins actuels, sans compromettre les besoins des générations futures.

- ✓ La bonne gouvernance : selon laquelle l'administration est à l'écoute du citoyen et agit dans
- ✓ l'intérêt général dans un cadre transparent.
- ✓ L'information : selon laquelle les citoyens sont informés de manière permanente sur la situation de leur ville, sur son évolution et sur ses perspectives.
- ✓ La culture : selon laquelle la ville représente un espace de création, d'expression culturelle, dans le cadre des valeurs nationales.
- ✓ La préservation : selon laquelle le patrimoine matériel et immatériel de la ville doit être
- ✓ *sauvegardé, préservé, protégé et valorisé.*
- ✓ L'équité sociale : selon laquelle la cohérence, la solidarité et la cohésion sociale constituent des éléments essentiels de la politique de la ville. »

Mais, il est question de chercher l'applicabilité des solutions proposées comme la concertation et la participation citoyenne et les façons d'appliquer dans la ville.

a-4 Ordre financier: par le financement de plusieurs projets en matière de protection de l'environnement, L'Algérie a bénéficié, à travers le programme des Nations unies pour le Développement (PNUD)¹, d'une enveloppe financière de près de 16,5 millions de dollars pour la période 2002-2006, destinée à financer ses actions en matière de réduction de la pauvreté et d'amélioration de l'environnement. Le PNUD a permis le lancement de 5 projets :

- Le premier projet vise à la préservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les parcs nationaux du Tassili et de l'Ahaggar pour la période 2004-2007 ;
- Le second projet est destiné à la conservation de la biodiversité et à la gestion durable des ressources naturelles dans les zones arides à Taghit, Mergueb et Oglat Eddaira afin de mettre un terme à la dégradation des terres. Il vise aussi à assister le pays dans la mise en place d'une stratégie nationale sur la biodiversité et le plan d'action sur la biodiversité ;
- Le 3ème et le 4ème projet ont pour objectifs d'améliorer la qualité de la communication et l'information sur les changements climatiques ainsi que de renforcer les capacités nationales

¹ Le PNUD est un réseau mondial de développement dont dispose le système des Nations Unies. Il prône le changement, et relie les pays aux connaissances, expériences et ressources dont leurs populations ont besoin pour améliorer leur vie

pour la gestion intégrée des déchets municipaux ;

- Le 5ème projet a pour but d'appuyer le développement local intégré et de promouvoir le tourisme culturel durable dans les régions du Sud à même de lutter efficacement contre la pauvreté en améliorant les conditions de vies des citoyens au niveau local ;

V- La période 2010-2014

Compte tenu de son engagement au niveau international, en matière de développement durable, l'Algérie a été invitée, en 2012, à la Conférence internationale préparatoire du Sommet des Nations unies tenue à Paris sur le développement durable. Dans ce contexte, l'Algérie a toujours manifesté un intérêt particulier au développement et à l'utilisation des énergies renouvelables

C- La démarche législative/administrative en matière de l'aspect social :

L'Algérie a fait plusieurs initiatives dans le but d'améliorer le cadre de vie des habitants qui vivent dans les villes.

On peut conclure d'après le tableau récapitulatif ci-après que les différents projets à visée "participative" et "amélioration de cadre de vie", et quel que soit le résultat obtenu, ont constitué des initiatives et un début de la transformation des paradigmes de l'action urbaine contemporaine dans le pays.

Tableau N° 06 : synoptique sur les outils de planification, d'action

Outils de gestion urbaine	Objectif/ contenu	Initiation/force juridique
Programme d'Ajustement Structurel (PAS) 1994	deux accords entre l'Algérie et le FMI (le Fonds monétaire international) ont été négociés : Le premier accord, dit de stabilisation économique (stand by), applicable en un an, a été signé au début de l'année 1994. Le second, dit de facilité de financement élargie (F.F.E), l'a été en Avril 1995 pour une durée de 3 ans assujettis à la mise en œuvre d'un plan d'ajustement structurel de l'économie.	
Agence de Développement Social (ADS) 1996	Mettre en place et gérer le «filet social» des projets de développement communautaires qui s'inscrivent dans une démarche "cellules de proximité"	
Évaluation Participative des Besoins et de la Capacité Communautaire 1997-2000	enquêter de la faisabilité et de l'applicabilité de ces méthodes dans le contexte algérien	Agence de Développement Social (ADS)
Résorption de l'Habitat Précaire (RHP) 1998- 2004	<ul style="list-style-type: none"> - Introduire un nouveau concept" logement évolutif participatif" - Fournir près de douze mille logements évolutifs à des familles démunies vivant dans des sites de bidonvilles, sélectionnées dans douze wilayas. - Introduction d'une nouvelle méthodologie de préparation, de mise en œuvre et de financement "participative" dans les contextes nationaux différents par la Banque. 	Ministère d'Aménagement de Territoire et Environnement (MATE) la Banque Mondiale

<p>Programme de requalification participative des ensembles d'habitat collectif (1998-2004)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Perfectionnement dans le domaine de la restructuration urbaine et de la réhabilitation urbaine du cadre bâti - Cinq cités d'habitats collectifs dégradés en cinq villes pilotes (Oran, Tizi Ouzou, Béchar, Boumerdess, Alger, - Assurer à partir d'une expérimentation sur des cas concrets, la formation des cadres du (MHU) à une méthode participative de montage et de mise en œuvre de projets de requalification. 	<p>Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme (MHU)+</p> <p>Agence de coopération allemande Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ)</p>
---	---	--

Source : établi par la chercheuse

D- Les lois concernant la ville le développement durable :

Ce tableau synthétise l'historique succinct de l'introduction du référentiel de la durabilité couplé à la méthode de participation dans la législation algérienne.

Tableau N° 07: historique de l'introduction de référentiel de durabilité

<i>Lois</i>	<i>Contenu/objectif</i>
Loi décembre 2001 sur l'aménagement du territoire	
Loi 03-10 Juillet 2003	- application d'une politique moderne intégrant le concept de développement durable
loi 06/06 portant sur la "politique de la ville" orientation de la ville	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffler des principes d'action urbanistique nouveaux basés sur la concertation et la participation citoyenne - La mise en place les supports et procédés destinés à associer, directement ou par le biais du mouvement associatif, le citoyen à la gestion des programmes et actions concernant son cadre de vie et d'en apprécier et évaluer les effets engendrés. - Révision radicale de la législation encadrant la conception et la réalisation des «ville nouvelle» - Sensibiliser les opérateurs de l'urbanisme aux questions de la qualité environnementale, qualité de vie et la durabilité des projets urbains.

Source :établi par la chercheuse.

Les orientations essentielles de l'ensemble des lois citées dans le tableau à un double niveau:

- L'appel fait aux méthodologies participatives;
- Notion de "Cadre de vie"

Par glissements sémantiques contrôlés, on est arrivé à désigner une réalité non plus seulement écologique et environnementale, mais pluridimensionnelle, intégrant également des aspects urbanistiques, esthétiques et d'urbanité

Cette histoire succincte de l'introduction du référentiel de la durabilité couplé à la méthode de participation dans la législation algérienne

E- Les contraintes d'une gestion durable des villes en Algérie:

Le fonctionnement de la gestion urbaine en Algérie souffre de plusieurs manques : gestion partielle, irrégulières (par rapport au service urbain...), décalage de la gestion et planification urbaine avec la réalité des villes.

L'Algérie après l'indépendance, se heurte au double problème l'explosion démographique et l'exode rural qui ont conduit à la forte urbanisation des villes algériennes, ce qui a causé de nombreux problèmes:

- Étendue de la ville au détriment des terres agricoles.
- L'urbanisation a porté atteinte à l'environnement par la forte pression sur les ressources hydriques, construction en zones inondables.
- La dégradation de cadre et qualité de vie
- Un déséquilibre territorial : un système urbain déséquilibré entre nord (une densification du littoral) et sud.

L'application des principes du développement durable en Algérie confronte plusieurs contraintes, ou blocages qui peuvent perturber l'application de cette stratégie de façon efficace. On peut citer notamment :

II-1. Une gestion centralisée :

Force est de constater l'immense décalage, entre l'intention de promouvoir un état régulateur et la pratique d'un état interventionniste. La gestion du pays très centralisée représente un blocage pour le développement durable et ses actions (applications) aux échelles locales.

II-2. Le rôle limité des élus locaux :

Il convient de signaler une particularité propre des communes qui ne jouissent pas d'une autonomie financière suffisante, la marge de manœuvre des maires est extrêmement réduite ce qui influence négativement à la réalisation des projets et des objectifs. Les conditions d'existence des individus par leur âge, leur sexe, leur catégorie socioprofessionnelle ont un impact sur les pensées et les actions. Cette situation nécessite une redéfinition des fonctions de chaque niveau administratif et suppression des doublons, mais aussi d'effacer le sentiment d'incompétence des jeunes, des femmes.

II-3. Un manque de participation/concertation :

Le manque de concertation entre partenaires urbain s'explique, dans l'Algérie, non seulement par l'absence de canaux de communications entre instances dirigeants et citoyens, voire par un déficit d'organes de représentation capable d'exécuter un contre-pouvoir, mais aussi par l'ampleur et l'excessive rapidité des transformations vécues par notre société. Ceux-ci sont des contraintes majeures qui pourraient constituer une entrave pour le développement durable en Algérie.

L'insatisfaction des habitants est un résultat normal de l'absence de conscience collective qui contribue à augmenter le nombre de blocage des routes et de manifestations (comme nous avons vécu les dernières années), puisque le citoyen n'a pas les moyens pour ce faire entendre.

L'économie informelle :

L'économie informelle c'est les activités économiques qui échappent au contrôle de l'état.¹ Elle participe à la dégradation du cadre urbain et de l'environnement, en l'absence d'une réglementation suffisamment claire et rigoureuse.

En plus on peut aussi ajouter les manquements en capacités en matière:

1. **Capacités techniques** : des services techniques bien outillés, des programmes d'intervention couvrant tout le territoire (éviter de marginaliser certains quartiers) ; des programmes opérationnels et rationnels ;
2. **Capacités institutionnelles** : moyens humains en quantité et en qualité ; cadre institutionnel et d'intervention adéquat pour assurer le suivi et le contrôle des opérations ;
3. **Capacités financières** : la mobilisation, l'accroissement et la consolidation des ressources financières locales, une meilleure programmation de l'utilisation des ressources financières ainsi mobilisées.

¹ Sedjar Ali, aménagement du territoire et développement durable quelles intermédiations,

Conclusion:

L'Algérie est signataire de toutes les conventions internationales concernant le développement durable. Le pays a élaboré son propre Agenda 21, deux ans après la conférence de Rio (en 1994). Puis, on a établi le haut conseil de l'environnement du développement durable et du conseil économique et social. On a établi aussi le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Il y a eu aussi l'utilisation des ressources naturelles dans une perspective durable, sans oublier la désignation du ministre délégué chargé de la ville, pour avoir des orientations de la ville sous les principes du développement durable.

En Algérie aussi bien que d'autres pays, a motivé quelques essais de recherche sur l'environnement, et plus souvent des raisonnements analogiques qui demandent à être fondés scientifiquement dans une volonté d'intégration les facteurs environnementaux au sien du fait urbain. Le secteur de l'environnement a fait l'objet d'une préoccupation majeure du gouvernement, qui a mis des moyens importants pour asseoir une stratégie basée sur une politique adaptée à la réalité actuelle de l'état de l'environnement en Algérie.

Pour une concrétisation efficiente et un ancrage de la culture environnementale dans la société algérienne, cette politique engagée à travers des actions de sensibilisation menées par les services du département du MATE doit cependant être soutenue par toutes les institutions de l'État, notamment les collectivités locales, et par l'ensemble de la population.

En Algérie, le développement durable comme le montera de ce travail s'institutionnalise et s'autonomise par étapes successives mais lentes. Le développement durable est devenu un discours porteur traduit dans les textes juridiques dans tous les domaines et plus principalement l'environnement comme une prise en conscience des dangers et pollutions porteuses d'une atteinte à la qualité de vie.

Il existe certes une réglementation, mais ce qui apparait sa capacité limitée à freiner les opérations d'aménagement à grande effets sur l'environnement et sa faiblesse face aux activités industrielles polluantes dont les incidences financières et économiques sont importantes.

Le rôle de l'état est vraiment contradictoire, d'une part comme nous avons vu au cours de chapitre, qu'il tente de concevoir et de faire appliquer une réglementation respectueuse de l'environnement mais, d'autre part, il continue à mener des orientations politiques en matière d'industrie, de consommation d'énergie, de transport et d'étalement urbain arbitraire au nom

de l'environnement, cette priorité donnée à tel domaine que tel d'autre augmente la complexité de l'application de développement durable, une complexité de choix financiers/budgétaires et des conditions qui doivent être réunies

Les problèmes cités dans le chapitre présent, posent des difficultés dans l'application efficace d'un développement durable pour la ville algérienne, donc un long chemin de sensibilisation/ information et d'officialisation reste à parcourir.

CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE :

La notion de développement durable recouvre de nombreuses idées et des approches plus globales et surtout plus respectueuses de l'homme et de l'environnement. En contrepartie, elle ouvre le champ à de multiples interprétations, une ambiguïté et une confusion de son cadre de référence ainsi que de son application sur terrain. Ce cadre conceptuel, qui reste à bien des égards à préciser et décliner en termes de moyens, semble prétendre à une valorisation de la ville existante en améliorant son cadre et sa qualité de vie.

Le développement durable est devenu au cours des dernières décennies une notion familière et porteuse de changements concrets, elle est régulièrement rapportée dans l'actualité de l'urbanisme et aménagement urbain par l'intégration des dimensions sociales et environnementales. Le développement durable demeure encore aujourd'hui une notion qui n'est pas bien adaptée pour tous les pays et qui laisse place à de multiples interprétations.

A travers le 2^e chapitre, on a examiné les différents facteurs qui permettraient d'inscrire l'urbanisme dans le cadre d'un développement durable en préservant l'environnement et en assurant un cadre de vie approprié aux habitants. Diverses voies s'ouvrent et le choix reste relatif entre elles en fonction de la nature des problèmes.

En Algérie, le développement durable comme le montera de ce travail s'institutionnalise et s'autonomise par étapes successives mais lentes, Le développement durable est devenu un discours porteur traduit dans les textes juridiques dans tous les domaines et plus principalement l'environnement comme une prise en conscience des dangers et pollutions porteuses d'une atteinte à la qualité de vie.

Il existe certes en Algérie, une réglementation concernant la protection de l'environnement, mais ce qui apparait sa capacité limitée à freiner les opérations d'aménagement à grande effets sur l'environnement et sa faiblesse face aux activités industrielles polluantes dont les incidences financières et économiques sont importantes.

Les problèmes cités dans le 3^e chapitre, posent des difficultés dans l'application efficace d'un développement durable pour la ville algérienne, donc un long chemin de sensibilisation/information et d'officialisation reste à parcourir.

Partie II :

**LE DEVELOPPEMENT DURABLE
: UNE DEMARCHE POUR LES
INSTRUMENTS D'URBANISME
(ETUDE THEORIQUE ET
INDICATEURS)**

INTRODUCTION DE LA DEUXIEME PARTIE :

Afin de positionner le développement durable comme moteur de gestion de la ville et de l'attractivité des villes. Il conviendra de prendre appui sur de nouvelles approches et d'autres outils pour réincorporer le développement durable dans les instruments d'urbanisme ; afin d'ouvrir la voie à une réflexion globale sur les outils juridiques et les dispositifs réglementaires existants ainsi que leurs articulations pour agir sur la ville. Ces points seront traités dans la deuxième partie qui comprend trois chapitres.

Le renforcement de la place de la société et de l'environnement dans les instruments d'urbanisme constitue l'un des enjeux majeurs des politiques à venir. Une contribution théorique mettra tout d'abord en évidence les composantes-clés du processus et conduira à identifier les éléments essentiels d'un référentiel de développement durable.

C'est à partir de cette reformulation que seront proposés des indicateurs visant à structurer les démarches des instruments d'urbanisme, et mesurant ainsi la contribution de la ville algérienne à la durabilité. En s'appuyant sur une approche empirique dans une perspective systémique/compréhensive, confrontant les discours et les faits, les concepts et les représentations sous-tendent cette opération.

Le quatrième est consacré à l'historique du règlement urbain en Algérie. Le cinquième chapitre s'attachera à la description du cheminement d'élaboration des instruments d'urbanisme basé sur une analyse spatio-temporelle, à analyser les instruments d'urbanisme : leurs rôles, leurs contenus, leurs domaines d'intervention et leurs manquements.

Nous présentons par la suite les différents indicateurs de l'aspect environnemental et social dans le sixième et septième chapitre.

Introduction :

Le règlement urbain doit refléter le caractère évolutif, dynamique et continu. Il devrait prévoir et procéder l'évolution des besoins urbains.

Comment ont évolué les différents documents réglementant l'urbanisme sur le territoire algérien ?

Les instruments d'urbanisme sont-ils le résultat d'une constante évolution ?

En effet, il est extrêmement difficile de définir les formes d'expansions des villes algériennes, la plupart des villes algériennes se développent spontanément, une prolifération incontrôlée des bidonvilles tant en périphérie qu'au cœur de centre urbains, bref elles connaissent un urbanisme à deux facettes « urbanisme de droit » et « urbanisme de fait ». Cette situation nous a conduit à s'imposer une présentation préalable de la problématique pour tracer son évolution et mieux comprendre les origines de la crise.

Nous aborderons dans ce chapitre en premier lieu l'historique du règlement urbain en Algérie lors de la période précoloniale et coloniale où nous mettrons l'accent sur les acteurs et la législation. Ensuite, nous passerons à la période postcoloniale où nous traiterons l'expérience algérienne en matière de règlement urbain. Par ailleurs, nous ferons sortir les différents acteurs intervenants avec le rôle de chacun. Et enfin, nous étudierons les outils d'intervention spatiale.

A- La problématique urbaine :

La problématique urbaine permet de resituer le débat sur la « participation et le développement communautaire » dans un cadre spatial et institutionnel apte à définir sa contribution au processus de planification et de l'organisation d'un patrimoine humain et matériel plus large : la ville.

C'est la raison pour laquelle la notion de gestion devient prédominante, avec/ pour question clés, les formes et moyens pour intégrer les enjeux de développement durable à ce processus.

La gestion de la ville est avant tout constituée d'équipements techniques dont on assurera l'installation et la maintenance au profil des populations bénéficiaires .ces investissements et ces réalisations ne peuvent prendre place que dans un cadre fixé et soumis au contrôle des décideurs :les autorités urbaines qui élaborèrent plans d'ensembles et programme d'application .ces limites étant fixées ;il reste à s'interroger sur la place accordé à la participation communautaire dans un processus à caractère fortement technique ,administratif et financier .

Il est reconnu que le développement urbain dans le tiers monde passe pour l'essentiel, par une meilleure organisation de l'espace physique bâti et par une amélioration de l'offre en infrastructures et en services à la collectivité .la dimension technologique du développement est ainsi affirmée ; et sa mise en œuvre repose sur le savoir-faire professionnels de l'urbain, qu'ils relèvent de l'ingénierie technique, sociale ou institutionnelle. Cela nous amène au deuxième point de réflexion, la dimension sociale de la dynamique urbaine demeure négligée, on omet de définir les formes d'une intégration des communautés d'habitations et leur apport au processus d'aménagement.¹

B- La ville réglementée :

La pratique de l'urbanisme contemporain est, donc, fortement imprégnée par la réglementation. Les instruments d'urbanisme (plans et règlement) figent les choix d'avenir à travers la réglementation de l'affectation des différentes activités dans la ville, de l'occupation du sol et sa densité, de la forme urbaine et des servitudes légale sou particulières, et ce à travers les différents secteurs et zones réglementaires. L'expression urbanisme règlementaire est la plus

¹ Michel Bassand ,Métropolisation ,Crise écologique et développement durable ,Ed :Science ,Technique, Société ,France ,2000,P 102.

juste, aujourd'hui, pour désigner la pratique de l'urbanisme à travers des plans et des outils de contrôle mis en place par la collectivité.

Ceci dit, le règlement urbain n'est pas une invention de l'époque moderne, de tout temps, la ville a connu des formes de réglementation particulières qui n'ont toutefois pas eu l'ampleur de la réglementation urbaine contemporaine.

I. Le règlement à travers l'histoire :¹

Au cours de l'histoire, le règlement urbain se manifeste diversement, selon les époques et la nature de l'établissement humain.

Les villes coloniales, depuis les établissements grecs sur les bords de la méditerranée jusqu'aux villes du nouveau monde, sont le produit, presque exclusif, d'une réglementation rigoureuse de l'occupation des sols et de sa parcellisation, la forme de la ville, les rues, les ilots et parcelles y sont géométriques et identiques et sont la transcription fidèle, sur le terrain, d'un plan préétabli. La ville grecque de Milet, conçue par Hippodamos, au 5^e siècle avant J-C². présente- indépendamment des aléas du site –des ilots réguliers, d'environ 30x 52 m, et obéit à une sorte de zonage. Des villes coloniales romaines, comme Timgad, offrent une organisation aussi fortement réglementée.

Plus tard, vers le 13^e siècle, les bastides, sorte d'enclos défensifs au sud ouest de la France, sont des espaces entièrement réglementés.

Dans la ville traditionnelle, la réglementation n'est pas absente. A titre d'exemple, les instances municipales des cités italiennes du moyen- âge fixaient des règlements permettant de former, de manière homogène, des places, des alignements, des encorbellements... , comme l'illustre le cas exemplaires de la *piazza del campo* à Sienne où, dès le 13^e siècle, les autorités municipales fixèrent les lignes d'un véritable plan directeur de la place, qui a permis de lui donner, au cours des siècles, une forme cohérente.

La ville musulmane, elle aussi, n'est pas étrangère aux dispositifs réglementaires, le système de la *Hisba* était un cadre où s'exerçait un véritable travail de gestion et de police urbaine, fixant droits et obligations des propriétaires, dans le respect du droit musulman de voisinage. De nombreux traités de droits furent produits à cet effet. Plus tardivement, à partir

¹ Maouia Saidouni, Eléments d'introduction à l'urbanisme, Ed: CASBAH, Alger, 2000, P 52

² JC est un sigle pouvant désigner Jesus Christ

du 16^e siècle, la réglementation urbaine ottomane, élaborée par des Cadis, tente de fixer, notamment pour Istanbul, les caractéristiques des constructions et leur hauteur, les encorbellements, les auvents, les constructions annexes, les boutiques, l'empiètent sur la voie publique, les normes des matériaux, le pavage des voies publiques, le nettoyage des rues et des trottoirs, les lotissements, les constructions autour des mosquées et des murailles, la vente de terrains aux non musulmans, l'adduction et l'évacuation des eaux, l'ordre et la sécurité dans les quartiers.....;

Dans tous ces cas historiques, la pensée et l'application du règlement est fragmentaire, localisée et spécifique. Ce n'est qu'à partir de la fin du 18^e siècle, ensuite sous l'effet de la révolution industrielle, que le contrôle de la ville par le biais du règlement urbain devient une préoccupation de premier plan.

L'échelle et la nature des problèmes à résoudre a conduit, inéluctablement à la mainmise de la planification urbaine totale et son corollaire le plan d'urbanisme qui représentent l'apogée de la réglementation urbaine, car ils figent l'évolution de la ville par des directives ayant force de loi.

Le but de tout règlement est d'homogénéiser et d'uniformiser l'espace, et au-delà les comportements, en effaçant les particularismes locaux. L'espace uniforme ne laisse guère de place au détail et au pittoresque, au nom de l'ordonnancement urbain et de l'endigement du désordre et de l'anarchie.¹

II. L'Algérie pays d'accumulation des histoires /une histoire tumultueuse

De par sa position stratégique au carrefour de l'Afrique et de la Méditerranée, l'Algérie, située au Centre du Maghreb, a vu de nombreuses civilisations se succéder sur son territoire.

Cette partie sera consacrée à l'analyse de processus de la planification urbaine et ses instruments en Algérie pour bien comprendre le développement des villes algérienne et si les instruments d'urbanisme sont-ils le résultat d'une constante évolution? Il s'agit maintenant de compléter la vision figée et enlever l'ambiguïté qui entoure l'espace algérien, un espace souvent discontinue et connaît plusieurs problèmes.

¹Maouia Saidouni, Eléments d'introduction à l'urbanisme, Ed: CASBAH, Alger, 2000, P 56

II-1 La politique urbaine avant la colonisation française :

L'Algérie enserme d'innombrables témoignages datant de la succession de plusieurs civilisations dans différentes époques, l'Algérie connut la conquête romaine, l'invasion vandale, la conquête arabe, la conversion à l'Islam, la conquête espagnole, ottomane et française,

a- La ville romaine :

Environ 800 ans avant J.C1, les Phéniciens fondèrent de nombreux comptoirs sur la côte algérienne qui sont Annaba, Skikda, Collo, Jijel, Bejaïa, Dellys, Alger, Tipaza, Cherchell, Tènes, Ghazaouet , ces comptoirs seront plus tard des bases pour la villes romaines;

La période romaine est propice au développement de l'agriculture, d'art et de la culture et à la construction de nombreuses villes « Le territoire algérien conquis par les romains s'étendait de Tlemcen à Bône (Annaba) »² , dont leur empreinte existe à ce jour,

La ville romaine fédère les populations qui y trouvent moyens de survie pour les plus pauvres et lieu d'ascension sociale pour les plus favorisés.

La ville romaine est à la fois stéréotypée (elle répond à une organisation type) et multiple - la ville accueille toutes sortes de populations et accepte des types de constructions et des activités très diversifiées.

La ville romaine est organisée selon le tracé de deux axes principaux : le decumanus maximus et le cardo maximus par le biais d'un appareil : la groma

Le cardo maximus a une orientation nord-sud tandis que le decumanus maximus a une orientation est-ouest. Ce sont les deux rues principales de la ville. Les deux rues se croisent. Le forum³ est généralement placé au point de croisement du cardo et du decumanus.

Ensuite tout un réseau de rues parallèles est développé à partir de ces deux axes. Ces rues sont appelées decumani (celles parallèles au decumanus) et cardines (parallèles au cardo).

¹ l'année supposée de la naissance de *Jésus-Christ*

² Ahmed KOUMAS et Chéhrazade NAFA, L'Algérie et son patrimoine, Ed du patrimoine, Paris, 2003, P 16

³ Le forum est la place publique centrale de la ville romaine.

L'ensemble forme un quadrillage délimitant des espaces qui seront occupés par des bâtiments ou des habitations. Ces emplacements sont dénommés insulae;

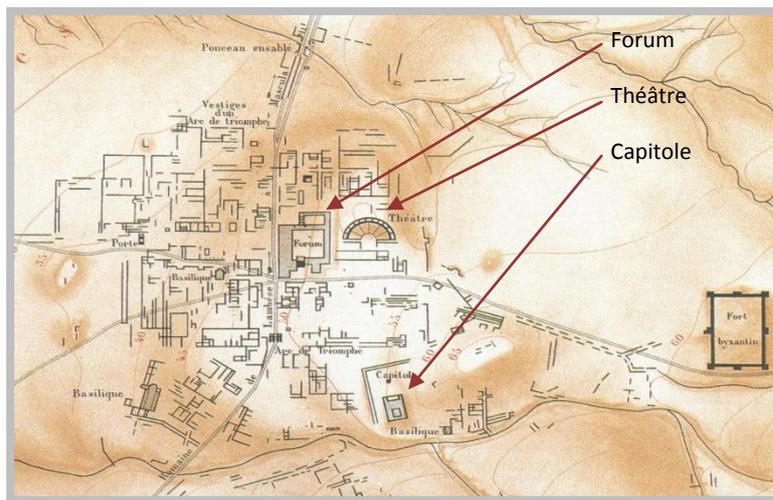
Figure N° 30 La basilique de pierre-et-paule, Tipaza



Figure N° 31 :Vue d'ensemble de Timgad avec le théâtre



Figure N° 32 : Plan général de la ville romaine Timgad



Source : Ahmed Koumas et Chéhrazade Nafa , L'Algérie et son patrimoine, p 160, 168,170 + traitement de la chercheuse.

Le territoire algérien regroupe plusieurs vestiges romains, on trouve Cherchell, Djemila¹, Timgad², kenchla, Tipaza, Tebessa , Lambèze ,

La ville romaine basé sur le choix du site (pénétration aux terres intérieures) et sur la structure urbaine (placette centrale et voies perpendiculaires)

1
2

b- La période arabo-musulmane :

« ... Carthage est effondrée... Elle craint de nouveaux conquérants venus de l'est, des musulmans qui n'ont qu'un seul cri de ralliement : Allah Akbar. »

L'avènement de l'islam était le fait le plus important dans l'histoire de Maghreb avec son empreinte en reliant la beauté à la religion par la construction et l'embellissement des édifices sans oublier que la civilisation musulmane donna aux villes algériennes la dimension culturelle, scientifique et spirituelle.

Les villes arabo-musulmanes en Algérie, notamment les casbahs et ksour étaient construits sous le contrôle de la ville par le biais du règlement urbain et respect de religion et société, dans cette période, on trouve des villes qui sont fondées par des musulmans arabes comme Tihert, kalaa béni Hamed, Mansoura, et d'autres par des musulmans non arabes comme Ghardaïa.

Les témoignages de l'architecture d'époque arabe dans cette période a subi de nombreux saccages par des guerres entre dynastie musulmane. Ainsi, la Klaa de Beni Hammad a été menacée par les Beni Hilal en 1090 et détruite en 1152 par les Almohades, Mansourah des Mérinides quant à elle a été presque détruite par les Zianides en 1348.

Les rares monuments arabo-musulmans encore préservés sont la Grande mosquée d'Alger et la mosquée Sidi Ramdan, la Grande mosquée de Tlemcen Kallaa beni-Hamed à M'sila.

Figure N° 33 : Vue sur la cour de la Grande Mosquée

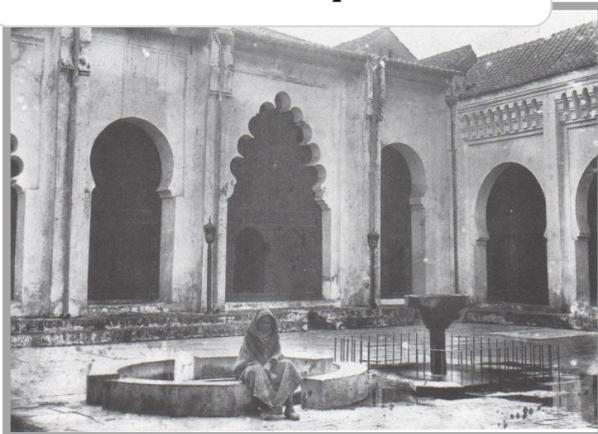


Figure N° 34 : La casbah (Alger)



Source : Ahmed Koumas et Chéhrzade Nafa , L'Algérie et son patrimoine, p118

Figure N° 35 : La ville de Ghardaia



Figure N° 36 : Kalaa beni Hamed



Source : auteur 2006

- ✓ La ville arabo-musulmane est fondée sur l'interaction homme/espace
- ✓ Un patrimoine culturel /cultuel représenté dans les pratiques sociales
- ✓ Une organisation spatiale symbolisée par un legs spirituel

c- La période ottomane :

La période ottomane a constitué une étape charnière dans le processus urbain en Algérie par l'émergence de nouvelles approches de territoire. L'une des plus importantes demeure «*l'approche dynastie*» avec une structure organisationnelle très bien déterminée, forgée par des relations complexes et dynamiques entre le centre et ses provinces¹. Nous nous intéresserons aussi à la richesse de patrimoine architectural dans cette période qui témoigne d'une histoire et d'un savoir-faire. une grande partie de ce patrimoine se trouve menacer de démolition et quelques constructions religieuses, militaires et administratives étaient

¹ La ville d'Alger était la capitale administrative du pays et le siège du DEY et le pays était divisé en secteurs administratifs qui dépendaient de la capitale et leurs gestion était assurés par les BEY qui sont désignés par le DEY

conservées et requalifiées par la colonisation, parmi les rares monuments préservés, on peut citer Djama'a el Djedid (nommée la mosquée de la Pêcherie en raison de sa proximité avec la halle aux poissons) à Alger qui est devenue par ses caractéristiques architecturales et son intégration au site un symbole de la ville d'Alger.



Source : Ahmed Koumas et Chéhrazade Nafa , L'Algérie et son patrimoine, p142

d- La période de colonisation française :

Cette période débute en 1830 la date la prise d'Alger par les Français, cette période fut marqué par une volonté de bouleverser la structure urbaine et sociale, et animé par une volonté d'une occupation permanente, rigoureusement appuyée sur une politique stable en instaurant une colonisation "officielle."¹

Pour but d'occuper tout le territoire algérien et de profiter au maximum des bien algériens, le colonisateur français a essayé de trouves des méthodes et un appareil législatif adaptés à cet pays, ces intentions ont été traduit par un ensemble des ordonnances , l'ordonnance relative à la constitution des réserves foncières le 24-03-1843 complétée par deux autres ordonnances du 01-10-1844 et du 21-7-1846 pour but de la mainmise sur les biens religieux "*habous*" et les terres domaniales,

¹ Ce mot "officielle" est utilisé par Said Almi dans son ouvrage Urbanisme et Colonisation –présence française en Algérie-

Dans cette période la colonisation française a créé plusieurs plans pour mieux gérer la ville algérienne en introduisant un style d'architecture néo-mauresque.

Figure N° 38 : Plan d'alignement et de réserves d'Alger de 1848



- Fixer les alignements et les largeurs des rues nouvelles à ouvrir. es espaces publics.
- Les réserves foncières pour l'affectation des édifices publics et des monuments.
- La délimitation des servitudes militaires.
- La création des différents lotissements.

Plan d'aménagement, d'extension et d'embellissement 1924

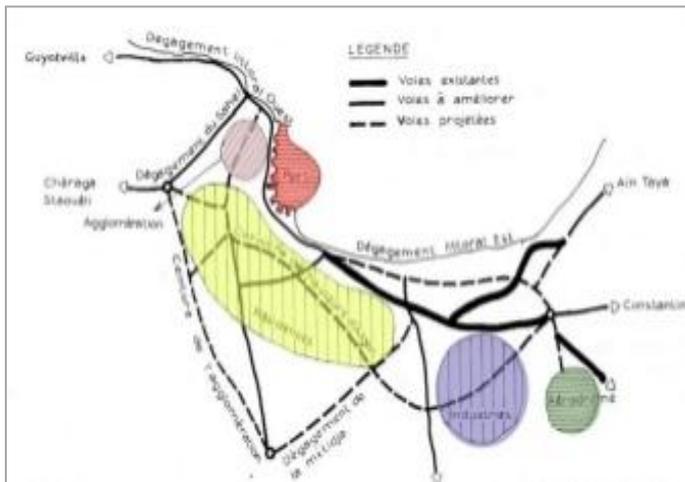
- Gérer une extension et la croissance rapide des villes
- Intégrer la préoccupation d'hygiène, d'esthétique et la modernisation technique
- Conserver les édifices monumentaux
- Applicable à toutes villes de plus de 10 000 habitants
- L'obligation de permis de construire

Figure N° 39 : Plan d'aménagement d'Alger de 1931



Source : un exposé encadré par M Batroni, université de Mouloud Mammeri de Tizi Ouzou Faculté génie de la construction Département d'Architecture

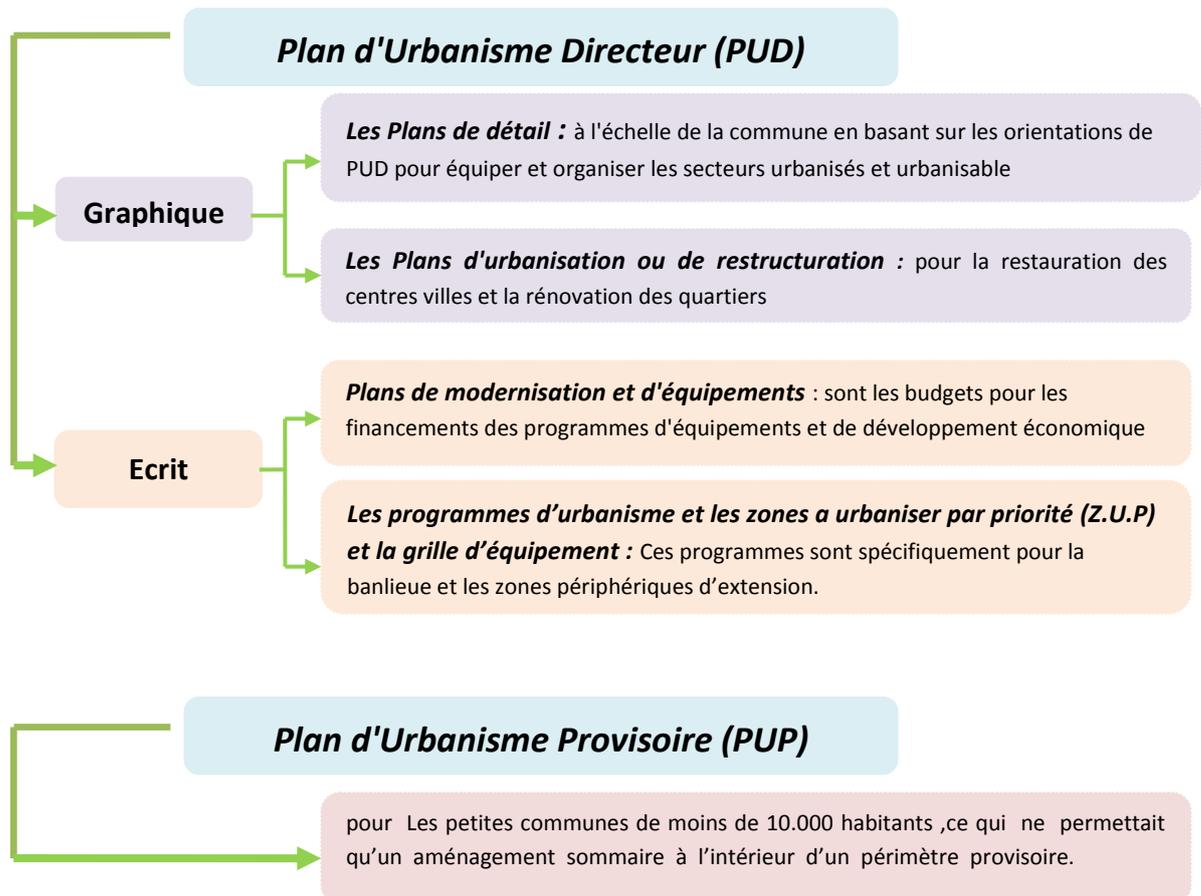
Figure N° 40 : Plan d'urbanisme directeur 1948



Plan d'urbanisme directeur (PUD)
1948-1962

- Aborder l'espace en terme statistique mettant les relations entre la structure démographique et économique
- Equilibrer entre : emploi, population et la structure spatiale

Figure N° 41 : le contenu de PUD et PUP



Source : établie par l'auteur.

Ces programmes sont spécifiquement pour la banlieue et les zones périphériques d'extension. Le complément indispensable de la Z.U.P est la grille d'équipement-la première fut, en 1959, la grille du pont du nom du conseiller technique du ministre de la construction. La grille d'équipement établit des normes la programmation des équipements, en fonction d'une hiérarchie allant de l'unité de voisinage (800 à 1200 logements) au grand ensemble (10000 logements), en passant par le quartier (2500 à 4000 logements)»¹

On peut dire que cette période a connu un développement, une organisation en matière de politique urbaine.

C- La concrétisation des plans d'urbanisme en Algérie :

L'urbanisme réglementaire date du moment où l'Algérie avait besoin d'adapter les villes aux nouveaux besoins, durant les années 1962-1990 une planification et un appareil législatif sont progressivement mis en place, cette progression et codification de l'arsenal juridique des villes algériennes ont passé par plusieurs étapes et par l'introduction de plusieurs lois.

Ce bref va synthétiser les diverses étapes de la concrétisation et l'évolution réglementaire en Algérie :

I. Période 1962-1972 :

Cette période est caractérisée par l'absence des instruments² vu le désordre régional qui a eu lieu après l'indépendance, ce désordre qu'était le résultat de l'exode des habitants des villes intérieures et villes montagneuses vers le nord et la négligence de la place de la ville dans le développement vis-à-vis le secteur économique³

¹ Mouia Saidouni ,élément d'introduction à l'urbanisme - Histoire, méthodologie, réglementation ,Edition Casbah, Alger, 2001. P205

² Une loi a été promulguée par le pouvoir algérien le 31 Décembre 1962 pour assurer la continuité et la reconduction des mêmes structures d'organisation et les mêmes instruments d'urbanisme légués de l'époque coloniale

³ BENACHENHOU.A dit dans son livre "l'expérience algérienne de planification et de développement 1962-1982", p23-30" L'état algérien s'est rendu compte de l'importance du secteur industriel dans le développement économique par la réalisation de zones industrielles (Z.I) durant cette période".

II. La période 1973-1990 :

Dans cette période plusieurs plans et instruments ont été apparus, notamment

- Le Plan d'Orientation Général (POG) et
- Le Schéma d'Orientation d'Aménagement et de Développement¹ : Dans le but d'atténuer le déséquilibre entre les différentes communes et de

A partir du premier plan quadriennal (1974/ 1977) ; plusieurs instruments ont été lancés, on peut citer :

✓ Le (plan communal de développement) P.C.D Son rôle est à l'échelle locale, le PCD avait comme objectifs :

- L'amélioration des équipements sociaux.
- Le développement de l'agriculture
- Le développement de l'industrie

✓ Le (plan de modernisation urbaine) P.M.U

Son rôle est d'intervenir sur le tissu urbain existant à l'intérieur des villes de taille moyenne ou grande. A l'époque 33 villes ont été concernées par ce plan.

Son rôle est limité à la localisation des équipements et la répartition spatiale des investissements par le (PCD).

D'après le rapport général du 2ème plan quadriennal (74-77), SEP, Mai 1974 c'est un instrument qui permet l'organisation et la planification des mutations des villes.

Les programmes qui ont été lancés dans le cadre du plan communal de développement(PCD) et le plan de modernisation urbaine (PMU) avaient son impact sur les tissus urbains des villes algériennes notamment un développement accéléré et une consommation excessive des terrains.

Cela a conduit l'état à réfléchir et a trouvé un instrument qui peut gérer l'espace urbain et à l'organisation et la répartition des différents programmes d'équipement et d'investissement à court ,moyen et long terme , C'est le plan d'urbanisme directeur (PUD).

✓ Le Plan d'Urbanisme Directeur

¹ Le Schéma d'Orientation d'Aménagement et de Développement était élaboré par la C.A.D.A.T(Caisse algérienne D'Aménagement de Territoire)

Le but de PUD est d'assurer l'uniformité de la ville et renforcement de sa structure

La constitution des " réserves foncières communales " (par une série des textes législatifs ¹ qui doivent servir d'assiette à tout investissement de l'état, des collectivités locales et des particuliers. Elles sont constituées par les terrains publics de toute nature inclus dans un périmètre d'urbanisation définitif ou provisoire (le périmètre d'urbanisation est normalement défini dans le plan d'urbanisme directeur(P.U.D), lorsque les communes n'ont pas de plan, elles doivent établir un périmètre d'urbanisation provisoire (P.U.P)

Ce plan est une première initiative pour la planification urbaine en Algérie, une démarche à un esprit de prévision orienté vers l'organisation de la ville, des sols, les droits de construire et les règles d'esthétique.

Les règles d'expropriation des terrains appartenant aux personnes physique ou morales privées sont définies par une ordonnance du 25 mai 1976 ²

En effet, depuis la nationalisation des terres qui ont suivi l'indépendance, aucun recensement complet n'a été effectué, l'ordonnance du 12 décembre 1975³; portant établissement du Cadastre Général et institution du Livre Foncier, tente de pallier cette carence. Mais les délais d'élaboration du Cadastre demeurent très longs, notamment à cause du manque de documents cartographiques, et, parfois, de titre de propriété écrits.

La nouvelle législation étend le champ d'application des Plans d'Urbanisme Directeur (P.U.D) à toutes les communes de 7 000 habitants agglomérées au chef lieu, bien quelle modifie les procédures d'élaboration et d'approbation des plan, un P.U.D est élaboré en quatre phases :

- 1^{re} phase : analyse de l'état de fait
- 2^e phase : projections
- 3^e phase : élaborations de plusieurs variantes d'extension parmi lesquelles l'A.P.C choisit le schéma qui lui convient;
- 4^e phase: élaboration du P.O.S et du règlement d'urbanisme, qui reprend les mêmes articles que le règlement français.

¹ Notamment par l'ordonnance n° 74-26 du 24 février 1974 (J.O.R.A n° 19) et textes d'application: décret n°75-103 du 27 août 1975(J.O.R.A n° 70); décret n° 76-27, 76-28 et 76-29 du 7 février 1976 (J.O.R.A n° 17)

²Ordonnance n° 78-48

³ Ordonnance n° 75-74

Les anciennes Z.U.P (Zones à Urbaniser en Priorité) sont toutes fois remplacées par les "Zones d'Habitats Urbaines Nouvelles" (Z.H.U.N) qui s'appliquent à des programmes de plus de 500 logements localisés à l'extérieur du tissu urbain, leur statut rend obligatoire la construction simultanée des immeubles d'habitation et des équipements d'accompagnement. Elles doivent être approuvées par le ministère chargé de l'urbanisme.

Les Z.H.U.N ne peuvent en théorie être créées qu'à l'intérieur des zones destinées par les P.U.D. à l'urbanisation future dont elles doivent respecter les règles d'occupation du sol, dans les faits, elles s'y substituent.

Des modifications sont également apportées aux procédures d'obtention des permis de construire et de lotir.¹

III. Les nouvelles opportunités législatives :

Avec la forte poussée d'urbanisation dans les 90. Le législateur algérien a estimé nécessaire d'encadrer et d'orienter ce phénomène, il a ainsi établi un ensemble de règles destinées à prévoir, rationaliser et harmoniser les interventions et les extensions des villes. notamment sont les deux instruments d'urbanisme : Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (PDAU) et Plan d'Occupation des Sols (POS) qui résultent de la loi 29/90 du 1-12-1990,relative, l'Algérie suit le même cheminement français en matière d'urbanisme et d'aménagement de territoire,

Cette nouvelle opportunité réglementaire a permet d'élargir et enrichir le champ thématique et conceptuel de politique de la ville, qui met l'accent sur les risques naturels, la protection de patrimoine.

D- Des outils d'intervention spatiale :

Plusieurs outils, projets et études ont lancé par le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement et le Ministère Chargé de la Ville pour aider les instruments d'urbanisme et fournir l'information disponible, il s'agit notamment : le Schéma de Cohérence Urbaine (SCU), la Carte Sociale Urbaine (CSU), et Carte Foncière Urbaine (CFU)

¹ Maria Sgroi-Dufresne, ALGER 1830-1984 "stratégie et enjeux urbains", Ed: Recherche sur les civilisations, paris, 1986; P: 185

I. Le Schéma de Cohérence Urbaine (SCU) :

Le SCU 'inscrit dans une perspective de développement durable et doit pouvoir s'intégrer dans le cadre de la politique nationale algérienne d'aménagement du territoire et notamment des différents instruments de planification spatiale et urbaine ainsi que des schémas d'aménagement existants ou à venir.

Il doit répondre à 5 objectifs :

1. La définition des enjeux et des objectifs du développement urbain souhaité pour le territoire concerné ;
2. La formulation d'un projet de ville à long terme, dans une vision de développement durable, qui en globe l'efficacité économique, l'équité sociale et l'efficience environnementale.
3. La recherche de la cohérence d'ensemble du projet à la fois dans une perspective spatiale, dans une perspective de développement socioéconomique, dans une volonté d'intégration socioculturelle et enfin dans un souci d'intégration environnementale des opérations d'aménagement.
4. L'identification des conditions de la mise en œuvre du projet
5. La définition des moyens propres à assurer le suivi de la mise en œuvre du projet de ville.¹

II. La Carte Foncière Urbaine(CFU): qui est une étude géographique de la croissance de

La ville, un état des lieux du portefeuille du foncier urbain, un recensement des potentialités sous utilisées ou insuffisamment rentabilisées, une étude de l'influence de l'étalement urbain sur l'environnement naturel et l'esthétique urbaine, une recherche et une exploration d'autres voies pour trouver le juste équilibre entre le développement économique, le renouvellement urbain et la nécessaire croissance urbaine. Elle est élaborée pour évaluer le portefeuille foncier urbain d'une ville en vue de son utilisation dans les programmes et les opérations d'interventions : régénération, réhabilitation, localisation d'équipements structurants,... Mettre en adéquation la politique de développement avec la politique de gestion foncière urbaine, maintenir l'équilibre entre l'urbain et le rural, préserver l'environnement, redonner aux villes leur identité urbaine par la fonctionnalité et l'esthétique et favoriser la politique de décentralisation vers les petites et moyennes villes et les

¹ Direction de l'environnement, *Schéma De Cohérence Urbaine De L'Aire Urbaine De La Ville De BOUSSAADA*, mission II, P 8 -9

villes nouvelles. Cette étude doit concrétiser les objectifs de la politique de la ville par la mise en œuvre d'une nouvelle politique du foncier propre à chaque ville ; axés sur une gestion pertinente de cette ressource rare et non renouvelable, l'affectation des sols, la préservation des terres agricoles, des espaces verts, la protection du patrimoine foncier et de l'environnement, la mise en cohérence des politiques publiques de développement de la ville. un développement des quartiers périphériques et leur intégration dans le tissu urbain de la ville, le renouvellement urbain et la maîtrise de la croissance urbaine, la mise en œuvre d'une politique globale de développement économique en adéquation avec la politique foncière locale au niveau de la ville pour mettre fin à toute consommation abusive de l'espace, un terme aux pressions sur le foncier, à l'anarchie de l'étalement urbain actuel, au gigantisme urbain de certaines grandes villes pour faciliter leur gestion, une exploitation et valorisation des poches urbaines marginales et une gestion foncière rationnel des espaces urbains et leur consommation.

III. La Carte Sociale urbaine (CSU): qui renseigne sur la structure sociale d'une ville, elle donne une lecture globale des données statistiques, démographiques et socio-économiques, aide à comprendre les pratiques et les comportements sociaux d'une population, introduit le débat sur les problématiques sociales majeures: les inégalités et les disparités inter-quartiers, le chômage,

La précarité et l'insalubrité, l'exclusion, la marginalisation, les fléaux sociaux, la délinquance, la pauvreté, l'insécurité, et permet d'élaborer, produire et former un projet social, cohérent et partagé .Ce projet est considéré comme un outil d'une politique sociale par l'intégration et l'implication des citoyens dans les projets faits pour eux, le renforcement de la cohésion et des liens sociaux et le développement de l'esprit de citoyenneté et la responsabilité. Comme un outil d'une politique durable par l'émergence d'une nouvelle culture de projet ce qui implique un progrès et de meilleures conditions et qualité de vie, un développement économique des quartiers, et un remède à la problématique sociale qui devient une partie intégrante d'un projet de développement durable de la ville. Et comme aussi, un plan d'orientation d'actions à caractère opératoire à travers le lancement d'opérations urbaines de proximité dans une optique de lutte contre les différentes problématiques sociales. C'est un outil d'aide à la décision, de gestion urbaine et d'anticipation pour la réalisation des projets s'inscrivant dans la politique de la ville, et qui sera mis à la disposition des gestionnaires, à tous les niveaux de responsabilité les moyens de gestion, pour le développement économique des quartiers, la création de l'emploi, l'éducation, la formation, la sécurité, l'identification des vrais problèmes et autres dysfonctionnements possédant un réel impact

sur l'environnement urbain et les conditions de vie.

E- Les instruments d'urbanisme :

Les instruments d'urbanisme, sont constitués par le plan directeur d'aménagement et d'urbanisme (PDAU) et le plan d'occupation des sols (POS), aucun usage des sols ou construction ne peut se faire en contradiction avec les règlements d'urbanisme prévu par ces instruments sous peine de sanctions.

Les instruments d'aménagement et d'urbanisme fixent les orientations fondamentales d'aménagement des territoires intéressés et déterminent les prévisions et les règles d'urbanisme, ils définissent plus particulièrement les conditions permettant de rationaliser l'utilisation de l'espace.

Toutes villes en possèdent sous forme de plans et de règlements qui définissent au minimum les grandes affectations du sol: le zonage, les grands équipements....alors que les instruments d'urbanisme donnent à la règle *une formulation spatiale*.

Le système français, en matière de documents d'urbanisme, est imité dans nombre de pays comme l'Algérie.

Les instruments d'urbanisme sont liés directement par deux facteurs :

Spatial: l'organisation de l'espace

Temporel : l'urgence et le long terme

I. L'objectif des instruments d'urbanisme

Rationaliser l'utilisation de l'espace

Cet objectif est relatif à l'espace et non pas la qualité de vie des habitants et ne fait pas l'homme au cœur de ces instruments

Si on intègre la notion de développement durable à l'objectif des instruments d'urbanisme on va résulter une redéfinition :

- ✓ Rationnaliser l'utilisation de l'espace et assurer une qualité de vie et un cadre de vie appropriés aux habitants
- ✓ Les instruments d'urbanisme doit baser sur la recherche d'une meilleure qualité de vie liée à la montée en puissance des thèmes de l'environnement

Cependant, les instruments d'urbanisme deviennent des documents compatibles entre les différents représentants des secteurs, cette accumulation des objectifs ne permet pas de contenir les détails de tous les sujets

Les instruments d'urbanisme sont le Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (PDAU) et le Plan d'Occupation des Sol (POS) qui sont décrétés par la loi 90-99 du 1 décembre 1990 sur l'urbanisme et l'aménagement du territoire. Puis revu par les décrets N° 911 70, 911 77, 911 79 du 8 mai 1991.

Les instruments d'urbanisme ont des caractères:

- **Mécanisme normatif** : coordination, norme concernant : les limites séparatives, COS, CES ;
- **Mécanisme opérationnel** : diagnostic, opération d'aménagement
- **Mécanisme juridique**: les obligations/interdictions

Les documents d'urbanisme constituent une base documentaire et graphique permet de cerner *les acteurs, les enjeux, les positions*, pour mieux comprendre on va poser de questions sur la finalité des instruments d'urbanisme à (PDAU, POS), ces questions permettent aussi de dégager l'idée-force résumant le document, on peut ensuite poursuivre l'analyse.

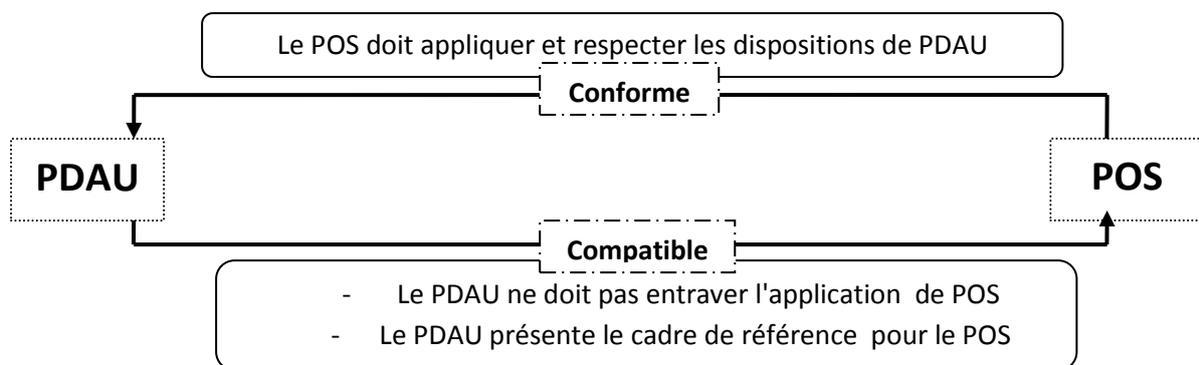
- Dans quel but le document a-t-il produit?
- Quelles sont les informations données par le document?
- Sous quelle forme les informations sont-elles données? En quoi cette forme est-elle indispensable à la démonstration?
- Qui a produit le document?
- Qui a collaboré au document?
- A qui et pour qui le document est-il destiné ?
- Dans quel contexte a-t-il s'inscrit.

II. Les liens juridiques entre le PDAU et le POS :

La notion de hiérarchisation des documents d'urbanisme en ce sens que le Plan d'Occupation du Sol respecte les dispositions du Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (S.D.A.U.) relatives aux communes,

Le PDAU se situe au sommet de la hiérarchie des documents d'urbanisme en ce sens que le POS doit respecter le parti d'aménagement arrêté par le PDAU.

Figure N° 42 : liens juridiques entre PDAU et POS



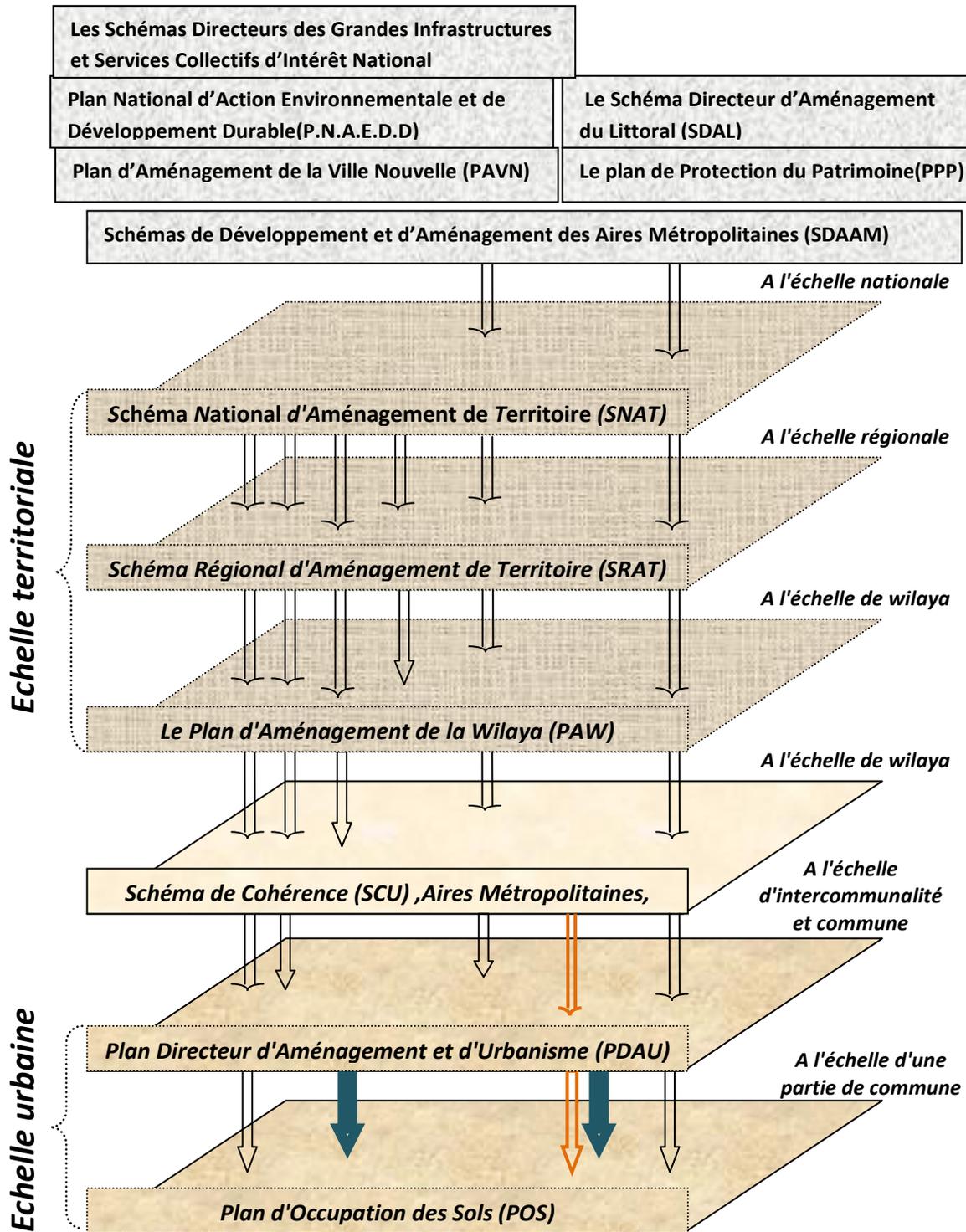
Source : établie par l'auteur à base des lois en matière d'aménagement et d'urbanisme.

III. L'échelle des instruments d'urbanisme :

La figure 43 explique la hiérarchisation verticale et la chronologie de production des documents d'aménagement de l'espace (SNAT, SRAT, PAW et PDAU) et en cas d'absence de l'un de ces documents référentiels se répercute directement sur l'aménagement et la gestion des territoires qu'ils couvrent (respect le document de rang supérieur) .

Dès à présent, il faut indiquer les différents liens juridiques existent entre les différents outils : conformité, comptabilité, prise en compte. En l'occurrence, on trouve que chaque document de niveau supérieur impose ses orientations à celui de niveau inférieur, ou, autrement dit, le document de niveau inférieur doit être compatible avec celui de niveau supérieur.

Figure N° 43 : l'échelle des instruments d'urbanisme.



Source : établie par l'auteur, 2014.

Conclusion

La ville évolue au sein d'un système à la fois naturel et artificiel avec lequel elle interagit en permanence. La réglementation urbaine fait partie de ce système, traditionnellement, la ville a été construite pour être adaptée aux droits et obligations permettant de former de manière homogène des places, des alignements et encorbellements.

La réglementation n'a cessé, depuis le milieu du XXe siècle, de prendre en compte de nouvelles exigences pour satisfaire un certain niveau de confort pour les habitants, préserver le bâti assurer la sécurité des habitants, réduire les effets néfastes (réglementation acoustique, thermique)

Au sein de la réglementation urbaine, les différentes réflexions engagées par les acteurs de la planification urbaine et de l'aménagement de l'espace permettent aujourd'hui de percevoir le potentiel de réduction des fractions en milieu urbain et éviter l'anarchie des implantations hasardeuses, spontanées.

En Algérie, Les instruments d'urbanisme est le résultat d'un long processus plus au moins long, plus au moins complexe, avant, durant et après la colonisation française.

L'urbanisme réglementaire date du moment où l'Algérie avait besoin d'adapter les villes aux nouveaux besoins, durant les années 1962-1990 une planification et un appareil législatif sont progressivement mis en place, cette progression et codification de l'arsenal juridique des villes algériennes ont passé par plusieurs étapes et par l'introduction de plusieurs lois.

L'occupation et l'utilisation des sols en Algérie, sont régies par un règlement d'urbanisme qui intègre les préoccupations de salubrité et d'hygiène publiques. Mais son contenu reste indifférent vis-à-vis la réglementation française. Il paraît évidemment que ce règlement n'a jamais fait l'objet d'un changement sérieux ou même d'adaptation conséquente pour tenir compte des réalités sociales et culturelles.

Chapitre V :

LES INSTRUMENTS D'URBANISME EN

ALGERIE ENTRE OPPORTUNITES ET

MANQUEMENTS

Introduction :

Théoriquement, Toutes villes en possèdent sous forme de plans et de règlements qui définissent au minimum les grandes affectations du sol: le zonage, les grands équipements, cette partie a montré comment les instruments d'urbanisme PDAU et POS peuvent influencer globalement ou dans le détail sur la forme urbaine et le tissu urbain de nos villes algériennes et la seconde partie a consacré à l'analyse des dispositions juridiques générateurs de forme urbaine.

Le système français, en matière de documents d'urbanisme, est imité dans nombre de pays comme l'Algérie.

La réglementation urbaine doit avoir la capacité de véhiculer l'identité qualitative chez les gens, diminuer l'empreinte écologique et mettre en valeur la qualité de cadre de vie de la ville étalée et la revalorisation des centres principaux et reconversion/qualification les sites bâti.

Dans une approche critique, on va essayer d'étudier le contenu des instruments d'urbanisme tout en comparant ce qui est proposé dedans et la réalité des villes à partir de l'observation de la réalité physique.

Les instruments d'urbanisme sont-ils un outil efficace pour la gestion de la ville algérienne ?

Cette étude est décrite en deux temps. La première partie propose la description de cheminement d'élaboration des instruments d'urbanisme basé sur une analyse spatio-temporelle. La seconde partie confronte les résultats de la comparaison décrite en haut.

A- Le plan directeur d'aménagement et d'urbanisme:

Théoriquement, Toutes villes algériennes en possèdent sous forme de plan directeur d'aménagement et d'urbanisme qui définissent au minimum les grandes affectations du sol: le zonage, les grands équipements et infrastructures.

Le PDAU est un instrument de planification spatiale et de gestion urbaine, et définit les termes de référence du POS. Il se traduit par un règlement accompagné de documents graphiques de références et d'un rapport d'orientation.

Le PDAU est aussi un outil de gestion, indique l'évolution prévue dans le temps et l'espace. Dans cette optique, tout usage du sol ou construction ne doit se faire en contradiction avec le PDAU

I. Le contenu du Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme :

Selon l'article 17 du décret exécutif n°91-177 du 28 mai 1991 fixant les procédures d'élaboration et d'approbation du plan directeur d'aménagement et d'urbanisme et le contenu des documents y afférents .Le plan directeur d'aménagement et d'urbanisme se traduit par un règlement accompagné de documents graphiques de référence et d'un rapport d'orientation. Il se compose de :

I-1 Le rapport de présentation : doit faire le point sur la situation actuelle et future de la ville, indiquer les évolutions démographiques et économiques, donner les grandes caractéristiques du projet et les justifier; étendue des zones constructibles ou non, capacité en logements et en habitants, montrer l'adéquation des équipements
" Détermine les perspectives d'évolution des parties urbanisées de la commune ainsi que les conditions permettent à la commune de maîtriser son urbanisation future"

- a- l'analyse de la situation existence et les principales perspectives de développement, compte tenu de l'évolution économique, démographique, sociale et culturelle du territoire considéré.
- b- la partie d'aménagement proposé compte tenu des orientations en matière d'aménagement du territoire, de protection du littoral et d'atténuation des risques naturels et technologiques.

I-2 Un règlement: qui fixe les règles applicables pour chaque zone comprise dans les secteurs tels que définis aux articles 20,21, 22, 23 de la loi n° 90-29 du 1^{er}

décembre 1990 susvisée

A cette fin, il doit déterminer :

- a) l'affectation dominante des sols et s'il y a lieu ,la nature des activités interdites ou soumises à des prescriptions particulières notamment celles édictées par le plan d'aménagement côtier prévu par la loi n°2002-02 du 22 Dhou El Kaada 1422 correspondant au 5février 2002 ,susvisée .
- b) la densité générale exprimée par le coefficient d'occupation du sol ,
- c) les servitudes à maintenir, à modifier ou à créer ,
- d) les périmètres d'intervention des plans d'occupation des sols avec les termes de référence y afférant en faisant apparaître les zones d'intervention sur les tissus urbains existants et ceux des zones à protéger ,
- e) la localisation et la nature des grands équipements, des infrastructures, des services et des activités.

Il définit en outre les conditions de construction particulières à l'intérieur de certaines parties des territoires telles qu'énoncées au chapitre VI de la loi n° 90-92 du 1^{er}décembre 1990, susvisée.

- f) les zones et les terrains exposés aux risques naturels, notamment les failles sismiques, les glissements ou effondrements de terrain, coulées de boue, tassement, liquéfaction, éboulement, inondations.
 - g) les périmètres de protection des zones et les terrains exposés aux risques technologiques présentés par les établissements et les infrastructures, notamment les installations chimiques et pétrochimiques, les canalisations des hydrocarbures et de gaz, les lignes énergétiques.
 - h) les zones sismiques et leur classement selon leur degré de vulnérabilité au risque sismique.
- les risques majeurs découlant du plan général de prévention et des plans particuliers d'intervention.

I-3 Support graphique: Un plan est la traduction des virtualités et des attendus en les présentant comme une proposition dans un cadre physique spatial, les documents graphiques aussi font apparaître les différents secteurs, les sites d'extension, la localisation des principaux équipements public....etc.

- a- un plan d'état de fait, faisant ressortir le cadre bâti actuel, les voiries et les réseaux divers les plus importants,
- b- un bilan d'aménagement délimitant :
 - les secteurs urbanisés, urbanisables, d'urbanisation future et non urbanisables tels que définis par la loi n° 90-29 du 1^{er} décembre 1990, susvisée.
 - certaines parties du territoires, le littoral, les terres agricoles à potentialité élevée ou bonne, les territoires à caractère naturel et culturel marqué ,tels que définit par la loi n° 90-29 du 1^{er} décembre 1990 ,susvisée .
- c- un, plan de servitudes à maintenir, à modifier ou à créer,
- d- un plan d'équipement faisant ressortir le tracé des voiries, d'adduction en eau potable et d'assainissement les plus importants ainsi que la localisation des équipements collectifs et ouvrages d'intérêt public.

Les plans cités doivent être élaborés à échelle appropriée.

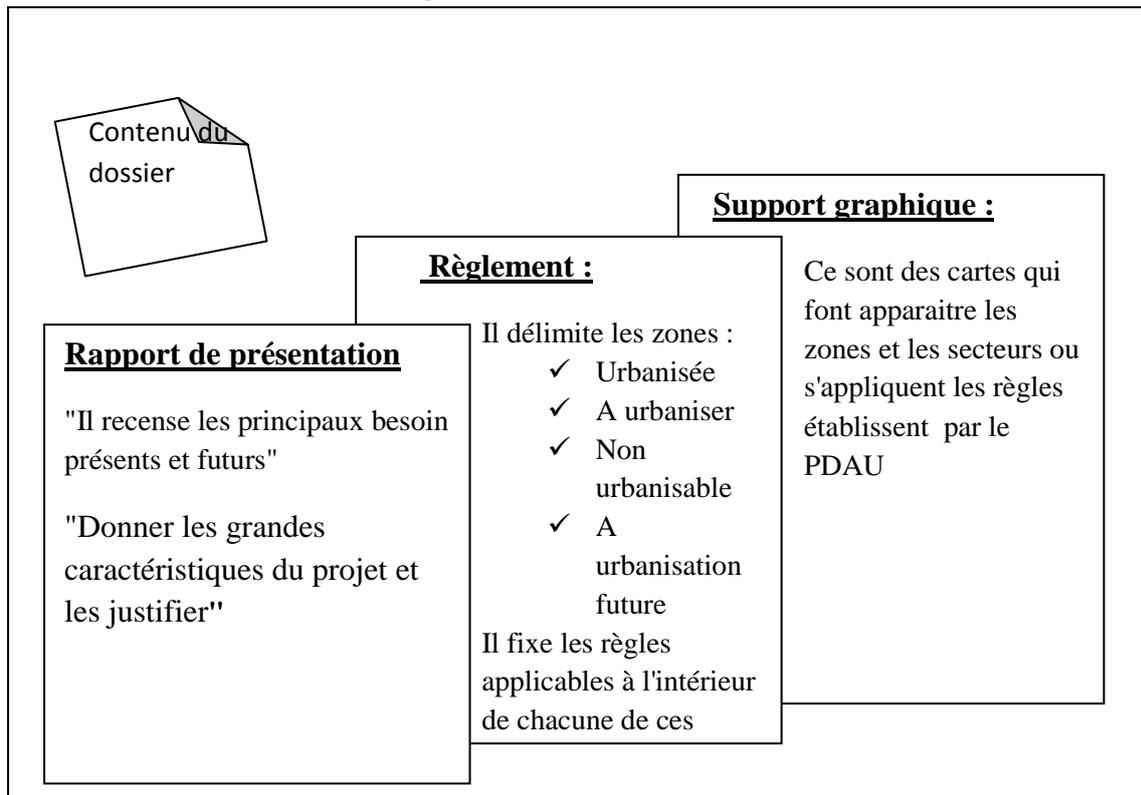
- e- un plan délimitant les périmètres des zones et des terrains exposés aux risques naturels et \ou technologiques et les plans particuliers d'intervention.

La délimitation des zones et des terrains soumis aux risques naturels est effectuée au moyen d'études sismiques, géotechniques ou spécifiques.

La délimitation des périmètres de protection des établissements, installations ou des infrastructures présentant des risques technologiques est effectuée, en conformité avec les prescriptions légales et réglementaires en vigueur.

Les zones et les terrains exposés aux risques naturels et \ou technologiques sont transcrits sur le plan directeur d'aménagement et d'urbanisme sur proposition des services chargés de l'urbanisme territorialement compétents, dans les mêmes formes qui ont prévalu à l'approbation du plan.

Figure N° 44: le contenu de PDAU



Source : établie par la chercheuse 2016

Le plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme :

- Détermine la destination générale des sols sur l'ensemble du territoire d'une ou d'un ensemble de communes par secteur.
- Définit l'extension des établissements humains, la localisation des services et des activités, la nature et l'implantation des grands équipements et infrastructures.
- Détermine les zones d'intervention sur les tissus urbains et les zones à protéger.

II. Les objectifs du PDAU:

Les principaux objectifs du PDAU sont¹:

- **La rationalisation de l'utilisation des espaces urbains et périurbains:**

Il s'agit d'occuper le sol par l'affectation d'activités, les formes et les densités, en adéquation avec sa valeur réelle dans la ville ou l'agglomération. Le centre doit se distinguer des secteurs

¹ Loi 90-29 du 01-12-90, Décret exécutif 91-177 du 28-05-91 fixant les procédures d'élaboration et d'approbation du PDAU, ainsi que le contenu des documents y afférent.

périphériques par la densité élevée de son occupation et la nature de ses activités, pour les seconds, il s'agit de préserver les terres et les activités agricoles et de prévoir une urbanisation progressive.

- ***La mise en place d'une urbanisation protectrice et préventive***

Protectrices des périmètres sensibles, des sites (naturels ou culturels) et des paysage, et préventives des risques naturels pour les établissements humains (inondations, glissements de terrain.....)

- ***La réalisation de l'intérêt général :***

Par la programmation des équipements collectifs, des infrastructures et l'identification des terrains nécessaires à leur localisation

- ***La prévision de l'urbanisation future et de ses règles***

C'est l'objectif principal de tout plan directeur

Le phasage

- Le PDAU contient 3phases : phase de diagnostic, phase aménagement et dernier phase règlement

Le zonage :

En fixant les règles d'affectation des sols, est générateur d'effets sur la constructibilité, le rapport d'orientation établit les espaces constructibles et les espaces inconstructibles sous formes de quatre secteurs:

- Les secteurs urbanisés
- Les secteurs à urbaniser,
- Les secteurs d'urbanisation future,
- Les secteurs non urbanisables,

Le secteur est une fraction continue du territoire communal pour laquelle sont prévus des usages généraux du sol et des échéances d'urbanisation fixées dans le cas des trois premières catégories de secteurs définies, dits d'urbanisation.

III. Les différents secteurs :

- 1- **secteur urbanisé:** leur tissu à une densité élevée avec une concentration d'activité de langue date, il intervient dans un tissu existant pour connaître les opérations localisées dans les poches vides, il opère des transformations sous forme de: rénovation, restauration, restructuration, réhabilitation, et de requalification ..., avec des mesures de la protection des sites historique: sauvegarder et agir sur la fonction.
- 2- **secteur à urbaniser:** c'est un secteur appelé à connaître une forte urbanisation dans les années à venir de 5à 10 ans, contigu au premier périmètre, une forte pression s'exerce, spéculation au niveau des terres.
- 3- **secteur d'urbanisation future :** le rôle du PDAU est de préserver les potentialités de la ville future, on doit appliquer des mesures contraignantes pour maintenir une urbanisation éparse, on laisse juste quelques particuliers construire des maisons mais pas permettre une urbanisation anarchique.
- 4- **secteur non urbanisable:** zone protégée pour ses potentialités économique, ou bien zone classée à risque.

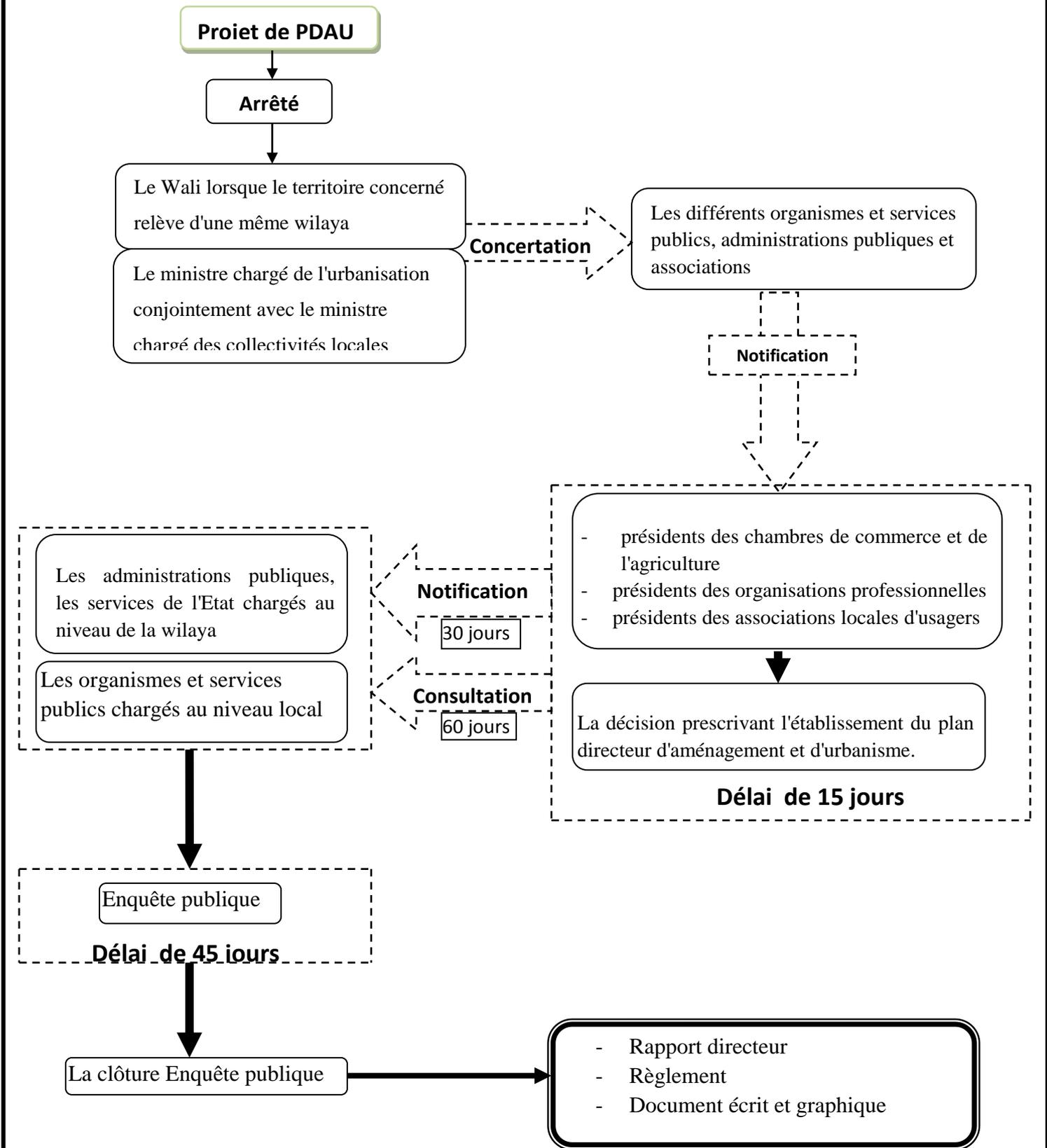
Les servitudes: l'interdiction ou la limitation de la construction dans certaines zones par exemple :

- ✓ Tous les terrains situés dans les secteurs d'urbanisation future sont frappés d'une servitude temporaire de non aedificandi .cette servitude n'est levée aux échéances prévues que pour les terrains entrant dans le champ d'application d'un plan d'occupation des sols approuvé.

IV. L'élaboration et l'approbation de Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme :

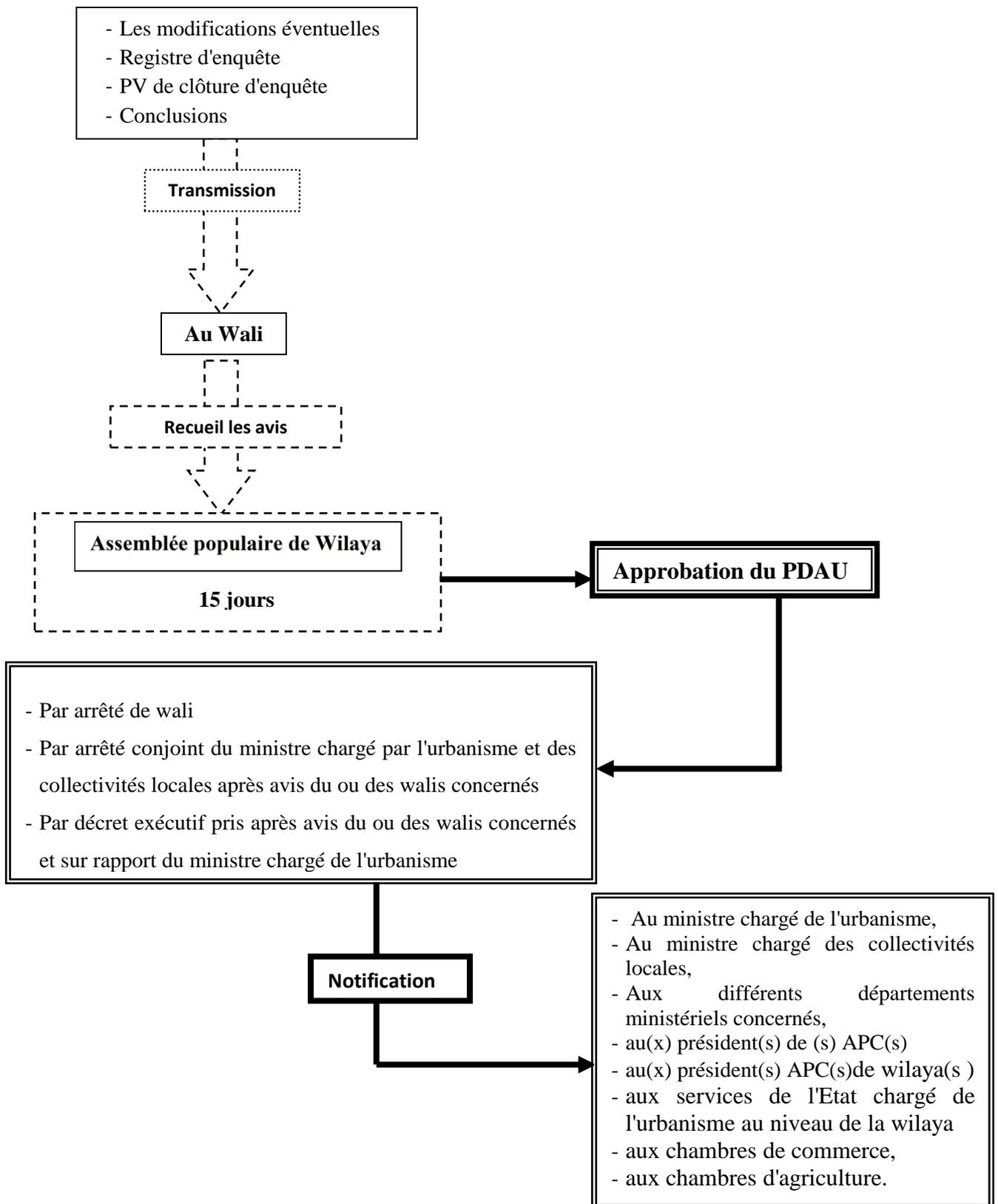
Les différentes phases de l'élaboration et l'approbation de PDAU sont bien présenter dans les deux schémas suivants :

Figure N° 45:Elaboration du Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme



Source : tableau élaboré la chercheuse sur la base du Loi 90-29 du 01-12-90, Décret exécutif 91-177 du 28-05-91 fixant les procédures d'élaboration et d'approbation du PDAU, ainsi que le contenu des documents y afférent.

Figure N° 46 : Approbation du Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme



Source : tableau élaboré par la chercheuse sur la base du Loi 90-29 du 01-12-90, Décret exécutif 91-177 du 28-05-91 fixant les procédures d'élaboration et d'approbation du PDAU, ainsi que le contenu des documents y afférent.

V. La révision du plan directeur d'aménagement et d'urbanisme

L'Article 18 stipule que Toutes révisions ou modifications du PDAU sont soumises au même parcours procédurier de son approbation.

Le plan directeur d'aménagement et d'urbanisme ne peut être révisé que si les secteurs d'urbanisation visés ci-dessus sont en voie d'être saturés ou si l'évolution de la situation ou du contexte est telle que les projets d'aménagement de la commune ou de structuration urbaine ne répondent plus fondamentalement aux objectifs qui leurs sont assignés, les révisions et les modifications du plan en vigueur sont approuvés dans les même conditions et formes que celles prévues pour l'élaboration du plan directeur d'aménagement et d'urbanisme.

La longueur et la complexité des procédures expliquent une médiocre performance, aussi bien que la révision est lancée juste après son approbation

Pourquoi dépenser du temps et de l'argent à faire un instrument qui ne dure que quelques mois ?

VI. L'évaluation de PDAU:

Le bilan d'application des textes juridiques de planification urbaine en vigueur montre d'une part une nette amélioration du comportement urbain par rapport à l'ancienne expérience d'avant la promulgation de la loi 90-29 du 01-12-90 (Décret exécutif 91-177 du 28-05-91 fixant les procédures d'élaboration et d'approbation du PDAU), et d'autre part de nombreuses difficultés et insuffisances qui se sont apparus au fil du temps touchant au procédures, méthodes et réglementation, cette situation appelle des réactions législatives en vue d'y remédier.

Après une lecture détaillée de contenu de PDAU, on va l'analyser en appuyant sur le contenu de instruments d'urbanisme, il s'agit notamment: le rapport de présentation, le règlement et les documents graphiques en comparaison avec la réalité de la ville algérienne c'est à dire l'application des instruments d'urbanisme et les indicateurs de durabilité pour apercevoir les manquements et les insuffisants,

lorsqu'on fait une lecture abordée la procédure juridique d'élaboration et d'approbation des instruments d'urbanisme (PDAU et POS), nous pouvons dire que malgré que le PDAU et le POS soient deux instruments de la planification "physique" au niveau de la ville , il demeure que ces derniers vont être confrontés aux plusieurs contraintes, Ce jugement peut être

confirmé si on fait un constat sur les villes algériennes qui s'étendent de façon anarchique. Elles se retrouvent entourées par des périphéries de plus en plus larges et souvent constituées par un habitat précaire et même des bidonvilles. L'ensemble devient une accumulation de dégradations, d'ordures, de déchets et de différents types de pollution.

Parmi les insuffisances, on peut citer :

a- Un manque des concepts:

On peut constater, après une lecture de la loi sur l'urbanisme et l'aménagement (n° 90-29) ; le Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (PDAU) et le Plan d'Occupation au Sol (POS), un manque de précision en ce qui concerne plusieurs termes et concepts en l'occurrence, une commune urbaine, une commune rurale, la densité démographique et d'autres concepts

b- Centralisation de l'initiative d'élaboration et de l'approbation des documents d'urbanisme.

La constatation des étapes de préparation des instruments d'urbanisme nous montre une concentration excessive de l'appareil de planification ; C'est les représentants de l'Etat (Wali ou Le ministre chargé de l'urbanisation conjointement avec le ministre chargé des collectivités locales) et non pas les élus qui tiennent les brides et qui sont l'acteur et l'animateur principal dans l'établissement et l'approbation du PDAU par le biais de concertations qui se déroulent à chaque étape après délibérations du conseil communal qui émet ses observations lesquelles sont examinées en liaison avec l'administration de l'Etat.

c- Le caractère territorial de PDAU

Le PDAU est instrument revêtu un caractère territorialement général, et localement urbain. Cependant le PDAU doit s'appuyer sur la participation des habitants afin de mieux appréhender le fonctionnement des projets dans la ville, ceci est facilement localement mais à l'échelle territoriale la difficulté réside dans le fait que, plus le niveau de décision est éloigné des habitants, plus il est difficile de faire percevoir la nécessité de leur implication.

Une autre difficulté concernant le PDAU intercommunal dont les caractéristiques et enjeux paraissent proches, c'est vrai le collectif s'inscrit dans une démarche participative mais il est difficile d'obtenir l'information suffisante pour toutes les communes ainsi qu'il nécessite une entité politique forte.

d- Un diagnostic ou une simple lecture de la ville :

Un diagnostic consiste en l'explication, l'approfondissement, l'analyse d'un problème préalablement identifié, il reste compliqué et besoin des techniques pour les simplifier¹, parmi ses objectifs :

- Aider à définir des réponses finement adaptées au problème;
- Contribuer au choix des indicateurs constituant le baromètre.

Un diagnostic comprend:

- Un recueil d'informations
- Une analyse des informations recueillies et leur interprétation
- Des propositions d'actions
- Une suggestion d'indicateurs pour un suivi permanent du problème.

Le diagnostic est nécessaire à chaque fois qu'un problème a été identifié: tout problème nécessite un diagnostic qui doit baser sur l'étude préalable du site et attacher à un travail systématique et collectif en termes de problèmes.

Les instruments d'urbanisme doivent prendre en charge les besoins de la population résidente, en logements, en équipements et en services pour mieux organiser le fonctionnement de l'espace et gérer au quotidien la vie des habitants. Mais dans notre cas, on trouve que le diagnostic est réduit à une simple lecture de la ville en matière de logement, équipement et les équipements avec le manque des mécanismes opérationnels qui peuvent fournir des informations sur la ville et l'étude de site soit elle ait été lancée dans l'urgence soit que le problème qu'elle vise à résoudre ait été identifié trop sommairement. Les diagnostics profonds doivent être indispensables dans les premières phases de l'élaboration de PDAU et POS, ils doivent définir les besoins de la commune en matière de développement économique, d'agriculture, d'environnement, d'aménagement, de transport, de service, ils doivent évaluer les incidences des orientations du plan sur l'environnement.

e- Une faible révélation des besoins

¹ Françoise LAOT et Michel ROUAH, Piloter le développement social " guide d'évaluation dynamique et participative", Ed: L'Harmattan, 1994, p 45-47

Il est force de constater que les instruments d'urbanisme souffre d'une faiblesse en matière de révélation des besoins lors de l'élaboration notamment en matière d'équipements publics dont la réalisation incombe au secteur public

f- La concertation des acteurs:

La concertation locale, qui permet d'identifier les problèmes et d'aboutir à une formulation collective de ceux-ci, peut donner lieu à des avis contradictoires sur la nécessité ou non d'approfondir tel ou tel problème. Une fois le choix arrêté, il reste à s'entendre sur les contours à donner au diagnostic, c'est-à-dire à définir l'objet du diagnostic et à en préciser le cadrage.

La concertation publique préalable aux opérations d'aménagement doit être une composante du processus d'élaboration des instruments d'urbanisme, qui constitue une obligation dès le lancement des diagnostics ou à l'ouverture de zones à urbaniser selon des modalités librement définies par la collectivité qui doit compter ces acteurs plutôt que chercher à les convaincre une fois les instruments ont achevé.

L'absence des services concernés lors des séances de concertation avec le maître de l'œuvre qui est le bureau d'études est un phénomène habituel, le manque de volonté de participer et d'entrer dans un rapport de force réside à la fin de processus où ils se contentent de réserves écrites très formelles sans informer le maître de l'œuvre de leur motivation ce qui impacte négativement sur qualité de document et il n'aura aucun sens et ne présentera aucun intérêt.

En effet, cette concertation est respectée relativement, en sachant que l'interpellation de la chambre de commerce et la chambre de l'agriculture est Facultative. De ce fait, les dispositions de concertation ne s'adressent qu'à l'administration locale et aux services de l'État comme un concepteur seul¹.

g- Le PDAU et la production des terrains :

¹ Avant 2009, l'architecture et l'urbanisme étaient concentrés dans une seule direction. En 2009, il a été mis en place la direction générale de l'urbanisme et de l'architecture (DGUA) qui comporte la direction centrale de l'urbanisme, la direction de l'architecture et la direction centrale de la planification urbaine. Par ailleurs, il a été créé l'Agence nationale de l'urbanisme (ANURB) qui est un instrument de l'Etat qui va accompagner les bureaux d'études publics et les collectivités locales en terme d'études et de planification en urbanisme. Il s'agit d'un pôle de compétences

Afin de gérer de manière rationnelle l'espace urbain, le PDAU définit qu'il faut d'abord penser à celles qui existent et que réhabilitation, la structuration et la densification de l'espace urbain s'imposent comme une solution essentielle à la production des terrains urbanisables et développer les capacités d'accueil en matière de logements, d'entreprises, d'espaces verts, de services publics, tout en respectant le tissu urbain, les normes et le site. Mais ce qu'on a remarqué que les instruments d'urbanisme vont envers avant la construction de nouvelles villes et l'extension spatiale des villes algériennes a été particulièrement importante au début des années 1991, cette extension caractérise en plusieurs cas par la discontinuité spatiale et perturbation du processus d'urbanisme normal de certaines villes, un déficit en équipements, espaces libres...

h- Le facteur temps:

Le facteur temps est important et primordial dans toute étude urbanistique et le processus urbanistique est par nature mouvant, on trouve en parallèle que la plupart des PDAU ont réalisés en cinq ans au minimum, un rythme lent de la démarche avec ses étapes successives d'étude, d'enquête publique et d'homologation ce qui impacte négativement sur son contenu et sa valeur.

i- Le manque de précision dans la définition de secteur urbanisé :

Selon le PDAU

"Les secteurs urbanisés incluent tous les terrains, même non dotés de toutes les viabilités, occupés par les constructions agglomérées, par leurs espaces de prospect et par les emprises des équipements et activités même non construits, espaces verts, surfaces libres, parcs et forêts urbains destinés à la desserte de ces constructions agglomérées"

- Cette définition indique que le secteur urbanisé peut contenir des petits secteurs inconstructibles notamment pour des emplacements réservés,
- Il n'existe plus une définition claire de terme d'équipement qui englobe plusieurs catégories : les accès, les dessertes par les réseaux, les équipements publics
- la définition ne donne pas le lien entre le degré de constructibilité et les équipements requis.

j- L'appréciation des exceptions à la règle:

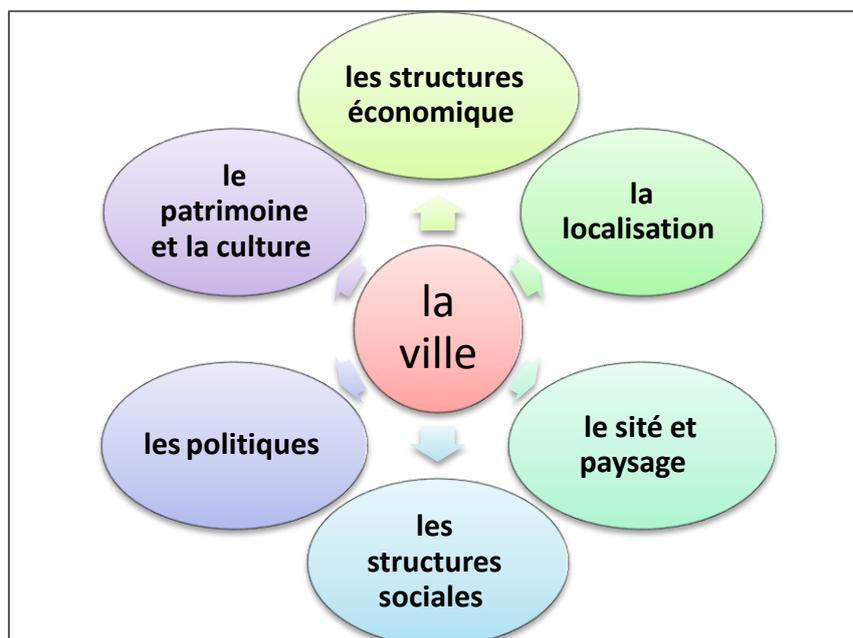
L'article 22 stipule que : tous les terrains situés dans le secteur d'urbanisation futur, sont frappés d'une servitude temporaire de non aedificandi et qui ne sera levée que lorsque un POS est approuvé pour ce secteur.

Il requiert de longues procédures pour son élaboration et des sommes importantes pour sa mise en œuvre, On se pose la question : est-il logique que le propriétaire d'un terrain situé dans ce secteur attende 10 à 15 ans pour disposer de l'usage de son terrain ?

k- La ville comme une totalité :

La ville est un écosystème et toutes les composantes sont interconnectées comme une toile d'araignée et que le changement d'une seule composante aura un impact sur toutes les autres. C'est à dire une action ponctuelle et localisée aura nécessairement des répercussions à plusieurs échelles spatiales et temporelles, ces impacts peut également toucher nos sociétés et leurs façon d'aborder les problèmes que pose l'urbanisation et l'augmentation des populations et problèmes environnementaux (figure 47).

Figure N° 47: les différents systèmes de la ville



Source : établie par la chercheuse.

Mais après une lecture et une analyse de contenu de PDAU et POS, le premier qui revêt un caractère communal et le deuxième qui traite des fragments "isolés" de la ville et

fruit d'un découpage de l'espace urbain, alors, on peut dire que les instruments d'urbanisme notamment le PDAU et le POS ne conçoivent pas la ville comme un ensemble ce qui peut entraîner un déséquilibre ce élément manquant peut jouer le rôle d'un médiateur lequel consiste à établir une harmonisation et une homogénéisation de l'espace urbain, ce élément qui servira à la suite de l'élaboration du PDAU et constituera aussi une étape préalable pour le règlement.

VII. Les éléments manquants dans le PDAU :

Le PDAU détermine les zones d'intervention sur les tissus urbains et les zones à protéger, alors qu'il divise le territoire urbain en zones différentes sans spécifier le détail de chaque zone et la vocation de chacune d'elle

a- le secteur urbanisé:

Le secteur urbanisé incluse les zones suivantes:

- l- zone à protéger (ZP)
- m- zone à rénover (ZR)
- n- zone à restaurer (ZS)
- o- zone boisée (ZB)

Cette précision qui se manque dans le PLAU, alors pour une bonne maitrise des zones, il parait nécessaire d'indiquer les codes au-dessus dans les plans graphiques.

b- Les zones prioritaires:

Les instruments d'urbanisme ne contiennent pas des " Zone Prioritaire" comme les entrées de la ville et le centre-ville, ces zones qui méritent une attention particulière et doit répondre à une réglementation particulière du fait de leur sensibilité.

le PDAU doit indiquer au ces zones par "ZP"

c- PDAU et POS favorisent le fonctionnement urbain

Le développement durable encourage la mixité urbaine et la mixité des activités dans la même zone (combinaison habitat/commerce/équipements.....), ce qu'on n'a pas trouvé dans les instruments d'urbanisme qui privilégient le monofonctionnel et divisent la ville selon les quatre fonctions vitales: travail, circulation, logement, les loisirs

d- les entrées de ville: élément nécessaire mais négligé

Le problème des entrées des villes est dû principalement au manque de cette notion dans le PDAU malgré son importance comme un signe de ordre/désordre visuel et de véhiculer une image positive/négative qui peut résulter pour le centre-ville.

e- Les centres villes:

L'examen détaillé du contenu du dossier des études a permis de constater, sur le plan méthodologique, le manque d'intérêt par rapport au "centre-ville".

f- Les servitudes :

Ne sont pas clairs et non pas bien déterminées, ce qui manque c'est la précision dans la détermination des servitudes :

- p- A maintenir
- q- A modifier
- r- A créer

g- Les habitants...une tautologie dans l'élaboration de PDAU :

Les habitants sont attentifs aux questions urbaines d'autant que l'action sur la ville devient un sujet plus médiatisé à travers des projets formalisés, Les habitants doivent rester la préoccupation majeure de toute la démarche urbaine,

Tous les acteurs (architecte, élu, urbaniste ...) doit s'accordent sur un point, c'est l'homme qui doit primer dans le processus de transformation de la ville,

Mais, on peut constater après l'analyse des instruments d'urbanisme :

Les points de vue des habitants restent une tautologie pour les acteurs, il importe de mentionner à cet égard que l'enquête publique réside dans la dernière étape de processus(en fin de parcours).

La participation des habitants dans les instruments d'urbanisme reste toujours abstraite et elle ouvre un nouvel écho de conflit, il est intéressant de noter que les habitants ne sont pas assignés comme un vrai acteur, alors leur adhésion reste facultatif. il est intéressant aussi d'interroger sur les motivations de la participation et non pas une simple concertation, à notre avis les motivations d'une participation effective est en premier lieu l'acceptation du

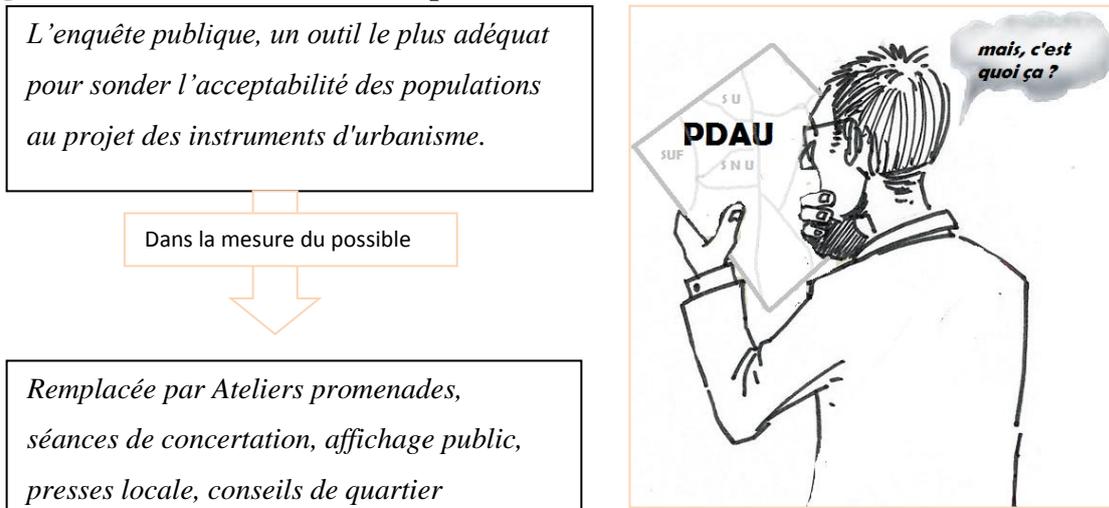
projet et assurer l'information aux habitants pour soutenir les responsables et les autorités et améliorer les projets,

Les habitants sont interpellés par le projet du PDAU lors de l'enquête publique ayant une durée de 45 jours . Mais cette enquête n'a pas une vocation consultative et émet une décision et non un avis "réfléchir ensemble et décider seul" , par conséquence leurs résultats laissent apparaître un désintéressement général, Les populations ne sont donc pas consultées pour que se dégagent de leurs prises de position une décision positive ou négative sur l'utilité de tel ou tel aménagement et entendre leurs opinions, et analyser leurs perceptions de questions liées au problèmes urbains, en effet, rares sont les citoyens qui se sont exprimés à cette occasion. Alors que la décision reviendra en dernier lieu et à l'État - puisqu'il arrive qu'aucune suggestions et contre-propositions délivrées par les commissaires enquêteurs. Bref, à la faible participation dans cette procédure locale

L'autre handicap de cette participation réside dans la manière d'informer, il ne suffit pas d'afficher quelques cartes incompréhensibles pour la plupart des habitants aux sièges d'APC, ce qui empêche les gens à venir et à participer. mais, Il faut encourager sa formalisation dans le cadre de la vie associative, il faut lui proposer des temps et des lieux où s'exprimer et créer des échanges entre les savoirs des techniciens, planificateurs, et les attentes des usagers sur les différentes problématiques, une démarche informative que participative.

C'est donc sur les *détails* et non sur le *principe* que leurs observations sont attendues.

Figure N° 48 : les difficultés à comprendre le PDAU.



Source : composée par la

h- Le manque d'une approche enviro.....

L'élaboration des instruments d'urbanisme est un moment privilégié au cours duquel il est possible de poser les bases d'une stratégie environnementale qui était banalisée actuellement.

L'approche environnementale est un fil conducteur pour l'élaboration des instruments d'urbanisme et elle permet d'alimenter leurs différentes étapes, ce qu'on a constaté est l'utilisation abusive du mot "environnement" on parle tout au long des instruments d'un respect de l'environnement mais sans guider aux éléments concrets

i- Le paysageun élément négligé

Le paysage est un moteur de l'attractivité des villes, il renvoie aux plusieurs dimensions physique, culturel et social, le paysage peut identifier par "des éléments remarquables" et "structures paysagères" qui sont : les belvédères, les cônes du vue, les crêtes sensibles, les versants formant l'horizon, les secteurs sensibles particulièrement exposés au regard, la végétationetc. mais lorsqu'on remonte le processus d'élaboration des instruments d'urbanisme, on ne rencontre pourtant que rarement les signes d'une attention au paysage urbain. L'approche paysagère doit contribuer au plan de zonage et doit localiser les différents points cités, sa traduction dans le PDAU se décline par des orientations sur : les déplacements, les espaces publics (localisation, dimensions), les espaces naturels....etc.

j- Transport :

On note que chaque administration élabore ses instruments de planification en l'absence de toute coordination. Dans la plupart des cas le plan de transport est élaboré quelques années après le PDAU et vice versa. Souvent les questions de transport urbain dans les PDAU sont abordées comme la création d'une rocade pour la déviation du trafic de transit, la réalisation de trémie ou l'aménagement de carrefours, etc.

k- Zone à protéger

- Le PDAU détermine les zones d'intervention sur les tissus urbains et les zones à protéger, alors qu'il divise le territoire urbain en zones différentes sans spécifier le détail de chaque zone et la vocation de chacune d'elle
- Les servitudes ne sont pas claires et non pas bien déterminées, ce qui manque c'est la précision dans la détermination des servitudes : à maintenir, à modifier ou à créer

- Le problème des entrées des villes est dû principalement au manque de cette notion dans le PDAU malgré son importance comme un signe d'ordre visuel et qui véhiculer une image positive pour le reste de la ville.

B- Le plan d'occupation des sols:

Le POS est un instrument juridique réglementaire de gestion urbaine et communale. Il revêt un caractère obligatoire pour la commune qui l'initie dans le but de fixer des règles spécifiques pour l'urbanisation de parties ou de la totalité de son territoire et la composition de leur cadre bâti.

Le plan d'occupation des sols (POS) est un document d'urbanisme qui détermine l'affectation des sols selon l'usage principal qui doit en être fait, au regard de leur constructibilité (habitats, loisirs, activités, espaces naturels à protéger). Il définit de manière précise les possibilités d'utilisation de chaque terrain de manière claire, il prévoit l'extension et la prépare.

I. Le contenu de plan d'occupation des sols:

Le POS se présente comme un instrument opérationnel et de composition urbaine permettant de prendre en charge les actions d'urbanisation nouvelle et les opérations d'urbanisme spécifique, Le POS fait apparaître avec précision les différentes zones urbaines qui vont conditionner les diverses composantes du tissu constitutif de la ville.

I-1 Le règlement :

Il importe d'essayer de marquer la différence entre les deux termes :

- ✓ ***Occupation de l'espace:*** est un fait qui se traduit sur le terrain à la fois par les implantations d'un certain type de bâtiments et par la localisation de certaines activités qui peuvent ou non leur correspondre
- ✓ ***Utilisation du sol:*** est une résultante qui exprime spatialement un état d'équilibre momentané entre les données du milieu et l'action humaine complexe.

Le plan d'occupation des sols est un document communal de référence qui fixe l'utilisation future du sol et de construction, il indique les règles générales d'urbanisme dans le respect des dispositions de PDAU:

- affectation dominante des sols selon les zone (agricole, résidentielle, site historique,

littoral....)

- prévoit la morphologie des bâtiments :
 - 1- caractéristiques des terrains
 - 2- implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques
 - 3- implantation des constructions par rapport aux limites séparatives
 - 4- implantation des constructions les unes par rapport aux autres sur une même propriété
 - 5- hauteur des constructions
 - 6- aspect extérieur
- Le règlement établit des servitudes d'utilisation des sols et précise la nature des ouvrages qui sont à la charge de l'Etat tels que définis dans le plan directeur d'aménagement et d'urbanisme et ceux à la charge des collectivités locales ainsi que l'échéancier de leur réalisation :
 - 1- Nature et emplacement des équipements et aux opérations déclarés d'utilité publique.
 - 2- identifie les voiries et réseaux divers
- le POS fixe la nature et la destination des constructions autorisées ou celles interdites, les droits de construire attachés à la propriété du sol exprimés par le coefficient d'occupation des sols ainsi que le coefficient d'emprise au sol et toutes servitudes éventuelles.

Le coefficient d'occupation du sol est défini dans ce cas par le rapport entre la surface de plancher hors œuvre nette de la construction et la surface du terrain.

La surface plancher hors œuvre nette d'une construction est exprimée par la surface de plancher hors œuvre brute égale à la somme des surfaces de plancher de chaque niveau de la construction, déduite :

- s- des surfaces de plancher hors œuvre des combles et des sous-sols aménageables pour l'habitat ou pour des activités à caractère professionnel, artisanal, industriel ou commercial
- t- des surfaces de plancher hors œuvre des toitures, terrasses, balcons, loggias, ainsi que des surfaces non closes situées au rez-de-chaussée,
- u- des surfaces de plancher hors œuvre des bâtiments ou des parties de bâtiments aménagés en vue de stationnement des véhicules, des surfaces de plancher hors œuvre

des bâtiments affectés au logement des récoltes, des animaux ou du matériel agricoles ainsi que des surfaces des serres de production.

Le coefficient d'emprise au sol est défini par le rapport entre la surface bâtie au sol de la construction et la surface du terrain.

I-2 Les documents graphiques qui se composent notamment :

- a) d'un plan de situation (échelle 1/2000 ou 1/5000),
- b) d'un plan topographique (échelle 1/500 ou 1/1000),
- c) d'une carte (échelle 1/500 ou 1/1000) délimitant les zones exposées aux risques naturels et technologiques, accompagnée de rapports techniques y afférents, ainsi que les risques majeurs découlant du plan général de prévention.

la délimitation des zones et des terrains exposés aux risques naturels est effectuée conformément aux moyens d'études géotechniques et de micro-zonation sismique, à l'échelle du plan d'occupation des sols .

La délimitation des périmètres de protection ou de servitudes des installations de toute nature et des infrastructures présentant des risques technologiques, est effectuée en application des prescriptions légales et réglementaires en vigueur.

Les zones et les terrains exposés ou risques naturels ou \et technologiques classées selon leur degré de vulnérabilité ,sont transcrits sur le plan d'occupation des sols sur propositions des services chargés de l'urbanisme ,territorialement compétents ,dans les mêmes formes qui ont prévalu à l'approbation du plan ,

- d) d'un plan de l'état de fait (échelle 1/500 ou 1/1000) faisant ressortir le cadre bâti actuel ainsi que les voiries, réseaux divers et servitudes existantes,
- e) d'un plan d'aménagement général (échelle 1/500 ou 1/1000) déterminant:
 - v- les zones réglementaires homogènes,
 - w- l'implantation des équipements et ouvrages d'intérêt général et d'utilité publique,
 - x- le tracé des voiries et réseaux divers en mettant en évidence ceux à la charge de l'Etat tels que définis par le plan directeur d'aménagement et d'urbanisme et ceux à la charge des collectivités locales.
 - y- les espaces qui de par leur spécificité sont à préserver,
- f) d'un plan de composition urbaine (échelle 1/500 ou 1/1000) contenant notamment les

éléments de règlement accompagné d'une ou d'axonométrie illustrant les formes urbaines et architecturales souhaitées pour le ou les secteurs considérés.

A l'exception du plan de situation, tous les plans cités au point 2 sont établis obligatoirement à l'échelle 1/500 lorsque le plan d'occupation des sols concerne des secteurs urbanisé

II. L'élaboration de plan d'occupation :

Figure N° 49 : L'Élaboration du Plan d'Occupation des Sols

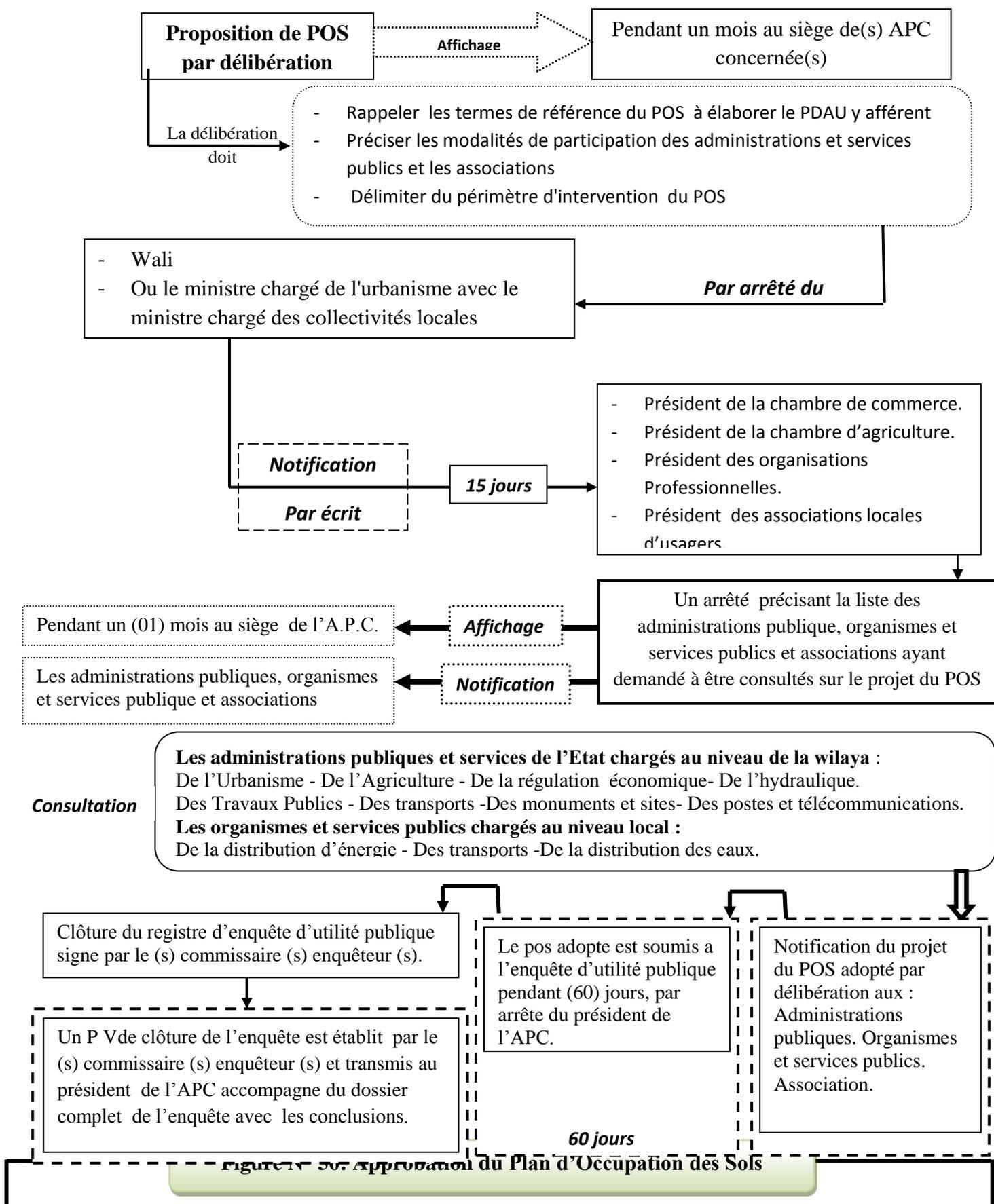
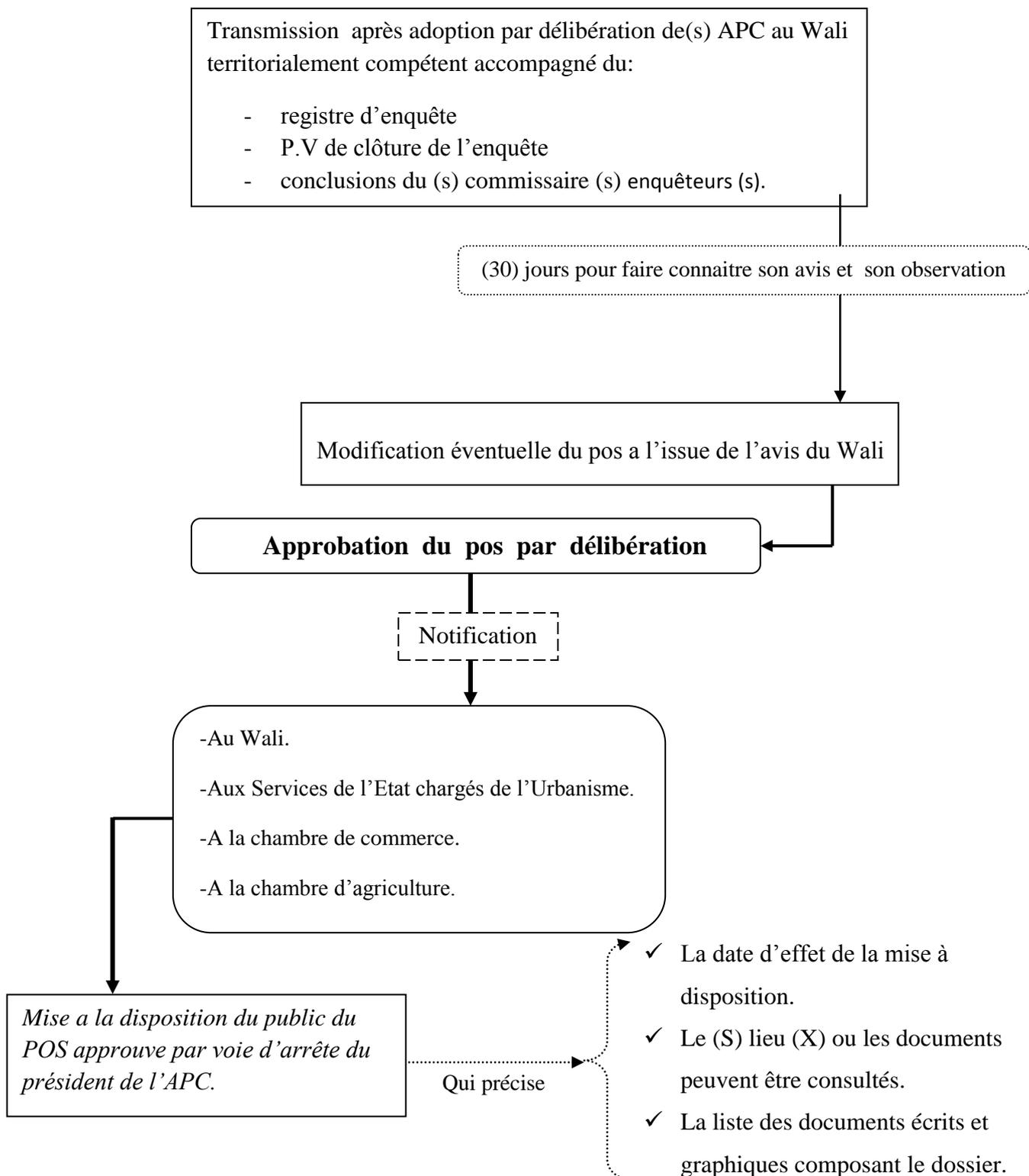


FIGURE 307. Approbation du Plan d'Occupation des Sols

Source : tableau élaboré par la chercheuse sur la base du Loi 90-29 du 01-12-90, Décret exécutif 91-177 du 28-05-91 fixant les procédures d'élaboration et d'approbation du POS, ainsi que le contenu des documents y afférent.



Source : établie par la chercheuse.

III. Les différents types de POS :

Le P.O.S (plans d'occupation des sols) a privilégié dans un premier temps les terrains vierges et en périphérie des agglomérations alors délimitées et limitées dans leur extension. Ils sont appelés P.O.S d'aménagement. Dans un second temps, on s'est attaqué à l'intérieur des agglomérations par des P.O.S dits de restructuration et/ou de densification.

Les POS sont de deux types. Il y a ceux qui sont dits d'aménagement et privilégiant les terrains vierges en situation de périphérie, ils ont pour objectif premier de cerner et de réglementer l'entité urbaine en partant des contours d'une agglomération délimitée dans les termes du PDAU. Il peut s'agir aussi de POS d'extension, puisqu'il faut d'abord trouver des terrains urbanisables. Les autres sont appelés POS de restructuration, ils sont entrepris à l'intérieur de l'agglomération.

IV. L'évaluation de POS :

Dans cette partie on va essayer de relever les défaillances dans le plan d'occupation du sol qui influencent négativement sur son fonctionnement et son contenu.

L'évaluation est basée selon le processus et le contenu de plan d'occupation des sols.

a- Le POS ne dépend pas la situation locale:

Les instruments d'urbanisme doit baser sur l'analyse approfondie de l'état initial qui se met l'accent sur les problèmes actuels et les solutions disponibles.

L'objectif des règles de l'implantation des constructions les unes par rapport aux autres, et l'implantation par rapport aux limites; est de préserver l'ensoleillement de tissu urbain et de contribuer à l'aération mais en réalité tout dépend les caractéristiques climatiques locales et sociale des villes, mais on trouve le contraire dans le POS par l'existence des règles imitées de règlement français;

Cette lacune peut influencer négativement sur l'identité et la singularité des villes algériennes.

b- Le POS un obstacle devant la créativité:

Si on fait une petite lecture et analyse de contenu de POS, on trouve qu'il est un vrai obstacle devant la diversité et la variété de composition urbaine

c- Le PDAU un ensemble des règles morphologiques et esthétiques:

Le POS est un vrai responsable d'une part à l'organisation morphologique du bâti et d'une autre part à la réalisation d'un paysage urbain harmonié et équilibré, notamment par :

- z- le coefficient d'emprise du sol
- aa- les règles d'implantation
- bb- les hauteurs
- cc- aspect extérieur des constructions

d- Le POS un facteur de division économique et sociale de l'espace urbain:

Le POS n'est un simple document graphique, il témoigne aux différents conflits dans l'usage du sol, en effet, le degré de constructibilité d'un terrain par le POS à un impact sur le prix de mètre carré, alors que le POS est un facteur essentiel dans la division économique et sociale de l'espace urbain.

e- Règle de la hauteur:

Réglementer les hauteurs des constructions dans le tissu urbain permet d'en maîtriser la troisième dimension et de favoriser une composition urbaine homogène et organiser les ruptures visuelles de la ville, mais la difficulté réside dans deux points:

- dd- L'équivoque de l'appréciation de la hauteur qui peut être fixée par en nombre de niveau ou en mètre par rapport au sol et celle-ci surgir une autre difficulté concernant la définition du sol de référence.
- ee- Manque de réglementation concernant les immeubles de grandes hauteurs (selon la destination)

f- Le POS et l'aspect extérieur de la ville:

Le POS doit assurer une maximum harmonie de paysage urbain par la conciliation de l'aspect extérieur des constructions avec les traditions locales. parmi les éléments qui peuvent induire des impacts sur les sites et le paysage urbain qui est un point négligé dans nos villes algériennes par la dégradation des villes avec des chaos qui dû à la vitesse qui traverse l'espace urbain algérien, les nouvelles échelles qui s'imposent, rendent possibles une multiplicité d'images

d'une même totalité (parce que tout change rapidement et que les paysages se multiplient)

Le paysage urbain est chargé par un contenu historique qui s'inscrit dans l'espace à travers le temps matérialisé, alors, on peut conclure que dans l'espace qu'on peut voir l'historique de la ville et surtout dans son aspect extérieur. Tous ce qui procède affirme le rôle qui doit jouer le POS ;

L'aspect extérieur fait référence à la fois aux matériaux, aux ouvertures, aux toitures et aux couleurs, son objectif est largement esthétique, identitaire qui aide à construire une image de marque à la ville.

g- Le chevauchement des acteurs urbain:

La discussion entre les acteurs doit être constructive et partagée et permettre des échanges et sans concession avant les décisions finales.

Il est indispensable d'enlever un problème d'informations car tous les indicateurs de développement durable sont liés directement ou indirectement par l'information offerte par les instruments d'urbanisme pour but de bien intervenir sur la ville et plutôt la requalifier.

h- Le manque de projet urbain:

Les études ont montré que l'apport du POS est souffrant et freiné par un manque d'opérationnalité et entaché de lacunes entamant ainsi leur efficacité. Celles-ci résident d'une part, dans la manière qui a conduit la réalisation des PDAU, où l'on relève l'absence réelle de la notion de projet urbain¹ qui devrait déterminer au préalable le rôle des POS et permettra l'autorité administrative de s'attacher à mener à bien un objectif de développement durable. c'est à dire un développement urbain harmonieux et maîtrisé qui concilie l'économie, le social, l'environnement, le cadre de vie, la solidarité et la démocratie locale. et d'autre part dans les contraintes, de mise en œuvre des POS eux-mêmes.

i- Un vide structurel

¹ La projet urbain est « Un ensemble de moyens d'action à court terme, choisi au terme d'une réflexion stratégique organisée en vue d'un ordre qualitatif avant d'être spatial » Le projet de ville, quant à lui, est « une ambition globale, partagée par l'ensemble des acteurs urbains en forme de futur voulu sur le long terme » , Le projet urbain est une notion complexe conjuguant tout un ensemble de critères tels que participation citoyenne, un montage financier et opérationnel,

Le POS dès sa mise à l'étude, offre à l'autorité administrative le droit d'opposer le sursis à statuer à toute demande de permis de construire, L'objectif d'un tel sursis à statuer est, de manière générale d'éviter que l'administration soit amenée à autoriser des travaux, des constructions ou des installations qui seraient susceptibles à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution du futur plan. En occurrence, cette opposabilité est donc acquise avant même l'ouverture de l'enquête publique , c'est-à-dire avant que le public puisse prendre connaissance en mairie des dispositions détaillées du projet et faire connaître les règles d'urbanisme et des limitations administratives au droit de propriété applicables au terrain ce qui ne permet pas aux pétitionnaires de savoir qu'à compter de la publication de la délibération prescrivant l'élaboration de PDAU

- Le POS doit être une véritable étude d'impact exigée pour tout projet d'importance et donc évaluer les conséquences sur l'environnement.
- Le POS doit accomplir par des projets d'aménagement et développement durable.

Conclusion :

Les instruments d'urbanisme contiennent un ensemble de normes et de règles qui s'appliquent à l'état, au gouvernement et à leurs agents dans leurs rapports, entre eux et avec les particuliers, ces règles régissant l'ensemble des structures, qui sont l'impulsion générale des pouvoirs publics, assurent les multiples interventions de l'état dans la vie des particuliers ceci dans le sens organique et dans le sens d'activités, elles régissent l'action des organes de l'administration dans leurs rapports.

Les instruments d'urbanisme sont établis à l'initiative du président de la commune et sous sa responsabilité, ils sont une obligation légale, conçu dans l'intérêt général.

Les instruments d'urbanisme (PDAU, POS) ont montré depuis quelques années leurs limites face à la vitesse des changements opérés dans les villes algériennes, les divers problèmes urbains sont étroitement liés (transport, qualité de l'eau et de l'air, habitat spontané,), il n'y a pas un seul aspect de l'aménagement qui soit indépendant des autres, ces différents aspects sont porteurs des données qualitatives et quantitatives, spatiales ou cartographiques à prendre en compte pour toute intervention cohérente et globale

On peut citer :

- Les instruments d'urbanisme n'apportent pas des clartés en ce qui concerne la vraie participation et coordination entre les différents acteurs.
- L'absence ou la participation minimale des organismes et services publics chargés au niveau local pendant la période de consultation (des réserves écrites)
- Un diagnostic non approfondi et une enquête publique non formelle est due principalement aux contraintes financières.
- Les documents d'urbanisme ont trouvé des solutions à un rythme plus rapide que celui du développement des problèmes à résoudre ce qui influence sur leur efficacité.
- Les instruments d'urbanisme ne basent pas sur la morphologie de la ville et ne privilégient pas la juxtaposition;
- le manque d'étude d'impact faite au préalable mentionnant les différents impacts des projets dans le cadre d'une future urbanisation de la commune,
- Une participation minimale de la population en ce qui concerne la transformation de son cadre de vie et changer l'idée (habitant → usager participant)

- Une ambiguïté en matière de la forme et l'organisation de la participation citoyenneté.

Tout cela nous conduit à une autre problématique des instruments d'urbanisme : " L'incapacité de PDAU d'encadrer la réalité des villes ", Cette incapacité due à limitation de l'analyse des villes et le diagnostic préalable alors que les instruments d'urbanisme sont mal élaborés car ne rendent pas compte la réalité des villes

Chapitre VI : LA PRISE EN COMPTE DE
L'ENVIRONNEMENT DANS LES

INSTRUMENTS D'URBANISME :
MODELE ET INDICATEURS

Introduction :

Le sujet de l'environnement est très complexe et très vaste dans sa constitutionnalisation, qui ne traduit pas seulement par l'introduire de végétal dans la ville et par une touche finale dans les projets mais c'est une approche qui contribue à façonner l'espace urbain par des connotations environnementales, par des recherches.

Dans le cadre de développement durable, il s'est agi pour nous d'aller plus loin que la simple étude documentaire, on essaye d'être plus pratique en ce qui concerne la notion de développement durable. Pour dire qu'une ville contribue à la durabilité, il est évidemment de présenter des indicateurs de durabilité, dans ce chapitre on va essayer de ressortir ces derniers en appuyant sur les notions et les idées et les différentes définitions de ville durable, de développement urbain durable et plusieurs expériences au niveau internationales qui on a déjà vu dans le chapitre passé, l'objectifs de cette étape est de savoir les éléments de durabilité pour démontrer leur existence dans les instruments d'urbanisme ou non dans les chapitres prochains . Les indicateurs permettent de formuler des priorités pour la mise en œuvre des décisions urbai et aussi de permettre le suivi et l'évaluation des répercussions de ces décisions.

La ville est une priorité du développement durable, la question essentielle est la suivante: comment concilier la croissance des villes et la protection de l'environnement ?

Jusqu'à tout récemment, l'urbanisme ne s'était pas montré très intéressé par les questions environnementales. Plusieurs raisons peuvent expliquer ce phénomène, notamment un intérêt plus marqué l'état pour le cadre bâti, mais, Il est de plus en plus évident que les différents défis qui se posent en milieu urbain, qu'ils soient économiques, environnementaux, climatiques, sociaux ou démographiques, sont entremêlés et que la réussite du règlement urbain n'est envisageable qu'au travers d'une approche intégrée.

Il semble pertinent d'évoluer vers une analyse de l'impact de la prise en compte de l'aspect environnemental dans le règlement urbain, afin d'établir un baromètre en assurant que les étudiants et les urbanistes suivent ce dernier et peuvent être comparées selon les mêmes critiques, ce baromètre est à la fois un outil d'analyse qualitative et un support méthodologique pour vérifier la performance des instruments d'urbanisme

Il nous apparait nécessaire dès à présent de présenter et ainsi de mettre en évidence l'intérêt de son étude dans ce chapitre qui est mesurer le degré de prendre en compte l'environnement et l'aspect social dans l'élaboration de PDAU et POS.

A- L'environnement : une mise au point sémantique

Le mot « environnement » est employé dans le langage courant sans pour autant que l'on sache exactement ce dont il est question. Il convient donc de dissiper ce flou, raison pour laquelle il nous a semblé utile de faire une mise au point¹.

L'approche environnementale est structurante et constitue un fil conducteur pour l'élaboration des instruments d'urbanisme et permet d'alimenter leurs différentes étapes. Ce que nous avons constaté est l'utilisation rétrécie du mot "environnement" : on parle dans les instruments d'urbanisme d'un respect de l'environnement, mais sans le définir par des éléments concrets ;

Subordonner l'urbanisme aux objectifs environnementaux, c'est d'abord prévenir, réduire et atténuer les effets néfastes sur l'environnement et augmenter sa capacité à supporter la charge qui pèse sur lui,

B- Les indicateurs d'analyse et d'évaluation des instruments d'urbanisme :

L'aspect environnemental dans les instruments d'urbanisme peut être analysé et évalué à l'aide d'un ensemble des indicateurs, ceux-ci peuvent être classifiés de diverses manières. Nous proposons ici de les distinguer en 4 catégories comme suit :

Tableau N° 08 : la synthèse des indicateurs de l'aspect environnemental

<i>Dimension</i>	<i>Indicateur</i>		
Environnementale	<i>Qualité paysagère et esthétique</i>	Qualité de Cadre de vie	Qualité espace vert
			La qualification des entrées de la ville
			Les couleurs
		Paysage Naturel	La signalétique urbaine
			Qualité des éléments naturels (montagne, rivière, palmeraie.....)
		La valorisation des éléments topographique et végétaux	

¹ Nous reviendrons plus précisément sur la question environnementale dans ce chapitre

	<i>Qualité de la protection contre les risques naturels</i>	Les inondations, désertification, ensablements, glissement de terre
	<i>Qualité des milieux et de l'ambiance</i>	Pollution de l'air
		Pollution de sol
		Pollution de l'eau
		Ambiance sonore
	<i>L'utilisation et valorisation des ressources</i>	Les déchets
		L'utilisation des eaux pluviales
		Maitrise l'étalement (utilisation économe du sol)

Source: établi par la chercheuse.

I- les indicateurs à étiquetage esthétique:

L'esthétique de ville c'est « d'une part , des actions de mise en valeur de la ville, qui visent à la rendre plus amène, moins agressive au regard plus conforme et d'autre part des actions qui visent à donner à la ville certaines lisibilité, de la rendre plus facile », dès alors, la notion de l'esthétique urbaine dépasse largement l'embellissement au sens classique, car elle se base sur la revalorisation des paysages urbains et l'amélioration du cadre urbain,

L'indice esthétique peut être un élément des indicateurs sociaux et culturels

Parler de l'esthétique urbaine, c'est aussi toucher plusieurs aspects, le tourisme, l'image de marque urbaine, de patrimoine, de culture, symbole visuel, de signalétique urbaine de l'ambiance urbaine et de l'ordre urbain.

a- Le paysage et l'environnement:

Le champ d'étude de paysage a longtemps été associé à la peinture et au dessin, mais il y a une grande différence, contrairement à un tableau dessiné qui a un cadre, le paysage n'a pas un cadre, l'œil se balade gauche et droite, en haut et en bas avec 360° , on ajoute aussi un point très important, la perception d'un paysage résulte d'une *animation*, une *interaction* de plusieurs sens et éléments à la fois visibles, tangibles et intangibles : *ensoleillement, vent, bruit, odeurs, la végétation, la connaissance et la compréhension des individus*, et ne limite pas à la seule dimension esthétique mais se dépasse au fonctionnelle, culturelle¹

Le concept de paysage urbain se fonde dans la représentations de la ville, il procède

¹ Cette définition est le résultat de plusieurs lectures documentaires concernant le paysage et sa perception

d'une redécouverte des dimensions signifiants des espaces habités. Par conséquent, l'histoire du paysage urbain est liée à une histoire des différents types de présentation de la ville. Inscrite dans son développement spatial, la ville se donne à voir dans son architecture, dans ses monuments, dans les représentations dont elle fait l'objet sous la forme d'œuvres d'art¹

Le paysage urbain pour penser l'urbanité : le paysage est une sorte de matrice où l'espace se signifie historiquement et esthétiquement. Toutes ces disciplines et tous ces modes d'interrogation nous permettent de construire, à partir du paysage urbain dans tous ses états, **une théorie de l'urbanité**, de nature à permettre à la fois de maîtriser l'évolution de la ville, de prévoir les développements, d'en structurer les incertitudes, bref, de **la penser**².

L'urbanisme est une science mais aussi est un art avec une double approche quantitative et qualitative, mais ce qu'on constate que l'urbanisme était dépourvu et dépouillé par son aspect spirituel, son milieu invisible, ses repères identitaires

Occulter la figurabilité du social et des appartenances culturelles , il m'attire cette expression de fort sens, c'est vrai, lorsqu'on ne peut pas garder l'image de la ville ou construire une image appropriée, on va tomber dans le bricolage.

La problématique de qualité de paysage est indissociable de la protection de l'environnement et de patrimoine pour un simple raison. La fabrication et a valorisation d'un paysage est liée par un environnement qualifié et un patrimoine préservé ; la préoccupation essentiel d'un paysage d'ordre patrimonial c'est articulé autour de la dégradation de bâtisse de la standardisation des projets

Le paysage n'est pas un décor, c'est un lieu de vie et de travail qui évolue au gré des effets combinés d'éléments naturels, humains, économiques et culturels : il reflète la dynamique du territoire et résulte de l'ensemble des décisions prises par les élus et les différents acteurs. **Le paysage et l'environnement représentent un patrimoine commun porteur d'identité.**

Le plus simple et le plus banal des paysages est, comme le dit BERTRAND (1978) à la fois social et naturel, subjectif et objectif, production matérielle et culturelle, réel et symbolique. Le paysage se situe ainsi à la charnière entre un objet : l'espace, le lieu, et un

¹pascal SANSON, Le paysage urbain, Edition : L'Harmattan, France, 2007, P 6.

²pascal SANSON, Le paysage urbain, Edition : L'Harmattan, France, 2007, P 9.

sujet : l'observateur,

Dans cette perspective, le paysage peut se définir comme l'image d'un lieu tel qu'il est perçu par un observateur qui, du sol, le regarde. Le paysage est alors une apparence de la manière dont les éléments constitutifs de ce lieu s'organisent dans l'espace. Il est l'image d'une structure spatiale à l'échelle locale.

I-1 La Qualité paysagère et esthétique

La qualité de paysage urbain constitue un élément déterminant de l'harmonie du cadre de vie, chaque immeuble ou chaque projet de construction dans la ville participe par son propre impact et cette résultante visuelle et sensible de l'activité humaine qui se dessine par l'accumulation des touches peut véhiculer une image positive /négative de la ville.

Le concept de paysage urbain se fonde dans la représentations de la ville, il procède d'une redécouverte des dimensions signifiants des espaces habités. Par conséquent, l'histoire du paysage urbain est liée à une histoire des différents types de présentation de la ville. Inscrite dans son développement spatial, la ville se donne à voir dans son architecture, dans ses monuments, dans les représentations dont elle fait l'objet sous la forme d'œuvres d'art¹.

Le paysage urbain pour penser l'urbanité :le paysage est une sorte de matrice où l'espace se signifie historiquement et esthétiquement . Toutes ces disciplines et tous ces modes d'interrogation nous permettons de construire, à partir du paysage urbain dans tous ses états, ***une théorie de l'urbanité***, de nature à permettre à la fois de maîtriser l'évolution de la ville, de prévoir les développements, d'en structurer les incertitudes, bref, de ***la penser***².

On fait l'hypothèse que ce qui constitue la ville comme image ou comme anti-image, ce qui revient au même-est justement cette identité non instrumentale, signifiée non par le seul « visible » mais par le rapport de celui-ci avec celui-là

L'urbanisme est une science mais aussi est un art avec une double approche quantitative et qualitative, mais ce qu'on constate que l'urbanisme était dépourvu et dépouillé par son aspect spirituel, son milieu invisible, ses repères identitaires

La notion de paysage a aussi une dimension sociale, un paysage qualifié peut renforcer le sentiment d'appartenance et d'identité chez les habitants en intégrant cette approche

¹ Pascal SANSON, Le paysage urbain, Edition : Le Harmattan, France, 2007, P 6.

² Pascal SANSON, Le paysage urbain, Edition : Le Harmattan, France, 2007, P 9.

paysagère dans le processus des outils de planification et de gestion des villes.

Le paysage et l'environnement ne peuvent s'envisager comme des rubriques s'ajoutant à une longue liste d'obligations dans l'élaboration des instruments d'urbanisme. Ils doivent s'inscrire dans un processus de réflexion global d'aménagement du territoire

a) Les espaces verts et la préservation des écosystèmes:

Dans le cadre d'une gestion de la ville selon les principes du développement durable, on doit prendre conscience de l'enjeu social et culturel que représente la préservation de grands espaces verts, ainsi que la protection du patrimoine végétal et de la biodiversité. Une gestion écologique des espaces verts urbains suppose une collaboration intense et inventive entre urbanistes, architectes, ingénieurs et paysagistes.

Les espaces verts urbains ont des avantages favorisant :

- L'équilibre physique et psychologique des citoyens souvent compromis par le milieu urbain.
- Favoriser les échanges, les contacts et les rencontres sociales, en particulier par les jeunes dans les squares et les zones de loisirs. Cela permet de renforcer les liens de la société.
- la conservation du patrimoine naturel, la protection de la faune et de la flore et la lutte contre l'érosion.

Il faut aussi dire que les rapports entre la nature et le bâti structurent l'identité d'une ville. Une valeur objective comme la surface végétale par habitant doit être relative par rapport : à la situation et distribution des espaces verts dans la ville, par leur relation à l'espaces bâti, par leur destination...etc. Les caractéristiques et la densité des végétaux jouent aussi un rôle important pour préserver ou restituer un équilibre écologique en milieu urbain.

On conclut, qu'il est important de définir un plan vert (ou projets d'aménagements paysagers) permettant d'améliorer les espaces verts existants dans une ville, et d'en créer à d'autres endroits stratégiques en bénéficiant des opportunités foncières. Mais avant, il est nécessaire d'effectuer une analyse détaillée de la situation : climat, relief, sol, environnement naturel et humain, définir les besoins des usagers et concerter les habitants.

Le quartier de Raquet (Douai) mise en place sur la période 2005-2020 est un exemple de l'intégration de l'élément vert dans la ville en créant quatre parcs à vocation et à gestion différencie

: - un parc public situé au centre, à proximité des grands équipements, un parc maraîcher loué aux agriculteurs pratiquant l'agriculture biologique, un parc actif loué aux clubs sportifs, un bois bordé de maisons de ville et géré en copropriété.

Figure N° 51 : l'intégration de l'élément vert dans la ville.



Source : Pierre lefèvre, p 114

Figure N° 52 : la nature dans la ville.



Source : Pierre lefèvre, , p 114

b) La valorisation des entrées de la ville : un paysage routier et commercial :

L'entrée de la ville est un parcours de liaison et une surface de pénétration aux agglomérations, elle est le support et la norme porteuse d'une image de marque et de

monumentalité , elle est considérée comme une carte visite de la ville, Les entrées des villes doivent répondre à plusieurs objectifs en matière de desserte, de sécurité (en cas d'urgence) et de valorisation paysagère surtout en périphérie, en général c'est malgré cette importance peu entre eux s'organise selon une logique économique /touristique .

En effet, de nombreuses entrées des villes Algériennes en générant la succession de stations-services, de zones d'activités et de zones commerciales, elles sont défigurées par les panneaux publicitaires, dégradées par des d'activités diverses et une urbanisation mal maitrisée ou des grands ensembles sans âme .

Dans les opérations de "Correction des villes", les entrées de ville jouent un rôle important mais il est encore peu fréquent de parler de qualité visuelle ou de valorisation paysagère routière/ commerciale de cette partie importante de l'armature économique.

c) Les couleurs dans la ville :

Certains éléments du paysage urbain jouent un rôle essentiel dans le développement urbain d'un quartier et par conséquent la ville, car ils forment une structure interagissant avec la surface bâtie, ils participent donc pleinement à la qualité de l'aménagement urbain. Un des éléments à ne pas oublier est la couleur, laquelle peut contribuer à créer une identité urbaine

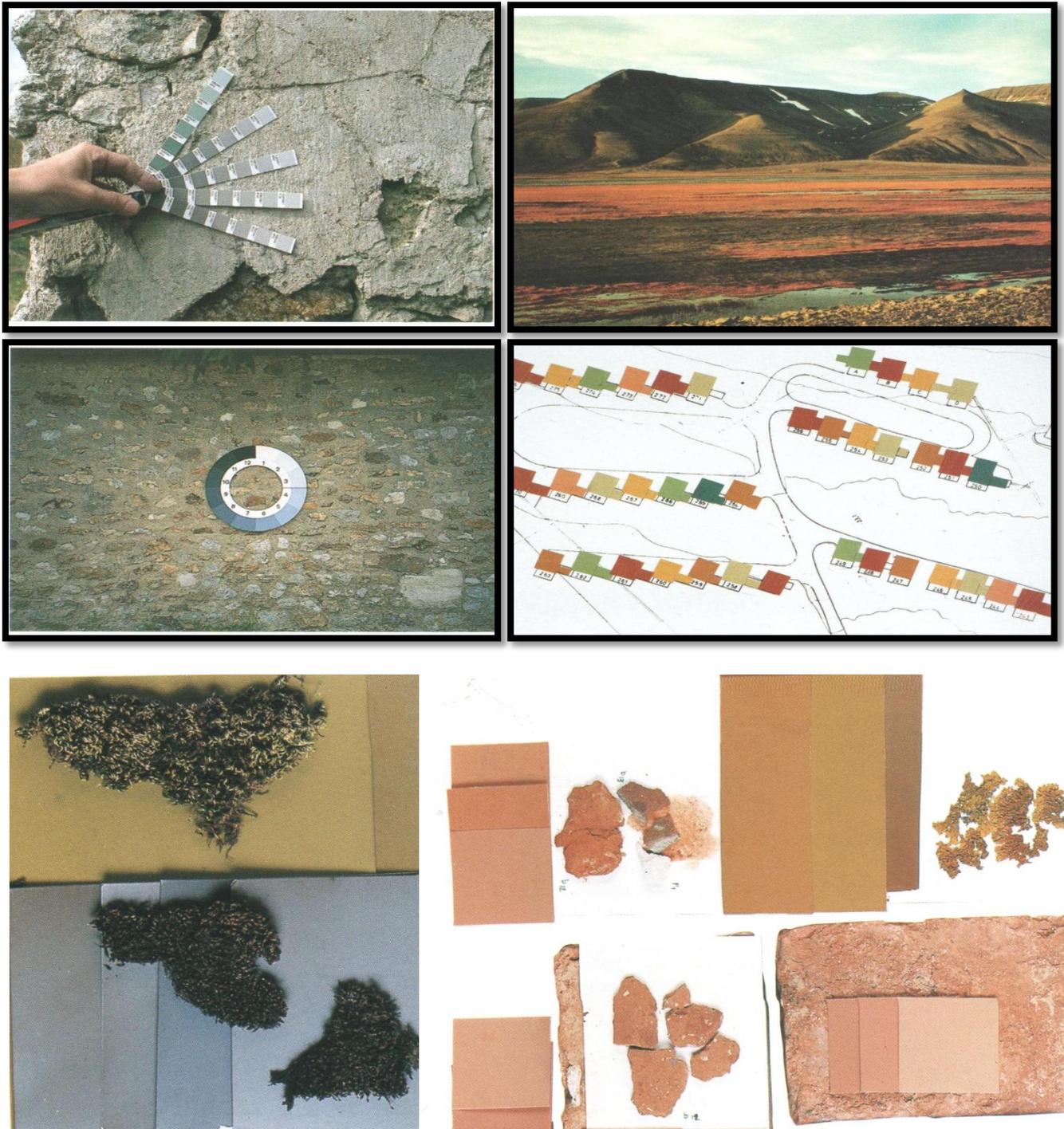
Selon Tom PORTER « la couleur est un langage qui fonctionne dans un contexte défini, chaque couleur étant unique dans un environnement qui lui est propre »¹

La couleur fait l'objet des plusieurs théories et études et fondée sur des expériences, parmi celles-ci l'expérience de Grete SMEDAL qui est architecte et désigner, son intention était de démontrer l'importance de la couleur comme moyen d'identification de l'environnement et comme outil pour améliorer la qualité de vie des habitants.

La première phase du projet de Grete SMEDAL a donc été l'observation et l'analyse des couleurs de l'environnement naturel. L'étude de climat, du paysage, de la végétation et de l'architecture est à la base de son travail. Avec les outils du *Natural Colour System* (NCS); elle a établi des palettes de teintes à partir de ces données.

¹ Larisaa NOUEY, La couleur dans la ville, Ed: LE MONITEUR, France, 2008, P 114

Figure N°53 : le relevé des couleurs

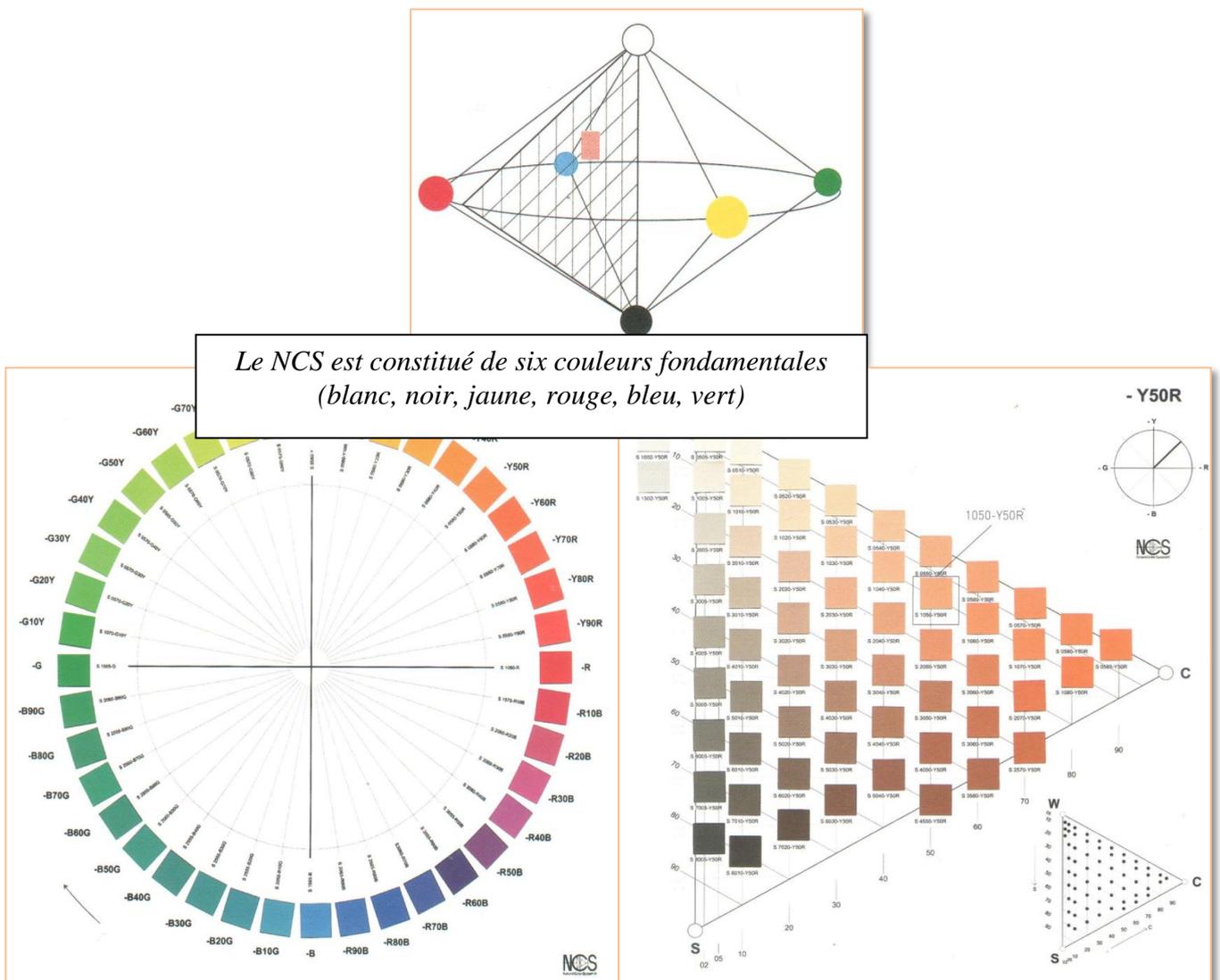


Source : Larisa NOUEY, P176.

Le relevé des couleurs des différents éléments du paysage à l'aide d'un nuancier et l'évaluation de la luminosité des matériaux à l'aide d'une échelle achromatique de clarté sont des étapes indispensables pour mesurer les caractéristiques chromatiques d'un lieu

Naturel Colour System (NCS): c'est un atlas de couleur doté dans les années 1960, par les scandinaves, cet atlas a la particularité de mettre toutes les couleurs en relation, il ne se limite pas une codification, mais définit des affinités et forme des familles de couleurs, ce qui facilite considérablement le processus de sélection.

Figure N° 54: Atlas des couleurs



Source : Larisa NOUEY, P174.

Une fois ces palettes de couleurs établies, Grete SMEDEL a dû les affiner pour qu'elles puissent être utilisées dans les projets de restauration chromatique de l'architecture locale. En effet, selon l'architecte " le langage des couleurs de la nature ne peut pas être directement appliqué aux projets d'environnement"¹

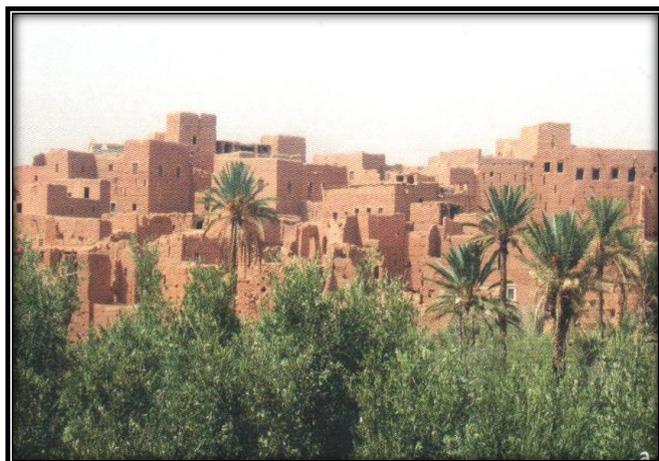
Il est important de prendre en compte la disposition des surfaces par rapport aux autres, les proportions et la forme des surfaces colorées, leurs significations fonctionnelle et stylistique, les conditions d'éclairage de ces éléments dans l'espace².

Il existe plusieurs harmonies : monochrome, le contraste partiel, échelonnée, isosaturé, fusion, dégradée, isochrome, isophote,

Le choix de couleurs dans la ville doit passer par plusieurs étapes:

- Il s'agit de faire une analyses des couleurs dans les villes et proposer des scénarios des couleurs et surtout dans les zones touristiques
- Demander au dessinateur de dessiner des façades en intégrant les couleurs, la végétation; alors il faut créer un plan de couleur de toute la ville; chaque façade doit prendre en compte et destinée à une teinte particulière, ce schéma doit guider les travaux de rénovation des constructions existantes et permettre de créer un environnement chromatiquement équilibré en s'appliquant aussi aux constructions

Figure N° 55: Village de Telouet , Maroc



L'harmonie monochrome s'appuie sur une totalité unique, celle-ci pouvant être modulée selon différentes clartés et saturations

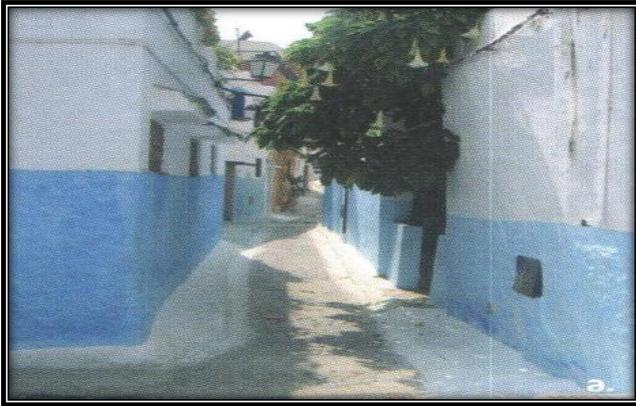
Source : La couleur dans la ville, 2008, P 84

- récentes.

¹ Larisaa NOUEY, La couleur dans la ville, Ed: LE MONITEUR, France, 2008, P 84

² Larisaa NOUEY, La couleur dans la ville, Ed: LE MONITEUR, France, 2008, P 84

Figure N° 56: Une ruelle de la casbah des Oudéias Rabat, Maroc



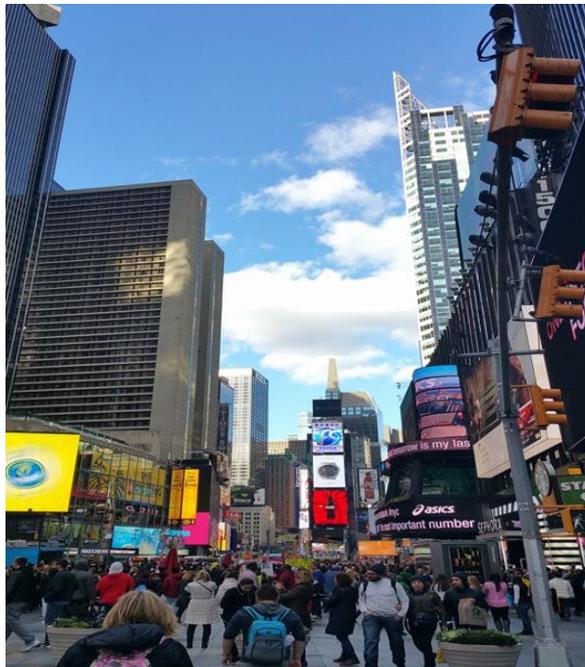
L'harmonie isochrome est un ensemble monochrome qui se dégrade vers des valeurs achromatiques telles que le noir, le gris ou le blanc

Source : La couleur dans la ville, 2008, P 84

d) La signalétique urbaine :

Il s'agit de canaliser, de codifier et de présenter la ville au public, la signalétique occupe un lieu spécifique et apporte des indications et des orientations de position, elle a des dimensions à la fois fonctionnelles, visuelles et esthétiques,

Figure N° 57: la signalisation dans la ville Oakland, Californie



Source : cliché de la chercheuse, time square Manhattan, New York 2015.

Selon le rapport « Écologie graphique et signalétique urbaine » réalisé par Jérôme DENIS et David PONTILLE « *Tout projet de signalétique est traversé par des enjeux esthétiques : l'élégance d'une typographie, la mise au point d'une gamme de couleurs, l'agencement des mots et des pictogrammes* »

« La signalétique n'est pas guidée uniquement par un principe expressif. Les différents éléments graphiques dont est composé tout système de signes directionnels sont simultanément destinés à produire de l'intelligibilité ».

e) **Valorisation des éléments naturels :**

La préservation et la valorisation des éléments naturels dans la ville jouent un rôle important dans l'amélioration du cadre et de qualité de vie, la promotion de l'attractivité touristique et le renforcement de son identité.

Cette nouvelle démarche ville/ nature donne une nouvelle structuration de l'espace urbain en basant sur les éléments naturels comme atouts /donnée et non pas comme contrainte, comme une source de dynamique socio-économique en fonction des aménagements des sites en bordure de ces espaces naturels (les cours d'eau, les forêts, les montagnes ...)

Aujourd'hui, on trouve que les espaces naturels peu mis en réseau avec la ville et peu valorisés,

Figure N° 58: La valorisation de trame bleue dans la production des paysages urbains dans La ville de Strasbourg.



Source : <http://www.clipimage.net>

Pour valoriser nature dans la ville, il est nécessaire de constituer un maillage lisible et une structure continue en intégrant les espaces naturels et sensibiliser les habitants à la nécessité de préservation de la nature.

Une approche topographique :

L'approche de la topographie est très nécessaire pour une appréciation visuelle qui permet d'appréhender une lecture claire du paysage en distinguant les parties visibles et non visibles. Alors que la topographie est un élément structurant du paysage, qui offre des vues singulières des parties de la ville.

II. Qualité de la protection contre les risques naturels

Les politiques de développement doivent ménager le territoire en conciliant consommation et production des ressources, et ce de manière équitable. La possibilité d'intégrer effectivement la planification écologique et l'aménagement du territoire au niveau local dépend des modes d'exercice des pouvoirs politique, économique et administratif qui doivent tendre vers une répartition des champs d'action au niveau géographique approprié et l'articulation des acteurs et des actions à différentes échelles spatiales.

a) La réduction des risques d'inondation

Pour éviter les déférents problèmes liées aux inondations (tel que : les risques humains, les pertes matérielles, les rejets responsables de la pollution du milieu naturel...), plusieurs mesures s'impose : Interdire la construction dans le lit majeur des cours d'eau, Il faut aussi aménager plus naturellement les berges des rivières, Replanter des arbres et des arbustes et recréer des maillages de haies et de talus pour retenir les eaux de ruissellement.

En France, quelques municipalités comme Nancy et Bordeaux, ont réalisé des aménagements destinés à retenir les eaux pluviales et à réduire leur impact sur le réseau de collecte, pour limiter la construction des bassins de retenue.

b) Autres risques :

La ville dans le monde entier est exposée de plusieurs risques naturels où les instruments d'urbanisme doivent joindre par une étude diagnostique sur ceux-ci. La prise en compte les risques naturels tels que : Glissement, effondrement, affaissement, séisme...., dans les instruments d'urbanisme doivent concrétiser par une cartographie et une règlement¹.

¹ Nous reviendrons plus précisément sur la question des risques naturels dans le chapitre 10

III. Qualité des milieux et d'ambiances

Bruit, pollution de l'air et de l'eau, les citoyens sont quotidiennement confrontés à des nuisances pouvant avoir des conséquences physiques et psychiques graves : maladies des systèmes respiratoires, allergies, ...etc., depuis la fin des années 90, les mesures se multiplient pour amoindrir ces impacts.

a) La pollution atmosphérique :

De plus en plus de villes connaissent chaque année des pics de pollution, les solutions envisagées restent relativement adaptées et plus ou moins respectées. Il est vrai qu'au cours des dernières années, l'augmentation de la pollution atmosphérique a pris des proportions inquiétantes qui rendent indispensable leur surveillance, cette dernière a été multipliée par trois depuis 1995, atteignant en 2001 plus de 38 millions d'euros.

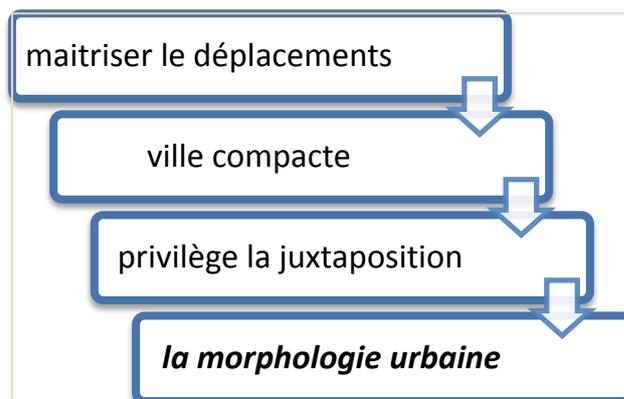
Dans le cadre du programme « air pur pour l'Europe », la commission européenne voulait concrétiser en 2004 les premiers objectifs annoncés dans le programme pour l'environnement, en particulier l'élimination des pollutions atmosphériques les plus dangereuses. L'application de la norme européenne sur l'amélioration des carburants, de la combustion et des rejets de gaz des moteurs aura peut-être plus d'impact sur la pollution de l'air que l'interdiction des centres urbains aux automobiles. Il est cependant indispensable de reconsidérer la place de la voiture dans la ville¹

- Maitriser de déplacement (ville compacte): privilège de juxtaposition (créer des pôles)

Les instruments d'urbanisme orientent la morphologie urbaine par le Coefficient d'occupation des sols qui fixe la densité, alors parler de la maîtrise de déplacement c'est parler ainsi de juxtaposition et de la morphologie urbaine (figure N° 59).

¹ Dominique GAUZIN-MULLER, l'architecture écologique "21 expériences européennes", Ed: LE MONITEUR, Paris, 2001, P 47

Figure N° 59: maîtriser de déplacements est le recours à la morphologie urbaine



Source : établie par la chercheuse

La définition de Jean REMY:

« Juxtaposition immobile d'activités, pas nécessairement en continuité, mais regroupement à l'intérieur duquel on peut bénéficier d'avantages qui n'existent pas à l'extérieur.»¹,

Cette définition met l'accent sur les villes où la relation habitat/ travail est plus forte que les relations externes et consiste en la définition et l'application de règles concernant:

La mise en pratique de l'urbanisme et du développement durable implique une nouvelle manière de penser et de gérer la ville et en particulier en matière de gestion de ses déplacements (par rapport à la dynamique urbaine qu'il représente et à la qualité de vie de ses citoyens). En France, les plans de déplacement urbain (PDU)² qui découle de la loi sur l'air publiée en 1996, définissent pour les agglomérations de plus de 100.000 habitants les principes d'organisation des transports, de la circulation et du stationnement.

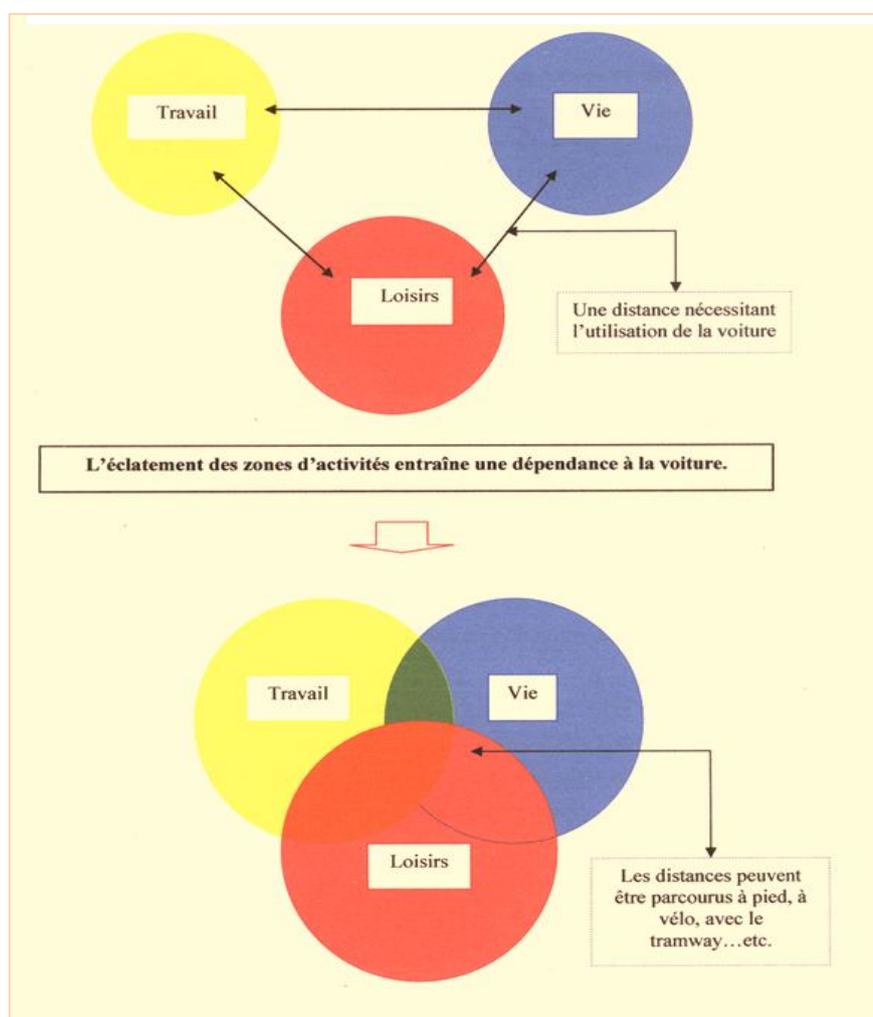
Le renforcement de la mixité des fonctions dans les centres villes et dans les quartiers, en particulier dans les nouvelles ZAC est une mesure fondamentale pour réduire les distances entre l'habitat, le travail et les équipements. Il favorise un rééquilibrage entre la circulation des véhicules et celle de deux roues et des piétons³. (Voir organigramme ci-dessus).

¹ Tewfik GUERROUDJ, Pourquoi faire de l'urbanisme?, Ed : confluences, 2011, p 32

² Gauzin-Muller, Architecture écologique, Dominique

³ Il faut bien signaler que La ville dense ou compacte n'est pas la solution la plus adéquate pour toutes les villes La densité peut engendrer des impacts nocifs au notre environnement

Figure N° 60 : Ville compacte



Source : Dominique Gauzin-Muller, Architecture écologique.2001.

Les pôles compacts mixtes réduisent les déplacements et permettent de circuler à pieds ...en plus ils favorisent le contact

a-1 Le trafic automobile:

Vers 1950, 2.6 milliards d'habitants utilisaient 50millions de voitures. En l'an 2000, 6 milliards d'êtres humains roulaient dans 500 millions de véhicules, et le parc mondial pourrait atteindre un milliard d'automobile vers 2050⁽¹⁾. Pour limiter la pollution de l'air en zone urbanisée, il est devenu indispensable que le comportement des individus se transforme et qu'ils remettent en

¹ Dominique Gauzin-Muller, Architecture écologique. "21 expériences européens", Ed: LE MONITEUR, Paris 2001.

questions l'usage systématique de l'automobile pour les déplacements de proximité.

Pour réduire ces nuisances, plusieurs villes appliquent déjà une politique de déplacement urbain et de stationnement qui privilégie les transports en communs. Il existe aussi des solutions originales comme le covoiturage, c'est-à-dire l'utilisation d'une seule voiture pour plusieurs personnes se rendant dans la même direction, une pratique déjà courante dans plusieurs grandes villes.

a-2 Les transports en commun :

Le développement des transports publics : bus, métro et tramway est une absolue nécessité pour protéger l'environnement et préserver la qualité de l'air et la vie en milieu urbain. Ces derniers permettent le renforcement du réseau des boulevards périphérique pour protéger le centre de transi, mais également des offres plus attractives grâce à des horaires et des tarifs adaptés aux besoins des usagers.

Il existe aussi le système « Park and ride », qui a été appliqué dans les pays développés depuis plusieurs années déjà et qui connaît un réel succès⁽¹⁾. Il encourage les usagers à laisser leur véhicules dans de grands parking paysagers créer près des stations de métro et de train périphériques, et à utiliser ainsi les transports en commun pour se rendre au centre ville ou ailleurs.

Un autre moyen de transport en commun : Le tramway. Il est non seulement un moyen de transport mais aussi un outil d'aménagement urbain qui : désenclave et revitalise les quartiers - redéfinit la voirie en diminuant l'espace destiné au trafic automobile - réduit l'imperméabilisation des sols grâce à l'engazonnement aux plantations sur l'emprise des voies.

a-3 De nouveaux modes de circulation : les deux roues...

Il existe des modes de déplacement frugaux, propres et conviviaux: la marche et le vélo¹

Les deux roues ou bicyclettes représentent un moyen écologique de circulation. En Europe (Copenhague, Amsterdam, Allemagne...etc.)² les pistes cyclables, se disposent de chaque cotés de la rue ou de la route. Généralement, les voies réservées aux deux-roues sont légèrement surélevées par rapport à la chaussée mais en contre bas par rapport au trottoir. Ces décalages de niveaux marquent une nette différenciation entre les voies destinées aux divers moyens de locomotion et

¹ Jean Louis MAUPU, La ville creuse pour un urbanisme durable, Ed: L'Harmattan, paris,

² Dominique Gauzin-Muller, Architecture écologique.2001.

apportent une sécurité supplémentaire.

La généralisation des deux roues pose le problème de leur stationnement, particulièrement au niveau des édifices publics, des immeubles de logements collectifs et des stations de transports en commun. De nombreux systèmes sûres et pratiques ont été développées dans certaines villes européennes, ou il existe d'importants parcs à vélos devant : les grands magasins, les équipements scolaires culturels et sportifs et les voies d'accès aux zones piétonnes interdites aux deux roues. Afin d'encourager les résidents et touristes à se déplacer à vélo ; plusieurs grandes villes scandinaves, par exemple, mettent gratuitement des bicyclettes à la disposition des usagers. Beaucoup d'idées ont été développées dans ce sens, l'objectif principal c'est de réduire l'utilisation de la voiture et se déplacer sans nuire à l'environnement.

a-4 La propriété aux piétons:

Dans plusieurs pays européens, on privilégie les déplacements à pied en développant le réseau de rues piétonnes, surtout dans les centres villes, et en créant également des circulations agréables et sûres pour les promeneurs (tel que les parcours urbains). Dans le cadre d'une politique d'amélioration de la qualité de vie dans les zones résidentielles, en Europe des « Cours urbaines », des « rues traditionnelles aménagées » pour réduire la circulation automobile¹. Ces mesures sont prises pour : supprimer le trafic de transit, donner la propriété aux piétons et obliger les automobilistes à rouler ou pas (10Km/h), sécuriser les jeux d'enfant, limiter le stationnement...etc. (voir figure 61).

Figure N° 61: l'utilisation de bicyclette et amélioration qualitative des parcours urbains.



Source : cliché de la chercheuse, Liège et Maastricht, Novembre 2014.

b) La pollution de l'eau et sa gestion écologique :

La pollution des nappes phréatiques et des cours d'eau fait partie des nuisances à maîtriser dans le cadre d'une démarche urbaine durable. Il faudrait adopter une prévention contre la dégradation de la qualité de l'eau et renforcer la protection de l'environnement aquatique (les eaux de surface, les eaux souterraines et les eaux territoriales et marines) en tenant compte des principes du DVD.

Dans une commune, gérer l'eau selon sur une démarche environnementale c'est à la fois :

- Protéger la nappe phréatique et les eaux superficielles.
- Réduire la consommation d'eau potable et garantir sa qualité car les ressources naturelles sont de en plus rare.
- Minimiser le volume des eaux usées à traiter pour limiter les coûts liés à l'assainissement et la construction de nouvelles stations d'épuration.
- Assurer un traitement écologique des eaux usées.
- Limiter l'imperméabilisation des sols afin de réduire les risques d'inondation.

Récupérer les eaux de pluie : dans l'habitat, les bâtiments publics, le secteurs tertiaire et l'industrie.

c) d'ambiance sonore :

Dans les zones urbaines, les nuisances sonores sont générées par différentes sources essentiellement le : le trafic routier, l'industrie. Les mesures à prendre concernent généralement: La réduction des transmissions (écrans antibruit), L'isolation phonique des logements...etc. De nouvelles loi apparu par exemple au Pays-Bas¹, prévoit la mise en place de programme de résorption du bruit en concertation, avec les autorités locales et régionales, afin de faire respecter une valeur limite de décibels dans les zones qualifiées de sensibles et des aménagements spéciaux pour réduire les nuisances sonores².

¹ Dominique Gauzin-Muller, Architecture écologique.2001.

² Voir la thèse de doctorat de Maissoun Abou Warda-Khazen intitulée « efficacité environnementale des documents locaux d'urbanisme : application aux bruits routiers dans les communes franciliennes et algéroises »

IV- l'utilisation et valorisation des ressources

Les ressources naturelles (eau, air, énergies fossiles) remplissent des fonctions vitales. Mais, elles sont non renouvelables ou difficilement renouvelables et leur consommation irresponsable est source de pollution directe ou indirecte. Ainsi, la croissance mal maîtrisée des villes affecte de plus en plus les écosystèmes naturels et l'environnement. Elle constitue une menace pour l'environnement local et mondial: effet de serre, couche d'ozone, biodiversité, bruit... Les grandes villes consomment de plus en plus d'eau et d'énergie en général. Elles rejettent aujourd'hui en périphérie toutes sortes d'effluents et de déchets.

Cet objectif d'utilisation économe et de valorisation des ressources suppose de s'interroger sur les pressions exercées par l'urbanisation et donc la maîtrise de la consommation d'espace, l'économie des ressources (matériaux de chantier et mâchefers, chauffage urbain, par exemple), la réduction de la mobilité et de la place de l'automobile en faveur des modes de déplacements «doux» (transports collectifs, vélos...).

Le tourisme aussi utilise les ressources « naturelles » et « culturelles » pour sa promotion

a) L'économie d'énergie :

Le bâtiment est un des secteurs les plus consommateurs d'énergie, sa consommation comprend l'énergie utilisée tout au long du cycle de vie d'une construction : pour la fabrication des matériaux et leur transport, pendant le chantier, pour le chauffage, la ventilation, la production d'eau chaude sanitaire, l'éclairage, et l'alimentation des équipements, pour l'élimination des déchets...etc.

Plusieurs facteurs liés à la planification urbaine ont une influence favorable sur les économies d'énergie :

- La densité urbaine (les besoins en chauffage d'un appartement dans un bâtiment collectif compact sont inférieurs d'environ 20% à ceux d'un logement dans une bande de 5 maisons et de 40% à ceux d'un pavillon.
- L'implantation des bâtiments limitant les ombres portées (topographie, bâtiments voisins, végétation).
- L'orientation des bâtiments pour profiter au mieux des apports passifs.
- L'alimentation rationnelle en énergie.

b) l'utilisation des eaux pluviales :

Les eaux pluviales sont l'un des aspects essentiels à maîtriser dans la planification urbaine, leur maîtrise nécessite plusieurs outils à ordre technique, règlementaire et administratifs. Une prise en compte la gestion des eaux pluviales dans les instruments d'urbanisme vu comme une évidence et doit être renforcée progressivement dans la réglementation.

La récupération et l'utilisation des eaux pluviales peuvent être assurés par plusieurs outils et à plusieurs niveaux :

- au niveau des maisons (cuve aérienne (collecteur) ou à un réservoir enterré).
- Au niveau des espaces verts, des espaces libres¹ (par des collecteurs, récupérateur extérieurs ou cuves enterrées), Les figures 62 illustrent des projets où les eaux de pluie sont vues comme une possibilité d'améliorer le paysage urbain et de contribuer au maintien des écosystèmes.

Figure 62: un exemple du récupérateur extérieur



Source : Architecture écologique.2001+traitement de la chercheuse.

c) La maîtrise des déchets :

L'élimination et le traitement des déchets constituent une préoccupation de plus en plus présente au niveau international. La réduction de leur volume est un des objectifs des accords de KYOTO. Leur réglage fait partie des quatre priorités inscrites dans le plan d'action de l'union

¹ Dans une approche durable, les eaux pluviales considèrent comme une ressource plutôt qu'une nuisance, elle cherche de mettre en valeur au maximum plutôt que de tenter les acheminer vers les canalisations et les assainir

Européenne dans le domaine de l'environnement pour la période 2001-2010⁽²⁾ .

La gestion des déchets est un des problèmes majeurs dans une gestion durable de la ville, à cause du coût de leur élimination qui augmentera, si on utilise plus les décharges traditionnelles et qu'on les remplace par des centres spécialisés plus respectueux de l'environnement.

Face à la fermeture des décharges, à une réglementation de plus en plus draconienne et à la hausse des coûts, les communes (à travers le monde) cherchent des solutions efficaces pour éliminer les déchets en respectant l'environnement.

Il y a aussi le problème des déchets de chantiers de constructions et de démolition, dont le volume est encore plus important que celui des ordures ménagères. Pour maîtriser ce volume de déchets et son coût, il faut anticiper et encourager le tri sélectif, le réglage et la valorisation énergétiques.

Le tri sélectif :

Introduit en Allemagne au début des années 80 le tri sélectif des déchets ménagers commence à entrer dans les habitudes européennes. Il répond à trois objectifs :

- L'isolement des déchets toxiques (médicaments, piles, métaux lourds, produits chimiques)
- La réutilisation de ce qui peut être recyclé (verre, papier, métaux, matières plastiques).
- La séparation des éléments biodégradable et diminuer le volume final des déchets.

La pratique du tri sélectif des déchets recyclables suppose une participation active de la population pour être efficace, elle nécessite des équipements adaptés dans les logements et sur le lieu de travail, ainsi qu'une infrastructure adéquate au niveau de la collecte. La collecte sélective suppose aussi que les industriels soient prêts à travailler les matériaux récupérés et que la population soutienne le système en achetant des produits de deuxième transformation par exemple du papier recyclé.

d- Maîtriser l'étalement : l'utilisation économe des sols urbains :

Les villes naissent, se transforment et se développent sous des influences diverses, ces influences qui peuvent être naturelles, politiques, économiques, sociales et parfois technologiques et comme l'extension est une obligation pour la production de l'espace urbain,

on trouve une grande diversité de ses formes et les problèmes qu'elle génère et qu'elle véhicule et qui nous permettent de donner une description à cette extension comme : extension accélérée ou extension mal planifiée.

L'appartenance au milieu saharien et aride contraint fortement l'occupation de l'espace, l'implantation des villes s'est faite par rapport aux grands axes de circulation et aux oasis et leurs développement a été étroitement lié aux conditions naturelles (eau, climat, relief...)

Conclusion:

Il doit s'agir avant tout d'une recherche " pour l'action " qui doit aboutir à des recommandations pratiques. Ce travail de recherche permet d'appuyer le déroulement des expériences en cours et des échanges avec des experts de plusieurs disciplines ; pour fournir des arguments pour les décideurs, d'approfondir les connaissances et l'expertise des acteurs et de défricher les nouveaux champs de développement urbain durable. En outre les instruments d'urbanisme ne soient pas considérés comme un simple outil de planification urbaine, mais surtout comme ce qui imprime un sens au développement des villes, afin de retrouver une plateforme référentielle et de faire apparaître les multiples dimensions de développement durable qui doivent être intégrées dans le processus des instruments d'urbanisme.

« L'environnement n'est pas une abstraction, mais bien l'espace où vivent les êtres humains »
on note une pluralité thématiques et d'éléments constitutifs de l'environnement. On considère l'environnement est à la fois la qualité de la vie, le bien-être, les ressources naturelles, l'aspect esthétique, paysages (urbain et naturel), le patrimoine urbain et architectural, les milieux naturels etc.

L'élaboration des PDAU et des POS, demande en effet de revisiter les pratiques et les modes de faire, afin d'intégrer les nouvelles exigences introduites et diffuser des éléments de méthodes en ce qui concerne la question de l'environnement et de son inscription dans l'urbanisme.

La prise en compte de l'environnement n'est pas une étape du processus d'élaboration des instruments d'urbanisme, qui vient se greffer à la fin de la démarche. Elle doit être menée tout au long de l'élaboration et être engagée très en amont.

C'est de cette question que nous avons traité durant ce chapitre, en s'interrogeant sur la manière de prendre en compte l'environnement dans les instruments d'urbanisme. On a vu aussi quelques méthodes pour concilier environnement et aménagement durable.

Chapitre VII:

LE DEVELOPPEMENT DURABLE : UN --- CADRE DE PENSEE POUR LES INSTRUMENTS D'URBANISME AU PROFIT DES HABITANTS.

Introduction:

La perspective de durabilité ambitionne d'installer dans la gestion et l'aménagement des villes de nouvelles catégories de penser et d'agir. L'approche de durabilité appliquée à la ville rencontre ici la notion de participation à celle de l'urbanisme, Au cœur d'un urbanisme intégratif, stratégique et participatif visant, notamment, rendre la ville un lieu de vie, de rencontre et d'échange.

La ville est le lieu privilégié de jeux d'acteurs dont l'identification des mécanismes à l'œuvre ou à construire est incontournable. La ville est ainsi le lieu où toutes les problématiques sociales se concentrent et tous les enjeux se concrétisent. Alors, c'est à ce premier niveau que les instruments d'urbanisme doit fournir un cadre de vie approprié aux habitants.

Pour ce chapitre, dans une approche définitionnelle, l'aspect social sera traité sous divers angles, les différentes méthodes d'évaluation de cet aspect se concentrent principalement sur les interrogations ayant trait à la participation, à l'évaluation des besoins et au fournissement de l'information urbaine. Cette étape nous permettra, aux niveaux des chapitres précédents, de confronter les résultats théoriques obtenus aux faits empiriques.

Les gestionnaires et les décideurs urbains sont divers et leurs besoins en informations sont par conséquent variés, car la décision en milieu urbain implique la prise en compte de plusieurs facteurs, notamment la configuration du site, le logement, les équipements, les infrastructures, les données socio-économiques.

Dans ce chapitre, on va parler de la gestion appliquée pour un développement durable de la ville ; C'est-à-dire, les différents éléments à maîtriser, et aussi les actions à choisir pour concrétiser les principes et objectifs du développement durable .On va aussi citer quelques exemples et solutions intéressantes adoptés dans les villes européennes dans la gestion urbaine durable.

Nous nous attacherons à simplifier plusieurs questions qui semblent extrêmement complexes en essayant d'être clair et précis, en ce qui concerne l'approche participative, l'évaluation des besoins des citoyens et le fournissement d'une information urbaine variée, de qualité et régulièrement mise à jour. Ce Chapitre pourra également s'avérer utile aux dirigeants et aux étudiants qui découvrent le domaine de l'évaluation des instruments d'urbanisme et pour qui

il fera office d'introduction générale à l'urbanisme, à l'aspect social dans la ville, la mise en œuvre, la diffusion des résultats et l'utilisation de toute évaluation quelle qu'elle soit.

- La question n'est pas de savoir si la participation est nécessaire, mais plutôt quelle est la forme de participation nécessaire ?
- Comment fournir l'information urbaine ?

A- Société le moteur essentiel de développement durable:

Pour Henri LABORIT : «la ville est une production de la vie, une sécrétion, une enveloppe, (...) c'est à la fois un outil et un vêtement, une cuirasse et une militante, un lieu d'échange, une membrane. (...) La ville n'est pas un organisme mais elle représente un des moyens utilisés par un organisme social pour contrôler et maintenir sa structure. »

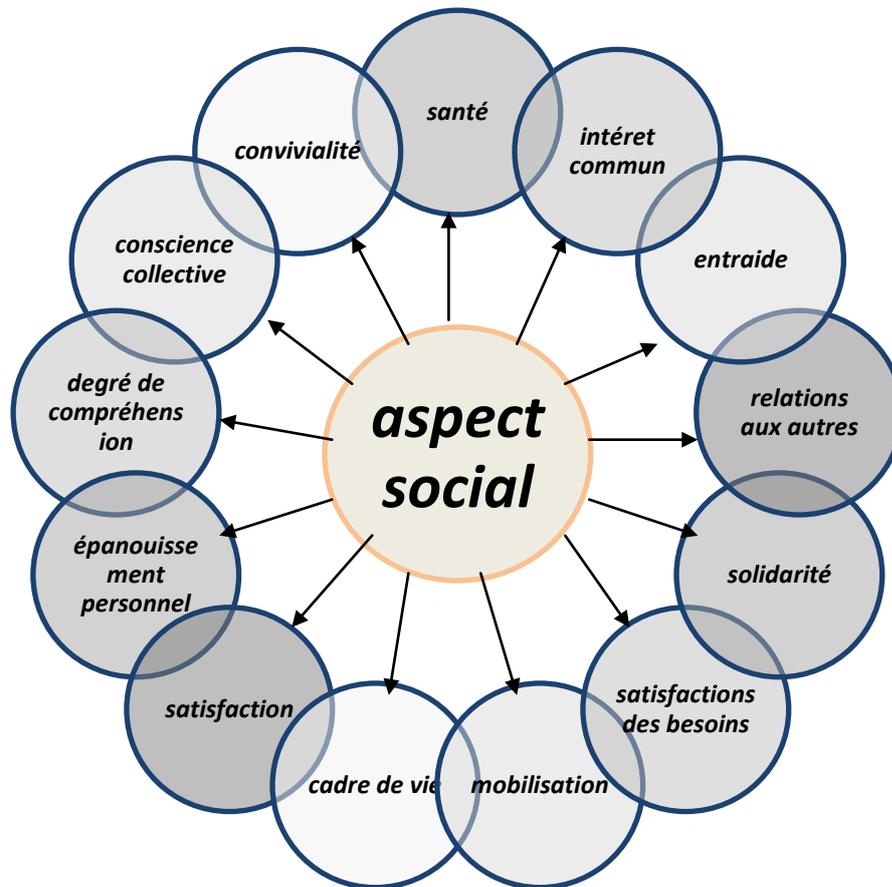
«La ville est un outil efficace qui n'a jusqu'ici servi à des groupes humains dominants, qu'à maintenir leur domination » et que « la signification, l'utilisation, la structure même de la cité ne peuvent changer si la structure socio-économique qui lui donne naissance change d'abord»¹

Il faut non seulement de distinguer qualité de l'environnement et qualité de vie, contraintes d'environnement et nuisances, mais encore d'adapter les politiques de développement durable à l'homme et aux sociétés en conjuguant tous ces termes sans les confondre ; la réussite d'une telle entreprise dépend en grande partie de la capacité à créer des conditions permettant aux sociétés locales de s'approprier le projet et de définir ainsi leur "bon" environnement.

➔ Ce qui fait l'aspect social dans le milieu urbain

¹ Brigitte Girard-Hainz, Rêves de ville, Ed: L'Harmattan, paris, 2005, p 225

Figure N° 63 : les différentes traductions de l'aspect social dans la ville



Source : établie par la chercheuse.

Tous ces éléments prennent sens s'ils sont référés à une signification commune d'une ville à réinventer¹.

B- La dimension sociale:

La ville est une projection des rapports sociaux en espace urbain et le développement durable propose un mode de développement qui permette à une société de s'enrichir et de mieux vivre dans son ensemble.

Cette thèse évoque le processus de construction des indicateurs en insistant sur l'aspect social comme piste à défricher. D'identifier les bases méthodologiques et conceptuelles des indicateurs, le choix des phénomènes à mesurer et la manière de les confronter, à son application dans la ville de Bou-saada.

¹ Brigitte Girard-Hainz, Rêves de ville, Ed: L'Harmattan, paris, 2005, p 228.

Mais quels sont les thèmes clés à la durabilité, la façon de les traiter et de les mesurer ?

Plusieurs réflexions et postures théoriques et méthodologiques menées autour de l'aspect social ainsi que l'urbanisme et du développement durable, ont contribué à cette recherche par les questions que les concepts sous-tendaient : le cadre de vie, la qualité de vie, la culture urbaine et la culture écologique.

I. La culture urbaine et la culture écologique :

Le développement durable a essayé de trouver des solutions à des problèmes de la vie quotidienne et cette approche est la seule à pouvoir prendre en compte un enjeu central qui est celui de l'intégration des inégalités sociales et écologiques. A l'échelle de la ville, il s'agit de réconcilier deux cultures qui traditionnellement s'ignorent: une culture urbaine, qui a fait depuis longtemps de la question sociale une de ses préoccupations majeures, et une culture écologique, qui a toujours privilégié la question de la technique.

L'équité écologique assure une qualité de vie dans la ville, de chaque quartier et non pas " la qualité totale ", une évidence que la qualité d'environnement diffère mais il faut trouver une certaine égalité (enlèvement des déchets, des équipements de proximité, un niveau bas de bruit, une végétation.

II. Un cadre de vie et une qualité de vie :

Il faut d'abord connaître c'est quoi un cadre de vie, "*le cadre de vie* " est une expression très usitée dans le langage courant et souvent associée à une autre expression "*la qualité de vie* ", si l'on examine le premier terme, il faut plutôt référence dans le discours au cadre matériel de la vie collective, à l'infrastructure matérielle de la ville avec cette idée que l'habitant des villes en est le « centre » et que le cadre de vie est donc aussi un ensemble de représentations sociales construites par les acteurs et qui dépasse la simple collection d'objets matériels (bâti, infrastructures, espaces, objets urbains) la « qualité de vie » semble un champ plus large intégrant d'autres éléments que le cadre matériel de vie : la vie culturelle, associative et politique, la sécurité, la qualité environnementale qui peut référer à une grille renvoyant à au moins trois dimensions du bien-être, ces trois dimensions : qualité esthétique

et de confort, protection offerte par le milieu de vie, qualité identitaire et sociale.¹

Tableau N° 09 : La qualité du cadre de vie urbain : une construction possible

Dimension et qualités correspondantes	Décomposition possible	Remarques
Qualité esthétique et de confort	I- Qualité paysagère (bâti, espaces verts, propreté, éclairage urbain, infrastructures) II- Qualité de l'ambiance sonore III- Qualité de l'ambiance	Perception sensorielle
Qualité de la protection offerte par le milieu de vie entré « durabilité»	IV- Qualité des composantes du milieu (eau, air, sol, traitement des déchets) V- Qualité de la protection contre les évènements aléatoires (inondation, risques sismique, érosion, risque industriel, accidents de la route, pollutions accidentelles)	Menaces graves sur la santé
Qualité identitaire et sociale	VI- Entretien des biens identitaires et du patrimoine de la ville VII- Qualité de l'espace public (structuration, relations avec l'espace public)	Construction et enrichissement des identités et des appartenances.

Source : La ville durable du politique au scientifique, 2005, P 61.

C- Les indicateurs de l'aspect social

Le pilier social de développement durable constitue le fondement de notre réflexion concernant son intégration dans les instruments d'urbanisme, pour autant il semble nécessaire d'insister sur la difficulté à faire se superposer enjeux urbains et enjeux sociaux

« La complicité entre l'urbain et le social apparaît à la fois essentielle à gagner, et en même temps difficile à construire »¹.

¹ Nicole Mathieu et Yves Guermond, La ville durable du politique au scientifique, Ed: Cemagref, INRA, Paris, 2005, P 61.

C'est à partir de là, qu'on a mis en place une méthode et une série des indicateurs² d'évaluation qui permettent de qualifier l'aspect social dans le milieu urbain et de mesurer sa prise en compte dans les différents instruments d'urbanisme (voir le tableau N° 10).

Tableau N° 10: les indicateurs de l'aspect social

<i>Dimension</i>	<i>Indicateur</i>	
Sociale	Qualité sociale et identitaire	Affirmer la singularité des villes
		La prospective sociale
		Protéger et Valoriser le patrimoine
		Assurer la santé publique
	Faciliter l'intégration urbaine	Assurer la mixité urbaine et la mixité sociales
		La participation des utilisateurs
		L'intégration des personnes à besoin spécifique
		Offrir les espaces conviviaux
	Qualité de flux et d'offre urbaine	Transmission de l'information urbaine
		La mise en tourisme
Évaluer et satisfaire les besoins urbains		

Source : établi par la chercheuse.

I. Qualité sociale et identitaire

La ville est une accumulation de passé, de présent et futur. Elle est aussi un espace de rencontre de l'individuel et du collectif. On le voit que les éléments constitutifs de cet arsenal théorique au cours de cette thèse, s'offre à nous une pousse vers la mise à nu de la perception de la ville. Une telle perception qui reste difficile et qui cache de réelles problématiques et préoccupations.

En 2007, Alain BOURDIN relie l'identité, la société et la ville :

« L'habitude est de considérer la ville comme un assemblage organisé de groupes communautaires (naturels) ou sociétaires (volontaires) qui peut se référer à une identité. Son activité est orientée au moins par un intérêt collectif »

¹ Thomas Kirsbaum, Comité d'évaluation et de suivi de l'ANRU articuler l'urbain et le social enquête sur onze sites « historiques » en rénovation urbaine rapport final, Janvier 2010. P 5

² La construction de ces indicateurs a été faite par la même méthode que les indicateurs de l'aspect environnemental.

Un des problématiques de la perception urbaine, celle concernant la ville, société et l'identité en considérant la société comme la matrice de l'identité.

a) affirmer la singularité des villes

Affirmer la singularité et l'identité de nos villes est l'un des enjeux qualitatifs de développement durable et l'urbanisme, l'identité du substrat urbain se fonde sur deux éléments forts: "*le patrimoine historique et la proximité des grands espaces naturels*"¹

Mercel RONCAYOLO dit que « la réalité géographique de la ville se dilue dans des phénomènes d'urbanisation généralisée, qui débordent tout effort sérieux pour les enfermer dans des limites rigoureuses, de quelque stabilité,La ville comme acteur symbolique, lieu d'organisation de systèmes de communication, reprend une vigueur nouvelle: on se bat à coup d'images, de représentations, autant que d'avantages fiscaux.»²

a-1 Le centre-ville un lieu emblématique et fonctionnel:

Le terme de "centre" est important : il existe en effet une véritable hiérarchie. Ce pôle, dans une ville globale, est un point d'attraction universel. Il symbolise la ville elle-même car il existe souvent un " noyau historique" dont la réputation est mondiale, qu'il s'agisse de Londres, de Paris ou de Moscou. Les monuments sont parfois sacralisés et reflètent toute une histoire : il en est ainsi pour les édifices religieux. Les villes arabes, par exemple se sont développées à partir de la mosquée principale, avec les écoles coraniques : les commerces les plus nobles entourent ce monument. Au fur et à mesure que l'on s'éloigne de la mosquée, on trouve des commerces moins "nobles" comme l'alimentation ou des artisanats divers³.

Abraham A. Moles a écrit

"La ville, par la valeur d'attraction de son centre, se différencie fondamentalement du tissu urbain, auquel ont pu vouloir l'assimiler hâtivement certains planificateurs. La ville n'existe réellement que par son centre et plus précisément par la dialectique centre/quartier"⁴

Le centre-ville est un lieu de réflexion stratégique pour opérer à une échelle plus vaste que le simple périmètre du centre-ville, il est nécessaire en tant que locomotive pour la ville.

¹ Tewfik GUERROUDJ, Pourquoi faire de l'urbanisme? , Ed : confluences, 2011, p 08

² Yves GRAFMEYER, Sociologie urbaine, Ed: ARMAND COLIN, 2005, p 124.

³ Jean-Pierre PAULET, Géographie urbaine, Ed: ARMAND COLIN, 2009, p 15-16

⁴ Jean-Pierre PAULET, Géographie urbaine, Ed: ARMAND COLIN, 2009, p 11

L'un des avantages principales de centre-ville est leur localisation, tout à fait centrale, alors l'enjeu principal de centre-ville est le rayonnement, efficacité et fluidité qui on peut les réaliser par les axes routiers, des rues piétonnes, aires de stationnement, trottoirs élargies, espaces de livraison, arrêt de bus, espaces de repos pour les chalands.....

L'étalement des villes ne doit pas masquer le rôle toujours déterminant des centres, il est perçue comme la carte de visite, comme un marquage pour la ville dans son ensemble, il nécessite des amples énergies que pour les autres quartiers de la ville

Le centre-ville a une forte dimension symbolique et d'image peut servir d'être un élément d'unicité et d'originalité;

Le centre-ville base sur le commerce qui fait les animer et les promouvoir et par son patrimoine et leurs souvenirs.

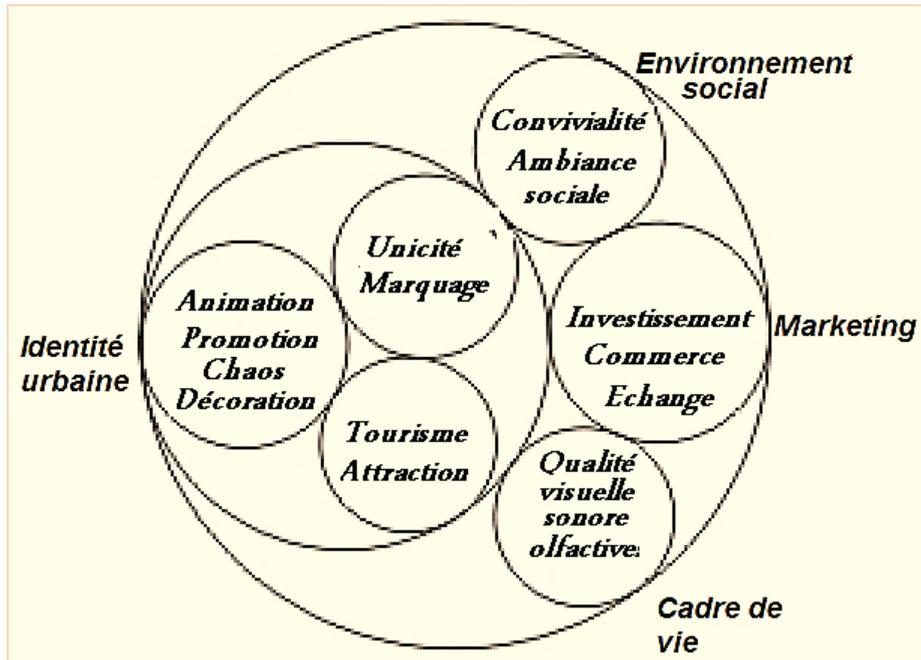
Le centre-ville doit réussir à ce que l'environnement bâti atteigne un niveau satisfaisant pour accueillir les visiteurs et investisseurs.

Il faut règlementer le style des éléments urbains comme le mobilier, les vitrines, terrasse, monuments Qui ont un design spécifique et donnent une vision de centre-ville, plusieurs villes au niveau mondial peuvent servir

Il faut intervenir sur les centres villes par la valorisation qui comporte : revêtements du sol et trottoirs, acquisition des locaux commerciaux, les points nodaux (les placettes, mobilier urbain.

On peut schématiquement regrouper les différentes imbrications de la notion centre-ville en plusieurs familles.

Figure N°64 : Les différentes imbrications de la notion du centre-ville



Source : Établie par la chercheuse.

b) la prospective sociale

« Ce qui est essentiel dans les études actuelles sur l’avenir, ce n’est pas l’effort pour prédire l’avenir, mais l’effort pour esquisser les avènements possibles » c’est fournir une base plus sûre aux options possibles et aux choix réalistes et des prévisions exactes.

Alors la prospective sociale c’est une réflexion sur les changements qui vont déterminer l’avenir qui permettra de prendre les différentes hypothèses de l’évolution démographiques afin d’éviter une approche purement quantitative. La prospective que nous voulons entamer c’est la prospective à caractère qualitatif. Le présent point invite à une réflexion sur les transformations, les transitions sociales/culturelles en rapport à la ville désignée comme objet d’étude, en ce sens, la société est dynamique et changeable, ce changement concerne d’abord les vécus, les comportements, les pratiques des habitants, le degré de cohésion et d’homogénéisation entre les groupes d’individu.....etc.

L’étude de changement social a pour objet de connaître l’ensemble des causes qui modifient les particularités de la société ainsi que les signes pour but de s’adapter au temps actuel ce qui aussi permettre de situer l’identité dans l’histoire et dans le changement.

Une démarche qui englobe toutes les dimensions de la vie sociale, y compris la dimension identitaire, symbolique, représentative et significative reste indispensable, il s'agit notamment « La prospective sociale » qui se fonde sur l'analyse sociologique mais aussi l'évolution des tendances de consommation et des modes de vie, les transformations sociales et sociodémographiques

c) protéger et valoriser le patrimoine

L'évolution de la ville doit s'inscrire dans la continuité et la valorisation d'un héritage collectif. Ceci pour des motifs économiques liés aux coûts d'investissement et d'amortissement des bâtiments, des réseaux...etc. En effet, plus un «produit» pourra être utilisé souvent et longtemps, plus il aura valu les impacts que sa fabrication a causé sur les ressources et sur la qualité du milieu. Ceci également pour des raisons culturelles et symboliques, comme témoignage de l'histoire des lieux et de l'identité des habitants. Le patrimoine n'est pas un objet mort; il est vivant et recèle une charge affective que ne recouvrent pas nécessairement les références architecturales, urbaines ou d'esthétique.

d) assurer la santé publique :

Les villes doivent pouvoir assurer une qualité de vie suffisante et un environnement viable à tous les habitants, en préservant notamment la santé des populations¹ et l'hygiène publique. Elle concerne l'assainissement et l'entretien de l'habitat et des espaces publics, la limitation des pollutions et des risques, mais aussi la prévention et l'accessibilité aux soins de santé des citoyens. On ne parviendra à cela que grâce à de gros efforts d'investissement et de gestion de la part des collectivités publiques en matière de propreté et d'éducation des citoyens à un comportement plus respectueux de l'environnement.

e) faciliter l'intégration urbaine

La gestion d'aménagement entre les attentes des populations locales et les limites des ressources du territoire concerné doit s'opérer dans un souci d'équité et de juste répartition des avantages offerts par la ville (accès aux ressources, à l'hygiène, l'emploi, la culture...) car il favorise la cohésion de la société. Les critères d'attribution des logements, les actions concernant l'emploi ou la vie sociale ou encore les interventions sur le bâti contribuent souvent à exclure davantage les populations dites

¹On entend par la santé « La santé physique et psychologique »

fragile et leur lieu d'habitat.

L'objectif d'intégrer les populations correspond certes à la volonté d'accueillir dans de bonnes conditions les nouveaux arrivants, mais plus largement au souci de maintenir la cohésion sociale de la cité en permettant à tous les habitants de bénéficier des mêmes droits et devoirs. Il suppose de s'interroger par exemple sur la répartition et la gestion des équipements et des services publics, les critères d'affectation des logements sociaux, la formation notamment des jeunes, la vocation des espaces publics.

On peut avancer qu'il n'existe pas de réponse absolue concernant les aménagements et les qualités qui comptent pour améliorer l'environnement et le fonctionnement urbain. Chaque ville et chaque regroupement humain qu'elle rassemble sont particuliers. Des objectifs et des solutions adaptées doivent lui correspondre. Ils sont à définir avec l'ensemble des acteurs, dont les habitants. La consultation et la participation de la collectivité sont donc essentielles pour déterminer le sens et le contenu du développement durable à l'échelle locale

1- Mixité urbaine et mixité sociale :

Les problèmes d'insécurité auxquels se confrontent de nombreuses communes, en particuliers dans les banlieues des grandes agglomérations ont démontré l'importance:

- D'une mixité urbaine qui associe habitat, commerce, activités et équipements publics. Assurer la diversité de l'occupation des villes :
- La ville étant le lieu par nature de la diversité car elle permet les échanges et le contact des hommes et des idées, source d'enrichissement et de progrès. Tout citoyen fait partie de cet établissement humain et doit pouvoir bénéficier d'une perception d'ensemble de cette diversité et d'une puissance égale à celle de ses concitoyens.
- Or, la spécialisation des fonctions de la ville (habiter, travailler, acheter, se déplacer...) et des espaces urbains (zones résidentielle, commerciale, d'activités; campus universitaire, rocade, espace vert...) tend à appauvrir cette diversité et à créer des ruptures. L'étalement de l'espace urbain entraîne paradoxalement le repli de l'habitant dans des «bulles» en particulier domicile -travail. La ville ne reflète plus qu'une image de désunions.
- L'objectif d'assurer la diversité des territoires suppose de s'interroger sur le rôle et la contribution de chaque construction ou morceau de ville à la vitalité de son environnement à différentes échelles. Doivent être en ce sens pris en compte, par

exemple, sa bonne accessibilité et desserte, la valorisation des particularités du site, le cas échéant le respect de la biodiversité, sa capacité à recevoir les usages prévus et à évoluer vers une diversification éventuelle des fonctions initiales du bâti et de l'espace public.

- D'une mixité sociale qui mêle logements locatifs aides accession à la propriété sociale et secteur libre.

2- La participation des utilisateurs :

La mise en place d'un plan urbain durable suppose un partenariat entre les acteurs locaux et une concertation avec les habitants lors de l'élaboration de projets urbains. C'est de la sensibilisation des usages que dépendent le respect des équipements publics et la maintenance des zones résidentielles ; mais il est vain de faire appel au sens des responsabilités des citoyens si on ne les consulte pas sur les décisions qui concernent leur cadre vie. La participation des habitants à la conception de la ville est un processus long et difficile, il faudrait encourager les mouvements associatifs et aider leur développement et épanouissement

- ## **3- L'intégration des personnes à des besoins spécifiques et offrir les espaces conviviaux :**
- ces deux sont bien détaillés dans le dernier chapitre¹.

II. Qualité de flux et d'offre urbaine

L'objectif de cette partie est de mieux cerner et étudier dans quelle mesure la qualité de flux urbain en détermine la satisfaction des habitants ainsi que le degré d'accessibilité et la qualité fournie par l'offre urbaine.

a- la mise en tourisme :

L'intégration de l'activité touristique dans la ville a plusieurs avantages, elle participe à la valorisation de l'image de marque de la ville ainsi qu'elle réinvention permanente de la ville par la création d'emploi et la révélation du patrimoine, alors qu'il est indispensable de prendre en charge une approche pluri thématique le long de processus de la mise en tourisme.

Dans cette partie, on a essayé de tourner les attention sur deux points essentiels qui peuvent promouvoir le tourisme urbain autant que réalité complexe.

Le premier sur une question importante concernant les acteurs de tourisme en ville et en particulier les habitants quels regard ? Et quels rôles ? ce qui nous oblige de parler sur la

¹ Voir le dernier chapitre.

culture

Le deuxième point sur les liens entre tourisme/patrimoine, tourisme/identité urbaine et tourisme /image de la ville où Le tourisme joue alors un rôle dans le processus de sauvegarde du patrimoine, la culture et l'identité comme matière autonome et donnée spécifique pour le tourisme qui les expose et les représente et les utilise mais sans traverser la culture et l'identité locale.

b- Qualité des flux d'information¹ : un fondamental pour diriger la ville

Le flux de l'information urbaine représente un des flux majeur dans la gestion des villes, Le partage de l'information est aujourd'hui primordial car la question de la contribution au développement durable, la coresponsabilité, la participation doit être accessible à tous.

La ville comme objet d'étude a plusieurs types de données et d'informations réparties dans différentes bases de données concernant notamment de l'environnement, l'économie, les grands projets, sécurité, aménagement,etc. elle nécessite une information qui doit être valide, pertinente, fiable, exacte, complète et à jour et encore valable.

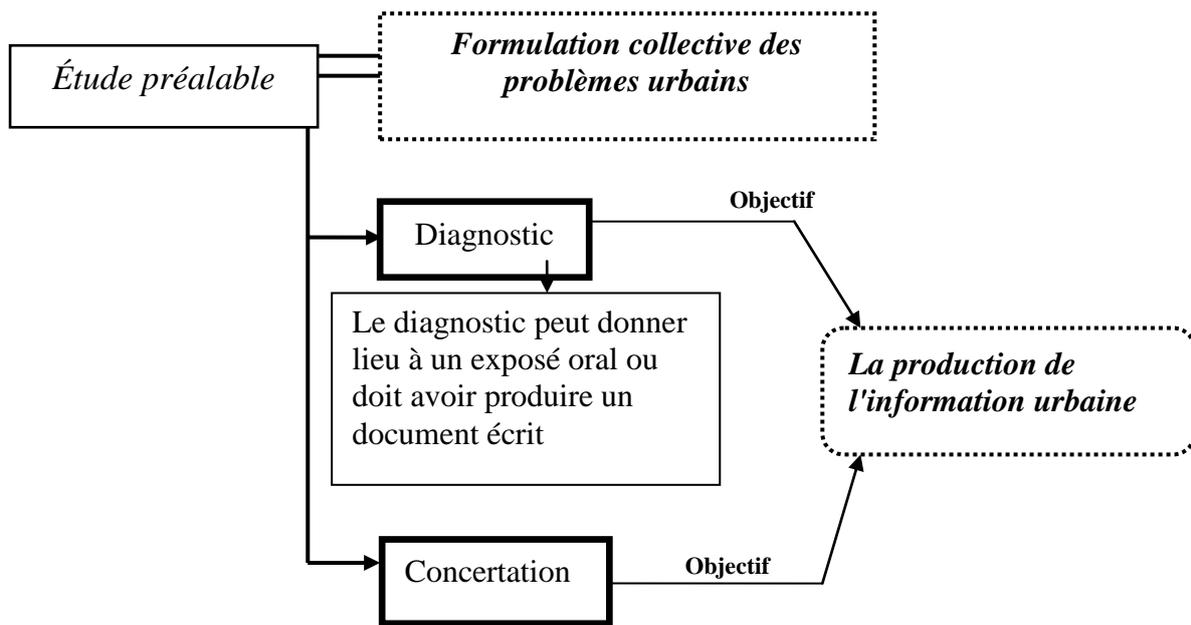
L'échange de l'information ne doit pas être seulement pour les administrations, mais pour les citoyens et tout acteur pour réaliser la règle (tout savoir, s'informer pour participer).

Une réelle participation exige une information sur toutes les questions concernant la vie de ville.

Il convient de ne pas se contenter d'une étude préalable ou d'un examen superficiel des problèmes qui se posent sur le site, les problèmes sont mouvants et généralement complexes. Les diagnostics, parce qu'ils obligent à approfondir et à analyser les situations, constituent une base de travail indispensable à l'action (voir la figure n° 60).

Figure N° 65: la production de l'information urbaine.

¹ Connaitre pour mieux intervenir



Source : établie par la chercheuse.

1- Production de l'information urbaine :

L'information peut constituer l'indicateur d'un phénomène non directement mesurable et les données sont multi sources et hétérogènes relatives à chaque entité et relation, ont été récoltées, puis insérées dans la base de données,

Les données urbaines peuvent être :

- *Des données de base:* cartes¹, plans², photographies, image
- *Des données auxiliaires :* données alphanumériques existantes ou mesurées sur le terrain, résultats d'enquête.

2- Les types de données récoltées

Plusieurs types de données ont été considérés et peuvent être regroupées en quatre catégories:

¹ La Cartographie est un instrument de connaissance de la ville, La commune doit être dotée de documents cartographiques essentiels tels que : la carte de base donnant les limites de la commune, la carte démographique indiquant la répartition de la population (population totale, densité, ethnie etc..), la carte urbaine de répartition spatiale des agglomérations, la carte économique (zones d'activités, zones agricoles, zone minière etc..)

² Le plan est un outil spatial et historique. D'après Yankel FIJALKOW, Sociologie de la ville, Ed: LA DECOUVERTE, Paris, 2004, "Le plan est une photographie instantanée d'éléments disposés dans l'espace, témoignant de l'histoire et de formes sociales ».

des valeurs qualitatives, quantitatives, mais également des évaluations personnelles d'influence, de problématiques et des commentaires.

Figure N° 66: la production de l'information urbaine



Source : établie par la chercheuse.

Ainsi en mettant en commun toutes les informations récoltées, il a été possible d'obtenir une base de données relativement complète sur les différents aspects de la gestion de la ville.

Une fois les données récoltées et classées en fonction de leur appartenance, Rappelons que ces données peuvent être aussi bien liées à une entité ou à une relation.

Après la collecte des données, on va essayer de suivre les deux points suivants :

- *La fiabilité:* qui est garantie par un ensemble de moyens, méthodes et outils de collecte appropriés pour chaque type de données.
- *Le cycle de mise en place:* afin de hiérarchiser les différentes informations qui vont ressortir après la conception des relations entre différents types de données.

3- L'interprétation des données :

La production de la donnée urbaine passe par plusieurs étapes, l'interprétation est la avant dernière étape qui constitue la lecture et de la mise de signification des données collectées, elle présente une synthèse rattachant les réponses fournies par l'analyse (voir la figure 62 et tableau 11)

Figure N°67 : l'acheminement des données urbaines



Source : établie par la chercheuse.

Tableau N° 11 : L'interprétation de la donnée urbaine

Source : établi par la chercheuse.

Données	<ul style="list-style-type: none"> - Données aérospatiales (photographies aériennes, images satellitaires) - Données cartographiques - Données de questionnaires - autres
Définition de méthode et choix de logistique de traitements des données.	<ul style="list-style-type: none"> - Outils logiciels - Outils gestion de base des données.
Choix du format d'édition les résultats	<ul style="list-style-type: none"> - Tableaux statistiques - Graphiques - Cartes/images

4- Les systèmes d'informations géographiques : un excellent outil de la production urbaine :

Depuis les années 1980, les systèmes d'informations géographiques (SIG) occupent une place de plus en plus importante dans la connaissance et la gestion du territoire.

- **Définition et utilité d'une carte**

La représentation cartographique ou encore "la carte», est le mode de présentation privilégié de l'information géographique.

La carte est une représentation graphique plane de tout ou partie de la surface terrestre dans un rapport constant appelé échelle. La carte est un support indispensable à la réalisation d'un bon système d'informations foncières et géographiques. Du fait du caractère important de la cartographie dans la maîtrise de l'information urbaine, Il est indispensable qu'elle soit disponible (en format numérique surtout), de bonne qualité et qu'elle soit mise à jour régulièrement et en temps opportun. Ceci nous interpelle sur la nécessité de financement pour la réalisation et la mise à jour périodique des cartes de bases des différentes localités par les structures compétentes.

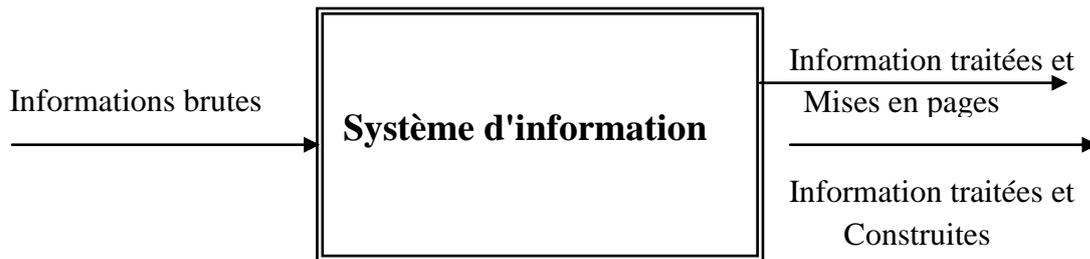
Une carte de bonne qualité peut servir à de nombreux usages :

- représentation géométrique exacte et détaillée des formes de terrain (parcelle, voirie) et des objets qui se trouvent à sa surface (bâtiments, autres infrastructures) ;
- repérage des équipements importants ;
- bonne connaissance des réseaux urbains (voie de communication, réseau électrique, réseau téléphonique,
- mise en place de bases de données urbaines localisées
- mise en place d'un système de repérage (adressage)

- **Définition d'un système d'information géographique**

Un système d'information géographique est déjà un système d'information(SI) ,c'est donc par définition un système permettant de communiquer et de traiter de l'information géographique dont on verra plus loin les caractéristiques, mais que l'on peut déjà décrire comme relative à un aspect spatial.

Figure N° 68: Quel rôle pour le SIG



Source : établie par la chercheuse.

Par Système d'Information Géographique (SIG, GIS) il faut entendre tout à la fois :

- une base de données “urbaines” localisées dans laquelle les éléments sont dotés d’identifiant (“numéro d’îlot, de parcelle, ...”) et pouvant être rattachés à un espace ou à une entité géographique (surface, ligne, point).
- une base de données géographique dont les objets sont constitués de données cartographiques numérisées. Chaque objet de la base (Quartier, ’îlot, parcelle, voiries,...) possède un identifiant (code ou numéro) et peut être représenté sous forme de polygone, de polyligne, de point, de symbole, etc. ;
- Un logiciel disposant entre autre, des fonctions spécifiques de gestion des de données « urbaines » à travers la base de données cartographiques.

Un SIG est un outil informatique qui permet de gérer, de représenter, de traiter et de synthétiser automatiquement des informations conformément à leurs spécificités géographiques.

- **Utilité d’un système d’information géographique**

Les Systèmes d’information géographique permettent d’agréger et de représenter sur support cartographique des quantités importantes d’informations contenues dans les bases de données. L’information graphique permet de mettre en évidence des phénomènes complexes difficiles à déceler et à comprendre par simple lecture des lignes de tableaux ou par des commentaires souvent trop longs et ennuyeux pour les décideurs. C’est donc un véritable outil d’aide à la décision.

Les SIG permettent de réaliser des cartes de bases (limites de communes, de quartiers, d’îlots, de parcelles, localisation d’équipements,...) et surtout des cartes thématiques.

A la différence des CAO/DAO qui ne permette de faire que des cartes numériques bruts, les SIG se caractérisent par leur capacité à réaliser des cartes thématiques avec des données résultant de l'analyse synthétique automatique d'informations contenues dans des bases de données géo-référencées.

Ainsi en fonction des données disponibles dans la base de données, un nombre important de cartes thématiques peuvent être réalisées par simple représentation ou par croisement dynamique de deux ou plusieurs champs.

On peut par exemple, réaliser avec les bases de données, des cartes de densité de population, des cartes d'analyse thématique des zones inondées, des cartes de synthèse de la base fiscale et de suivi des recouvrements des recettes fiscales, etc.

Plusieurs autres cartes sont possibles et dépendent de l'information disponible. Par exemple la recherche de la localisation du site d'un équipement selon le revenu par habitant, le regroupement optimal des quartiers ou des villes en fonction du nombre d'habitants pour la création de circonscriptions électorales ou la définition de limites administratives,...

Tableau N° 12: Comparatif entre les outils de DAO et les SIG¹

	Outils DAO	SIG
Application dédiée	Représentation graphique	Analyse géographique
Fonctionnalités principales	Fonctionnalités élaborées de dessin	Acquisition et analyses de données géographiques .les SIG ne sont pas tous aptes à la cartographie
Evolutivité des représentations graphiques	Peu d'évolutivité. Le dessin est une fin en soi	La représentation exprime un point de vue sur les données à un instant. Elle peut changer.
Types de données	Un seul type: les données graphiques. Ces outils privilégient la représentation cartographique (généralement, sémiologie)	Plusieurs types de données en nature et en contenu. Ces outils cherchent à privilégier la position absolue

Source : SIG (conception, outils et données), 2006, P 21

Alors, on peut dire que les SIG permettent:

¹ Patricia Bordin, SIG (conception, outils et données), Ed: Lavoisier, Paris, 2006, P 21

- de dessiner à l'aide de l'ordinateur des cartes ou des plans d'occupation des sols pour l'aménagement, l'urbanisation ou la gestion foncière,
 - de mieux gérer les infrastructures réseau (eau, électricité, téléphone, voirie, drainage, etc.)
 - d'inventorier et gérer le patrimoine foncier ou immobilier d'une collectivité locale, d'un département, d'une région, d'un pays ...
 - de connaître les flux de véhicules (autobus, taxis, camions ...)
 - de faire des opérations marketing (implantation des équipements), de formation ou de sensibilisation,
 - de planifier des actions de sur le terrain (investissements, entretiens, ventes,...)
 - d'analyser et de visualiser et les périmètres à problèmes, de localiser les zones nécessitant des interventions spécifiques, de circonscrire les zones d'impact d'une source de pollution ou les zones **d'influence** d'une infrastructure importante...
- *Classification des applications par l'usage ou "pourquoi le SIG est utilisé"*

On peut aborder les applications des SIG par l'usage, quatre types, non exclusifs, les uns des autres et même souvent complémentaires.

Tableau N° 13: les différents types d'usages des SIG et le cycle de vie d'une application

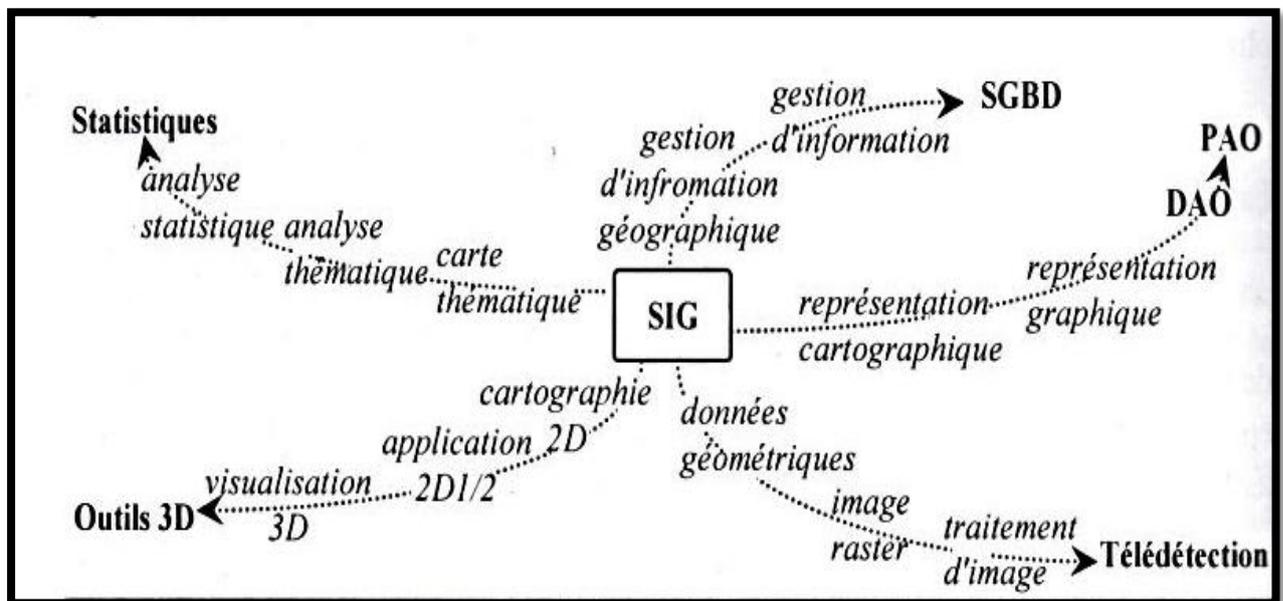
Types d'usages des SIG	Fonctions principales	Stade du développement de l'application
Type inventaires- observatoire	Acquisition de données, mise en cohérence, mise à jour	Mise en place
Type étude- aide à la décision	analyse	Etude
Type gestion- suivi	application	Phase opérationnelle
Type communication	Diffusion d'informations	Valorisation des résultats

Source : SIG (conception, outils et données), 2006, P 21

Logiciels de domaines connexes¹

Dans certaines applications, des traitements non géographiques sont incorporés à la chaîne de traitement de l'information, pour cela, les logiciels SIG proposent des fonctionnalités d'analyses dédiées plus au moins élaborées. mis elles peuvent être insuffisantes lorsque le niveau d'expertise nécessaire est très élevé. Pour certaines applications en effet, la composante géographique n'est qu'un des aspects étudiés, les autres pouvant nécessiter des outils et compétences issus d'autres domaines connexes.

Figure N° 69: Exemple de domaines connexes aux SIG

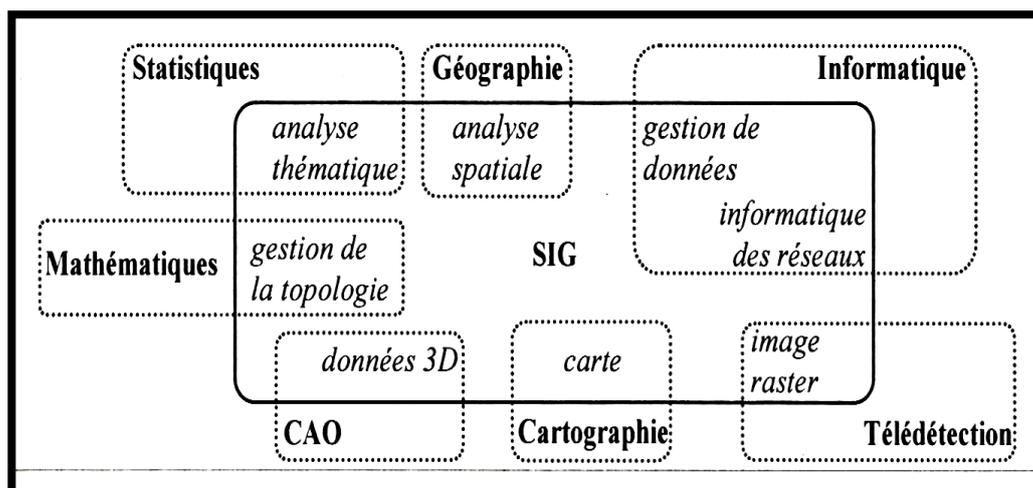


Source : SIG (conception, outils et données), 2006, P 208.

Les principaux domaines connexes aux SIG sont soit des domaines thématiques (ex : le transport, l'environnement), soit des domaines techniques (ex: technologies des réseaux informatiques, technologie de gestion de base de données...etc.), soit des domaines scientifiques pour la manipulation des données ou la modélisation des phénomènes localisés (ex: télédétection, cartographie, statistiques, géographie)

¹ Patricia Bordin, SIG (conception, outils et données), Ed: Lavoisier, Paris, 2006, P 208

Figure N° 70 : Les principaux domaines connexes aux SIG



Source : SIG (conception, outils et données), 2006, P 221

Utilisations initiales des SIG : des outils de gestion pour l'inventaire et la connaissance des données d'une collectivité vers des outils d'analyse:

Parmi les utilisations de SIG on peut citer les suivantes :

- A- urbanisme : gestion du droit des sols, permis de construire, POS, gestion du cadastre, suivi des propriétaires, des propriétés bâties et non bâties ,etc.
- B- voirie: gestion de la voirie et la circulation, implantation des nouvelles voies
- C- environnement: gestion des espaces vert, gestion des arbres d'alignement, plan de paysage, gestion des risques
- D- aménagement: planification spatiale,
- E- patrimoine: gestion du patrimoine foncier
- F- autres: tourisme, gestion des équipements, définition de zonage divers(quartier, POS, ...)¹

Le système d'information géographique est un outil performant de synthèse des données et de leurs représentations sous forme graphique. Il permet aux techniciens de formuler de manière succincte et captivante des propositions de solution sur la base de diagnostics fiables et clairs. C'est donc un véritable outil d'aide à la décision qui peut permettre aux élus locaux de mieux formuler leurs requêtes à l'endroit des bailleurs de fonds. C'est un puissant outil de simulation et d'approche marketing.

¹ patricia Bordin, SIG (conception, outils et données), Ed: Lavoisier, Paris, 2006, P 221

La qualité du SIG est dépendante de la qualité de la carte de base et des données enquêtées, d'où la nécessité de partir des données de bonne qualité et de procéder à des mises à jour

c- évaluer et satisfaire les besoins urbains

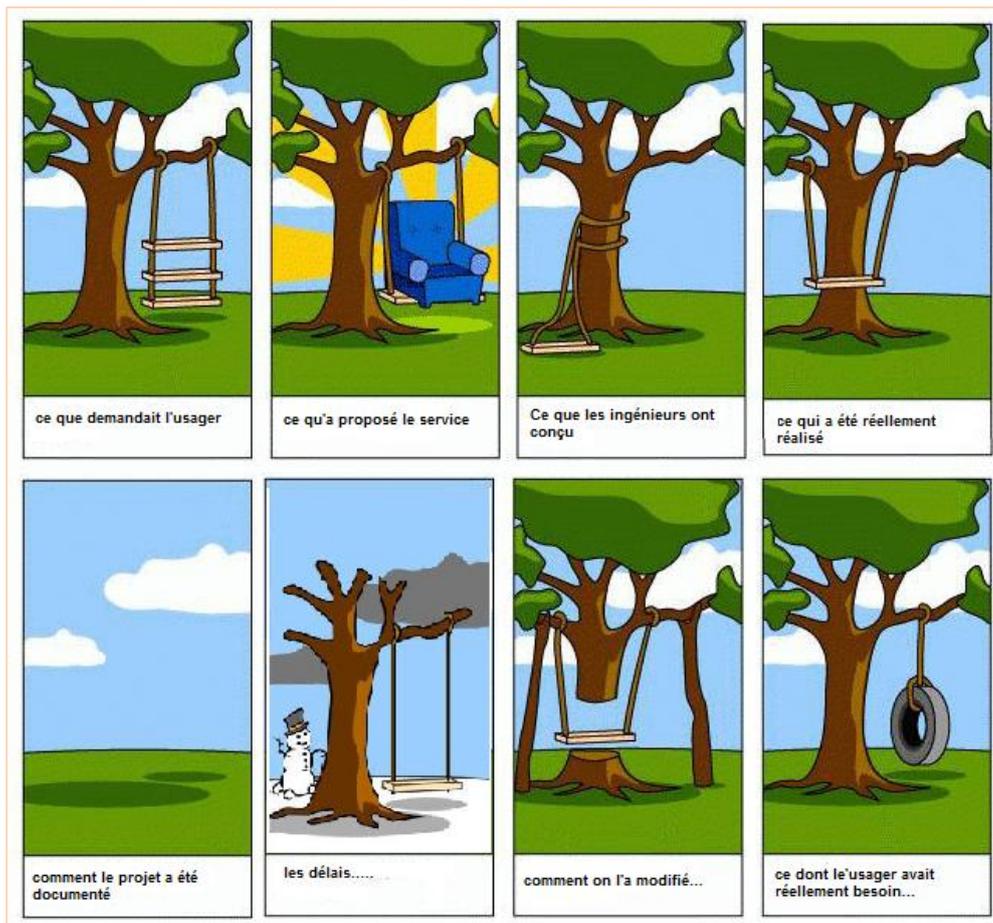
Les habitants sont la partie cruciale dans la construction d'une ville où les ingénieurs, les urbanistes et les architectes ont tenté d'atteindre la satisfaction leur satisfactions et chaque nouveau besoin doit être évalué et caractérisé.

L'urbanisme par son caractère multidisciplinaire, doit être enrichi par des outils efficaces, des modèles et des méthodes centrés sur les utilisateurs. Le défi pour les instruments d'urbanisme est d'identifier, d'analyser et anticiper des besoins originaux des habitants qui sont considérés comme essentiels et réels, en considérant que la production collective des besoins est perçue comme étant plus efficiente.

Il est essentiel de poser le problème d'évaluation des besoins des habitants dans ville, différemment pour voir se dessiner de nouvelles démarches de compréhension, d'évaluation et de présentation l'information.

Pour cela ; il s'est agi pour nous d'aller plus loin que le simple inventaire des besoins mais plutôt d'approfondir au maximum.

Figure N° 71 : L'étude des besoins



Source : www.astuces-pratiques.fr.

On a pris l'exemple d'une balançoire parce qu'il est typique, il signifie que les besoins des habitants dans la ville sont très simples et économiques comme nous avons vu (c'était une balançoire amusante et économique. Il souhaitait quelque chose de simple, avec une corde et un pneu récupéré accroché au bout. C'était un petit besoin sans prétention). Alors ; il faut bien caractériser les besoins et proposer des pistes de réponse à ces besoins.

Une approche qualitative du besoin est essentielle pour faire la part des éléments qui relèvent des besoins¹ et ceux relevant de la demande².

¹ Selon un document intitulé: "Evaluation et qualité en établissement social et médico-social" Le besoin correspond à une sensation de manque, d'inconfort ou de privation, qui est accompagnée par l'envie de la faire disparaître par un comportement économique et/ou social menant à un mieux-être. Les besoins se situent au niveau de l'interaction entre l'individu et son environnement

² La demande exprime la volonté de l'utilisateur d'obtenir telle ou telle modification du service qui lui est proposé. Issue du langage économique (offre/demande), elle situe l'utilisateur comme un consommateur à qui on propose une offre, plutôt que comme un citoyen à qui on propose un service. Bien souvent, les individus demandent ce qu'ils connaissent déjà, ce qui réduit le champ des possibles. Avec plus d'information...

D- A une approche participative :

un peu partout dans le monde il existe une réelle demande de la population pour participer à l'analyse des conséquences de l'action publique en matière d'aménagement et d'environnement ainsi qu'une exigence de transparence quant aux choix finaux aux responsabilités engagées, les pays du Nord de l'Europe utilisent le milieu aux outils tels des "conférences de Consensus" qui associent les habitants et experts pour débattre de questions générales et émettre des recommandations ; les "panels d'habitants" réunis pour éclairer des décisions locales sans émettre d'avis formel ou " jury de citoyens" appelés à donner un avis formel sur des problèmes locaux précisés, mais ce n'est pas le cas partout¹.

La vision globale, associée à la gestion participative, implique un port de type nouveau, une organisation spécifique entre les différents acteurs et intervenants en milieu urbain. Une telle approche est soutenue par la mise sur pied d'indicateurs et d'une bibliothèque de meilleures pratiques urbaines. Cette vision recentre la problématique des données urbaines et les présente comme sources d'informations élaborées, grâce à la transversalité disciplinaire, nécessaire à la participation de tous les acteurs de la vie urbaine.

La participation réelle est un élément clé de l'approche participative. Or, il n'y a participation réelle que si tous les intervenants (organismes ou porte-paroles élus ou désignés démocratiquement) ont leur mot à dire lors du processus décisionnel. Néanmoins, le type de participation dépend de la portée des décisions liées à la gestion et à la nature de l'économie politique dans le cadre duquel ces décisions sont prises.

¹ François Mancebo, le développement durable, Ed ARMAND COLIN, Paris, 2008; p 190, l'auteur dans la même page présente l'évolution de la démarche participative « En France, l'introduction d'une démocratie participative dans les débats environnementaux ne s'est faite que sous la pression des engagements européens et l'opinion publique. Pendant longtemps, inventeurs, ingénieurs, techniciens et utilisateurs publics ou privés des techniques ont affirmé leur maîtrise exclusive : nous savons, vous ne savez pas, donc faites-nous confiance, certes dès 1976 avec la loi sur la protection de la nature, enquête publique et études d'impact préalables aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement ont ouvert la voie au débat public. Cette tendance a été renforcée par la loi de 1983 sur la démocratisation des enquêtes publiques. C'est en 1995, avec la création de la commission nationale du débat public sur le renforcement de la protection de l'environnement que le phénomène se formalise et prend de l'ampleur parallèlement le ministère de l'environnement développe avec les associations de protections de l'environnement et une politique de partenariat, depuis, l'aide directe aux associations a augmenté de 150 % ce soutien était indispensable pour développer leurs capacités d'intervention et de coordination; plus récemment, la participation des acteurs socio-professionnels et associatifs à la décision publique et à son évaluation dans le cadre des lois solidarité et le renouvellement urbain (SRU) et orientations d'aménagement et du développement durable du territoire (OADDT) ainsi que la généralisation des procédures d'enquêtes publiques lors d'élaboration documents d'urbanisme, plans de prévention des risques, schémas de cohérence et les plans locaux témoignent de la prise en compte de cette demande de participation par la puissance publique »

Bien souvent, la participation est assimilée à une simple consultation des parties concernées. Mais une participation efficace revient à permettre aux parties concernées, à tous les échelons d'une structure sociale, d'avoir un impact sur les décisions à différents niveaux de gestion.

L'approche participative est la seule façon d'établir un consensus et des ententes durables. Or, comme il n'est pas toujours évident de dégager un consensus dans le cadre d'une approche participative, il y a lieu de mettre en place des processus d'arbitrage ou d'autres mécanismes de résolution des conflits.

L'approche participative peut être utilisée pour tenter d'atteindre l'équilibre entre une approche descendante et une approche ascendante. Les décisions devraient être prises au niveau le plus bas possible. Afin d'avoir une coordination, l'existence de comités de coordination au niveau les plus élevés (nationaux et transnationaux) est indispensable.

Après une recherche bibliothèque/documentaire sur la participation citoyenne, en basant sur une série d'entretiens¹, on trouve que la participation est "un phénomène de mode"², mais il faut signaler que l'aspect social se reflète non seulement dans la participation, mais aussi dans la façon de les exprimer.

Comme il a été exposé aux chapitres précédents, la société a constitué une force d'appui en ce qui concerne le changement de la réalité urbaine. Une approche sociétale tend à aller au-delà de cette rhétorique en donnant un nouveau statut durable à cette pierre angulaire, ceci doit saisir et concevoir comme le postulat de base de vécu.

Afin d'avoir une approche participative efficace, il faut créer des mécanismes de consultation des parties concernées à tous les niveaux spatiaux (unité de voisinage, quartier, ville), sociaux et intellectuels.

Néanmoins la création de ce type de mécanisme n'est pas suffisante pour une participation effective. De leur côté, les gouvernements doivent également faciliter la mise en place de moyens permettant une telle participation, notamment au sein des groupes de femmes et autres groupes sociaux marginalisés.

¹ Un entretien oral avec Olivier Blanpain, professeur de l'université Lille 1 a été fait décembre 2011 qui a un impact positif sur la qualité de mon travail, c'est surtout avec l'aide et les idées de leur part qui m'ont orienté beaucoup. Le professeur Blanpain a dirigé plusieurs recherches proche de thématique que je traite dans ma thèse, parmi les plus marquantes, celle de Matthieu Stivala "Urbanisme durable : approches méthodologiques et pluridisciplinaires des éco-quartiers : étude et application au projet d'aménagement du Raquet par la Communauté d'Agglomération du Douaisis"

² Expression empruntée par le travail de Fanny RAFFAUD, L'URBAIN, L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE EN FRANCE, Essai d'analyse – Revue Urbanisme, 1964-2000, Ecole Doctorale des Sciences Humaines et Sociales, UNIVERSITE DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR UFR DE LETTRES ET SCIENCES HUMAINES, Décembre 2003, p 61.

Dans tous les domaines de l'activité humaine, le développement durable questionne les pratiques, des citoyens, des politiques et des dirigeants pour mener à bien une stratégie répond aux enjeux de la société en terme de durabilité les professionnels doivent acquérir des compétences nouvelles, les objectifs de cette formation sont :

- Comprendre les différents aspects du développement durable dans une optique de mise en pratique aux différents niveaux opérationnels notamment à travers de la mise en œuvre des Agenda 21;

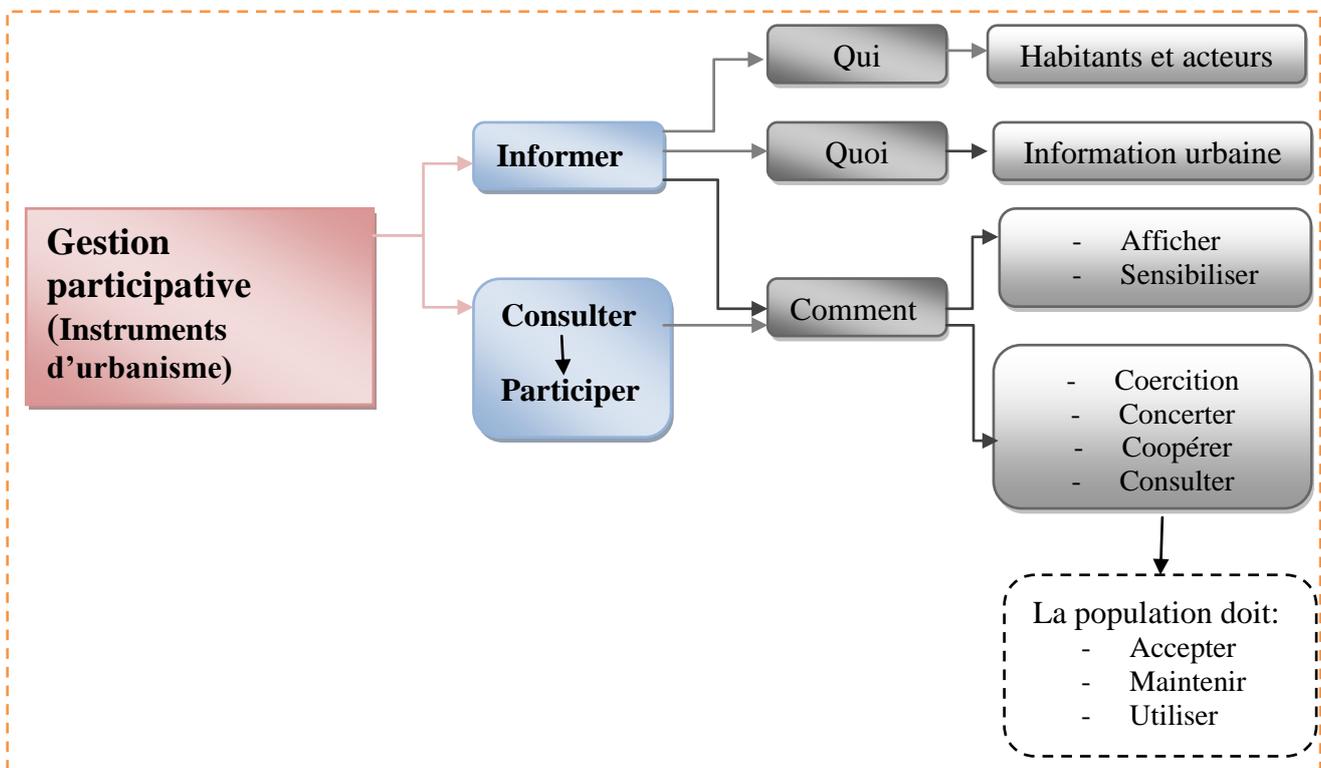
- Maitriser les instruments et méthodes d'analyse des différents aspects de développement durable notamment dans le cadre des processus de décision et de la mise en œuvre ;

- Promouvoir de manière générale les compétences dans une perspective de développement durable ;

- Echanger des bonnes pratiques au sein d'un réseau d'experts.

Dans cette partie, on essaye de proposer les liens de plusieurs points concernant la gestion participative, qui s'organisent sous forme d'organigramme qui regroupe tout ce qui concerne le cheminement d'une action participative depuis son état initial vers son état final.

Figure N° 72: La participation : quel outil ?



Source : établie par la chercheuse.

Pour mieux comprendre l'organigramme, on propose un ensemble de clarification et on traite des outils sur lesquels s'appuyer pour initier une démarche de développement durable

I. Consultation publique:

La mise en place d'un cadre de développement durable suppose un effort systématiquement pour assurer la participation active des publics concernés par les projets que l'on veut inscrire dans la durabilité .au plan conceptuel ,le développement durable repose en effet sur le triptyque :satisfaction des besoins ,respect des équilibres écologiques ,équité . L'équité suppose que l'on traite les acteurs concernés comme des véritables sujets responsables, voire comme des partenaires, ce qui suppose à tout le moins, une information de qualité, une opportunité de rétroaction et même des formes explicites de consultation publique¹ .

- *La période de questions* : les citoyens et les groupes sont invités à poser des questions pour s'enquérir du projet.
- *La période de mémoires* : qui ne débute que 21jours après la fin de la première phase de questions

Cette distinction très nette entre l'information et l'opinion est bien comprise des habitués de l'audience .elle est déroutante pour les autres spontanément ,les participants ne veulent pas s'informer sur un projet ,probablement par peur de se laisser convaincre et donc de changer d'opinion .quand ils entrent dans une audience publique ,ils cherchent spontanément à exprimer leurs convictions et à convaincre les acteurs de leur point de vue et ils cherchent plutôt à présenter un mémoire en forme de préambule et à poser de fausses questions qui cachent des affirmations .

C'est ainsi qu'à travers le jeu complexe des questions et les réponses ;l'étude d'impact est reconstruite non plus à partir du point de vue du promoteur qui a fait ses choix ;mais à partir du questionnement des citoyens .

¹ Marie-claude Smouths,Le développement durable les termes du débats, édition ARMAND COLIN ,France , 2005,p163

II. Le partenariat multi-acteurs (nouvel outil de coopération) :

Le développement durable implique l'idée d'une participation politique d'un ensemble d'acteurs privés aux côtés des pouvoirs publics .ces acteurs, qu'ils s'agissent d'organisations non gouvernementales, d'entreprises ou de scientifiques, sont de plus en plus impliqués dans les processus de décision. Compte tenu de la complexité des problèmes environnementaux et de la distribution des savoirs entre de nombreux acteurs, les pouvoirs publics n'ont plus les moyens, ni les connaissances suffisantes, pour construire unilatéralement le cadre réglementaire.

Dès lors ; répondre aux enjeux du développement durable nécessite l'invention de nouvelles formes de coopération entre acteurs publics et privés. Un outil de coopération particulièrement à la mode actuellement est le partenariat multi-acteurs, une forme de collaboration volontaire entre des acteurs de nature différente (gouvernements, organisations internationales, entreprises). ce nouvel instrument a été consacré lors du Sommet Mondial du Développement Durable de Johannesburg.¹

III. Concertation et partenariat

Dans son analyse sur le développement local, *Bernard Vachon* montre que les deux termes « partenariat et concertation » sont souvent accolés l'un à l'autre. Il n'y a rien d'étonnant à cela puisqu'il est presque impossible de parler de l'un sans l'associer à l'autre. En effet, la concertation et le partenariat sont deux facettes imbriquées d'une même réalité.

La concertation, c'est s'entendre pour agir ensemble et réfléchir sur les modalités de réalisation d'une action conjointe.

Le partenariat, c'est une action partagée entre différents acteurs qui interviennent selon une entente établie entre eux par la concertation.

D'une part, sans concertation, il n'y a pas de partenariat possible. On ne peut partager l'élaboration et la réalisation d'un projet ou d'une action si on ne s'est pas entendu d'abord sur des motivations et des objectifs communs au nom desquels des compromis seront acceptés et des solutions imaginées.

¹ Marie-claude Smouths, Le développement durable les termes du débats, édition ARMAND COLIN ,France , 2005,p210

IV. Association: une aspiration partagée

Les dynamiques associatives de développement urbain naissent le plus souvent à partir de la volonté des populations de prendre en charge leurs problèmes, de faire face à la crise. Elle émerge surtout à l'initiative de regroupements de jeunes et de femmes soucieux d'améliorer leurs conditions de vie et qui demandent l'appui d'acteurs extérieurs (ONG¹, associations, municipalités, etc.).

Elle doit affronter simultanément de fortes revendications identitaires qui au niveau local trouvent dans les ONG et autres associations des espaces d'expression.

L'identification de la dynamique associative constitue une étape importante dans notre étude. Elle permet de comprendre les conditions d'émergence des nouvelles dynamiques urbaines ainsi que le rôle et les capacités des organisations dans la société civile. L'étude tente de mieux faire connaître les réalités quotidiennement vécues dans les villes. Avant tout, il faut s'entendre sur la définition du phénomène que l'on se propose d'étudier : Qu'est-ce qu'une association ? Qu'est-ce qu'une dynamique ? Qu'est-ce que la société civile et quelle place pour elle dans le développement urbain en Afrique ? Comment renforcer la participation du milieu associatif à la production et à la gestion des villes ?

Au-delà des textes de lois nationaux, quels sont globalement les divers types de regroupements de la société civile qui s'expriment dans un mouvement associatif ? Quelle est la trajectoire historique de ce mouvement qui semble aujourd'hui solidement ancré et omniprésent à travers les villes ?

Elles définissent une «dynamique» comme une initiative de développement qui s'opère dans le temps, dans un espace donné, et qui se caractérise par l'existence d'une motivation (d'ordre social, politique, économique) ; l'existence d'au moins une action ; l'intervention d'un ou plusieurs acteurs avec des stratégies pour surmonter les difficultés et exploiter les opportunités, et enfin, l'existence de résultats tangibles, susceptibles d'être reproduits, multipliés jusqu'à produire une évolution notable de l'environnement.

La définition des associations et celle des ONG menant des actions de développement sont moins consensuelles, voire contradictoires. Il s'agit d'organisations apolitiques, sans but lucratif, créées à l'initiative de personnes physiques ou morales, autonomes vis-à-vis de

¹ ONG : Organisation Non Gouvernementale

l'Etat, animées d'un esprit de volontariat qu'elles mettent au service des autres. Leur vocation est l'appui au développement, à travers des activités sociales et/ou économiques.

Dans la majorité des associations, les adhérents sont des jeunes et des femmes. Alors que les femmes s'investissent surtout dans la production artisanale et le micro-commerce, les jeunes s'adonnent plus volontiers à des activités sportives et culturelles.

La réflexion sur la philosophie associative a donc finalement été perçue comme un exercice préalable et fondateur d'une puissante dynamique sociale, auquel il faut à l'avenir, systématiquement convier les acteurs du développement urbain, à l'occasion de tous les programmes et projets de développement. La perspective étant de renforcer le sens de la communauté, de l'intérêt général, de la chose publique, autant de concepts qui sont le socle de la citoyenneté et de la participation au titre d'acteur d'une société civile.

L'intangibilité de ses principes est garantie par l'apolitisme et le bénévolat.

Au quotidien, ces principes prennent vie dans des comportements attentifs aux valeurs suivantes :

-la citoyenneté active: chacun, parce qu'il est natif ou résidant à certaine ville, est appelé à contribuer d'une manière ou d'une autre au développement de la cité. Sa qualité de la ville lui confère, vis-à-vis de la démarche, droits et devoirs (informations, participations) ;

-l'initiative, comme force d'impulsion permanente, individuelle et collective, entretient la dynamique et s'inscrit dans la durée ;

-la coresponsabilité: la prise de décision est collégiale et s'opère dans un cadre représentatif de tous les acteurs institutionnels membres de la démarche ;

La coresponsabilité c'est travailler ensemble pour poser les principes d'une responsabilité commune, c'est d'abord réunir pour décider

-la collégialité est le principe guidant les actions d'un groupe de personnes ayant le même statut et assumant les décisions prises par la majorité de ses membres. Elle renvoie à la vérité des propos ou informations transmises aux partenaires, la vérité ou la transparence dans la gestion (communication régulière sur l'état des comptes et l'utilisation des fonds) -

l'animation: comme démarche porteuse de valeurs précises, vise à appuyer les populations

V. Le retour à la notion de Quartier :

Le quartier a un statut intermédiaire entre la maison et la ville car il ne se réduit pas à une addition de maisons mais l'addition de quartiers qui fait plus la ville, dans la ville, c'est au niveau du quartier plus que la maison que la question de l'altérité se pose avec force en raison

de l'étroite association entre les communautés et la structure urbaine.

Le quartier est une l'échelle privilégiée pour le développement de la ville, cette échelle permet de développer des actions comme la réhabilitation des logements et des espaces verts et mettre en œuvre des collaborations avec les associations et les services publics. et participe aussi à la coordination et la gestion de la quotidienneté par la réalisation des projet du quartier qui vise essentiellement à développer la capacité d'expertise des habitants en tant qu'usagers, il s'agit de renforcer leur participation à l'élaboration des différents projets sur leur quartiers via les conseil de quartier.

VI. Cristallisation de la polyphonie des habitants:

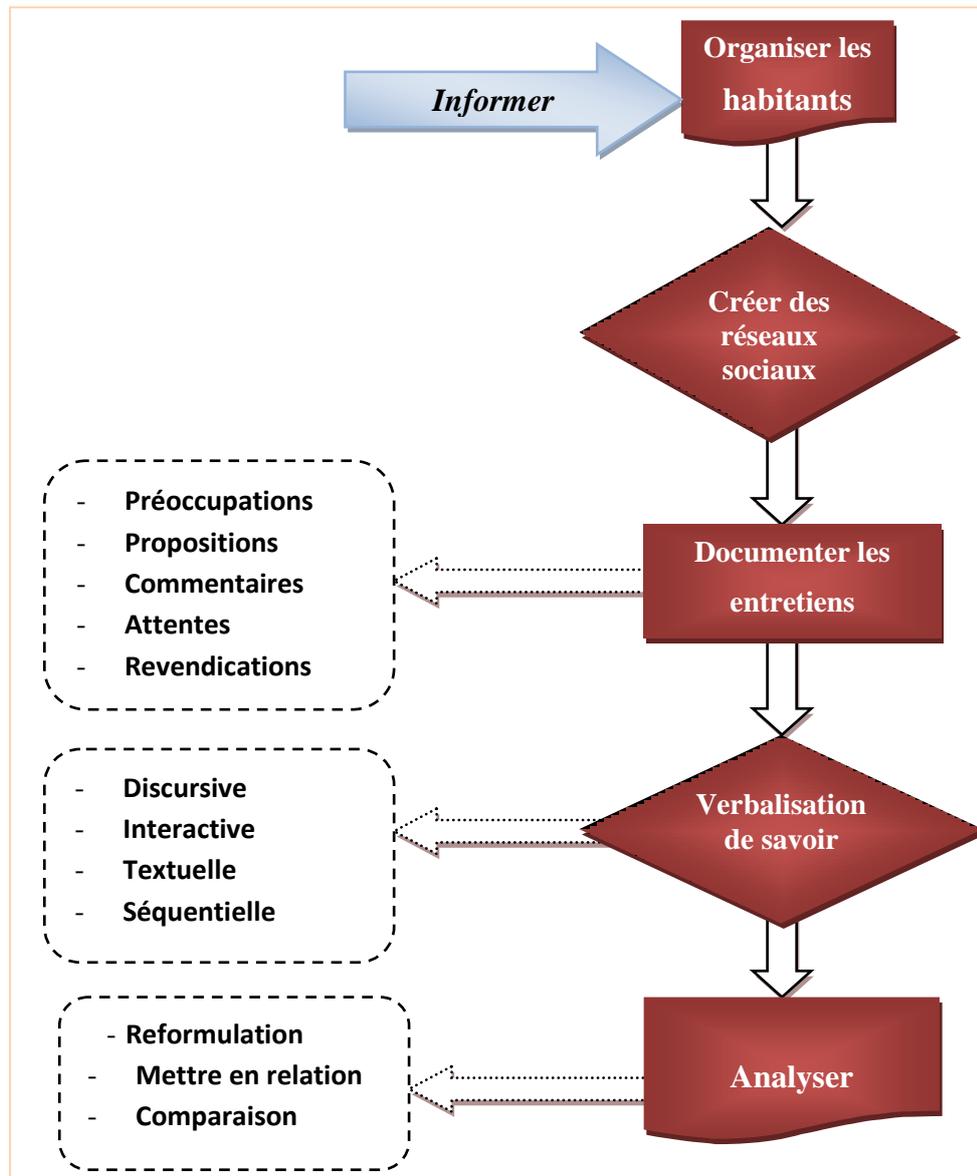
L'objectif de cette opération est de comprendre les différentes facettes du discours urbain et faciliter la contribution effective des habitants à l'avenir de leur ville comme un parti intégral de telle réflexion.

Organiser les habitants dans des associations de quartier, des groupements d'intérêt ou des comités d'action pour marquer l'adhésion des habitants ou au contraire leur retrait d'un côté et d'un autre côté traduire les positions et les revendications de leurs participants en des discours solidifiés, reconnus, circulant dans des réseaux sociaux étendus;

La voix des habitants ne laissent aucune trace matérielle et durable, alors il faut documenter les paroles et les entretiens.

L'organigramme relationnel ci-dessous a pour objectif de clarifier le cheminement qui doit se faire pour cristalliser de la polyphonie des habitants.

Figure N° 73: La Cristallisation de la polyphonie des habitants



Source : Établie par la chercheuse ,2016.

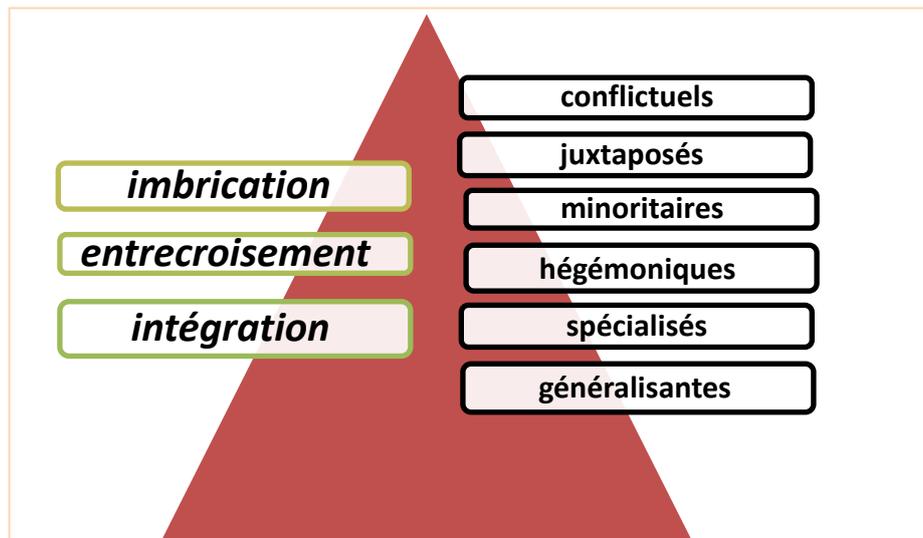
La participation doit baser sur plusieurs points, il s'agit notamment :

- Déterminer les points de discours: il faut bien maîtriser la concertation par la reformulation de problèmes qui procèdent par une mise en discours (contestations, négociations, commentaires discursifs, altérations, reformulations.....)
- Hiérarchiser et évaluer des résultats: il s'agit de déplier la concertation avec habitants, si elle est discursive, interactive, textuelle, séquentielle et consécutivepour but de modifier et préciser, et puis enregistrer les commentaires, les préoccupations, les

propositions de façon plus organisée, claire, précise dans des entités décrites dans des catégories homogènes,

- positionner et investir les des perspectives des énonciateur¹. notre objectif à travers la figure 74 est d'être capable d'investir les différents discours et dialogues des habitants.

Figure N° 74 : Triangle d'évaluation et d'appréciation



Source : établie par la chercheuse, 2016.

Conclusion:

¹ On a utilisé le mot "énonciateurs " et parfois "locuteur", mais il y a une distinction systématique selon le travail intitulé « La polyphonie: outil heuristique linguistique, littéraire et culturel », le locuteur est celui qui, selon le sens de l'énoncé est responsable de l'énonciation, il peut mettre plusieurs énonciateurs qui présentent plusieurs point de vues. La fonction de Locuteur est de communiquer les discours des énonciateurs en prennent parti les différentes représentations qu'ils constituent.

Comme nous l'avons vu un peu plus haut dans le présent chapitre, la formulation d'un baromètre aide à décrire les facteurs contextuels qui influent sur la mise en œuvre des instruments d'urbanisme et à cerner les principaux enjeux et les hypothèses auxquels on devrait consacrer les moyens et les acteurs dont on dispose pour que les instruments d'urbanisme soient des documents de terrain/action et pour les habitants.

Les outils de gestion urbaine peuvent se classer en deux catégories :

1. Outils de planification et programmation pour, la planification de la croissance spatiale, la programmation des infrastructures et équipements,) la planification du développement socio-économique ;
2. Outils d'aide à la décision municipale pour : l'amélioration des capacités techniques et financières, l'amélioration de la programmation des actions de développement, l'aide à la prise de décision pour le développement harmonieux.

Est-ce que tous les plans de développement actuels sont des instruments de gestion urbaine adéquats ? En effet, parfois certains plans ne programment pas les ressources nécessaires pour leur mise en œuvre. Il s'impose donc à une municipalité de bien mettre les instruments/outils de planification et de programmation en accord avec leurs moyens et leurs compétences.

« L'habitant est un acteur de son espace »

« Les usages, et les besoins des habitants doivent guider les instruments d'urbanisme »

L'aspect social constitue un des aspects majeurs de la construction d'une ville équilibrée, de ce fait les instruments d'urbanisme doivent répondre à l'écoute des attentes de la société, évaluer et satisfaire ses besoins. Alors, on est en quête d'un urbanisme équilibré et durable, intégrant une nouvelle approche permet néanmoins de mieux comprendre et traduire l'aspect social dans les instruments d'urbanisme.

Un outil de gestion urbaine ne peut être efficace que si les données sont régulièrement mises à jour. Une municipalité doit disposer d'une structure locale s'occupant de la gestion et de la mise à jour régulière des plans de développement. Les programmes locaux, régionaux ou nationaux doivent s'intégrer aux outils de planification, de programmation en vue d'une mise en cohérence.

CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE :

En Algérie, Les instruments d'urbanisme est le résultat d'un long processus plus au moins long, plus au moins complexe, avant, durant et après la colonisation française.

L'urbanisme réglementaire date du moment où l'Algérie avait besoin d'adapter les villes aux nouveaux besoins, durant les années 1962-1990 une planification et un appareil législatif sont progressivement mis en place, cette progression et codification de l'arsenal juridique des villes algériennes ont passé par plusieurs étapes et par l'introduction de plusieurs lois.

Le cadre de planification urbaine en Algérie après 1990, se fonde sur deux instruments, soit le Plan Directeur d'Aménagement (PDAU) et le Plan d'Occupation des Sols (POS). Ils sont encadrés par la loi la loi 90-99 du 1 décembre 1990 sur l'urbanisme et l'aménagement du territoire.

De manière générale, l'élaboration de ces instruments constitue, pour les collectivités locales, le produit d'un processus de concertation s'effectuant entre les différentes administrations et services, ainsi une occasion de réfléchir, à la fois, sur les lignes directrices de l'organisation spatiales et l'avenir de la ville.

Partie III :

**ANLYSE EMPIRIQUE,
DISCUSSION DES RESULTATS
ET TEST LES HYPOTHESES**

INTRODUCTION DE LA TROISIEME PARTIE :

La thèse ayant comme cas d'étude la ville de Bou-saada. Tout d'abord nous allons essayer de développer une argumentation de la problématique en reposant sur une démarche interprétative et faire la caractérisation du procès d'évolution urbaine de la ville de Bou-saada. Le territoire de la ville de Bou-saada permettra d'avoir une vision démo-spatiale de l'accélération de son urbanisation, de la surface consommée par l'analyse des différents tissus urbains, les formes urbaines et densités, l'analyse socio-démographique permettra d'identifier les différentes populations résidant dans ces tissus, leur migration et leur intégration dans le tissu socio-économique.

Il est force de constater comment les lieux représentatifs à haute valeur symbolique de cette ville touristique, deviennent des lieux négligés et cachés à cause de l'incapacité des instruments d'urbanisme à conserver et à garder un aspect singulier propre à cette ville, alors elle souffre d'une absence d'une stratégie claire en matière de planification urbaine et spatiale.

Nous avons pu réaliser ce travail à partir des données collectées par les entretiens, l'observation et l'analyse documentaire, Il s'agira d'analyser le PDAU de la ville et plusieurs POS, mais également de comprendre leurs propres objectifs et mécanismes. Ceci permettra d'approfondir la connaissance de la ville et de vérifier « l'intégration effective du développement durable dans les instruments d'urbanisme » : identifier les possibles corrélations entre urbanisme en développement durable en s'appuyant sur les deux hypothèses citées au début de chapitre préliminaire. Ces points seront développés dans le huitième et neuvième chapitre.

Nous envisageons à travers le neuvième et dixième chapitre, de développer une méthode de prise en compte de l'environnement et de la société dans les instruments d'urbanisme, et d'exposer des méthodes d'action selon un transfert temporel, du présent vers le futur, en renforçant la place et le rôle des habitants dans la production urbaine contemporaine et en prenant en compte les enjeux environnementaux.

Le dixième chapitre se focalise sur la recherche des effets sur les instruments d'urbanisme de la prise en compte de l'environnement en répondant à l'urgence écologique voire les effets et répercussions concrets croissants provoqués par les atteintes sur

l'environnement. Cette étude aura pour objet d'identifier la procédure d'évaluation environnementale comme un outil d'intégration de l'environnement au sein des instruments d'urbanisme, mais également comme un facteur de transformation de ceux-ci.

Le onzième chapitre pose la question de la nécessité d'une action collective pour maintenir la stabilité du système social, qu'à différents moments de son histoire, connaît une certaine représentation et un certain changement d'un côté et retenir la rigidité du système urbain, qui devient plus en plus fragile et complexe d'un autre côté. Un autre objectif sera d'offrir un éclairage sur les différentes manières dont la société est aujourd'hui remobilisée et de confronter sa pertinence aux objectifs de l'aménagement en termes de fonctions, d'usages et pratiques.

Chapitre VIII:

LA PLANIFICATION URBAINE DANS LA --- **VILLE DE BOU-SAADA ENTRE EVOLUTION** **ET PROBLEMATIQUE**

Introduction :

Les villes sont complexes, leur analyse nécessite et génère une grande diversité de données et informations (textes, images, plans.....) liées aux plusieurs domaines, l'interdépendance des données peut compliquer leur interprétation qui doit dépendre le degré d'intégration les diverses formes au réel.

La donnée et l'information urbaine constituent la pierre angulaire pour une meilleure intervention urbaine à condition qu'elles soient fiables, pertinentes et non limitées pour les acteurs urbains.

La ville de Bou-saada sera le champ de recherche qui nous permettra de préciser la portée de notre travail sur les instruments d'urbanisme. Il s'agit notamment de mettre en évidence son planification urbaine, sa structure, le fonctionnement et l'organisation de l'espace urbain, ses mutations, ses problèmes, bref sa réalité urbaine dans sa complexité (une réalité qui n'exprime pas toujours le contenu des instruments d'urbanisme), à travers une analyse détaillé et ciblé de la ville de Bou-saada en mettent l'accent sur l'approche participative et environnementale des instruments d'urbanisme et fait appel à une démarche *rétrospective* et *contemporaine* ; il faut aller rechercher, dans le passé, les éléments qui expliquent l'état actuel et l'évolution de la ville d'aujourd'hui ses mutations et ses transformations.

On trouve que la ville de Bou-saada s'étale anarchiquement au nom de la crise de logement et muée en espace de pierre, de béton et d'asphalte ; un déséquilibre spatiale qui est plus visible dans la répartition de la population urbaine. La ville de Bou-saada se particularise par son degré d'urbanisation élevée qui continue de se renforcer avec les mouvements de la population vers la ville.

- *Quel rôle a joué les instruments d'urbanisme dans le processus de croissance de la ville de Bou-saada?*
- Qu'est-ce que explique-le manque de la notion de durabilité dans les instruments d'urbanisme ?

C'est à travers ces questions pertinentes qu'on ira plus loin dans notre recherche en visant à mieux comprendre les objectifs de notre travail,

On rappelant, les deux hypothèses sont :

- L'intégration effective des objectifs de développement durable dans les instruments d'urbanisme pour permettre de se trouve transcrite dans la réalité sera fonction du participation réelle de tous les acteurs locaux (action collective).
- L'intégration effective des objectifs de développement durable dans les instruments d'urbanisme pour permettre de se trouve transcrite dans la réalité sera fonction du degré de protection de l'environnement.

L'élaboration de notre méthodologie repose sur de nombreuses analyses quantitatives, une analyse statistique pluri variée de données statistiques provenant des sources officielles, qu'elles soient recensements ou annuaires statistiques de la ville de Bou-saada. Nous les avons complétées d'analyses bibliographiques et cartographiques de la zone étudiée : lecture des études et des rapports administratifs, analyse des documents d'urbanisme et des études opérationnelles, étude des cartes à différentes échelles et des photos aériennes et satellites pour comprendre l'usage des sols,

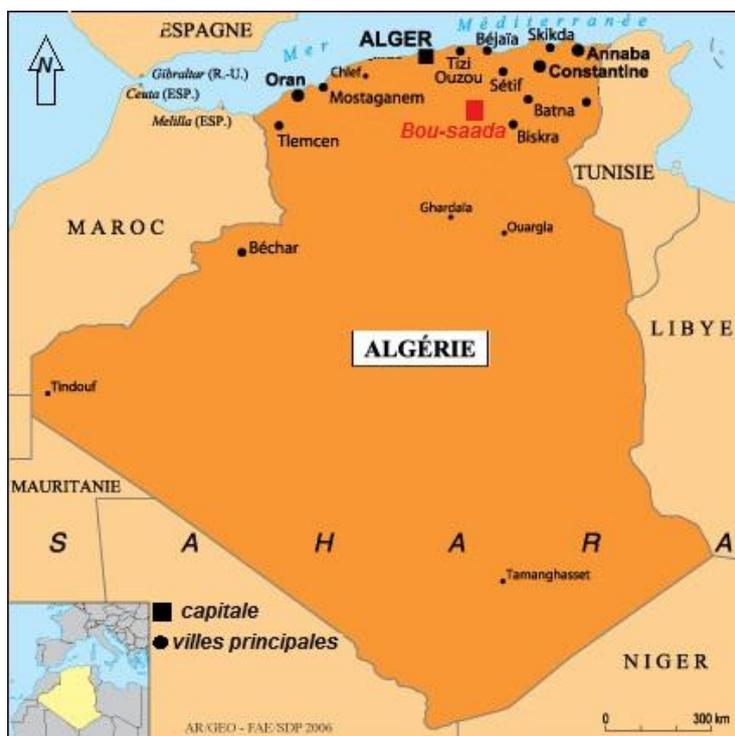
Pour comprendre et mettre en évidence les points particuliers de cette ville, on va réaliser une analyse qualitative. Cette méthode se fonde principalement sur l'observation empirique des caractères architecturaux et spatiaux qui y sont présents. Mais aussi sur une analyse historique pour donner à la fois, une vision dynamique de l'évolution des formes urbaines et un cadre descriptif/explicatif de territoire étudié.

A- Perception de la ville de Bous-aada

La perception de la ville se nourrit d'une superposition d'informations, des comportements, des données conceptuelles et affectives qu'elles soient positives ou négatives.

La ville de BOU-SAADA (cité de bonheur en arabe) est la première oasis rencontrée se situe au sud-est du nord algérien et à 250km d'Alger, elle couvre une superficie de 225km² ; elle se considère comme un vrai carrefour entre la Méditerranée et le Sahara, mais aussi entre les Zibans et le littoral algérois et entre le M'zab et Constantine. Localement, le chef-lieu Bou-saada est situé au sud de la Wilaya de M'sila. Bou-saada présente un intérêt sérieux dont l'avantage d'être un point d'escale pour les touristes allant vers d'autres régions touristiques, sa situation dans la vallée encaissée de l'oued de Bou-saada, au pied de l'atlas saharien, à proximité d'une palmeraie, lui confère un intérêt touristique de premier plan, historiquement, la ville a profité de son statut pour accueillir tant des touristes ordinaires que de grands intellectuels et écrivains. Isabelle Eberhardt et Colette y ont séjourné. De même, on peut trouver d'anciennes constructions, des sites géologiques remarquables comme, à proximité du Moulin Ferrero, le musée et le marabout (tombeau) de Naceur Ed Dine (alias le peintre français Etienne Dinet).

Figure N° 75: La localisation de la ville de Bou-saada



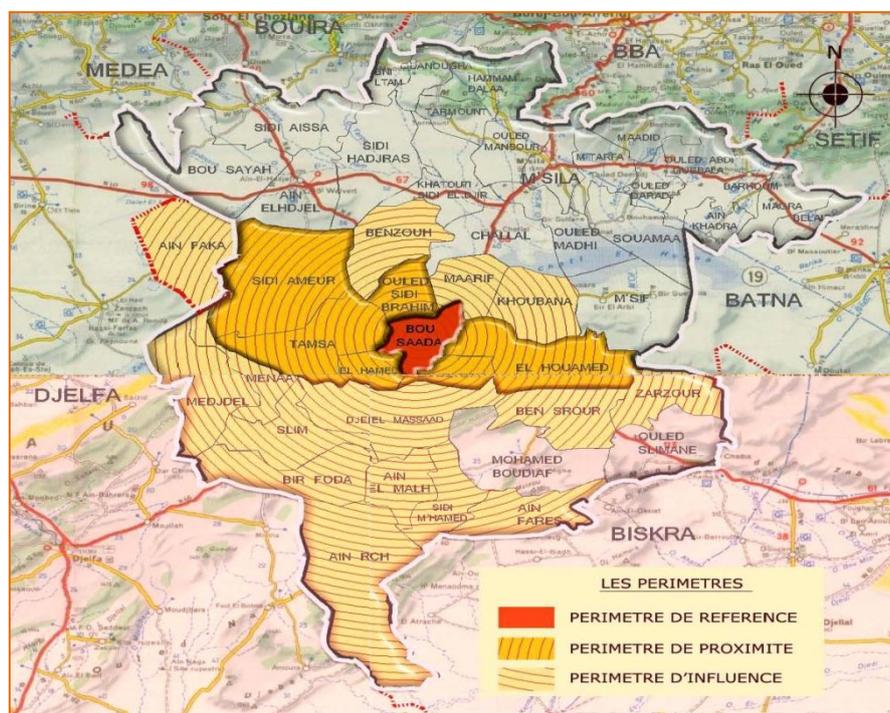
Source : www.diplomatie.gouv.fr.

Localement, le chef-lieu Bou-saada est situé au sud de la Wilaya de M'sila (figure 71).

La ville de Bou-saada est limitée

- Au nord par la commune Ouled sidi brahim et au sud-est et au sud par la commune de Oultem et Hamel
- Au nord-est par la commune de Maarif
- A l'est par la commune de Houamed et à l'ouest par la commune de Tamsa

Figure N° 76: La localisation de la commune de Bou-saada dans la wilaya de M'sila.

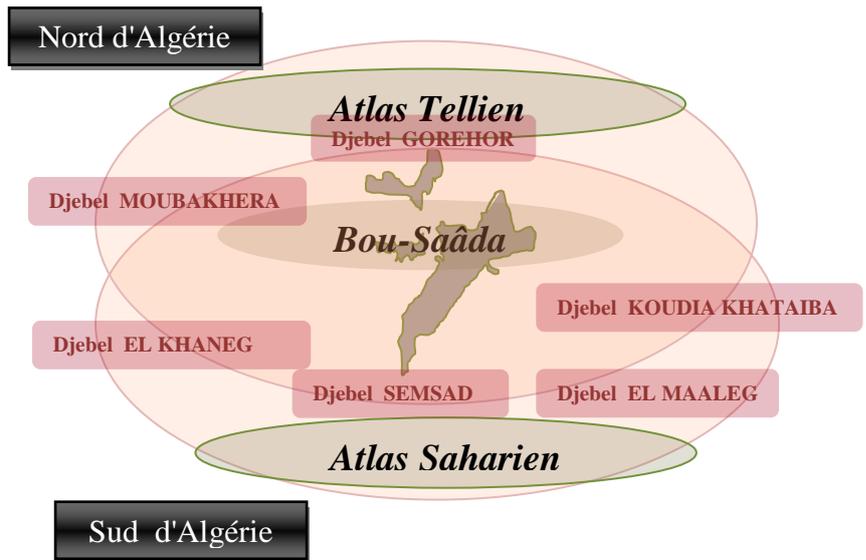


Source : d-maps.com.2016.

Cette ville touristique a connu plusieurs problèmes de dégradations et différentes formes de pollution. la première cause de cet état est la limite des instruments d'urbanisme face à la vitesse des changements opérés dans la ville de Bou-saada, le présent travail traite l'intégration de développement durable dans les instruments d'urbanisme comme outil dans une perspective de gestion optimale de la ville Algérienne en général et la ville de Bou-saada en particulier, il s'agit d'une réflexion sur les nouvelles techniques d'analyse urbaine appliquées à l'aspect social et une volonté de resituer l'étude dans la dialectique des relations entre le social et le spatial à un moment charnière.

La ville de Bou-saada se situe entre deux chaînes montagneuses, l'Atlas tellien au nord et l'Atlas saharien au Sud. elle est limitée par le Djebel Gorehor au Nord, par le Djebel Moubakhera et El Khaneg à l'Ouest, par le Djebel Semsad et Maaleg au Sud et Koudia Khataiba à l'Est.

Figure N° 77: Le territoire riche de la ville de Bou-saada



Source : établie par l'auteur ,2016.

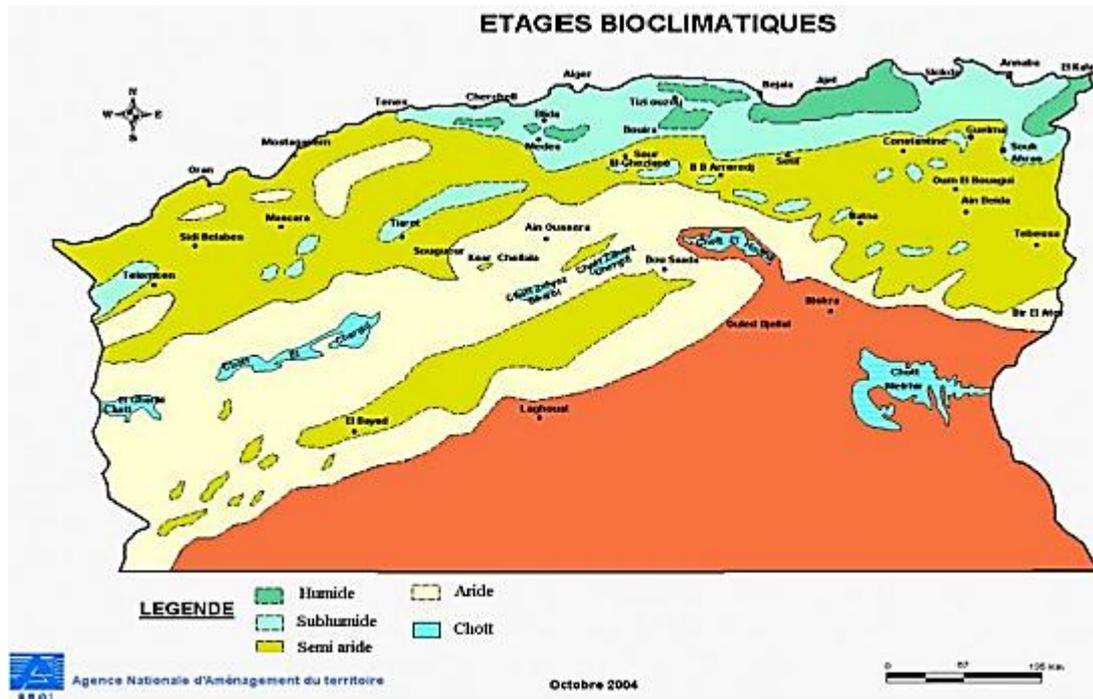
B- Les données climatiques

I. Le climat :

Le climat est un facteur très primordial dans les études urbaines et tout concepteur, urbaniste a besoin de connaître les données climatiques de la ville où il doit construire (le régime de la température et de l'humidité de l'air, le régime et la nature des précipitations, l'ensoleillement, le régime et la nature des vents durant le cycle annuel),

Bou-saada appartient à une zone semi-aride selon la carte des étages bioclimatiques ci-dessous, comprise entre les climats tempérés et tropicaux, caractérisé par une sécheresse donc des précipitations hivernales, printanières et automnales qui sont rares et irrégulières la moyenne étant de 178.95 mm par an (cette donnée relevée à la station météorologique de Ain Diss et l'agence des ressources en eau sur la période 1971-2012)

Figure N° 78: Carte les étages bioclimatiques



Source ; Agence Nationale d'Aménagement du Territoire.

La ville se situe à la limite d'un haut plateau et de désert de ce fait un climat très chaud en été avec une luminosité solaire très forte et intensive, les variations des températures entre le jour et la nuit sont très importantes de 4 C et 8C, les hivers sont froids, les températures peuvent descendre au-dessous de zéro degré Celsius¹ .

Dans le but de mieux définir les caractéristiques du climat de la ville de Bou-saada (les conditions extérieures), il est utile de se baser sur des données météorologiques mensuelles relevées à la station météorologique d'Ain Diss sur la période 1971-2012.

Tableau N° 14 : Pluviométrie moyenne mensuelle en mm

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Sept	Oct	Nov	Déc
11.5	18.4	14.4	21.1	18. 8	8.2	6.7	6.1	15.5	9.1	19.1	9.1

Source : station métrologique d'Ain Diss

¹ Etude du POS N° 04 de la ville de Bou-saada, P 12

La température :

La température est un paramètre climatique très influent dans la végétation, l'état du sol, l'évaporation ...etc.

Tableau N° 15 : Température moyenne mensuelles en degré Celsius

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Sept	Oct	Nov	Déc
Minimum m	6.1	6.2	7.7	15.5	15.8	20.7	22.2	22.3	19.4	14.2	8.4	8
Maximum M	22.1	24.2	28	32	37.5	38.5	39.3	39.3	36.5	34	28.5	24
M+m/2	14.1	14.5	17.8	23.7	26.6	29.6	30.7	30.8	27.9	24.1	18.4	16

Source : station métrologique d'Ain Diss

Tableau N° 16 : Humidité en % dans la ville de Bou-saada

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Sept	Oct	Nov	Déc
Minimum	34	40	42	33	28	19	20	23	28	44	50	55
Maximum	89	79	79	70	60	50	40	49	65	83	84	89

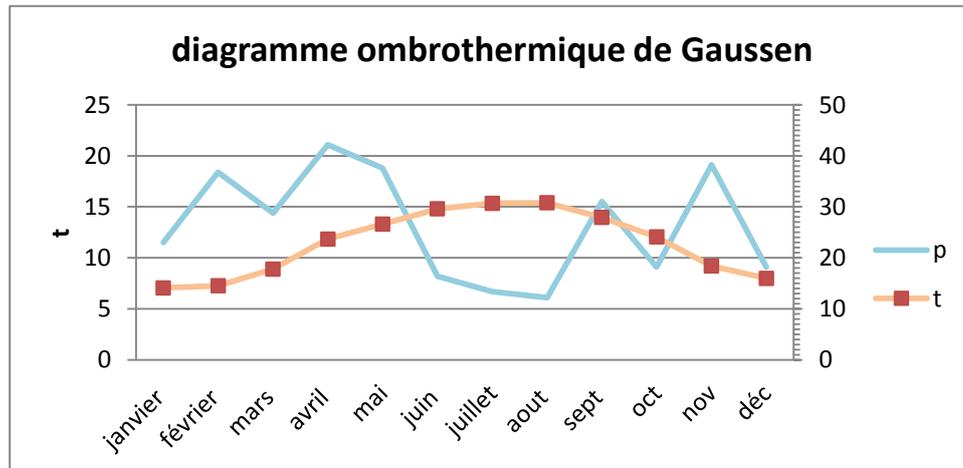
Source : station métrologique d'Ain Diss

Le rapport précipitation et température : (Le diagramme ombrothermique de GAUSSEN)

La figure n°79 porte le Diagramme Ombrothermique de la ville de Bou-saada établit à partir des données pluviométriques et thermiques moyennes mensuelles calculées sur une période de 41 ans

(1971-2012). Ce diagramme montre que la saison sèche s'étale de mi-Mai jusqu'à fin Aout.

Figure N° 79 : Diagramme Ombrothermique de Gausson



Source : établi par l'auteur à base des tableaux de la page précédente.

c'est exactement ce qu'on a constaté au niveau des instruments d'urbanisme par l'introduction des données sur la caractérisation du climat local et l'évolution des paramètres climatiques (températures, précipitations) dans le rapport de présentation, mais ce qui manque c'est

- L'analyse de la manière dont le climat a été intégrée dans les choix d'urbanisme passés (quartiers anciens et historiques) en particulier vis-à-vis de la chaleur ou des inondations,
- L'analyse des évènements climatiques passés remarquables et leurs impacts (averses orageuses, canicules, inondations.....)
- Identification et la cartographie les zones les plus chaudes pour les rafraîchir
- Détermination de ratio de végétal en ville (rapport surface bâtie sur surface non bâtie) pour toute opération d'aménagement.
- Amendement des plans d'occupation du sol(POS) en tant qu' un instrument de composition, de recomposition urbaine et de conception urbaine , en introduisant des dispositions concrètes et orientations en matière de conception bioclimatique, d'imperméabilisation des sols, de gestion des eaux pluviales, de végétalisation, de densité du bâti, réduire les îlots de chaleur de limitation de l'étalement urbain, de stationnement, de modes de déplacements, de réseaux énergétiques...
- Liaison entre les enjeux climatiques aux enjeux environnementaux

Un climat capricieux et subdésertique :

Il faut souligner que, la ville de Bou-saada, par sa situation géographique est exposée aux phénomènes climatiques et météorologiques, qui peuvent manifester des risques majeurs tels les inondations, des crues torrentielles, de vent violent, des déluges. Ceux-ci ont fait d'importants dégâts humains et matériels comme nous avons vu dans le tableau ci-dessous.

Tableau N° 17: Les risques naturels enregistrés dans la ville Bou-saada

<i>Types de dégât</i>	<i>Date /période</i>	<i>Dégâts humains</i>	<i>Dégâts matériels</i>
Violents tempête du sable	Printemps	des troubles respiratoires	Effets sur le paysage urbain Qualité de l'air Effets sur les arbres
Inondations	21 septembre 1945 le 22 mars 1946 le 15 juin 1959	10 morts	destruction de deux ponts 71 maisons détruites 310 Familles sinistrées
	de 12 au 14/04/2007	16 morts+ 38 blessées	Plusieurs personnes sans abris Des pertes considérables en matière ponts, routes.
	21 septembre 2007	10 morts + 49 blessées	Plusieurs personnes sans abris Des pertes considérables en matière de maisons, ponts et routes.
un déluge	1957 le 26 mai		
Vent violent	Printemps		Effets sur Arbres
Sécheresse	Eté (le sirocco)		Effets sur les plantes, eau

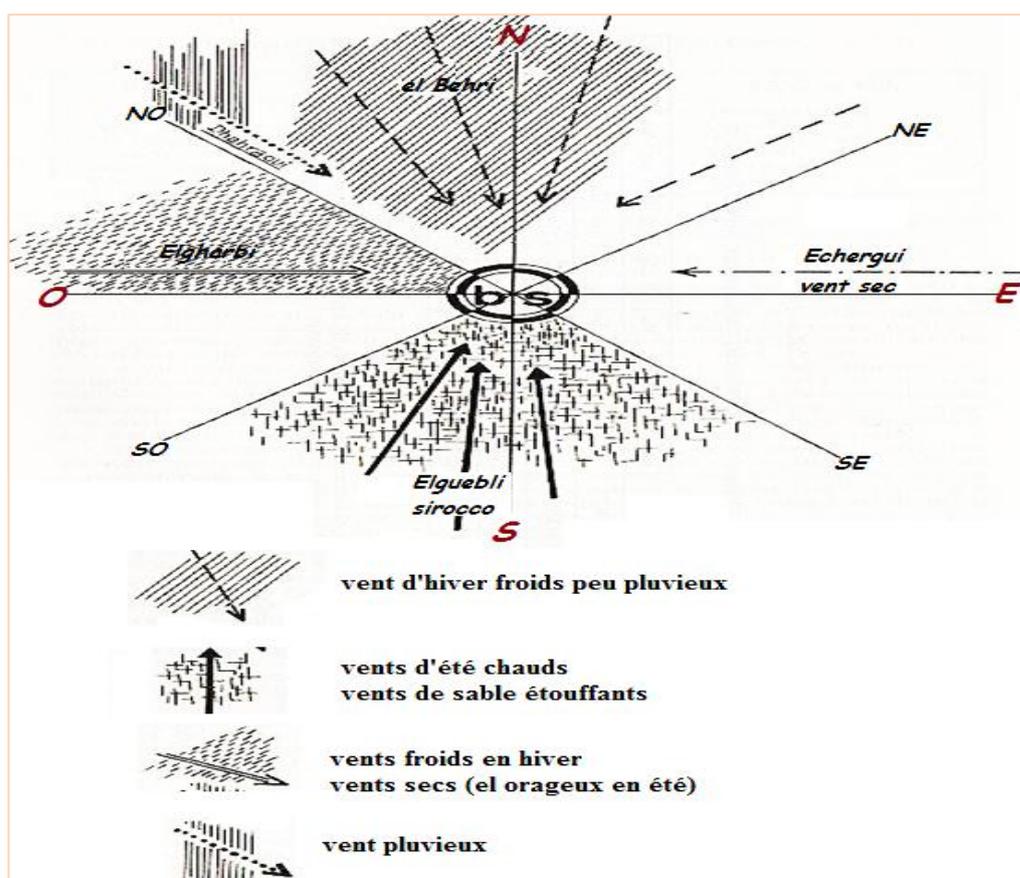
Source : des informations collectées à partir de plusieurs sources, y compris celles de la direction de protection civile.

II. Les vents

Le vent est un des traits essentiels du climat steppique. La situation de cuvette ouverte que présente le Hodna facilite la pénétration des vents venant de tous horizons par les couloirs intramontagnards. Cette cuvette connaît ainsi les vents les plus forts du pays.

La figure N° 80 montre que cette région constitue un noyau de vents forts

Figure N°80 : Rose des vents de la ville de Bou-saada



Source : Youcef Nacib, P 38 améliorée par l'auteur.

La ville de Bou-saada subit cinq types de vents :

- 1- Le Sirocco, le plus redoutable, dit « el Guebli » souffle pendant un mois durant la période estivale. Il brûle la végétation, dessèche l'atmosphère.
- 2- Le vent d'ouest, « el Gharbi », est un vent sec qui draine des nuages sans apporter pour autant la pluie.
- 3- Le vent du nord, nord-ouest « Dhahraoui » porteur du froid et de l'humidité, il peut être pluvieux souffle surtout en hiver.

- 4- Le vent du nord, nord-ouest « en Behri » il s'agit d'un vent marin (el Behri = la mer) qui charrie pluie et neiges ;
- 5- Le vent d'Est « el chergui » prend en hiver avec lui en passant par les Aurès, le froid de la montagne. En été, il se transforme en vent sec.

C- La planification urbaine de la ville de Bou-saada (30 ans de procédures) : (1986-2016)

Dans le but de d'analyser le lien existe entre le processus d'urbanisation, le modèle de la ville de Bou-saada et la planification urbaine à travers le temps d'une part et comprendre la dynamique urbaine de cette ville d'une autre part, on va /faire un aperçu des évolutions des règles d'urbanisme.

Après l'indépendance, le pouvoir souverain d'Alger de par la loi du 31 Décembre 1962 a opté pour la continuité en matière de planification urbaine et ce jusqu'à 1968. Cette continuité est assurée par la reconduction des mêmes structures d'organisation et les mêmes instruments d'urbanisme légués de l'époque coloniale; la CADAT (pour les zones industrielles) et les ponts et chaussées qui reconduisent aussi bien les plans d'urbanisme existants (PUD) que les programmes inachevés du plan de Constantine et ce, jusqu'en 1968.

Tableau N° 18: Les plans d'urbanisme et leurs révisions

<i>L'année</i>	<i>Les plans d'urbanisme</i>	<i>Période réglementaire pour la révision</i>	<i>Période réelle pour la révision</i>
1974	le premier Plan d'Urbanisme Directeur		
1984	la mise en révision du PUD	15 ans	10 ans
remplacement du PUD par un nouvel instrument le PDAU			
1996	(Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme)		
2005	la mise en révision du PDAU	20 ans	9 ans

Source : établi par l'auteur, 2014.

La première remarque qu'on peut faire à travers le tableau, qu'il y a une certaine continuité dans la planification urbaine de la ville de Bou-saada sous l'angle de l'évolution de la planification urbaine.

Après l'indépendance, c'est le Plan d'Urbanisme Directeur qui faisait autorité en matière de planification, le premier PUD de la ville de Bou-saada est élaboré en 1974 par la CADAT (Caisse Algérienne de l'Aménagement du Territoire), il s'est appliqué jusqu'en 1984, date de la mise en révision mais après une lecture approfondie de ce document, il ne constituait plus qu'un document de référence, car inadapté à la transition qu'a connu la ville, la société et l'économie. Son objectif essentiel est de contrôler la croissance de la ville et quantifier les besoins urbains et en particulier les surfaces nécessaires au développement de la ville et estimer les besoins en logements, équipements et infrastructures, en suivant une approche beaucoup plus *quantitative*¹ que *qualitative*.

La nécessité de construire devant l'accroissement de la population de la ville et ses besoins, une telle situation qui freiner plutôt qu'empêcher le bon fonctionnement de cet outil de planification urbaine, selon le tableau ci-après.

Tableau N° 19 : Repères statistique

Année	Nombre d'Habitants	Nombre de Logements	T.O.L
1966	26 021	3710	7.01
1977	50 958	6449	7.90
1983	73 937	6669	11.08

Source : La révision de PUD de la commune de Bou-saada 19984, phase II, p 16

Du fait d'un solde migratoire positif et d'autres raisons citées après, la population de la commune a doublé entre 1966 et 1977 avec un taux d'accroissement égal à 1, six ans plus tard la population atteint 73 937, avec un TOL égal à 11,08.

Le même rapport énonce et calcule dans la page 27, le déficit en matière de logement qui atteint 2234 en 1984; ce déficit s'était réduit par l'habitat spontané² devant la

¹ La nécessité de construire et la priorité d'habiter sont les raisons dans lesquelles poussaient le PUD de rêver un caractère quantitatif devant la demande accrue en logement

² Les autorités privilégiaient le silence et considéraient l'habitat spontané comme une solution

peur de l'état à répondre à la question compliqué qu'est "le relogement"

D'autre part, le PUD établait un inventaire des terrains favorable à l'urbanisation " la capacité du site"¹, et prévoyait l'ouverture de l'urbanisation sur des surfaces issues des différentes interventions : rénovation, restructuration, les constructions illicites et traditionnels comme nous avons vu dans le tableau ci-dessous.

Tableau N° 20: Les terrains favorables à l'urbanisation

terrains réservés pour l'habitat individuel	terrains réservés pour l'habitat collectif	terrains réservés pour Z.E.A/ Z.I /Z.E.T
226.5 ha	287 ha	352 ha

Source : établi par l'auteur à base de la révision de PUD de la commune de Bou-saada

Il faut également signaler que les estimations qui ont fait dans ce rapport relèvent beaucoup d'erreur, si on prend le tableau dans les pages 52, 54, 55², qui indiquent les perspectives démographiques, on trouve :

Tableau N° 21: Quelques erreurs relevées

	1 ^e hypothèse		2 ^e hypothèse	
	Année	Nombre de population	Année	Nombre de population
Moyen terme	1989	100 229		84 329
	1994	136 679		98 423
Long terme	1999	186 384		114 876

Le nombre de Population de la ville de Bou-saada en **2008** atteint **123 236**

Comparaison

Source : établi par l'auteur à base de la révision de PUD.

Ce tableau présente plusieurs erreurs de prévision et c'est un exemple des surestimations qui ont été faites dans le PUD, selon le tableau en comparant avec les nombre de la population en 2008, on trouve que la prévision de l'année 1994 et 1999 la dépasse de loin, alors le PUD se déploie de son caractère prévisionnel dans cette ville.

Le différentiel entre ce qui prévoyait par le PUD et la réalité en ce qui concerne le nombre de population, doit générer une disponibilité foncière urbanisable, mais la question du

¹ C'est le titre cité dans le rapport du PUD

² Révision du PUD, phase II

terrain urbanisables reste toujours soit au niveau de PUD révisé, PDAU, PDAU révisé.

Le rapport de PUD avait une attention au centre-ville par une proposition de rénover et restructurer vieille médina (X-quartier Ouled Nail), un tissu central représente 30 ha, mais cette volonté se n'exprime pas en réalité.

Dans un autre angle qu'on peut le dénommer " la qualité " de ces instruments et l'effet d'homogénéisation, le PUD proposait plusieurs interventions des quartiers, notamment, Dachra Guebli, Dachra Dahraouia, Caid Mouamine.

Si on passe au règlement, on trouve qu'il est " *règlement des généralités*" et il n'est pas strict ce qui encourage les dérives et n'assure pas la protection notamment du patrimoine naturel et historique d'une part, d'autre part les zones réduites en surfaces dont la palmeraie, Oued... sans aucune précision des servitudes, zones à protéger, des hauteur

On peut donner un exemple:

Article N° 09: "chaque immeuble doit présenter une simplicité de volume, une unité d'aspect, et des matériaux compatibles avec la bonne économie de la construction"¹

Ce qui confirme ce qui cité Saidouni Maouia dans son ouvrage "Eléments d'introduction à l'urbanisme" : "la non opposabilité aux tiers qui « autorise » la transgression des dispositions du PUD, aussi bien, par les organismes publics que par les circuits d'urbanisation informelle difficilement contrôlable "

Le PUD est légué du PUD Français qui revêt un caractère général et programmatique qui se base sur une politique économique nationale d'industries, parmi les projets réalisés dans ce cadre c'est :

- la zone de dépôt et d'activité à Maitar qui couvre 12 hectares
- zone de dépôt et d'activité au bord de la route Maidhar qui couvre 06 hectares

Le plan d'urbanisme a constitué le document officiel le plus important de la commune de Bou-saada en matière de planification de l'aménagement dans la période 1974-1996 mais il n'a s'opéré tout en améliorant le cadre de vie et en préservant l'environnement et surtout les déchets et la propreté de la ville, on peut ici ajouter la méconnaissance et le manque de formation et de compétences des gestionnaires qui ont empêché de comprendre la logique derrière ces moyens qui à la fois planificatrices et réglementaires et d'aboutir à une meilleure.

¹ Révision du PUD, phase III, p 46

I. Est-ce que les instruments d'urbanisme connaît comment faire :

L'étude du PDAU a fait ressortir plusieurs contraintes et problèmes et soulevé des questionnements qui accompagnés le développement urbain, pour illustrer l'importance de quelques résultat atteint par le PDAU, il convient de noter quelques points qu'ils se résument principalement dans la rareté et l'indispensabilité des assiettes foncières au profit les extensions futures et d'une autre façon un déficit en matière des terrains urbanisables qui constituent le support foncier de grands projets d'aménagements à cause de présence des obstacles naturels et une augmentation d'habitat précaire.....

Le PDAU de la ville de Bou-saada, comme outil de croissance harmonieuse et d'anticipation des différents besoin des habitants, se trouve face à un contexte marqué par une forte pression démographique d'une part et une croissance urbaine d'une notre part, ce qu'il a poussé de proposer des solutions et options d'aménagements en comblant le déficit enregistré par les réserves foncières et il est arrivé par la solution de création de la nouvelle ville

En plus, le PDAU a recommandé des aménagements touchant la restructuration de l'ancien tissu; la viabilisation des quartiers périphériques, proposition de quelques équipements, la protection de l'environnement en luttant contre les pollutions et d'une façon générale améliorer les conditions de la vie des habitants

II. Le processus d'élaboration

Pendant la phase de l'élaboration du PDAU le président de l'assemblée populaire communale arrêtent toutes mesures nécessaire à la bonne exécution ultérieure du dit plan et qui participent au bon déroulement de l'étude, cependant on a remarqué que la commune continue à délivrer les permis de lotir, les permis de construire en lors l'élaboration du PDAU sans obligation de conformité aux dispositions réglementaires des POS. Pourtant le rôle principal des instruments d'urbanisme est de réglementer l'occupation du sol

Les dysfonctionnements dans le processus d'élaboration et de validation des contrats, insuffisamment préparés. Leur préparation n'a pas toujours obéi à une démarche rigoureuse dans toutes les villes concernées, notamment en matière de maîtrise des données de base, de réalisation d'études et enquêtes préalables et de concertation avec les acteurs locaux et les populations concernées ;

a- Le périmètre du PDAU :

Le PDAU de Bou-saada est alors approuvé par arrêté du wali en 1996, avec une réserve stipulant l'obligation de se doter d'un PDAU communal

Le périmètre du PDAU est arrêté d'une manière hâtive et précipitée sans tenir compte des intérêts socio-économiques liant très fortement la commune de Bou-saada et ses communes voisines, où l'existence de grands projets structurants,

Ainsi le PDAU est lancé pour couvrir la commune de Bou-saada et ce n'est qu'à son achèvement, que les autorités locales se sont rendues compte de l'importance de cette dimension intercommunale

L'intérêt de l'intercommunalité est mal perçu par les gestionnaires locaux et la solidarité intercommunale n'est ni officialisée par les textes, ni concrétisée en pratique comme dans le cas de certains pays développés.

b- Les acteurs du PDAU:

Les acteurs sont la clé de la réussite des instruments d'urbanisme. En effet, le rôle de maître d'œuvre, les services, les associations et les usagers, est primordial pour entretenir une concertation tout au long de la démarche en poussant à une réflexion plus globale sur un projet de développement et d'aménagement.

b-1 Le maître d'œuvre : Issus de la restructuration de la CADAT, les UR-BA est un bureau d'études public qui a pour mission l'élaboration des études d'urbanisme.

L'UR-BA avait pour son cas le monopole des études d'urbanisme pour la région de Est , étant donné qu'il a pris en charge presque la totalité des études de PDAU à travers la wilaya de m'sila.

Ce privilège à l'UR-BA est souvent justifié par son statut public, son capital hérité et le fait qu'il dispose d'une équipe pluridisciplinaire (relativement aux autres bureaux d'études privés), constituée de plusieurs architectes, ingénieurs de différents profils, sociologues et économistes.

Mais nous avons remarqué que quand le même bureau d'étude prend en charge plusieurs communes, les PDAU sont similaires, depuis la phase diagnostic, jusqu'au le règlement.

b-2 Les organismes et services concernés :

Associés à l'établissement du PDAU de la commune de Bou-saada, ceux-ci sont arrêtés conformément aux textes réglementaires, il s'agit :

- des services de l'Etat chargés au niveau de la wilaya, de l'urbanisme, de l'agriculture, de la régulation économique, de l'hydraulique, des transports, des travaux

publics, des monuments et sites et des postes et télécommunications,

- des organismes et services publics chargés au niveau local de la distribution d'énergie, des transports et de la distribution de l'eau.

De cette participation officielle et obligatoire à l'élaboration du PDAU, il en ressort les constatations suivantes :

- une négligence de certains services, ignorant leurs intérêt dans l'accomplissement de cette étude, par le fait de déléguer des représentants incompetents et non qualifiés au sein des commissions d'urbanisme.

- une substitution voire ingérence de la DUC dans les décisions du maître d'ouvrage (APC), justifiée notamment par l'incompétence de ce dernier.

b-3 Les associations consultées :

Conformément aux dispositions de la *Loi 90-29 du 01-12-90, Décret exécutif 91-177 du 28-05-91* fixant les procédures d'élaboration et d'approbation du PDAU, la participation lors de l'élaboration du PDAU des Chambres de Commerce et d'Agriculture, des organisations professionnelles et des associations locales des usagers reste facultative.

Pour le cas du PDAU de Bou-saada , cette participation était minimale pour l'ensemble des plans, , ce qui a influencé sur le contenu et la qualité de ce document et a entraîné à l'aboutissement à un PDAU sans réelle adhésion de la société civile .

On peut dire qu'une association plus précoce

b-4 Les usagers :

Ces derniers sont interpellés par le projet du PDAU lors de l'enquête publique ayant une durée de 45 jours . Mais cette enquête n'a pas une vocation consultative et émet une décision et non un avis "réfléchir ensemble et décider seul" , par conséquence leurs résultats laissent apparaître un désintéressement général, Les populations ne sont donc pas consultées pour que se dégagent de leurs prises de position une décision positive ou négative sur l'utilité de tel ou tel aménagement et entendre leurs opinions, et analyser leurs perceptions de questions liées au problèmes urbains, en effet, rares sont les citoyens qui se sont exprimés à cette occasion. Alors que la décision reviendra en dernier lieu et à l'État - puisqu'il arrive qu'aucune suggestions et contre-propositions délivrées par les commissaires enquêteurs. Bref, à la faible participation dans cette procédure locale

L'autre handicap de cette participation réside dans la manière d'informer, il ne suffit pas d'afficher quelques cartes incompréhensibles pour la plupart des habitants aux sièges d'APC,

ce qui empêche les gens à venir et à participer. mais, Il faut encourager sa formalisation dans le cadre de la vie associative, il faut lui proposer des temps et des lieux où s'exprimer et créer des échanges entre les savoirs des techniciens, planificateurs, et les attentes des usagers sur les différentes problématiques, une démarche informative que participative.

C'est donc sur les *détails* et non sur le *principe* que leurs observations sont attendues.

c- **La révision**

Une situation incite les responsables à lancer le projet de révision hâtive du PDAU 1996 avant le délai limite d'approbation prévu par les autorités.

d- **L'actualisation du PDAU:**

Le PDAU (plan directeur d'aménagement et d'urbanisme) de 1996, qui est en cour d'actualisation depuis 2005, a considéré que le problème majeur dans la ville de Bou-saada est un problème de pénurie du foncier et relève la question de l'existence de plusieurs contraintes physiques et naturelles.

e- **La complémentarité entre les différents plans :**

Le PDAU devra prendre en compte les orientations des différents documents sectoriels ou généraux existants d'ordre supra-communal. La ville de Bou-saada à son tour a bénéficié de plusieurs documents et chacun de ces documents a des fonctions propres. Notamment ceux approuvés récemment : SNAT, SDAT, Schéma de cohérence urbaine (SCU).

1) Schéma National d'Aménagement du Tourisme (SNAT)

Le SNAT est l'instrument d'aménagement et de développement durable du territoire. Ce schéma est élaboré par l'État, approuvé pour une durée de 20 ans et fait l'objet d'une évaluation tous les cinq ans¹, il a institué au niveau de l'article 22 le Schéma Directeur d'Aménagement Touristique (SDAT) qui constitue le cadre stratégique de référence pour la politique touristique de l'Algérie².

¹ La loi n°01-20 du 12 décembre 2001, article 7

² D'après l'Agence Nationale de Développement du Tourisme (ANDT) : Le Schéma Directeur d'Aménagement Touristique « SDAT 2030 » est une composante du SNAT 2030 qui montre comment l'État compte assurer, dans un cadre de développement durable le triple équilibre de l'équité sociale, de l'efficacité économique et de la soutenabilité écologique à l'échelle du pays tout entier pour les vingt ans à venir.

2) Schéma Directeur des Zones

3) Archéologiques et Historiques¹:

La ville de Bou-saada a aussi bénéficié d'un Plan Permanent de Sauvegarde et de Mise en Valeur des secteurs sauvegardés (PPSMVSS).² Ce plan est resté malheureusement mystérieux et sur papier et à réaliser³.

4) Schéma de cohérence urbaine (SCU) :

Le Schéma de Cohérence Urbaine (SCU) est, par nature, un outil à la fois stratégique, cohérent, transversal et global. Il doit revêtir un caractère opérationnel. Il doit comporter un processus d'évaluation. Le SCU de la Wilaya de Bou-saada (M'sila) est en cours, le choix porté sur la daïra de Bousaâda s'explique par son "influence socio-économique sur les communes qui en dépendent" et par "sa situation au confluent de plusieurs routes nationales"⁴

D'un point de vue pratique, le schéma de cohérence urbaine (SCU) cible sur une grande surface des objectifs généraux (orientations) envisage une politique foncière continue que devrait respecter le PDAU

f- Quelle relation entre les différents documents?

Nous avons comparé les informations retenues des différents documents ce qui il nous permet d'acquérir une lecture synthétique des différentes problématiques de la ville de Bou-saada, et en premier lieu, il nous aide à comprendre les relations entre les différents documents de planification⁵

¹ Le schéma directeur des zones archéologiques et historiques s'inscrit dans le cadre de la réalisation du schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) pour 2025 prévu par la loi n° 01-20 du 12 décembre 2001 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire.

² La loi N° 98-04 du 15 JUIN 1998 relative à la *PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL DANS SES DISPOSITIONS RELATIVES AUX TERRITOIRES ARCHEOLOGIQUES ET HISTORIQUES*, indique dans Art. 42 que « Les secteurs sauvegardés sont dotés d'un plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur tenant lieu de plan d'occupation du sol » ce qui démontre l'existence de certaine complémentarité (théorique) entre les deux le (PPSMVSS) et le POS.

³ Ce point est bien détaillé dans le chapitre 9

⁴ Selon un article intitulé "Schéma de cohérence urbaine, un instrument de réhabilitation touristique, M'Sila Publié dans Le Maghreb le 30 - 05 - 2009

⁵ La notion de compatibilité qui régit les rapports entre le PDAU et les autres documents.

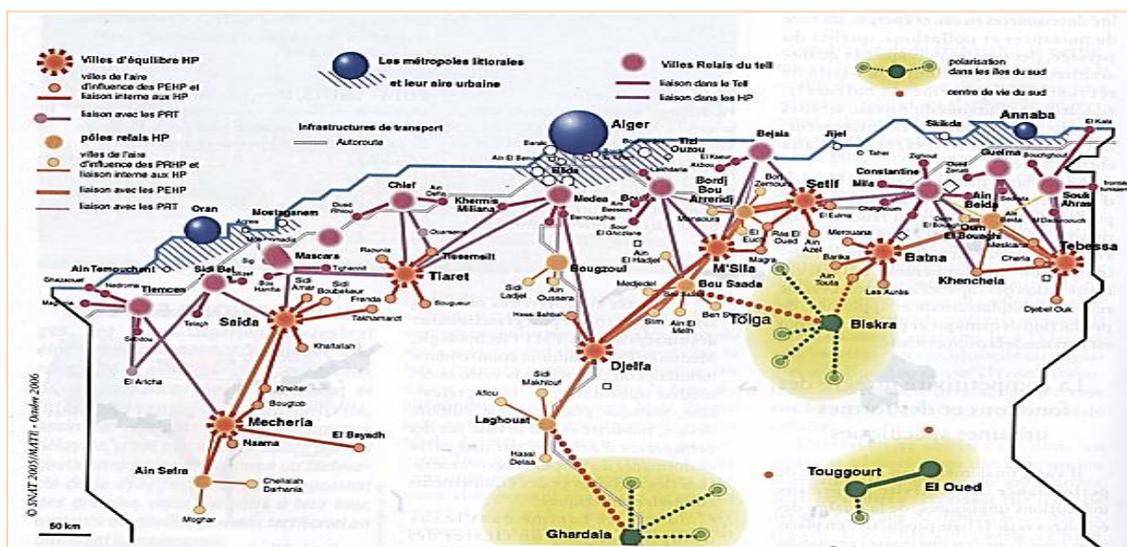
En premier lieu, il est frappant de constater que chaque thématique est traduite dans un document propre, en effet d'une part, le PDAU aborde la problématique de pénurie de foncier avec des solutions plus au moins efficaces. D'autre part, le SCU intègre les questions relatives aux développements locaux, le SDAT aborde seulement la problématique de tourisme.

On voit qu'il n'existe pas une conformité qui exigerait, quant à lui, que les dispositions du PDAU soient strictement identiques à celles du SDAT et SCU. Mais un rapport de compatibilité qui exige que les dispositions d'un PDAU ne fassent pas obstacle à l'application des dispositions des différents documents.

g- Situation de la ville de Bou-saada dans le système urbain 2025 :

La ville de Boussaâda est située dans le système urbain 2025 (voir figure 81), comme pôle relais des hauts plateaux (PRHP), avec une aire d'influence couvrant, Aïn Hadjel, Medjadel, Slim, Aïn Meleh et Bensrouf., l'importance portée sur la daïra de Boussaâda s'explique par sa situation au confluent de plusieurs routes nationales et par son influence socio-économique sur les communes qui en dépendent. La ville de Bou-saada jouera suivant le nouveau système le rôle de relais entre les villes d'équilibre des hauts plateaux (M'sila, Biskra, Djelfa), elle ne peut que soutenir les villes d'équilibre des hauts plateaux (VEHP), mais le mouvement de la mondialisation ouvre toutes les villes à une compétition de développement des territoires.

Figure N° 81 : La ville de Bou-saada dans le système 2025



Source : SNAT /MATE, Octobre 2006.

L'identité touristique de la ville de Boussaâda, qui malheureusement s'étouffe peu à peu, a besoin d'un second souffle, Yousef nacib dans son livre « culture oasiennes », s'étale sur l'histoire de la ville et sur sa situation dans la wilaya de M'sila.

III. Le contenu de Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme :

A travers cette étape, on essaye de faire ressortir quelques lacunes, manquements et insuffisances. On cherche à provoquer le débat et la réflexion sur le contenu de PDAU sur la réalité urbaine produite par cet instrument dans notre zone étude.

a- Le rapport de présentation :

La consultation de ce document nous a permis de rendre compte d'un contenu pauvre et sommaire, imprécis, déconcentré en matière d'analyse, l'interprétation aussi reste très générale est superficielle. Il expose succinctement les grandes options de développement en l'absence d'étude profonde sociale, économique et environnementale. Ce qui laisse des doutes sur la nature des objectifs et les finalités qui ont motivé l'établissement du POS.

Après une constatation l'analyse de l'état actuel de la phase diagnostic des instruments d'urbanisme, on a trouvé que cette étude est une descriptive en premier lieu et se limite au nombre d'habitat, du parc de logement et les équipements socioéducatifs, cette étude sommaire nuit à la lisibilité de la ville de Bou-saada et parais de ce fait aléatoire et ne semble pas répondre à une logique de réflexion globale

Le PDAU doit toucher dans la phase diagnostic une étude socio-économique(le dynamisme économique, le bassin de l'emploi, activité artisanale), et doit accompagner d'une cartographie présente la répartition géographique de ces différentes activités sur le territoire de la commune. Malgré l'exode rural qu'a connu la commune de Bou-saada dans les années 1990, le taux d'accroissement démographique de 1987, était celui adopté pour la période comprise entre 1990 et 1995, sans qu'il soit révisé. Cette négligence de la réalité démographique de la commune a tout simplement faussé les perspectives de l'étude.

b- Le projet et le règlement de PDAU:

La phase finale consistait, non seulement en la mise au point définitive du projet du PDAU, mais aussi à la remise du règlement. Néanmoins de la lecture des

différents règlements établis par l'UR-BA, il en ressort une typification des règles d'où cette inadéquation avec les spécificités de chaque localité.

c- Support graphique :

On sait bien que ce dernier est la traduction du règlement et la représentation des informations recueillies, la cartographie est ici essentielle pour restituer ces spécificités et pour localiser les incidences, alors qu'elle peut apporter une lecture de spatialisation des problèmes environnementaux et identifier les parties vulnérables.

Les représentations cartographiques intégrées aux différentes parties de l'évaluation (état initial, analyse des incidences...) doivent en faciliter la compréhension et l'appropriation. Elles doivent pour cela être simples et lisibles. Elles peuvent aussi constituer de véritables outils pour la concertation à différents niveaux. Il est toujours très utile de mettre à disposition des cartes « papier » lors des réunions de travail

Afin que chacun puisse au besoin y montrer voire inscrire les secteurs présentant des enjeux particuliers. Cela est particulièrement important lorsque l'on travaille « à dire d'expert » en l'absence de données très formalisées, par exemple pour repérer des sites d'intérêt écologique, des continuités écologiques.

Les représentations cartographiques, plus ou moins schématiques ou simplifiées, sont quasiment indispensables pour expliquer et débattre de différents scénarios envisagés. Là encore les participants peuvent être invités à construire collectivement le projet à partir d'un support cartographique.

La cartographie, un outil pour le suivi En matière de suivi de la mise en œuvre du document d'urbanisme, la cartographie sera aussi un outil précieux, en complément des données chiffrées qui pour certaines reposent sur des données spatiales. Ainsi le suivi de la consommation d'espace, outre des ratios, mérite d'être spatialisé. La mise en œuvre de la trame verte et bleue pourra être suivie par une cartographie reprenant les différents zonages des PDAU la prenant en compte et des actions de gestion mises en place : cela sera plus parlant que des indicateurs chiffrés.

IV. Les différents secteurs de la ville:

Le rythme et les formes d'urbanisation de la ville de Bou-saada ont connu indubitablement plusieurs difficultés et dysfonctionnement inhérents qui ne font que s'aggraver avec le temps, la mise en place du PDAU et des POS n'a pas donné les résultats

escomptés.

Ainsi au fur à mesure que la population se croit, on observe une réelle défaillance des pouvoirs publics à assurer une meilleure gestion d'espaces et de maîtriser tout le processus de construction de la ville.

Il est légitime de vouloir comprendre les mécanismes par lesquels un instrument d'urbanisme définit ce qui est important, comment il choisit ce qui est à maintenir, ou au contraire à démolir.

Afin d'analyser le contenu des instruments d'urbanisme dans la ville de Bou-saada et mettre en relief le panorama le plus large mais aussi le plus fouillé, il nous a semblé nécessaire, au préalable, de présenter les différents secteurs. L'ambition de cette première

a- Secteur urbanisé :

D'après l'article 20 de la Loi n°90 29 du 1 décembre, relative l'aménagement et l'urbanisme (JORA n°52 du 02-12-1990), Ce sont des secteurs déjà urbanisés à la date d'établissement du plan. Leurs tissus urbains présentent une densité des constructions relativement élevée et une concentration d'activités de longue date, dans la ville de Bou-saada la surface de secteur urbanisé étend 1285,74 hectares.

b- Secteurs non urbanisable :

ce sont des terrains inaptes à l'urbanisation, en accord avec les dispositions de l'article 23 de la Loi n°90-29 du 1er décembre, relative à l'aménagement et l'urbanisme (JORA n°52 du 02-12-1990), doit comprendre les terrains destinés à l'exploitation agricole, d'élevage et à l'exploitation forestière ou des ressources géologiques, des espaces naturels de protection ou de loisirs ou encore d'autres types d'occupation humaine, notamment les noyaux résidentiels épars, qui ne confèrent pas le statut d'espace urbanisé ou à urbaniser, où les droits de construction sont limités aux besoins de l'économie générale de ces territoires.

Dans notre cas, la surface des terrains non urbanisable est 14480,56 hectares, on peut le classer comme suit:

- Des situés en zones de protection du réseau hydrique (terrains inondables) notamment les rives des Oueds, leur surface étend 2155,08 hectares
- Les montagnes et les reliefs qui entourent la ville avec une surface de 9391,91 hectares
- Terrains agricoles et boisés à une surface de 3005,54 hectares.

c- Secteur à urbaniser:

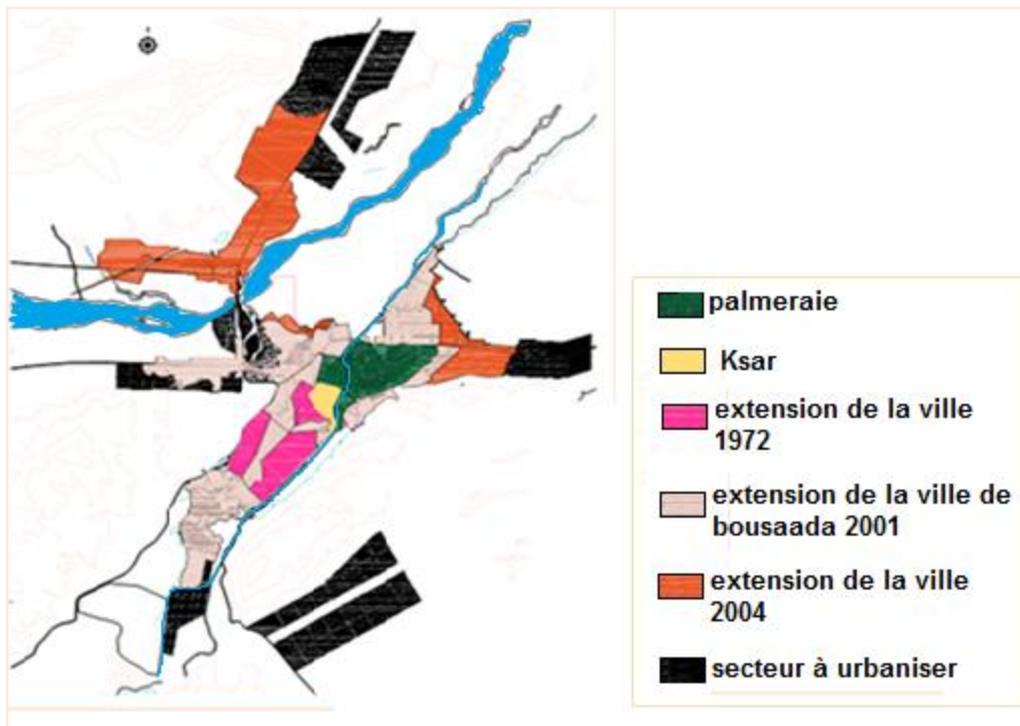
En accord avec les dispositions de l'article 21 de la Loi n°90-29 du 1 décembre, relative à l'aménagement et l'urbanisme (JORA n°52 du 02-12-1990), doit comprendre les terrains destinés à être urbanisés, à court et moyen termes, sur un horizon de dix (10) ans, permettant de satisfaire les besoins les plus immédiats qui découlent de la dynamique démographique, du développement économique et social et de la qualification urbanistique

d- Le secteur d'urbanisation future :

En accord avec les dispositions de l'article 22 de la Loi n°90-29 du 1er décembre, relative à l'aménagement et l'urbanisme (JORA n°52 du 02-12-1990), doit comprendre la réserve de terrains destinés à être urbanisés à long terme, sur un horizon de vingt (20) ans, frappés d'une servitude temporaire non aedificandi et qualifiés par la sous-catégorie de secteur de la zone urbaine multifonctionnelle

Les terrains à urbaniser étendent 1833.69 hectares, ils sont montrés dans le plan ci-dessous :

Figure N° 82 : le secteur à urbaniser dans la ville de Bou-saada



Source ; établie par auteur à base de la révision de PDAU.

D- Le PDAU entre problématiques et interrogations :

Néanmoins, avec l'avènement de la nouvelle instrumentation d'urbanisme, prévue par la loi n° 90/29 du 01/12/1990 relative à l'aménagement et l'urbanisme, cette convention est tout de suite révisée grâce à un avenant établi en janvier 1996 et dont l'objet concerne l'élaboration du PDAU de la commune de Bou-saada .

On peut clairement constaté :

- l'inexistence d'une problématique où es rédacteurs de cet instrument n'ont pas défini les problèmes cruciaux qui touchent la ville,
- "Fait le PDAU " que pour faire une formalité obligatoire mais sans légitime profonde.
- Considérer les zones agricoles et naturelles comme des réserves foncières.

Cette partie répond à plusieurs objectifs : vérifier l'opérationnalisation de PDAU et apprécier les effets de cet outil sur les contextes urbains.

Le PDAU doit être plus transparent sur la présentation des problématiques et doit comporter une analyse renforcée des problèmes.

Par conséquent, il est nécessaire de s'interroger, si le PDAU est capable d'encadrer les

I. Une croissance démographique sans précédent

L'analyse socio démographique est une analyse quantitative/qualitative, elle est basée sur plusieurs étapes, il s'agit de collecter nombreuses informations et données pertinentes (sociales, économiques, financières, données d'enquêtes, etc.), organiser et interpréter, cette étude implique un important travail de vieille et de repérage qui exige un travail de fond. La restitution des résultats permet d'éclaircir une problématique, réaliser des projections sur des évolutions conjoncturelles ou structurelles à plus ou moins long terme, d'apprécier les besoins en logement, équipements, surfaces à urbaniser et infrastructures

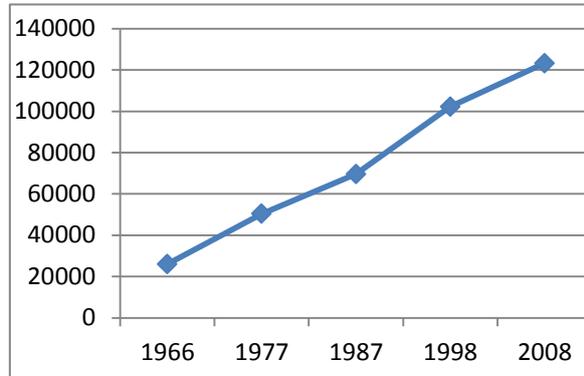
Dans ce contexte, le diagnostic de la situation actuelle de PDAU expose succinctement l'analyse socio-économique qui est réduit à une présentation par tableaux d'évolution de population, du taux d'accroissement.

Tableau N° 22 : La croissance démographique de la ville de Bou-saada

<u>Année</u>	<u>N ° population</u>
<u>1966</u>	<u>26021</u>
<u>1977</u>	<u>50369</u>
<u>1987</u>	<u>69620</u>
<u>1998</u>	<u>102245</u>
<u>2008</u>	<u>123236</u>

Source : établi par auteur à base de PDAU

Figure N° 83 : La croissance démographique de la ville de Bou-saada



Source : établi par l'auteur

On remarque d'après le tableau ci-dessus que la population de la ville a relativement doublée en espace de 20 ans (entre 1977 et 1998), cette accélération de la population urbaine s'est faite dans un contexte de recul de taux d'accroissement de population totale de pays.

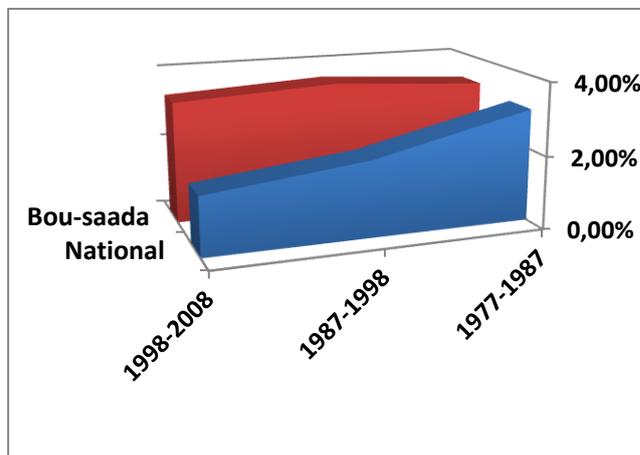
On peut élucider cette croissance dans le croit naturel de ces population, à l'exode rurale et aussi la sédimentation des nomades pour des raisons sécuritaire et économiques (les chances de trouver un travail rentable et stable) à cause de la promotion de la commune de Bou-saada au rang du chef-lieu de Daïra en 1972¹, cette situation peut confirmer par un taux d'accroissement plus élevé et le nombre des nouveaux installés dans la commune.

¹ La surface de la ville a augmenté de 272 ha en 1970 à 420 ha en 1870 selon Youcef Nacib ,p 293

Tableau N° 23 : le taux d'accroissement de la population dans la ville de Bou-saada

Taux d'accroissement	National	Bou-saada
1977-1987	3.1%	3.28%
1987-1998	2.1%	3.55%
1998-2008	1.6%	3.32%

Figure N° 84 : le taux d'accroissement de la population dans la ville de Bou-saada



Source: établis par l'auteur à base des Collections Statistiques N° 163/2011 Série S¹

Les nouveaux installés

On peut connaître les nouveaux installés par le recours au nombre de demande pour changer la résidence, le tableau ci-dessous montre qu'il y a une perturbation en matière de nombre des changeurs de résidence.

Source : bureau des statistique Bou-saada

Tableau N° 24: les changeurs de résidence

Année	Changeur de résidence	Année	Changeur de résidence
1989	41	1999	571
1990	122	2000	785
1991	140	2001	607
1992	293	2002	536
1993	430	2003	459
1994	38	2004	877
1995	2800	2005	760
1996	872	2006	1080
1997	391	2007	516
1998	1090	2008	707

La demande en infrastructures et en logements a considérablement augmenté à partir de la promotion de la commune de Bou-saada au rang du chef-lieu de Daira en 1972, la ville de Bou-saada est devenue un pôle attractif d'un flux d'immigration très important, L'installation des immigrants dans la ville a atteint son maximum entre 1996 et 1998.

¹ Statistiques Sociales, Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2008 (résultat issu de l'exploitation exhaustive), Armature Urbaine, 2008, P 18

- Cette concentration de population peut être un facteur très important dans le déséquilibre marquant la ville de Bou-saada et particulièrement en matière de l'apparition des quartiers spontanés
- Ce phénomène a un impact sur le processus d'urbanisation de la ville.

Suite à cette croissance démographique, un phénomène déclenche au fur et à mesure avec celle-ci ; c'est l'expansion urbaine forte (1.21 km² en 1972, à 6.62 km² en 2001, à 10.08 km² en 2004, à 10.18 km² en 2007)

La population de la commune prévue pour l'an 2000 est de 105.712 habitants, ce nombre était largement dépassé en 1998 et a atteint 115.412 habitants selon les résultats du RGPH de cette même année. Les outils de projections adoptés, comme déjà annoncé, ont fait que les prévisions théoriques en matière de population et par conséquent de logements et d'équipements étaient loin de la réalité. Le PDAU est arrivé à saturation dès le court terme.

II. Le tissu urbain : une logique de fonctionnement brisé

La compréhension de l'espace urbain contemporain implique à la fois l'analyse des tissus urbains actuels et leur évolution historique dans la mesure où les décisions en aménagement procèdent dans un cadre physique et chronologique.

Dans cette partie, il est nécessaire d'interroger sur les moyens par laquelle on peut garantir une cohérence et conserver l'identité de la ville entière de Bou-saada le devant un tissu couturé¹

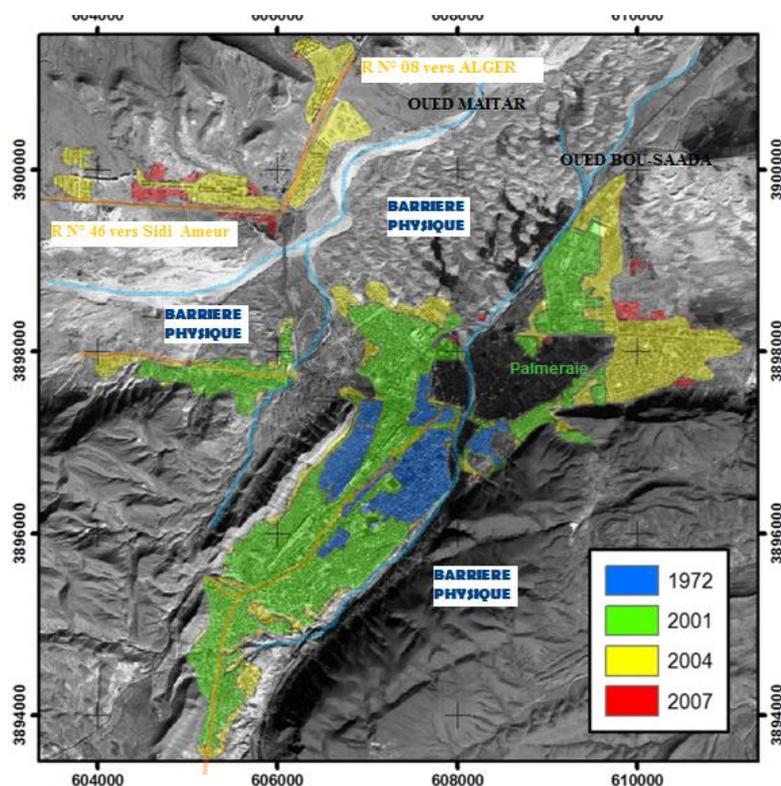
a- Evolution Urbaine de la Ville de Boussaâda :

"Bou-Saâda, comme toute ville, fut et demeure un corps Vivant: elle ne peut pas avoir été ou être aujourd'hui un espace définitivement délimité et clos"².

¹ On utilise un tissu "couturé" et avant on a mentionné le mot "greffé", cette utilisation pour montrer à quel point le tissu est fragmenté en matière fonctionnellement, le temps que le seul souci de collectivité locale est de remplir les poches urbaines et aménager des nouveaux terrains

² Youcef nacib, 1986

Figure N° 85 : Extension de la ville de Bou-saada 1972-2007



Source : Marc SALMON et all, Bou-saada une ville touristique confrontée au développement urbain, 2009 + traitement de l'auteur.

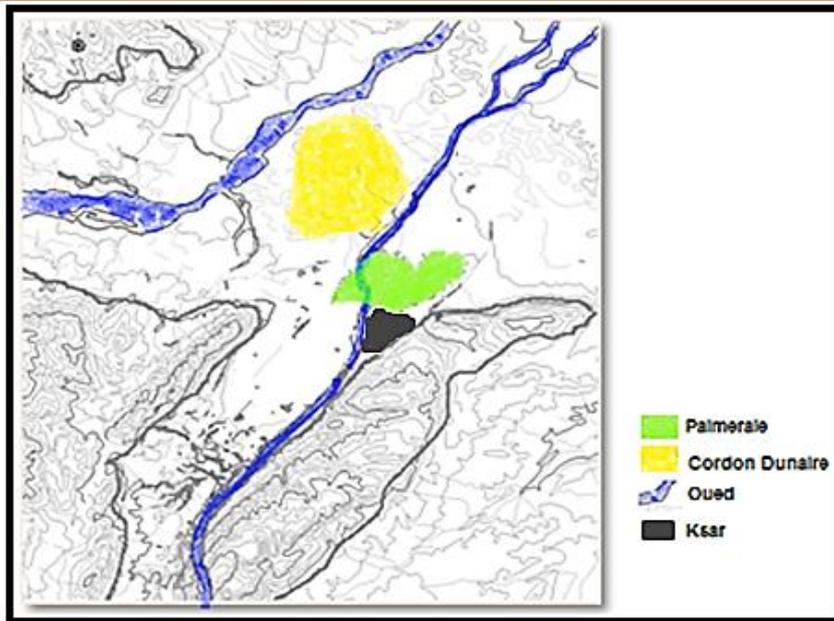
D'après cette vue de satellite, on peut mettre en place une description de la ville et mettre en valeur la dynamique urbaine de la ville de Bou-saada et faire une analyse diachronique systématique.

- ✓ La ville de Bou-saada est située sur une vallée
- ✓ Les deux montagnes qui entourent la ville (au Sud et à l'Ouest) constituent un obstacle devant son extension. (Djebel Kerdada et Djebel Azzedine).
- ✓ La palmeraie frange la ville au sud
- ✓ la présence du cordon dunaire limite l'extension au Nord

Pour résumer, la ville de Bou-saada est éclatée au fil de temps sous l'effet des actions anarchiques, mal pensées. Elle reproduit l'image d'une ville qui a grandi très vite sans avoir le temps de spéculer, la ville s'étend sur toutes les voies pénétrantes, derrière les montagnes, sur des terrains accidentés et rocheux ce qui résulte deux tissus parallèles de typologies différentes

On peut déduire 5 temps dans l'histoire urbaine de la ville de Bou-saada :

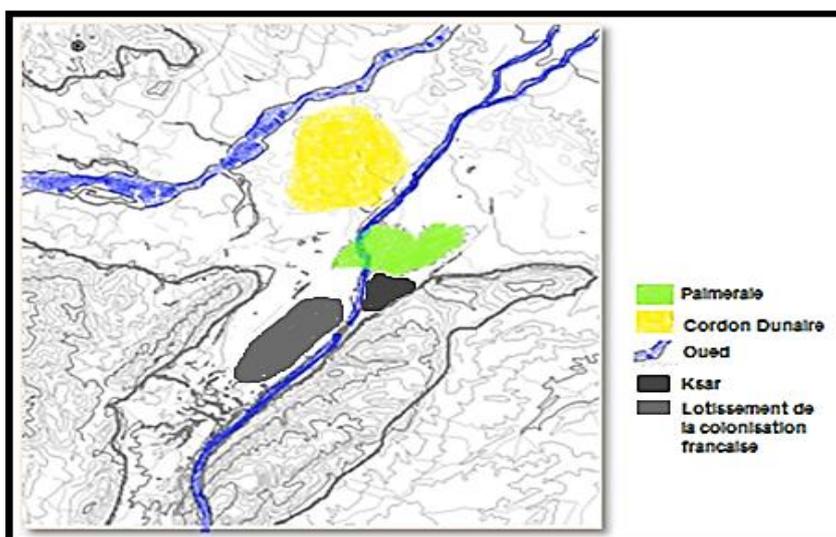
Figure N° 86 : 1^e temps, la prédominance géographique et religieuse



Source : établie par l'auteur.

- ✓ Le relief présente un système de défense bien conçu
- ✓ La présence de l'eau (Oued Bou-saada)
- ✓ Une structure concentrique dans une cuvette (le Ksar)
- ✓ Les habitants commencent à s'y agglomérer le long de l'oued et aux alentours de la palmeraie qui sont susceptibles d'offrir un microclimat local plus frais favorable à la sédentarisation des habitants et aux cultures et un lieu de sérénité

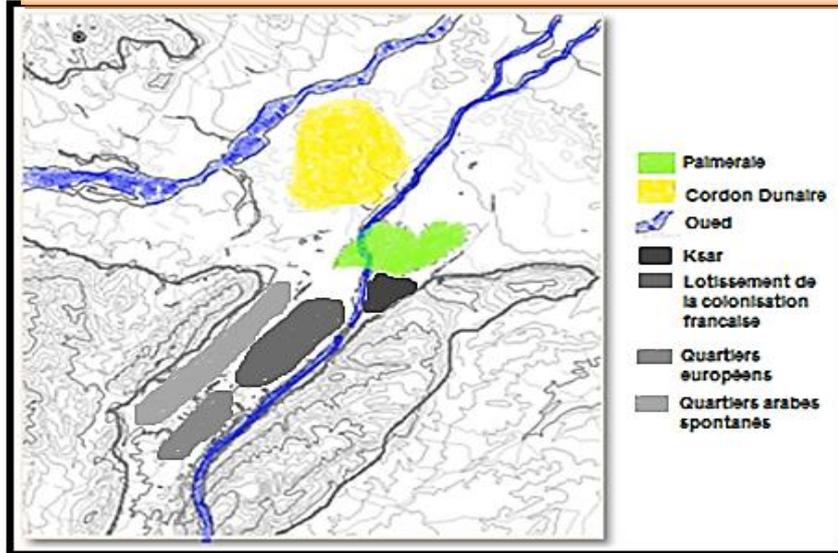
Figure N° 87 : 2^e temps, la dominance coloniale



Source : établie par l'auteur.

- ✓ Extension hors les murs de Ksar
- ✓ Lotissement de la colonisation française
- ✓ Un tissu damier ouvert et aéré opposant au premier

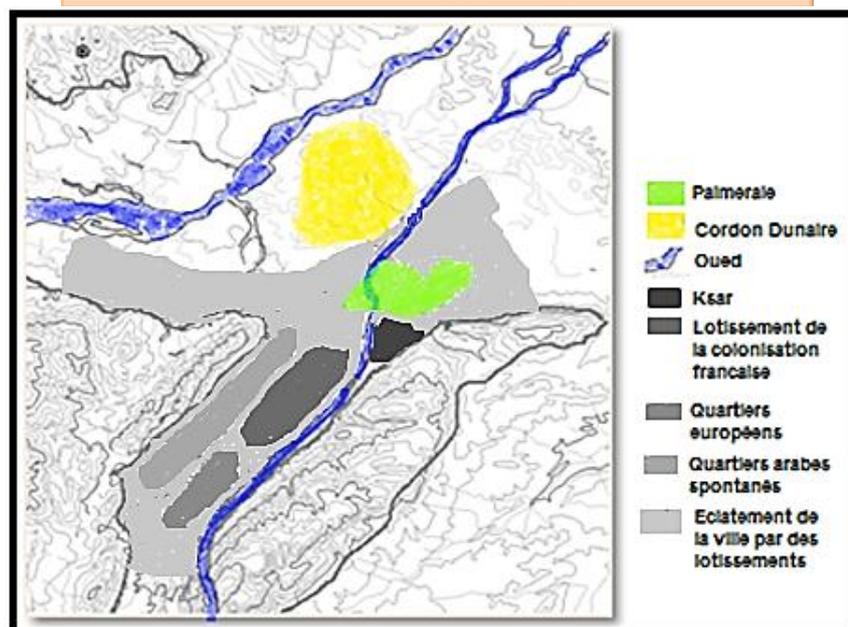
Figure N° 88 : 3^e temps, la logique de dualité spatiale



Source : établie par l'auteur.

- ✓ Apparition de plusieurs quartiers
 - Européen : S'tih
 - Spontané: Dachra Geublia, Kaisa, Koucha
- ✓ Expansion enserrée entre les 2 montagnes

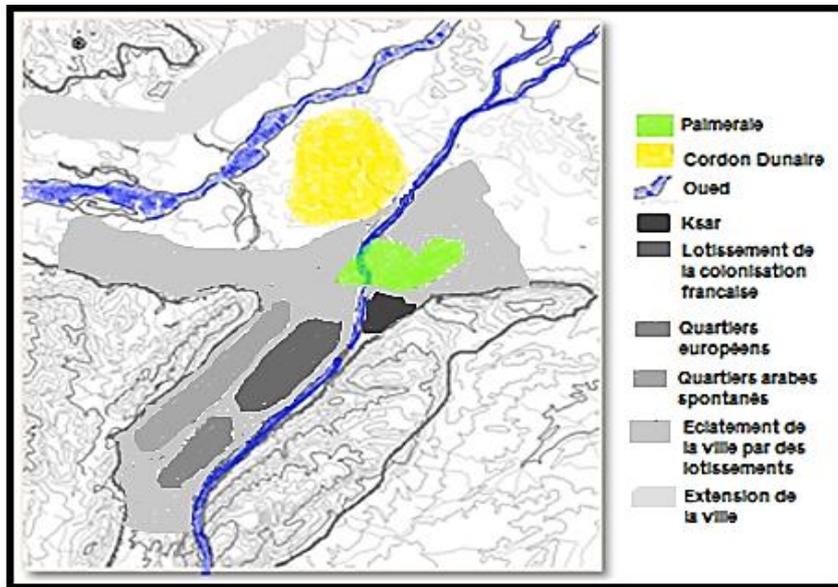
Figure N° 89 : 4^e temps, éclatement incontrôlé



Source : établie par l'auteur.

- La forte demande aux logements
- Le flux migratoire vers la ville
- Eclatement de la ville sous l'effet de lotissement

Figure N° 90 : 5^e temps, la logique viaire



Source : établie par l'auteur.

La ville de Bou-saada s'étend vers le nord en suivant les axes routiers

Après l'indépendance, l'urbanisation de la ville de Bou-saada s'est faite selon un rythme relativement rapide, 05 quartiers en 1972, 10 quartiers en 1983 et plus d'une vingtaine en 1998, et se retrouve cernée par des quartiers périphériques à caractère précaire, abritant plus de 60% de toute la population de la ville. Les principaux projets qui ont marqué son évolution ont un caractère résidentiel et quelques équipements greffés¹ aux quartiers existants

b- Étalement anarchique, mal pensé, difficile à contrôler

La révision du plan de l'aménagement et de l'urbanisme en 2005 a préconisé : l'extension urbaine sur le cordon dunaire, l'axe RN 46 – Sidi Ameer et Ain Diss et à 3 Km de la ville, derrière le Djebel Kerdada (Ancienne route Boussaâda-Biskra) et choisies comme des

¹ On utilise ce mot "greffé" pour montrer que les équipements implantés n'ont pas un poids sur le plan fonctionnel, symbolique, structurel et ne sont pas des grands projets.

zones d'extension future¹. Dans les trois cas, l'essentiel est de trouver des espaces libres, sans pour autant penser aux contraintes naturelles (ensablement et inondations pour les deux premiers cas et substratum rocheux pour le dernier cas) et aussi la contrainte financière, car les opérations d'aménagements exigent des investissements lourds (financement de nouveaux équipements, AEP, énergies, services et VRD)

c- Un tissu discontinu, fragmenté ou fractal :

On peut distinguer 3 principaux types de tissus urbains:

- Tissu dense (ancien noyau) le noyau initial de la ville de Bou-saada
- Tissu spontané
- Tissu programmé récent: les constructions récentes

La ville de Bou-saâda présente une trame urbaine juxtapose quatre types de tissus, marquant quatre périodes de leur évolution, la cartographie fait ressortir une morphologie constituée d'un ensemble à quatre niveaux de tissus associés :

- Le Ksar (cité traditionnelle)
- Ville coloniale
- Les quartiers populaires
- Les zones d'urbanisation programmée

Figure N° 91 : Contours de l'agglomération de Bou-saada

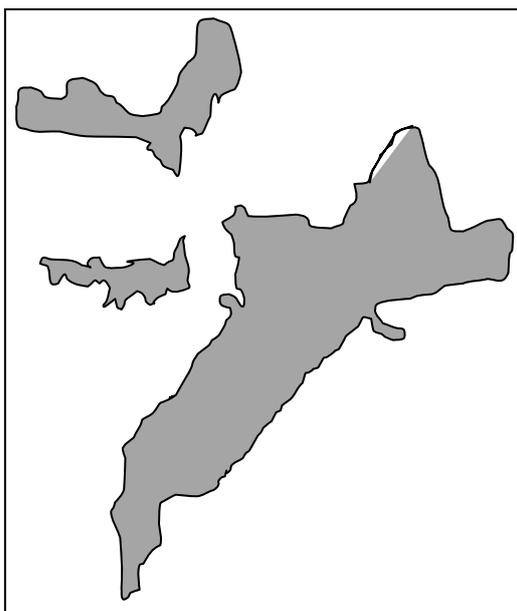
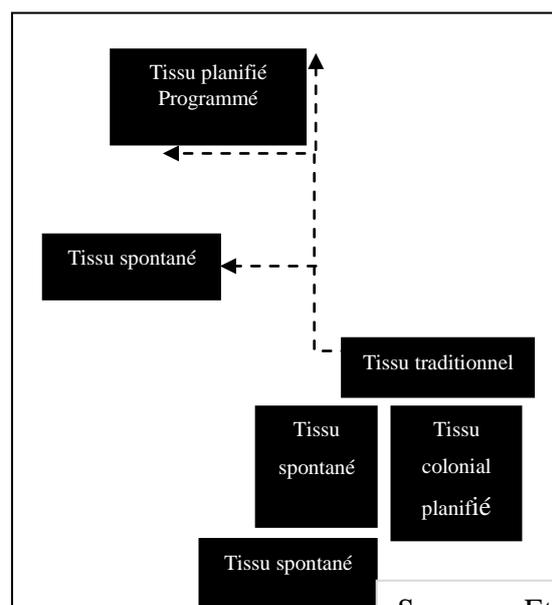


Fig N° 92 : Les différents tissus existants dans la ville de Bou-saada.



Sources : Etablies par l'auteur.

¹ A la base de révision du PDAU(2005)

Elle a connu plusieurs plans, à savoir : le plan en damier, le plan radio concentrique, et le plan linéaire. Il est important que cette juxtaposition spatiale de tissus provoque des discontinuités et des ruptures urbaines et que la séparation entre la ville nouvelle et le ksar est particulièrement marquée. La forte croissance urbaine des dernières décennies s'accompagne par une expansion spatiale non programmée et démesurée provoquant des perturbations et un dysfonctionnement urbain.

Ce mélange de forme et de styles est largement altéré par des ruptures morphologiques et fonctionnelles qui rendent la gestion urbaine difficile. Des signes de dysfonctionnement apparaissent de plus en plus, accentués par la dégradation du cadre bâti existant en général, et du centre ancien vieillissant.

La multiplication des formules d'accès au logement ont concrétisé un énorme programme de logements provoquant un bouleversement spatial sans précédent. L'espace bâti de Bou-saad a augmenté de 169 % entre 1977 et 2000

La planification urbaine (PDAU et POS) incite une accélération remarquable d'urbanisation et la priorité est donnée par les gestionnaires locaux à l'urbanisation des espaces périurbains. L'observation de la périphérie actuelle montre que cette extension a été facilitée par l'existence de terrains plats le long des axes routiers (route vers Sidi Ameur et vers M'sila) modifiant ainsi la forme radio-centrique en un étalement linéaire qui diverge dans deux directions :

- Au Nord, par la réalisation de bâtiments résidentiels (habitat collectif de type social, LSP ainsi que des coopératives d'habitat individuel).
- Au Nord-Ouest vers M'sila, comprenant l'habitat collectif de type social et LSP et individuel et quelques équipements structurants symbolisant le pouvoir administratif local (tribunal, centre universitaire,....)

Cet étalement reflète une importante dynamique urbaine en totale rupture morphologique, paysagère et discontinuité spatiale avec les quartiers centraux

L'image de la périphérie renvoie à une forme éclatée et discontinue caractérisée par un bâti éparpillé séparé par des terrains libres compliquant davantage la reconnaissance des lieux et la lisibilité.

Les critiques:

- Les grands ensembles seront vivement critiqués, notamment pour leur manque de *diversité*, leurs problèmes ont souvent été considérés comme provenant des qualités insuffisantes du cadre bâti, les exemples d'opérations semblables ayant des fonctionnements très différents en relation avec des histoires sociales et des peuplements différents montrent cependant que, plus qu'une cause, la qualité du cadre bâti est surtout un facteur aggravant. Les causes sont notamment les difficultés sociales
- L'aspect des projets récents en revanche, est une mosaïque de formes architecturales et une multitude de façades aux styles éclectiques.

d- Le transport urbain :

Le trafic urbain occupe une place importante dans le discours urbain, mais les instruments d'urbanisme ne donnent pas l'importance nécessaire aux transports ce qui reflète l'inconscience des hommes de décision de l'importance que représentent les transports urbains dans la planification et de l'ampleur de leur influence.

La ville de Bou-saada connaît une forte dynamique d'urbanisation, cette dynamique était accompagnée par un déséquilibre en matière de transport urbain en cherchant la satisfaction dans le déplacement. Avec l'essor du trafic le problème de la congestion et du grand trafic n'est toujours pas résolu: il est au contraire aggravé. Les routes pénétrantes (les routes nationales) dans leur fonction de desserte des grandes agglomérations, déversent un flux continu de véhicules dans le centre-ville et souffrent d'un encombrement du trafic à proximité du centre-ville et une accumulation des effets environnementaux (pollution, bruit,.....), ci on a vu le schéma ci-dessous on peut dire qu'il existe une intensité de transport et difficulté de stationnement et un manque de structures cyclables et piétonnes, mais le traitement de la problématique du transport dans le rapport de présentation de PDAU est très sommairement en l'absence d'une étude détaillée de l'espace réservé pour le mouvement du moyen de transport, établissement d'un inventaire des capacités de stationnement de véhicules, et de vélos, et la priorité porte d'abord au logement

Ce qui confirme ce jugement, les répondants de l'enquête qui pour la plupart entre eux ; se déplacent en voiture pour les petits trajets et expliquent qu'ils sont contraints de l'utiliser.

e- Tourisme :

Bou-saada présente un intérêt sérieux dont l'avantage d'être un point d'escale pour les touristes allant vers d'autres régions touristiques, sa situation dans la vallée encaissée de l'oued de Bou-saada, au pied de l'atlas saharien, à proximité d'une palmeraie, lui confère un intérêt touristique de premier plan, historiquement, la ville a profité de son statut pour accueillir tant des touristes ordinaires que de grands intellectuels et écrivains. Isabelle Eberhardt et Colette y ont séjourné. De même, on peut trouver d'anciennes constructions, des sites géologiques remarquables comme, à proximité du Moulin Ferrero, le musée et le marabout (tombeau) du peintre français Etienne Dinet alias Nacer Eddine.

Cette ville touristique a connu plusieurs problèmes de dégradations et différentes formes de pollution. La première cause de cet état est la limite des instruments d'urbanisme face à la vitesse des changements opérés dans la ville de Bou-saada,

Bou-saada est un territoire attractif grâce à son patrimoine, sa culture et ses paysages, mais il y a un problème au niveau de son offre touristique¹ qui est en perpétuelle régression. Cette situation appelle à intégrer les enjeux de tourisme dans l'élaboration des instruments d'urbanisme comme un fil conducteur de ces derniers, ceci n'aurait pu se réaliser que par une insertion des objectifs de tourisme dans le rapport de présentation de PDAU et une intégration de projets de tourisme dans les plans d'occupation des sols ce qui lui donne un caractère réglementaire.

¹ Hormis les hôtels Kerdada et le Caid qui ont été avantageusement sauvés par le groupe El Djazaïr, la ville a perdu les hôtels Oasis, le Sahara, le Beauséjour qui tombent presque en ruine. On ne peut pas dire honnêtement que les structures hôtelières ont évolué

Figure N° 93 : Les dunes de sable



Figure N° 94 : Moulin Ferrero



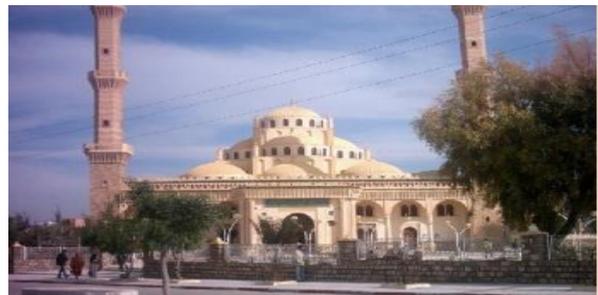
Figure N° 95 : l'harmonie naturelle, Oued et Palmeraie



Figure N° 96 : La palmeraie



Figure N° 97 : La grande mosquée



Source : www.Algérie-monde.com 2016

Il est important de souligné que les habitant de Bou-saada et les touristes appréciaient cette ville d'histoire et d'art à travers son patrimoine culturel/historique très riche, ses évènements artistiques¹, ses célèbres mosquée, le moulin Ferrero,

Mais cette ville malheureusement souffrait d'un déficit de renom et un manque de dynamisme créatif, alors il est nécessaire d'interroger sur la place et le rôle des instruments d'urbanisme dans la qualification de Tourisme qui a connu le succès dans les années 70 et dans la conservation du cachet touristique² de cette ville qui a devenu une ville spontanée de

¹ Festival de "Onchoda Dinéa", Rallye Dakar, el Barnous, la ville de Bou-saada est un théâtre à l'air libre

² D'après une discussion avec des personnes âgées, ils me dits qu'il était interdit de construire plus d'un étage et

66%, une ville des déchets.

Les habitants de Bou-saada sont convaincus que la ville de Bou-saada peut améliorer à travers le développement de tourisme (question N° 37) par un pourcentage 97% et que leur ville est attractive par son potentiel touristique et aussi ils ont besoin toujours des informations sur le tourisme (88 %).

la façade doit être sablé pour garder l'image d'un oasis à la ville.

Conclusion :

La ville de Bou-saada est le produit d'une planification urbaine assez longue, au quelle elle porte des traces significatives d'un héritage traditionnel, colonial et récent , mais d'un autre côté, le caractère normatif de PDAU qui définit au minimum les grandes affectations du sol, le zonage et les grands équipements, influence négativement sur la composition de l'espace , ceci se traduit par une certaine vacuité du sens architectural et urbanistique.

Les instruments d'urbanisme et en particulier le PDAU n'est pas allée au bout de ses objectifs

Le rôle de l'urbanisme est de planifier et d'anticiper les besoins futurs de la population en termes de logement, d'activités, d'équipements et d'infrastructures

Le PDAU a Le problème de qualité, de cohérence et d'esthétique

- L'articulation insuffisante entre l'urbanisme réglementaire et les transformations du cadre bâti,
- Les plans n'ont pu atteindre ni les objectifs généraux visés ni les objectifs locaux déclarés à l'occasion de l'élaboration de ces plans.
- Les instruments d'urbanisme n'apportent pas des clartés en ce qui concerne les servitudes, les grands équipements.
- Les documents d'urbanisme ont trouvé des solutions à un rythme plus rapide que celui du développement des problèmes à résoudre.
- Les instruments d'urbanisme ne basent pas sur la morphologie de la ville et ne privilégient pas la juxtaposition
- Le sens règlementaire des documents d'urbanisme n'était pas toujours perceptible surtout en ce qui concerne la préservation des terres agricoles et assurer une politique foncière (l'Absence de dispositions imposant au propriétaire foncier de se soumettre aux dispositions du POS)

Nous avons enregistré qu'à cet égard, les procédures d'élaboration des PDAU et POS sont répréhensibles, car les populations concernées n'ont pas été consultées, tandis que les évaluations des besoins sociaux ou économiques en matière d'infrastructures ou d'aménagements sont superficiellement étudiés et le plus souvent sont très peu justifiables car elles ne considèrent pas les besoins réels ou prioritaires du développement.

À chaque étape de la procédure d'élaboration des instruments d'urbanisme, la collectivité n'a pas intérêt à adopter une méthode permettant de vérifier si les enjeux environnementaux ont été bien intégrés et si les mesures pour en maîtriser les conséquences ont bien été prévues.

Cette étude qui a mené dans la ville de Bou-saada révèle que cette ville est assez représentative de plusieurs villes algériennes en ce qui concerne la complexité des problèmes créés par la croissance démographique exceptionnelle observée au cours des dernières décennies et l'urbanisation anarchique et incontrôlée. La complexité est liée d'une part à la limite des approches classiques essentiellement directives et sectorielles, au contraire aux nouvelles approches participatives où une analyse globale du système qui prend en compte les considérations socioculturelles et économiques et destinés à la gestion de la ville et aide au succès des politiques de planification urbaine.

C'est dans ce cadre que plusieurs plans avaient été élaborés, il s'agit le PUD, mais tous ces plans n'ont donné que des résultats souhaités du fait de la pseudo-urbanisation et de l'approche sectorielle," Une approche quantitative d'adaptation aux besoins

Chapitre IX :

PLAN D'OCCUPATION DES SOL (POS) DE

LA VILLE DE BOU-SAADA: QUELLE

LOGIQUE ET QUEL MODELE URBAIN ?

Introduction :

Le développement de la ville de Bou-saada est actuellement guidé par le Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (PDAU) complété par des Plans d'Occupation des Sols (POS) qui détermine l'affectation des sols selon l'usage principal qui doit en être fait, au regard de leur constructibilité (habitats, loisirs, activités, espaces naturels à protéger)

Le Plan d'Occupation des Sol fait partie intégrante de PDAU. En substance, le POS reprend un certain nombre d'éléments mis de l'avant par le PDAU (objectifs, orientations, zonage ; moyens de mise en œuvre) en vue de protéger, mettre en valeur et développer les particularités principales de la ville de Bou-saada qui contribuent à ses qualités urbaines et à son identité d'ensemble. Pour ce faire, le POS traduit les éléments du PDAU sous formes de règles et de critères et retenus aux fins d'encadrement réglementaire.

Après avoir effectué une présentation de la ville de Bou-saad ; on va analyser et mettre en évidence la place de POS dans le développement urbain de cette ville et les rôles qu'il exerce dans cette ville. Ensuite on essaye de montrer les limites de ce document.

Le POS décline ces orientations de PDAU en objectifs, en actions et en moyens de mise en œuvre. Dans le présent chapitre ; on interroge sur les thèmes qui font l'objet d'encadrements par les POS et en particulier les thèmes à caractère plus qualitatif qu'ils visent à soutenir la production d'une ville de qualité, une ville prestigieuse, conviviale et habitée, respectueuse de ces caractéristiques distinctives.

A- La grande responsabilité devant le POS

Le POS est un instrument d'urbanisme, qui à force de loi, est le seul à pouvoir réglementer l'usage du sol, Le POS devra définir les aspects techniques de toute nouvelle bâtisse et lutter contre les transformations anarchiques que subissent certaines bâtisses mais aussi sa fonction.

La loi ne dicte pas les normes de manière qualitative. Elle donne les grandes orientations comment organiser le territoire d'une commune. La loi a mis en place les actes d'urbanisme qui règlementent,

Le POS fixe les droits à construire, c'est-à-dire la manière d'occuper le sol, la densité, la qualité de la façade, le nombre d'étages, le recul, l'espace public, le trottoir, la rue, la place et placette. Il est important d'interroger sur la manière dans laquelle le POS coordonne entre l'aspect architectural, esthétique et urbanistique.

La qualité du cadre bâti présente aujourd'hui des dysfonctionnements en raison des grandes pressions démographiques et de l'utilisation du foncier lié au développement économique. Cette pression existe toujours au niveau des villes car les activités sont concentrées en ville et les gens aspirent à améliorer leurs conditions de vie. Il y a eu un mauvais contrôle qui a mené à ces dysfonctionnements dans l'organisation et d'aménagement de nos villes.

Nous présentons ci-après une analyse des différents POS dans la ville de Bou-saada, avec focus sur quelques points qui nous l'avons vu importants :

- Le degré de réalisation des solutions proposées,
- la réussite des solutions
- l'influence des solutions

Il y a lieu de noter le secteur urbanisé de cette ville, se trouve en état de saturation, le secteur à urbaniser organisé sous forme de POS à l'entour de la ville et que la prolifération d'habitat spontané est une indication au non-respect des instruments d'urbanisme malgré leurs opposabilités au tiers.

Les principaux POS qui seront analysés sont entre autres : les POS approuvés de PDAU et de la révision.

B- Les limites d'une première expérience

Depuis 1996 le PDAU accompagnent le développement urbain de la ville de Bou-saada, dans le cadre de l'application de la loi (29-90). Notre analyse va s'établir en deux temps. Pour le premier l'observation est menée à l'échelle de degré de couverture des POS. Dans un second temps seront étudiées les productions des POS, afin de comprendre le cadre dans lequel fut étudiée l'évolution de cet outil.

I. Le degré de couverture par POS (PDAU 1996)

Les POS couvrent généralement l'intégralité du territoire communal comme nous avons vu le plan ci-dessous qui illustre les secteurs d'urbanisation définis sur le PDAU de 1996. D'après le plan et les données collectées, le PDAU prévoit un zonage sur la base d'une partition stricte, il a identifié quatre quartiers irréguliers, il a aussi inclue un secteur déjà urbanisé qui est le noyau initial(Ksar) et celui-ci dans lesquels il entend de le restaurer. Mais sans donner la priorité dans l'adoption des POS¹, ce qui a créé sans doute une situation urbaine déséquilibrée (voir le tableau qui présente pour chaque POS sa nature d'intervention).

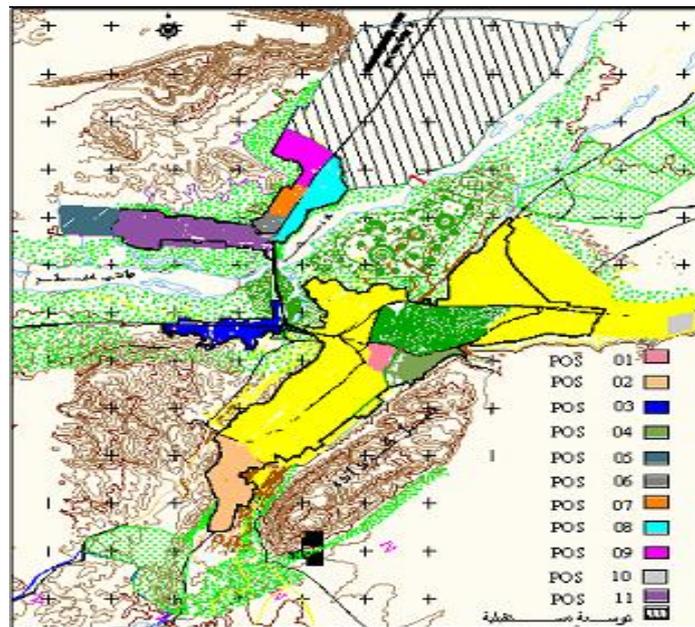
Mais, jusqu'à maintenant, il que 3 POS qui sont approuvés, celui N° 01, 04, 09 et un autre POS programmé mais sans numéro², parce que les méthodes d'élaboration sont très exigeantes et très longues³.

¹ Le fait d'établir un tel ordre de priorité peut favoriser une meilleure gestion de l'urbanisation

² Ce POS sera bien exposé en donnant plus de détails au cours de chapitre.

³ Les délais très longs d'élaboration et d'approbation qui font que les premiers objectifs dégagés de l'analyse deviennent caduques au moment de l'entrée en vigueur du POS.

Figure N° 98 : Les secteurs d'urbanisation définis sur le PDAU de 1996



Source : PDAU de 1996 de la ville de Bou-saada.

Le tableau 25 présente la surface et le type d'intervention de chaque POS.

Tableau N° 25: La caractérisation des différents POS

<i>N° de POS</i>	<i>La surface</i> <i>(hectare)</i>	<i>Type d'intervention</i>
01	24,71	restauration de la vieille ville (Ksar Bou-saada)
02	97,00	La restructuration et réorganisation de Hai Sidi Slimane
03	13,00	La restructuration et réorganisation de Maitar
04	75,00	Aménagement et réorganisation de quartier Dachra Geblia et Rasfa
05	25,00	Aménagement du ZHUN
06	70,00	Aménagement du ZHUN
07	85,00	Aménagement du ZHUN
08	95,00	Aménagement à court et moyen terme
09	125,00	Aménagement de la nouvelle ville
10	10,00	Extension de la zone d'activité

Source : établi par chercheuse à base de PSAU 1996 de la ville de Bou-saada

II. Le contenu des différents POS :

Cette partie va permettre de percevoir concrètement l'influence de POS sur le développement de la ville. Nous analysons le contenu de tout type de POS dans la ville de Bou-saada, soit restructuration, restructuration ou aménagement. Cette analyse repose sur l'hypothèse que chaque plan d'occupation des sols possède une singularité que l'on veut étudier, mais d'autre part, de soulever les dysfonctionnements et les problèmes qu'a connu chaque POS.

a- Le POS N° 01 (vieille ville):

Le POS présente la vieille ville ou le Ksar de Bou-saada qui se trouve au nord-est de l'agglomération à une superficie 25 hectares, la morphologie de ksar Boussaâda obéit à l'architecture typique des ksour du Sud algérien qui assure aux habitations une haute isolation thermique contre la canicule de l'été et le froid de l'hiver.

1- un tissu Ksourien ou plutôt un patrimoine bâti:

Le Ksar constituant un bâti ancestral héritage historique, artistique, et architectural de haute valeur, il est le témoin de son histoire. Il est jugé indispensable de le protéger et de le remettre en valeur en le réhabilitant. Dans cet effet, il est classé comme un secteur sauvegardé dans le classement des monuments, sites archéologiques du période médiévale et ottomane et création de secteurs sauvegardés ¹ (2009 - 2014)

Mais, malgré les toutes les caractéristiques et l'état dégradé du Ksar, il n'a pas été inscrit dans les travaux d'urgence et de restauration recommandés par les Plans Permanents de Sauvegarde et de Mise en Valeur des secteurs sauvegardés

¹ Rapport (Schéma Directeur des Zones Archéologiques et Historiques) de la Direction de la Restauration et de la Conservation du Patrimoine Culturel et Direction de la Protection Légale des Biens Culturels et de la Valorisation du Patrimoine Culturel, aout 2007, P 92

Figure N° 99: Plan redessiné avec uniquement la structure des espaces libres



Source : établie par la chercheuse à base de PDAU.

2- Une atmosphère purement traditionnelle :

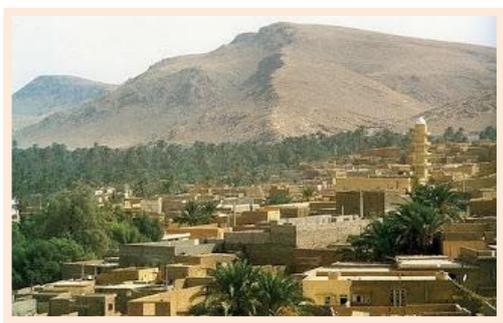
Le ksar caractérise par un style traditionnel se traduit par les ruelles, impasses, les matériaux de constructions. Il regroupe des paysages extrêmement variés et particuliers beaux, on trouve la palmeraie, l'Oued, la montagne et le Ksar, des éléments naturels et artificiels comme nous avons vu dans les photos.

Figure N° 100 : la juxtaposition et l'interpénétration de Ksar (vieille ville) et la Palmeraie



Source : Google Earth, 2015 +traitement de la chercheuse.

Figure N° 101/102: un joli mélange de naturel et artificiel



Source : www.algerie-monde.com

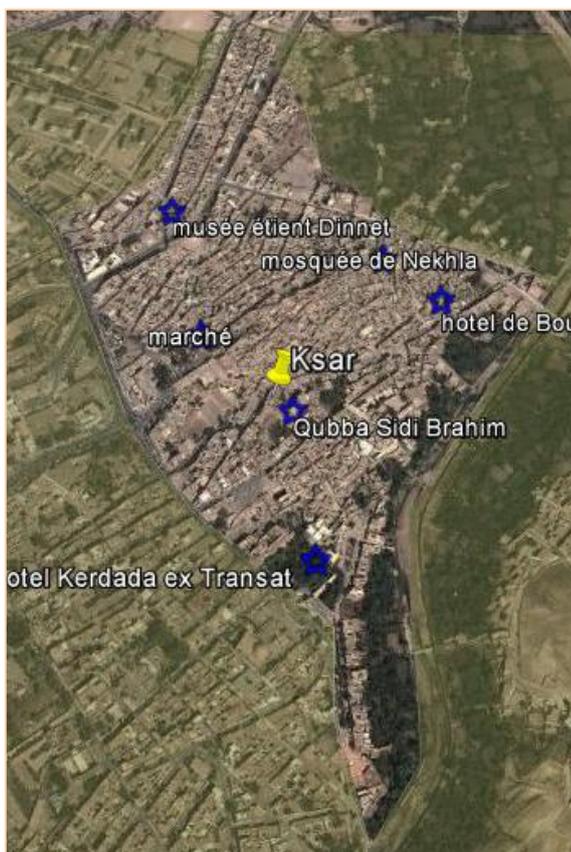
3- Les éléments remarquables :

Le Ksar de Bou-saada présente des éléments construits aune très haute valeur patrimoniale comme nous avons mentionné dans le tableau suivant :

Tableau N° 26: Les Eléments à haute valeur patrimoniale dans le Ksar.

<i>La désignation</i>
<i>Musée National Etient Dinnet</i> , cet édifice culturel a été créé par décret en 1993 et dédié à la mémoire et à l'œuvre du peintre Nasr Eddine Dinet.
<i>Hotel Kerdada</i> fût construit au début du XXème siècle il et restauré en 2005, il présente un véritable petit oasis aux allures de palais ottoman.
<i>Hotel caid</i>
Mosquée de palmier (Nakhla) Mosquée mouamine Mosquée Argoub Mosquée Oueled Atig Mosquée Oueld Ahmida Mosquée Chorfa Moquée Raoudia
Qubba Sidi Ibrahim Qubba Sidi Atia
<i>Rampart : 700 mètres de longueur</i>

Figure N° 103: la localisation des éléments à haute valeur patrimoniale dans le Ksar.



Source : établi par la chercheuse.

4- Le Ksar : un patrimoine en voie de disparition devant la négligence des instruments d'urbanisme :

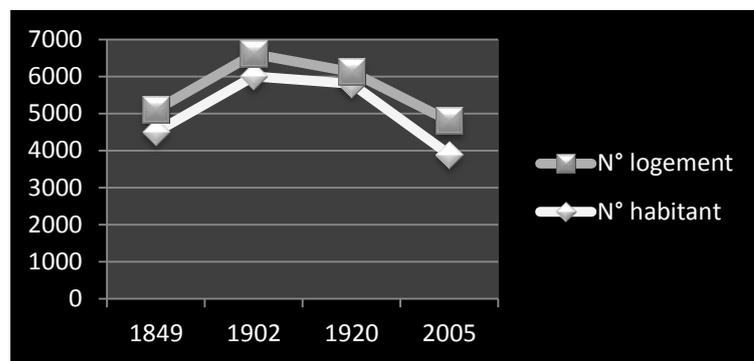
L'habitat traditionnel représente une proportion de plus en plus marginale dans la ville de Bou-saâda, après quelques visites sur terrain, on trouve plusieurs situations prédominant : la rénovation, le maintien, altération, reconstruction, l'abandon et la destruction.

Tableau N° 27 : La diminution du nombre des logements dans le Ksar.

Années	1849	1902	1920	2005
N° habitant	4500	6000	5800	3895
N° logement	600	600	323	899

Source ; établi par la chercheuse à base POS N° 01.

Figure N° 104 : La diminution du nombre des logements dans le Ksar.



Source ; établie par la chercheuse.

Le Ksar de Bou-saada a une valeur patrimoniale historique et paysagère qui n'est pas envisagée assimilable à l'ensemble de la ville. Le PDAU explique qu'il est primordial de sauvegarder les façades, la forme urbaine, mettre en valeur le Ksar, sans cependant qu'aucune ordonnance ne viennent régulariser : les façades, les hauteurs des constructions, ce manquement conduit à une situation très hétérogène sur lesquelles les constructions se sont élevées et les façades se sont changées- aucun rapport d'homogénéité avec l'ensembles des façades.

Figure N° 105 : ksar : habitations à modèle importé, des façades transformées et des nouveaux matériaux utilisés

Les habitants reconstruisent sous une forme traditionnelle en utilisant des matériaux modernes

Inadaptation du nouveau avec au contexte local



Source : cliché de la chercheuse.

La dégradation de Ksar est due également

- à la densification élevée, ce qui remet en cause l'élévation en hauteur de la maison traditionnelle
- La fragilité des constructions
- Les transformations qui ont fait au niveau des plans et façades ont causé une perte de spécificités locales de Ksar.
- le Ksar de Bou-saada est confronté à d'innombrables problèmes dans le domaine de l'habitat et de l'urbanisme où les techniques traditionnelles disparaissent, les Ksour sont remplacés par des quartiers et des lotissements adaptés à l'automobile et mieux dotés en infrastructures de base et en services de proximité.
- La réhabilitation, la préservation et le maintien de Ksar ne préoccupe pas le Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme, ce dernier qui ne prise pas en considération que le Ksar est un écosystème caractérisé par un équilibre socioéconomique et établi dans des conditions historiques, écologiques, climatiques, et spatiales très déterminantes.
- Une absence de suivi rigoureux des services techniques habilités à cet effet.
 - L'institution d'un secteur sauvegardé doit être assurée par le PDAU en appliquant un régime particulier, dans notre cas le PDAU de la ville de Bou-saada ne donne pas l'importance au Ksar qui par leur caractère historique, esthétique, sociale et culturelle qui *impose et justifie* sa restauration, sa conservation et sa mise en valeur
 - Le PDAU doit également assurer et apparaître les références au plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés, les aspects synthétisés suivants :
 - L'état de conservation du bâti,
 - L'état et le tracé des réseaux de voirie, d'alimentation en eau potable et d'irrigation, d'évacuation des eaux pluviales et usées, l'évacuation et, éventuellement, l'élimination des déchets solides ;
 - le cadre démographique et socio-économique
 - les activités économiques et les équipements
 - la nature juridique des biens immobiliers et les perspectives démographiques et socio-économiques ainsi que les programmes d'équipements publics envisagés

- Le POS précise que les façades et les immeubles vont être respectés au moyen d'une réglementation de type mais on ne trouve pas une réglementation spécifique pour les secteurs sauvegardés, pour l'intérieur des ilots,

L'étude du plan d'occupation des sols de la vieille ville (POS N° 01) couvre une surface de 24.71 hectares, l'étude se réduit sur l'étude de réseaux d'AEP et d'assainissement. mais elle n'est pas exposée la façon dans laquelle peut conserver cet espace a plusieurs caractéristiques historiques et architecturales et elle n'a pas proposé des solutions qui peuvent garantir la requalification de Ksar¹ à cause du non-maîtrise de nombreuses données urbaines de base et la faible professionnalisation technique des équipes qui réalisent ce genre d'étude, cette étude n'a pas vu le jour malgré les impératifs à cause de faible financement réservé pour ce genre d'étude spécialisée.

Au bilan, nous avons vu que toute ville peut définir par son passé, présent et futur, cette manière résulte "L'identité urbaine", alors on peut poser une question très importante en appellent les instruments d'urbanisme à relever le grand défi, quel rôle jouent les instruments d'urbanisme pour préserver les parties historiques dans les villes avec toute cette identité et cette histoire tout en s'intégrant dans leur environnement et tout en assurant un développement économique et social sur une base culturelle ?

b- Le POS N° 04 Dechra Gueblia (1^e Novembre) :

L'étude du plan d'occupation des sols de quartier Dechra Gueblia couvre une surface de 75 hectares et plus de 7732 habitants, ce POS se situe au Sud de Ksar vers Biskra, il est délimité au Nord et Ouest par Oued de Bou-saada, au sud par Hai Mohamed Chaabani, à l'Est par Djebel Kardada,

Dans le but et la motivation de maximaliser les avantages de situation et aussi de résorber les besoins en logement dans la période 1903- 1962, les habitants arabes choisirent de fixer près de Ksar et ancien Marché², là où ils ont décidé de construire des maisons de physionomie particulière sur des terrains à risque (accidenté) d'une façon illicite et irrégulière et à forte densité. Au fil de temps et devant le silence des autorités cet espace est devenu une réalité visible et ne doit pas être perçue comme une pratique usitée par des catégories sociales.

Cette situation de précarité est manifeste d'une part, au niveau d'accessibilité, il a un

¹ Aucune mesure concrète n'a été proposée

² Placette de Colonel Pin

seul accès au centre ville par un pont et d'autre part au niveau de sous-équipement de ce POS (2 écoles primaires, 1 CEM, 3 mosquées et 1 aire de jeu), qui impose aux habitants des déplacements jusqu'en ville pour satisfaire leurs besoins les plus simples, Ces déplacements se font le plus souvent à pied, les transports en commun seraient inaccessibles à cause des ruelles rétrécies,

L'état de construction si on parle de côté des habitants, indique fortement cette situation de précarité et de désordre, les toitures qui sont colmatés par des matériaux de récupération, la maison sous des pierres...etc. Dechra Geublia est un quartier qui ne cache pas les signes d'une pauvreté flagrante

Mais si on parle de coté de l'état, on trouve une plusieurs défaillances, l'exemple de CEM est le plus conforme à citer, son implantation n'a pas tenu compte de l'aspect géomorphologique du versant Nord du Djebel Kerdada et témoigne d'une faible production visuelle/paysage,

Figure N° 106 : L'implantation dangereuse de CEM à Dechra Guebli



Source : Google Earth +traitement de la chercheuse.

Ce quartier est édifié en dehors des normes en comparant aux celles fixées par le PDAU, pour cette raison qu'il l'intègre dans un POS¹ et dans l'objectif qu'était de remplacer ce genre des quartiers d'occupation spontanée et illicite par des standards qui tiennent plus compte des questions d'hygiène, de sécurité et d'esthétique urbaine et de la moderniser en

¹ POS N° 04

inspirant des méthodes européennes, dès lors le PDAU a choisis la réorganisation et l'aménagement comme type d'intervention, La mise en œuvre de ces deux opérations nécessitent la démolition d'habitation et de déplacement de populations vers d'autres lieux dans la plupart des cas aux confins de la ville.

À partir de ce qui procède, on trouve que l'étude de ce genre de quartiers doit être totalement repensée au regard de la diversité que la complexité des réalités et des situations à traiter¹.

L'absence des mécanismes financiers d'accompagnement et les conditions techniques de mise en valeur du site empêchent l'application des propositions de POS N° 04. IL résulte de cette situation un autre échec aux instruments d'urbanisme quantitatif et qualitatif.

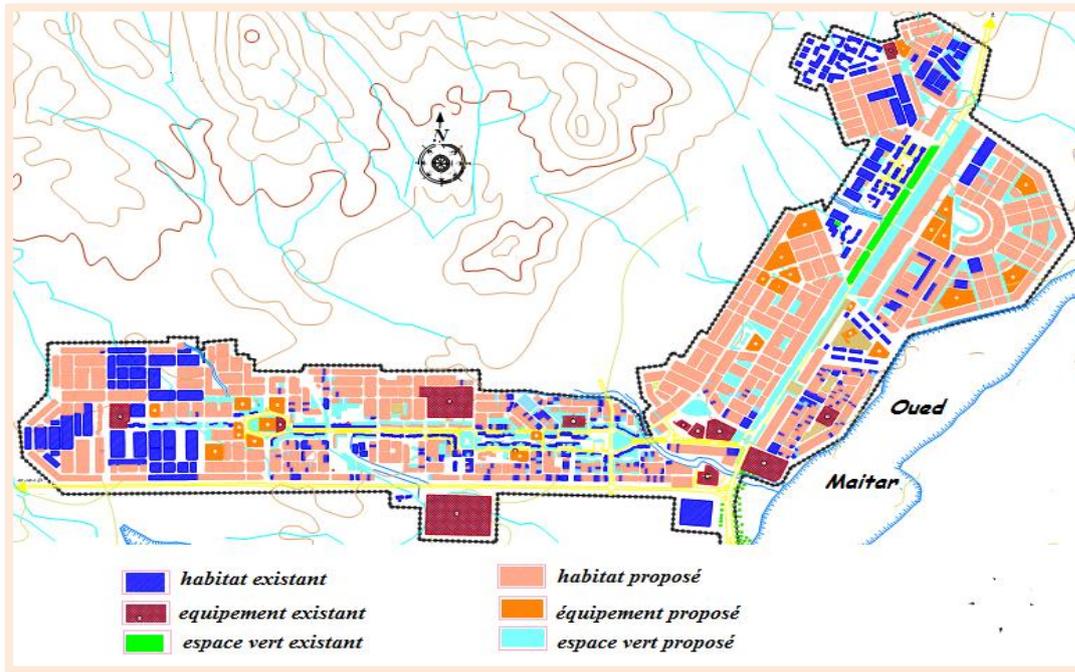
c- Les POS d'extension : Zone périphérique souffre des problèmes de sécurité et de salubrité ::

Les POS 06-07-08-09 réunis d'une surface de 375, qui sont destinés à court et moyens termes hectares, étaient consommés dans une courte durée. Cette politique " des POS» a permis le développement rapide de la ville de Bou-saada, on peut aussi noter l'émergence de mauvaise image de la périphérie, une périphérie urbaine non maîtrisée dont la forme d'habitat est inadaptée à un espace social toujours à la recherche de son identité¹. la périphérie donne l'image d'un espace qui s'y manifeste des pratiques sociales présentant des traits persistants de rural, mode de vie et une empreinte rurale bouleversé par une urbanisation purement à l'européenne². C'est ça un autre défi pour l'urbanisme dans les villes algériennes qui a affronté un antagonisme entre l'espace conçu par les ingénieurs, dessinateurs, urbanistes et l'espace vécu des habitants.

¹ Les opérations de relogement des occupants de l'habitat informel et spontané dans des logements collectifs sociaux locataires "normalisés" "impopulaire" a provoqué des ruptures sur les plans urbain, social et culturel et peut expliquer le mal-vivre de ces quartiers ainsi que les résistances de la population à la poursuite de telles opérations devant la négligence de l'habitant comme un acteur principal dans cette démarche.

² L'inspiration occidentale qui ne se justifie pas toujours devant un contexte locale sensible.

Figure N° 107: Les différentes composantes de la zone périphérique.



Source : établie par la chercheuse à base de la révision de PDAU.

À la fin des années 70, pour faire face aux besoins pressants de l'urbanisation de la ville de Bou-saada, une importante zone d'habitat urbain nouvelle (Z.H.U.N)¹ a été aménagée au sud de la ville, située sur près de 5 Km au Nord de Boussaâda cette dernière a constitué en 1993 un nouveau pôle urbain. Elle est communément appelée « nouvelle ville ». Celle-ci s'étend sur une superficie de 115 ha.

Afin de bien encadrer ce présent travail, on peut poser la question suivante : Arrive-il le nouveau à régénérer la ville pour une avantageuse substitution ? La réponse aux cette questions nous a conduit aux plusieurs points :

- La ZHUN est séparée physiquement de la ville "centre"
- Le rythme syncopé de la ZHUN de Bou-saad qui ne dispose que d'une fonction dominante (habitat) "cités dortoirs"
- L'absence du cachet architectural spécifique qui se rapproche de la vieille ville
- une insuffisance en matière des équipements
- La rapidité de croissance a généré des inégalités socio-spatiales croissantes, qui se marquent par un décalage croissant entre le centre-ville et la nouvelle ville.

¹ Instituée par la circulaire n° 355 du 19 décembre 1975, la ZHUN était conçue comme un moyen de concrétiser le modèle de développement urbain prévu par le Plan d'Urbanisme Directeur (PUD)

- Une absence des espaces verts et espaces publics
- La ZHUN de Bou-saada souffre d'un manque d'infrastructures permettant une mobilité suffisante de leurs habitants "un espace moins bien desservi.
- la question de sécurité urbaine s'est imposée avec la construction de quelques parties de ZHUN sur des talwegs qu'il peut en quelques minutes, collecter des quantités importantes d'eaux capables de provoquer des inondations en outre des dégâts humains et matériels, comme le montre bien la photo ci-après

La nouvelle ville n'échappe pas à la règle, sous-équipée et pauvre en mobilier urbain, elle souffre d'une voirie dégradée.

d- POS de quartier Plateau:

C'est un ancien quartier et exprime la première installation de la colonisation française à la ville de Bou-saada, il est né de la volonté de la colonisation française en essayant de façonner et de marquer l'espace algérien¹ à un nouvel type d'organisation exotique par rapport à l'ancien², notamment le type organique et pour dénoncer la dominance française. Cet héritage a construit sur le modèle damier dans lequel les rues sont rectilignes et se croisent à angle droit, créant des îlots de forme carrée ou rectangulaire et basé sur la géométrie comme outil de gestion spatiale tout en appuyant sur des caractéristiques dimensionnelles/proportionnelles des différentes entités. Cette trame est adaptée aux exigences de fonctionnalité (accès mécanique, défense) et de l'affinité (il y a eu aussi la place pour disposer les monuments et des édifices essentiels et de fortification: la mairie, PTT, APC, fort, Hôpital, Stade, ainsi qu'une placette de Colonel Pin. Ce quartier est planifié par des ingénieurs du génie et ceux des Ponts et Chaussées qui sont les acteurs majeurs de période coloniale.

Le présent POS recouvrant le quartier Plateau à une surface de 56,66 hectares n'est pas mentionné dans le PDAU et rien est venu l'expliquer, il n'existe pas une notification et une déclaration préalable cependant il existe des décisions.

La manière dont est structurée l'étude de POS plateau est générale et standardisée conformément aux exigences de la réglementation en vigueur. Cette étude préparatoire à l'intervention de ce quartier à plusieurs spécificités n'est pas directement liée au profond,

¹Une occupation physique de l'espace algérien

²L'asymétrie dans le nouveau devant l'asymétrie dans le Ksar, ouvert devant discrète, orthogonale devant l'organique, aéré devant compacte, terrain plat devant un terrain en pente

elle ne manifeste que la rénovation et réhabilitation des réseaux d'assainissement et d'eau potable.

La présente étude qui met en évidence une analyse de la situation économique et sociale dans le quartier Plateau n'a pas vu le jour à cause:

- ✓ d'absence d'outil de financement dédié aux projets de développement urbain, notamment à l'échelle des communes ;
- ✓ le manque de coordination entre les différents services d'état qui interviennent dans l'espace urbain.

C'est là également où il est nécessaire de poser l'inévitable question des liens entre les études conduites aux opérations d'aménagement urbain et l'action.

e- Un POS sans numéro : « est une prouesse administrative mais une catastrophe urbanistique »

Présentation du POS: hors les dix plans d'occupation des sols que comporte le plan directeur d'aménagement et d'urbanisme P.D.A.U. de la ville de Bou-saada . le plan d'occupation des sols P.O.S. sans numéro se situe dans la partie Nord de la ville, couvrant une superficie de 65 hectares, ce POS est considéré comme la seule alternative par la DUC (la Direction d'Urbanisme et de Construction) et qui offre la réserve foncière pour accueillir les différents programme d'habitat¹ (logement social et logement social participatif) qui ont débuté avant même l'approbation de ce POS.

Cette action ponctuelle a permis d'éclater la ville sans constituer un continuum avec l'ancien.

Il faut noter aussi qu'après l'approbation de ce POS vient un autre dépassement; une autre anarchie urbaine, un programme de 200 logements dépend de l'armée national, mais est-ce-que cela est pris en compte? Le POS ne prend pas compte et s'est l'anarchisme urbain qui s'est installé en même temps que la mise en place du PDAU et du POS.

Cette méthode consommation d'espace avec tous les dépassements enregistrés traduisant surtout l'absence d'une réglementation rigoureuse en matière de planification urbaine

Notons, De par sa position géographique et l'insuffisance de terrains urbanisables, que le projet de la prison occupe une position d'antagonisme et de conflit avec sa superficie de 12

¹ Un fort besoin en logement qui tient en compte la demande en logement provenant par l'accroissement démographique et par le relogement de la population

hectares, ce projet n'a aucune explication et aucune justification de point de vue planificatrice, il est nécessaire d'interroger, quelle priorité à donner au ce type de projet pour qu'il s'occupe un positionnement stratégique de l'entrée principale de la ville et à proximité de la route nationale N° 08, cette situation qui s'impose une grande réflexion pour chaque projet apparue . Ce projet considéré par l'état comme "prioritaire" ne possède aucune indication par le PDAU, alors qu'il est hors les propositions du PDAU concernant les grands équipements structurants la ville de Bou-saada à savoir le centre universitaire et hors le POS autant qu'un outil a le pouvoir d'identifier les assiettes foncières et la règlementation urbaine pour la concrétisation de ces projets.

Ce type de projet influence négativement sur l'image touristique de la ville de Bou-saada et connaît une contestation et une opposition par la société civile et par quelques administrations, Avec ces réalisations, le PDAU deviendra un instrument qui ne répond pas aux attentes des habitants et des usagers en l'occurrence est le corollaire d'insatisfaction et de mécontentement de la société civile.

C- La révision de PDAU en 2005. Quels nouveaux :

Dans cette révision, la ville de Bou-saada a réalisé plusieurs types de projets, Ceux-ci se rapportent notamment aux lotissements, à la construction d'équipements et d'infrastructures. Ce qu'on peut clairement remarquer que malgré les problèmes de la ville en ce qui concerne : le transport, les espaces verts, habitat précaire...etc. on trouve que l'importance est focalisé dans la révision de PDAU sur l'aménagement des terrain vierge en suivant même façon, même pensée et même réflexion que le PDAU.

Cette approche quantitative de l'espace urbain repose encore la question épineuse de la problématisation des instruments d'urbanisme en rapport avec les spécificités locales. La révision à son tour donne l'importance aux POS d'extension comme nous avons vu dans le tableau ci-dessous.

Tableau N° 28 : La caractérisation des différents POS de la révision

<i>N° de POS</i>	<i>La surface (hectare)</i>	<i>Type d'intervention</i>
01	45,35	 <p>Extension à moyen terme</p> <p>Extension à long terme</p> <p>Aménagement</p>
02	45,11	
03	64,66	
04	58,91	
05	73,14	
06	38,62	
07	67,44	
08	44,71	
09	31,90	
10	60,03	
11	47,65	
12	49,20	
13	45,17	
14	47,82	
15	56,03	
16	35,84	
17	52,06	
18	49,76	
19	51,39	

Source : établi par la chercheuse à base de PDAU.

D- Le contenu des POS

On va suivre les mêmes étapes que celles de la première partie.

a- POS n° 04 : une programmation purement quantitative

Nous présenterons ici une étude de P.O.S N° 04, qui régleme les extensions urbaines, donc sur des terrains vierges en majorité.

Le rapport de présentation n'a pas la lisibilité souhaitée, en particulier en l'effet d'empilement et d'accumulation de nombreux point concernant la stratégie de la ville et analyse de toute la ville sans approfondir dans le POS lui-même et son environnement immédiat.

La manière dont est structurée l'étude est générale et normalisée conformément aux exigences de la réglementation en vigueur. Elle part des orientations du PDAU qui énonce des idées d'aménagement telles que structuration de l'espace communal, potentialités locales, infrastructure de base. Ces considérations ne spécifient pas pour autant quelles potentialités seraient à développer, quelle infrastructure de base et d'équipement conséquente,... L'une de ces spécificités aurait justement été la présence de cette POS à l'entré de la ville de Bou-saada , la connaissance de son mode d'organisation de l'espace urbain, la prise en charge de son influence et la construction d'un projet urbain partant de cette donnée de base et composant étroitement avec la notion d'espace....., de tourisme ; ceci étant dans un cadre d'aménagement intégré de l'ensemble de l'espace urbain.

b- La vision réduite au centre ville (Lecture peu claire de l'espace)

Historiquement le centre-ville constituait le « cœur » de la ville. Il concentrait l'essentiel des animations, événements, rencontres, échanges et de rentabilité économique. Aujourd'hui, la notion de centre-ville s'est éloignée de ces représentations :

Le centre-ville concentre l'essentiel du patrimoine naturel, architectural ainsi que les activités tertiaires : commerces, bâtiments administratifs, activités culturelles

Dans la ville de Bou-saada, il n'existe plus d'un POS couvrant le centre-ville, qui peut être effectué pour améliorer l'image de son cadre bâti qui est tombé dans un état de dégradation. Le PDAU ne donne pas l'importance au centre-ville comme zone de prioritaire, cette négligence est traduite en réalité par la façon marginale de l'aborder. On a effectué un état des lieux de la configuration spatiale du centre-ville. Il a été abordé par l'analyse des éléments présentés dans le tableau ci-dessous:

Tableau N° 29 : Les caractéristiques formelles de centre-ville.

caractéristiques formelles	(relation)	La diversité des fonctions
Matérielles	Mobilier	indiquer la nature fonctionnelle du sol
	- mobilier fonctionnel, - mobilier d'agrément, - mobilier signalétique	que l'utilisateur emprunte. Les formes et les lignes dessinées par ces matériaux participent à
Symboliques	Matériaux	l'identité du lieu et à son utilisation
	représentation	
	signalétique	
	esthétique urbaine	

Source : établi par la chercheuse

1- Caractéristiques : cette première partie de notre étude a pour but de présenter d'une façon plus large plus fouillée du centre-ville de Bou-saada , appréhendé dans ses mutations multiples qui les façonnent sous leurs différentes dimensions : géographiques, historiques, socioéconomiques, urbanistiques... et architecturales

Le centre-ville de la ville de Bou-saada est un mélange de plusieurs formes et styles (un tissu incohérent)

Tableau N° 30 : Les différents tissus composants le centre-ville de la ville de Bou-saada.

<i>Quartier</i>	<i>Type de tissu</i>
La vieille ville	Vernaculaire
Hai el Badr (plateau)	Habitat colonial
S'taih	Habitat colonial
EL Kaissa	Habitat spontané
El Koucha	Habitat spontané

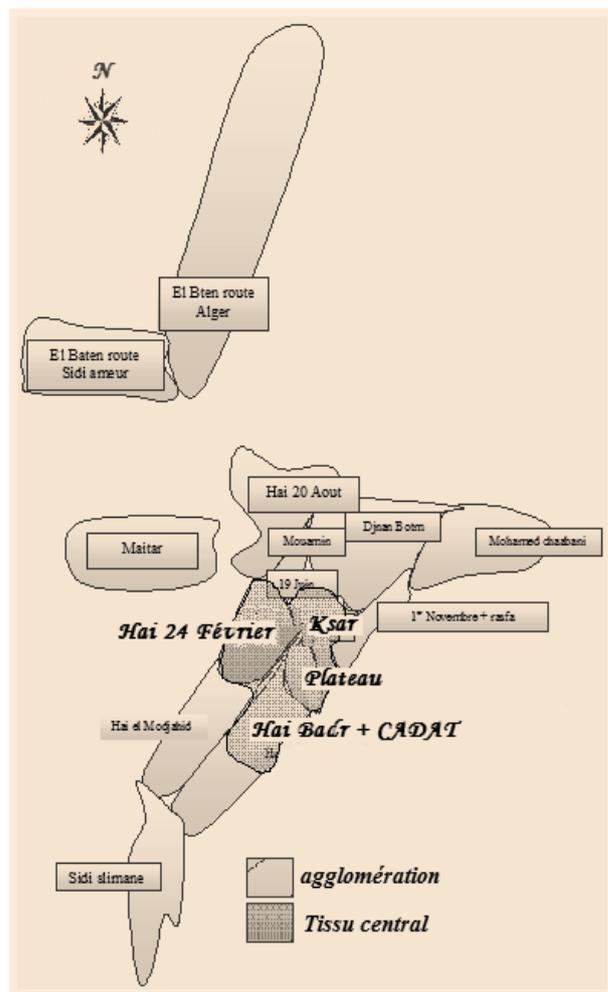
Source : établi par la chercheuse.

Sous la pression d'une demande sociale, de plus en plus importante, le centre de ville de Bou-saada s'est développée anarchiquement par juxtaposition d'entités urbaines, aussi bien d'une manière planifiée qu'illicite. Il est composé essentiellement de l'habitat (lotissements résidentiels, quartiers d'habitat spontané en dur ou précaire

On peut citer aussi les problèmes des quartiers commerciaux (koucha) dégradés ou devenus obsolètes, cette dégradation qui va conduire à pointer la question de " faire la ville sur la ville" comme alternative à l'étalement urbain/*/

Les quartiers dits centraux (tissu central) sont venus se greffer autour de Ksar. C'est notamment le cas de Koucha, S'taih, Kaisa et Plateau. Il faut noter que le quartier Koucha et Kaisa ont été construits sur des terrains insalubres pour profiter de la proximité du centre-ville (ancien qui est le Ksar)

Figure N° 108: Tissu central de la ville de Bou-saada



Établie par chercheuse

Une perte d'attractivité entraînant une réduction de l'animation urbaine à sa simple dimension commerciale.

1-1 Les caractéristiques formelles

On a étudié dans cette partie les relations entre espace construit et non construit tels que : rue, place, placette et le mode d'investigation de ces espaces (les piétons ou par voiture)

1-2 Caractéristiques matériels :

- **Le mobilier urbain :** les mobiliers et accessoires sont positionnés sans ordre apparent, ni logique avec le contexte urbain dans lequel ils sont insérés. Leur style éclectique renforce une perception confuse de l'aménagement et de ces espaces. Cependant, sans logique d'implantation et cohérence stylistique du mobilier, ces espaces ne sont néa très biens investis par les usagers
- hétérogénéité du mobilier existant
- Positionnement des pancartes selon des logiques individuelles sur la rue
- Manque de diversité des fonctions du mobilier urbain représenté;
- Une lecture peu claire de l'espace à cause d'absence de mobilier urbain au niveau des entrées des rues.

Matériaux :

Mise en œuvre parfois hasardeuse des matériaux.

La structure :

- Un manque des lieux de rencontre et organisations d'évènements divers
- manque d'un plan de quartier mentionnant l'emplacement des différents types de commerce obtiens un vif succès
- Un manque de diversité des formes urbaines (places, parcs urbains, belvédères, etc.)
- Un manque de diversité de fonctions (services, loisirs, activités culturelles.....)
- Mauvaise desserte au centre-ville
- Peu de cohérence de l'ensemble des quartiers
- Aucune mise en réseau du tissu urbain.

1-3 Caractéristiques symboliques :

Représentation signalétique

- Faible lisibilité et faible prégnance des panneaux informatifs

Esthétique urbaine

- une faible de mise en valeur des qualités esthétiques et d'embellissement et de couleur ; Panneaux indicatifs
- l'unité visuelle de la rue est faible par des enseignes uniformes.

- Caractère peu esthétique et obsolète de certains éléments de signalétique et de mobilier (abri bus, marquage rue piétonne, etc.)

Animation

- un manque d'animation (musées, etc.).
- Conflits d'usages : Rue hésitant entre statut de rue piétonne ou semi-piétonne (quartier el koucha par exemple est un exemple qui connaît ce problème)
- les consommateurs utilisent autant les transports individuels motorisés que les alternatives en l'absence de transports en commun
- une faible détermination de nature des flux (Circulation exclusivement piéton/Circulation automobile/circulation mixte)

Qualités et aspects à valoriser :

- Utilisation de matériaux pour définir des fonctions de l'espace (rôle informateur du sol) partie piétonne/partie semi-piétonne.
- (Un code de couleurs permet le repérage des types de commerces pour une facilité de lecture. Ces couleurs se retrouvent sur les plans positionnés aux entrées de la rue)

c- Typologie de l'habitat dans la ville de Bou-saâda : un paysage artificiel dégradé

Dans cette étape, on va analyser les différents types d'habitat afin de les mettre en relation avec les structures sociales qui leur servent et illustre quel rôle de la planification a joué dans la maîtrise d'un ensemble d'habitat cohérent et garder un aspect esthétique ?

Le tissu urbain de la ville de Bou-saada peut être décrit de 5 catégories:

1- Habitat Individuel traditionnel : situé dans le Ksar, il est implanté en tenant compte de la pente naturelle, les maisons traditionnelles du Ksar s'organisent accolées les une aux autres, en formant un tracé organique adapté au contexte local qui exprime une telle réconciliation entre les habitants et son environnement. Cette ordonnance participe à l'homogénéité visuelle qu'offre le Ksar depuis leurs ruelles et leurs murs construits par des matériaux locaux (pierre,), d'hauteur des constructions sont modestes et ne dépasse pas R+1 , en donnant des belles séquences visuelles et des perspectives actives. mais ce qu'on a constaté lors des plusieurs visites au site, l'incohérence entre ce qui est ancien (mauvais entretien, vétuste) et contemporain (nouveau) en matière d'hauteur, matériaux de construction, type des ouvertures

¹, d'ordonnement et activités accueillies en créant ce qu'on appelle "une dichotomie" ou "une hétérogénéité" en transformant partiellement le paysage bâti et perturbant l'harmonie de cet espace.

2- Maisons individuelles: la maison individuelle dans la ville de Bou-saada recoupe deux types principaux

a. Maisons coloniales: elles étaient construites par les colonisés, elles se distinguent par des techniques constructives différentes et une architecture exotique par rapport à l'ancien, elles ont créé un front bâti continu encadrant la rue, la plupart des maisons individuelles sont composées de deux niveaux sur plan carrée ou rectangulaire, Les façades des maisons individuelles sont plus ornementées que celles des maisons du Ksar.

b. Maisons locales: est un type d'habitat individuel développé après l'indépendance (imité au premier), cet habitat appartient souvent aux formes groupées des lotissements organisés plus librement en surface, en volume, en plan et en façade avec des éléments saillants : les balcons, vérandas, ...ect et couvert d'un toit dallé, sa réalisation suivant des procédés constructifs standardisés la différencie des autres types de bâti plus anciens de la ville, notamment le Ksar. La plupart des constructions construisent par le béton armé et finissent par l'enduit et d'autres matériaux.

Le bâti implanté souvent à l'alignement sur rue, mais il est construit d'une manière anarchique et sans logique ou cohérence de l'ensemble urbain que la logique " on produire notre espace privé selon qu'on libère ", Soit en matière de la texture des façade ou la hauteur de bâti qui diminue parfois la lisibilité de minaret des mosquées, masque le cachet oasien de la ville² et porte atteinte à l'harmonie originelle de cet espace, cet amalgame de l'extérieur participe largement à la discontinuité visuelle des façades.

3- L'habitat collectif:

Comme typologie bâtie singulière, productrice d'un paysage particulier, on trouve à la ville de Bou-saada des grands ensembles prennent des formes différents : en barre, en U, L, O et d'autres auxquels ils présentent de larges espaces libres, dont certains sont affectés au

¹ Si on prend l'habitat Ksarien, on trouve d'il a construit de toub qui est un mélange de brique de terre glaise , la toiture se composait de "Djerid" qui sont les branches de palmier, le madrier qui est le tronc de palmier et de terre détrempée

² Après des personnes âgées, il était interdit de construire plus d'un étage et la texture doit être sablé pour garder le cachet oasien et attirer l'attention des touristes

stationnement et d'autres abandonnés sans aucun usage. ces grands ensembles prennent une fonction presque résidentielle¹.

Au long de route nationale N° 08, des blocs jumeaux, de hauteur moyenne de R+3, ils présentent une architecture standardisée (unité de volume et d'implantation), des façades plates avec des ouvertures carrées ou rectangulaires, peu d'éléments décoratifs, d'une couleur unie et sans aucune verdure intégrée, alors une faible production visuelle/paysage caractérise l'habitat collectif

4- Habitat spontané :

IL ne présente aucun intérêt architectural et/ou esthétique auxquels les constructions ne présentent aucune homogénéité en hauteur, plan, volumétrie, surface, implantation par rapport aux limites séparatives n'est pas marquée, ce type d'habitat est plus consommateur d'espace. Le coefficient d'emprise au sol (rapport entre la surface au sol du bâti et la surface du terrain d'assiette) varie entre 0,85 et 0,93 ce qui rampe la continuité du bâti

À la fin, quel que soit le statut de l'habitat privé ou public, illustre concrètement le manque de la planification et de l'aménagement urbain et l'incapacité du POS de garder l'harmonie originale de cette ville

Un tissu composé par une juxtaposition du Informel à côté de formel, spontané à côté de traditionnel, des grands ensembles à côté de lotissements individuels, une telle situation hybride.

E- Evaluation de POS

Le POS avec la réglementation doit garder un aspect harmonieux sanction pour qui ne respectent pas la loi, Les sanctions pénales sont au nombre de trois, à savoir : La démolition, L'amende financière et La prison. Mais les inspecteurs de l'urbanisme et les agents chargés de l'arrêté des sanctions n'ont pas les appliquées et surtout la démolition, alors la majorité d'entre eux restent théoriques.

Après l'analyse de PDAU 1996 et sa révision de la ville de Bou-saada, on peut dire

¹ Ils ont accueillis la grande part de la croissance urbaine de la ville de Bou-saada et implantés tout le long de les routes de desserte, ils accueillent des logements social, participatif,

qu'ils sont loin de leur achèvement et les objectifs tracés sont en deçà de ceux initialement fixés. Ainsi, certains projets jugés comme structurants pour le développement de la ville ne sont pas réalisés Le PDAU et sa révision ne conserve pas l'aspect général de la ville

I. Un POS règlementaire mais sans réglementation

Les POS ont l'opposabilité en tiers et leurs décisions peuvent apparaître irréversibles. Mais, Les cinq POS étudiés, convergent sur plusieurs points, « le manque d'une étude », « un manque d'accessibilité à l'information », « l'opacité des décision », « dépassement en matière de changement des prescription », des décisions aléatoires et anarchiques ». Nous retrouvons ces aspects d'ailleurs dans beaucoup d'autres études que nous avons consultés, mais aussi d'autres points tels que " le patrimoine, l'identité, l'environnement, la société civile" ne sont pas suffisamment cernés. Un caractère beaucoup plus technique et administratif, en outre l'étude de la ville de Bou-saada se distingue par un effort d'analyse théorique et se base sur des constats et non par une approche exploratrice qui peut comprendre les phénomènes et leurs évaluations.

Les insuffisances et les manquements se reflètent autant dans l'échelle du cadre bâti et sur les programmes d'équipements que sur l'image de la ville future ainsi que l'analyse élaborée dans les rapports de présentation n'a pas eu de répercussions directes claires dans les aménagements proposés, cela conduisent à un dépassement au matière de production urbaine.

II. Les Acteurs

L'élaboration des instruments d'urbanisme nécessite le recours aux bureaux d'études qui participent à la réflexion urbaine, les études étudiées sont tout à fait éclairante pour mieux comprendre la manière dans laquelle l'étude se déroule , les études urbaines doivent se baser sur la valorisation de la pluridisciplinarité, négociation, concertation et le dialogue entre divers disciplines, en outre sur des débats et d'échange surtout au cours de la première phase de l'analyse l'état de fait. Mais, en réalité, les bureaux d'étude se focalisent leur travail sur les aspects technique et urbanistique et se soucient peu de l'intérêt d'une approche théorique ainsi qu'une viabilité écologique pour cerner le développement urbain, en outre le travail de consultation avec les services d'état et les administrations n'est pas impulsé et se limite à une

information ou à des présentations formelles, ce qui ne permet pas de reprendre la masse et la richesse des études produites par les différents consultants, alors que le document final n'est que la traduction de recommandations techniques/urbanistiques sans toujours justifier de leurs articulations.

Les bureaux d'études doit faire face à cette réalité plus diffuse et gérer de façon créative les problèmes soulevés par toute politique et comme nous avons dit; une démarche urbanistique doit se baser sur une approche théorique et sur les études de cas qui sont ont entamé les phénomènes urbains. Cette démarche nécessite d'opérer des changements et des nouvelles méthodes, cela ne peut se réaliser que par la collaboration des universitaires et les professionnels ainsi que les étudiants afin de la faire progresser et de contribuer au débat et à la mise en œuvre pratique des approches urbanistiques en l'occurrence, à se pencher sur les implications de développement d'urbanisme pour l'urbanisme dans leur travail, De même, les instituts de l'urbanisme et l'aménagement urbain doivent inclure ce concept dans les cursus qui traitant de l'environnement urbain¹.

Mais, malgré le rôle qui peut jouer l'approche théorique, on trouve que le PDAU et les études de POS examinés n'ont pas recouru à l'apport des recherches universitaires sur la question urbaine, seul l'ouvrage de Youcef Nacib qui a été cité dans le PDAU de Bou-saada

III. L'étude rudimentaire du POS

L'étude et l'analyse sont considérées comme une dimension constitutive de la pratique de l'urbanisme, Après l'étude de ces POS on trouve que les études revêtent un caractère rudimentaire, ainsi ces dernières manquent des données approfondies sur la vie sociale, sur les pratiques sociales, sur les activités économiques...etc. les spécificités locales ne sont pas prises en compte, un POS qu'il soit en littoral, ou en Sahara, l'étude sera la même.

Les études des POS dans la ville de Bou-saada ne traitent pas ni les sites à aménager ni ses contraintes (surtout ils ne respectent pas les servitudes comme nous avons vu au-dessus), ni les enjeux environnementaux.

Un autre problème réside dans le fait qu'il n'existe pas des normes ou des mesures pour la prévision le nombre des équipements et leurs superficies, ce qui produit les inégalités et la disparité d'un POS à autre.

¹ Par exemple l'institut de Gestion des Technique Urbaines de l'université de M'sila qui présente une spécialité de : Ville, Environnement et Développement Durable qui étudie le développement durable, l'approche environnementale, l'étude d'impact...etc.

Si au départ les études des POS tenaient à se référer à des données socio-économiques de base, l'évaluation a montré que l'évaluation des besoins était soit exagérée, soit dépassée soit totalement aléatoire.

IV. Le processus lent d'élaboration

L'élaboration des POS jusqu'à leur homologation passe par des procédures lentes, lourdes et longues qu'en compliquent le contenu et retardent leur promulgation (plus de 12 pièces administratives sont élaborées par les collectivités ou les autorités locales). Cette lenteur rend caduque les études, et engendre forts effets tel que le vide juridique durant la période d'élaboration, ainsi que les prévisions se trouvent souvent dépassées au moment de l'homologation car l'espace n'a pas cessé d'évoluer entre temps, la quelle doit refaire tout le processus.

V. Un POS rigide ou négocié

Les actions inscrites dans le projet de la ville sont vidées de leur aspect social et excluent toute démarche participative de concertation avec les autres acteurs urbains. Le projet de la ville de Bou-saada s'inscrit dans cette culture sectorielle prédominante. La finalité du POS s'est réduite à un simple outil de régularisation juridique. D'autant plus que la désarticulation des interventions entre planification et opération est clairement constatée.

VI. Le non-respect des servitudes :

Certains POS ne sont pas adaptés au contexte local, si certains quelques POS urbanisés sont sous-exploités, d'autres secteurs définis comme non urbanisables se trouvent, dans la réalité, urbanisés et habités

VII. Un POS créant l'inégalité

D'après tout ce qui précède, on trouve que le POS crée dans la ville de Bou-saada en particulier et dans la ville algérienne en général, des inégalités territoriales. Les effets de cette politique ont été immédiats : en privilégiant une partie sur une autre, le territoire a subit un fractionnement urbain et fonctionnel le rendant peu propice à l'efficacité de l'action publique.

VIII. Le POS et l'Environnement:

La démarche environnementale devient une simple mesure d'accompagnement ou d'action fragmentée menée sur l'espace existant. Le rappel des divers règlements et lois en vigueur est une démarche importante, qui soumet le POS de manière formelle à l'obligation du respect des considérations notamment environnementales : «Le POS doit respecter les préoccupations d'environnement. ». mais concrètement, le POS ne traduit pas son intérêt à l'environnement ni dans son rapport de présentation, ni dans le règlement, ni dans les documents graphiques et surtout en ce qui concerne : la protection du paysage la gestion du cycle de l'eau (articles 4-6 et 13), , du sol et du sous-sol, de l'air, et de la circulation (articles 2-4-6-11-13). Le parti d'aménagement, quant à lui, comprend certaines dispositions prenant en considération l'amélioration du cadre de vie des habitants de la ville.

IX. Un POS bicéphale:

Dans la ville de Bou-saada, l'urbanisation a pris plusieurs formes bicéphales : moderne/traditionnelle, formelle/informelle, planifiée/ spontanée. Cette dichotomie engendre des effets nuisibles sur l'image touristique de la ville et rendre plus facile le rôle de POS qui doit donner plusieurs réponses aux problèmes constatés.

Conclusion

Les études du POS dans la ville de Bou-saada témoignent d'un souci de prise de distance critique vis-à-vis de l'action, ces études doivent chercher à comprendre les phénomènes urbains mais celle-ci sont confrontées à une réalité foncière complexe qu'empêche la collecte des données, leur exploitation ainsi que la réalisation d'enquêtes fiables ce qui approfondir la faille entre étude, action et pratique

L'occupation des sols actuelle de la ville de Bou-saada longe les axes routiers dans la programmation des projets qui sont en majorité des programmes d'habitat sans prendre en compte les équipements urbains adéquats et les espaces verts ce qui produit des cités dortoirs.

Le très faible taux de réalisation des POS est justifié par le manque des moyens. Dans la réalité, les prévisions ne sont pas respectées et ces plans ne représentent pas des documents de référence. Il y a une absence totale de programmation de la mise en œuvre. Les POS sont devenus des documents obsolètes. Bref, Le POS est un vrai obstacle devant la diversité et la variété de composition urbaine

Le plan d'occupation des sols (POS) de la ville n'est plus adapté aux mutations socio-économiques qu'a connues la ville de Bou-saada ces dernières années. Le POS une fois homologués, ne sont pratiquement jamais traduits en programmes d'actions. Seuls quelques services s'y référant notamment pour les autorisations administratives.

Certains services étatiques ne sont pas toujours représentés dans les réunions officielles par des cadres habilités à prendre des décisions importantes

La réalité de la ville de Bou-saada s'accommode bien mal des instruments d'urbanisme, en effet, les cas d'étude de POS que nous avons présenté ci-dessus ne sont pas exhaustifs des problématiques urbaines en Algérie, mais elle démontre le manquement qu'a connu un instrument fondateur de la planification urbaine. On peut citer, notamment :

- Le POS donne à l'urbanisme un caractère rigide et un peu d'évolutivité puisqu'il prévoit jusqu'au le plan de masse des constructions
- Le POS dans la ville de Bou-saada n'est qu'un document type applicable à tous cas.
- Le POS n'est un simple document graphique, il témoigne aux différents conflits dans l'usage du sol, en effet, le degré de constructibilité d'un terrain par le POS à un impact sur le prix de mètre carré, alors que le POS est un facteur essentiel dans la division économique et sociale de l'espace urbain

- La majeure partie de ces équipements est prévue par l'ancien PUD, beaucoup sont toujours au stade d'étude.
- Les équipements et espaces libres sont souvent sur dimensionnés et répartis d'une manière qui se soucie peu de la justice foncière. Si la suppression de ces équipements n'est pas toujours accordée.

En conclusion si les POS devaient maîtriser l'espace urbain algérien, ils ont vite débordé de leur mission initiale concernant la programmation et la réglementation à une approche beaucoup plus qualitative qui cherche à garder une image esthétique et propre à la ville, « composer l'espace tout en basant sur une vision globale de l'aménagement ».

Chapitre X :

VERS UNE INTEGRATION DE L'ENVIRONNEMENT DANS LES INSTRUMENTS D'URBANISME

Introduction :

L'élaboration des instruments d'urbanisme est un moment privilégié au cours duquel il est possible de poser les bases d'une stratégie environnementale qui était banalisée actuellement. La prise de compte des problèmes environnementaux dans la planification urbaine constitue de ce fait l'un des aspects majeurs de la construction globale du projet de la ville.

Le débat sur le développement durable et ses indicateurs est omniprésent dans la gestion urbaine et dans les projets d'aménagement, il naît et grandit à travers le temps, ces discussions sont reprises sous l'étiquette du développement durable ne correspondaient pas aux mêmes principes et mêmes indicateurs. Mais sous le même objectif d'apporter un changement et trouver des alternatives, bref "le développement durable est loin d'être uniforme"¹ et un cliché.

La problématique de la ville et de l'environnement, aujourd'hui concerne plusieurs phénomènes, celle de l'urbanisation comme un processus inévitable avec des conséquences sur l'environnement, et l'autre relève au développement durable comme une théorie pouvait devenir pratique/réalité en ce qui concerne la prise en compte de l'aspect environnemental en matière de l'urbanisme.

L'environnement est une préoccupation majeure et cruciale de l'état et les collectivités locales pour confirmer et de renforcer la place de l'environnement dans les politiques publiques et l'aménagement urbain. Mais au-delà des obligations législatives et des mesures sérieuses.

L'approche environnementale est structurante et un fil conducteur pour l'élaboration des instruments d'urbanisme et elle permet d'alimenter leurs différentes étapes, ce qu'on a constaté est l'utilisation rétrécie du mot "environnement" on parle tout au long des instruments d'un respect de l'environnement mais sans guider aux éléments concrets ;

Cette étape, c'est vrai qu'elle doit être conduite conjointement à l'élaboration des instruments d'urbanisme, mais en l'occurrence, on essaye de le faire en aval pour but d'évaluer l'état de l'environnement dans la ville de Bou-saada , étudier les alternatives, les incidences pour les éviter, les atténuer ou les compenser

L'analyse de l'état de l'environnement conçu par le PDAU n'est pas un processus progressif/évolutif, c'est-à-dire n'a pas une dimension prospective qui analyse profondément

¹ Cette expression est empruntée de la page 99, de livre Ville et Environnement, Élisabeth DORIER-APPRILL

les tendances passées et les perspectives qualitatives et quantitatives

Cette étude aura pour objet d'identifier la procédure d'évaluation environnementale comme un outil d'intégration de l'environnement au sein des instruments d'urbanisme, mais également comme un facteur de transformation de ceux-ci.

En procédant à une démarche d'évaluation d'indicateurs pertinents de durabilité, qui consiste à analyser en détail le scénario d'évolution de référence et de le comparer systématiquement aux scénarios alternatifs.

A- L'environnement quelle part dans le PDAU:

Rappelons ici que notre thèse ne s'intéresse pas à un aspect particulier « l'évaluation environnementale » qui concerne particulièrement les instruments d'urbanisme, mais contribuer à la réflexion autour de la prise en compte de l'environnement dans les instruments d'urbanisme.

La situation écologique comme urbaine et touristique subit un changement négatif à cause de l'étalement urbain « anarchique, mal pensée est difficilement contrôlée » qui va à l'encontre des intérêts et des atouts touristiques et environnementaux de la ville et préoccupe vivement la société urbaine au niveau de la ville comme l'indique une étude algéro-Belges des universités de M'sila (Algérie) et Liège (Belgique)¹. Le rapport indique que la ville asphyxie de plus en plus à cause de son extension et le développement du commerce et d'industrie et de la prolifération des déchets (solide ou liquide). Notre constatation confirme cette impression La prise en compte de la problématique environnementale dans les instruments d'urbanisme ne se limite pas à des orientations et une analyse superficielle lors de rapport de présentation, c'est le cas de PDAU de Bou-saada, qui manifeste un succint lors de l'analyse de la qualité environnementale. Le rapport de présentation n'a pas évoqué toutes les thématiques environnementales requises par la loi telle que les risques naturels et technologiques, le bruit, la qualité de l'air, de l'eau et de sol, qualité de paysage, nuisances visuelles,..... L'environnement est aussi délaissé au niveau des POS qui a caractère règlementaire et ne répond pas aux exigences environnementales

B- La ville de Bou-saada dans son territoire :

« *L'oued, la montagne et les dunes l'ont donc imposée là où elle est, en déclivité vers la palmeraie.* »²

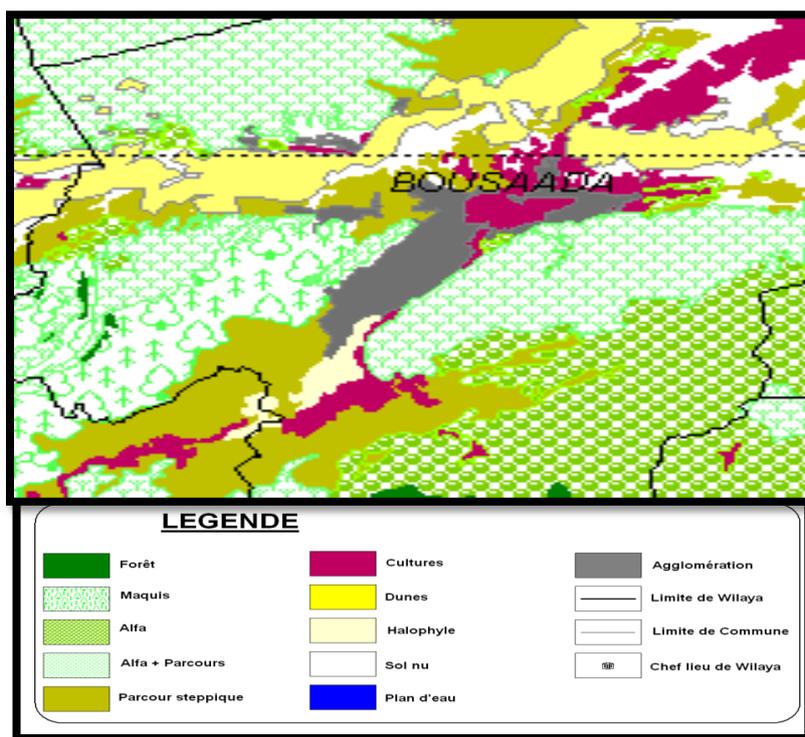
On peut aisément constater que :

- Le territoire de Bou-saada est bien déterminé par des éléments naturels ;
- Le territoire de la ville de Bou-saada se caractérise par des éléments écologiques, paysagers très variés, complexes et fragiles soumis à de fortes pressions anthropiques.

¹ Marc Salmon, Allaoua AMMICHE, Ali GUERMIT, Ali REDJEM, André OZER, « Boussaâda : une ville touristique confrontée au développement urbain. Apports de la télédétection », Journées d'Animations Scientifique (JAS09) de l'EUF Alger Novembre 2009, http://www.reseautd.cict.fr/alger/Articles_PDF_apres_correction_et_evaluation/A54_Ozer_JAS09.pdf. Consulté le 18/01/2014.

² Youcef nacib, 1986

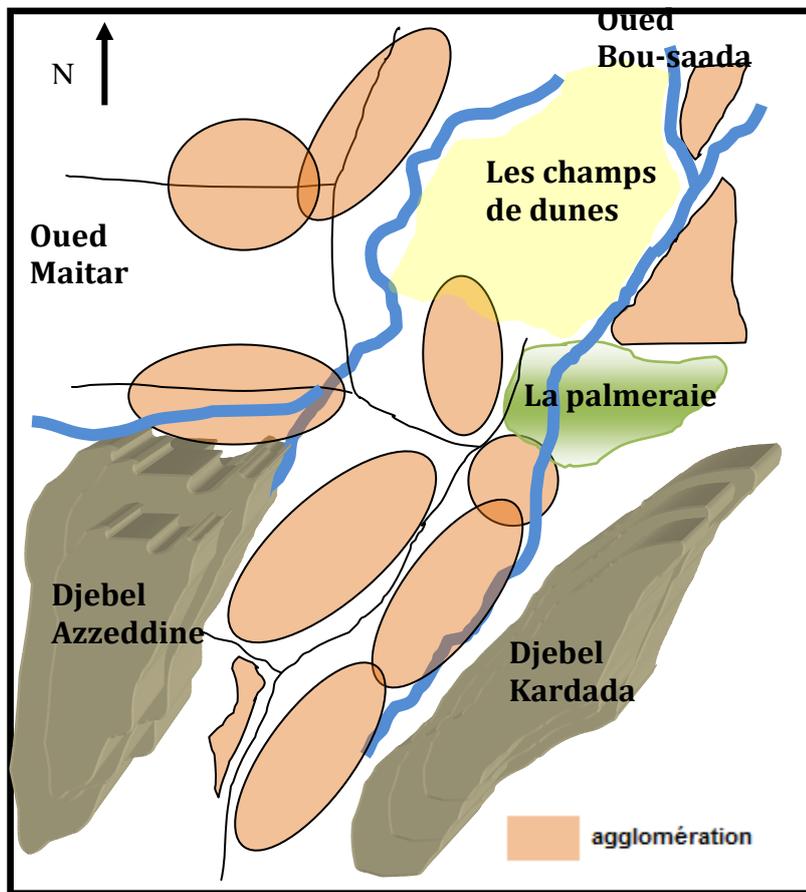
Figure N°109 : Les éléments naturels qui déterminent le territoire de la ville de Bou-saada



Source : Carte d'occupation du sol du Nord de l'Algérie

- BOU-SAADA se situe entre deux montagnes (Djebel Kerdada et Djebel Azzedine), traversée par l'oued, elle est entourée par une bande de palmeraie du côté est et les dunes du côté nord (comme nous avons vu dans le schéma ci-dessous)

Figure N° 110 : Teneur en éléments naturels dans l'environnement de la ville de Bou-saada

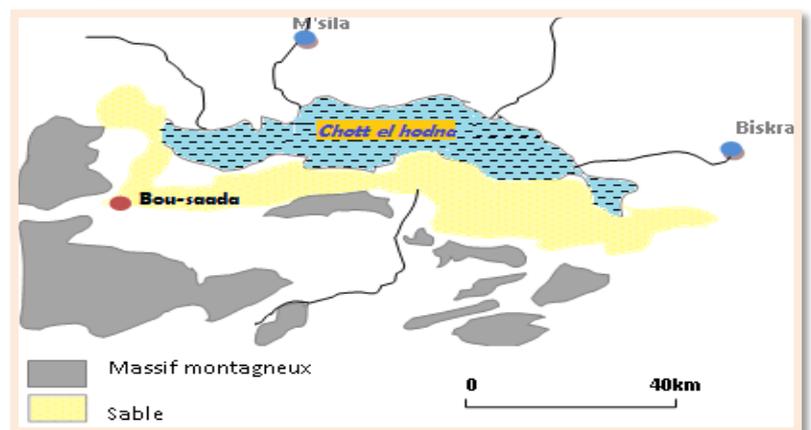


Source : établie par chercheuse.

C- Un territoire varie mais superposé, chevauché:

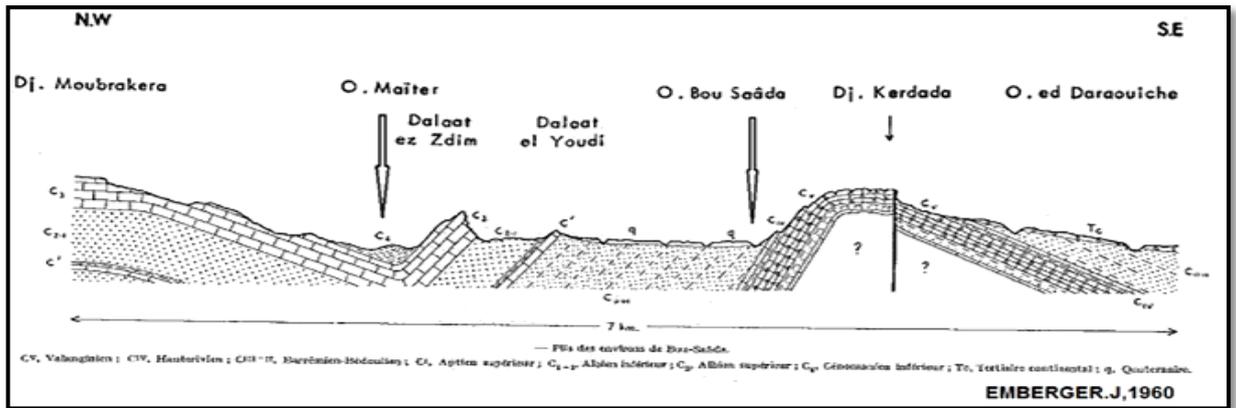
La superposition, le chevauchement notamment Chott el hodna, les massif montagneux et le sable ne facilitent pas toujours l'évolution de la ville de Bou-saada dès, alors même que de nouveaux enjeux (préservation des espaces et l'encadrement de l'évolution paysagère

Figure N° 111: La localisation de Bou-saada par rapport chott el Hodna



Source : dessinée par la chercheuse à la base de la Carte géologique région du Hodna. www.blog.saeed.com.

Figure N° 112 : Coupe géologique de la zone de Bou-saada



Source: Youcef Nacib , culture oasienne, P 31

L'assiette de la ville est située sur un site rocheux très accidenté qui représente une différence de niveau importante entre quelques quartiers de la ville.

La ville de Bou-saada est construite dans flanc de coteau d'être ensoleillé en hiver et protégé des vents, des crues, des oueds et des agressions

La ville se situent dans une cuvette et l'extension est très difficile et limitée

D- L'analyse des aspects environnementaux :

Cette analyse environnementale permet d'introduire plusieurs aspects environnementaux dans l'élaboration des instruments d'urbanisme comme une approche préliminaire, elle aussi peut réformer leur contenu.

I. Qualité paysagère et esthétique :

L'urbanisme est une science mais aussi un art avec une double approche quantitative et qualitative. En revanche, nous constatons que l'urbanisme était dépourvu et dépouillé de son aspect spirituel, de son milieu invisible et de ses repères identitaires. Il occulte la figurabilité du social et des appartenances culturelles. Il est effectivement vrai que lorsqu'on ne peut pas préserver l'image de la ville ou de lui construire une image appropriée, on tombe dans le bricolage

La problématique de la qualité du paysage est indissociable de la protection de l'environnement et du patrimoine pour un simple raison : la fabrication et la valorisation d'un

paysage est liée à un environnement qualifié et un patrimoine préservé. La préoccupation essentielle d'un paysage d'ordre patrimonial est articulée autour de la dégradation du bâti et de la standardisation des projets.

De plus, Le paysage n'est pas un décor, c'est un lieu de vie et de travail qui évolue au gré des effets combinés d'éléments naturels, humains, économiques et culturels : il reflète la dynamique du territoire et résulte de l'ensemble des décisions prises par les élus et les différents acteurs. ***Le paysage et l'environnement représentent un patrimoine commun porteur d'identité.***

Le plus simple des paysages est, comme le dit BERTRAND (1978), à la fois social et naturel, subjectif et objectif, production matérielle et culturelle, réel et symbolique. Le paysage se situe ainsi à la charnière entre un objet : l'espace, le lieu, et un sujet : l'observateur.

Dans cette perspective, le paysage peut se définir comme l'image d'un lieu tel qu'il est perçu par un observateur qui le regarde du sol. Le paysage est alors une apparence de la manière dont les éléments constitutifs de ce lieu s'organisent dans l'espace. Il est l'image d'une structure spatiale à l'échelle locale

Le champ d'étude du paysage a longtemps été associé à la peinture et au dessin. Mais il y a une grande différence, contrairement à un tableau dessiné qui a un cadre, le paysage n'a pas de cadre : L'œil se balade de gauche à droite, de haut en bas (360°). Il y a notamment la perception d'un paysage qui résulte d'une *animation*, une *interaction* de plusieurs sens et éléments à la fois visibles, tangibles et intangibles : *ensoleillement, vent, bruit, odeurs, la végétation, la connaissance et la compréhension des individus*. La perception ne se limite pas à la seule dimension esthétique, mais la dépasse pour s'intéresser au fonctionnelle, culturelle...¹.

On peut identifier deux grands types de paysage, il s'agit le paysage naturel et le paysage urbain.

¹ Cette définition est le résultat de plusieurs lectures documentaires concernant le paysage et sa perception.

I-1 Paysage naturel :

A travers cette étude, il s'agit de trouver une boîte à outils nous facilitant la compréhension de manière claire le paysage naturel et pour vérifier qu'il est possible d'en transcrire cet élément dans les instruments d'urbanisme.

a- Qualité des éléments naturels :

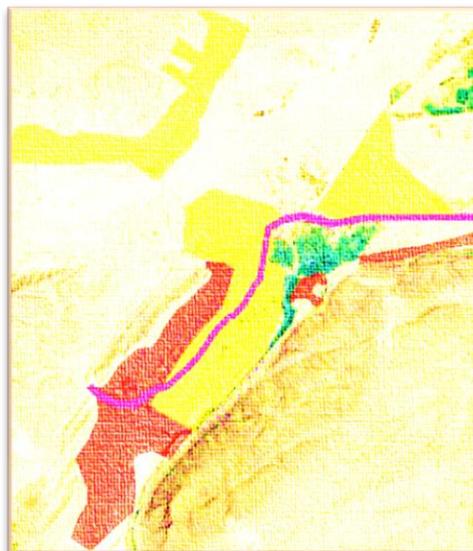
Les éléments naturels ou les éléments du patrimoine naturel doivent être recensés et étudiés au fonctionnement écologique et paysager des milieux au niveau de rapport de présentation de PDAU. Une fois cette étude réalisée, il est nécessaire de préciser les enjeux liés aux éléments naturels identifiés et développer un cadre réglementaire en permettant de mobiliser dans les instruments d'urbanisme des outils de protection et valorisation de la qualité des éléments naturels.

1- Une approche topographique non perçue dans la ville de Bou-saada :

La topographie a joué un rôle important avec les massifs alentours dans qui ont directement dicté l'extension de la ville de Bou-saada. Le tracé des voies et la construction en premier temps répondent aux défis de la topographie et de l'hydrologie, dans cette partie, il est question de chercher l'adaptation au relief et aussi la valorisation des particularités topographique. La pente y est une réalité quotidienne contraignant et freinant les déplacements (automobile et piétons) et la mobilité et urbanisation, et offrant simultanément perspectives visuelles et paysages.

- En rouge les espaces où l'on distingue nettement les variations de la topographie (c'est-à-dire des pentes perçues «physiquement» comme importantes : difficulté d'implantation du bâti, de la pratique pédestre...).
- En jaune les espaces où ces variations ne se différencient plus (pentes perçues comme plaines) constructions, accessibilité et pratique aisés de l'espace)

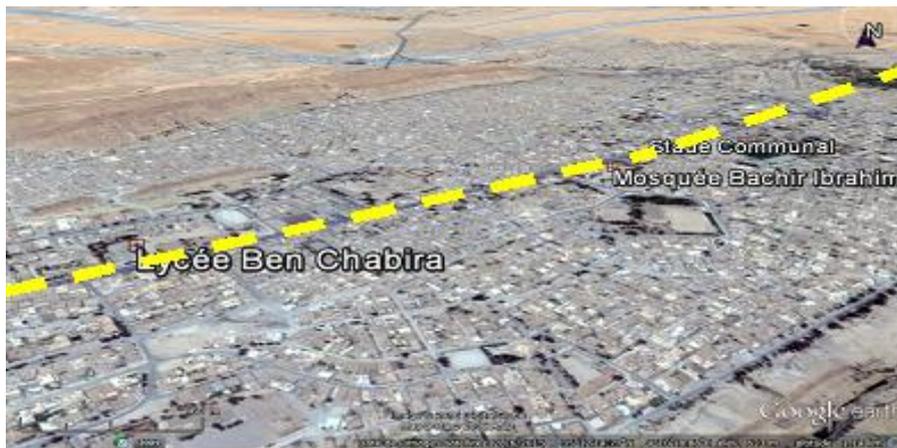
Figure N° 113 : La topographie dans la ville



Source : établie par la chercheuse 2016

- La route nationale avec une pente en venant de Djelfa , elle offre plusieurs vues sur les quartiers avoisinants , l'absence aussi des ruptures de pente donnant l'impression d'une urbanisation implantées uniquement sur le plateau, alors qu'elle occupe aussi toute une partie du fond de vallée.
- Une faible déclivité crée un écran visuel qui ne permet pas de distinguer la transition entre les deux éléments de relief.
- Le passage vallée/plateau : à cause de discontinuité de bâti
- Le paysage de la ville de Bou-saada est marqué par une fragmentation sociale qui s'opère par des critères topographique dans laquelle, on trouve l'habitat spontané occupe des terrains difficilement urbanisables (terrains accidentés) ainsi que les habitants de ces quartiers n'ont pas le choix de leur localisation résidentiels.

Figure N° 114 : Vue depuis la route nationale.



Source : google Earth 2016 avec traitement de la chercheuse.

Vue depuis la route nationale. On remarque simultanément les silhouettes des éléments structurants (la Mosquée Bachir Ibrahim, Stade Communale Abde el Latif ben Mokhtar.....etc.)

Figure N° 115 : Une fermeture visuelle de l'Oued



Source : établie par la chercheuse.

Une fermeture visuelle de Oued et Hat Ferrero, les élévations bâties modifient le paysage et se banalisent les deux éléments qu'ils deviennent moins perceptibles (le rôle de POS)

2- Oued : un élément peu perceptible dans le paysage :

La ville de Bou-saada incluse deux Oued, notamment Oued Bou-saada et Oued Maitar qu'ils sont considérés comme des éléments *structurants* et des unités paysagères dans la ville de Bou-saada

À l'époque c'était une eau fraîche qui coulait, mais on remarque que les deux Oued sont enclavés et enserrés par l'urbanisation sans aucun bénéfice en matière d'ambiance, de couleur, de rythme et de beauté des celles-ci. Alors les deux Oued de la ville de Bou-saada sont discrets, invisibles et masqués dans le paysage de la ville, ils sont considérés comme contraintes devant l'extension et la construction et non pas comme un atout, une opportunité.

La contrainte fondamentale pour une mise en valeur des Oueds réside à présent dans l'insalubrité et à la présence des gravières qui crèvent le fond de l'Oued, ainsi que l'eau de deux Oued est exposée à différentes sources de pollution du faite de l'existence des déchets solides et l'assainissement, une décharge à l'air libre comme il est montre des les photos.

Malgré que Oued a traité mais il toujours exposé aux déchets

L'inhabile maîtrise de l'eau de l'oued aide à fragiliser la bonne exploitation et perception des Oueds.

La négligence réglementaire attachée à la qualité des paysages bâtis ou naturels communaux place le territoire sans surveillance.

On peut dire que malgré la richesse en matière des entités paysagères : les montagnes, les Oueds, la vallée, le bâti, la palmeraie...), mais il reste beaucoup travail en ce qui concerne la continuité paysagère et écologique qui va garantir à la ville une image de qualité.

I-2 la Qualité de paysage urbain :

Du premier abord, on se pose les questions suivantes : Alors comment aborde-t-on le paysage urbain ? Quelles sont les principales approches à notre disposition ?

Le concept de paysage urbain se fonde dans la représentations de la ville, il procède d'une redécouverte des dimensions signifiants des espaces habités. Par conséquent, l'histoire du paysage urbain est liée à une histoire des différents types de présentation de la ville. Inscrite dans son développement spatial, la ville se donne à voir dans son architecture, dans ses monuments, dans les représentations dont elle fait l'objet sous la forme d'œuvres d'art¹.

Le paysage est une sorte de matrice où l'espace se signifie historiquement et esthétiquement. Toutes ces disciplines et tous ces modes d'interrogation nous permettent de construire, à partir du paysage urbain dans tous ses états, **une théorie de l'urbanité**, de nature à permettre à la fois de maîtriser l'évolution de la ville, de prévoir les développements, d'en structurer les incertitudes, bref, de **la pensée**².

A partir de ce que procède, on va essayer de percevoir, d'analyser la qualité de paysage urbain dans la ville de Bou-saada et aussi les facteurs qui l'influencent sur cette ville pittoresque qui contient plusieurs éléments paysagères peut fournir des beaux paysages. Entre autres il faut retenir à la prise en compte de paysage urbain, cet enjeu significatif, dans les instruments d'urbanisme, une telle prise en compte qui doit aller bien au-delà d'une analyse superficielle dans le rapport de présentation et une simple recommandation.

En regard de tourisme, Les paysages dans la ville de Bou-saada ont une valeur

¹Pascal SANSON, Le paysage urbain, Edition : L'Harmattan, France, 2007, P 6.

²Pascal SANSON, Le paysage urbain, Edition : L'Harmattan, France, 2007, P 9.

économique déterminante, ils considéraient comme des facteurs qui motivent le choix d'une destination via les attributs qu'ils offrent (cadre naturel exceptionnel, points de vue, panorama...),

a- Entrées de la ville : une démarche inexistante :

Le paysage est d'abord perçu dans les voies (à bord d'un véhicule), les déplacements permettent une grande appréhension du paysage.

La pluparts des entrées de la ville de Bou-saada sont liées aux principales voies de desserte de la commune, elles sont d'échelle nationale voire communale, elles offrent des vues à la fois naturelles et urbaines

Dès maintenant, il est nécessaire de connaître les différentes routes existantes dans la ville de Bou-saada :

Aujourd'hui le développement de la ville de Bou-saada, de par son situation géographique, doit se faire dans une optique régionale, Bou-saada étant un carrefour et un point de transition pour les communes avoisinantes et son contournement devient une urgence (déviation de la RN° 46)

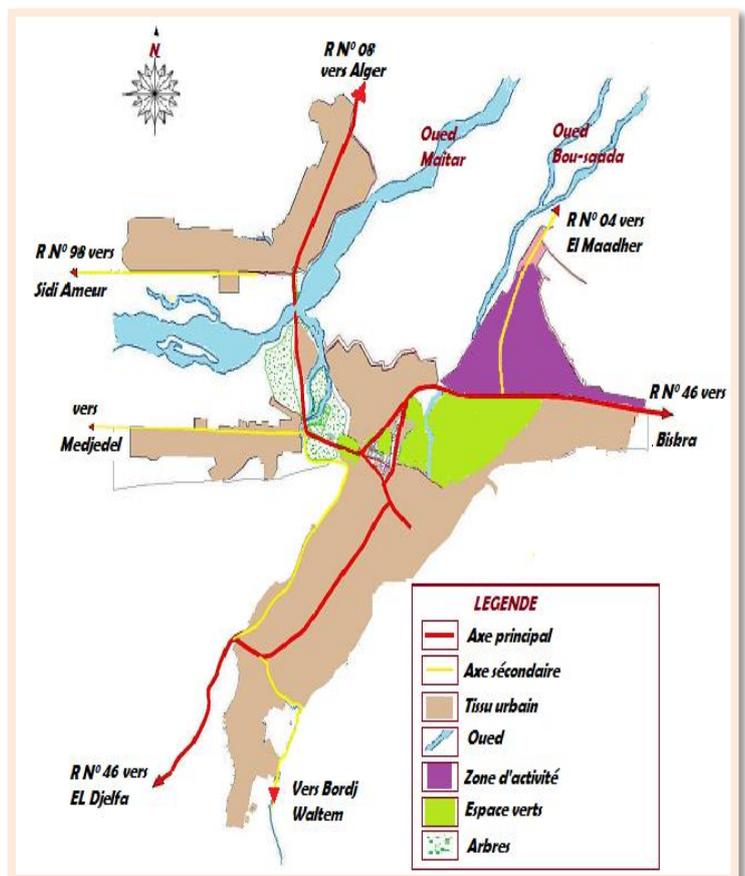
Les Routes Nationales (RN), qui assurent des liaisons entre plusieurs régions du pays

Les Routes Wilayales (RW) complètent le réseau de routes nationales et assurent des liaisons entre deux wilaya et/ou ou plusieurs wilaya à l'intérieur d'une même région ;

Les Routes Communales (RC) qui assurent qui assurent la desserte d'un département

La route nationale N° 08 (Alger-Biskra)

Figure N° 116 : la trame des routes de la ville de Bou-saada



Source : établi par chercheuse

La route nationale N° 89 (M'sila –Djelfa)une route saturée ne permettra plus d'écouler, une route de circulation locale (liaison inter-quartiers) et circulation de transit

La route nationale N°46(vers Sidi Ameer).

Tableau N° 31: La classification du réseau routier

Type de Route		Longueur	Etat
Route Nationale	R N 08	8.5 KM	Bon
	R N 89	7.9 KM	acceptable
	RN 46	17.5 KM	acceptable
Route wilayale	R W 38	30 KM	acceptable
	R W 05	12 KM	acceptable
	R W 04	22 KM	Dégradation moyenne
Route communale	R C Bou-saada –Maitar	07 KM	Mauvais état
	R C Bou-saada /Maadhar	10.5 KM	Bon

Source : établi par la chercheuse.

1- Une entrée peu identitaire :

L'entrée majeure de la ville de Bou-saada c'est l'entrée nord (la route nationale N° 08), la qualité de cette porte nord ne tient pas à la richesse de patrimoine culturel, historique de la ville, elle présente une grande largeur grande mais elle n'offre aucune ambiance, aucune spécificité, un ensemble des constructions,

Cette entrée peu caractéristique ne dessert pas bien le reste de la ville ni visuellement, ni physiquement. Elle est regrettable vraiment de trouver seulement quelques signalisations et quelques aménagements qui sont loin de la notion de paysage et de porte de la ville.

Une mise en valeur de cette entrée sera très intéressante, cette obstruction doit être enlevée dans le but de faciliter l'écriture de la ville et servir comme un repère (c'est une carte de visite comme nous avons dit dans le chapitre précédent)

Le caractère résidentiel de la porte routière nord est marqué par les bâtiments monotypes, des équipements (prison). Peu de caractère identitaire pour cette entrée de ville si ce n'est la mise en valeur par le relief après le passage, on peut trouver ces manquements :

- Volume et couleurs différents,
- recul inégal des immeubles par rapport la rue,

- alternance des vides et des pleins,
- qualité architecturale délaissée (une production moins esthétique et moindre insertion dans le paysage environnant, qu'il soit bâti ou naturel).
- De grandes surfaces de restauration de commerce et des ensembles d'habitat
- Un paysage spécifique conçu à l'échelle de la voiture, panneau géants forme une première haie, un symbole de désordre urbain.
- Une discontinuité / souci de préserver l'unité et l'identité urbaine
- Une vitrine commerciale ce n'est pas le rôle vrai de l'entrée de la ville/ paysage banal , séquence autonome par rapport à celle qui l'encadrent /coupure (murs, glissière
- Un ordre aléatoire vers le centre-ville et ne restaure pas la continuité (sans aucun lien avec le centre traditionnel et aucun caché touristique, une entrée comme toute les villes algériennes) ,
- des grands ensembles, des zones commerciales, station-service restaurant, une zone d'activité et d'entreposage sans aucun traitement de façade et aucun monument et aucun élément vert
- Fragmentation du paysage
- Les volumes, les formes et les couleurs perçus depuis la route lors d'un trajet

Les cas précédents illustrent un seul type des entrées de la ville de Bou-saada, mixte habitat/ commerce, ce sont plutôt des quartiers périphériques autonomes

2- Entrée secondaire d'El Maader

Porte agricole : Située à l'est, elle est liée à la route Nationale ° 04 depuis Maadar, l'arrivée ne laisse rien dévoiler de l'urbanisation. La silhouette de la végétation de Maadar laisse à peine percevoir la ville de Bou-saada. S'impose le caractère rural et champêtre de cette limite Est de la ville de Bou-saada. Elle présente aussi une largeur réduite de voie

3- Entrée Sud

Accès au centre-ville en venant de Hamel par la RN°89. Elle est marquée par une large avenue bordée d'un double alignement d'arbres et d'un accotement enherbé. L'entrée n'a pas de caractère identitaire.

4- Entrée Est 'mineure

Cette entrée ne bénéficie d'un aucun patrimoine architectural prestigieux, et sans aménagement, Fragmentation du paysage, les volumes, les formes et les couleurs perçus depuis la route lors d'un trajet sont très différenciés. On peut dire alors que les entrées de la ville de Bou-saada restituent moins son identité historique et son patrimoine lié au tourisme, à la palmeraie, au sable et au soleil

b- Qualité espace vert : un espace vital:

Les espaces verts jouent un rôle non négligeable dans la ville, et en particulier dans les villes arides et semi arides, c'est le cas de notre étude, la présence des espaces verts apporte plusieurs bénéfices aux habitants, L'équilibre physique et psychologique des citoyens souvent compromis par le milieu urbain, favoriser les échanges, les contacts et les rencontres sociales, en particulier par les jeunes dans les squares et les zones de loisirs. Cela permet de renforcer les liens de la société, l'espace vert est un espace pour s'aérer et pour s'exercer des activités amusantes et récréatives et pour rendre la ville agréable à vivre.

Dans les zones arides et semi arides où la pluviométrie est faible et irrégulière et les actions des vents sont remarquable et néfastes, la végétation constitue la meilleure en ce qui concerne la lutte contre l'érosion éolienne, elle maintient la cohésion de la couche superficielle du sol et retient les particules

1- L'état de la végétation

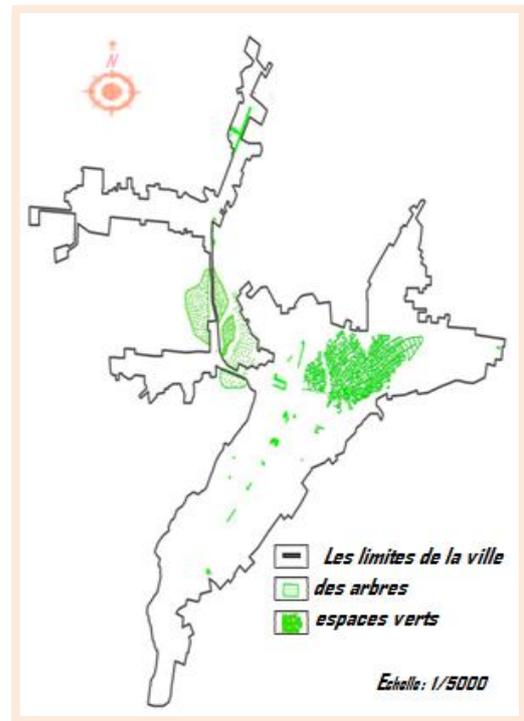
Les petits espaces verts à Bou-saada ville, représentent 2,0796 hectares, soit 0,036% de la superficie totale de la commune, en faisant le ratio des mètres carrés d'espaces verts par rapport au nombre d'habitants à la commune de Bou-saada (La commune de Bou-saada s'étend sur **225 km²** et elle englobe **123236** habitants selon RGPH 2008), on obtient un résultat de 0,02 m² par habitant, chiffre très inférieur au 9 m²/ habitant recommandé par l'organisation mondiale de la santé

Un constat apparait clairement : les espaces verts dans la ville de Bou-saada s'amenuisent et ne représentent aujourd'hui qu'une petite et petite partie de la surface totale de la ville comme nous avons vu dans la carte ci-contre (sans commentaire)

La carte ci-contre montre

- Une surface faible d'espace vert
- La discontinuité écologique verte

Figure N° 117 : la végétation dans la ville de Bou-saada



Source : établie par chercheuse à base de PDAU

2- La palmeraie : éléments vert fragmenté

La palmeraie a joué depuis longtemps un rôle bénéfique important dans la ville de Bou-saada à la fois, historique, social et économique, comme un espace convivial, créateur de paysage et rafraîchîmes bref, un formidable patrimoine collectif. mais les habitants n'ont pas l'information disponible sur l'état de palmeraie ce qui ne permet de construire leurs perceptions ainsi que les problématique de dégradation, de déboisement, comme nous avons vu dans le chapitre précédents, mais au bout de quelques années, on a remarqué trois phénomènes très négatifs:

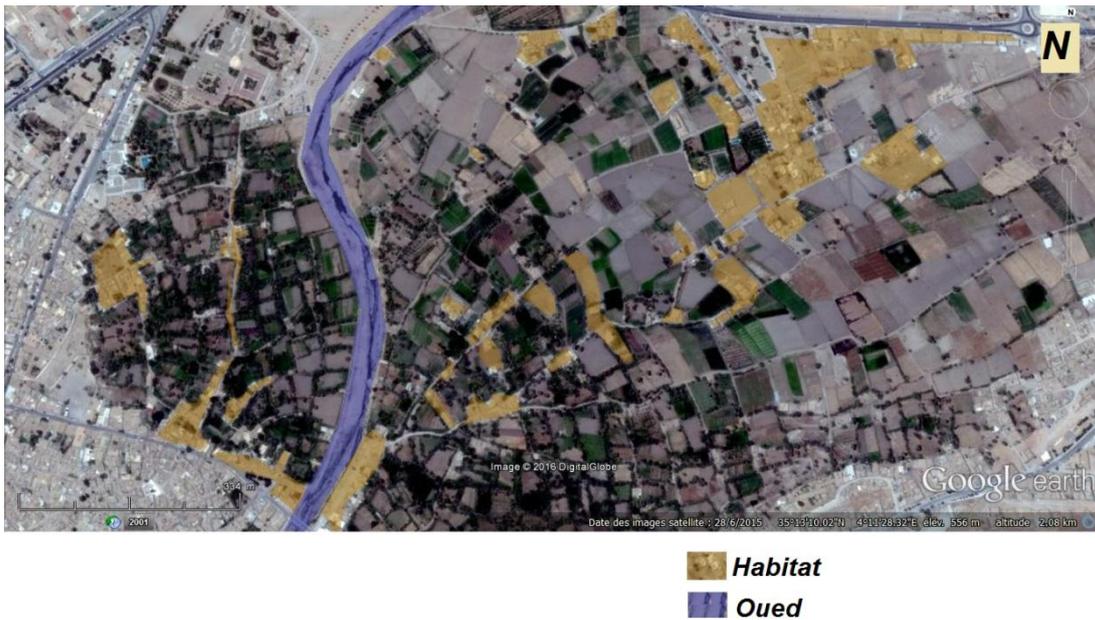
- ✓ Le premier est la transformation et la déforestation de palmiers en l'occurrence je le dénomme "*Bétonner de la palmeraie*",
- ✓ Le deuxièmes les liens entre les habitants de Bou-saada ont devenu étroites c'est en quelque sorte "*un détachement des habitants à sa palmeraie*"
- ✓ "*un désintérêt de la population*".

Les causes qui ont entraîné le premier phénomène c'est sans aucun doute le besoin de la ville de Bou-saada de terrain pour sa croissance, alors que la palmeraie est livrée à

l'urbanisation, comme nous avons vu dans les deux cartes suivantes. Et aussi la privatisation des vergers " jinah"¹

La figure ci-sous met en évidence la réduction de la surface de la palmeraie au profit de l'urbanisation

Figure N° 118 : La réduction de la surface de la palmeraie au profit de l'urbanisation



Source : Google Earth 2016 avec traitement par la chercheuse.

La dégradation de la palmeraie :

- un recul au profit d'urbanisation
- elle devienne fragile et faible en matière d'usage et productivité.

Mais il paraît essentiel de redonner à la terre agricole sa valeur de facteur rare, de réaliser une cartographie systématique des aptitudes des terrains, en outre, le non encadrement de l'urbanisation et la législation demeure faible, éparpillé et fragmenté aggrave ces problèmes

Les causes de deuxième phénomène sont le changement du mode de vie y compris les nouvelles technologies qui ont poussé les paysans à quitter la palmeraie et la reconversion vers autres secteurs rentables et avantageux, on peut ajouter aussi le niveau reculé de

¹ Jinah c'est le pluriel du mot jnan= verger

tourisme¹ local/ national et le manque des activités récréative ou encore l'accessibilité réduite à cause de privatisation des terrains.

Le troisième phénomène a plusieurs signes parmi les plus marquants la prolifération des déchets au sein de la palmeraie, les habitants qui ont versé les déchets illégalement n'ont pas la culture, la connaissance suffisante. A l'instar de cet état les associations, les mosquées ainsi que les écoles, doivent transmettre et enrichir la culture en donnant à chacun l'accès à la connaissance, c'est-à-dire au patrimoine culturel, intellectuel et naturel.²

Devant cette situation de dégradation, quel rôle jouent et doivent jouer les instruments d'urbanisme vers un espace a très grande valeur écologique ?

Le PDAU doit être le meilleur moyen :

- de renforcer la présence d'espaces verts en tissu urbain et de les programmer dans un rapport de présentation.
- de traduire les orientations d'aménagement dans un règlement opposable aux tiers (les dispositions applicables aux zones agricoles, aux zones naturelles et forestières)
- de cartographier les espaces verts dans un document graphique.

Mais dans notre cas, on trouve que les instruments d'urbanisme dans la ville de Bou-saada jouent un rôle réduit en matière de génération des espaces verts et dans la protection de la palmeraie.

c- Les couleurs qui barbouillent l'harmonie visuelle de la ville :

On peut décrire le caractère de la ville de bou-saada comme un caractère hétéroclite en matière des couleurs, dans lequel on trouve chaque immeuble y développe ses couleurs propres sans prendre en considération la logique d'uniforme et d'homogénéité de la ville.

A l'instar de qui est mentionné dans le chapitre précédent " le POS doit assurer une maximum harmonie de paysage urbain", en l'occurrence le POS comme instrument d'urbanisme se révèle incapable de donner et de maîtriser l'aspect extérieur de la ville (les revêtements, les matériaux) .

C'est alors sur les couleurs des immeubles, leur opacité ou au contraire leur éclaircisse voir

¹ La palmeraie est un espace d'investissements, mais par contre, on marque que l'état n'a pas donné des encouragements pour l'investissement de cette palmeraie

² Daniel DESBIENS: « La connaissance non partagée, n'a pas vraiment son utilité»

leur absence que repose la problématique du paysage. Aujourd'hui, la couleur dans la ville devient un élément indispensable à la perception de paysage urbain en lui apportant âme, et rythme, mais nous nous trouvons à toute évidence que la question de la couleur dans la ville de Bou-saada est loin d'être centrale, est devenue marginale. Cette marginalité ne se limite pas à une responsabilité des instruments d'urbanisme, il est de responsabilité collectivité de veiller à ce que les villes soient des lieux d'histoire, de marque et de tourisme, aujourd'hui et demain.

La croissance démographique rapide et imprévue qu'a connue la ville de Bou-saada pèse sur la capacité des autorités à surveiller la qualité de paysage urbain en générale et la couleur en particulier. Le risque, si les instruments d'urbanisme n'agissent pas, est de voir des constructions modernes continuer à se agresser l'harmonie de cette ville touristique¹ ; et , Le risque est de devoir redoubler d'efforts pour faire face aux conséquences de ces fractions. Parmi les exemples les plus marquants peuvent être cités la nouvelle gare routière et la poste centrale.

Figure N° 119 : exemple de non adaptation de nouveau à l'ancien : La gare routière

Les couleurs criardes et les matériaux utilisés (aluminium, le vitrage) de La nouvelle gare routière exprime l'échec des instruments d'urbanisme à garder un cachet prédominant à la ville de Bou-saada

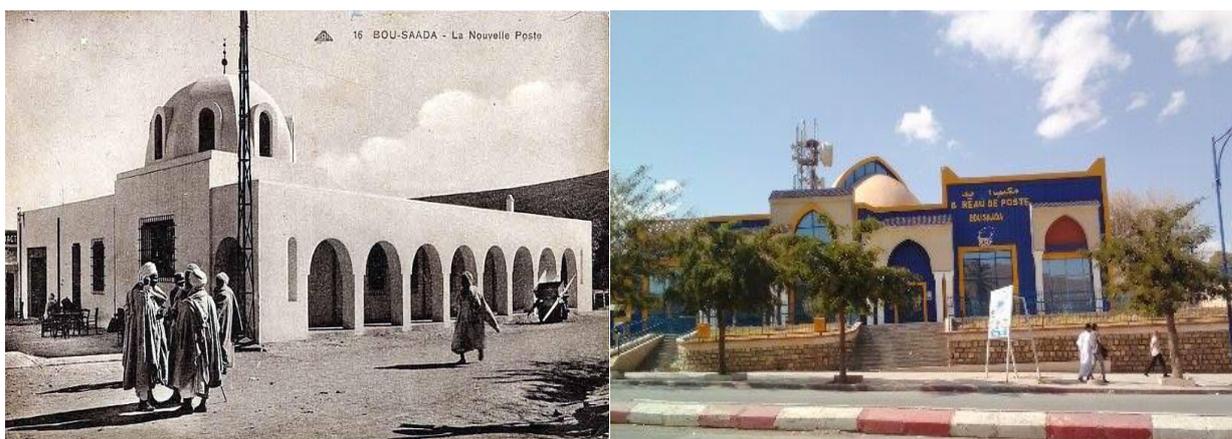


Source : la chercheuse 2014.

Le choix des couleurs des constructions doit véhiculer un message cohérent par rapport aux objectifs du site et doit assurer un équilibre avec ce qui est alentour qui est chargé par une identité et un paysage bien déterminé. En l'occurrence, le choix des couleurs et texture de cet équipement pouvait entraîner un chaos à l'identité visuelle de la ville de Bou-saada.

¹ Il faut noter que les couleurs possèdent une symbolique implicite et influent sur la lecture de la ville

Figure N° 120: dévalorisation de l'identité architecturale de l'ancienne poste centrale



Source : la chercheuse 2016.

Le choix des couleurs de la poste centrale (en bleu et jaune en utilisant le vitrage) participe au non intégration de cet équipement dans la ville. Ce qui fait appel au POS à repenser la couleur dans la ville de Bou-saada qui amorce un changement d'image de la ville réellement improfitable à sa marque touristique.

d- La clôture faible perception :

La ville de Bou-saada incluse dans son centre-ville une clôture s'étale à 600 m et dépasse en quelques parties 3mètres de haut. Ce mur en pierre plate suivie la pente naturelle et associé par des dessins en mosaïque, compte parmi les éléments les plus perceptibles du paysage dans la ville de Bou-saada et contribuent largement par leur présence visuelle avec le moulin artificiel¹ à la création du paysage spécifique

Cet élément restitue une identité architecturale forte et ambitieuse de la ville de Bou-saada avec le moulin artificiel qui évoque glorieux passé, l'ensemble offre une vue superbe.

Mais on trouve quelques percements et des fissures le long du mur, ces fissures outre leur effet inesthétique, entraînent des pénétrations d'eau et provoquent des dégâts importants.

¹ C'est récent : construit par les ouvriers chinois

Figure N° 121 : paysage urbain à travers un mur identitaire.

Mur en pierre, est couvert de motif pittoresque en mosaïque évoquant



Source : la chercheuse 2016

Ce constat témoigne d'une faible production visuelle/paysage caractérise tout type l'habitat, une faible maîtrise des hauteurs, COS, CES, aspects extérieurs, surfaces alors l'incapacité des POS de garantir une minimum d'homogénéité aux constructions, de préserver l'ancien tissu et de produire un tissu nouveau homogène.

e- L'image de la ville quelle place dans l'occupation du sol:

Au niveau de l'occupation du sol, l'alternance de lotissements d'habitat individuel et de zones d'habitat collectif, engendre des gabarits où les lignes des toits brisent l'harmonie d'ensemble. L'implantation des immeubles selon les voies, le recours systématique aux clôtures et l'urgence dans la réalisation, ont compromis la recherche de qualité urbaine. L'uniformisation des bâtiments qui s'ensuit, est le résultat de la préfabrication en série d'éléments répétitifs en béton armé.

C'est le passage à la reproduction des bâtiments en séries et à la consommation extensive des terrains. Cet urbanisme s'inscrit dans le mouvement moderne né au milieu du XX^e siècle caractérisé par la priorité aux réalisations à grandes échelles, la rationalité technique, l'efficacité des plans et l'architecture stéréotypée. Alors on peut trouver Quatre grandes typologies qui se distinguent :

- Le centre ancien : maille irrégulière mais fonctionnelle.
- Les constructions : une maille hétérogène mais orientée

- Les grands ensembles contemporains : une maille régulière
- Habitat spontané : une maille irrégulière, dysfonctionnelle.

Avec l'analyse de séquences d'entrée de la ville de Bou-saada

Aucun accompagnement qualitatif paysager concernant :

- Continuité paysagère à conserver
- Angle de vue à maintenir
- Éléments identitaire à intégrer
- Patrimoine végétal à protéger.

II. La Qualité de protection contre les risques naturels

Le rapport "Bou-Saada, une ville touristique confrontée au développement urbain", réalisé par Marc SALMON, Allaoua AMMICHA et autres, relève des problèmes environnementaux tels que les inondations, les vents violents et la sécheresse. Les rapporteurs préconisent que "toutes les nouvelles infrastructures doivent être repensées, redimensionnées et construites en prenant en compte ces menaces et en les mettant dans la perspective du changement climatique"¹

I-1 Risque des carrières

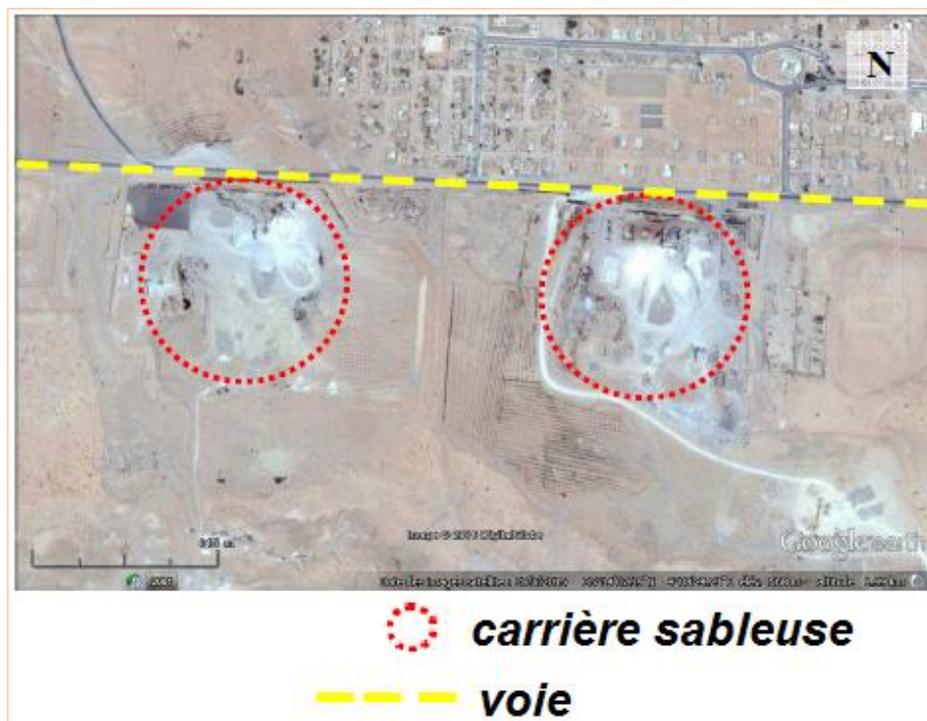
Nous avons constaté que l'état de l'environnement est alarmant en ce qui concerne la pollution atmosphérique à cause de l'extraction du sable. Mais le PDAU n'exprime aucune préoccupation en matière de prolifération de carrières d'extraction de sable autour de Bou-Saada qui est devenue "une ville poussiéreuse".

La prolifération des carrières dans la ville de Bou-Saada a un impact sur la stabilité des terres mais, le plus grave, c'est leur proximité immédiate de la ZHUN (figure 117). Elles engendrent des maladies respiratoires et des dégâts matériels. Alors, elles sont considérées comme des perturbateurs et une source de déséquilibre sanitaire et environnementale. En plus, d'un point de vue légal, elles enfreignent à la fois, la loi relative à la protection de l'environnement (Loi n° 03-10, 2003), aux dispositions de la loi minière algérienne à ses propres engagements en matière de développement durable (La loi minière algérienne, 2001)

¹ Marc SALMON, Allaoua AMMICHE, Ali GUERMIT, Ali REDJEM, André OZER, (2014). « Boussaâda : une ville touristique confrontée au développement urbain. Apports de la télédétection », Journées d'Animations Scientifique (JAS09) de l'EUF Alger Novembre 2009, cict.fr/alger/Articles_PDF_apres_correction_et_evaluation/A54_Ozer_JAS09.pdf, consulté le 18/01/2014

et le décret portant sur les modalités d'application des dispositions relatives aux autorisations d'exploitations des carrières et sablières (Le décret exécutif n° 02-470 ; 2002)

Figure N° 122 : Les carrières sableuses



Source : Google Earth visité en 2015 avec traitement de la chercheuse.

Nous pouvons dire qu'il n'y a pas seulement une perte ou une absence de conscience du risque, mais une simple méconnaissance des problèmes.

L'ensablement :

Il y a ensablement lorsque les grains de sable sont transportés par les vents et s'accumulent sur le littoral, au bord des cours d'eau et sur des terres cultivées ou incultes¹. En se déplaçant, les accumulations de sable (dunes) ensevelissent les villages, routes, oasis, cultures, jardins maraîchers, canaux d'irrigation et barrages, entraînant ainsi des dégâts matériels et socio-économiques très importants.

L'ensablement qui résulte par la réunion de deux facteurs la sécheresse et les vents)¹ à des conséquences environnementales et socio-économiques désastreuses à court, moyen et

¹ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture Comprendre l'ensablement, www.fao.org/docrep/012/i1488f/i1488f03.pdf, 1988.

long terme. À court terme, il crée des problèmes respiratoires chez les habitants, obstrue les conduites d'assainissement et handicape la circulation. À moyen terme, il réduit les superficies de terres arables, les pâturages, la disponibilité des ressources en eau, menaçant ainsi la productivité et les rendements agricoles. De même qu'à long terme, il menace la sécurité alimentaires et le niveau de vie des populations locales. Parmi les autres incidences, il faut citer les dégâts causés aux infrastructures et les importantes pertes économiques. A titre d'exemple, la dernière tempête de sable du 31 janvier 2015 a duré 20 heures. Celle-ci donne une idée sur la dangerosité de ces événements climatiques s'ils se répètent régulièrement.

I-2 La désertification

La ville de Bou-saada est l'une des villes algériennes les plus touchées par la désertification

«**Désertification**»: dégradation des terres dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches par suite de divers facteurs, parmi lesquels les variations climatiques et les activités humaines;

«**Lutte contre la désertification**»: activités qui relèvent de la mise en valeur intégrée des terres dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches en vue d'un développement durable, et qui visent à:

- prévenir et/ou réduire la dégradation des terres ;
- remettre en état les terres partiellement dégradées ;
- restaurer les terres désertifiées.

La désertification est une notion générale désignant l'ensemble des processus relatifs à la dégradation des écosystèmes naturels des territoires arides et semi-arides résultant d'une activité irrationnelle de l'homme.

La désertification est la diminution ou la destruction du potentiel biologique de la terre et peut conduire finalement à l'apparition de conditions désertiques. Elle est l'un des aspects de la dégradation généralisée des écosystèmes et a réduit ou détruit le potentiel biologique c'est-à-dire la production végétale, destinée à de multiples usages au moment même où un accroissement de la production était nécessaire pour satisfaire les besoins de population grandissante aspirant au développement, en particulier dans les pays du tiers monde².

¹ Charles Jacques Berte, Lutte contre l'ensablement L'exemple de la Mauritanie, organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Rome, 2010.

² Ibrahim Nahal, la désertification dans le monde « Cause, Processus, Conséquences, Lutte », ed : L'Harmattan,

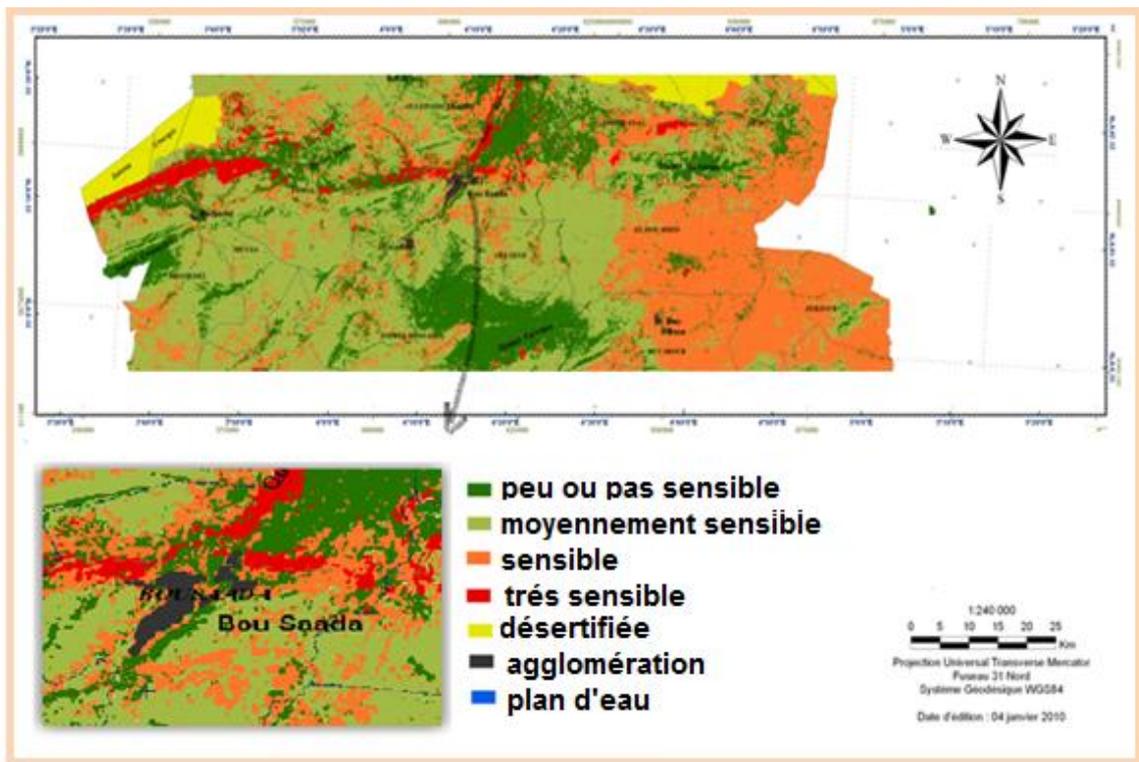
Parmi les causes Les principales causes de l'érosion éolienne sont:

- un vent violent soufflant sur de grandes surfaces;
- une végétation rabougrie ou rare;
- un sol dégradé, meuble, dénudé et sec

La croissance démographique et l'urbanisation galopante dans la ville de Bou-saada se sont opérées au détriment des équilibres écologiques avec la pression accrue exercée par les populations sur des ressources naturelles déjà fragilisées pour satisfaire leurs besoins fondamentaux.

Devant le silence des instruments d'urbanisme, le phénomène de désertification évolue au fil de temps. La construction sur des terrains sableux augmente la mobilisation des sables. Cette situation fait appel à la perception de la désertification dans les instruments d'urbanisme et à la production de la cartographie.

Figure N° 123: les zones à forte sensibilité à la désertification dans la wilaya de M'sila



Source: carte de sensibilité à la désertification, Wilaya de M'sila, 2010.

I-3 Risque d'inondation (construction au bord de Oued maitar et Oued de Bou-saada)

Le premier plan directeur d'aménagement et d'urbanisme de la ville date de 1986 n'a pas identifié l'existence et l'intensité du risque naturel est plus particulièrement le risque d'inondation malgré la présence des cours d'eau (Oued Bou-saada et Oued Maitar), celui-ci suffit pour rendre réelle la menace d'inondation.

Le plan directeur d'aménagement et d'urbanisme de 2005 a pris en compte les risques naturels et consacré un petit chapitre sur les aléas d'inondations et le phénomène d'ensablement, mais ce document porte des imprécisions et reste méconnaissant en l'absence de données cartographiques de base, notamment une carte des risques qui classe les constructions situées dans un champ d'inondation et aussi une analyse sur les inondations (la hauteur d'eau¹, la vitesse du courant, la période de retour de l'inondation)

Le PDAU a de devoir déterminer les conditions permettant de prévenir les risques naturels prévisibles et il doit exposer dans le rapport de présentation un diagnostic qui inclut par nécessité la prise en compte les risques naturels.

La gestion du risque fait appel à une intégration de développement durable par le biais d'une politique de prudence² dans l'aménagement de l'espace exposé aux risques, soit par l'interdiction ou la restriction des possibilités d'urbanisation ou encore par la mise en œuvre de mesures adaptées.

Le rapport "l'urbanisation d'une ville oasienne « BOUSSAADA » face aux risques d'inondations et d'ensablement" relève le même problème qui est lié directement par le respect des servitudes

Le risque d'inondation et les dégâts actuels dans la ville de Bou-saada ne sont pas pris en considération dans les instruments de l'aménagement et de l'urbanisme tels que le PDAU et le POS. Ces instruments imposent le respect des servitudes et leur inscription au sol, l'interdiction et/ou les conditions d'occupation. Mais la crue seule peut transformer l'oued paisible en une rivière déchainée. Cette situation est bien appréhendée par les populations, en s'appuyant sur le savoir-faire local. Comme on le constate sur le terrain, les deux berges de l'oued au niveau de la ville sont occupées par les jardins de palmiers. Cette occupation a un double but : la garantie de l'eau d'irrigation et la protection de la ville traditionnelle (Ksar)

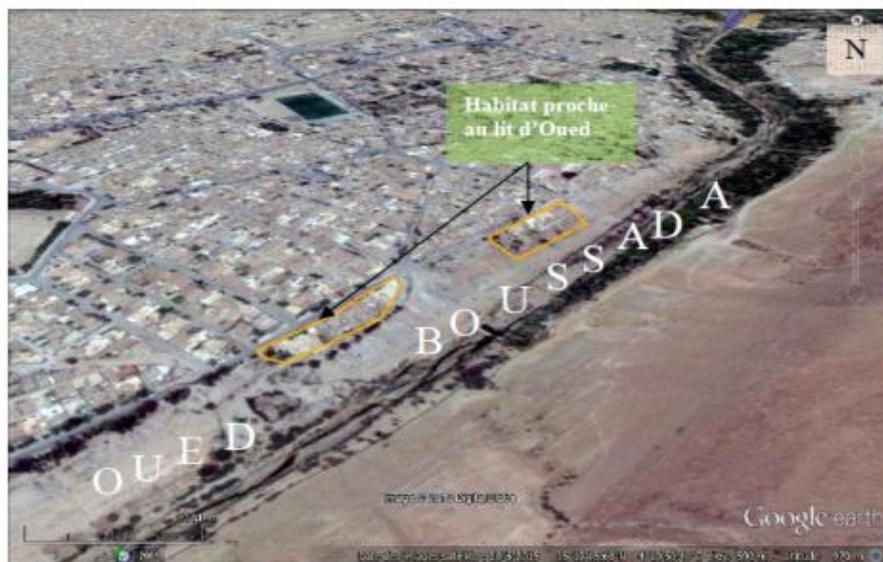
¹ On prise en compte les plus hautes eaux connues et la plus extensive pour avoir une vision plus large du risque et permettre une gestion adaptée risque.

² Le principe de la *prudence*

des inondations. C'est la logique même de l'aménagement grâce au savoir-faire local qui doit être pris en considération dans les études de l'aménagement des centres urbains. Or, depuis 1990 on assiste à une occupation anarchique de l'espace urbain par l'habitat illicite et non conforme aux règles de l'urbanisme (non-respect des servitudes, zones à risques et zone dunaire) "¹

La figure ci-dessus présente des maisons construites récemment plus proche au lit de l'oued sans prendre en compte des mesures et des règles face au risque d'inondation (Figure 124).

Figure N° 124 : Le Non-respect de servitude d'Oued Bou-saada



Source : Google Earth 2016 avec traitement de la chercheuse.

¹ HADJAB M, KHALFALLAH B, REDJEM A "l'urbanisation d'une ville oasisienne « BOUSSAADA » face aux risques d'inondations et d'ensablement"

Figure N° 125 :Non-respect de la servitude de l'oued Bou-saada

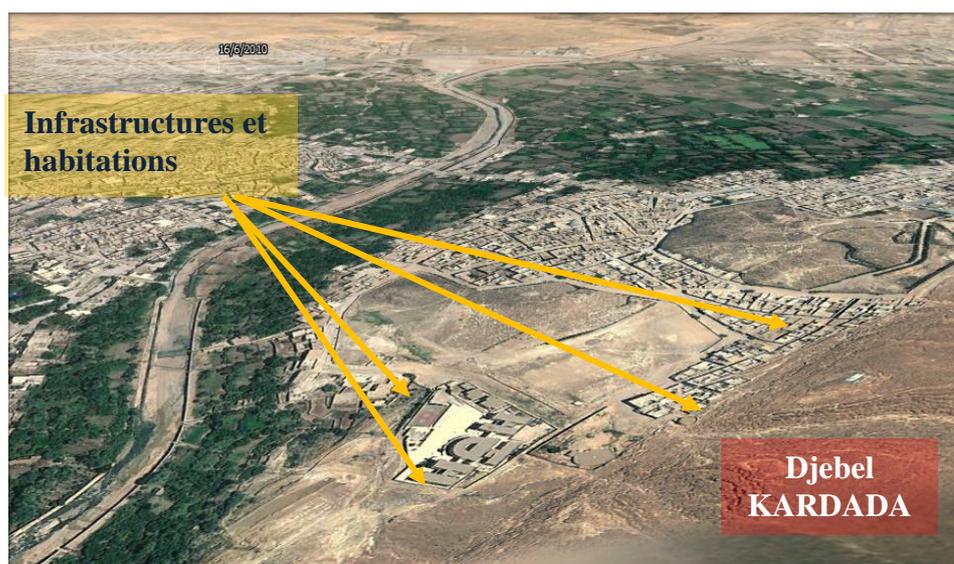
La figure ci- dessus présente des maisons construites récemment plus proche au lit de l'oued sans prendre en compte des mesures et des règles face au risque d'inondation.



Source : établie par la chercheuse 2014.

Figure N° 126: Le non-respect de la servitude de Montagne

L'implantation de l'école et du lycée n'a pas tenu compte de l'aspect géomorphologique du versant Nord du Djebel Kerdada.



Source : Google Earth + traitement de la chercheuse.

III. L'utilisation et valorisation des ressources une occupation anarchique (incohérent et désordonné) de l'espace urbain quartier Maitar :

L'occupation anarchique de l'espace urbain au mépris des règles d'urbanisme et l'insuffisance des mécanismes durables ont pour corollaire la prolifération des quartiers à habitat spontané dans la ville de Bou-saada. on trouve que le premier plan d'aménagement et d'urbanisme (PDAU) en 1993 qui veut se donner comme but l'orientation et le contrôle de l'utilisation de l'espace au profit de la collectivité et qui vise "la gestion économe des sols et

l'adaptation de l'espace géographique naturel aux besoins des différentes activités humaines"¹, n'a pas pu freiner la production ce type d'habitat . Les problèmes rencontrés dans ces quartiers sont d'ordre : économique, technique et institutionnel (résultat de l'enquête).

Un quartier spontané est répertorié sous plusieurs appellations "illicite" précaire», il est souvent dense, construit dans des espaces impropres à l'habitation, il est issu du manque de logements abordables alors qu'il répond à l'urgent. mais ce qui grave qu'un habitat spontané apparait depuis longtemps comme un stigmate de la pauvreté, d'illégitime et de marginalité, en outre il renvoie à une qualification péjorative² et une vision d'exclusion, cependant , si on a fait une analyse en profondeur, on trouve qu'un quartier spontané est considéré comme un perturbateur du point du vue spatiale, morphologique et esthétique, mais celui-ci demeure une partie indissociable de la ville, en outre, il a un poids grandissant avec le nombre important de leur population alors qu'il participe à réguler l'offre résidentielle ce qui vêtis l'habitat spontané un caractère conflictuel.

Dans notre cas, on trouve deux quartiers spontanés les plus marquants dans la ville de Bou-saada (Sidi Slimane- Maitar, Errasfa, T'niet Azzabi). Ces quartiers sont construits sur des sites à risques (zones inondables) et non accessibles et dépourvus d'infrastructure de base, avec croissance rapide des populations de ces zones (tableau) , ce qui pose un déséquilibre entre les besoins des populations et les biens et services offerts et par conséquence une dégradation permanente et progressive de la ville entière et surtout l'image touristique de la ville.

Le phénomène de l'habitat spontané est très complexe et nécessite une intervention avec beaucoup de précaution vu leur nombre d'habitation

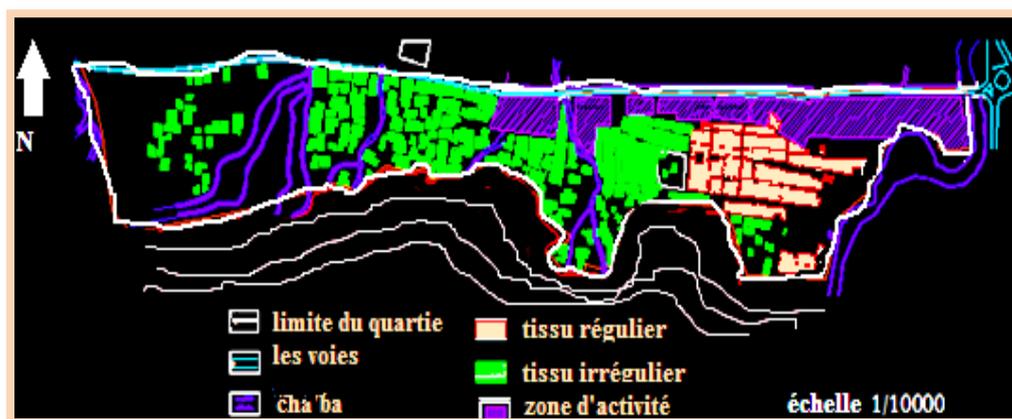
La structure du quartier Maitar ou Sidi Slimane est simple, cependant, elle semble complexe : Des rues transversales permettent l'accès aux maisons. Leur régularité est plus ou moins perturbée quand elles contournent un rocher (considéré comme identifiant du lieu) . Plus on monte, plus les rues deviennent étroites.

Le plan ci-dessous montre l'occupation anarchique sur des terrains inondables (le non-respect des servitudes). Cette occupation incohérente a une forte influence au paysage urbain.

¹ HADJAB M, KHALFALLAH B, REDJEM A "l'urbanisation d'une ville oasisienne « BOUSSAADA » face aux risques d'inondations et d'ensablement"

² On utilise des mots forts en sens mais c'est la nécessité qui nous a poussé de les choisir

Figure N° 127 : L'occupation illégale des servitudes



Source : établie par la chercheuse à base de la révision de PDAU de la ville de Bou-saada .

Figure N° 128 : Façade en étages



Figure N° 129 : Façade en simple



E- La synthèse des enjeux environnementaux dans la ville de BOU-SAADA

La notion de « protection de l'environnement » est perçue à différents échelles et dimensions et associés par des enjeux environnementaux variables et hétérogènes.

Après plusieurs analyses et réflexions faites à ce propos nous avons constaté que les dangers et risques liés à l'environnement demeurent mal perçus dans la ville de Bou-saada. Cette dernière étape permet de définir et d'identifier plusieurs enjeux environnementaux pour la ville de Bou-Saada qui présentent une source de pressions et menaces pour les habitants que les collectivités locales doivent les comprendre, analyser et anticiper.

Parmi les principaux enjeux qui ont déjà des impacts bien réels et qui pourraient augmenter au fil de temps, le premier enjeu concernant la mise en valeur de l'identité environnementale du territoire composée par dunes, montagnes, Oueds et palmeraie qui ont une valeur culturelle, historique et naturelle par la protection des milieux remarquables, notamment la palmeraie qui a un intérêt économique et paysager, les deux Oueds, le cordon dunaire. Le deuxième enjeu concernant la prévention des risques naturels, notamment les inondations et l'ensablement par le respect des servitudes, limiter l'étalement urbain, augmenter les espaces verts, valoriser le paysage urbain et diminuer le risque des carrières sableuses.

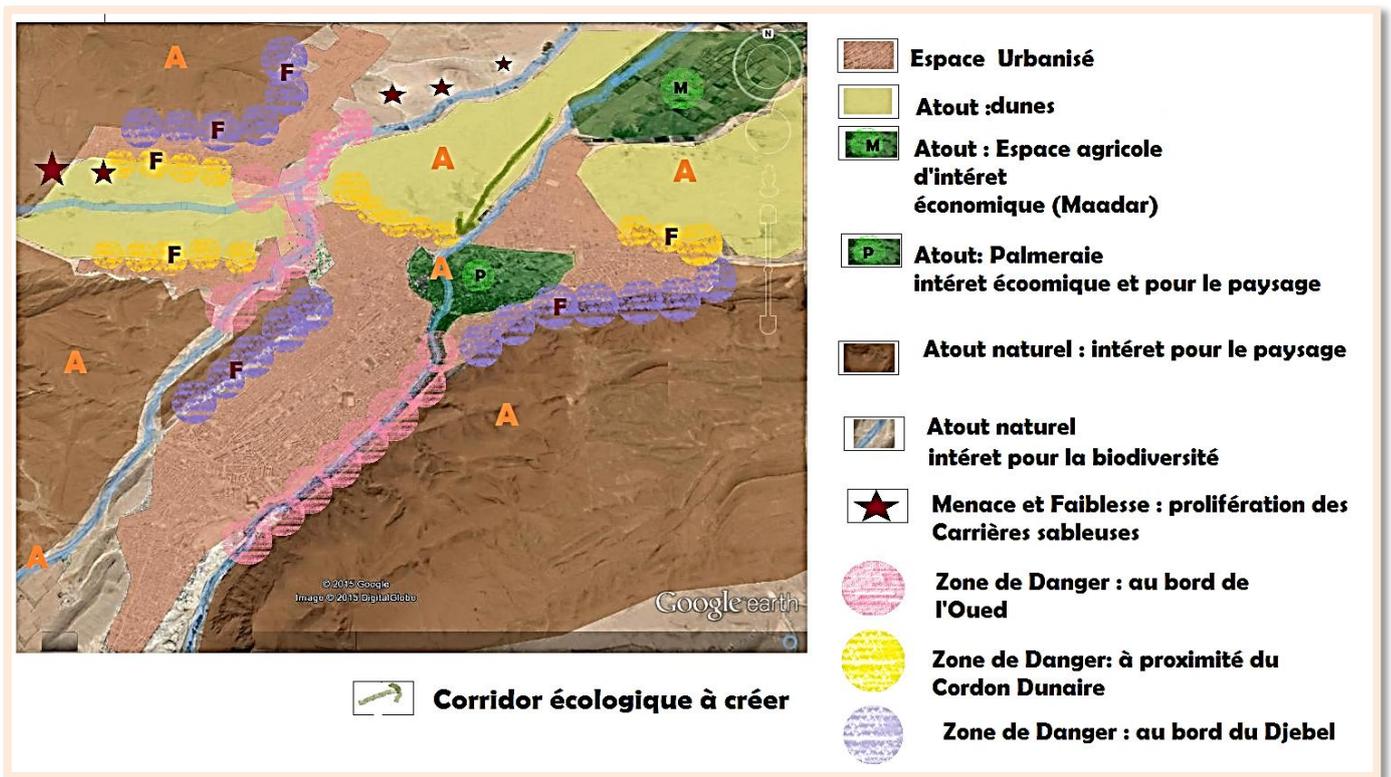
En conformité avec la politique algérienne en matière de développement durable, les entreprises dans le territoire de la ville de Bou-saada doivent exercer au mieux leur responsabilité environnementale dans l'ensemble de leurs sites techniques, administratifs et commerciaux. La sensibilisation aux bonnes pratiques et aux actes respectueux de l'environnement constitue aussi l'un enjeu majeur dans la ville de Bou-saada en réalisant des actions d'information en direction des citoyens des réunions d'information, des manifestations des rencontres animées, conférences et publications.

La prise en compte des considérations environnementales dans les instruments d'urbanisme est un enjeu primordial. Cela intéresse l'évaluation environnementale comme une démarche pour l'élaboration des instruments d'urbanisme qui vise à mesurer les incidences des instruments d'urbanisme sur l'environnement pour en maîtriser les conséquences dommageables en ce qui concerne l'environnement.

F- Carte de synthèse des enjeux environnementaux dans la ville de Bou-saada :

Après une analyse profonde en procédant une évaluation d'indicateurs pertinents à la durabilité, on essaye de regrouper les résultats sur une carte synthétique des enjeux environnementaux dans la ville de Bou-saada. Cette carte permet de mieux visualiser, découvrir, comprendre et analyser les différentes caractéristiques du territoire, notamment les atouts, les espaces en danger, les menaces et les faiblesses (figure 130).

Figure N° 130: la synthèse des enjeux environnementaux dans la ville de Bou-saada



Source : établie par la chercheuse 2016 .

G- Passer à un urbanisme de projet :

Les instruments d'urbanisme actuels s'inscrivent sous un urbanisme de norme, avec une absence da notion de projet (comme nous avons cité dans le chapitre 6), cette notion permettra d'intégrer une série des objectifs, des enjeux et des principes de développement durable, notamment, les questions environnementales d'une part et d'une autre part, elle explore des pistes nouvelles concernant l'accompagnement des acteurs au-delà de décision – l'élaboration des projets et la conception.

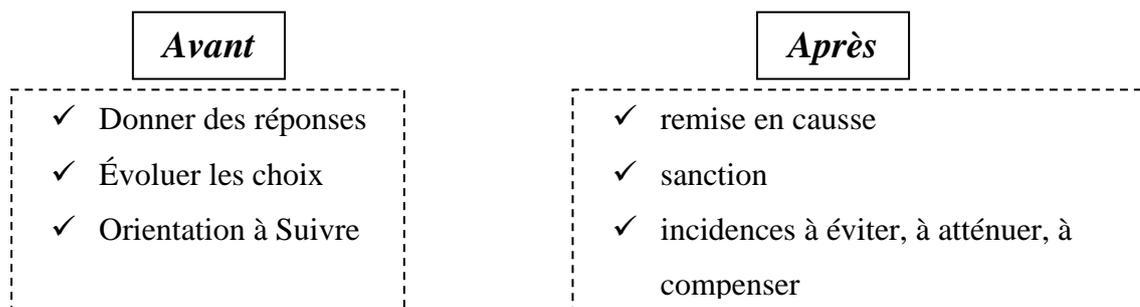
H- L'évaluation environnementale :

Il n'existe pas de « découpage » ou étude uni type unique et idéale des questions d'environnement pour les présenter dans un état initial. On peut aborder l'environnement par composantes ou compartiments (l'eau, l'air, les milieux naturels, les sols....) ou par dimension correspondant au rapport qu'entretient l'homme avec son environnement (ressources, pollutions, risques...). Quelle que soit la solution adoptée, il est essentiel de bien

identifier et mettre en évidence les relations qui peuvent exister entre les différents thèmes (par exemple, richesse écologique des zones humides et rôle joué en matière d'épuration des eaux et de prévention des inondations, insertion paysagère.....)

1- Pourquoi l'évaluation doit se faire (éviter une démarche itérative)

Figure N° 131: Le contenu de la démarche d'évaluation



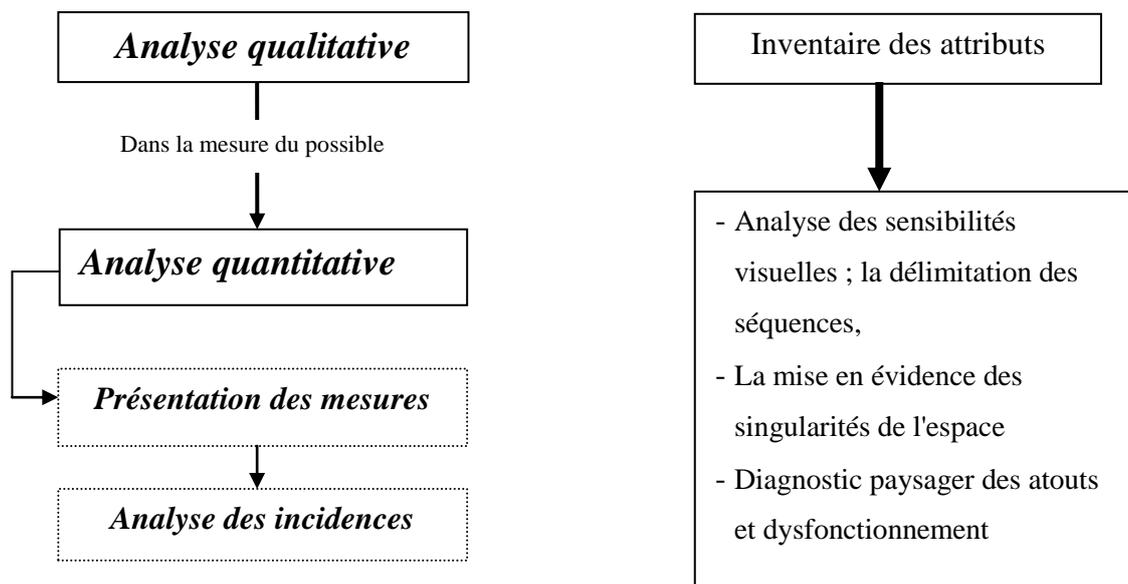
Source : établie par la chercheuse

2- Étude d'impact :

Les études d'impact environnement permettent non seulement d'évaluer de manière très rigoureuse les projets, lorsqu'ils apparaissent, mais elles sont aussi également axées sur l'ensemble du processus d'élaboration des projets. Les aspects à retenir principalement sont la clarté des objectifs, l'établissement de rapports portant sur l'état de l'environnement ainsi que la possibilité d'apprécier la portée d'un programme et de tester des stratégies alternatives. Une étude d'impact environnementale donne de l'importance à une approche honnête, explicite et transparente de planification.

Plusieurs gouvernements et beaucoup de collectivités locales appliquent activement les principes inhérents aux études d'impact environnemental à une forme moins stricte d'étude d'impact qu'est l'étude d'impact pour le développement durable y intégrant explicitement les critères sociaux et économiques aussi bien que les critères environnementaux. Les implications relatives à la santé devraient constituer un élément fondamental d'une telle évaluation. L'une des motivations présidant à une collaboration initiale entre les organismes responsables de la planification, de l'urbanisme, de la santé et des autres secteurs pourrait être la nécessité de définir une base commune qui constitue une phase clé du processus de planification stratégique (figure 132).

Figure N°132 : L'analyse qualitative et quantitative



Source : établie par la chercheuse.

I- Vérification de la première hypothèse

I. L'environnement loin d'être centrale aux instruments d'urbanisme

Nous retrouvons la question environnementale dans les orientations générales du document. Elle se limite à la présentation des quelques données sur le traitement des façades , aux servitudes d'utilité publique et à certaines recommandations d'intérêt général. L'un des points les plus sensibles de l'environnement est délaissé : l'absence des éléments relatifs, notamment, aux risques naturels et technologiques, au paysage, auxquels la ville de Bou-saada est particulièrement exposée, nous laisse perplexes.

L'analyse de ces aspects et de bien d'autres peut, sur le plan opérationnel susciter des changements dans les modes d'occupation et d'utilisation des sols voir même dans la politique locale de la ville.

Notre première hypothèse posait la question de l'intérêt de prendre de l'environnement dans le processus d'aménagement et d'urbanisme.

Nos 4, 6, 9, 10 chapitres étaient destinés à prouver la première hypothèse de cette thèse, ils ont visé à évaluer le degré de prise les enjeux environnementaux dans l'élaboration des instruments d'urbanisme et à découvrir les différents mécanismes de cette intégration.

Notre recherche démontre que l'environnement est très peu pris en compte dans les

anciens documents d'urbanisme. En effet, à la fin des années 70, l'environnement ne constituait pas une priorité locale et encore moins urbanistique. Dans le PDAU "Fait de l'environnement " que pour faire passer les projets, bref comme une formalité obligatoire et sans légitime profonde. Dans le POS, l'intention est portée plus particulièrement sur son contenu juridique puisque « Le POS reste un document règlementaire. Il y a plusieurs éléments en matière d'environnement qu'on ne peut pas traduire dans le POS. » Les contrôles administratifs portant sur la régularité de l'utilisation des sols sont impuissants.

À l'image de sa population la ville de Bou-saada est une ville en perpétuel mouvement et mutation, et qui n'a pas su jusqu'ici garder son âme, son environnement ainsi que son image et son identité chargée d'histoire, malgré le développement qu'elle a connu en matière des instruments d'urbanisme.

Ce travail de recherche montre la nécessité d'une prise en compte de l'environnement dans les instruments d'urbanisme en répondant à l'urgence écologique voire les effets et répercussions concrets croissants provoqués par atteintes d'une urbanisation accélérée sur l'environnement. Autant dire alors que notre première hypothèse se trouve confirmée.

II- Prendre l'environnement dans les instruments d'urbanisme

Chaque instrument d'urbanisme doit répondre dans un rapport de compatibilité et de respect avec les outils de planification de rang supérieur (plan d'aménagement de Wilaya, Schéma régional d'aménagement de territoire...etc.) aux enjeux de protection de l'environnement et la valorisation de patrimoine naturel.

Une prise en compte insuffisante des implications environnementale dans les instruments d'urbanisme peut avoir pour effet d'aggraver les conséquences des catastrophes naturelles telles qu'inondations, incendies, désertification...etc.

Pour assurer une bonne qualité de vie aux habitants et contribuer les villes à la durabilité, il est nécessaire d'intégrer la protection de l'environnement comme une clé dans les instruments d'urbanisme et dans tout projet d'aménagement.

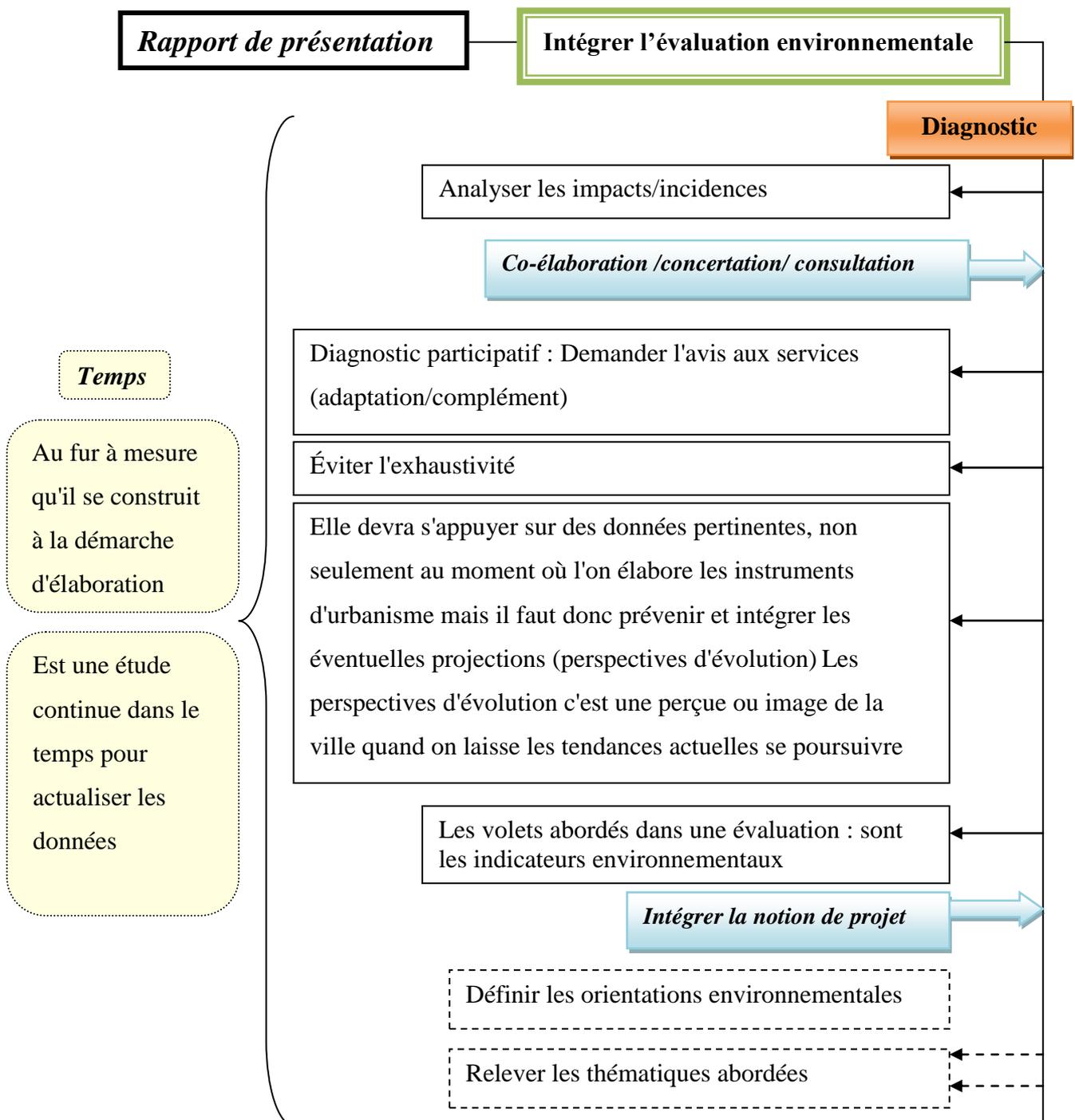
À chaque étape de la procédure d'élaboration des instruments d'urbanisme, la collectivité aura intérêt à adopter une méthode permettant de vérifier si les enjeux environnementaux ont été bien intégrés et si les mesures pour en maîtriser les conséquences ont bien été prévues.

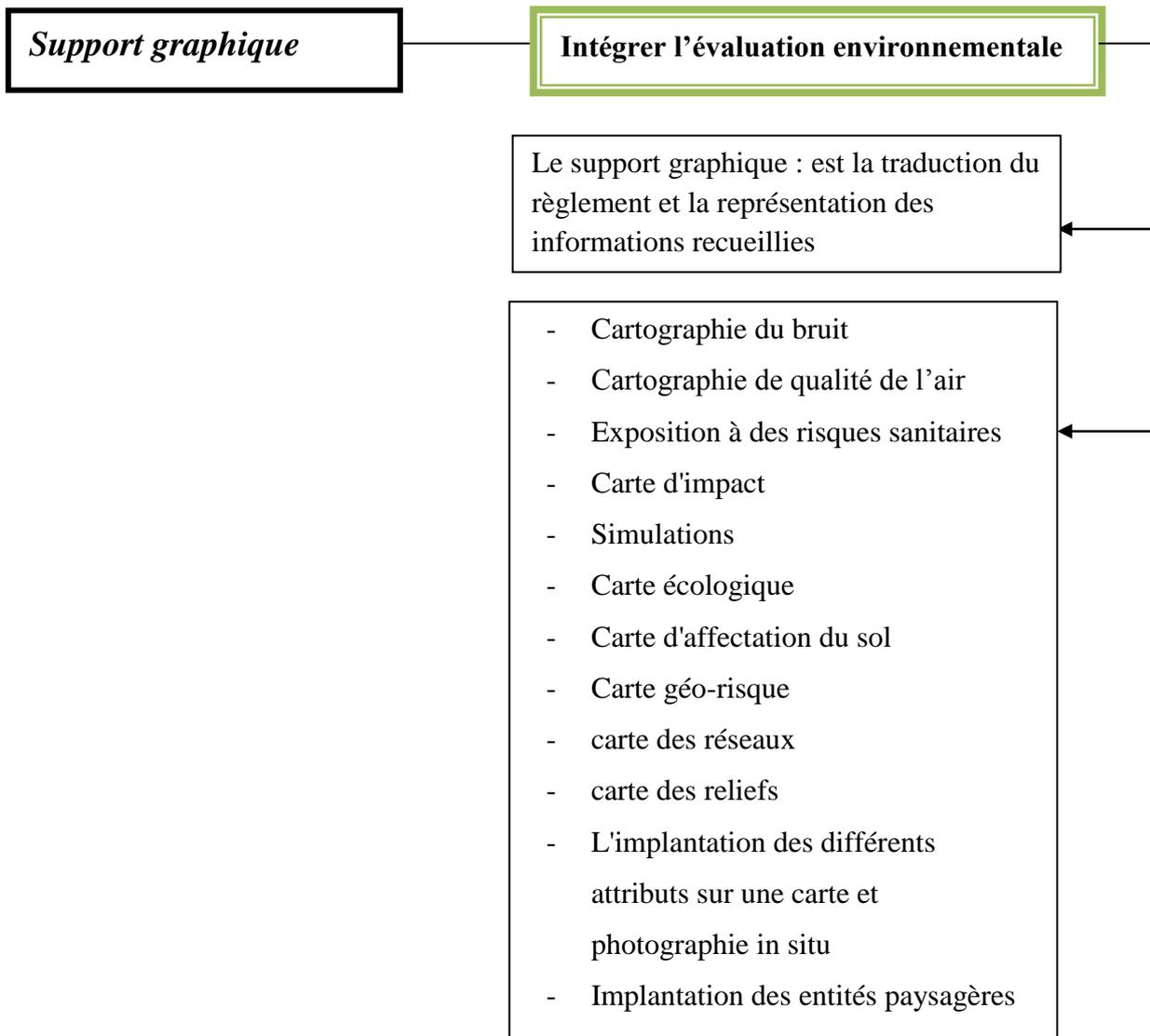
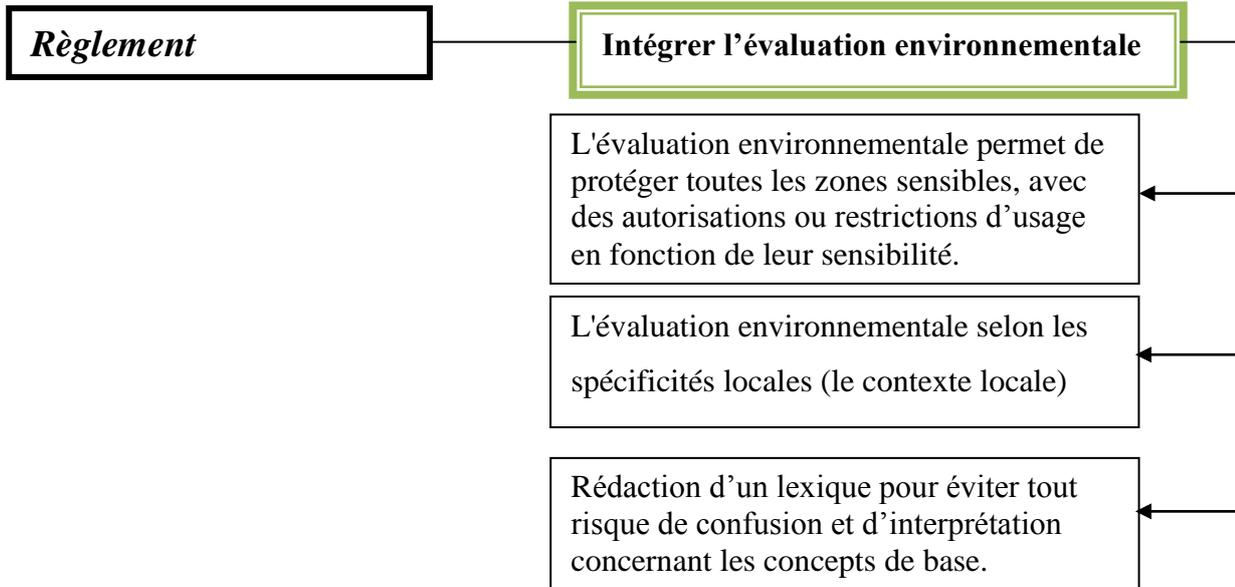
Pour une réelle prise en compte de l'environnement dans les instruments d'urbanisme (PDAU, POS) il est nécessaire d'adopter une méthode permettant de mesurer pour en maîtriser

les conséquences dommageables en ce qui concerne l'environnement. À cet égard, les modifications essentielles et des notions doivent être introduites au niveau de l'élaboration des instruments d'urbanisme dans une démarche de développement durable.

II. L'intégration d'une démarche environnementale dans l'élaboration des instruments d'urbanisme

Figure N° 133: L'intégration de la procédure d'une démarche environnementale dans les instruments d'urbanisme.





Source : établie par la chercheuse

Conclusion :

La ville de Bou-saada sans cesse change et se transforme. Pourtant, dans cette ville, considérée par ses habitants – et combien d'autres – comme unique et belle, toute création architecturale, toute opération d'urbanisme, suscite des polémiques enflammées ; chaque transformation, tour à tour, ravit ou scandalise

L'environnement dans la ville de Bou-saada, au potentiel naturel énorme, a malheureusement vu la dégradation de ses ressources naturelles, une dégradation généralement d'origine anthropique devant le silence des instruments d'urbanisme.

A travers le présent chapitre, On a aperçu des reculs qu'a connus l'état de l'environnement dans la ville de Bou-saada, les indicateurs ont servi à mesurer des changements relatifs à différentes problématiques environnementales, en rappelant que tout indicateur (élaboré en sixième chapitre) fournit des informations et données qualitatives (cartes, données chiffrées, analyses permettant de mieux apprécier l'évolution de l'environnement) sur une situation ou phénomène évolutif.

L'analyse des différents indicateurs met en évidence la dégradation de l'environnement dont certains aspects préoccupent la population de la ville de Bou-saada. Les résultats de l'enquête en particulier les questions N° 27-31-37-43 donnent une image pessimiste de la situation de l'environnement dans cette ville. Les personnes qui ont pris part de cette enquête ont une large conscience écologique ce qui indique une perception de l'état de l'environnement chez les habitants de la ville de Bou-saada ; cette appréciation dépend fortement du lieu de résidence. Cette dégradation risque d'entraver le processus de développement de cette ville touristique et nécessite de ce fait une intervention rapide du pouvoir public. On peut concevoir aujourd'hui une meilleure gestion de l'environnement qui repose sur un développement de la conscience écologique chez les habitants et une certaine disposition à participer à l'effort.

L'environnement dans la ville de Bou-saada, au potentiel naturel énorme, a malheureusement vu la dégradation de ses qualités (air, paysage urbain, espaces verts), une dégradation généralement d'origine anthropique devant le silence des instruments d'urbanisme. Les enjeux majeurs et problèmes environnementaux de fond dans la ville de Bou-saad sont divers, parmi les plus graves, on trouve les carrières qui fournissent le

matériau brut à être transformé avant son utilisation, ce processus contribue à l'ensablement et à la pollution atmosphérique

La situation des ressources en eau et l'air doit attirer davantage l'attention des instruments d'urbanisme soit au niveau de diagnostic, réglementaire et cartographie. Alors que, Les instruments d'urbanisme doivent devenir un véritable instrument interventionnisme environnemental et doivent modifier leurs fondements/objectifs

Subordonner l'urbanisme aux objectifs environnementaux, c'est d'abord intégrer les préoccupations environnementales à tous les stades de l'élaboration de PDAU et POS, c'est prévenir, réduire et atténuer les effets néfastes sur l'environnement et augmenter sa capacité à supporter la charge qui pèse sur lui. Il ne peut être réduit à des simples opérations esthétiques de ravalement et de création des espaces verts.

Cette étude qui a mené sur la ville de Bou-saada révèle que cette ville est assez représentative de plusieurs villes algériennes en ce qui concerne la complexité des problèmes créés par la croissance démographique et le développement inégal de l'espace. Cette complexité est liée d'une façon directe à la limite des instruments d'urbanisme d'acquérir une qualité législative, d'encadrer la ville, de fournir aux habitants un cadre de vie fonctionnel, de préserver l'environnement et les espaces fragiles, de garder l'image de la ville et de sauver ce qu'il est encore possible de sauver.

Chapitre XI :

VERS UN ESPACE PARTAGE

Introduction :

La ville est un espace physique, spatial et matériel, comme elle est un espace symbolique, entre ces deux espaces il y a un intermédiaire qu'est "les acteurs" qui structurent l'espace physico-spatiale

Les instruments d'urbanisme ont besoin de mieux connaître les questions sociales pour intervenir et pouvoir, comme il se doit, intégrer les besoins et les attentes des habitants dans l'élaboration des instruments d'urbanisme.

Du point de vue social, les instruments d'urbanisme constituent un moyen puissant et indispensable ; dont on dispose, non seulement pour évaluer les besoins des habitants mais aussi pour perpétuer les valeurs et les compétences de la population et préparer cette population pour décider son avenir en ville.

Ce chapitre sert d'introduction pour connaître les différentes et principales questions d'une étude sociale dont il faut tenir en compte dans l'élaboration des instruments d'urbanisme. Dans ce cadre, il s'agit pour nous d'aller plus loin que la simple étude documentaire, en menant en l'année 2014 des enquêtes de terrain et une analyse profonde de l'aspect social. La diffusion de questionnaires auprès d'habitants, pour obtenir des informations sur les attentes des habitants de la ville de Bou-saada, afin de chercher et traiter les causes profondes de la dégradation physique et sociale de certains quartiers populaires en s'appuyant sur une mobilisation collective de tous ceux qui sont concernés par la vie de ces quartiers, à commencer par les habitants eux-mêmes.

On va utiliser dans le chapitre présent un baromètre de type théorique, on va le compléter par un modèle quasi-expérimental appliqué à la ville de Bou-saada. Cela peut en outre aider à interpréter les constatations de l'évaluation et à déterminer si les instruments d'urbanisme devraient être poursuivis ou reproduits.

A- Qualité identitaire de la ville de Bou-saada à travers son histoire

La ville de Bou-saada conserve dans ses rues, ses murs, ses places, ses monuments, la trace des événements et des époques qu'elle a traversés. Cette accumulation a défini son identité urbaine¹ avec l'interaction aux autres champs.

De nombreux édifices historiques dont le Ksar, la palmeraie, les paysages enchanteurs et pittoresques, les mosquées, le moulin Ferrero, le passage de Edouard Verchafelt, la résidence d'Alphonse-Etienne Dinet, Marché de l'artisanat, Parcours de promenade au bord de l'oued Bou-Saada et autres éléments lui confèrent un indiscutable statut de ville d'*Art* et d'*Histoire*.

La ville a connu plusieurs occupations :

- **L'empire romain:** les romains ont construit un fort Cavaignac, il perdure encore : siège de la BMPG.
- **La conquête musulmane :** le témoignage de la conquête musulmane est le vieux ksar.
- **La colonisation française :** plusieurs quartiers (Plateau et CADAT)

Parmi les éléments les plus marquants dans l'histoire de Bou-saada

I. La valorisation du patrimoine de la ville de Bou-saada

I-1 Ksar (un patrimoine historique et culturel et social)

Le Ksar avec son tissu organique fait partie d'un patrimoine riche de la région et témoigne de l'évolution historique et sociologique de la ville de Bou-saâda et c'est la ville indigène,

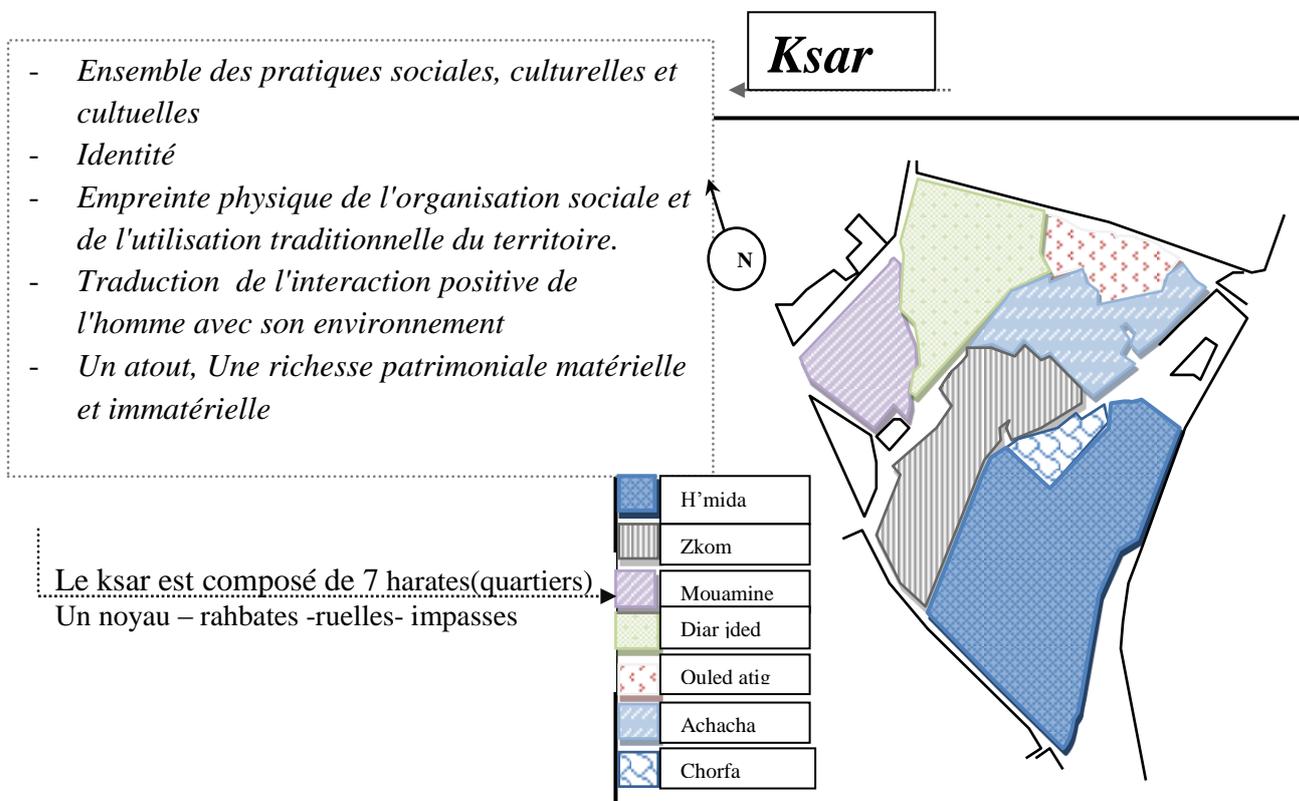
Le ksar ressemble à toutes les vieilles villes arabes assemblait

- ✓ **La mosquée :** c'est le notable marabout SIDI Thameur qui édifia la mosquée ainsi que le noyau initial de la ville.
- ✓ **Les constructions :** des maisons avec fenêtres vers l'extérieur, ses venelles tortueuses parfois en tunnel sous deux maisons qui se communiquent ses impasses, ses petites places biscornues et ses toitures en terrasse et les murs en couleur ocre.

¹ À travers **PIERRE L'ABORDE** dans son article "l'identité: valeur du futur de la ville" « la ville est la vitrine d'un passé et le miroir du présent, elle renvoie une image qui lui donne son identité »

La maison du Ksar de Bou-saada correspond au type connu sous la dénomination " maison à patio".

Figure N° 134 : les 7 harates de Ksar



Source : établie par l'auteur à base du PDAU, 2014.

I-2 La palmeraie (un patrimoine naturel exceptionnel)

La palmeraie de Bou-saâda recouvre 120 h¹ et comptait plus de 30 000 palmiers et d'autres cultures (la vigne, le figuier, cognassier, abricotier...), elle présentât une véritable source de main d'œuvre dont 857 employés dans l'activité agricole, alors on peut dire que la population de Bou-saâda vivait plus de l'agriculture que de l'artisanat.

La palmeraie offrit d'autres bénéfices, elle fournît aussi les fruits et légumes pour le troc avec d'autres produits, elle offrit aussi une matière première (le bois surtout) pour la construction des édifices (arches, poutres....)

I-3 La complémentarité ksar/palmeraie : un patrimoine matériel et immatériel :

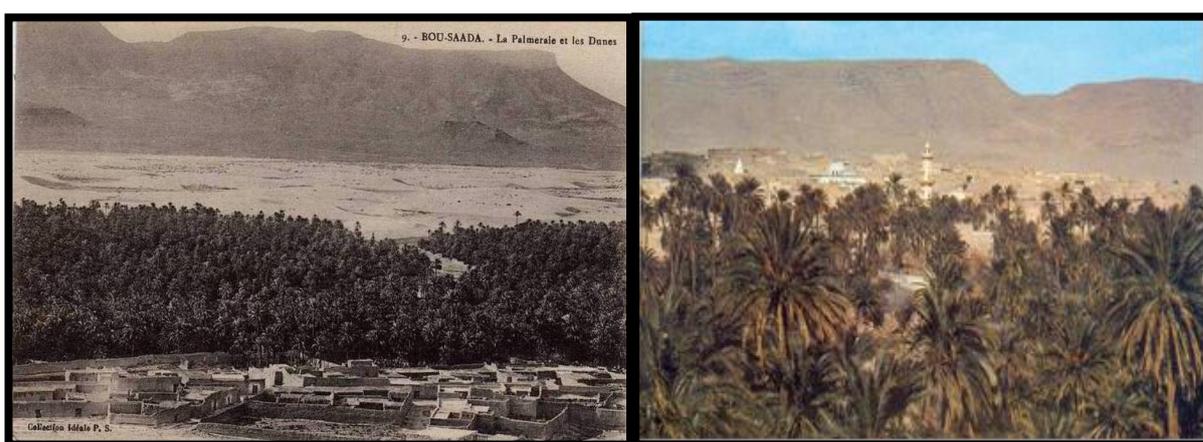
Le Ksar et la palmeraie ont formé un véritable paradis par l'intégration de

¹ Youcef nacib, P 306

l'un avec l'autre, le Ksar en tant que structure spatiale, sociale et culturelle et la palmeraie comme structure naturelle.

Ce reflet de complémentarité entre le Ksar et la palmeraie dans la ville de Bou-saâda a été parmi les plus beaux en Algérie et si on parle de complémentarité (Ksar/palmeraie), on parle plutôt d'un équilibre multidimensionnel entre les deux éléments, la palmeraie maximise la ventilation, fournit des espaces ombragés et conserve la fraîcheur nocturne.

Figure N° 135/136 : La complémentarité Ksar/ Palmeraie



Source <http://www.vitamedz.org/-algerie-bou-saada-la-palmeraie-et-les-dunes/Photos/178075.php>.

La complémentarité Ksar/ palmeraie présente un patrimoine matériel et immatériel et constitue un modèle *de l'urbanisme et de l'architecture vernaculaires* adaptés aux caractéristiques de l'écosystème oasien et c'est un exemple formel de l'intégration de principes de développement durable dans la conception de la ville contemporaine

II. Quelle réflexion sur la Singularité de la ville de Bou-saada

La ville de Bou-saada représente de par son positionnement géographique, sa richesse en patrimoine naturel et artificiel, un espace d'enjeu touristique et susceptible de permettre un ancrage touristique fort et porteur d'attractivité, en outre la dimension naturelle de la ville (le ciel, la lumière, les montagnes, la palmeraie, l'oued....Etc.) participe à la monumentalité du paysage et construit son identité.

La singularité de la ville de Bou-sada réside dans son fabuleux héritage auquel

elle est considérée comme un théâtre en plein air, tous ces éléments ont su séduire des artistes, peintres, on peut citer notamment :

- **Cécil Blount de Mille**: le cinéaste biblique de Hollywood, y a tourné en 1949 quelques extérieurs de Samson et Dalila ; il en aurait dit d'ailleurs : « Cette région est un véritable studio à ciel ouvert...»
- **Charles Dufresne** esquissa à l'aquarelle ses impressions éclatantes de la palmeraie.
- **Guillaumet** eut la possibilité de poursuivre là ses recherches sur le clair-obscur en exécutant des toiles telles que « Les Fileuses de laine à Bou-Saâda » de 1885 ou « l'Intérieur à Bou-Saâda » de 1887 ou encore « La place Remlia à Bou-Saâda ».
- **Etienne Dinet** exécuta « Combat autour d'un sou » - « Trois-garçons à Bou-Saâda » « Danseuse de la tribu des Ouled-Naïl », et beaucoup d'autres.

Mais, ces dernières années la ville de Bou-saada a connu plusieurs réalités qui ne permettent pas de manifester sa singularité parmi eux :

La pratique des habitants qui n'ont offert aucune importance au patrimoine naturel et artificiel, on peut constater facilement la prolifération des déchets au bord d'Oued Bou-saada et moulin Ferrero.

La négligence opérée par les instruments d'urbanisme qui ne permet pas de conserver le cachet touristique de la ville ni de valoriser les espaces monumentaux, Cette lecture de l'histoire de la ville nous conduit à poser plusieurs questions : Comment mieux tirer parti des nombreux atouts de ce site ? Comment mieux associer des thématiques que l'on oppose : tourisme, ville, nature, environnement, qualité de paysage ? Et quel est le changement qui doit être fait dans les instruments d'urbanisme pour manifester la singularité de la ville de Bou-saada ?

III. L'étude de prospective sociale à travers les cartes postales :¹ (Carte portant un toponyme)

La perspective sociale a fait fortune et s'emploie à caractériser toute réflexion sur l'avenir en relation avec des tendances ou des décisions relatives au moment présent.

III-1 un débat sur le vécu :

Dans cette partie, on va essayer de comprendre les caractéristiques de la vie sociale et découvrir le cadre et les modes de vie des habitants de la ville de Bou-saada à travers des cartes postales et des tableaux dessinés. En sachant qu'une carte postale se veut d'être plus durable, elle serve à localiser, à qualifier et à identifier les spécificités d'un lieu particulier et aussi les citoyens dans leur rapport ordinaire à leur espace d'habitat, par le dessin ou une photographie de paysage ou encore un mélange de ces éléments.

La carte postale a une valeur commerciale/culturelle/ sociale (en matière de communication), sans oublier la valeur documentaire qu'elle offre par une description détaillée d'un lieu dans un moment bien déterminé, alors qu'elle est considérée comme une vraie encyclopédie sur les pratiques sociales, les moyens de transports, les religions et coutumes et d'autres informations.

Cette analyse sera focalisée sur la vie sociale des habitants de la ville de Bou-saada et leur interaction au milieu, alors on va construire imaginativement leur quotidien.

¹ Ce que nous appellerons ici « carte postale », c'est un carton rectangulaire (aux dimensions généralement comprises entre 10 à 13 cm. dans la plus petite longueur et 15 à 17 cm. dans la plus grande) qui porte une information géographique sur une face (qu'on désignera par convention comme le recto) et un espace organisé pour recevoir un message et l'adresse du destinataire sur l'autre face (le verso, qui mentionne également les références de production: photographe et éditeur).

Figure N° 137 : La palmeraie : espace plein de joie et de gaieté.

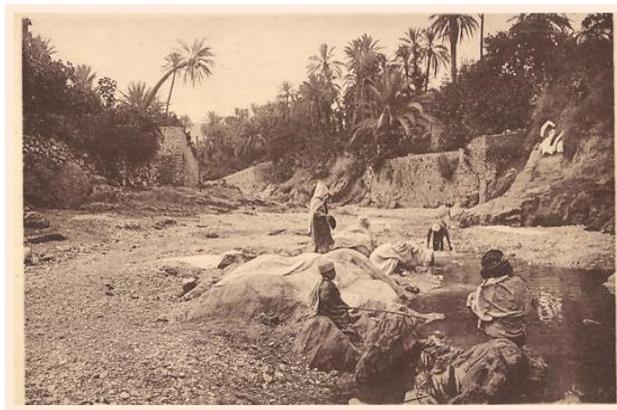


Figure N° 138 : L'espace public un espace convivial

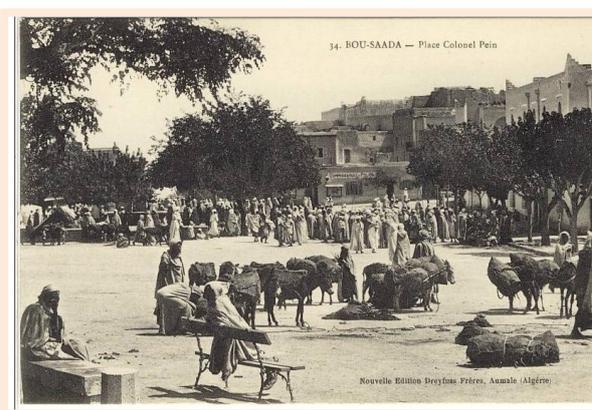


Figure N° 139 : Interaction habitant/palmeraie

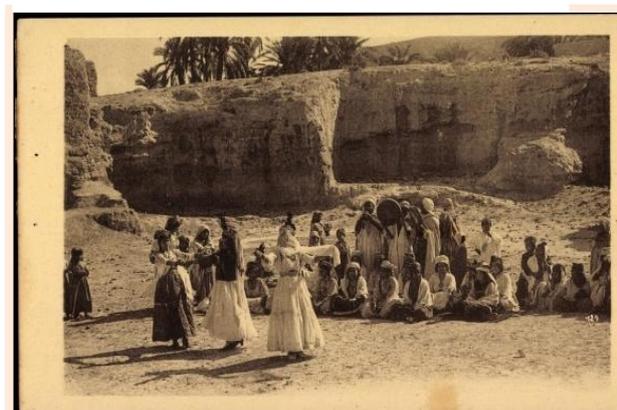
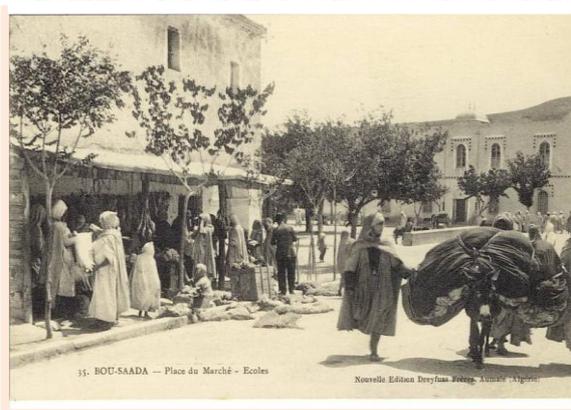


Figure N°140 : Le quotidien : Les hommes faisaient l'achat et discutaient



Source : <https://www.google.dz/imgres>.

Les deux cartes postales à gauche expriment les liens entre les habitants de Bou-saada et la nature, un lien très fort à la palmeraie et à l'Oued, les habitants de Bou-saad utilisèrent l'eau de l'Oued pour nettoyer les vêtements et faire d'autres activités nécessitant l'eau et aussi se réunissaient autour de la palmeraie pour célébrer " un lieu de bahdja ».

Les deux cartes à droite expriment le vécu en premier lieu où on touche le sentiment de convivialité à travers deux éléments revêtant un habillage "socio-spatial" Il s'agit notamment : des espaces publics et du Souk

Les espaces publics sont des lieux de vie, ils jouaient un rôle très important dans la société arabe, ils rassemblent les habitants, ainsi, on peut facilement remarquer l'importance de ces lieux dans le quotidien des habitants pratiquant la cité

où ils se croisent, se rencontrent et se discutent sur l'actualité, les espaces publics contribuent à la production de "l'image de la ville de Bou-saada" et donnent " un sens de la ville" à travers deux aspects symboliques que fonctionnels pratiques.

A l'instar du caractère collectif de l'espace public, on peut modeler la société Bou-saada comme une société attachée à son milieu(c'est aussi le résultat de l'enquête)

Le Souk, un autre espace de vie, de proximité et d'inclusion avec ses bruits, espace de vente et de redynamisation commerciale d'un côté et un excellent espace de rencontre, de discussion et d'échange social d'autre coté.

III-2 Un débat sur le quotidien :¹

Le Moulin Ferrero semble être un lieu de repos idéal au milieu des champs de violettes et des arbres de toutes essences, le long de l'oued. C'est à cet endroit que les cinéastes américains et français vinrent tourner des scènes de «Samson et Dalila» et «d'Homme à Homme».

Figure N° 141/142/143 : Les 3 tableaux témoignent de l'existence des différentes formes de liens sociaux (entre garçons et garçons, filles et filles, les liens familiaux)



Source :

<https://www.google.dz/imgres>

¹ On a fait une discussion avec des personnes âgées de plus de 75 ans

Les trois tableaux dessinés rendent visible les relations anthropologiques. Cette démonstration peut contribuer à mieux d'appréhender que les membres de la société de la ville de Bou-saada sont liés, associés et rattachés entre eux, un lien communautaire traditionnel nourrit par des liens sociaux, des liens religieux, des liens ethniques (de même tribu¹), Cette force, en ce qui concerne les rapports sociaux, a varié dans le temps.

On interroge ici les intentions des instruments d'urbanisme comme un outil de préserver la qualité de vie des habitants, concernant l'image et la valeur de la société. Quel écho de modernité de l'urbanisme aux modes de vie des citoyens ? Quels sont les éléments porteurs de sens qui sont fournis par les instruments d'urbanisme?

III-3 Les principales caractéristiques de la société dans la ville de Bou-saada:

L'algérien dans la ville de Bou-saada est à l'origine d'un dialecte spécifique (accent), cet accent est une manière de reconnaître l'origine du locuteur, (bousa-dais). La prononciation est caractérisée principalement par le remplacement du « Gh (Ġ) » issu de l'arabe par le « q (ق) » et la première lettre parfois prononcée par un Kasra (voyelle i brève)

La famille de la ville de Bou-saada a une gastronomie spéciale et des plats aussi spéciaux « Z'fiti », Les vêtements aussi spéciaux « malhfa blanche/bouaouina ». (Voir l'annexe).

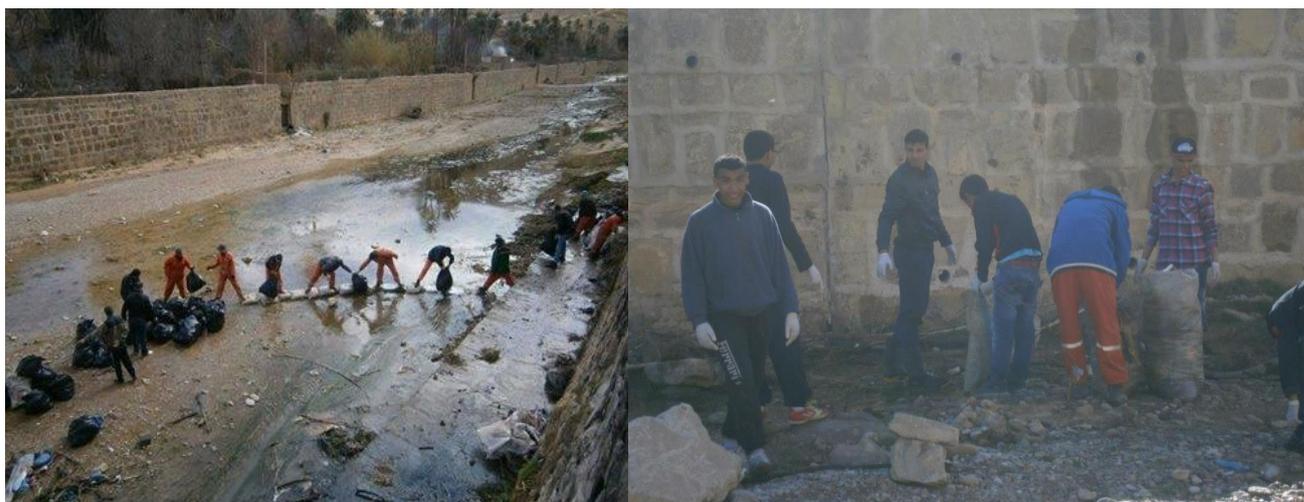
III-4 La société dans la ville de Bou-saada : une population prête à participer :

Dans la ville de Bou-saada, plusieurs personnes agissent comme volontaires et participent aux projets communs, cet espace de participation paraît aujourd'hui crucial dans le développement de la ville. Parmi les projets les plus perceptibles en termes de qualité, on peut citer : Un volontariat pour nettoyer le site touristique Moulin Ferrero le 14 février 2014 (figures n° 139/140) sous le slogan « La propreté

¹ La ville de Bou-saada est divisée en groupes ethniques basés essentiellement sur l'appartenance de tel ou tel fils du fondateur

de la ville c'est l'affaire de tous ». Un autre travail de réaménagement d'un mur extérieur, un travail difficile qui mérite soutien, encouragement et valorisation, c'est le travail de jeunes volontaires qui habillent un mur par nouveaux motifs et de nouvelles couleurs, souhaitant innover et laisser parler leurs pinceaux (voir les figures n° 144/145).

Figure N° 144/145 : volontariat de nettoyage février 2016.



Source : la page facebook , المنير الحر , 2016

Figure N° 146 : habillage d'un mur extérieur : des hommes avec des dromadaires dans un paysage désertique.



Source : page facebook Mohamed Magri, 2016.

III-4 Bou-saada : une société en mouvement et en différenciation dans un espace transfiguré et changé

La société dans la ville de Bou-saada a connu comme toutes les villes algériennes une mutation. La double mutation spatiale et temporelle évoquée s'est traduite par un phénomène d'individuation de la société et autonomisation de l'individu, à l'origine d'une évolution des modes de vie urbains, avec un élargissement du champ des possibles et des libertés, et avec des modes de vie et des pratiques de mobilité de plus en plus différenciés. L'individualisation des modes de vie des individus s'est traduite, au quotidien (une rencontre limitée par les personnes, les familles cellulaires, relations étroites entre les voisins¹), par des programmes d'activités (chacun a son activité, a sa direction, a son travail) et des déplacements de plus en plus différenciés (par voiture individuelle) dans le temps et dans l'espace².

IV. Inégalités socio-spatiales : quel lien avec les instruments d'urbanisme

Le processus d'urbanisation dans la ville de Bou-saada est créateur d'inégalités et des ségrégations qui peuvent revêtir: géographiques, conditions d'habitation, densité de populations, niveau d'équipements publics et commerciaux, par exemple le centre-ville de la ville de Bou-saada est le lieu le plus propice à l'habitation et il associe les activités, l'animation, les affaires

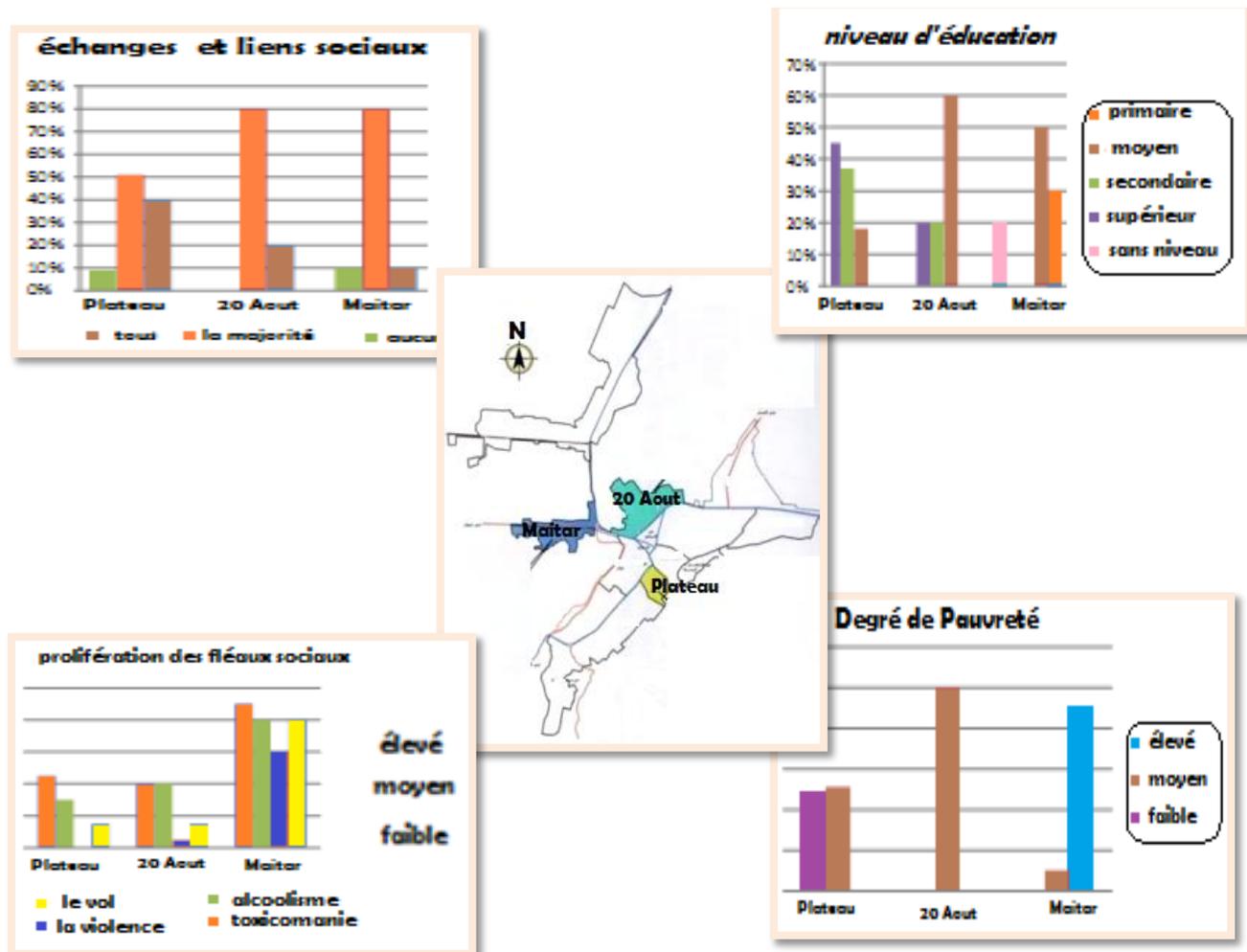
Cette démonstration est confirmée à travers l'étude réalisée sur la disparité entre quelques quartiers dans la ville de Bou-saada sous l'intitulé " *تحليل ظاهرة التمايز العمراني و الاجتماعي للأحياء السكنية الناجمة عن التوسع العشوائي, دراسة حالة مدينة بوسعادة*"³

Cette étude, qu'on peut dire comparative, analyse l'impact du phénomène de disparité inter quartiers sur l'aspect social, pour atteindre des résultats fiables, et mesurer ces ségrégations, les auteurs ont utilisé plusieurs indicateurs dont le niveau d'éducation, la pauvreté, les fléaux sociaux, les liens sociaux d'autres indicateurs de nature différente. Cette étude s'est faite sur trois quartiers notamment quartier Plateau, 20 Aout et Maitar, les résultats sont montrés dans les diagrammes (figure 147)

¹ C'est le résultat de l'enquête auprès des habitants.

² une exigence accrue d'autonomie à travers le temps : « où je veux, quand je veux, comme je veux »
³ نويبات ابراهيم و سعودي هجيرة, "تحليل ظاهرة التمايز العمراني و الاجتماعي للأحياء السكنية الناجمة عن التوسع العشوائي, دراسة حالة مدينة بوسعادة", ندوة الآثار الاجتماعية للتوسع العمراني في المدينة العربية المنورة, المملكة العربية السعودية, 10 افريل 2013.

Figure N°147 : différences, inégalités et disparité inter quartiers de la ville de Bou-saada



Source : Résultat représenté par l'auteur à la base de l'étude citée plus haut, 2015.

Cette étude illustre, d'une façon prépondérante, que

- les conditions de logement plus précaires, les surfaces plus petites malgré un plus grand nombre de ménages de 6 personnes ou plus, ont engendré un niveau d'insécurité et de criminalité un peu élevé dans le quartier Maitar par rapport aux deux autres.
- La disparité inter quartiers (celui de planifier et précaire) en matière d'équipements a conduit à une émergence de disparités socio spatiales en matière d'accès aux services et équipements publics.
- le manque d'espace de convivialité a influencé négativement sur la cohabitation (les passerelles entre les habitants sont de plus en plus ténues)

Au-delà, il nous semble utile de souligner que les phénomènes de l'inégalité¹ et de la disparité dans la ville de Bou-saada ont plusieurs échelles en commençant par l'absence du confort de logement, l'accessibilité aux services commerciaux et socioculturels et la différenciation des conditions physique et géographique, en arrivant à une situation socio-économique minime caractérisée par une forte concentration des ménages à faible revenus,

On peut constater en outre que d'autres quartiers, dans la ville de Bou-saada, ont les mêmes facteurs poussant à la montée des inégalités, il s'agit notamment des quartiers de "Sidi Slimane, Rasfaa, Koucha, Dachra Gueblia".

L'habitat spontané a tendance depuis longtemps à la misère, marginalité, défaveur sociale, stress, le sentiment de relégation et l'exclusion en général "*un environnement social défavorable*", ces données nous permettent de comprendre que l'état de bien-être physique, mental et social, sont très influencés par des déterminants sociaux. plusieurs études montrent comment de plus en plus de personnes, qui se trouvent en situation de différenciation spatiale, se trouvent "déclassées" ou "disqualifiées", Ceci on peut l'appeler un " déséquilibre" ou plus grave encore " « processus ségrégatif ». La ségrégation est un processus, alimenté par un ensemble de mécanismes et conduisant, à un moment donné, à une disparité socio-économique (catégorie sociale, revenu) visible entre les unités (quartiers, communes) d'un espace (Aire urbaine, Région) et à une homogénéisation au sein de ces unités.

Mesurer, comprendre et évaluer le phénomène de l'inégalité sociale et son interaction avec d'autres champs dans la ville de Bou-saada demeure donc un champ d'investigation encore en friche dans l'étude socioéconomique faite par le PDAU qui réduit cette dernière à une simple exposition du nombre des habitants, taux d'accroissement et d'autres données superficielles.

¹ Par souci de clarification conceptuelle, on essaye de donner des synonymes et d'utiliser des concepts à sens fort, en occurrence inégalité, ségrégation : séparation, mise à l'écart, mise à exclusion, L'inégalité sociale est le résultat d'une distribution inégale des ressources au sein d'une société

La disparité en matière d'équipement: Parmi, les grands équipements prévus et réalisés dans

le PDAU se déclinent comme suit :

- la rocade
- le tribunal
- le centre universitaire
- le complexe sportif (piscine olympique)

L'essentiel des équipements administratifs et de service sont localisés dans le centre-ville de Boussaâda, contrairement aux autres quartiers de la ville ce qui crée un engorgement du centre surtout en l'absence d'un réseau de transport et adéquat.

On peut facilement distinguer la disparité en matière d'équipements entre le tissu central et les espaces d'extension, et aussi le brassage de styles, sans rampes avec des couleurs et des stèles sans véhiculer symbolique.

Le tableau n° 32 permet de confirmer dans une certaine mesure de la négligence en matière d'équipement, en outre aucune infrastructure digne du nom "*Équipement culturel*", le quartier " Maitar" mérite largement une maison de la culture et plusieurs centres culturels de proximité.

Figure N° 148: concentration des équipements dans la ville de Bou-saad



Source :PDAU de la ville de Bou-saada

Tableau N° 32: Les équipements à Maitar

Type d'équipement	Surface (m²)
2 écoles primaires	4 700
2 mosquées	1 400
subdivision APC	3245
polyclinique	1649
CEM	
Commerce	1570

Source : PDAU de la ville de Bou-saada.2005.

Les instruments d'urbanisme doivent le plus souvent se préoccuper de cette catégorie d'espace.

La ville de Bou-saada rayonne dans sa région sur plusieurs communes, pour le 3^e cycle et les centres de formations professionnelles, elle attire des centaines d'élèves des communes voisines (Maarif , Khoubana, El Hamel, Tamsa, SidiAmeur Oultem, El houamed, et Ouled Sidi Brahim ,M'cif Ben Zouh). Cette conurbation de la ville de Bou-saada avec les communes avoisinantes nécessite de repenser la programmation des équipements et le transport dans les différentes étapes d'élaboration des instruments d'urbanisme.

Entre le PDAU de 1996 et la révision, les équipements proposés de la ville de Bou-saada sont pratiquement les mêmes malgré le déficit en matière des établissements, des équipements culturels. Un PDAU caractérisé par une forte consommation d'espace au mépris des équipements.

La partie consacrée aux équipements se limite au recensement des équipements existants, la définition de déficit se base seulement sur la grille d'équipement sans aucune contribution de la population à cette partie.

V. Quel espace de convivialité offert par le POS : Espace mental, espace de désir et espace de services,

V-1 Les espaces publics dans le Ksar: espace populaire d'excellence

En commençant par le Ksar, le noyau de la ville de Bou-saada, on trouve qu'il s'organise autour de ces espaces communs dits "Rahbat"¹ des espaces populaires² d'excellence, elles servent de desserte, de rencontre, de raccordement des ruelles, elles jouent un rôle fonctionnel et symbolique.

De prime, au niveau fonctionnel, ces espaces, servent à une homogénéité entre "vide" et "plein" et une *transition* du statut "privé"³ au statut "public", ces deux points expriment l'importance de l'aspect social dans la conception de la vieille ville où tout espace matérialisé pour le confort de l'habitant par des espaces publics à la fois conviviaux⁴ et des espaces de

¹ Pluriel de Rahba. C'est un élément primordial de composition dans la forme urbaine traditionnelle, elle contribue avec d'autres éléments d'articulation comme " la ruelle, les impasses, le marché " dans une logique de *combinaison, continuité* et d'*hiérarchisation* à donner une image cohérente à la vieille ville " *le Ksar* "

² Chaque Rahba a des usagers courants qui la visite habituellement.

³ Le statut public c'est à dire accessible à tous et le statut privé c'est le contraire

⁴ On entend par convivial tout espace animé par une activité et/ou pratique sociale, économique, artisanale, culturelle, culturelle ou spirituelle, cette définition est conclue à travers ce qu'on a consulté.

proximité.

De seconde, cet espace, en outre définit l'identité du bâti qui l'entoure et souligne une image symbolique particulière avec l'activité artisanale.

Tout ce qui précède est renforcé par le statut piétonnier de ces Rahbats, par l'ambiance qu'elles dégagent, par le microclimat qu'elles construisent, par l'ombre qu'elles fournissent.

Parmi les Rahbats, on peut citer :

Rahbat L'bayadh : situe au Nord- Est du Ksar, sa surface atteint 1100m².

Rahbat Ramlaia : situe au Sud- Ouest du Ksar, sa surface atteint 635m², inclut plusieurs activités : cafés, magasins, librairie etc.

Rahbat Chorfa: situe à l'Est du Ksar, beaucoup de commerce.

Rahbat el Mouamine: situe au Nord du Ksar, de petite surface.

Rahbat el Chohada: situe au Nord du Ksar, de surface atteint 400m².

Il y a d'autres Rahbats de petite surface (moins de 150m²) un peu partout, utilisées généralement comme une aire de jeu pour les enfants et pour les cérémonies.

Figure N° 149 : positionnement des Rahbats dans le Ksar



Source : établie par l'auteur à base de PDAU

V-2 Les espaces publics hors Ksar: un tissu figé avec des formes mortes

A Bou-saada , l'espace public s'est banalisé, soit dans sa quantité réduite, soit son usage (pour les hommes, des places saturées d'automobiles), soit dans sa forme (formes vides, résiduelles)

Dans toute la ville de Bou-saada, n'existent que deux espaces publics (El Wiam et Place des Martyrs¹) une place encombrée par le parking des taxis "clandestins".

V-3 Les zones d'extension : Atmosphère peu habitable

Les quartiers d'extension contemporains se trouvent réduits à un seul usage qui se substitue à leur rôle premier comme un espace collectif, ce caractère collectif nécessite des espaces

¹Cette place meublée d'un monument a reçu les corps ensanglantés de 14 chahids pendant la Révolution

publics et plus particulièrement des espaces conviviaux, ce jugement peut s'argumenter lorsqu'on voit quelques places et squares dépeuplés dans presque tous les quartiers d'habitat collectif, impropres, inconfortables et inanimés,

À l'instar de ce qui précède, on peut facilement imaginer l'influence de cette situation d'un côté sur les habitants de la ville de Bou-saada et en particulier les familles qui n'ont pas un lieu pour s'aérer ainsi que pour recréer et s'amuser, et d'un autre côté, la défigure de perception paysagère dans la ville.

VI. Inégalité sociales (groupes sociaux vulnérables) une ville mobile ou ancrée

On débute par une expression "c'est l'environnement urbain qui doit être adapté aux habitants". On parle de personne à besoin spécifique on parle en premier lieu de la mobilité. La mobilité est un signe de présence et se déplacer est devenu indispensable pour accéder à la plupart des biens, des services et contribuer à l'intégration urbaine et sociale de tout un chacun.

Dès lors, chaque ville doit garantir l'accès à la mobilité pour tous¹, si non, la ville contribue à fragiliser les individus et définir les inégales et les exclus de la société. L'inégalité d'accès à la mobilité est liée à des inégalités d'aptitude ou de compétences à la mobilité².

Dans cette partie, on va porter la recherche sur la prise en compte des inégalités d'accès à la mobilité dans les politiques urbaines.

Les instruments d'urbanisme en général et le POS en particulier instituent la maîtrise de l'urbanisation et renforcent la cohésion et l'équité sociale. Ils doivent prendre en compte les handicaps liés aux fonctions sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, en général ils doivent reconnaître les multiplicités des handicaps et les handicaps temporaires.

Dès lors assurer un équilibre entre le besoin en matière de mobilité et faciliter l'accès pour tous, mais ce qu'on constate à travers la ville de Bou-saada c'est le manque des normes techniques pour que cette partie sociale ait les moyens de bouger et non pas être ancrée et ils ne sont pas pris en compte de façon coordonnée dans les instruments d'urbanisme, ni de près

¹ Garantir le droit de transport

² Personnes défavorisées et personnes âgées, personne handicapée, personne en difficulté ou personne à mobilité réduite, grosso modo «Groupe sociaux vulnérables»

ni de loin.

Les obstacles au déplacement des personnes à mobilité réduite freinent ou empêchent la mobilité professionnelle, rigidifiant ainsi le marché du travail et ouvre l'ancrage. Alors que les conditions d'accessibilité dans la ville ne sont pas les mêmes pour tous, cette disparité de mobilité n'est pas seulement liée aux moyens de transports, mais aussi à la localisation des activités qui participent au champ des possibles des personnes.

Favoriser le droit d'accès et réduire les obstacles à la mobilité c'est d'abord :

- Concevoir les itinéraires piétonniers lesquels doivent être directs (réduire les distances entre les équipements et les quartiers)
- pratiques (éviter les pentes raides, les marches et les bordures de trottoirs qui peuvent gêner physiquement les personnes à mobilité réduite et les personnes utilisant des fauteuils roulants et des poussettes). Bref "Rendre les services accessibles à tous"
- Fournir l'espace de déplacement et pour le stationnement.

À partir de l'analyse des instruments d'urbanisme, on constate dans un premier temps que la prise en compte des personnes en difficulté de la ville de Bou-saada est un enjeu qui n'a pas été mis en place. Le PDAU doit être marqué par le passage de la notion de transport à celle de déplacement puis de mobilité avec ses dimensions spatiale, temporelle et sociale.

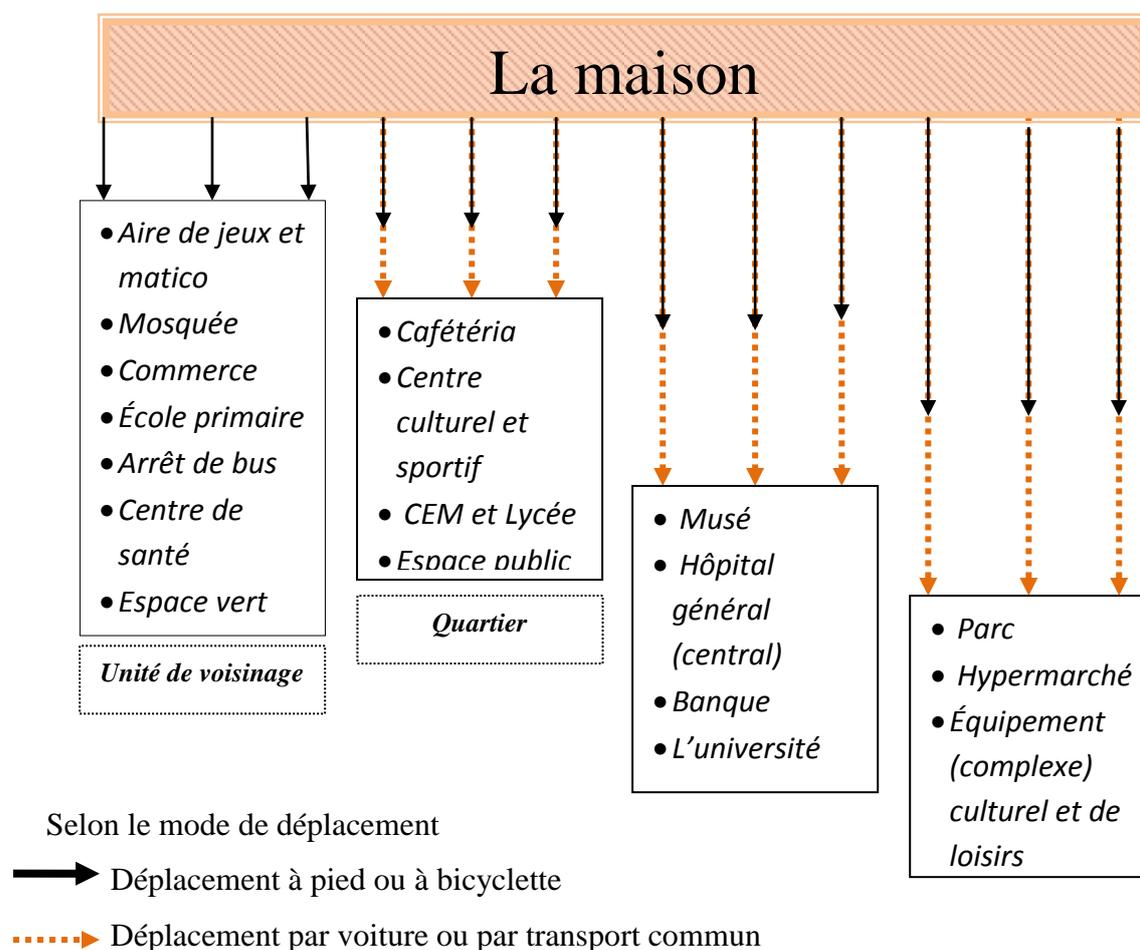
Dans cette étape, nous proposons un organigramme qui doit être pris en considération dans la conception des villes en s'appuyant notamment sur les souhaits des citoyens-usagers.

Les principes qui nous permettent de dessiner l'organigramme (figure 150):

- réduire les distances vers les équipements et les quartiers et encourager la marche¹ (Les itinéraires piétonniers doivent être conçus de façon à être directs)
- offrir une meilleure accessibilité et pratiques pour tous (femmes enceintes, enfants, personnes âgées, personnes à mobilité réduite.....), améliorer le transport public en commun par l'offre d'une meilleure qualité des arrêts et services de bus.

¹ Marcher c'est réduire la dépendance vis-à-vis de la voiture mais c'est aussi rencontrer les gens, parler et discuter, alors renforcer les liens sociaux.

Figure N° 150: Les modes de déplacement maison/équipements selon la distance.



Source : établie par l'auteur à base de plusieurs documents, 2014.

VII. Santé publique

Les instruments d'urbanisme, notamment le PDAU et le POS sont des règles de planification urbaine qui maîtrisent le développement urbain et satisfont les besoins des habitants en matière de logement et d'équipement tout en assurant le bien-être et une qualité de vie appropriée.

La qualité environnementale et sanitaire constitue un ensemble indissociable,

La qualité sanitaire est peu dans les études des instruments d'urbanisme, en effet ce problème deviendra prioritaire dans les années à venir sur les terrains inondables, ce risque se heurte avec la forte demande au foncier.

Dès lors, on peut mettre en valeur l'idée "urbanisme pour santé publique"¹. En outre, on trouve que les liens entre urbanisme et santé ont été de plus en plus ignorés et oubliés surtout en Algérie. Cependant la santé constitue l'un des points primordiaux du développement durable et pour une meilleure intégration de cette dernière à l'urbanisme, il doit être un urbanisme favorable à la santé qui se focalise sur l'amélioration du cadre de vie et une qualité de vie pour l'ensemble de la population vivant dans une même ville.

Dans notre cas "les instruments d'urbanisme" ont un rôle primordial pour les villes en fonction de la manière dont ils abordent ces problèmes et garantissent des conditions de vie qui contribuent à la santé par la prise de décisions dans l'intérêt public avant tout et portent l'attention sur la manière dont les habitants utilisent le bâti et non pas sur les constructions.

Après un constat de la ville de Bou-saada et la consultation de plusieurs recherches en matière de santé publique dans la ville de Bou-saada, on a trouvé qu'il y a beaucoup de problèmes survenant dans cette ville aujourd'hui. Ce sont les conséquences d'un environnement et de conditions de logement inappropriés, de la pollution, de l'inégalité et la façon dont ceux-ci sont gérés et utilisés par ses habitants.

Parmi les documents consultés, Un premier document de travail qui a fait l'objet d'une thèse de doctorat de CHERIF Kamel, sur l'Étude éco-épidémiologie de la leishmaniose cutanée dans le bassin du Hodna(M'sila). Il se veut être un ouvrage qui fournit des réponses exhaustives et vise à favoriser le débat sur l'urbanisme et la santé dans la ville de Bou-saada.

Au niveau de la ville, on trouve plusieurs problèmes, qui influencent négativement sur la santé physique et morale des habitants :

- Un manque d'environnements sûrs et ouverts et aussi les lieux de rencontre, les espaces publics et les jardins familiaux.
- Des logements surpeuplés et construits avec des matériaux toxiques et des structures polluantes et dangereuses et dans des zones à risque et c'est le cas des quartiers spontanés dans la ville de Bou-saada (Maitar, Sidi Slimane, Rasfa, Dachra Gueblia..)

¹ La définition de santé par l'Organisation Mondiale de la Santé (1946):

"La santé est un état de complet bien-être à la fois physique, mental et social et pas seulement l'absence de maladie ou d'infirmité. Pouvoir bénéficier du niveau de santé le plus élevé possible est l'un des droits fondamentaux de tout être humain, sans distinction de race, de religion, de conviction politique ou de conditions économiques et sociales".

- Pollution atmosphérique à cause de prolifération des carrières sableuses qui portent sur l'augmentation de graves maladies pulmonaires (bronchite chronique ou emphysème, asthme) ainsi que de l'état cardiaque; et construisent un environnement non agréable augmentent la sensation de l'inconfort.
- Un manque des zones purement piétonnes
- Des zones exposées au bruit et aux déchets (surtout les sites touristiques)
- Le surpeuplement de quelques quartiers spontanés est associé aux troubles mentaux, aux pathologies physiques et aux accidents.

L'ouvrage décrit en haut donne des indications sur les quartiers de la ville où se concentrent les problèmes de santé les plus importants, on peut citer :

Tableau N° 33 : L'évolution des maladies au cours du temps

Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Leishmaniose	554	821	826	1288	1391	2014	1457	558	698
Fièvre Malte	342	360	238	181	315	654	695	549	368

Source :

Tableau N° 34 : L'évolution des maladies à transmises hydrique

<i>Année</i> <i>/maladie</i>	<i>Choléra</i>	<i>Hépatite</i>	<i>Fièvre</i> <i>typhoïde</i>	<i>Dysenterie</i>
<u>2005</u>	<u>00</u>	<u>00</u>	<u>00</u>	<u>00</u>
<u>2006</u>	<u>00</u>	<u>06</u>	<u>06</u>	<u>00</u>
<u>2007</u>	<u>00</u>	<u>02</u>	<u>02</u>	<u>00</u>
<u>2008</u>	<u>00</u>	<u>01</u>	<u>04</u>	<u>00</u>
<u>2009</u>	<u>00</u>	<u>01</u>	<u>01</u>	<u>00</u>
<u>TOTAL</u>	<u>00</u>	<u>10</u>	<u>13</u>	<u>00</u>

Source : direction de la santé et de la population

Tableau N° 35: L'évolution des maladies transmises par les animaux

<i>Année</i>	<i>Leishmania</i>	<i>Fièvre malte</i>	<i>Kyste</i>	<i>Rage (chien)</i>
<u>2005</u>	<u>1682</u>	<u>652</u>	<u>12</u>	<u>264</u>
<u>2006</u>	<u>1396</u>	<u>695</u>	<u>11</u>	<u>306</u>
<u>2007</u>	<u>646</u>	<u>539</u>	<u>05</u>	<u>284</u>
<u>2008</u>	<u>688</u>	<u>296</u>	<u>04</u>	<u>298</u>
<u>2009</u>	<u>902</u>	<u>257</u>	<u>05</u>	<u>281</u>
<u>TOTAL</u>	<u>5214</u>	<u>2439</u>	<u>37</u>	<u>1433</u>

On peut faire une petite comparaison entre trois quartiers :

Tableau N° 36 : Évolution de la maladie de Leishmania année : 2008

	jan	fév	mar	avril	Mai	juin	juillet	aout	Sep	Oct	Nov	Déc
	s											
Ben	48	17	0	3	0	0	0	0	0	1	57	59
Dakmous												
Sidi	16	1	9	0	0	0	0	3	0	5	31	33
Slimane												
Maitar	9	1	1	0	0	0	0	0	0	0	12	14

Tableau N° 37 : Évolution de la maladie de Leishmania année : 2009

	jan	fév	mar	avril	Mai	juin	juillet	aout	Sep	Oct	Nov	Déc
	s											
Ben	2	22	0	2	2	0	0	0	6	4	5	37
Dakmous												
Sidi	23	10	1	5	5	0	0	0	0	3	6	33
Slimane												
Maitar	2	1	2	0	0	0	0	0	0	9	15	4

On peut conclure que :

- Le moustique "Phlébotome" réside dans les maisons
- La prolifération des squirres dans ces quartiers et les déchets

Tableau N°38 : Évolution de la maladie La fièvre malte année : 2008

	jan	Fév	Mars	avril	Mai	juin	juillet	aout	Sep	Oct	Nov	Déc
Ben	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dakmous												
Sidi	4	1	1	4	4	3	7	1	1	1	1	1
Slimane												
Maitar	0	1	3	4	4	2	1	0	0	0	0	0

Tableau N°39: Évolution de la maladie La fièvre malte année : 2009

	jan	fév	mar	avril	Mai	juin	juillet	aout	Sep	Oct	Nov	Déc
Ben	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dakmous												
Sidi	2	6	1	6	3	1	0	4	1	0	0	0
Slimane												
Maitar	0	1	1	0	2	2	1	1	1	0	1	1

On peut constater que la plupart des cas de cette maladie sont enregistrés au niveau des quartiers Maitar et Sidi Slimane, cela peut s'expliquer par l'élevage qui est la première cause de cette maladie (surtout dans la zone appelé Khrabcha), et aussi la consommation des laits crues et les viandes de vaches.

Les instruments d'urbanisme doivent contenir un « Codage spécifique » : zone prioritaire qui peut définir les zones prioritaires afin de mener une analyse plus complète pour identifier toutes les possibilités d'initiatives urbanistiques susceptibles d'améliorer la situation.

VIII. Citoyens – habitants – usagers devant Information/consultation/ participation

En termes d'urbanisme, le droit à la participation découle du droit du citoyen à être tenu informé et consulté sur les processus décisionnels affectant le lieu où il habite. A différents niveaux de participation correspondent différentes phases du processus d'urbanisme

Dans la pratique et en réalité, la participation de la population à la démarche d'urbanisme et à l'élaboration des instruments d'urbanisme, notamment le PDAU et le POS, se trouve limitée dans toutes les villes algériennes, où elle ne reconnaît pas la nécessité d'une telle participation. On trouve aussi dans quelques cas, le processus est transformé pour obtenir un résultat particulier ; dans d'autres cas, on a recours à un processus de consultation pour légitimer les décisions déjà prises.

Les instruments d'urbanisme suivent une démarche non-participative lors de la publication¹ de celui-ci où les citoyens sont informés et peuvent exprimer leurs opinions sur les choix déjà formulés sans pour autant avoir de pouvoir décisionnel (les pétitions venant après).

Les associations apparaissent comme des cadres possibles de mobilisation de la base, pour une plus large participation au développement local et national, les renforcer doit être une des priorités des autorités politiques. La meilleure prise en charge des dynamiques peut donc valablement être appréhendée comme une des formes de construction de la démocratie et du développement urbain (la liste des associations est jointe en annexe).

B- Qualité de flux et d'offre urbaine

I- Entretiens et questionnaire auprès les habitants:

Transmettre d'information urbaine et Évaluer et satisfaire les besoins urbains

Après la consultation de plusieurs documentations et la lecture de plusieurs livres, articles concernant l'approche participative, la consultation...etc. on peut dire, que

« La participation citoyenne se base sur l'alimentation des réflexions des citoyens sur leur rôle dans la ville »

Dans cette optique, afin de disposer d'un corpus de données, on a recueilli des informations par entretiens et questionnaires à la fois formels et informels à l'écart des

¹ Les citoyens sont consultés au cours des enquêtes publiques à la fin du processus

groupes sociaux, le résultat de rencontres avec des étudiants, des jeunes diplômés engagés dans la vie active, des responsables locaux, des immigrants, des ingénieurs en hydraulique, génie civil, des architectes, des dessinateurs, des personnes âgées et enfin par questionnaires auprès des habitants de la ville.

J'ai obtenu auprès d'eux des informations très diverses sur leur quotidien, leurs pratiques, leur vision sur la ville, sur le tourisme. Ces éléments m'ont permis de mieux cerner les spécificités de la ville de Bou-saada.

II. Modalité de saisie du questionnaire :

afin de disposer d'un corpus de données, on a recueilli des informations par entretiens et questionnaires à la fois formels et informels à l'écart du groupe sociaux, sont le résultat de rencontres avec des étudiants, des jeunes diplômés engagés dans la vie active, des responsables locaux, des immigrants, des ingénieurs en hydraulique, génie civil, des architectes, des dessinateurs, et questionnaires auprès des habitants de la ville.

On a obtenu auprès d'eux des informations très diverses sur leur quotidien, leurs pratiques, leur vision sur la ville, et surtout de tourisme. Ces éléments nous ont permis de mieux cerner les spécificités de la ville de Bou-saada.

- 400 questionnaires diffusés dans les deux langues Arabes et Français (voir annexe)
- 7 n'ont pas été retournés et 8 sont considérés non exploitables (les répondants n'ont pas suivi le processus demandé de réponse)

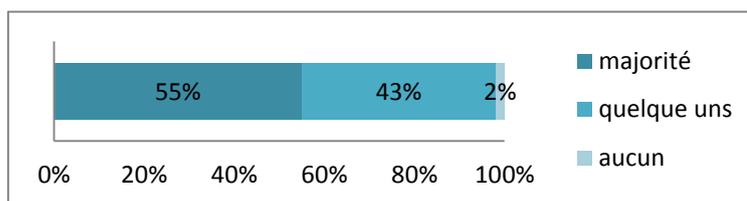
Au total 385 questionnaires ont été exploités (un taux d'exploitation de 96%), on a transféré les réponses sous le logiciel d'analyse statistique (Excel)

On va analyser dans ce chapitre deux axes thématiques, notamment la qualité identitaire et sociale, la participation et la mise à disposition d'informations

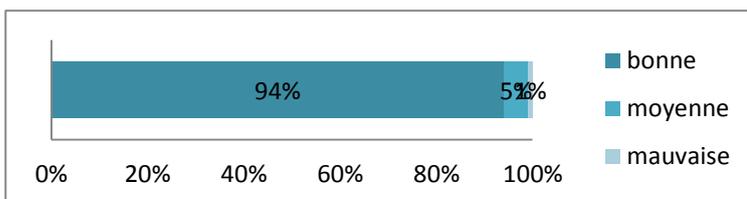
III. Analyse de questionnaire :

1. Les liens sociaux :

Connaissez-vous vos voisins?



Quelle est la nature de relation avec les voisins que vous connaissez?



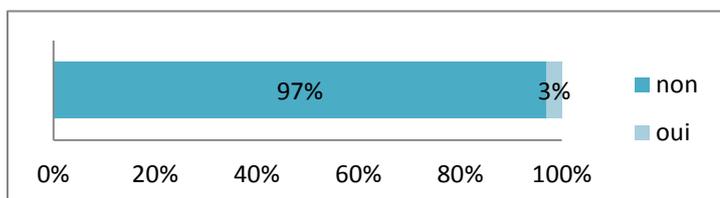
Pour 55% et 43% des répondants, les rapports de voisinage sont très sacrés et

gardent une bonne relation entre eux alors on peut dire que les liens sociaux dans la ville de Bou-saada sont très renforcés (la vie en société) car l'addition des rangs 1 et 2 dans les deux diagrammes est nettement supérieure au rang 3 qui présente surtout les emménagés récents (moins de 2 ans dans leur quartier)

2. Participation

Etes-vous engagé dans une association de la ville de Bou-Saâda?

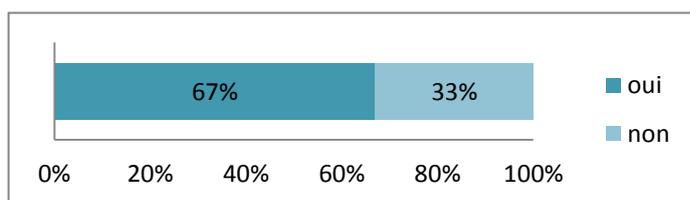
Ce questionnaire confirme le faible engagement des habitants de la ville de Bou-saada dans l'activité associative, cette activité est un vecteur important pour la participation des habitant à la vie publique (3% se disent membres



d'une association), les femmes sont encore moins impliquées que les hommes, les emménagés récents sont moins adhérents que ceux qui sont installés depuis plus de 2ans, ce qui souligne le manque d'une action collective des habitants dans cette ville.

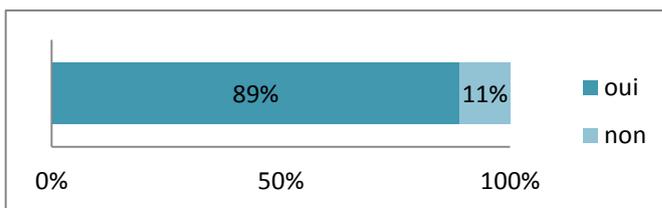
êtes-vous volontaire pour un bénévolat de nettoyage de quartier ou d'autres activités?

67% des interrogés ont répandu par l'affirmative, ce qui montre l'importance de cette opération pour eux, ce résultat explique aussi la forte sociabilité informelle des habitants dans la ville de Bou-saada.



S'il existe des réunions publiques pour améliorer la ville de Bou-saada, seriez-vous prêt à y participer?

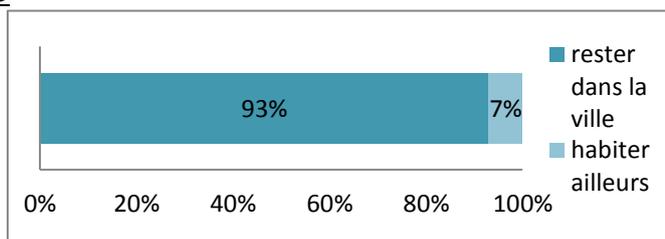
89% des répondants se disent prêts à y participer des réunions publiques, ce qui signifie la grande volonté des habitants de faire un débat sur les enjeux de la commune en ce qui concerne particulièrement le zonage, le règlement et les équipements.



3. L'attachement des habitants à leur ville

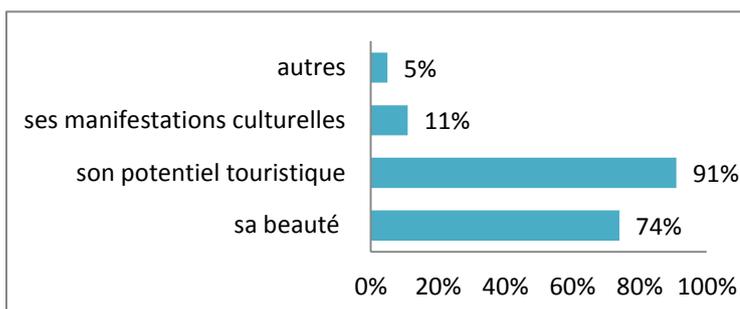
Si vous en aviez la possibilité, souhaitez-vous ?

La majorité des habitants interrogés souhaite rester dans la ville (93%) ce qui signifie le fort attachement des habitants à leur ville



Selon vous, la ville de Bou-Saâda est une ville attractive par:

91% des répondants justifient l'attractivité de la ville de Bou-saada par son potentiel touristique et en deuxième lieu par sa beauté (74%) et en troisième lieu par ses manifestations culturelles, d'autres habitants citent: "



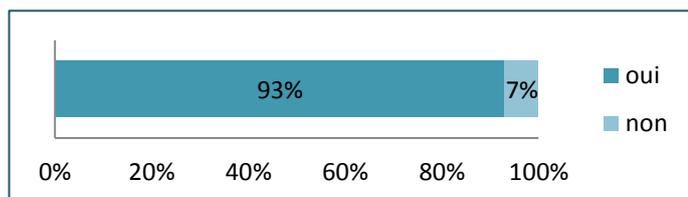
est une ville accueillante, Bou-saada a une histoire, sa situation géographique...."

4. La disponibilité de l'information:

L'information dans les instruments d'urbanisme pose un autre problème celui de sa diffusion (une mauvaise publicité) qui ne permet pas à chacun d'être informé et de s'exprimer ce qui engendre un écart entre l'état et les habitants comme acteurs dans le processus d'élaboration des instruments d'urbanisme.

Avez-vous toute nouvelle information sur votre ville et surtout les grands projets?

La majorité des répondants n'a pas

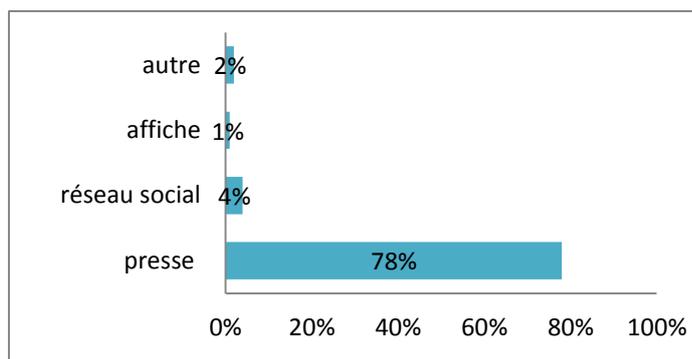


l'information sur la ville (93%) ce qui signifie que le niveau d'information reste très faible, ce résultat nous interroge sur la participation des habitants dans l'enquête publique lancée lors de

de la préparation des instruments d'urbanisme dans cette ville.

Par quel moyen avez-vous obtenu des informations sur la ville?

78% des répondants prennent l'information sur leur ville par presse et les autres outils d'information de communication et de concertation n'ont pas été développés ; ce qui ne permet pas au plus grand nombre l'accès à l'information et l'expression de leurs avis.



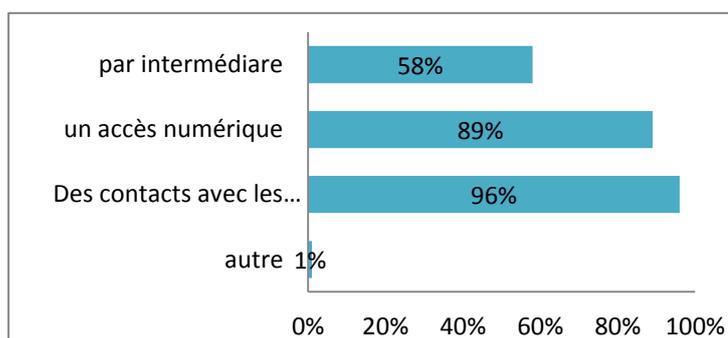
Parmi les informations suivantes, quelles sont celles dont vous avez besoin?

Les habitants interrogés se sentent concernés par les différentes problématiques de la ville par le besoin de la mise en disposition d'une information variée et de qualité (tous les pourcentages dépassent 59%), une meilleure expression des besoins et une qualification de la demande, cette information peut qualifier et former les habitants sur l'avenir de la ville



Que proposez-vous pour faciliter et améliorer la vie quotidienne des habitants (en matière de l'informations)?

Les habitants interrogés souhaitent être associés aux décisions sur la



politique de la ville (96%) en premier lieu et aussi un accès numérique (89%), on note que les habitants privilégient beaucoup plus les canaux de proximité et l'écrit pour être tenu informés.

On peut citer quelques propositions positives et pensées

«Bulletin d'Information distribué mensuellement dans les boites aux lettres de chaque ménage.» «Un site d'internet officiel de la ville.»

V. Résultat et discussion

Ce questionnaire sous-tend le travail mené dans ce chapitre, visant à confirmer la rupture entre un urbanisme imposé et les aspirations des habitants, cet urbanisme qui est signe de distinction,

Les réponses renvoyées par les habitants de la ville de Bou-saada ont fondamentalement contribué à guider la présente recherche par :

- Réponses unanimes « On veut bénéficier du confort mais sans pâtir des inconvénients de la ville ».
- Idées, tacitement expliquées
- Les Personnes enquêtées sont accolés les qualitatifs de "trop" "beaucoup" surtout en ce qui concerne les problèmes de propreté, de déchets et d'inégalité.
- Les Attributs élémentaires de l'urbain Déchets, Patrimoine, Tourisme, Déplacement, Centre ville, Image de la ville
 - Les habitants de la ville de Bou-saada sont très pessimistes et inquiets quant à l'avenir de l'environnement dans la ville.
 - Les problèmes de patrimoine, des ordures ménagères, de transports, Qui ressemblent à beaucoup d'autres villes, mais en tout cas pas aux instruments d'urbanisme que l'on continue à dresser.
- les éléments qui sont cités par les personnes enquêtées sont à mettre en relation avec ceux qui concernent la définition de ville durable car ils s'opposent à ce qui caractérise le désagrément de la vie citadine.
- La fréquence avec laquelle plusieurs termes reviennent correspond sans doute à une volonté d'améliorer leur qualité de vie.
- les habitants sentent leurs quartiers "en marge"
- l'apparition progressive d'un phénomène de ghettoïsation dans certains quartiers
- l'inégalité face au risque (quartiers exposés au risque d'inondation, au bord de l'Oued)
- Les inégalités entre les quartiers (centraux et périphériques)
- On trouve dans ce niveau plusieurs expressions, il s'agit notamment de
 - Susciter un débat collectif
 - Rassembler tous les acteurs
 - Exprimer les points de vue.

C- Verification des hypotheses

Notre deuxième hypothèse posait la question de l'intérêt d'une participation des habitants quel que soit le processus d'aménagement et d'urbanisme.

Les chapitres 2, 7 et 11 chapitres sont destinés à prouver la deuxième hypothèse de cette thèse, ils visent à évaluation le degré de participation des citoyens à l'élaboration des instruments d'urbanisme et à découvrir les différents moyens de cette participation.

En analysant les réponses à notre questionnaire dans le chapitre présent, nous observons un très fort attachement des habitants à leur ville et aussi une forte volonté à participer des réunions publiques.

Dans un contexte de développement durable, il est souhaitable et indispensable que les habitants participent au processus d'établissement des instruments d'urbanisme. Alors il est nécessaire qu'ils s'en informent pour qu'ils en comprennent les enjeux et puissent être associés au processus d'urbanisme.

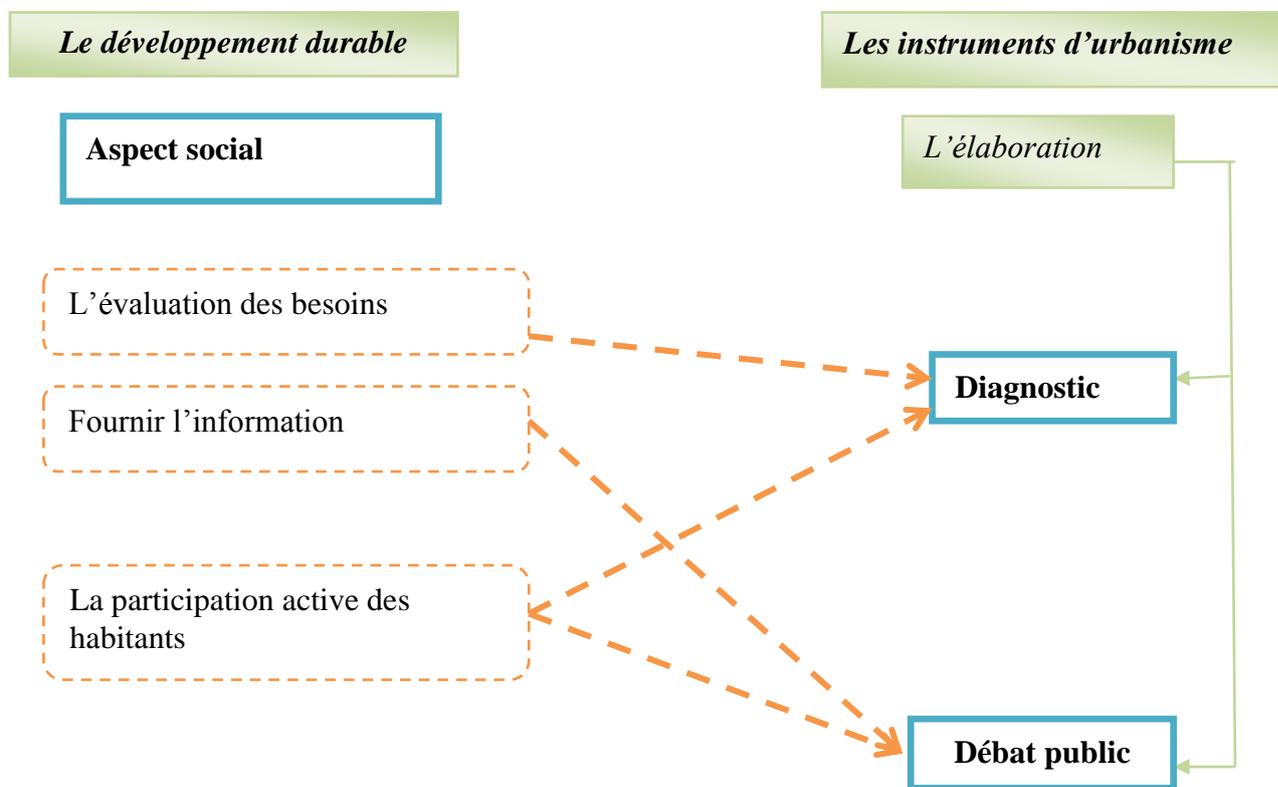
En revanche, Les habitants ne forment pas un ensemble uniforme car chacun d'entre eux se construisant ses propres représentations de l'espace selon son âge, sa fonction, son niveau intellectuel...etc. alors qu'il est nécessaire de les organiser, de créer des réseaux sociaux et de verbaliser les savoirs.

L'enquête publique, une phase obligatoire dans l'élaboration des instruments d'urbanisme, est le plus souvent un échec. La vocation non consultative de cette enquête ne permet pas aux habitants ayant fait la démarche de se déplacer d'aller pour ou contre ces propositions. Pour cela, il nous semble nécessaire de développer une autre manière d'informer, d'encourager, de créer des échanges entre le savoir des techniciens, urbanistes, aménageurs et les attentes des habitants (usagers) sur les différentes problématiques, une démarche informative et participative.

Notre recherche démontre que l'intégration du développement durable dans les instruments d'urbanisme dépend du degré de participation des habitants. Elle démontre également que le degré de participation des habitants à cet égard est influencé par la manière d'informer, de consulter et de concerter.

D- Vers une intégration des aspects sociaux dans le processus des instruments d'urbanisme

Figure N° 151: L'intégration de l'aspect social dans le processus de l'urbanisme.



Source : établie par l'auteur, 2016.

Conclusion

Le chapitre présent montre la faiblesse intrinsèque et le manque d'une définition claire du "volet social" dans les instruments d'urbanisme et comme résultat on peut dire que

« Le social est voué au simple accompagnement du PDAU et POS »

Pour mieux apprécier les spécificités de la ville de Bou-saada, nous avons proposé d'effectuer une lecture profonde des aspects sociaux par le biais d'un ensemble d'indicateurs et enquêtes.

On a développé, dans ce chapitre, à partir de ce que les instruments d'urbanisme ont besoin, on a aussi montré la nécessité de prendre quelques points très marginalisés par ceux-ci; à la fois, la question des inégalités socio-spatiales (J'ai dénommé des inégalités socio-spatiales parce que c'est l'espace spatial et son aménagement qui créent cette inégalité), la nécessité d'une information de qualité, permettant d'alimenter les processus décisionnels ; la grande responsabilité des instruments d'urbanisme à garder l'image de la ville en évitant « d'Occulter la figurabilité du social et des appartenances culturelles et de tomber dans le chaos »

La ville de Bou-saada est depuis longtemps, comme lieu de l'innovation, sociale et culturelle. Du fait de la croissance démographique exceptionnelle observée dans les dernières décennies et d'une urbanisation anarchique et émergente, la ville de Bou-saada a subi divers dysfonctionnements sociaux. Il s'agit notamment de la dégradation des conditions de vie, les tensions urbaines (différentes nuisances et pollutions). Mais il faut, dans cette perspective, que les instruments d'urbanisme soient connectés avec les besoins des habitants et notamment les plus fragilisés (personnes aux besoins spécifiques) ; Il est encore indispensable que le PDAU et POS procèdent à un état des lieux, d'évaluer les besoins du moment, prévoir les besoins futurs et d'informer les citoyens.

Ce chapitre présente les résultats des analyses qualitatives effectuées à partir des données recueillies sur terrain qui sont plus près de la réalité. En effet, l'information offerte par /pour des instruments d'urbanisme ne doit pas se résumer à une information qualitative. La recherche d'informations sociologiques variées et régulièrement mises à jour ; devient dans ce contexte une nécessité particulièrement prégnante et reste toujours un gage d'une gestion urbaine durable. Cela nous l'appelons une offre en matière d'information urbaine.

C'est à partir de ce chapitre qu'on a mis en lumière ce que chacune des

différentes méthodologies quantitatives et qualitatives apporte en termes d'information, et que l'on peut affirmer que les méthodes de recherche et d'analyse de d'information deviennent un outil efficace et un fil conducteur pour préparer des outils efficaces de planification urbaine.

CONCLUSION DE LA TROISIEME PARTIE :

La ville de Bou-saada est le produit d'une planification urbaine assez longue, au quelle elle porte des traces significatives d'un héritage traditionnel, colonial et récent , mais d'un autre côté, le caractère normatif de PDAU qui définit au minimum les grandes affectations du sol, le zonage et les grands équipements, influence négativement sur la composition de l'espace , ceci se traduit par une certaine vacuité du sens architectural et urbanistique.

Les instruments d'urbanisme et en particulier le PDAU n'est pas allée au bout de ses objectifs

Nous avons enregistré qu'à cet égard, les procédures d'élaboration des PDAU et POS sont répréhensibles, car les populations concernées n'ont pas été consultées, tandis que les évaluations des besoins sociaux ou économiques en matière d'infrastructures ou d'aménagements sont superficiellement étudiés et le plus souvent sont très peu justifiables car elles ne considèrent pas les besoins réels ou prioritaires du développement.

À chaque étape de la procédure d'élaboration des instruments d'urbanisme, la collectivité n'a pas intérêt à adopter une méthode permettant de vérifier si les enjeux environnementaux ont été bien intégrés et si les mesures pour en maîtriser les conséquences ont bien été prévues.

Les études du POS dans la ville de Bou-saada témoignent d'un souci de prise de distance critique vis-à-vis de l'action, ces études doivent chercher à comprendre les phénomènes urbains mais celle-ci sont confrontées à une réalité foncière complexe qu'empêche la collecte des données, leur exploitation ainsi que la réalisation d'enquêtes fiables ce qui approfondir la faille entre étude, action et pratique

L'occupation des sols actuelle de la ville de Bou-saada longe les axes routiers dans la programmation des projets qui sont en majorité des programmes d'habitat sans prendre en compte les équipements urbains adéquats et les espaces verts, ce qui produit des cités dortoirs.

Le très faible taux de réalisation des POS est justifié par le manque des moyens. Dans la réalité, les prévisions ne sont pas respectées et ces plans ne représentent pas des documents de référence. Il y a une absence totale de programmation de la mise en œuvre. Les POS sont devenus des documents obsolètes. Bref, Le POS est un vrai obstacle devant la diversité et la variété de composition urbaine

Le plan d'occupation des sols (POS) de la ville n'est plus adapté aux mutations socio-économiques qu'a connues la ville de Bou-saada ces dernières années. Le POS une fois homologués, ne sont pratiquement jamais traduits en programmes d'actions. Seuls quelques services s'y référant notamment pour les autorisations administratives.

La réalité de la ville de Bou-saada s'accommode bien mal des instruments d'urbanisme, en effet, les cas d'étude de POS que nous avons présenté ci-dessus ne sont pas exhaustifs des problématiques urbaines en Algérie, mais elle démontre le manquement qu'a connu un instrument fondateur de la planification urbaine.

L'environnement dans la ville de Bou-saada, au potentiel naturel énorme, a malheureusement vu la dégradation de ses qualités (air, paysage urbain, espaces verts), une dégradation généralement d'origine anthropique devant le silence des instruments d'urbanisme. Les enjeux majeurs et problèmes environnementaux de fond dans la ville de Bou-saad sont divers, parmi les plus graves, on trouve les carrières qui fournissent le matériau brut à être transformé avant son utilisation, ce processus contribue à l'ensablement et à la pollution atmosphérique.

La ville de Bou-saada était depuis longtemps, comme lieu de l'innovation sociale et culturelle. Du fait de croissance démographique exceptionnelle observée dans les dernières décennies et d'une urbanisation anarchique et émergente, la ville de Bou-saada a subi aux divers dysfonctionnements sociaux. Il s'agit notamment, la dégradation des conditions de vie, les tensions urbaines (différentes nuisances et pollutions). Mais il faut, dans cette perspective, que les instruments d'urbanisme soient connectés des besoins des habitants et notamment des plus fragilisés (personnes ont besoins spécifiques) ; Il est encore indispensable que le PDAU et POS procèdent à un état des lieux, d'évaluer les besoins de moments, prévoir les besoins futurs et d'informer les citoyens.

Cette partie présente des résultats des analyses qualitatives effectuées à partir des données recueillies de terrain plus près de réalité. En effet, l'information offerte par /pour des instruments d'urbanisme ne doit pas se résumer à une information qualitative, La recherche d'informations sociologiques variée et régulièrement mise à jour ; devient dans ce contexte une nécessité particulièrement prégnante et reste toujours un gage d'une gestion urbaine durable. Cela nous l'appelons une offre en matière d'information urbaine

Subordonner l'urbanisme aux objectifs environnementaux, c'est d'abord intégrer les préoccupations environnementales à tous les stades de l'élaboration de PDAU et POS, c'est prévenir, réduire et atténuer les effets néfastes sur l'environnement et augmenter sa capacité à

supporter la charge qui pèse sur lui. Il ne peut être réduit à des simples opérations esthétiques de ravalement et de création des espaces verts.

Cette étude qui a mené sur la ville de Bou-saada révèle que cette ville est assez représentative de plusieurs villes algériennes en ce qui concerne la complexité des problèmes créés par la croissance démographique et le développement inégal de l'espace. Cette complexité est liée d'une façon directe à la limite des instruments d'urbanisme d'acquiescer une qualité législative, d'encadrer la ville, de fournir aux habitants un cadre de vie fonctionnel, de préserver l'environnement et les espaces fragiles, de garder l'image de la ville et de sauver ce qu'il est encore possible de sauver.

CONCLUSION GENERALE

Cette partie de la thèse débute par un rappel des hypothèses formulées et objectifs poursuivis, elle enchaîne les grandes lignes et les étapes marquantes de notre recherche, cela est suivi par la réponse aux questions de recherche.

A. PROBLEMATIQUE ET CHEMINEMENT DE LA RECHERCHE

Notre travail de recherche trouve sa motivation dans le débat encore actuel autour de la question de l'articulation entre l'urbanisme et le développement durable ainsi que leurs conséquences

Le développement durable apporte-il une valeur ajoutée à l'urbanisme ?

Est- Il vraiment possible d'adapter la ville aux exigences de la durabilité ?

Répondre à ces deux questions, implique la prise au sérieux du concept de développement durable et le développement d'une démarche interdisciplinaire pour appréhender l'urbanisme.

La présente thèse a cherché l'apport possible des différentes théories et études de développement durable pour tenter d'identifier ce qui pourrait enrichir à la fois la pensée et les pratiques en urbanisme. Nous avons tenté, tout au long de ce travail, en usant de la rhétorique grammaticale, de décliner le concept de développement durable; à divers modes et divers temps, cela nous a conduit à reconnaître l'efficacité nécessairement partielle des politiques de développement durable ce qui incite à comprendre pourquoi elles sont menées, on ne tarde pas à tomber sur leurs multiples conditionnements, ce qui justifie une lecture beaucoup plus technique.

Répondre à la problématique de l'intégration du concept de développement durable dans les instruments d'urbanisme, dans une perspective de meilleure gestion de la ville, amène nécessairement à concilier plusieurs domaines et approches, en constituant un corpus théorique autour de l'aspect environnemental et social.

Nous mobilisons ainsi des méthodes qualitatives et quantitatives pour la compréhension de l'aspect social et environnemental

Les différents résultats obtenus sont relativisés par une bibliographie pluridisciplinaire qui permet normalement à notre thèse d'être un ouvrage de référence où l'on pourra trouver de façon claire l'origine de tous les travaux. Dans cette bibliographie on s'est intéressée, en premier lieu, aux domaines de l'urbanisme, la réglementation urbaine, de développement durable, la sociologie urbaine et l'environnement.

A travers les douze chapitres répartis entre trois parties structurantes de la thèse, nous avons étudié de manière théorique et empirique, à partir d'un cas particulier : la ville de Bou-saada, l'évolution des instruments d'urbanisme en Algérie qui présente un « urbanisme de droit », leurs contenus, leur cheminement et les conséquences de l'intégration de développement durable comme un nouveau objectif de ceux-ci, en se basant sur les deux hypothèses formulées au début de cette recherche qui sont :

- L'intégration du développement durable dans les instruments d'urbanisme reflète le degré d'engagement des habitants et de leur participation réelle.
- L'intégration effective des objectifs de développement durable dans les instruments d'urbanisme est traduite par la prise en compte de l'environnement.

Nous avons cherché tout le long de notre recherche à vérifier ces deux hypothèses, en identifiant les traductions concrètes et opérationnelles de l'aspect social et environnemental qui pouvaient émerger à travers les instruments d'urbanisme. Pour ce faire, nous nous sommes appuyés sur un modèle d'analyse construit à travers plusieurs indicateurs.

Quel intérêt présente donc un travail de ce type ?

Deux objectifs ont sous-tendu ce travail, d'une part, la nécessité de construire un baromètre de la contribution des villes algériennes à la durabilité, fondé dans un premier temps sur les lectures, essentiellement la ville de Bou-saada. D'autre part, envisager l'évidence, celle d'un processus d'urbanisation rapide et généralisé mais aussi celle du devenir d'une société et l'état de l'environnement dans un cadre spatial très largement modifié, resituer l'étude dans la dialectique des relations entre le social/l'environnement et le spatial à un moment charnière.

Pourquoi ce choix du cas d'étude ? La ville de Bou-saada représente de par son positionnement géographique un espace d'enjeux stratégiques. Parmi les facteurs qui influencent sur l'image touristique de la ville de Bou-saada, on trouve le poids de l'exode rural, l'urbanisation extrêmement rapide qu'elle a connu depuis quelques décennies, le non-respect des paramètres écologiques, la disparition quasi totale de ses vieilles oasis et

l'effacement progressif de son cachet architectural original. Bref la ville de Bou-saada connaît un changement qui influence sur son fonctionnement et fait perdre sa spécificité et son image historique.

Nous avons bâti cet effort de réflexion à partir des difficultés contemporaines que présentent la ville de Bou-saada et son environnement. Nous espérons avoir démontré que ces difficultés fournissent une clé de compréhension, elles traduiraient l'intensification contemporaine de l'urbanisation.

B. POSTURE METHODOLOGIQUE :

Pour répondre aux objectifs de recherche liés à la problématique de l'intégration du concept de développement durable dans les instruments d'urbanisme, nous avons adopté dans la présente étude pour une méthodologie d'analyse basée sur la méthode mixte de recherche qui combine une telle approche quantitative et qualitative et qui suggérerait un croisement des stratégies et des instruments de collecte et de traitement des données. De la sorte, l'adoption d'une seule démarche quantitative ou qualitative d'évaluation ne pourrait pas à elle seule nous fournir des informations, des évaluations et des pistes d'amélioration.

Cette démarche méthodologique quantitative et qualitative est passée par plusieurs stations :

- **Un cadre épistémologique et théorique constructif:** par l'analyse bibliographique, nous avons examiné l'inscription épistémologique de la construction des connaissances autour de la question de l'urbanisme et développement durable, en essayant de susciter un certain renouvellement de cette réflexion. Nous avons aussi constitué une analyse historique par un rappel historique des instruments de planification urbaine en Algérie ainsi que les grandes lois qui ont participé à la naissance des documents d'urbanisme. Cette analyse vise à retracer l'évolution de la ville historique de Bou-saada et analyse la situation actuelle à l'aide de fonds documentaires, cette approche aide aussi à évoquer les grandes étapes historiques de la formation de la notion de développement durable, mais aussi nous avons fait une analyse d'évolution des théories et modèles de l'intégration de la notion de développement durable dans l'urbanisme au fil du temps, nous ferons une place importante aux apports capitaux d'épistémologues du XXe siècle.

- **Un cadre Conceptuel** : L'analyse conceptuelle fournit un point de départ mais aussi un moyen de percevoir les méthodes d'approches les plus adéquates pour l'établissement du cadre opératoire de l'étude. Nous avons défini nos concepts qui sous-tendent dans les hypothèses, les instruments d'urbanisme et le développement durable, sous l'angle d'un processus évolutif et un contenu pluridisciplinaire, complexe et mouvant, nous avons ensuite mis l'accent sur les modalités des relations entre ces deux processus et deux contenus.
- **Une Construction d'un modèle d'analyse** : l'utilisation de système d'indicateurs nous a permis de répondre à plusieurs objectifs dans la présente étude et une meilleure compréhension de l'intégration de l'aspect environnemental et social dans les instruments d'urbanisme. Mais aussi un outil méthodologique dans une approche analytique pour l'évaluation à postériori des instruments d'urbanisme (indicateurs d'évaluation). Dans cette optique, nous avons proposé une grille composée de 22 indicateurs répartis en six blocs, chacun d'entre eux renvoyant à l'appréhension de l'une des deux dimensions de développement durable (environnementale et sociale). Ces indicateurs visent à fournir des informations, analyser et en combler des lacunes importantes dans les instruments d'urbanisme.
- **Un cadre empirique** : nous avons examiné de manière rétrospective, sur une longue période (avant, durant et après la colonisation française), le processus historique de la dynamique urbaine dans la ville de Bou-saada, en s'intéressant particulièrement à l'inscription de cette ville dans la nouveauté des plans d'urbanisme (PDAU et POS). Mais ces plans n'ont donné que des résultats limitées au départ du fait de la pseudo-urbanisation et de l'approche sectorielle," Une approche quantitative d'adaptation aux besoins.

Cette phase regroupe un ensemble d'observations directes, celles-ci sont prises sur terrain de manière à obtenir des informations objectives pouvant être classées en catégories définies et analysées statistiquement et une enquête basé sur l'échantillonnage non seulement pour repérer les données disponibles, mais aussi, pour tester les hypothèses, développer les idées, abandonner d'autres.

C. CONTRIBUTIONS SCIENTIFIQUES ET OPERATIONNELLES :

Étudier le développement durable, tout comme l'urbanisme, c'est donc étudier la complexité, ce terme aussi très polysémique, comme le soulignent plusieurs recherches. Ici il désigne l'intensification des interactions partielles entre plusieurs domaines et plusieurs aspects. On admet que l'urbanisme crée la complexité, comme il incite à reconnaître, à étudier et à gérer, ce n'est alors pas très étonnant de voir les efforts de recherche se tourner vers la complexité.

La première partie de la thèse a cherché l'apport possible des différentes théories et études autour de la question de l'émergence de la notion du développement et son introduction dans l'urbanisme. De ce point, les principaux résultats de notre thèse, développés dans cette partie sont :

- le développement durable peut être considéré comme un référentiel de première importance, si l'on tient compte de ses avantages d'ordre écologique, social, culturel et économique.
- les différents facteurs qui permettraient d'inscrire l'urbanisme dans le cadre d'un développement durable en préservant l'environnement et en assurant un cadre de vie approprié aux habitants. Diverses voies s'ouvrent et le choix reste relatif entre elles en fonction de la nature des problèmes .
- La difficulté de concilier urbanisme et développement durable s'exprime chaque jour un peu plus, cette notion répond à un état de nécessité d'une transformation radicale de notre regard vers les exigences de l'environnement, et de nos visions à notre ville.
- Les principes du développement durable permettent une lecture tout aussi optimiste de l'urbanisation, et peuvent être plus efficaces et transformer les problèmes identifiés en avantages relatifs.
- Intégrer le développement durable dans les instruments d'urbanisme implique beaucoup plus qu'une transmission d'idées nouvelles, c'est inciter les dirigeants à avoir une réflexion sur la société actuelle et la ville.
- L'intégration du concept de développement durable dans les instruments d'urbanisme s'accompagne de modifications au niveau des objectifs, processus et contenus.

Dans notre deuxième partie, et après avoir présenté une description historique des instruments d'urbanisme, nous avons présenté notre modèle d'analyse par indicateurs.

Parmi les résultats de la deuxième partie

- L'urbanisme en Algérie après l'indépendance laisse apparaître une continuité de volonté de création de dispositifs juridiques.
- En Algérie, Les instruments d'urbanisme sont le résultat d'un long processus, plus ou moins complexe, avant, durant et après la colonisation française.
- La réglementation en matière d'urbanisme en Algérie est prisonnière d'un « urbanisme importé ».
- " L'incapacité du PDAU d'encadrer la réalité des villes ", Cette incapacité est due à la limitation de l'analyse des villes et le diagnostic préalable alors que les instruments d'urbanisme sont mal élaborés car ne se rendent pas compte de la réalité des villes

Dans la troisième partie, nous avons analysé le bilan d'application des textes en vigueur en matière de planification urbaine (PDAU et POS) et de la pratique dans la ville de Bou-saada qui nous permet de dresser un ensemble de difficultés et insuffisances auxquelles il conviendrait de pallier par la prise de mesures réglementaires et des mécanismes adéquats.

Parmi les résultats de cette dernière partie, on peut citer

- ➔ La ville de Bou-saada est le produit d'une planification urbaine assez longue, au quelle elle porte des traces significatives d'un héritage traditionnel, colonial et récent , mais d'un autre côté, le caractère normatif du PDAU qui définit au minimum les grandes affectations du sol, le zonage et les grands équipements, influence négativement sur la composition de l'espace , ceci se traduit par une certaine vacuité du sens architectural et urbanistique.
- ➔ La réalité de la ville de Bou-saada s'accommode bien mal des instruments d'urbanisme, en effet, les cas d'étude de POS que nous avons présenté ne sont pas exhaustifs des problématiques urbaines en Algérie, mais ils démontrent le manquement qu'a connu un instrument fondateur de la planification urbaine.
- ➔ L'environnement dans la ville de Bou-saada, au potentiel naturel énorme, a malheureusement vu la dégradation de ses ressources naturelles, une dégradation généralement d'origine anthropique devant le silence des instruments d'urbanisme.

→ « L'aspect social était voué au simple accompagnement du PDAU et POS »

La faiblesse intrinsèque et le manque d'une définition claire du "volet social" dans les instruments d'urbanisme.

→ L'enquête publique, une phase obligatoire et essentielle dans l'élaboration des instruments d'urbanisme, est le plus souvent d'échec. La vocation non consultative de cette enquête ne permet pas aux habitants ayant fait la démarche de se déplacer et d'aller pour ou contre ces propositions

Les résultats partiels obtenus à travers les quatre chapitres :

- L'articulation insuffisante entre l'urbanisme réglementaire et les transformations du cadre bâti,
- Les plans n'ont pu atteindre ni les objectifs généraux visés ni les objectifs locaux déclarés à l'occasion de l'élaboration de ces plans.
- Les instruments d'urbanisme n'apportent pas des clartés en ce qui concerne les servitudes, les grands équipements.
- Les instruments d'urbanisme ont trouvé des solutions à un rythme plus rapide que celui du développement des problèmes à résoudre.
- Les instruments d'urbanisme ne basent pas sur la morphologie de la ville et ne privilégient pas la juxtaposition
- Le sens réglementaire des documents d'urbanisme n'était pas toujours perceptible surtout en ce qui concerne la préservation des terres agricoles et l'assurance d'une politique foncière (l'absence de dispositions imposant aux propriétaires fonciers de se soumettre aux dispositions du POS)
- Le POS donne à l'urbanisme un caractère rigide et un peu d'évolutivité puisqu'il prévoit jusqu'au plan de masse des constructions
- Le POS dans la ville de Bou-saada n'est qu'un document type applicable à tous les cas.
- Le POS n'est qu'un simple document graphique, il témoigne des différents conflits dans l'usage du sol, en effet, le degré de constructibilité d'un terrain par le POS a un impact sur le prix de mètre carré, alors le POS est un facteur essentiel dans la division économique et sociale de l'espace urbain
- La majeure partie de ces équipements est prévue par l'ancien PUD, beaucoup sont toujours au stade d'étude.

- Les équipements et espaces libres sont souvent sur dimensionnés et répartis d'une manière qui se soucie peu de la justice foncière.

D. SYNTHÈSE DES RESULTATS ET VALIDATION DES HYPOTHESES :

Le développement durable apporte-t-il une valeur ajoutée à l'urbanisme ?

Oui, Le développement durable peut être considéré comme un référentiel de première importance, si l'on tient compte de ses avantages d'ordre écologique, social, culturel et économique.

Notre recherche démontre que l'intégration du développement durable dans les instruments d'urbanisme dépend du degré de participation des habitants. Elle démontre également que le degré de participation des habitants à cet égard est influencé par la manière d'informer, de consulter et de concerter.

Notre recherche démontre aussi que l'environnement est très peu pris en compte dans les anciens et les actuels documents d'urbanisme. En effet, à la fin des années 70, l'environnement ne constituait pas une priorité locale et encore moins urbanistique. Dans le PDAU "Fait de l'Environnement " que pour faire passer les projets, bref comme une formalité obligatoire et sans légitime profonde. Dans le POS, l'intention est portée plus particulièrement sur son contenu juridique puisque « Le POS reste un document réglementaire. Il y a plusieurs éléments en matière d'environnement qu'on ne peut pas traduire dans le POS. » Les contrôles administratifs portant sur la régularité de l'utilisation des sols sont impuissants.

L'intégration du développement durable dans les instruments d'urbanisme reflète le degré d'engagement des habitants et de leur participation réelle, elle est traduite par la prise en compte de l'environnement. Sur ces bases, les deux hypothèses sont affirmées.

E. PERSPECTIVE DE RECHERCHE :

La ville est le produit d'un ordre, d'une intelligibilité, d'un sens ; plusieurs considérations interviennent pour définir la ville, il faut savoir comment les acteurs sociaux la définissent, la reconnaissent et l'exploitent, l'analyse de leurs dires indique en outre la pluralité des schémas descriptifs. Ainsi que des perspectives dont ils sont l'expression, les hésitations, les reformulations, les reprises, les constatations sont autant de traces livrées à

l'analyse de leur élaboration discursive et des caractéristiques qui contribuent à définir l'urbanité par procédures mises en œuvre par les acteurs sociaux pour construire l'intelligibilité et la spécificité de la ville.

La présente thèse entend apporter sa modeste contribution à ce vaste chantier intellectuel par la proposition de quelques directions pour renforcer les instruments d'urbanisme dont :

- ➔ Les instruments d'urbanisme doivent devenir de véritables instruments interventionnistes et doivent modifier leurs fondements, leurs objectifs et revêtir une double/nouvelle dimension environnementale et sociale.
- ➔ Il est indispensable de mettre en parallèle la formulation d'une réglementation qui doit aborder les notions principales de développement durable dans le cadre de l'urbanisme en essayant de montrer la nécessité de changer la vision sur l'urbanisme, d'une vision superficielle à une autre porteuse d'un changement qui peut se traduire par de nouveaux mécanismes et normes

➔ **Vers une approche temporelle des instruments d'urbanisme :**

Les instruments d'urbanisme doivent gérer l'espace dans le temps, par un respect du temps pendant l'élaboration des instruments d'urbanisme.

➔ **Intégration d'une Approche participative :**

« Faire la ville avec les habitants en leur rendant plus de pouvoir ».

Les habitants connaissent mieux que personne leur quartier, leur ville, leur quotidien. En partant de leurs vécus, de leurs pratiques, il est possible d'améliorer sensiblement la vie quotidienne de chacun, l'écoute attentive des préoccupations, leurs concrétisation, ainsi que la recherche de réponses appropriées peut se faire à condition que chacun accepte l'apport de l'autre comme un enrichissement de sa propre réflexion.

Les instruments d'urbanisme (PDAU, POS) doivent en premier temps chercher à présenter les dynamiques sociales : histoire, quotidien, aspirations et perspectives d'avenir afin d'apporter des informations sur le concret et sur l'espace urbain.

Les instruments d'urbanisme doivent développer une autre manière d'informer, d'encourager, de créer des échanges entre les savoirs des techniciens, urbanistes et

aménageurs et les attentes des habitants (usagers) sur les différentes problématiques, en somme une démarche informative et participative.

→ **Intégration de l'Approche environnementale :**

Il est important de souligner que ce travail fait partie de l'urbanisme. Développer les rapports entre urbanisme et environnement n'a pas la prétention de s'inscrire au sein d'une étude portant sur le droit de l'environnement, c'est l'imprégnation des questions liées à l'environnement qu'est indiscutable.

En matière d'environnement, le respect et la prise en compte de l'environnement dans les instruments d'urbanisme peuvent se réaliser à travers l'élargissement des préoccupations environnementales, le développement des mesures préventives et correctrices, La sauvegarde du patrimoine naturel et urbain, qualité de l'air et de l'eau, des sols et des écosystèmes mais aussi l'utilisation économe de l'espace, la maîtrise des besoins de déplacement, la prise en compte des risques et la prévention contre les nuisances.

Renforcer la prise en compte de l'environnement dans l'ensemble des instruments d'urbanisme et l'évolution des rapports entre l'urbanisme et l'environnement peuvent se faire par l'application des procédures de plusieurs mécanismes (Évaluation environnementale, Étude d'impact) comme nous avons montré au cours de cette recherche.

La Déclaration de Rio affirme le rôle primordial et majeur de l'évaluation environnementale comme outil d'application du développement durable.

Le travail majeur n'est pas de concevoir une nouvelle forme idéale de la ville mais aussi de "reconcevoir" les villes existantes et de prendre en considération que les villes sont uniques dans leurs structures et leurs formes et qu'il semble plus simple de développer des stratégies planificatrices adaptées au contexte local

Nous espérons que les contributions présentées ici ouvriront la voie à d'autres initiations dans les champs des systèmes complexes qui nécessitent une approche pluridisciplinaire impliquant les urbanistes, les architectes, les géographes, les sociologues ...etc., pour la formulation des problèmes et leurs donner les solutions adéquates.

→ Intégration des méthodes d'évaluation :

Notre recherche sert à connaître la nécessité d'asseoir le diagnostic urbain sur un baromètre d'indicateurs multi varié pour évaluer la qualité de vie en ville et faire connaître les réalités sociales.

→ L'information offerte par /pour des instruments d'urbanisme ne doit pas se résumer à une information quantitative, La recherche d'informations sociologiques variées et régulièrement mise à jour, devient dans ce contexte une nécessité particulièrement prégnante et reste toujours un gage d'une gestion urbaine durable. Cela nous l'appelons une offre en matière d'information urbaine.

F. PROFIT PERSONNEL :

Les instruments d'urbanisme comme déclencheur et l'inventeur de la production urbaine doivent concevoir la ville comme un espace vivre : un *Flux*, un *système d'Offre*, une *Ambiance* et un *Ordre*.

Quand j'ai commencé ma recherche j'ai responsabilisé l'état de toutes fautes, mais j'ai transformé ma vision et j'ai responsabilisé aussi les habitants en tant qu'utilisateurs, consommateurs et usagers de la ville. J'ai pointé aussi mes affirmations par la discussion et le débat avec plusieurs collègues enseignants et professeurs qui sont unanimes autour d'un point qu'est : « *Il faut investir dans l'homme* ».

E- REFLEXIONS ET PERSPECTIVES DE RECHERCHE

Les réflexions menées au cours de cette étude et les perspectives de recherche à venir suivent, en gros, trois grandes orientations :

- Une orientation que je qualifierai d'«environnementale», qui consiste à étudier et développer le volet environnemental
- Une orientation que je qualifierai «sociale» ancrée au sein d'une problématique des phénomènes sociaux dans laquelle on questionnera plus particulièrement les besoins des habitants, l'histoire et la singularité de la ville comme des paramètres de base qui accompagnent l'élaboration des plans d'urbanisme.
- Une troisième piste de travail tient dans la possible contribution des recherches à une réflexion sur l'appellation même de « urbanisme chirurgical» qui consiste à établir un diagnostic approfondi, l'analyse des situations et enfin la constitution d'une base de travail indispensable à l'action dans laquelle des

interventions, soumises au cas par cas, sont mises en œuvre avec l'utilisation d'instruments adéquats.

Et j'ajoute:

« Pour qu'il prenne ses destinées entre ses mains en matière d'urbanisme et de développement durable ».

BIBLIOGRAPHIE

Bibliographie :

1. Abed Bendjelid, Planification et organisation de l'espace en Algérie, ED: Office des Publications Universitaires, Algérie, 1984.
2. A.BourGoin-B areilles, Guide de l'environnement ,2eme Edition, Ed : Frison –Roche, paris ,2003.
3. AFNOR,Guide pratique du développement durable, France ,2005.
4. Ahmed KOUMAS et Chéhrazade NAFA, L'Algérie et son patrimoine, Ed du patrimoine, Paris, 2003
5. Alain AVITABILE, La mise en scène du projet urbain " pour une structuration des démarches", Ed: L'Harmattan,
6. Alain BOURDIN, Mobilité et écologie urbaine, Ed: Descartes et Cie, Paris, 2007.
7. Alain Jounot, Le développement durable "100 questions pour comprendre et agir ",Ed :AFNOR ,France ,2004 .
8. Alexandre Kiss, Les hommes et l'environnement, Ed : Frison –Roche, paris 1998.
9. Alex Mucchielli, Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines, 3e édition, 2009, P 24
10. André Cholley, développement durable(l'information géographique), Ed :ARMAND COLIN, Paris, 2007.
11. Antonio Da cunha et Peter Knoepfel et Jean- Philippe Leresche et Stéphane Nahrath, Enjeux du développement urbain durable, Ed: presse polytechnique et universitaires romandes, Italie, 2005.
12. BENACHENHOU."l'expérience algérienne de planification et de développement 1962-1982",
13. Bliefert, perraud, Chimie e de l'environnement * Air, Eau, Sol, Déchets *, 1ere Edition, Ed : de boeck, paris ,2001.
14. Beaud. M," L'art de la thèse ", la découverte, France, 2006
15. Brahim Benyoucef, Analyse Urabine, Ed : Offices des Publications Universitaires, 3ème édition, Algérie, 2010.
16. Brigitte Girard-Hainz, Rêves de ville, Ed: L'Harmattan, paris, 2005.
17. Charles Jacques Berte, Lutte contre l'ensablement L'exemple de la Mauritanie, organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Rome
18. Chathlinne Charlot et Philippe Outrequin, L'urbanisme durable, ed: Le Moniteur, Paris, 2009.

19. Christian L veque et Yves Sciama, D veloppement durable "nouveau bilan ",Ed :DUNOD,Paris,2008.
20. Claire Revol , « Rythmes et urbanisme. Pour une approche esth tique du dynamisme urbain », Rhuthmos, 18 janvier 2012 [en ligne].
<http://rhuthmos.eu/spip.php?article493>.
21. Claude Faurie, Christiane Ferra, Paul Medori, Jean Deraux, Jean Louis Hemptinne, Ecologie *Approche scientifique et pratique *,5eme Edition, Ed : TEC& DOC, paris ,2003.
22. Claude et George, Bertrand Une g ographie traversi re: l'environnement   travers territoires et temporalit s,  d Arguments, 2002.
23. Code de l'urbanisme,  ditions BERTI ,Alger ,2008 .
24. Colloque des 15et 16 janvier 1999, Les nations unies et la protection de l'environnement *la promotion d'un d veloppement durable *, Ed : A.PEDONE, paris, 1999.
25. Collection g rer l'environnement, Gestion de l'environnement et entreprise, Ed : PPEUR, 1997.
26. Corrire Gendron, Vous avez dit D veloppement durable ? , Ed: Presses Internationales Polytechniques, Canada, 2007.
27. Cristian Brodhag et autres, Dictionnaire du d veloppement durable,  dition AFNOR , France , 2004 .
28. Denise Pumain et Thierry Paquot et Richard Kleinscager,Dictionnaire la Ville et l'Urbain ,Ed:ECONOMICA ,Paris ,2006 .
29. Dictionnaire du d veloppement durable, Ed: AFNOR France ,2004.
30. Dictionnaire de l'environnement ,3eme Edition, Ed :AFNOR, France ,2001.
31. Dominique GAUZIN-MULLER, l'architecture  cologique "21 exp riences europ ens", Ed: LE MONITEUR, Paris, 2001.
32. Edwin ZACCAI, Le d veloppement durable " dynamique et constitution d'un projet", Ed: EcoPolis, Bruxelles, 2002.
33.  lisabeth DORIER-APPRILL, Ville et Environnement, Ed : SEDES, France, 2006.
34. Encyclop die 1830-1962 de l'Afrique du Nord, encyclopedia-afn.org/Historique Bou-Saada Ville, 22/12/2015.
35. ENSPM, "importance de protection de l'environnement  , formation industrielle, France ,2005.

36. Etudes environnementales et aménagement des zones oasiennes en Algérie; cas des oasis de Laghouat et de Bou Saada, Université de M'Sila: Lettre Wallonie-Bruxelles à Alger, Délégation Wallonie-Bruxelles - Communauté française et Région wallonne de Belgique
37. Explique-moi le développement durable (le bel exemple du recyclage des bouteilles et flacons plastiques (guide pour renseignement) cycle 3, ADEM, France ,2006.
38. Farid Babbache, Le développement durable au quotidien, éditions EYROLLES PRATIQUE, paris ,2007 .
39. Florence TOURETTE, Développement social urbain et politique de la ville, Ed : Gualino, paris, 2005.
40. Françoise LAOT et Michel ROUAH, Piloter le développement social " guide d'évaluation dynamique et participative", Ed: L'Harmattan, 1994.
41. François HAINARD et Christine VERSCHUUR, Mouvement de quartier et environnements urbains, Ed: ENDA Diapol-KARTHALA, 2005.
42. François Mancebo, le développement durable, Ed ARMAND COLIN, paris, 2008.
43. François Ramade, Dictionnaire encyclopédique des pollutions, Ed : science international, paris, 2000.
44. Franck-Dominique Vivien, Le développement soutenable, Ed: La Découverte, Paris, 2005
45. Fabrico Flipo, le développement durable, Ed: Bréal, 2007
46. Gabriel Wackermann, Ville et environnement ,Ed :ellipses ,paris ,2005.
47. Geneviève Féron et autres, Ce que développement veut dire, Ed d'organisation, paris, 2005.
48. Hélène Noizet, La fabrique de la ville, Ed : Publication de la Sorbonne, Paris, 2007.
49. Henri Lefebvre, Espace et politique ,2^e Edition, Ed :Economica ,paris ,2000.
50. Institut National de Génie Urbain, La Ville et l'Environnement "21 expériences à travers le monde ", Edition POLYTECHNICA, Paris ,1994
51. Institut des villes, Ville, santé et développement durable, édition la documentation française, paris, 2007.
52. Jacqueline BEAUJEU-GARNIER, Géographie urbaine, Ed: ARMAND COLIN, 5^e édition, 1997.
53. Jacqueline BOUNNAMOUR, L'information géographique "Développement Durable",2007 .

54. Jacques CHEVALIER et Jean-Pierre PEYON, Au centre des villes "dynamique et recompositions", Ed: L'Harmattan, Paris, 1994.
55. Jean Hetzel ,Batiments HQE et développement durable ,Ed:AFNOR ,2^{ème} édition ,France ,2007.
56. Jean-Marc Offner et Carole Pourchez, La ville durable, Ed: La documentation Francaise, 2007
57. Jean-Marc STEBE et Hervé MARCHAL, Sociologie urbaine, Ed: ARMAND COLIN, Paris, 2010.
58. Jean la Marque, Code de l'environnement ,6eme Edition, Ed : DALLOZ, paris ,1998.
59. Jean Louis MAUPU, La ville creuse pour un urbanisme durable, Ed: L'Harmattan, paris,
60. Jean-Pierre GAUDIN, Les Nouvelles politiques urbaines, Ed: Presse Universitaires De France, 1^{ère} édition, 1993.
61. Jean-Pierre Paulet "Le développement durable " , Ed : ellipses, France ,
62. Jean-Pierre PAULET, Géographie urbaine, Ed: ARMAND COLIN, 2009.
63. Jeans Sinos, Evaluer l'impact sur l'environnement ,1ere édition, Ed PPUR, Suisse, 1990.
64. Jérôme DENIS et David PONTILLE, « Écologie graphique et signalétique urbaine
65. Jocelyne DUBOIS-MAURY, L'aménagement urbain " outils juridiques et forme urbaine", Ed: DALLOZ, Paris, 1996.
66. Kaabeche M, Ecologie et urbanisme quelles priorités ? In actes du séminaire international sur la gestion des villes, M'sila, 1999.
67. Karen Delchet, Développement durable l'intégrer pour réussir, éditions AFNOR,France ,2007.
68. Karen DELCHET, Qu'est-ce que le développement durable ,éditions AFNOR,France ,2003.
69. Larisaa NOUEY, La couleur dans la ville, Ed: LE MONITEUR, France, 2008.
70. Lorenza MONDADA, Décrire la ville, la construction des Savoirs urbains dans l'interaction et dans le texte, Ed: anthropos, paris, 2000
71. Laurent Jolia –FERRIER et Nicolas Boudeville, Guide pratique de l'audit d'environnement, Ed : TEC&DOC paris, 1999.
72. Marc Cote, L'espace Algérien, ED: Office des Publications Universitaires, Algérie, 1983.

- 73.** Marie-claude SMOUTHS, Le développement durable les termes du débats, édition ARMAND COLIN ,France , 2005.
- 74.** Maria Sgroi-Dufresne, ALGER 1830-1984 "stratégie et enjeux urbains", Ed: Recherche sur les civilisations, paris, 1986.
- 75.** Maouia Saidouni, Eléments d'introductions à l'urbanisme, CASBAH Édition, Alger, 2000.
- 76.** Maurice Angers, Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines, édition CASBAH, 1996
- 77.** Michel Bassand , Métropolisation ,Crise écologique et développement durable ,Ed :Science ,Technique, Société ,France ,2000 .
- 78.** Ministère de l'Aménagement de Territoire et de l'Environnement (MATE) " Plan national d'actions pour l'environnement et le développement durable (PNAE-DD) ", Alger, janvier 2002.
- 79.** Ministère de l'Aménagement de Territoire et de l'Environnement (MATE) " Etat de l'environnement et politique suivies «, Alger ,2003
- 80.** Ministère de l'Aménagement de Territoire et de l'Environnement (MATE) " Etat de l'environnement ", Alger ,2000
- 81.** Ministère de l'environnement français ,12 questions sur l'environnement, France ,1996.
- 82.** Mohammedi Halima et al, Essai sur le rôle d'une espèce végétale rustique pour un développement durable de la steppe algérienne in Développement Durable et Territoires
- 83.** NACIB, Y. « culture oasiennes », ENAL, 1986.
- 84.** Nadir Boumaza et al, Villes réelles, villes projetées (villes maghrébines en fabrication), Ed : Maisonneuve et Larose, Paris,2005.
- 85.** Ibrahim Nahal, la désertification dans le monde « Cause, Processus, Conséquences, Lutte », ed : L'Harmattan, 2004.
- 86.** Nicole MATHIEU et Yves GUERMOND, La ville durable du politique au scientifique, Ed: Cemagref, INRA, Paris, 2005.
- 87.** Olivier PLIEZ, Villes du Sahara, Ed: CNRS, Paris, 2003.
- 88.** Pascal SANSON, Le paysage urbain, Edition : L'Harmattan, France, 2007
- 89.** Patricia Bordin, SIG (conception, outils et données), Ed: Lavoisier, Paris, 2006.
- 90.** Patrick Humières et autres, Le développement durable, Ed : d'Organisation, Paris, 2005.

91. Patrick NORYNBERG, Faire la ville autrement (la démocratie et parole des habitants), Ed: Yves Michel, France, 2001.
92. Patrick PIGEON, L'environnement au défi de l'urbanisation, Ed: Presses Universitaires De Rennes, collection "espace et territoires", 2007.
93. Paul SCHWACH et autres, Reconstruire la ville sur la ville, Ed: adef, 1998.
94. Pierre Merlin-jean Pierre Traisnel, Energie environnement et urbanisme durable, 1ere Edition, Ed PUF, paris ,1996.
95. Pierre Merlin, Françoise choay, Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement ,1ere édition, Ed : PUF, paris ,2005.
96. Rachid Sidi Boumedine « L'urbanisme en Algérie, échec des instruments ou instruments de l'échec? »,2013.
97. Richard Rogers, Des villes durables pour une petite planète, Ed: Le Moniteur, 2^e édition, Paris, 2008.
98. Roger Dajoz, Précis d'écologie ,8eme édition, Ed : DUNOD, paris, 2006.
99. Roberto CAMAGNI et Maria Gibelli, Développement urbain durable, Ed : AUBE, 1997.
100. SAIDOUNI.M, Élément d'introduction à l'urbanisme, Edition Casbah, Alger, 2001.
101. Tewfik GUERROUDJ, Pourquoi faire de l'urbanisme? , Ed : confluences, 2011.
102. Thierry Libaert et autres, le développement durable, Ed :DUNOD, Paris 2008
103. Yankel FIJALKOW, Sociologie de la ville, Ed: LA DECOUVERTE, Paris, 2004.
104. Yannick Marek, Villes en crise, Ed: CREAPHIS, 2008.
105. Youssef Diab, Pratique du développement urbain durable, Ed : WEKA, Alger, 2003
106. Yves GRAFMEYER, Sociologie urbaine, Ed: ARMAND COLIN, 2005.
107. Yvette Veyret, Le développement durable: approches plurielles, édition HATIER, paris ,2005.
108. Yvette Veyret, Dictionnaire d'environnement, Ed: ARMAND COLIN, Paris, 2007.
109. Vincent BERDUALAY et Olivier SOUBEYRON, l'écologie urbaine et l'urbanisme, Ed: LA Découverte, paris, 2002.

110. Véronique Barnier et Carole Tucoulet, Ville et environnement "de l'écologie urbaine à la ville durable ", édition : la documentation Française, France ,1999.

Thèses:

- ABOU WARDA- KHAZEN Maissoun « Efficacité environnementale des documents locaux d'urbanisme : application aux bruits routiers dans les communes franciliennes et algéroises», Thèse de doctorat Docteur de l'Université Paris XII, Spécialité : Urbanisme, aménagement et politiques publiques, Université Paris-Est, 2008.
- AGHRMIOU rahmoun naima, la planification urbaine à travers le PDAU et POS et la problématique de croissance urbaine et de l'interaction villes/villages en Algérie, référence empirique à la wilaya de TIZI OUZOU, thèse de doctorat, université MOULOUD MAMMERI de TIZI OUZOU, 2013.
- CHABI Nadia, L'homme, l'environnement, l'urbanisme. Thèse de doctorat, Faculté des Sciences de la Terre, de la Géologie et de l'Aménagement de Territoire ; 2012
- Dakhia Karima , "Intégration du Facteur Environnement dans la Planification Urbaine Selon une Méthode Systématique ",mémoire de magister ,EPAU,2004.
- LAKHDAR HAMINA Youcef , ABBAS Leila, évolution des instruments de planification spatiale et de gestion urbaine en Algérie, Cinq Continents, Volume 5 / Numéro 11, 2015.
- Nedjai Fatiha, Les instruments d'urbanisme entre propriétaire foncier et application cas d'étude : la ville de Batna, Mémoire présenté en vue de l'obtention Du diplôme de Magister, 2013.
- CHERIF Kamel, étude éco-épidémiologique de la leishmaniose cutanée dans le bassin du Hodna (M'sila), Université Ferhat Abbas-Setif 1, 2014.
- RAFFAUD Fanny, L'URBAIN, L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE EN FRANCE Essai d'analyse – Revue Urbanisme - 1964-2000, Ecole Doctorale des Sciences Humaines et Sociales, Décembre 2003.
- Thierno AW, la ville nouvelle de Marne- la- Vallée et son insertion dans la dynamique francilienne, université Paris-Est, 2010.

Article et rapport :

- Antoine S. Bailly, La perception des paysages urbains. [Essai méthodologique] [article], Essai méthodologique, Espace géographique Année 1974 Volume 3

Numéro 3 Schéma d'Orientation d'Aménagement et de Développement était élaboré par la C.A.D.A.T (Caisse algérienne D'Aménagement de Territoire)

- Schéma De Cohérence Urbaine De L'Aire Urbaine De La Ville De BOUSSAADA, mission II Direction de l'environnement.
- Christine Partoune, La dynamique du concept de paysage in Revue Éducation Formation - n° 275, septembre 2004, Laboratoire de méthodologie de la géographie, Université de Liège.
- Daniel DESBIENS: « La connaissance non partagée, n'a pas vraiment son utilité », www.dico-citations.com > citation
- Direction de l'environnement, Schéma De Cohérence Urbaine De L'Aire Urbaine De La Ville De BOUSSAADA, mission II.
- FADEL Djamel, Rôle des espaces verts dans la protection de l'environnement. Acte d'une journée nationale de l'arbre, 1996, Skikda.
- Fayçal OUARET, l'urbanisme en Algérie : 'fragments d'un discours amoureux,
- FELLOUSSIA Lahçene, les instruments d'urbanisme entre théorie et pratique, cas des POS de M'sila, université FERHAT ABBAS-Setif, 2013.
- Marc Salmon, Allaoua AMMICHE, Ali GUERMIT, Ali REDJEM, André OZER, « Boussaâda : une ville touristique confrontée au développement urbain. Apports de la télédétection », Journées d'Animations Scientifique (JAS09) de l'EUF Alger Novembre 2009.
- Ministère de l'Aménagement de Territoire et de l'Environnement (MATE) " Plan national d'actions pour l'environnement et le développement durable (PNAE-DD) ", Alger, janvier 2002.
- Ministère de l'Aménagement de Territoire et de l'Environnement (MATE) " Etat de l'environnement et politique suivies ", Alger ,2003
- Ministère de l'Aménagement de Territoire et de l'Environnement (MATE) " Etat de l'environnement ", Alger ,2000.
- Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la ville de Bou-saada .
- Thomas Kirszbaum, Comité d'évaluation et de suivi de l'ANRU articuler l'urbain et le social enquête sur onze sites « historiques » en rénovation urbaine rapport final, Janvier 2010.
- Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de la ville de Bou-saada, 2008.

- Loi n° 03-10 du 19 Joumada El Oula 1424 correspondant au 19 juillet 2003 relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable, article 18.
- La loi minière algérienne (Loi 01-10 du 03/07/2001) et à ses propres engagements en matière de développement durable
- Le décret exécutif n° 02-470 portant sur les modalités d'application des dispositions relatives aux autorisations d'exploitations des carrières et sablières.
- la révision de Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la ville de Bou-saada, 2005.
- la loi n°04-20 du 25-12-2004 Relative à la prévention des risques majeurs et à la gestion des catastrophes dans le cadre du développement durable.
- la loi 90-29 du 01-12-90 (Décret exécutif 91-177 du 28-05-91 fixant les procédures d'élaboration et d'approbation du PDAU)

ANNEXE

Ce questionnaire est établi dans le cadre de préparation d'une thèse de doctorat : (Option : aménagement urbain), intitulé : **L'intégration du concept de développement durable dans les instruments d'urbanisme**

Cas d'étude : la ville de Bou-Saâda

Merci de bien vouloir consacrer quelques minutes pour répondre à ce questionnaire qui nous permettra de prendre en considération vos problèmes et vos attentes dans cette recherche, (Nous rappelons que vos réponses seront prises avec anonymat)

- 1- **Age :** 18-45 45 et plus
2- **sexe :** Masculin Féminin
3- **Adresse:**.....
4- **fonction:**.....
5- **Etat matrimonial:** Marié(e) célibataire - **nombre d'enfants:**
-

6- Depuis combien de temps habitez-vous à la ville de Bou-saada?

- Moins de 5ans entre 5 et 10ans
 Entre 10 et 20 plus de 20ans

7- Dans quel type de logement habitez-vous?

- Habitat individuel habitat collectif
 Habitat traditionnel habitat spontané

8- Quel est l'état de votre logement?

- Bon état Etat moyen mauvais état

9- Combien des personnes habitent dans votre quartier?

- Inférieur à 6 égal ou sup à 6

Que pensez-vous de votre quartier?

- 10- **Verdoyant** Oui Non
11- **Propre** Oui Non
12- **Calme** Oui Non
13- **Bien desservi par le transport en commun** Oui Non
14- **Dynamique** Oui Non
15- **Un endroit où l'on trouve facilement tout ce dont a besoin** Oui Non
16- **Relié aisément au centre ville** Oui Non
17- **Sécurisé** oui non

18- Connaissez-vous vos voisins?

Aucun *quelques uns* *la majorité*

19- Quelle est la nature de relation avec les voisins qui vous connaissez?

Bonne *moyenne* *mauvaise*

20- Votre mode de déplacement au besoin hebdomadaire ?

En bus *en vélo*
 A pied *voiture personnelle*

Si vous utilisez votre voiture personnelle, indiquez pourquoi?

.....
.....

21- Quels sont, selon vous, les points forts et les points faibles votre quartier?

Points forts

points faibles

.....

.....

.....

.....

.....

.....

22- Depuis que vous habitez ici diriez-vous que votre quartier:

S'est amélioré *s'est dégradé* *n'a pas
changé*

23- Engagez-vous dans une association de la ville de Bou-Saâda?

Oui *non*

Laquelle:.....

Son activité principale:.....

24- êtes-vous volontaire pour un bénévolat de nettoyage de quartier ou d'autre activité?

Oui *non*

25- selon vous, votre quartier est exclu par rapport aux autres quartiers de la ville?

Oui *non*

En matière: *aménagement de quartier* *équipement*

Embellissement de quartier *espaces verts*

Autre:...../...../.....

....

26- Comment occupez-vous vos loisirs dans votre quartier?

- Presse affiche
 Réseau social autre

48- Parmi les informations suivantes, quelles sont celles dont vous avez besoin?

Des informations concernant:

- | | | |
|---|---|---|
| ✓ La gestion des déchets | <input type="checkbox"/> j'en ai besoin | <input type="checkbox"/> j'en n'ai pas besoin |
| ✓ La gestion de l'eau | <input type="checkbox"/> j'en ai besoin | <input type="checkbox"/> j'en n'ai pas besoin |
| ✓ Les grands projets | <input type="checkbox"/> j'en ai besoin | <input type="checkbox"/> j'en n'ai pas besoin |
| ✓ Les équipements | <input type="checkbox"/> j'en ai besoin | <input type="checkbox"/> j'en n'ai pas besoin |
| ✓ Le logement | <input type="checkbox"/> j'en ai besoin | <input type="checkbox"/> j'en n'ai pas besoin |
| ✓ La culture | <input type="checkbox"/> j'en ai besoin | <input type="checkbox"/> j'en n'ai pas besoin |
| ✓ Gestion les espaces verts, aires de jeux et espace public | <input type="checkbox"/> j'en ai besoin | <input type="checkbox"/> j'en n'ai pas besoin |
| ✓ Tourisme | <input type="checkbox"/> j'en ai besoin | <input type="checkbox"/> j'en n'ai pas besoin |
| ✓ Préservation de l'environnement | <input type="checkbox"/> j'en ai besoin | <input type="checkbox"/> j'en n'ai pas besoin |
| ✓ Les risques naturels | <input type="checkbox"/> j'en ai besoin | <input type="checkbox"/> j'en n'ai pas besoin |

49- Que proposez-vous pour faciliter et améliorer la vie quotidienne des habitants?

- Des contacts avec les services urbains de proximité (eau, déchets, voirie...)
 Un accès numérique aux guides pratiques (logement, habitat, transport.....)
 Par intermédiaire (association, la mosquée)
 Autre

50- s'il existe des réunions publiques pour améliorer la ville de Bou-saada, seriez-vous prêt à y participer? Oui non

51- c'est quoi une ville idéale pour vous ?

.....
.....
.....
.....

52- connaissez- vous le terme : développement durable Oui non

53- avez-vous des remarques à faire ?

.....
.....
.....
.....

Merci pour votre collaboration



Ce questionnaire est établi dans le cadre de préparation d'une thèse de doctorat : (Option : aménagement urbain), intitulé : **L'intégration du concept de développement durable dans les instruments d'urbanisme**

Cas d'étude : la ville de Bou-Saâda

Merci de bien vouloir consacrer quelques minutes pour répondre à ce questionnaire qui nous permettra de prendre en considération vos problèmes et vos attentes dans cette recherche, (Nous rappelons que vos réponses seront prises avec anonymat)

- 1- Age : 18-45 45 et plus
 2- sexe : Masculin Féminin
 3- Adresse: Cite Loumamine.....
 4- fonction: Administrateur
 5- Etat matrimonial: Marié(e) célibataire - nombre d'enfants: 02.....

6- Depuis combien de temps habitez-vous à la ville de Bou-saada?

- Moins de 5ans entre 5 et 10ans
 Entre 10 et 20 plus de 20ans

7- Dans quel type de logement habitez-vous?

- Habitat individuel habitat collectif
 Habitat traditionnel habitat spontané

8- Quel est l'état de votre logement?

- Bon état Etat moyen mauvais état

9- Combien des personnes habitent dans votre quartier?

- Inférieur à 6 égal ou sup à 6

Que pensez-vous de votre quartier?

- | | | |
|--|---|---|
| 10- Verdoyant | <input type="checkbox"/> Oui | <input checked="" type="checkbox"/> Non |
| 11- Propre | <input type="checkbox"/> Oui | <input checked="" type="checkbox"/> Non |
| 12- Calme | <input type="checkbox"/> Oui | <input checked="" type="checkbox"/> Non |
| 13- Bien desservi par le transport en commun | <input type="checkbox"/> Oui | <input checked="" type="checkbox"/> Non |
| 14- Dynamique | <input checked="" type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| 15- Un endroit où l'on trouve facilement tout ce dont a besoin | <input checked="" type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| 16- Relié aisément au centre ville | <input checked="" type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| 17- Sécurisé | <input checked="" type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non |

18- Connaissez-vous vos voisins?

Aucun *quelques uns* *la majorité*

19- Quelle est la nature de relation avec les voisins qui vous connaissez?

Bonne *moyenne* *mauvaise*

20- Votre mode de déplacement au besoin hebdomadaire ?

En bus *en vélo*
 A pied *voiture personnelle*

Si vous utilisez votre voiture personnelle, indiquez pourquoi?

Absence de transport en commun.....
.....

21- Quels sont, selon vous, les points forts et les points faibles votre quartier?

<i>Points forts</i>	<i>points faibles</i>
<i>Dynamique</i>	<i>bruit</i>
<i>Commerciales</i>	<i>insécurité</i>
<i>Proche au centre ville</i>

22- Depuis que vous habitez ici diriez-vous que votre quartier:

S'est amélioré *s'est dégradé* *n'a pas*
changé

23- Engagez-vous dans une association de la ville de Bou-Saâda?

Oui *non*

Laquelle:...../.....

Son activité principale:...../.....

24- êtes-vous volontaire pour un bénévolat de nettoyage de quartier ou d'autre activité?

Oui *non*

25- selon vous, votre quartier est exclu par rapport aux autres quartiers de la ville?

Oui *non*

En matière: *aménagement de quartier* *équipement*
 Embellissement de quartier *espaces verts*

Autre:...../...../.....
....

26- Comment occupez-vous vos loisirs dans votre quartier?

1/... Dans la maison 3/.....

...

2/.....

27- Que faudrait-il faire pour améliorer votre quartier?

- Lutter contre les nuisances sonores
- Améliorer le transport
- Améliorer le stationnement
- Créer des espaces verts et les aires de jeux
- Améliorer l'entretien et la propreté

28- Votre quartier, est un endroit où il fait bon de vivre?

- Oui non

Pourquoi: il n'est pas calme.....

.....

.....

29- Si vous en aviez la possibilité, souhaitez-vous :

- Rester dans le quartier habiter ailleurs

Appréciation globale de la ville de Bou-Saâda; que pensez-vous?

30- quels sont les éléments patrimoniaux les plus marquants dans la ville de Bou-Saâ?

monument Ferreres.....

marque EL NAKHLA.....

31- La propreté de la commune Satisfait pas

satisfait

32- La répartition de l'espace entre bâti et espaces verts et espaces publics

Satisfait pas

satisfait

33- Les lieux de loisir

Satisfait pas satisfait

34- La qualité d'offre culturelle

Satisfait pas satisfait

35- La pratique artistique

satisfait pas

satisfait

36- quels sont les éléments qui manquent la ville de Bou-Saâda ?

L'organisation de la ville.....

.....

.....

37- que faudrait-il améliorer la ville de Bou-saada?

Mettre un classement de 1 le plus important à 8 le moins important

- | | |
|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> 4 Le transport urbain | <input checked="" type="checkbox"/> 8 le développement de tourisme |
| <input checked="" type="checkbox"/> 5 Aménagement des espaces verts | <input checked="" type="checkbox"/> 3 la propreté de la ville |
| <input checked="" type="checkbox"/> 1 Elimination des carrières | <input checked="" type="checkbox"/> 5 les équipements commerciaux |
| <input checked="" type="checkbox"/> 7 La lutte contre la désertification | <input checked="" type="checkbox"/> 6 sensibilisation de population |

38- Comment occupez-vous vos loisirs dans la ville de Bou-Saâda?

1/ EL REHBA.....3/.....

...2/ STADE DE QUARTIER.....

.....

39- avez-vous toute nouvelle information sur votre ville et surtout les grands projets?

Oui non

40- selon vous, la ville de Bou-Saâda est une ville attractive par

- | | |
|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Sa beauté | <input checked="" type="checkbox"/> son potentiel touristique |
| <input checked="" type="checkbox"/> Ses manifestations culturelles | <input type="checkbox"/> |
| autres..... | |

41- la ville de Bou-Saâda fournit les conditions favorables pour l'intégration des personnes à mobilité réduite

Oui non

42- quels sont les secteurs économiques qui vous semblent prometteurs pour la ville de Bou-saada? (

Mettre un classement de 1 le plus important à 4 le moins important)

- | | |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> 4 Le commerce et l'artisanat | <input checked="" type="checkbox"/> le tourisme et les loisirs |
| <input checked="" type="checkbox"/> 4 L'industrie | <input checked="" type="checkbox"/> 3 les services |

Que pensez-vous :

- | | | |
|--|---|--|
| 43- la qualité écologique de la ville | <input checked="" type="checkbox"/> Caractéristique | <input type="checkbox"/> très caractéristique |
| 44- l'animation culturelle | <input type="checkbox"/> Caractéristique | <input checked="" type="checkbox"/> très caractéristique |
| 45- l'activité artisanale | <input type="checkbox"/> Caractéristique | <input checked="" type="checkbox"/> très caractéristique |
| 46- les entrées de la ville | <input checked="" type="checkbox"/> Caractéristique | <input type="checkbox"/> très caractéristique |
| 47- par quel moyen avez-vous obtenu des informations sur la ville? | | |

- Presse affiche
 Réseau social autre

48- Parmi les informations suivantes, quelles sont celles dont vous avez besoin?

Des informations concernant:

- | | | |
|---|--|---|
| ✓ La gestion des déchets | <input checked="" type="checkbox"/> j'en ai besoin | <input type="checkbox"/> j'en n'ai pas besoin |
| ✓ La gestion de l'eau | <input checked="" type="checkbox"/> j'en ai besoin | <input type="checkbox"/> j'en n'ai pas besoin |
| ✓ Les grands projets | <input checked="" type="checkbox"/> j'en ai besoin | <input type="checkbox"/> j'en n'ai pas besoin |
| ✓ Les équipements | <input checked="" type="checkbox"/> j'en ai besoin | <input type="checkbox"/> j'en n'ai pas besoin |
| ✓ Le logement | <input checked="" type="checkbox"/> j'en ai besoin | <input type="checkbox"/> j'en n'ai pas besoin |
| ✓ La culture | <input checked="" type="checkbox"/> j'en ai besoin | <input type="checkbox"/> j'en n'ai pas besoin |
| ✓ Gestion les espaces verts, aires de jeux et espace public | <input checked="" type="checkbox"/> j'en ai besoin | <input type="checkbox"/> j'en n'ai pas besoin |
| ✓ Tourisme | <input checked="" type="checkbox"/> j'en ai besoin | <input type="checkbox"/> j'en n'ai pas besoin |
| ✓ Préservation de l'environnement | <input checked="" type="checkbox"/> j'en ai besoin | <input type="checkbox"/> j'en n'ai pas besoin |
| ✓ Les risques naturels | <input checked="" type="checkbox"/> j'en ai besoin | <input type="checkbox"/> j'en n'ai pas besoin |

49- Que proposez-vous pour faciliter et améliorer la vie quotidienne des habitants?

- Des contacts avec les services urbains de proximité (eau, déchets, voirie...)
 Un accès numérique aux guides pratiques (logement, habitat, transport.....)
 Par intermédiaire (association, la mosquée)
 Autre

50- s'il existe des réunions publiques pour améliorer la ville de Bou-saada, seriez-vous prêt à y participer? Oui non

51- c'est quoi une ville idéale pour vous ?

est une ville propre avec des espaces verts et des équipements
publique

52- connaissez- vous le terme : développement durable Oui non

53- avez-vous des remarques à faire ?

.....
 /

Merci pour votre collaboration



Résumé :

Au cours de dernières décennies, le concept de développement durable s'est imposé comme un nouvel impératif de l'action publique urbaine, touchant ainsi les conceptions et les pratiques de l'aménagement urbain et de l'urbanisme, en appelant à la préservation des normes sociales, culturelles, environnementales et à la nécessité de répondre aux besoins des générations actuelles et futures.

Ce travail est focalisé sur les nouveaux instruments d'urbanisme en Algérie, il s'agit le Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (PDAU) et Plan d'Occupation du Sol (POS), qui constituent une base documentaire et graphique permet de cerner les acteurs, les enjeux, les positions. Il relève tout d'abord des faiblesses et des dysfonctionnements dans la manière d'élaborer la loi et les instruments, tout en faveur du développement durable. Dans ce cadre, il s'agit pour nous d'aller plus loin que la simple étude documentaire, on essaye d'être plus pratique en ce qui concerne la notion de développement durable, c'est à partir de cette reformulation que seront proposés des indicateurs visant à structurer les démarches des instruments d'urbanisme, et mesurant aussi la contribution de la ville algérienne à la durabilité. On s'appuiera notamment, pour ce faire, sur une approche empirique dans une perspective systémique/compréhensive, confrontant les discours et les faits, les concepts et les représentations qui sous-tendent cette opération.

Pour nous mettre en œuvre cette problématique nous avons décidé de concentrer sur un cas d'étude: la ville de Bou-saada, une ville touristique qu'a connue plusieurs problèmes de dégradations et différentes formes de pollution. Cette situation l'a fait choisir comme un excellent exemple pour étudier la problématique que nous venons vient d'ébaucher.

Mots clés : Instruments d'urbanisme, développement durable, indicateurs, Bou-saada

Formulaire N:.....

هذه الاستمارة ستدرج كوسيلة لجمع المعطيات في اطار اعداد رسالة دكتوراه تحت عنوان : ادماج مصطلح التنمية المستدامة في أدوات التعمير
دراسة حالة مدينة بوسعادة

نشكركم لانكم خصصتم بضع دقائق للإجابة علي هذه الاسئلة :

1. السن : 45-18 أكثر من 45
2. الجنس : ذكر أنثى
3. العنوان:(يكفي ذكر الحي).....
4. الوظيفة:.....
5. الحالة العائلية: متزوج أعزب
- عدد الاطفال:.....

6. مدة الإقامة في بلدية بوسعادة : اقل من 5 سنوات من 5 - 10

من 5 - 10 اكثر من 10

7. نمط السكن : سكن فردي سكن جماعي
- سكن تقليدي سكن فوضوي
8. ما هي حالة منزلك : جيدة متوسطة سيئة
9. كم فردا يعيش في منزلك : اقل من 6 6 أو أكثر
- هل حياكم :

10. يحوي مساحات خضراء نعم لا
11. نظيف نعم لا
12. هادئ نعم لا
13. موصول بالنقل الجماعي نعم لا
14. ديناميكي نعم لا
15. يمكن ان تجد به كل ما تحتاجه نعم لا
16. مربوط بوسط المدينة نعم لا
17. أمن نعم لا

18. هل تعرف جيرانك : لا أحد البعض الأغلبية
19. ما هي طبيعة علاقتك بجيرانك. جيدة لا بأس بها سيئة
20. ما هي وسيلة النقل المستعملة لقضاء حاجياتك اليومية:

- سيارات النقل الجماعي بالدراجة
- سيارة خاصة مشيا

إذا كنت تستعمل سيارتك الخاصة, أذكر السبب :

21. ما هي حسب رأيك النقاط الايجابية و السلبية لحكم :

السلبيات

الاجابيات

.....
.....
.....

22. منذ إقامتك في الحي , هل هو في :

تحسن مستمر تدهور مستمر لم يتغير

23. هل أنت منخرط في جمعية؟

نعم لا

ما هو نشاطها الأساسي:.....
.....

24. هل تشارك في الأعمال التطوعية الخاصة بالحي (تنظيف الحي مثلا)

نعم لا

25. هل تظن أن حكيم مهمش مقارنة بالأحياء الأخرى ؟

نعم لا

من أي ناحية : تهيئة الحي التجهيزات

تجميل الحي المساحات الخضراء

أخرى:.....
.....

26. كيف تقضي أوقات فراغك داخل الحي؟

1.....
2.....

3.....

27. لتحسين الحي يجب:

التقليل من الضجيج تحسين النقل
توفير أماكن التوقف خلق مساحات خضراء
صيانة و تنظيف الحي

28. هل حييكم هو مكان ملائم و مناسب للعيش؟

نعم لا

لماذا؟.....
.....

29. إذا توفرت لديك الإمكانيات, تفضل

البقاء في الحي السكن في حي آخر

أسئلة خاصة بالمدينة:

30. ما هي العناصر الأثرية المميزة في مدينة بوسعادة؟

31. حسب رأيك . مدينة بوسعادة مدينة جذابة بـ

- جمالها مقوماتها السياحية
 تراثها الثقافي أخرى:

ما ذا تعتقد ؟

32. النظافة في المدينة مرضية غير مرضية
33. توزيع المساحات بين مبني و مساحات خضراء مرضية غير مرضية
34. توفير أماكن التنزه مرضية غير مرضية
35. التنوع الثقافي مرضية غير مرضية
36. الجانب الفني مرضية غير مرضية

37. ما هي , حسب رأيك , العناصر المفقودة في مدينة بوسعادة؟

38. ما الذي من شأنه تحسين مدينتكم؟ (رتب من 1 إلى 8)

- تحسين النقل الحضري تنمية السياحة
 تهيئة المساحات الخضراء نظافة المدينة
 القضاء على المحاجر التجهيزات التجارية
 القضاء على التصحر وعي المواطنين

39. كيف تقضي أوقات فراغك داخل الحي؟

- 1
2
3

40. هل عندكم علم عن كل ما هو جديد في المدينة خاصة المشاريع الكبرى؟

- نعم لا

41. كيف تتزود بالمعلومات ؟

- الصحافة الملصقات
 الشبكات الاجتماعية أخرى

42. هل مدينة بوسعادة مكان يوفر كل شروط الراحة لذوي الاحتياجات الخاصة؟

- نعم لا

43. حسب رأيك. ما هي القطاعات الاقتصادية التي يمكن أن تنهض بالمدينة؟ (بالترتيب)

- التجارة و الصناعة التقليدية السياحة و الترفيهية
 الصناعة الخدمات

ماذا تعتقد فيما يخص؟

44. حالة البيئة مميزة غير مميزة
45. الحركة الثقافية مميزة غير مميزة
46. الصناعة التقليدية مميزة غير مميزة
47. مداخل المدينة مميزة غير مميزة

48. من بين المعلومات الآتية الخاصة بمدينتكم , حدد ما هي التي تهتمك و تحب الإطلاع عليها؟

تسيير النفايات

تسيير المياه

المشاريع الكبرى

التجهيزات

السكن

الثقافة

تسيير المساحات الخضراء , ساحات اللعب

السياحة

حماية البيئة

الأخطار الطبيعية

49. لتحسين حياة السكان و تسهيلها, ماذا تقترح؟

اللقاءات المباشرة بين السكان و مختلف الخدمات (الخاصة بالطرقات, المياه, النفايات,.....)

توفير دليل بكل المعطيات الخاصة بالمدينة (فيما يخص السكن, النقل,.....)

الاستعانة بالوسطاء (الجمعيات, المساجد,.....)

أخرى

50. إذا وجدت اجتماعات عمومية خاصة بمناقشة أوضاع المدينة, هل أنت مستعد للمشاركة بأرائك؟

لا

نعم

51. ما هي المدينة المثالية برأيك؟

.....

.....

.....

52. هل تعرف مصطلح التنمية المستدامة؟

لا

نعم

53. هل هناك ملاحظات تود تقديمها؟

.....

.....

.....

Résumé :

Au cours de dernières décennies, le concept de développement durable s'est imposé comme un nouvel impératif de l'action publique urbaine, touchant ainsi les conceptions et les pratiques de l'aménagement urbain et de l'urbanisme, en appelant à la préservation des normes sociales, culturelles, environnementales et à la nécessité de répondre aux besoins des générations actuelles et futures.

Ce travail est focalisé sur les nouveaux instruments d'urbanisme en Algérie, il s'agit le Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (PDAU) et Plan d'Occupation du Sol (POS), qui constituent une base documentaire et graphique permet de cerner les acteurs, les enjeux, les positions. Il relève tout d'abord des faiblesses et des dysfonctionnements dans la manière d'élaborer la loi et les instruments, tout en faveur du développement durable. Dans ce cadre, il s'agit pour nous d'aller plus loin que la simple étude documentaire, on essaye d'être plus pratique en ce qui concerne la notion de développement durable, c'est à partir de cette reformulation que seront proposés des indicateurs visant à structurer les démarches des instruments d'urbanisme, et mesurant aussi la contribution de la ville algérienne à la durabilité. On s'appuiera notamment, pour ce faire, sur une approche empirique dans une perspective systémique/compréhensive, confrontant les discours et les faits, les concepts et les représentations qui sous-tendent cette opération.

Pour nous mettre en œuvre cette problématique nous avons décidé de concentrer sur un cas d'étude: la ville de Bou-saada, une ville touristique qu'a connue plusieurs problèmes de dégradations et différentes formes de pollution. Cette situation l'a fait choisir comme un excellent exemple pour étudier la problématique que nous venons vient d'ébaucher.

Mots clés : Instruments d'urbanisme, développement durable, indicateurs, Bou-saada